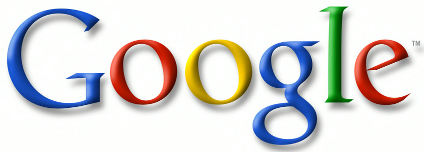

Google




DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DU RÈGNE

DE LOUIS XIV

—

TOME QUATRIÈME

AUTRES OUVRAGES DU MEME AUTEUR

Histoire du moyen age. 3 volumes in-8°.

Histoire de la Trappe, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. 2 volumes in-8°.

Vie du Révérend Père dom Étienne, abbé d'Aiguebelle. 1 volume in-12.

Les Devoirs des administrateurs des sociétés de secours mutuels. 1 volume in-18.

2333.74. — Boulogne (Seine). — Imprimerie Jules Boyer et Cie.

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

LOUIS XIV

RÉCITS ET TABLEAUX

PAR

M. Casimir GAILLARDIN

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉPOQUE DE PUISSANCE ET DE GLOIRE SOUS COLBERT ET LOUVOIS

TOME QUATRIÈME



PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE PARIS

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS

RUE BONAPARTE, 90

—

1874

HISTOIRE

DU RÈGNE

DE LOUIS XIV

CHAPITRE XXI

Préliminaires de la guerre de Hollande. — Expédition de Candie. — Efforts de la Triple-Alliance pour acquérir de nouvelles adhésions. — Efforts de la France pour rompre la Triple-Alliance. — Alliance secrète de Louis XIV avec l'Angleterre (1670). — Occupation de la Lorraine (1670). — Négociations heureuses de la France avec les princes d'Allemagne, l'empereur, la Suède. — Querelles avec la Hollande, guerre de tarifs (1671). La guerre déclarée à la Hollande par l'Angleterre et par la France (1672).

La guerre de *dévolution*, par la force et la rapidité de ses coups, avait jeté une véritable épouvante dans les États voisins de la France. Ils se le répétaient entre eux pour s'animer à se secourir mutuellement; ils l'avouaient naïvement à la France même pour se justifier de leur réserve vis-à-vis d'elle. La puissance de la France est telle, disait de Witt à Pomponne, qu'*elle n'a jamais eu de semblable en Europe*. En face de tant de peuples affaiblis,

l'Espagne par ses pertes, l'Angleterre par ses factions, la Suède par une minorité, la France seule riche en hommes et en argent, tout unie en elle-même, faisait craindre des entreprises qui ne pouvaient venir d'ailleurs que *partielles et impuissantes;* et la Hollande n'avait plus de salut que dans la barrière que formait encore ce reste des Pays-Bas conservé à l'Espagne (1).

Les Anglais, tout en se réjouissant d'avoir assuré l'*intérêt général de la chrétienté contre la puissance et les attentats de la France*, appréhendaient l'habileté des Français à semer la division entre les alliés, à susciter des divisions en Angleterre (2). Un de leurs premiers griefs était le commerce et la marine imposante que la France travaillait à se créer; le roi Charles II avouait tout bas que ce serait toujours le grand sujet d'ombrage de son peuple (3). « Si la grandeur des Français, écrivait le ministre Arlington, va en augmentant tous les ans, à proportion de ce qu'elle a fait depuis peu, ce seront d'incommodes voisins, et je ne vois pas qu'il y ait dans la chrétienté un génie capable de s'y opposer, sinon en tâchant de se sauver chacun de son côté (4). » Temple, l'ambassadeur anglais à La Haye, ne se rassurait

(1) Voir Mignet, tome III : dépêches de Pomponne.

(2) Temple, lettre à son père, 20 juillet 1668 : collection in-12, 2 volumes, publiés par Jonathan Swift.

(3) Mignet, tome III, I[re] partie : lettre de Charles II.

(4) Lettres du comte d'Arlington au chevalier Temple, in-12, Utrecht, 1701.

sur le danger des prétentions de la France que par la supputation du temps nécessaire pour les réaliser. « Je crois, écrivait-il, que les Français en viendront « avec le temps, à l'imitation de cet ambassadeur « romain, à décrire un cercle autour des princes « avec lesquels ils auront à traiter, et à leur com- « mander de répondre positivement avant que d'en « sortir. Ce sont de grands desseins pour les entre- « prendre tout d'un coup, que d'avoir cent vais- « seaux de guerre avec tous les canons de fonte, « d'établir le commerce dans les Indes, de faire « valoir ses manufactures en interdisant toutes les « autres, de reprendre tous les domaines qui ont « autrefois appartenu à la couronne, de supprimer « tous les priviléges de ceux de la religion, d'en- « treprendre la conquête de la Flandre, et de vou- « loir être le seul arbitre de tous les différends qui « arrivent entre ses voisins. Pour venir à bout de « tous ces desseins, il faut bien du temps et bien « du bonheur, et que les autres princes et États « aient bien de la négligence et de l'impru- « dence (1). »

Les Suédois ne cachaient pas davantage les motifs de leur hostilité. Ils n'avaient jamais que gagné à être les alliés de la France. La paix de Westphalie l'avait assez clairement démontré en les

(1) Temple, lettre du 25 janvier 1669 : petite collection in-18, imprimée à La Haye, 1700; publiée par D. Jones, commençant en octobre 1663, finissant en août 1669.

constituant la nation prépondérante dans le Nord; les traités d'Oliva et de Copenhague l'avaient encore mieux fait sentir par l'à-propos d'une intervention qui leur épargnait les conséquences inévitables des désastres de Charles-Gustave. Mais la mémoire de ces grands services ne les rendait que plus jaloux, comme tous les obligés, de l'élévation de leur protecteur. Ils avaient pour griefs que la France avait traité amicalement le Danemark leur rival, tenté d'élever un Français sur le trône de Pologne où régnait encore un débris de dynastie suédoise (Jean-Casimir), et exercé une influence souveraine dans cet Empire où elle les avait fait entrer, en dépit du Brandebourg, avec le rang et la valeur d'un État sérieux. Ils avaient sollicité une place dans le complot de l'Angleterre et de la Hollande contre le vainqueur de la Flandre; et, par leur accession à la dernière heure, ils lui avaient donné son nom de Triple-Alliance. Ils étaient bien résolus à continuer et à développer cette politique. Un parti puissant dans le sénat érigeait en principe que, après avoir combattu l'Autriche quand elle menaçait l'Allemagne, il importait maintenant de s'unir à la maison d'Autriche contre la France, parce que la France s'était rendue redoutable par l'excès de sa grandeur et l'étendue de ses desseins (1).

De tous les effrayés, l'Empereur était le plus malheureux. Sa timidité naturelle, accrue du sentiment

(1) Mignet, tome III, partie III.

de sa faiblesse, lui montrait un danger dans les propositions amicales autant que dans les menaces. Louis XIV offrant de tenir comme membres du corps germanique quelques-unes de ses conquêtes, qui, d'après les vieilles routines, étaient comprises dans l'Empire, Léopold déclina vite cette marque de déférence qui aurait fait du roi de France un prince allemand avec voix et influence dans la diète. Le roi dut se résigner (sans peine, il est vrai) à être bien le maître unique, absolu, de ses acquisitions. Les mécontents hongrois ayant sollicité l'appui de la France, Louis XIV le refusa et donna à l'Empereur des preuves certaines de son refus. Léopold fut bien moins rassuré par cette marque d'amitié que tourmenté de la pensée du mal qu'il était au pouvoir de cet ami de lui faire. Aussi demeura-t-il en butte pendant trois ans à tous les projets qui le tentaient de prendre des mesures défensives contre la France. « Il fallait, disait-il, se précautionner contre l'agrandissement de Sa Majesté Très-Chrétienne. Son intention était de ne jamais vouloir le premier lui causer le moindre préjudice, mais seulement de concourir à arrêter ce grand torrent de bonne fortune (1). »

Au moment de la paix d'Aix-la-Chapelle, la diplomatie eut l'espoir de détourner vers de lointains parages les armes françaises. Candie aux abois réclamait les secours de toute la chrétienté. Le pape, Venise, s'adressaient à la France, à l'Empire, à l'An-

(1) Dépêche de Grémonville, mai 1671, citée par Mignet.

gleterre, aux Provinces-Unies. Les Hollandais, qu'on accusait, dès le temps de Richelieu, de se travestir en Turcs pour exercer la piraterie, n'avaient guère d'antipathie contre les Ottomans. L'Angleterre ne voulait rien faire sans la Hollande, et au fond elle craignait que la Hollande, en l'engageant à rompre avec le Grand-Seigneur, ne lui fît perdre un grand capital, son *plus avantageux négoce*, et *tous les effets de ses marchands dans l'empire Turc* (1). Les négociateurs trouvèrent que cet honneur regardait surtout la France : ils ne songeaient pas à lui marchander la gloire; ils accueillirent, ils flattèrent avec empressement la pensée que l'on prêtait à Louis XIV. « M. Colbert (Croissi), écrivait Temple, dit que son « maître enverra incessamment dix ou quinze mille « hommes au secours de Candie; ce serait une action « bien glorieuse et digne d'un prince chrétien qui « mériterait bien des applaudissements, et si, con- « jointement avec les Hollandais, nous pouvions « engager la France dans ce dessein, je crois que « nous aurions lieu d'être contents de nos peines « et de nos soins. J'en ai parlé à M. de Beverning « qui est de mon sentiment, et qui a insinué la « même pensée aux ministres allemands qui l'ont « reçue avec avidité, et j'espère que cela pourra « réussir; ce qui est d'autant plus à souhaiter que « ce serait le vrai moyen de délivrer ces provinces « de la crainte qu'elles pourraient concevoir si,

(1) Lettres d'Arlington à Temple, 23 octobre 1668, 8 janvier 1669.

« après la paix, il restait à la France tant de troupes « oisives (1). »

L'expédition de Candie eut lieu en 1669, au milieu de ces espérances, mais sans les réaliser. Outre de nombreux volontaires, le roi envoya six mille hommes sous le commandement du duc de Navailles, et une flotte de 22 vaisseaux de guerre, de 12 galères et trois galiotes avec des troupes de marine sous le commandement de Beaufort. Débarquées le 24 juin, les troupes de terre prirent part, dès le lendemain, à une sortie victorieuse qui occupa les retranchements, redoutes et batteries des Turcs devant une des portes de la ville. Malheureusement la place était épuisée et ses défenseurs beaucoup moins nombreux que n'avaient dit les Vénitiens, tandis que les Turcs au contraire recevaient chaque jour de formidables renforts. Ces assiégeants obstinés s'acharnèrent à reconquérir la position perdue ; ils n'en seraient pas venus à bout, malgré leur nombre, sans l'explosion d'un magasin à poudre sous les pieds des Français, et sans l'inaction de la flotte que Beaufort, par un de ses coups de tête, avait quittée pour venir combattre à terre. Il fut tué dans cette aventure, et un plus grand mal fut que les Français, refoulés dans la place, perdirent beaucoup de leur aplomb et de leur confiance. Cependant Vivonne, qui avait pris le commandement de la flotte, essaya de lui rendre son importance. Il fit sur le camp du

(1) Temple, *Lettres*, 8 mai 1668 : collection in-12, tome II.

grand visir un bombardement terrible qui épouvanta les Turcs (24 juillet) ; mais un de ses vaisseaux périt par une explosion dont les débris atteignirent ses galères. En vain un nouvel assaut fut repoussé par l'énergie des Français (26 juillet) ; en vain quelques munitions de guerre et quinze cents soldats étaient arrivés de Bavière ; la modicité de ce secours ne faisait que mieux apparaître l'inutilité de la défense. Les ruines des murs et des maisons étaient vraiment irréparables ; pour comble d'embarras, les Vénitiens ne s'ingéniaient qu'à contrarier leurs auxiliaires. Le duc de Navailles avait reçu pour instructions « de se retirer en cas que la place fût réduite à être emportée d'assaut, et qu'il n'y eût aucune apparence que le nombre d'hommes qui seraient dedans pût résister à ceux qui l'attaqueraient. » Il crut, un peu vite peut-être, la condition remplie. Il fit rembarquer ses troupes, non toutefois sans opposer jusqu'à la dernière heure une résistance glorieuse, puisque les trois derniers bataillons restés dans la ville repoussèrent, avant de partir, un troisième assaut, et le 31 août il mettait à la voile pour la France (1).

La réputation de bravoure des Français était hors d'atteinte; ils n'avaient pas été vaincus. Leur petit nombre, quoiqu'il fût supérieur à tous les corps auxiliaires d'Allemagne et d'Italie, prêtait davantage

(1) Rousset, *Histoire de Louvois*. Ici, comme partout, l'auteur a trouvé, dans la correspondance de Louvois, des faits nouveaux dont il convient de lui laisser tout le mérite.

à la critique, et surtout leur retour inattendu. Le pape, les Vénitiens, réclamèrent. Le roi, d'abord inquiet de ces plaintes, et peu instruit des vrais motifs de la retraite, hésitait à condamner le duc de Navailles. Il finit pas le désavouer et l'exila (1). Il promit d'envoyer de nouvelles troupes, chargea le maréchal de Bellefonds d'en faire la levée, et l'autorisa même à prêter serment au pape comme généralissime des troupes de Sa Sainteté contre les Turcs (2). On sut bientôt que ce nouvel effort était sans objet. Candie avait capitulé presque aussitôt après le départ des Français, le 5 septembre. La

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. V. On y trouve sur cette affaire la note suivante du président Rose :

Il est certain qu'à l'époque où le nonce et l'ambassadeur de Venise se plaignirent au roi de cette retraite, il aurait fallu que M. de Navailles alléguât des raisons sans réplique pour justifier sa conduite; car rien ne l'obligea, dit-on, à partir avant l'arrivée de Vincent Rospigliosi, généralissime des armées chrétiennes à Candie, qui, voyant l'extrémité où la place était réduite, ne se fût jamais engagé au débarquement, et ainsi il se fût chargé seul de l'événement de cette retraite; au lieu que M. de Navailles, par un faux zèle de religion ou par avidité d'avoir seul la gloire d'avoir levé le siége à propos, ayant précipité l'attaque des tranchées des Turcs, et ensuite le rembarquement et le retour, attirait sur la France le blâme de la perte de Candie. Aussi il y eut un des ministres qui conseillait au roi par ses dépêches de faire arrêter M. de Navailles au port de Toulon et de l'envoyer sous bonne et sûre escorte au pape pour en faire telle justice qu'il lui plairait. C'était l'avis de M. de Lyonne; mais M. Le Tellier para le coup, remontrant de quelle conséquence il serait de soumettre les sujets du roi à la juridiction du pape. Et après un exil assez long, il lui procura son rétablissement dans ses emplois, par le moyen desquels il parvint au bâton de maréchal de France en 1675.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, Lettres à Bellefonds, des 20 et 21 septembre.

diplomatie avait à chercher une autre diversion ou un autre frein à l'ambition de Louis XIV.

Déjà même, pendant la durée de l'expédition, elle ne s'était pas rassurée. Le marquis de Pomponne avait dit un jour à La Haye que les craintes des Espagnols étaient ridicules, que le roi de France n'avait pas maintenant plus de six mille hommes dans son camp, qu'il en avait envoyé sept mille au secours de Candie, que présentement il ne songeait qu'à achever les fortifications des places conquises, et que, au moins jusqu'à la mort du roi d'Espagne, il n'avait d'autre pensée que d'entretenir la paix et de se divertir. Temple ne répétait ces bonnes paroles que pour les tourner en dérision : « Si tout ce que dit « l'ambassadeur de France est véritable, écrivait-il « à Arlington, son maître a le plaisir d'être tran- « quille et en repos pendant qu'il donne de l'in- « quiétude à tout le monde (1). » Cette inquiétude animait les membres de la Triple-Alliance à chercher de toutes parts à Louis XIV, sinon encore des ennemis déclarés, au moins des surveillants, des gardiens de la paix, à étendre leur accord défensif aux princes de Lunebourg, à l'électeur de Brandebourg, à l'Empereur, au Danemark, aux cantons suisses (2). Les Anglais saisissaient avidement l'apparence d'établir de bonnes relations avec le Danemark, et de supplanter à leur profit le crédit de la France dans

(1) Lettres de Temple, 16 mai 1669 : petite collection in-18.
(2) Voir les lettres d'Arlington et de Temple.

cette cour. On crut un moment que les cantons de Bâle, Berne, Lucerne, Soleure et deux autres étaient gagnés à la Triple-Alliance, et que les sept petits cantons n'attendaient plus, pour se décider, que l'argent de l'Espagne. Temple en triomphait déjà : « Si cela arrivait, disait-il, la France se verrait tellement entourée de tous côtés, que je crois que cela pourrait l'obliger à laisser le monde en repos pour quelque temps (1). » Le marquis de Pomponne résumait exactement la situation dans cette dépêche à Louis XIV (mars 1669) : « Je ne vois ici qu'une application continuelle à faire un tel ralliement dans l'Europe, qu'il serve de barrière à Votre Majesté toutes les fois qu'elle pourrait entreprendre quelque chose dans les Pays-Bas (2). »

L'idée fixe de Louis XIV était de faire la guerre à la Hollande. Il voulait punir cet insolent modérateur qui avait arrêté la course de ses conquêtes, et surtout il considérait la soumission de la Hollande comme le prélude nécessaire et le gage décisif de l'occupation des Pays-Bas espagnols. Cette politique est catégoriquement avouée par lui-même et par Louvois (3). Pour en assurer le succès, il fallait

(1) Temple, 25 juin 1669 : collection in-18.

(2) Pomponne à Louis XIV. Voir Mignet, tome III, IVe partie.

(3) Voir un mémoire de Louis XIV sur la guerre de Hollande, retrouvé et publié par Rousset.

Voir un mémoire de Louvois au grand Condé, 1671, cité par Mignet : « Le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols, c'est d'abaisser les Hollandais et de les anéantir, s'il est possible. »

contre-battre toutes les manœuvres de ses ennemis, empêcher la Triple-Alliance de se fortifier d'adhésions nouvelles, et la dissoudre elle-même en gagnant l'Angleterre et la Suède contre la Hollande. Telle fut l'occupation de sa diplomatie pendant trois ans; il n'y épargna ni l'argent, ni la ruse, achetant quiconque voulait se vendre, flattant toutes les passions personnelles ou les antipathies nationales, se montrant tour à tour bienveillant pour les protestants et zélé pour les intérêts catholiques. Il parviendra, grâce à ces manœuvres, à isoler un moment la Hollande, et à se donner le moyen de l'écraser pour quelques semaines par une surprise.

Il savait que l'accord n'était pas pur ni complet entre ses adversaires; chacun d'eux n'avait pas même chez lui ou en lui l'unité de vues et de volonté. La crainte de la France avait rapproché les Anglais et les Hollandais; mais des querelles de commerce et de colonies continuaient à diviser les marchands des deux nations. On débattit pendant deux ans le sens de la paix de Bréda; on ne put s'entendre sur le sort des Anglais devenus sujets de la Hollande à Surinam, ni sur le droit d'un des deux peuples à passer devant les forts de l'autre. De Witt était trop *véritable Hollandais*, comme dit Temple, pour rien abandonner des intérêts particuliers de son pays en considération de la Triple-Alliance, c'est-à-dire d'un intérêt commun. La Suède avait bien contribué à sauver l'Espagne, mais il s'agissait maintenant de lui payer à peu près cinq cent mille écus qu'on lui

avait promis pour l'entretien de son armée dans le pays de Brême. Or, c'était à qui ne payerait pas cette somme; l'Espagne soutenait qu'elle n'avait pas demandé l'assistance de la Suède, que la Hollande seule, par caprice, lui avait imposé ce payement, et la Hollande se refusait à en faire l'avance si l'Espagne ne lui donnait pas hypothèque sur ses villes de Gueldre; en attendant les Suédois répondaient par l'ajournement à tous les projets nouveaux où l'Angleterre et la Hollande essayaient de les engager (1). L'Empereur, par instinct de préservation, n'aurait pas dédaigné une alliance avec les confédérés de La Haye; mais il lui répugnait d'entrer dans une ligue protestante; d'autre part, il était inquiet des troubles intérieurs de l'Espagne, où un bâtard de Philippe IV, don Juan, disputait la régence à la reine mère; et, dans le cas possible de la mort du jeune roi, il craignait de s'aliéner la France avec laquelle il avait conclu un traité secret pour le partage de la succession espagnole.

Les divisions intérieures de chaque État contribuaient encore à relâcher le lien des alliances extérieures. Les Provinces-Unies étaient partagées entre les républicains et les partisans du prince d'Orange. De Witt venait de faire rendre, par les États de Hollande et West-Frise, l'*édit perpétuel* (1667) qui interdisait à quiconque serait capitaine et amiral général d'être en même temps stathouder

(1) Voir les lettres de Temple, 1668, 1669.

d'une ou de plusieurs provinces. Il avait rudement déclaré au jeune prince que c'était une mesure de défiance légitime inspirée par le souvenir des attentats de son père, et par la crainte qu'il ne voulût lui ressembler (1). Cependant la Zélande protestait contre une décision qui ne pouvait avoir de valeur que par le vote de toutes les provinces, et bientôt le prince se rendait furtivement à Middelbourg, où les états de Zélande l'installaient parmi eux comme premier noble à dix-huit ans (2). Cette rivalité avait son contre-coup en Angleterre et mécontentait Charles II. Il n'avait jamais aimé les Hollandais; son antipathie s'irritait de ces attaques à son neveu comme de la question interminable de Surinam et des forts, et le disposait à rompre avec des amis si peu complaisants. Aussi bien en Angleterre, comme en Hollande, l'opinion n'était pas unanime, ni les différents pouvoirs en parfaite intelligence. Le ministère lui-même, la fameuse *cabale*, était partagé. Tandis qu'Arlington tenait pour la Hollande, Buckingham préférait la France, et Clifford, au milieu des acclamations soulevées par la paix de Bréda, avait dit : « Nonobstant toute cette joie, il « faut que nous ayons encore une guerre avec la « Hollande dans peu de temps; » c'était lui, selon un de ses adversaires, qui entretenait la mauvaise volonté de la Compagnie anglaise des Indes pour

(1) Basnage, *Histoire des Provinces-Unies*, année 1667.
(2) Basnage, année 1668.

les Hollandais (1). Le Parlement ne voulait d'alliance qu'avec les États protestants; mais le roi n'était pas encore vis-à-vis du Parlement dans la dépendance où l'a placé plus tard la révolution de 1688. Il avait des droits que, dans un premier besoin, un premier zèle de restauration, tout le monde lui avait reconnus; il pouvait en user subitement, et imposer son caprice à la nation. Quand les chambres lui disputaient parcimonieusement les subsides, les libéralités de Louis XIV étaient bien capables de le séduire.

Toutefois les premières tentatives du roi de France vis-à-vis des amis de la Hollande parurent échouer complétement. En Angleterre, Buckingham lui-même demandait, avant toute autre condition, que la France suspendît ses constructions navales; la perspective de la ruine du commerce hollandais, dont les Anglais profiteraient bien plus que la France, ne les touchait que médiocrement. Les Suédois ne furent pas moins difficiles. Louis XIV leur offrant de leur payer l'argent qu'ils réclamaient de l'Espagne, ils affectèrent de se croire outragés, et du haut de leur probité incorruptible, ils s'indignaient qu'on les crût capables de manquer à leur parole pour de l'argent. Louis XIV attendit, et, se tournant d'un autre côté, il commença, pour ranimer la ligue du Rhin, par traiter avec l'archevêque de Cologne

(1) Temple, Lettre à son père, 20 juillet 1668 : collection in-12, tome I.

toujours hostile aux Hollandais (février 1669); il lui offrit des forces contre tous ses ennemis, et lui envoya douze canons promis autrefois par Mazarin (1). Il encouragea l'évêque de Munster à faire des armements considérables pour se garantir des vengeances de la Hollande, et obtenir quelques réparations légitimes (2). Il amusa l'Espagne par des chicanes de limites ou des offres d'échanges; il détourna l'Empereur d'entrer dans la Triple-Alliance par l'intérêt de la religion catholique, la crainte des Hongrois, la division des Polonais, l'ambition des Turcs. Tout à coup, au milieu de ces soins, il vit le roi d'Angleterre venir spontanément à lui et réclamer son assistance.

C'était un singulier homme que Charles II. Il se livrait volontiers à l'alchimie et à l'astrologie ; *il favorise en roi ces hautes connaissances*, a dit ironiquement La Fontaine (3). Un moment, Louis XIV avait espéré de le conduire par un astrologue de son choix, et de lui démontrer les avantages de l'alliance française par des raisons tirées de la lune. Mais un horoscope démenti par l'événement avait ruiné le crédit de ce nouveau diplomate. Maintenant Charles II voulait changer de religion, et, comme son frère le duc d'York, se déclarer catholique. Pour s'assurer cette liberté contre l'intolérance anglicane, il croyait avoir besoin d'une assistance étrangère.

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.
(2) Lettres de Temple, 4 et 25 juin 1669 : collection in-18.
(3) La Fontaine, *Fables*, livre VII ; *Un animal dans la lune*.

Ceux de ses conseillers qui étaient catholiques, considérant que la maison d'Autriche était hors d'état de coopérer à l'exécution de son dessein, l'engageaient à recourir à Sa Majesté très-chrétienne; en retour du service attendu, on le trouverait disposé à favoriser la politique de Louis XIV.

Il y avait ici plusieurs surprises en une seule. Ce roi libertin s'inquiétait bien vivement de son salut : n'était-ce pas plutôt de l'argent qu'il pourrait sous ce prétexte tirer de la France! En tête de ses confidents était Arlington, jusque-là le chevalier de l'alliance hollandaise, l'inspirateur de Temple; au contraire, on se cachait de Buckingham bien plus porté pour l'alliance française. Ce qui n'est pas moins curieux, c'est que pour entretenir Charles II dans cette disposition, Louis XIV envoya des présents à sa maîtresse, lady Castlemaine (Barbara Palmer). « Cela ne gâte rien aux affaires auprès des dames de quelque humeur qu'elles soient, » écrivait Lyonne à Croissy. Merveilleuse flexibilité de la diplomatie! Un projet de conversion, de rénovation morale, confié aux soins et à l'influence d'une concubine! Mais il s'agissait de ressaisir à tout prix et d'enchaîner désormais la volonté flottante du roi d'Angleterre.

Les négociations marchèrent avec lenteur, mais sans interruption. Après avoir déclaré à Charles II qu'il ne désirait pas moins que lui cette *nouvelle étreinte de leurs cœurs et de leurs intérêts* (1), Louis XIV

(1) *Œuvres de Louis XIV*, Lettres, juin 1667.

proposa pour médiatrice la duchesse d'Orléans qui était le *lien si naturel* de leur union (1). En novembre 1669, Charles II exprimait à l'ambassadeur français sa triple volonté de se déclarer catholique, de favoriser les prétentions de Louis XIV sur la succession d'Espagne, et de faire la guerre aux Hollandais; le mois suivant il lui remettait un projet de traité contenant ces divers objets, et aussi la demande de 200,000 livres sterling (cinq millions) payables avant la déclaration de catholicité, et destinés à en assurer le succès; de plus, l'Angleterre devait avoir, dans la dépouille de l'Espagne, Minorque et Ostende avec ses environs, dans la dépouille de la Hollande, Walcheren, Cadsant et l'Écluse. Louis XIV n'accepta pas du premier coup, ni sans amendements, ces propositions. Il trouvait un peu forte la somme de cinq millions. Il jugeait inopportune la déclaration de catholicité. Quoique Charles II n'eût pas l'intention d'imposer la religion catholique à toute l'Angleterre, mais seulement de rendre les catholiques libres comme lui-même, quoiqu'il entendît accorder la tolérance aux presbytériens, et comptât leur gratitude parmi ses moyens de succès, l'ambassadeur français lui représentait le danger de risquer une lutte contre la majorité de la nation, de donner aux Hollandais un prétexte pour former une coalition protestante, d'aliéner les princes protestants d'Allemagne que la France travaillait à gagner. Il

(1) *Œuvres de Louis XIV*. Lettres, septembre 1669.

insistait pour qu'avant tout le roi anglais déclarât la guerre à la Hollande sous prétexte des difficultés commerciales qui divisaient les deux peuples, et cherchât dans la victoire un droit de plus et des forces nouvelles pour proclamer la tolérance (1). Il y avait aussi quelque désaccord dans la question de savoir à qui appartiendrait le commandement suprême quand les forces navales de France et d'Angleterre seraient réunies: Charles II le réclamait pour son frère; il en coûtait beaucoup à Louis XIV de céder le pas à l'étranger.

Après six mois de débats, la duchesse d'Orléans, qui faisait partie du voyage du roi à Dunkerque, passa à Douvres où Charles II se rencontra comme fortuitement (juin 1670). Là, au milieu de fêtes brillantes, et dans l'intimité des confidents, fut conclu un premier traité qui, en conciliant les exigences mutuelles, enlevait le roi d'Angleterre à la Triple-Alliance. La somme pour aider à la déclaration de catholicité était réduite à deux millions, et cette déclaration, au lieu de précéder toute autre entreprise,

(1) Voir, dans les *Œuvres de Louis XIV* ou dans Mignet, les dépêches de Colbert-Croissy sur ces questions.

Nous insistons sur ce mot de *tolérance*. Si peu honorables que soient le caractère et les intentions de Charles II, il est certain que, comme Jacques II plus tard, il ne prétendait opprimer aucune conscience. Les clameurs de l'Église anglicane, qui se croit anéantie dès qu'une autre Église respire librement à côté d'elle, ont pu faire illusion à l'Europe du XVIIe siècle, surtout dans l'emportement de sa résistance à Louis XIV; mais il est temps que ces préjugés disparaissent de l'histoire sincère et impartiale.

ne devait se faire qu'au moment jugé opportun par Charles II. Le roi anglais, tout en respectant le traité d'Aix-la-Chapelle, s'engageait à soutenir les droits nouveaux que l'ouverture de la succession d'Espagne pourrait donner au roi de France. Les deux rois avouaient la résolution de *mortifier l'orgueil des États généraux de Hollande*, et d'abattre la puissance d'une nation qui *s'était souvent noircie d'une extrême ingratitude* envers les propres fondateurs et créateurs de cette République. A cet effet, le roi d'Angleterre joindrait aux troupes françaises de terre un corps de six mille Anglais, et mettrait en mer cinquante vaisseaux de guerre auxquels se joindraient trente vaisseaux français, sous le commandement commun du duc d'York. Les deux rois feraient tous leurs efforts pour attirer dans cette guerre la Suède et le Danemark, ou au moins l'un des deux, les électeurs de Cologne et de Brandebourg, la maison de Brunswick, le duc de Neubourg, l'évêque de Munster. Enfin, pendant toute la durée des hostilités, la France payerait à l'Angleterre un subside annuel de trois millions. La perspective de ce revenu était bien faite pour engager Charles II à la persévérance ; mais il se trouva lié plus étroitement encore par une clause tacite, conforme à ses goûts, et qui décidément ne répugnait pas à la délicatesse de son allié. Dans la suite de la duchesse d'Orléans figurait une belle Bretonne, Louise-Rénée de Penancoët de Kéroualle, qui n'était pas là par hasard, et *dont l'étoile*, dit Sévigné, *avait été devinée avant qu'elle partît.*

Charles II l'aima aussitôt, et elle se trouva elle-même *avec une légère disposition à ne pas haïr* (1). Devenue favorite à la place de la Castlemaine, bientôt créée duchesse de Portsmouth, elle fut auprès de son amant l'auxiliaire rémunéré de l'étranger. D'abord gardienne du traité de Douvres, elle allait servir d'entremetteuse aux manœuvres secrètes qui retiendraient Charles II dans l'alliance de Louis XIV, malgré les oppositions des Anglais.

Quoique rien n'eût transpiré de ce qui s'était passé à Douvres, les Hollandais, toujours aux écoutes, ne tardèrent pas à soupçonner quelque mystère fâcheux dans le voyage de *Madame*. Van Beuningen, venu quelques jours après à Londres, ne put faire agréer par Charles II le projet d'admettre l'Empereur dans la Triple-Alliance, ou de former une ligue de défense réciproque entre l'Angleterre, la Suède, la Hollande et tous les princes qui voudraient y entrer. Étonnés d'un accueil qui leur faisait craindre une défection, ils se retournèrent vers l'Allemagne, et engagèrent à Mayence une négociation avec l'électeur, le député de l'Empereur et le duc de Lorraine, dans le but de former, à frais communs, entre le Rhin, la Meuse et la Sarre, un corps de treize mille hommes qui serait à leur disposition. Ils ne firent que s'attirer une plus redoutable menace. Louis XIV, instruit de leur dessein, mit subitement la main sur la Lorraine.

(1) Sévigné, 30 mars 1672. Basnage, *Histoire des Provinces-Unies*, année 1670.

Il était habitué à ne pas croire aux promesses de fidélité du duc de Lorraine, et à ne pas ménager ce *Protée*, comme l'appelait une médaille française. Déjà, en janvier 1669, il l'avait sommé de n'avoir pour armée, conformément au traité de 1661, que trois compagnies de parade chargées de sa garde. La prompte soumission de Charles IV avait paru alors aux envieux de la France une garantie de paix (1). Mais on s'aperçut bientôt que secrètement il faisait passer des troupes aux Espagnols ou les rappelait eux-mêmes dans ses États ; pour renfort de griefs, on apprit ses menées avec les Hollandais. Aussitôt, sous prétexte de manœuvres militaires, une armée française s'approcha de la Lorraine, et combinant ses mouvements avec la garnison de Toul, commença, le 25 août 1670, des hostilités qui ne devaient pas être longues. Il faut voir, dans la correspondance du chevalier Temple, l'ahurissement des Hollandais ses amis à cette nouvelle accablante.

« Je venais de me mettre à table pour dîner lorsque le messager des États est venu pour me prier de trouver bon que leurs commissaires pussent me parler, quoique l'heure fût indue.... Là-dessus, M. de Witt entra à la tête des autres commissaires, et me dit que les États avaient reçu une lettre de France du 29 du passé, par laquelle on leur don-

(1) Lettres de d'Arlington, 22 février 1669 : « Les lettres de France nous assurent que le duc de Lorraine s'est soumis, et qu'il mettra bas les armes..... »

nait avis que le chevalier de la Fourille, qu'on avait fait partir secrètement de la cour, avant de rompre le camp de Saint-Germain, s'était mis à la tête des troupes qui étaient en garnison sur les frontières de Lorraine, qu'il était entré dans ce pays et s'était emparé de la ville de Nancy ; que ces peuples s'attendaient si peu à cette entreprise et qu'elle avait été conduite avec tant de diligence et de secret, qu'il avait pris la duchesse et qu'il s'en était fort peu fallu qu'il ne se fût saisi de la personne du duc ; que ce prince s'était retiré dans Bitche, petite place, mais très-forte, et que là il assemblait le plus de forces qu'il lui était possible pour se défendre... ; que l'armée française qui avait campé proche Saint-Germain avait marché du côté de Péronne, sous le commandement de M. de Vaubrun, mais qu'on avait donné ordre de diviser les troupes en deux corps, dont l'un irait joindre le marquis de Créqui, en Lorraine, et l'autre du côté de Sedan, où il s'arrêterait pour s'opposer aux entreprises qu'on pourrait faire du côté de la Flandre ou du côté de la Hollande...

« Après cela, M. de Witt et les autres commissaires s'étendirent fort sur l'importance de cette saisie de la Lorraine, disant que cela coupait entièrement la Bourgogne du reste des provinces d'Espagne, et que cela empêchait toute la communication que les Pays-Bas espagnols avaient avec cette province, et qu'elle se voyait aussi privée de celle des Suisses et de plusieurs princes allemands.

De sorte qu'on pouvait comparer la Lorraine à la citadelle d'une ville qui commande à tout le reste. Ils ajoutèrent que la duché de Luxembourg se voyait aussi en quelque façon bloquée, et qu'elle ne pouvait plus donner de secours aux autres provinces des Pays-Bas espagnols ni en recevoir; que les Français mettraient bientôt le pied sur la gorge aux électeurs de Mayence et de Trèves, et que, par conséquent, quand la France commencerait à attaquer la Flandre, après s'être rendus maîtres de la Lorraine, la comté de Bourgogne serait à eux en une heure de temps aussi bien que la Flandre en peu de jours... Enfin, ils me dirent qu'ils avaient aussi eu avis, par la même poste, de tous les préparatifs de mer que les Français faisaient et de l'état où était leur flotte, dont ils me donnèrent la liste que je vous envoie (1). »

Les Hollandais n'avaient plus qu'une espérance, c'était que l'Angleterre pourrait encore faire pencher la balance du côté qu'il lui plairait et se rendre l'arbitre de toutes les affaires de la chrétienté; sans cela ils étaient *résolus de laisser agir le bon Dieu, et de voir la France à leurs portes sans se remuer* (2). Quel coup de grâce pour eux quand il fut évident que l'Angleterre les abandonnait ! D'Arlington répondit à Temple, courrier par courrier : « Sa Majesté ne sait pas bien ce qu'elle doit dire, ni les plaintes qu'elle doit faire à cet égard, jusqu'à ce qu'on ait appris ce que dira

(1) Temple, Lettre à milord Arlington, 2 septembre 1670.
(2) Temple, *Ibid.*

le roi très-chrétien, ce que le duc de Lorraine allèguera de son côté, en un mot, de quelle manière l'Empereur, le roi d'Espagne et les princes voisins en témoigneront leur ressentiment (1). » En même temps il rappelait Temple à Londres, en lui recommandant toutefois de laisser sa maison à La Haye, et d'assurer les Hollandais de son prochain retour. Temple, l'auteur de la Triple-Alliance, dévoué corps et âme à son ouvrage, était bien déterminé à ne jamais le défaire; il avait à ce titre la confiance des Hollandais. Son rappel était le signe manifeste d'un changement dans la politique anglaise. De Witt en fut atterré. Temple lui-même commença à comprendre le peu d'accueil que depuis quelque temps ses propositions trouvaient en Angleterre, et il ne douta plus de sa disgrâce, lorsque, revenu à Londres, Arlington évita de lui parler des affaires de Hollande, et que Clifford lui dit que les ministres des États étaient des coquins et de la canaille avec qui Sa Majesté ni aucun prince ne pouvait honnêtement avoir à faire (2). Grâce à cette immobilité de ses voisins, et plus encore à la supériorité de ses forces, Louis XIV acheva vite la conquête de la Lorraine (5 octobre 1670). L'Empereur essaya de protester, timidement, il est vrai, puisqu'il intervenait, disait-il, non pour faire rendre la Lorraine

(1) Lettre d'Arlington, 1er septembre; vieux style, 11 septembre 1670.

(2) Temple à son père, 22 novembre 1670.

à son duc, mais pour disposer favorablement le roi de France en faveur de ce prince. Le ton du vainqueur n'était pas propre à lui rendre de l'audace. L'envoyé d'Autriche demandant une conférence avec les ministres, Louis XIV répondit qu'il avait l'habitude de traiter ses affaires lui-même. Dans le cours des négociations, il donna deux raisons de son refus, la prudence et sa dignité. Il n'était pas sage de laisser le duc de Lorraine entre lui et l'Empereur, parce que les indiscrétions de ce prince inconstant pouvaient compromettre l'un et l'autre. On avait fait courir le bruit que l'Empereur entendait prescrire la restitution; le roi ne pouvait souffrir qu'on attribuât à la peur ce qui ne dépendait que de sa volonté. Il fallait donc choisir entre l'amitié ou l'inimitié du roi (1). Léopold n'insista pas.

Cependant l'alliance de la France et de l'Angleterre recevait son dernier complément. Le traité de Douvres n'était connu et signé que d'une partie des conseillers de Charles II, de ceux qui étaient favorables aux catholiques, Arlington, Clifford, Arundel. Il importait de le faire adopter par les autres, pour assurer à l'exécution le concours de toutes les forces du Gouvernement. Le roi chargea donc Buckingham et ses amis, qui ne savaient rien encore, d'entreprendre d'eux-mêmes, et comme chose nouvelle, un semblant de négociations avec la France

(1) Voir Basnage, 1670. Mignet, tome III, partie II. Négociations avec l'Autriche, nov., déc. 1670.

contre la Hollande, reproduisant le traité de Douvres, mais où la question religieuse n'étant pas nommée, ses conseillers protestants pourraient signer sans répugnance. Louis XIV s'y prêta d'autant plus volontiers, qu'il avait besoin de ménager les protestants d'Allemagne et surtout l'électeur de Brandebourg. Cette comédie aboutit au *traité simulé* du 30 décembre 1670. Charles II n'y parlait pas de sa déclaration de catholicité, mais les deux millions promis pour cet acte lui étaient conservés pour frais d'armement. On augmentait la part de l'Angleterre dans la dépouille de la Hollande. Le traité de Douvres lui avait assigné l'île de Walcheren, l'Écluse et Cadsant ; ici on lui accordait, en outre, les îles de Woorne et de Goerree : engagement dangereux, selon le marquis de Pomponne, car c'était livrer aux Anglais toute la Zélande, l'entrée au cœur de la Flandre, l'embouchure de la Meuse et le chemin de la province de Hollande. Lyonne lui-même ne s'en aperçut que trop tard : « De bonne foi, disait-il, quand nous avons fait ce traité, nous n'avons pas fait réflexion que Middelbourg et Flessingue étaient dans l'île de Walcheren (1). » Au moment même, on ne considéra que l'avantage d'avoir engagé tous

(1) *Mémoires* du marquis de Pomponne.
Encore un argument en faveur de ceux qui font aujourd'hui de la connaissance minutieuse de la géographie le salut du genre humain. Il est vrai que les diplomates et les officiers d'état-major doivent savoir exactement la géographie, soit pour régler les limites des nations, soit pour en préparer l'invasion, ou, ce qui vaut mieux, en assurer la défense.

les ministres anglais contre la Hollande, les protestants aussi bien que les catholiques.

Il n'y avait plus en apparence qu'à ouvrir les hostilités; le traité simulé en fixait même le commencement au printemps de 1671. Mais, quelle que fût l'impatience de Louis XIV, elle ne dominait pas sa prudence. Il eût regardé comme téméraire d'attaquer la Hollande avant de lui avoir ôté tout appui du côté de l'Allemagne et de la Suède. L'année 1671 se passa encore tout entière en négociations.

La *ligue du Rhin* s'était dissoute faute de renouvellement au terme fixé (août 1667), c'est-à-dire à l'époque même où la guerre de dévolution rendait suspects aux princes allemands les projets et la supériorité de leur protecteur. Louis XIV eût bien voulu la reconstituer. Dès février 1669, en accordant ses subsides et ses canons à l'électeur de Cologne, il lui faisait prendre l'engagement de donner les mains au rétablissement de la ligue aussitôt qu'il aurait trois ou même deux adhérents (1). L'année suivante (février 1670) il en obtenait autant de l'électeur de Bavière. Cet électeur, jusque-là hostile, comme son père, à la politique française, promettait de ne pas entrer dans la Triple-Alliance et de travailler à renouveler la ligue du Rhin dont pourtant il n'avait jamais été membre, de prendre parti pour la France dans le cas où l'Empereur ne vou-

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII; le traité cité plus haut. page 16.

drait pas transiger pour la succession d'Espagne, de donner sa fille au Dauphin, et sa voix à Louis XIV pour la dignité impériale à la première vacance. Des tentatives analogues furent faites auprès de l'électeur de Brandebourg. Par un traité qui est resté à l'état de projet (décembre 1669), il était invité à ne pas entrer dans la Triple-Alliance, à faire renouveler la ligue du Rhin par les princes de Brunswick, Lunebourg et Hesse, à appuyer de ses armes les prétentions de la France sur les Pays-Bas; il recevrait en retour les forts de Gueldre, Venloo et Ruremonde (1). Mais le Brandebourg avait déjà sa politique et ses projets à part. Il caressait l'espoir d'être le chef des protestants, et de fonder sur cet accord une puissance rivale de l'Autriche. Il éluda des propositions qui, en aidant au développement de la France, auraient entravé le sien.

La maison de Hohenzollern, en possession de l'électorat de Brandebourg depuis 1415, n'avait eu d'abord de remarquable que les surnoms de ses princes. Elle avait produit Frédéric *Dent de Fer*, Albert *l'Achille* et l'*Ulysse* à la fois, Jean *le Cicéron*, Joachim le *Nestor*, Joachim II l'*Hector Allemand*. En 1618 avait commencé son accroissement territorial par l'acquisition de la Prusse. Ce duché, ravi à l'ordre Teutonique par l'apostasie luxurieuse du grand maître Albert de Brandebourg, revenait, après une courte durée de

(1) Voir Mignet, tome III, partie III. Il cite le projet de traité, en latin, inédit, qui est au dépôt des affaires étrangères.

cette dynastie bâtarde, à la branche aînée de la famille. Outre cette origine peu honnête, l'héritage était grevé de conditions assez gênantes ; c'était un fief de la Pologne, qui imposait le serment et l'hommage envers un roi étranger ; c'était un domaine isolé sans communication avec le Brandebourg dont le séparaient, à grande distance, la Poméranie et plusieurs provinces polonaises. Mais la suite a prouvé que ces groupes d'États épars pouvaient être les jalons d'un grand empire, si le possesseur savait s'en servir comme de camps avancés au milieu des princes intermédiaires, comme de moyens de chicanes spécieuses et d'invasion en temps opportun. Les dissensions de l'Allemagne, la guerre de Trente Ans, les rivalités des États du Nord, offrirent à la maison de Hohenzollern l'occasion d'essayer avec persévérance et avantage ce système frauduleux. L'électeur Frédéric-Guillaume, le premier qui ait porté ensemble ces deux noms demeurés à peu près inséparables chez ses descendants, obtint à la paix de Westphalie (1648), grâce à la fermeté de la France (1), la Poméranie ultérieure qui le rapprochait de la Prusse, et la province de Magdebourg qui arrondissait sa puissance dans le bassin de l'Elbe. Par son intervention dans la rivalité de Charles-Gustave et de Jean-Casimir, il affranchit la Prusse de la suzeraineté de la Pologne (traité de Wehlau, 1657); indépendance qui

(1) Voir notre chapitre V, deuxième section, t. I : Paix de Westphalie.

préparait la royauté de ses successeurs sur les bords de la Vistule. Enfin le règlement définitif de la succession de Clèves et Juliers (1666) lui assigna le duché de Clèves et les comtés de La Marck et de Ravensberg, dans le bassin du Rhin : troisième groupe d'où devait sortir un jour la Prusse-Rhénane. Par ses succès, Frédéric-Guillaume mérita le nom de *Grand-Électeur* qui le distingue entre les princes allemands au XVIIe siècle ; il devint réellement le souverain prépondérant de l'Allemagne du Nord. Dès lors, il ne pouvait voir qu'avec jalousie ou inquiétude tout projet capable de consolider la prépondérance française sur les bords du Rhin. Louis XIV essaya vainement de l'armer contre l'Espagne, et de le tourner contre les Hollandais, en lui représentant que les Hollandais, en vertu d'anciens arrangements, tenaient garnison dans plusieurs de ses villes du duché de Clèves, qu'ils étaient bien plus maîtres chez lui que lui-même, que la France le délivrerait de cette assistance gênante ; l'électeur ne se laissa prendre à aucune raison ni promesse ; il songeait bien plutôt à défendre la Hollande. L'antipathie des Hohenzollern pour la grandeur française commençait.

Mais ce que l'Électeur de Brandebourg refusait obstinément, Louis XIV, à force de persévérance, l'obtint de la plupart des anciens alliés du Rhin. Il n'est pas sans intérêt de remarquer Gourville parmi les agents qu'il employa ; l'ancien complice de Fouquet, non encore relevé de ses condamnations à la taxe et à mort, était admis provisoirement à mériter

sa réhabilitation par des services de tout genre. Il négocia surtout auprès de la maison de Hanovre (1). Le duc de Hanovre (10 juillet 1671) promit de ne pas aider les Hollandais et de fermer ses États à leurs auxiliaires ; il livrerait au contraire le passage et des vivres aux troupes françaises, moyennant 10,000 écus par mois pendant deux ans et la restitution de ce que les Hollandais lui avaient pris. L'évêque de Munster conclut deux traités (28 juillet 1671) : par le premier, qui était public, il restait neutre ; par le second, qui était secret, il ouvrait ses États et mettait ses ressources à la disposition du roi, moyennant un subside mensuel de 10,000 écus. L'évêque d'Osnabruck, de la maison de Lunebourg, tout en ne promettant que sa neutralité, donnerait *des preuves de son affection aux intérêts et service du roi* (2), c'est-à-dire laisserait les armées françaises circuler chez lui et acheter des vivres; un subside mensuel de 5,000 écus, et des secours, s'il était attaqué lui-même, seraient sa récompense (23 octobre 1671). L'électeur de Cologne, déjà lié à la France depuis deux ans, s'engagea plus étroitement (11 juillet 1671) à donner aux Français le passage, des vivres, des magasins, à leur laisser construire un pont sur le Rhin à l'endroit qu'il leur plairait de choisir. Cet électeur était de la famille de Bavière. On a vu que l'Électeur de Bavière lui-même avait, l'année précédente, accepté résolûment

(1) *Mémoires* de Gourville.
(2) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII; texte du traité.

l'alliance de Louis XIV. Pour compléter l'enchaînement de la maison de Wittelsbach à la politique française, le duc d'Orléans, frère du roi, épousa la fille de l'électeur Palatin (octobre 1671).

Le chef-d'œuvre de l'art fut sans doute d'amener enfin l'Empereur à ne pas contrarier les projets de la France. Léopold se débattait depuis trois ans entre les propositions des Hollandais, les reproches de l'Espagne, l'adresse du ministre français Grémonville, et les intrigues de l'impératrice douairière, sa belle-mère, qui se vendait à la France pour des *parures de diamants dignes d'elle et du monarque* donateur (1). Il ne se décidait ni à entrer dans la Triple-Alliance, ni à garantir le traité d'Aix-la-Chapelle, ni à prendre confiance en Louis XIV. De temps en temps ses ministres, gagnés par l'Espagne, faisaient des scènes à Grémonville pour le forcer à quitter Vienne. On crut un instant que la rupture ouverte allait éclater. Les principaux seigneurs hongrois, Nadasti, Serin (Szerini), Frangipani, Tattembach, avaient comploté un soulèvement formidable. Découverts et condamnés (avril 1671), leurs supplices en différentes villes inaugurèrent un système d'oppression impitoyable pour la Hongrie. On soupçonna assez facilement qu'ils avaient eu la France pour complice; et au moins dans les années précédentes Louis XIV n'avait pas été pur de toute complicité avec Serin (2). Mais la violence

(1) Voir dans Mignet les dépêches de Grémonville sur ce sujet.

(2) Voir plus haut, chap. XVII, 1re section, les aveux de Louis XIV dans ses *Mémoires*, relativement aux mécontents hongrois.

même des ministres autrichiens leur donnait un tort, dont, après le premier moment, ils craignirent les conséquences. Une lettre de Louis XIV (24 juin 1671), habile mélange d'amitié et de menace, fortifia cette réflexion. Il y rappelait avec quel bonheur Grémonville avait servi les deux souverains dans le traité de leur étroite union pour le partage de la succession espagnole. Il niait tout rapport de son ministre avec les Hongrois qu'il qualifiait sans façon de *scélérats*, réclamait la publication des preuves de cette innocence qui se trouvaient au procès, et demandait si l'Empereur voulait renoncer à l'amitié promise (1). La secousse détermina l'apaisement. Léopold, circonvenu par des assurances doucereuses, se laissa persuader que la France n'en voulait ni à l'Espagne ni à l'Empire, qu'elle n'avait en vue que sa défense contre les membres de la Triple-Alliance. On lui promettait le maintien de la paix de Munster, l'exécution exacte de la paix d'Aix-la-Chapelle. A ces conditions il accepta un traité de neutralité. Il s'engagea, en cas de guerre entre le roi très-chrétien d'une part, et les rois d'Angleterre et de Suède et les États des Provinces-Unies d'autre part, à ne se mêler de cette guerre ni par lui ni par autre, sinon par une entremise de ses offices pour procurer la paix, à ne faire aucune confédération avec ces rois ou États pour leur défense contre le roi très-chrétien, à ne leur donner aucun secours en armes, argent, conseils ou quelque

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V.

autre chose que ce fût (1er novembre 1671). Ce traité, préparé par les soins de Lyonne, fut aussi le dernier succès de ce ministre. Il n'avait pas même vu la conclusion finale. *Cet homme capable,* comme l'appelle Louis XIV, venait de mourir (1er septembre 1671), épuisé à la fois par le travail et par l'abus des plaisirs.

Lyonne laissait également en bonne voie une négociation avec la Suède. Car la diplomatie française ne s'était pas plus rebutée des résistances de Stockolm que des indécisions de Vienne ; elle avait renoué, dès la première apparence favorable, avec ses anciens alliés du Nord. Comme il était encore dans la destinée de Louis XIV de trouver vite des remplaçants à ses serviteurs ou d'y pourvoir par lui-même, il acheva en peu de temps ce que Lyonne avait commencé.

Les Suédois, ces fiers champions de la Triple-Alliance, n'avaient guère soutenu plus d'une année leur personnage d'amis vertueux et incorruptibles à l'argent. Les cinq cent mille écus réclamés de l'Espagne n'étant venus ni de l'Espagne ni par la Hollande, ce retard diminuait sensiblement leur estime pour les ennemis de la France. Ils s'aperçurent que l'Espagne avait beaucoup d'incapacité, beaucoup d'ignorance des affaires, et que la Hollande ne se souciait de la Suède que quand elle croyait en avoir besoin (1). Une dépêche d'un diplomate français trace de ces politiques un portrait dur et plaisant,

(1) Voir Mignet, tome III, partie II : dépêche du 19 août 1671.

que les faits ont bien justifié : « Quand on a fait, « dit-il, quelque séjour à Stockolm, connu la va- « nité des Gascons du Nord, la présomption qui « leur persuade qu'on ne s'aperçoit pas de leur fai- « blesse et de leur pauvreté, et qu'on ne peut se « passer d'eux, le peu d'honnêteté qu'il y a dans « leur conduite, les cabales qui règnent dans le « sénat, d'un côté la faiblesse et l'inapplication de « ceux qui le composent, et de l'autre l'animosité « particulière de ceux qui, sans songer au bien de « l'État, n'ont pour but que de traverser les des- « seins de leurs ennemis ; tout cela joint ensemble « fait qu'un homme, aussi bien instruit que vous « l'êtes, ne peut être surpris de tous les change- « ments qui arrivent.... Si le sénat de Rome eût « eu aussi peu de penchant pour la guerre que celui « de Suède en a aujourd'hui, l'Empire romain n'au- « rait pas été d'une si grande étendue. Ces mes- « sieurs qui gouvernent ici sont à peine rassemblés, « et ne parlent déjà que d'aller passer à la cam- « pagne trois semaines aux fêtes de Pâques, un « mois à celles de la Pentecôte, et deux aux jours « caniculaires ; quand ils auront touché l'argent, « ils ne songeront plus à rien qu'à attendre avec « beaucoup d'impatience un autre terme pour rece- « voir (1). »

Vers le milieu de 1671, ils avaient cru trouver leur avantage à se retourner vers la France. Pom-

(1) Mignet, tome III, partie II : dépêche de Courtin à Pomponne.

ponne, alors ambassadeur à La Haye, mais qui avait précédemment résidé à Stockolm, leur fut aussitôt expédié, à la grande surprise et inquiétude des Hollandais. Il confia aux Suédois les desseins de Louis XIV contre la Hollande, et les rassura sur l'honneur de leur passé en déclarant qu'il n'était pas question de toucher au traité d'Aix-la-Chapelle. Avaient-ils peur que le roi eût l'intention de ruiner les États protestants : il leur suffisait, pour dissiper ce soupçon, de considérer que le roi s'alliait avec l'Angleterre et la Suède, deux États protestants ; c'était assez dire que ses desseins contre la Hollande ne regardaient que la politique. Sur ces entrefaites, Lyonne étant mort, Pomponne fut nommé à sa place ministre des affaires étrangères ; mais il demeura encore plus de deux mois à Stockolm, n'en voulant partir qu'avec une négociation assez avancée pour ne pouvoir être rompue par un caprice. Secondé par l'ambassadeur anglais, qui confirmait tout ce qu'il avait avancé des desseins de Charles II, il posa les bases d'une alliance active. Les Suédois offraient d'abord leur neutralité, moyennant un subside annuel. Peu à peu ils se laissèrent amener, par l'espérance d'un subside plus fort, à promettre leur coopération. Ils voulaient bien s'opposer par les armes à l'Empereur et à tout prince d'Empire qui viendrait en aide aux Hollandais. Seulement, par une vieille rancune de voisinage, ils tenaient à exclure le Danemark des avantages de l'alliance française. Le 3 décembre 1671, ils remettaient ces

stipulations à Pomponne pour qu'il les rapportât en France. Ainsi, à un mois de distance, Louis XIV recevait la promesse de neutralité de l'Empereur et la promesse de concours des Suédois.

Il fallut, il est vrai, débattre encore pendant quelque temps la rédaction définitive du traité. Le désintéressement des Suédois était mis à de rudes épreuves. Les Hollandais, avertis des menées de la France, venaient offrir de bonnes sommes à leurs anciens associés pour les retenir dans leurs intérêts. Ces tentatives ne manquaient pas d'attrait, et les Français avaient à les combattre par des offres plus avantageuses. Il y avait *marché à Stockolm* : l'alliance resterait évidemment à l'enchérisseur le plus généreux ; elle fut enfin adjugée à la France (1672). Par un traité public, la France et la Suède stipulèrent la garantie de leurs anciens traités et le maintien de l'ordre établi par la paix de Westphalie. Par des articles secrets, les Suédois promettaient de combattre tout prince d'Empire qui voudrait défendre les Hollandais ; à cet effet, ils feraient passer seize mille hommes dans la Poméranie ; le roi très-chrétien, en retour, leur payerait six cent mille écus par an pendant la guerre, et quatre cent mille avant la guerre (1). Quelque onéreux que parût cet engagement, Louis XIV fut si satisfait du résultat, qu'il chargea son ambassadeur de faire au grand chancelier de Suède un présent personnel de vingt

(1) Voir Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

mille écus, soit en argent, soit en pierreries (1).

A considérer froidement cette série de victoires diplomatiques, Louis XIV apparaît bien plutôt comme un traitant habile ou bien servi que comme un potentat sûr de sa force. Partout, sauf dans l'occupation de la Lorraine, la ruse et la dissimulation. Il se dépouille de cette grandeur qui épouvantait ses voisins et se fait solliciteur comme la faiblesse défiante d'elle-même. Loin d'imposer sa pensée, il la renie pour écarter le plus grand obstacle à ses projets. Tandis qu'il ne veut ruiner la Hollande que pour mieux envahir et conserver les Pays-Bas espagnols, il affirme qu'il ne prétend rien contre l'Espagne ; il le répète à Vienne, à Stockolm, en Angleterre, à Madrid même. Il ne dissout la Triple-Alliance qu'en protestant de son respect pour ce qu'elle a réglé, au risque d'en provoquer la reconstitution dès que le cours de ses victoires l'obligera à découvrir son secret. Il sentait lui-même que ces alliances n'étaient pas solides ; il avoue qu'il ne faisait pas grand fond sur elles (2), mais qu'il lui suffisait d'avoir mis la Hollande hors d'état de résister. Ce but était atteint. A la fin de 1671, la Hollande ne pouvait plus compter que sur l'Espagne et l'électeur de Brandebourg. L'Espagne, comprenant que le danger lui était commun avec la Hollande, consentit à l'assister contre la France et à ne faire

(1) Mignet, tome III, partie III.
(2) *Mémoire* de Louis XIV sur la guerre de Hollande, retrouvé par Rousset.

ni paix ni trêve que d'un consentement mutuel (traité du 17 déc. 1671, 22 février 1672). L'électeur de Brandebourg, rétif à toutes les propositions de Louis XIV, allait se prononcer et armer pour la Hollande aussitôt après la déclaration de guerre (1).

Il ne manquait plus qu'un grief plausible, une apparence de raison à produire tout haut pour justifier la guerre. Louis XIV, qui le cherchait depuis trois ans, le trouva dans la question des tarifs.

Si Colbert était jaloux du commerce hollandais, la Hollande ne voyait pas avec moins de dépit le développement des manufactures et de la navigation en France. Les tarifs de 1667 avaient fort irrité de Witt et Van Beuningen ; ils s'étaient proposé, nous l'avons vu, d'y répondre par la voie de rétorsion. A son retour d'Aix-la-Chapelle, Van Beuningen invitait les États à interdire chez eux les vins et eaux-de-vie de France, les bouquets de plumes, les éventails, les rubans, le papier français (2). Mais il y avait à ces représailles de très-sérieuses difficultés. La plupart des villes de Hollande étaient l'étape de celles d'Allemagne ; des vaisseaux allemands venaient y charger les eaux-de-vie et vins de France, et emportaient en même temps beaucoup d'épiceries. Interrompre le commerce avec la France, c'était arrêter du même coup le commerce des Allemands ; ceux-ci se rendraient directement dans les ports de France, et leurs bonnes espèces

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.
(2) Basnage, année 1668.

d'or et d'argent seraient perdues pour la Hollande. En même temps les intérêts particuliers des États se faisaient concurrence. La Gueldre voulait bien qu'on interdît le papier français parce qu'elle fabriquait elle-même beaucoup de papier; mais Rotterdam trouvait son compte à ne rien prohiber; et Amsterdam, favorable à la prohibition en général, jugeait sage et patriotique d'en excepter ce qui venait de Lille et de Tournay (1). Aussi Colbert ne voyait de conséquences fâcheuses dans ces menaces que pour leurs auteurs. Les Hollandais portaient les vins de France dans le Nord, et rapportaient de là du bois, du chanvre, du fer et autres marchandises de gros volume. « Or, disait Colbert, si les Hollandais mettent des impositions sur les vins qui entrent chez eux, ils seront obligés de les revendre plus cher; dans ce cas les Français pourront porter directement leurs vins dans le Nord, et en rapporter toutes les denrées qui font la richesse des Hollandais. Si les Hollandais se contentent d'imposer ceux des vins qui se consomment en Hollande, ils en importeront moins évidemment, et dès lors ils auront moins de vaisseaux. La diminution sera dans la proportion d'un vaisseau et de vingt hommes pour 150 ou 120 barriques de vin. Ainsi, ils ne peuvent imposer les vins de France sans livrer aux Français le commerce du Nord ou sans se condamner à restreindre leur propre marine (2). »

(1) Basnage, 1669, 1670.
(2) Lettres de Colbert. Collection Clément : finances, industrie, commerce.

Il continua donc à narguer leur mécontentement. Il créa la *Compagnie du Nord*, et la dota de privi-léges qui rendaient la concurrence presque impossible aux Hollandais. Les États s'en plaignirent encore ; dans la prévision d'une lutte prochaine, ils ordonnèrent des armements : la seule province de Hollande devait fournir six régiments d'infanterie et trois de cavalerie ; les autres provinces à proportion. Louis XIV riposta à cette velléité belliqueuse en favorisant, contre le parti républicain, les prétentions du prince d'Orange. Ce prince, qui, malgré de Witt, avait pris place dans les États particuliers de Zélande comme premier noble, fut encore admis (1670) dans le Conseil d'État, ou pouvoir exécutif, de la confédération. Louis XIV, en le félicitant, lui souhaita d'arriver à la même puissance que ses pères. Il n'avait pas pénétré toute la profondeur de ce nouveau Taciturne, plus sombre encore que le premier, qui n'a jamais eu des sentiments de l'homme que l'égoïsme et l'envie, et n'a connu de devoirs ni envers l'humanité ni envers la famille. L'hypocrite répondit qu'il était bien touché de l'opinion si juste et si favorable de Sa Majesté, et qu'il montrerait, par ses actions et par son zèle, la même passion que ses pères pour le service du roi. Inquiet de cette entente, de Witt invitait les États à porter les troupes de terre à soixante-dix mille hommes, à équiper soixante vaisseaux, à mettre en état de défense Maëstricht, Bois-le-Duc, Bréda, Berg-op-Zoom.

Néanmoins les tarifs français ne s'abaissaient pas.

Déboutés de toutes leurs réclamations, les États parlèrent d'interdire à leurs sujets le commerce des îles françaises de l'Amérique. Colbert ne fit qu'en rire. « La compagnie hollandaise, écrivait-il, ne saurait rien faire qui soit plus agréable au roi, parce qu'il y a déjà longtemps que je ne travaille à autre chose qu'à leur interdire ce commerce. Il y a lieu d'espérer que, ces défenses réciproques étant bien exécutées, Sa Majesté parviendra plus facilement à la fin qu'elle s'est proposée (1). » Enfin, ils prirent tout de bon la résolution d'interdire chez eux les eaux-de-vie de vin et de mettre des droits très-forts sur les soieries, le sel et les autres marchandises et denrées de France. C'était un coup de désespoir; car, disait Pomponne, « quelque incommodité qu'ils croient apporter à notre commerce, ils ne peuvent disconvenir du préjudice que le leur en recevra. » Ou plutôt c'était une manière de provocation; beaucoup de gens en Hollande avaient des goûts belliqueux, ils désiraient la guerre dans l'espoir de troubler et de ruiner, avant leur affermissement, les manufactures, le commerce et la marine de la France (1).

Louis XIV les prévint. Le 7 janvier 1671 un arrêté royal fit défense de charger les eaux-de-vie sur les bâtiments hollandais, et frappa d'un droit les harengs importés par eux. Les considérants expliquaient que les eaux-de-vie exportées de France par les étrangers, et surtout par les Hollandais, étaient

(1) Dépêches de Pomponne, novembre 1670; dans Mignet, tome III, partie IV.

dénaturées par des mélanges malsains, et que l'importation des poissons et des épiceries des Indes-Orientales causaient un préjudice considérable à la navigation et au commerce des sujets de Sa Majesté. Colbert ne nie pas que l'exclusion des harengs hollandais fût une violation des traités; « mais, ajoute-t-il, depuis deux ans les Hollandais ayant affecté la résolution d'exclure les denrées et manufactures françaises, le roi lassé de tant de menaces a été bien aise de leur montrer qu'il ne les craignait pas. » A leur tour les Hollandais ne voulurent pas reculer, ils prononcèrent l'interdiction contre les eaux-de-vie et plusieurs manufactures de France, non sans essayer d'établir qu'ils ne violaient pas les traités, parce qu'ils n'avaient exclu que les eaux-de-vie en général sans nommer spécialement celles de France. Or, à cette époque, il n'y avait d'eaux-de-vie de vin qu'en France. Colbert sut bien le leur dire; il les avertit en outre que s'ils s'avisaient d'exclure les vins, le roi doublerait le droit de *fret*, et en déchargerait les autres étrangers (1). Dans le courant de la même année, il leur ferma presque absolument les îles françaises d'Amérique par des réductions ou suppressions de droits d'entrée dont tous les avantages étaient pour les marchands français.

Les Hollandais s'efforcèrent d'entraîner leurs voisins dans cette querelle commerciale; ils ne réussirent qu'auprès des Espagnols. Ce gouvernement,

(1) Colbert, *Lettres*, janvier, février 1671.

mécontent de tout le monde, de l'Empereur qui ne savait pas se dégager des intrigues françaises, de la Suède qui lui demandait de l'argent, de la France qui avait si fort avancé sa ruine, n'était pas non plus trop bien porté pour la Hollande qui lui avait imposé la paix d'Aix-la-Chapelle. Mais, dans l'état actuel de l'Europe, il n'y avait à peu près que la Hollande qui ne fût pas gagnée à Louis XIV. C'était une voie ouverte à l'accommodement. L'Espagne y entra et s'associa à la guerre des tarifs. Son représentant aux Pays-Bas, Monterey, interdit dans ces provinces les eaux-de-vie et les produits manufacturés de France (septembre 1671). Elle osa davantage encore : Louis XIV lui témoignant une grande colère, au lieu de se séparer des Hollandais, elle resserra ses liens avec eux et entama ce traité de défense mutuelle dont il fut impossible au grand roi d'empêcher la ratification. Alors il retourna cet échec à son avantage : il voulut s'en faire, auprès de l'opinion, un motif suffisant de déclaration de guerre. Les Hollandais, fort inquiets de leurs propres bravades et de sa puissance, voyaient, dans l'accroissement continuel de l'armée française, l'orage prêt à fondre sur eux. Ils essayèrent de le détourner par des excuses, des offres de réparation, s'ils étaient coupables de quelque offense. Groot (le fils de Grotius), leur ambassadeur en France, dans une audience restée célèbre (1), parla au roi, d'un ton

(1) Voir Sévigné, *Lettres*, 5 janvier 1672.

humble et presque touchant, de l'ancienne amitié, de la reconnaissance des Provinces-Unies pour les services des rois de France, de leur disposition à désarmer si le roi l'ordonnait (4 janvier 1672). Louis XIV saisit cette occasion de donner à ses desseins une couleur de représailles légitimes, en réduisant ses griefs au nouvel accord des Hollandais avec l'Espagne : « Quand j'ai appris, dit-il, que les Provinces-Unies essayaient de débaucher mes alliés, et *sollicitaient des rois mes parents* d'entrer en *des ligues offensives contre moi*, j'ai voulu me mettre en état de me défendre et j'ai levé quelques troupes ; mais je prétends en avoir encore plus vers le printemps, et je m'en servirai en ce temps-là de la manière que je jugerai le plus à propos pour le bien de mon État et pour ma gloire. »

De son côté, le roi d'Angleterre était à la recherche de tout sujet de plainte, de toute mauvaise chicane, pour justifier sa rupture avec la Hollande et assurer à sa nouvelle politique l'adhésion des Anglais. D'abord, c'étaient des médailles de la dernière guerre entre l'Angleterre et la Hollande, ou d'autres monuments de vanité hollandaise, dont il réclamait la suppression (nov. 1670). Quand on l'eut satisfait, il reprit la question du pavillon, comme une des plus chères à l'orgueil anglais. Les Hollandais, à la paix de Bréda, avaient consenti à saluer les premiers le pavillon des vaisseaux de guerre britanniques; Charles II prétendit les contraindre à saluer un simple yacht, ou faire de leur refus un cas de guerre.

Un yacht, envoyé en Hollande pour ramener la femme du chevalier Temple, traversait la flotte hollandaise (juillet 1671). Le capitaine avait ordre de réclamer le salut, ou de canonner les vaisseaux qui s'y refuseraient, et d'y user toute sa poudre pour donner une bonne matière de se quereller. Il tira, en effet, quoique à contre-cœur; mais les Hollandais évitèrent le piége; ils n'amenèrent pas et ne ripostèrent pas au canon: ils expliquèrent froidement au capitaine anglais que, tant que de nouveaux arrangements ne seraient pas intervenus entre les deux nations, ils ne pouvaient considérer un yacht ou bâtiment de plaisance comme un vaisseau de guerre du roi (1). Charles II affecta une grande indignation. Il envoya un nouvel ambassadeur à La Haye, avec mission d'employer toute son adresse à aigrir la matière, à rendre les États odieux à tous les Anglais. Les États, déjà menacés par la France, se résignaient à tous les sacrifices pour prévenir la défection du roi d'Angleterre. Ils lui offrirent, en dépit de Jean de Witt, comme un témoignage de déférence personnelle, de nommer son neveu, le prince d'Orange, capitaine-général (janvier 1672); ils se montrèrent disposés à baisser pavillon devant un simple yacht, à la condition que, conformément à la Triple-Alliance, l'Angleterre les assistât contre la France. Ils étaient en vérité trop conciliants. Pour

(1) Lettre de Temple à son père, septembre 1671 : collection in-12, tome II.

se donner le droit de les quereller, Charles II répondit qu'ils devaient se soumettre sans condition, et comme ce *sans condition* risquait d'être accepté, on y ajouta des demandes si déraisonnables, dit Arlington lui-même, qu'ils ne pouvaient y consentir. Le roi réclamait le droit exclusif de pêche dans les mers britanniques, leur reprochait l'asile accordé à d'anciens officiers anglais qu'il appelait *ses rebelles*, leur imputait à outrage un tableau de la bataille de Chatam, où Corneille de Witt était peint appuyé sur un canon..., etc.

Les États avaient pourtant tenu leur parole. Ils venaient de nommer le prince d'Orange capitaine-général, avec engagement de lui conférer à vie les fonctions de capitaine et d'amiral-général quand il aurait vingt-deux ans accomplis (24 février 1672). Mais déjà, depuis douze jours, Charles II avait rendu publique son alliance avec la France par le traité de Whitehall (12 février). Quelques semaines après, il commençait les hostilités par un coup de piraterie : le 23 mars, sans avoir encore rompu ouvertement avec la Hollande, il faisait attaquer leur flotte de Smyrne et leur enlevait un vaisseau de guerre et quatre vaisseaux marchands. Le 27, il déclara la guerre. Cette déclaration énumérait tous les griefs de l'Angleterre contre la Hollande, dans un style propre à surexciter le patriotisme anglais : l'ajournement du règlement de commerce, stipulé par la paix de Bréda, les violences exercées sur les colons anglais de Surinam, les insultes à la nation anglaise

par des emblèmes outrageants, peintures, médailles et autres *monuments faux* dont toutes les villes des Provinces-Unies regorgeaient, la violation du droit de pavillon, cette ancienne prérogative des rois d'Angleterre et la dernière dont ce royaume dût jamais se défaire : « Insolence inouïe, qu'ils osent « nous disputer l'empire de la mer ! Eux qui, sous « le règne du feu roi, notre père, étaient obligés « de payer les droits et coutumes pour pêcher dans « nos mers, et ce n'est pas à eux d'en disputer avec « nous, eux qui sont redevables de l'état où ils sont « maintenant à la protection de nos ancêtres, et au « sang et à la valeur de nos sujets (1). »

Au milieu de ces roueries politiques se glissait un acte d'une tout autre nature, que ce voisinage a pu compromettre sans lui ôter le mérite d'être l'application de cette liberté religieuse tant réclamée par les philosophes et les libéraux de nos jours. Fidèle aux sentiments qu'il avait exprimés dès les premiers jours de son règne, Charles II publiait le 25 mars 1672 une déclaration d'*indulgence* pour les *âmes délicates*, suspendait les lois pénales contre les dissidents, autorisait les non-conformistes protestants à pratiquer leur culte dans des lieux de réunion placés sous la protection du magistrat civil, et les catholiques dans des maisons particulières. Quel était donc le crime de cette tolérance ? Était-ce de faire une part aux catholiques dans la liberté commune ? Personne

(1) Dumont, *Corps diplomatique.* Texte de la déclaration.

n'oserait aujourd'hui soutenir tout haut un pareil grief. Était-ce de préparer, sous cette apparence d'égalité, l'oppression des protestants? Pour justifier cette imputation, il faudrait que Charles II eût au moins essayé de donner cette tournure à son œuvre; or nous verrons bientôt que l'intolérance des anglicans et des presbytériens ne lui en a pas même laissé le temps.

« Un coup de tonnerre, dit Temple (1), dans un « beau jour d'hiver, ne surprendrait pas plus le « monde que notre déclaration contre la Hollande « le surprit en 1672. » Jusque-là les Hollandais s'obstinaient à espérer, contre toutes les apparences, que l'Angleterre n'en viendrait jamais à une rupture ouverte. En France on en avait au moins douté jusqu'à l'attaque de la flotte de Smyrne, et cependant on voulait que ce fût l'Angleterre qui commençât (2). Louis XIV était donc au comble de ses vœux. A son tour, le 6 avril 1672, il lança sa déclaration de guerre, sans alléguer d'autre motif que la mauvaise satisfaction que lui inspiraient la conduite et l'ingratitude

(1) Temple, *Mémoires* de ce qui s'est passé dans la chrétienté depuis le commencement de la guerre, en 1672.

(2) Temple, Lettre à son frère, mai 1672 : « Ni les Français ni les Hollandais n'ont pu croire que ce fût tout de bon, jusqu'à ce que nous ayons attaqué la flotte de Smyrne. Mon frère Henri dit qu'avant ce coup personne ne le croyait à Paris, et lorsque j'ai dit à milord Arlington ce que j'avais appris de mon frère, il m'a avoué que la cour de France même n'en avait rien cru qu'après cette action. Et quelques mesures que nous eussions prises avec Messieurs les Français, ils voulaient que ce fût nous qui commençassions la guerre. »

des Provinces-Unies (1); le 28 avril il partit de Saint-Germain. Il ne prévoyait pas quel ennemi nouveau, quelle résistance inattendue allait surgir de ses victoires mêmes, et le contraindre à changer ses plans, quels sacrifices imposés à ses peuples pour sa gloire affaibliraient au dedans le prestige et le respect de son autorité, quelles haines sa prépondérance sur l'Europe amasserait au dehors contre la France. L'époque la plus florissante, la plus heureuse, la plus populaire de son règne finissait.

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

CHAPITRE XXII

Guerre de Hollande : Première période. Années 1672 et 1673.

I. — Comparaison des forces de la France et de la Hollande. — Alarmes de l'opinion en France. — Prise des villes du duché de Clèves. — Passage du Rhin. — Conquête de trois provinces. — L'inondation. — Négociations pour la paix. — Rétablissement du stathoudérat en Hollande. — Les Hollandais rejettent les propositions de Louis XIV. — Suspension des hostilités.

Les préparatifs de Louis XIV étaient aussi considérables que bien concertés. Nulle armée en Europe ne pouvait entrer en comparaison avec l'armée française. Cent vingt mille hommes, « bien armés, équi« pés, instruits, d'une tenue sévère, et soumis, les « généraux comme les soldats, aux exigences de la « discipline, » tel était le résultat obtenu en quelques années par Louvois, et la justification de son système et de la confiance de son maître. On y comptait, à côté des Français, vingt mille Suisses, et dix à douze mille étrangers anglais, allemands, espagnols, italiens, recueillis dans ces régiments spéciaux toujours ouverts aux aventuriers ou déserteurs de tous les pays (1). Il faut y joindre, en dehors, les régiments anglais fournis

(1) Rousset. *Histoire de Louvois*, ch. v.

officiellement par Charles II, et les troupes de Cologne et de Munster que des traités récents venaient d'engager à une action offensive. Après avoir promis, en 1671, le passage sur leurs terres et des approvisionnements aux troupes françaises, ces deux princes germaniques accordaient maintenant (janvier 1672) le concours de leurs propres troupes contre les Hollandais dont ils étaient voisins; le contingent de l'électeur de Cologne seul était de dix-huit mille hommes.

Les commandants supérieurs, par leur nom seul, présageaient la victoire : Condé, Turenne, Luxembourg. Nous apprendrons successivement à connaître Luxembourg, ce mélange étonnant de vices honteux et de talents de premier ordre; les deux autres étaient déjà trop célèbres pour n'être pas redoutés de toute l'Europe. Il n'y avait pas un prince, pas une population, comme pas aussi un historiographe, qui ne s'inclinât devant la fougue de Monsieur le Prince et le génie savant du vicomte de Turenne. Il y eut pourtant en France, pendant quelques jours, un essai de contradiction à ce jugement universel. Le roi, qui entendait se réserver le commandement en chef, avait réglé qu'il donnerait le mot à Monsieur, Monsieur à Condé, Condé à Turenne, et Turenne aux autres maréchaux. Trois petits maréchaux, Bellefonds, Créqui et d'Humières, prétendirent refuser un rang supérieur à Turenne, quoiqu'il fût maréchal-général et que cette fonction équivalût pour la dignité à celle de connétable, quoique l'un d'eux lui dût son bâton,

quoiqu'il *leur eût appris le peu qu'ils savaient* (1). Le roi ne laissa pas impunie tant de fatuité; il exila les trois récalcitrants. Leur fierté plia devant la disgrâce. Au bout de quelques mois, ils consentirent à servir sous Turenne en qualité de lieutenants-généraux; Créqui et d'Humières d'abord, ensuite Bellefonds, le plus entêté et peut-être le plus franc (2).

La Hollande ne confinant à aucun des points du territoire français, il avait fallu s'assurer le passage jusqu'à elle, sans inquiéter aucun des États intermédiaires, neutres ou suspects, ni surtout les Pays-Bas espagnols sur lesquels il importait de ne laisser entrevoir aucune prétention. Le roi et Louvois avaient fort habilement résolu ce problème. Deux chemins pouvaient conduire à l'entrée du pays ennemi: le Rhin par l'électorat de Cologne qui ne touchait pas à la France, et la Meuse par l'évêché de Liége qui n'appartenait pas à l'Espagne. L'alliance de l'électeur de Cologne les ouvrit tous les deux. Cet électeur, en guerre privée avec sa noblesse, avait réclamé, quelques mois auparavant, l'assistance de la France pour cet intérêt personnel, étranger aux Hollandais et à la politique générale de l'Empire. Louis XIV avait pu lui envoyer des troupes, à travers les États et avec le consentement de l'électeur de Trèves, qui ne voyait dans cette manœuvre qu'un

(1) Lettre de Bussy-Rabutin à Sévigné, 1er mai 1672.

(2) Lettres de Louis XIV et de Louvois à Turenne, octobre et novembre 1672. Collection Grimoard, tome II.

secours accordé à un prince allemand comme lui. D'ailleurs ces Français prirent l'écharpe de Cologne, et prêtèrent serment à l'électeur; leur séjour prolongé aida même à réconcilier le souverain avec ses sujets. Mais pendant qu'ils dissimulaient si bien leur véritable destination, ils en rendaient l'effet plus certain et plus profitable; ils s'établirent dans les villes de l'électorat, les fortifièrent, y amassèrent des vivres et des munitions, et se trouvèrent tout portés pour donner la main à l'armée de Munster (1). D'autre part l'évêché de Liége appartenait à l'électeur de Cologne et confinait à la Champagne. L'alliance offensive, récemment conclue avec ce prince, permettait aux Français de passer de leur territoire sur le sien, et d'en suivre les chemins jusqu'à Maestricht et au delà vers le Rhin hollandais. Ainsi, par la Meuse comme par le Rhin, Louis XIV avait la voie libre jusqu'aux villes du duché de Clèves où les Hollandais tenaient garnison et qui leur servaient de barrière.

Les États-Généraux étaient restés bien en arrière de cette activité et de cette prévoyance. Quelques velléités belliqueuses d'armements et de fortification des villes que nous avons signalées plus haut (chap. XXI), n'avaient guère abouti que du côté de la marine où ils se croyaient à peu près invincibles avec Ruyter. Ils ne comprirent ni ce que signifiait

(1) *Mémoire* de Louis XIV sur la guerre de Hollande, retrouvé par Rousset. Le roi y explique par le menu toutes les ruses de cette négociation militaire.

l'établissement des Français dans l'électorat de Cologne, ni avec quelle facilité ils auraient pu le contrarier. Louis XIV lui-même se félicite de l'*assoupissement léthargique* où ils demeurèrent pendant tout l'hiver, au lieu d'attaquer les Français épars dans le plat pays (1). Lorsque, soit pour apaiser le roi d'Angleterre, soit pour se donner l'unité du commandement, ils se résolurent à conférer au prince d'Orange le titre de capitaine-général (février 1672), le parti de Witt, qui dominait encore l'Assemblée, mit à son autorité des restrictions qui la rendaient à peu près vaine. Outre que le prince ne pouvait jamais solliciter ni accepter le stathoudérat d'une province en particulier ou de toutes les provinces ensemble, on ne lui laissait ni la nomination aux emplois militaires, ni la direction des troupes. On lui prescrivait d'exécuter ce que les députés de l'État à l'armée auraient résolu à la pluralité des voix, et on limitait sa commission à la présente campagne. Guillaume, impatient d'arriver aux affaires, prêta le serment d'observer ces conditions, mais avec une profonde rancune contre ceux qui lui marchandaient ainsi l'exercice du commandement (2). Plus tard, il refusait de contredire l'opinion populaire qui accusait Jean de Witt d'avoir négligé l'armée et compromis le salut de l'État. Quoiqu'il y eût dans cette réticence un calcul de vengeance horrible, il faut pour-

(1) Louis XIV, *Mémoire sur la guerre de Hollande.*
(2) Basnage, *Annales des Provinces-Unies.*

tant reconnaître que, si le grand pensionnaire n'avait pas vraiment oublié le soin de la défense, il n'y avait pas pourvu suffisamment, et que sa capacité ou celle de ses amis n'avait pas répondu à ses intentions.

Il n'y avait pas plus de sûreté pour le moment dans les assistances que les Hollandais attendaient du dehors et qui, aussi bien, se réduisaient à deux, l'Espagne et le Brandebourg. L'Espagne était plutôt une charge qu'une force ; épuisée et destinée désormais à payer pour les autres, loin de défendre personne, c'était elle qui aurait bientôt besoin de l'appui de tous. Le Brandebourg avait bonne envie d'agir. Dès que la déclaration de guerre par le roi de France eut été publiée, le grand électeur sortit de ses hésitations, et prit parti à son tour par un traité avec les Provinces-Unies (26 avril 1672). « En cas d'attaque de ces provinces, il promettait d'entretenir pour elles une armée de vingt mille hommes, dont trois mille à pied et six cents à cheval seraient placés dans les villes de Westphalie qui lui appartenaient ; la moitié de la dépense serait supportée par lui, l'autre par les États. Une fois cette armée mise sur pied, il ne serait permis ni à l'un ni à l'autre contractant de faire ni paix ni trêve avec l'attaquant que d'un consentement mutuel (1). » Malheureusement, cette armée n'était pas encore formée ; même cinq mois après le traité, Louvois se moquait de la mauvaise

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

tenue et de la pénurie des troupes brandebourgeoises qui retardaient leur marche (1). Le grand électeur se croyait un peu vite en état de se mesurer avec la France. C'est ici la première tentative d'une rivalité qui a passé depuis deux siècles par d'accablantes alternatives ; à ce titre, nous lui devons une attention particulière. Mais l'effort ne sera pas heureux : le premier allié des Hollandais sera aussi le premier battu, et son obstination à revenir au combat ne fera que multiplier les preuves de son impuissance et ses humiliations.

Cependant, cette guerre si bien préparée commença par une grande épouvante de l'opinion toujours si prompte à tout juger sans rien savoir. A la cour surtout, on s'exagérait les ressources de l'ennemi, on citait le témoignage de ceux qui avaient visité la Hollande, on attestait la géographie : « Quelle guerre, écrivait Sévigné (2), la plus cruelle, la plus périlleuse dont on ait jamais ouï parler depuis le passage de Charles VIII en Italie. On l'a dit au roi. L'Yssel est défendu et bordé de deux cents pièces de canon, de soixante mille hommes de pied, de trois grosses villes, d'une large rivière qui est encore devant. Le comte de Guiche, qui sait le pays, nous montra l'autre jour cette carte : c'est une chose étonnante.

(1) Lettre de Louvois à Turenne, 7 septembre 1672 : « L'artillerie « (de M. de Brandebourg) est menée par des chevaux de paysans, et les « bagages des officiers de même. Vous jugerez par là de la diligence « qu'ils pourront faire. » Collection Grimoard, tome II.

(2) Sévigné, *Lettres*, 27 avril 1672.

Monsieur le Prince est fort préoccupé de cette grande affaire. Il vint l'autre jour une manière de fou qui lui dit qu'il savait fort bien faire de la monnaie : « Mon ami, lui dit-il, je te remercie, mais si tu sais une invention pour nous faire passer l'Yssel sans être assommés, tu me feras grand plaisir, car je n'en sais point. » Le nombre de ceux qui partaient, la succession rapide des séparations, entretenaient ou ravivaient à chaque instant ces angoisses, principalement chez les femmes. « Il y aura cent mille hommes hors de Paris... Il y a quatre jours que je ne dis que des adieux. Tout le monde pleure son fils, son frère, son mari, son amant ; il faudrait être bien misérable pour ne pas se trouver intéressé au départ de la France entière... Le roi, afin d'éviter les larmes, est parti ce matin à dix heures, sans que personne l'ait su, au lieu de partir demain, comme tout le monde le croyait... La tristesse où tout le monde se trouve est une chose qu'on ne saurait s'imaginer au point qu'elle est. La reine est demeurée régente, toutes les compagnies souveraines ont été la saluer. Voici une étrange guerre qui commence bien tristement. »

Pour surcroît de tourment, les nouvelles manquèrent dès que les combattants furent hors de vue. Par ordre du roi, un impénétrable secret pesa sur les opérations militaires depuis le 28 avril jusqu'au 12 juin. Cette insatiable curiosité parisienne et française, qui veut savoir les choses avant qu'elles soient faites, en fut réduite aux conjectures, et par dépit,

comme toujours, se jeta sur les plus fâcheuses. C'étaient les fourrages qui manquaient, les équipages portant la famine avec eux, des embarras dès le premier pas de la campagne (1); M. de Turenne parti de Charleroi sans qu'on sût ses desseins; Ruyter, le plus grand capitaine de la mer, qui avait peut-être combattu et battu le comte d'Estrées dans la Manche (2). Les lettres mêmes venues de l'armée n'apprenaient rien. Un homme de bonne maison, probablement le fils de Condé, écrivait à un de ses amis à Paris : « Je vous prie de me mander où nous allons, si nous passerons l'Yssel ou si nous assiégerons Maestricht.» «Vous pouvez juger, écrivait encore Sévigné (3), des lumières que nous avons ici; je vous assure que le cœur est en presse. » L'aimable nouvelliste avait écrit, le 13 mai : « Il faut espérer que le roi ne nous cachera pas ses victoires, » et le 3 juin, après avoir prolongé à dessein sa lettre du jour, il lui fallait encore la terminer par cet acte de résignation : « Je ne sais rien de l'armée. » Une si longue attente méritait vraiment une réparation proportionnée à sa durée, et explique l'enthousiasme qui éclata à la première nouvelle de victoire.

Louis XIV avait caché ses desseins à ses sujets, pour les mieux cacher à ses ennemis. Pendant qu'il envoyait le duc de Luxembourg pour commander

(1) Sévigné, *Lettres*, 6 mai 1672.
(2) *Ibid.*, 13 mai.
(3) *Ibid.*, 20 mai.

les Français de Cologne et les troupes de l'électeur et de Munster, il assemblait l'armée de Condé à Sedan, et la sienne, où était Turenne, à Charleroi. Condé entra dans l'évêché de Liége par les Ardennes, le roi par la Hasbaie. Il importait de tenir les Hollandais, par l'incertitude des points à défendre, dans la nécessité de diviser leurs forces. Ils s'attendaient du côté de la Meuse à une attaque sur Maestricht, et des trois branches du Rhin, Wahal, Leck et Yssel, qui les couvraient au sud-est, ils avaient surtout fortifié l'Yssel qui était le plus faible, et y avaient envoyé le prince d'Orange avec le gros de leur armée. Tous ces plans furent confondus. Arrivé à Viset, le roi, au lieu de marcher sur Maestricht qui aurait exigé un long siége, fit dépasser cette place par un détachement de ses troupes, et occuper plus bas Maseyck (15 mai), pour dominer le cours de la Meuse et tenir en échec la garnison hollandaise de Maestricht. Puis, s'écartant lui-même à droite dans l'électorat de Cologne, il rejoignit l'armée de Condé à Neuss. Alors il songea à manœuvrer sur les deux rives du Rhin, pour assaillir ensemble les villes du duché de Clèves où les Hollandais tenaient garnison, quoiqu'elles appartinssent à l'électeur de Brandebourg (1). Condé

(1) Pendant la longue dispute de la succession de Clèves et Juliers, l'électeur de Brandebourg avait réclamé l'assistance des Hollandais pour la garde de quelques-uns des territoires dont il s'était mis provisoirement en possession. Depuis la paix de Munster, l'électeur avait essayé quelquefois de retirer des mains des Hollandais les villes du duché de Clèves; mais la chose s'était toujours terminée à l'amiable. Aussi leurs garnisons vivaient-elles avec tant de discipline que, excepté

passa sur la rive droite par un pont de bateaux construit d'avance à Kayserswert, descendit jusqu'à la Lippe et la traversa pour investir Wesel; le roi, sur la rive gauche, marcha vers Orsoy, Rhinberg et Burick; en même temps Luxembourg se porta avec les troupes de Munster sur la province d'Over-Yssel.

C'est un des triomphes dont Louis XIV a tiré le plus de gloriole que cette occupation si rapide de quatre villes en quatre jours. Condé assiégeait Wesel, le roi Rhinberg, Orléans Orsoy, Turenne Burick. Du 3 au 7 juin elles succombèrent toutes. Orsoy ne tint que deux jours. Condé ayant occupé le fort de la Lippe qui protégeait Wesel, les femmes effrayées décidèrent le gouverneur à capituler. Burick, dit l'historien des Pays-Bas, ne méritait pas d'être assiégé par le maréchal de Turenne; le commandant eut beau faire boire du vin de la Moselle aux bourgeois pour les engager dans la résistance, l'insuffisance de sa garnison le réduisit à poser les armes. Rhinberg n'essuya pas même un coup de canon (1). Les jours suivants, Condé prit encore Emmerich, au-dessous de Wesel, et Turenne la ville de Rees (9 juin). Le territoire propre des Hollandais n'avait plus d'avant-postes. Leurs historiens attri-

la garde des murailles, elles ne touchaient à rien de ce qui pouvait regarder la juridiction du prince, et n'étaient à aucune charge aux habitants. Ils y portaient au contraire de l'argent pour le payement des troupes, et le prince et le pays semblaient bien aises d'en tirer cet avantage. (*Mémoires* du marquis de Pomponne.)

(1) Basnage, *Annales*.

buent la facilité de ces conquêtes à la trahison des commandants, à la lâcheté des officiers subalternes, au défaut de munitions. L'effet n'en fut pas moins considérable par l'épouvante des vaincus et la confiance des vainqueurs. Louis XIV écrivait à Colbert : « J'ai estimé plus avantageux à mes desseins et moins commun pour la gloire, d'attaquer tout à la fois quatre places sur le Rhin, et de commander actuellement en personne à tous les quatre siéges. J'ai choisi pour cet effet Rhinberg, Wesel, Orsoy et Burick. J'espère qu'on ne se plaindra pas que j'aie trompé l'attente publique (1). » Loin de la tromper, il l'exalta outre mesure. L'admiration en un instant chassa la défiance avec la même témérité. Sévigné se hâta d'écrire (2) : « Voici une lettre de mon fils qui vous divertira, ce sont des détails qui font plaisir. Vous verrez que le roi est si parfaitement heureux que désormais il n'aura qu'à dire ce qu'il souhaite dans l'Europe, sans prendre la peine d'aller lui-même à la tête de son armée ; on se trouvera heureux de le lui donner. Je suis assurée qu'il passera l'Yssel comme la Seine. La terreur prépare partout une victoire aisée; la joie des courtisans est un bon augure. Brancas me mande qu'on ne cesse de rire depuis le matin jusqu'au soir. »

Maître des deux rives du Rhin, Louis XIV était arrivé au point où le fleuve se divise d'abord en deux

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome III.
(2) 13 juin 1672.

branches, le Wahal à gauche, large, profond et rapide, le Leck à droite, plus étroit, parfois guéable, tous deux dans la direction de l'ouest. Un peu plus loin, le Leck lance une troisième branche, l'Yssel, vers le nord jusqu'au Zuider-Zée. Entre le Wahal et le Leck, est le *Betaw*, ou île des Bataves, ou grasse terre; entre le Leck et l'Yssel, est le *Welaw* ou terre infertile (1). Le Betaw étant comme le cœur des Provinces-Unies et le chemin de la Hollande proprement dite, il importait d'y pénétrer d'abord; il était en outre bien moins fortement défendu par le comte de Montbas, que les bords de l'Yssel sur lesquels veillait le prince d'Orange. Louis XIV trompa encore ici les calculs du capitaine-général. Il fit mine de menacer l'Yssel, et tout à coup il se présenta devant le Leck qui ouvrait, plus facilement que le Wahal, l'entrée du Betaw. Le 12 juin, au point du jour, il parut devant Tolhuys, près d'un gué praticable à la cavalerie, sauf un espace de trente pas où il fallait nager. Tandis que les Hollandais d'ailleurs peu nombreux (onze ou douze cents), négligeaient de faire bonne garde, les cuirassiers français et une brigade d'autres cavaliers entrèrent dans l'eau, culbutèrent un escadron ennemi, et, soutenus par une batterie que le roi avait placée

(1) Temple, *Mémoires* de ce qui s'est passé dans la chrétienté. Ces dénominations ne se rapportent qu'à la nature du sol, et non à la circonscription des provinces. Ainsi le Welaw appartient à la fois à la Gueldre et à la seigneurie d'Utrecht. Le Betaw appartient partie à la Hollande, partie à la Gueldre, qui s'étend encore, au delà de l'Yssel, sur le duché de Zutphen.

lui-même, prirent possession de la rive opposée. Quelques-uns noyés, quelques gentilshommes blessés ou tués, ce fut tout ce que coûta cette première rencontre. Cependant Condé, malgré de vives douleurs de goutte, et l'appréhension maladive du voisinage de l'eau, avait passé sur une barque avec son fils, et le duc de Longueville, son neveu. Déjà il rangeait en bataille la cavalerie victorieuse, lorsque le duc de Longueville, avec quelques autres jeunes gens, courut à l'infanterie ennemie en criant : « Tue, tue, point de quartier pour cette canaille! » Cette violence ranima un instant les Hollandais, et suscita un engagement où Longueville fut tué et Condé blessé pour la première fois de sa vie. Mais après avoir ainsi sauvegardé leur honneur, les vaincus, étourdis de l'impétuosité et du bonheur des Français, se dispersèrent par les haies, les barrières et les fossés si nombreux dans le pays; Montbas précipita sa retraite sur Arnheim. Immédiatement des ponts de bateaux permirent à l'infanterie française de passer à son tour et de prendre dans le Betaw une attitude capable d'imposer à l'ennemi (1).

Ce passage du Rhin, quoique honorable à la valeur française par le mépris d'un danger possible et inconnu, est bien moins grand dans l'histoire par les opérations militaires que par son effet moral sur

(1) Louis XIV, *Mémoire sur la guerre de Hollande*, et la lettre de Louis XIV à la reine, écrite le 12 juin au camp de devant le Tolhuys : *Œuvres de Louis XIV*, tome III.

les Hollandais et sur l'opinion publique en France. La tour de Tolhuys, si heureusement située qu'autrefois quatre soldats avaient suffi à la défendre contre les Espagnols, se rendit sans aucune résistance (1). Montbas ne put être ramené au combat par un renfort que lui envoya le prince d'Orange; le prince lui-même, craignant d'être coupé d'Amsterdam, abandonna ses lignes de l'Yssel, et retira ses troupes, à travers le Velaw, dans la direction d'Utrecht. En France, le combat parut d'abord terrible par « la mort de M. de Longueville, de Guitry, de Nogent, par les blessures de Monsieur le Prince, de Marsillac, de Vivonne, de Revel, du comte de Saulx, de Termes; et (comme on dit dans les premiers jours) de mille gens inconnus (2). » Mais sauf peut-être Bussy-Rabutin, qui essaya, autant par jalousie que par raison, de réduire à sa juste valeur le succès où il n'était pas (3), on s'empressa de dire comme Louis XIV que le passage avait été « hardi, vigoureux, plein d'éclat et glorieux pour la nation. » Un fleuve franchi par la cavalerie devant l'ennemi, « se jeter dedans à « cheval, comme des chiens après un cerf, et n'être « ni noyé, ni assommé en abordant, tout cela passait « l'imagination et faisait tourner la tête. » On assurait qu'après cette première difficulté on ne trouverait plus d'ennemis. Le passage du Rhin devint un sujet

(1) Basnage.
(2) Sévigné, 19 juin 1672.
(3) Bussy-Rabutin à Sévigné, 26 juin 1672.

d'arcs de triomphe (porte Saint-Denis) et de poëmes entre lesquels il n'est pas besoin de citer l'épître de Boileau. Les étrangers eux-mêmes acceptèrent la comparaison de Louis XIV avec César, et établirent en plusieurs points la supériorité du conquérant français sur le conquérant romain. César, dit Basnage, avait bâti un pont, et n'avait pas trouvé de résistance, il avait laissé fuir les peuples riverains sans les poursuivre. Louis ne fit pas de pont, il brava l'impétuosité des eaux, qui, malgré la sécheresse, ne laissèrent pas d'emporter plusieurs seigneurs de distinction. On témoigna de l'empressement à se prévenir dans une action si dangereuse. On ne pouvait pas deviner que Wurtz, qu'on voyait sur l'autre rive avec de la cavalerie, fuirait si promptement. On battit les Hollandais qui auraient pu se défendre, et le passage de Louis eut des suites plus terribles pour ses ennemis et plus glorieuses pour lui que celui de César (1).

Ces suites furent telles que la Hollande ne les compta d'abord que par ses pertes et ses humiliations. Jamais, depuis que les nations modernes avaient acquis le sentiment de leur nationalité, il ne s'était vu un pareil effondrement. Le vainqueur parut à la fois sur tous les points du territoire. Déjà, à la droite de l'Yssel, et parallèlement aux premiers exploits du roi, le duc de Luxembourg, uni aux troupes alliées de Cologne et de Munster, avait occupé Grol

(1) Basnage, *Annales*, an 1672, II[e] partie.

Borkelo et d'autres places dans la Gueldre. Il menaçait Deventer, en Over-Yssel, au moment du passage du Rhin; il prit cette ville le 20 juin, bientôt Zwolle; et l'évêque de Munster se tourna vers la province de Groningue. Le roi, après l'entrée dans le Betaw, partageant ses troupes avec Turenne (1), acheva vite la conquête de la Gueldre. Ne voulant, malgré la retraite du prince d'Orange, laisser aucun ennemi derrière lui, il se chargea lui-même de débarrasser entièrement les bords de l'Yssel, il assiégea Doesbourg qui fut pris le 21 juin, et fit assiéger, par le duc d'Orléans, Zutphen qui capitula le 26. A sa gauche, Turenne commença par Arnheim, il le canonna d'abord à travers le Leck, et son pont de bateaux achevé, comme il se disposait à traverser le fleuve, Arnheim capitula, livrant ainsi aux Français tout le Welaw jusqu'au Zuider-Zée (15 juin); des détachements de la même armée occupaient le même jour Wageningen et Rhenen. Turenne, revenu aussitôt en arrière vers le Wahal, menaça Nimègue, que protégeaient à la fois le fleuve et les forts de Knot-

(1) Louis XIV donna à Turenne le commandement de l'armée du prince de Condé que sa blessure réduisait à l'inaction. Le duc d'Enghien passa dans l'armée du roi, sous le duc d'Orléans. Sa Majesté ordonna que, quand les armées viendraient à se réunir, M. de Turenne, tout en conservant le commandement, prendrait néanmoins le mot de M. le duc. De quoi il ne fit nulle difficulté. (*Mémoire* de Turenne sur la campagne de 1672.) La comparaison se présente d'ici d'elle-même entre cette sagesse de Turenne, qui, par respect pour une étiquette alors révérée, acceptait l'infériorité vis-à-vis d'un prince novice à la guerre, et le sot orgueil des maréchaux, qui, sous prétexte d'égalité, avaient refusé de céder le pas à son génie et à sa gloire.

zenbourg et de Skenk; il prit le premier le 16 juin, malgré une vive canonnade, et le second le 18. Il entama sans retard le siége régulier de Nimègue, et comme cette ville pouvait tenir plusieurs semaines, il travailla à la démanteler par l'occupation successive de Thiel, et de Woorne et Saint-André, petits forts renfermés dans les îles du Wahal et de la Meuse. Au même moment le marquis de Rochefort, envoyé dans le Welaw pour surveiller le prince d'Orange, entrait à Harderwyk, Amersfoort, Oudewater, Naerden, etc., et lançait sur Muyden, à deux lieues d'Amsterdam, un détachement, qui, à la vérité, se trouva trop faible pour garder cette position. Contre tant d'ennemis, le prince d'Orange essaya vainement de s'arrêter à Utrecht; il voulait mettre cette ville en état de défense, mais les habitants refusèrent de laisser démolir un faubourg; il en sortit le 17 juin, et la bourgeoisie ne voyant plus de salut que dans la soumission envoya demander au roi des sauvegardes. Leurs députés arrivèrent au camp devant Doesbourg au moment où cette ville se rendait. Le 25 juin, un premier corps français entrait à Utrecht (1). Ainsi le roi n'était plus occupé qu'à recevoir les députés des villes demandant à se rendre. On disait de lui en France : « Il reviendra *comte de Hollande*. Cette vic-« toire est admirable et fait voir que rien ne peut

(1) Voir sur toutes ces opérations le *Mémoire* de Louis XIV, le *Mémoire* de Turenne sur la campagne de 1672, collection Grimoard, et Basnage, *Annales des Provinces-Unies*.

« résister aux forces et à la conduite de Sa Majesté. » Sévigné ajoutait : « Le plus sûr est de l'honorer et de « le craindre et de n'en parler qu'avec admira- « tion (1). » On croit sentir ici un dernier souffle de la Fronde qui s'exhale en aveu d'impuissance.

Du côté de la mer, les États-Généraux avaient plus dignement résisté. Dès la fin de mai, trente vaisseaux français, commandés par d'Estrées, avaient rallié la flotte anglaise pour commencer la conquête maritime, conformément au traité de Douvres. Leur réunion portant Ruyter à la prudence, il s'était rapproché de la Hollande ; et les alliés, pour éviter les bancs de sable, avaient gagné la côte de Suffolk, et se tenaient en observation dans la rade de Southwood-Bay. A en croire une relation française, les Anglais faisaient mauvaise garde ; ils s'étaient mis « à l'ancre, le cul en terre, « pour faire de l'eau ; » une grande partie de leurs équipages étaient descendus et assez loin pour ne pouvoir rejoindre commodément (2). Une frégate française, placée en vedette, signala tout à coup un grand danger. Ruyter revenait avec l'avantage du vent, et se présentait en bataille devant les deux flottes royales (7 juin). Une lutte furieuse s'ensuivit. La valeur y fut égale dans les deux adversaires. Corneille de Witt, plénipotentiaire des États, y assistait, assis sur un fauteuil, entouré de ses gardes et

(1) Sévigné, 27 juin.
(2) Colbert, lettre à Croissy (11 juin 1672).

exposé à tous les coups. Trois de ces gardes furent tués à ses côtés ; il fit jeter leurs corps à la mer sans sortir de son impassibilité. Ruyter, blessé, avait cent cinquante morts à son bord; son vaisseau, percé de coups, fut tellement désemparé, qu'il fallut des prodiges pour le retirer du milieu des ennemis. Il convenait qu'il n'avait jamais vu de bataille aussi longue ni aussi terrible (1). De leur côté, les Français se comportèrent si bien, que Ruyter et tous ses officiers leur rendirent hommage : « en sorte, écrivait Colbert, que nous tenons de nos ennemis la preuve la plus claire et la plus constante que l'on puisse désirer d'une belle action (2). » Les Anglais se résignèrent à faire de même ; à part quelques malveillants, ils parlèrent plus avantageusement de l'escadre française que d'Estrées lui-même (3). Mais, qui était le vainqueur? Si Colbert pouvait être fier de ce début de sa marine, les alliés ne parurent pas sur les côtes de Hollande. Si Ruyter avait encore retenu l'invasion maritime à distance, il était pour le moment hors d'état de reprendre l'attaque, tandis que, par terre, l'ennemi irrésistible avait occupé les provinces d'Over-Yssel, de Gueldre, d'Utrecht, et atteignait les premières villes de la province de Hollande. Il devenait urgent de tenter auprès de lui la voie des négociations.

(1) Basnage.
(2) Colbert à Croissy, 18 juin.
(3) Colbert à d'Estrées, 13 juin 1672.

Oh! combien la Providence se joue des calculs humains et efface les plus belles apparences par des réalités à la fois imprévues et invincibles! Cette résignation des vaincus semblait devoir consacrer, sinon leur ruine totale, au moins leur abaissement et leur dépendance. Ce fut, au contraire, la crise qui enraya le mal et assura dans la suite leur affranchissement. Déjà, le 16 juin, l'assemblée des États-Généraux avait résolu d'envoyer des négociateurs aux rois de France et d'Angleterre, et telle était leur soumission à la force, qu'ils ne spécifiaient aucune condition, mais attendaient respectueusement que le vainqueur signifiât les siennes. Quand ces députés arrivèrent auprès de Louis XIV (22 juin), il refusa de les recevoir, précisément parce qu'ils avaient carte blanche, et les fit inviter à ne pas revenir sans propositions précises de la part de leurs maîtres. En même temps le magistrat d'Amsterdam, épouvanté de l'apparition des Français à Muyden, avait également résolu d'implorer la bienveillance du roi et de subir ses volontés. La lettre de soumission était écrite et le trompette prêt à partir, quand tout à coup quelques « particuliers plus fermes et plus judicieux, » (c'est Louis XIV lui-même qui le dit), donnèrent le conseil de rompre les écluses et d'inonder tous les environs de la ville et une grande partie de la Hollande. L'avis accepté fut exécuté sur l'heure (22 juin), et les eaux, se précipitant de toutes parts, rendirent le pays inaccessible. Grande résolution que Louis XIV a eu le mérite

d'admirer comme un acte supérieur de patriotisme (1), mais qui changeait en un instant tous ses projets, et l'obligeait désormais à se borner, du côté de la Hollande, aux conquêtes déjà faites. Cependant un mouvement révolutionnaire fermentait au sein des populations encore libres. Le dépit de tant de désastres s'exhalait en accusations d'incapacité et de trahison contre le gouvernement de Jean de Witt et de la haute bourgeoisie. La haine préludait à leur renversement par des tentatives d'assassinat. Le même jour (21 juin), à Dordrecht, Corneille de Witt, revenu de la flotte, échappait avec peine aux coups de quatre scélérats, et, à La Haye, Jean de Witt, au sortir de l'Assemblée, assailli par quatre malfaiteurs, qui éteignaient le flambeau de son valet, recevait quatre blessures au cou, à la tête, dans le côté droit et à la jointure de l'épaule gauche; trois de ces coquins, parvenus à s'échapper, regagnèrent l'armée du prince d'Orange qui refusa de les livrer, malgré les réclamations des États (2). A la suite commença, par la Zélande, un mouvement en faveur du prince d'Orange, soit dans l'espoir de gagner le roi d'An-

(1) *Mémoire* sur la guerre de Hollande : « La résolution de mettre tout le pays sous l'eau fut un peu violente. Mais que ne fait-on pas pour se soustraire d'une domination étrangère? Et je ne saurais m'empêcher d'estimer et de louer le zèle et la fermeté de ceux qui rompirent la négociation d'Amsterdam, quoique leur avis, si salutaire pour leur patrie, ait porté un grand préjudice à mon service. »

(2) La preuve de la complicité ou de la connivence du prince d'Orange se trouve dans la lettre des États rapportée tout entière par Basnage. Les États disaient que, des quatre meurtriers, trois s'étaient

gleterre par l'élévation de son neveu, soit dans la pensée de sauver l'État par l'unité de commandement jointe à la capacité. A Ter Wère, on arbora le drapeau orange par-dessus le drapeau blanc, avec cette inscription : *Orange dessus, Witt* (blanc) *dessous ;* on proclama le prince stathouder, malgré ses résistances affectées ; les villes hollandaises suivirent l'impulsion : Dordrecht, Rotterdam, Tergow, Schiedam (derniers jours de juin). L'entraînement devenant irrésistible, les États particuliers de Hollande s'y soumirent le 4 juillet, et les États-Généraux le 8. La multitude brisait le gouvernement de la bourgeoisie, et posait en face de Louis XIV son plus opiniâtre adversaire, son mauvais génie.

Dans l'intervalle, les députés des États généraux étaient revenus auprès de Louis XIV, et lui soumettaient leurs propositions (29 juin). Ils offraient au vainqueur l'abandon des villes du Rhin, de Maestricht, du Brabant et de la Flandre hollandaise, et une indemnité de guerre de dix millions ; c'était ce qu'on appelait le pays de généralité, les provinces, autrefois espagnoles, qui ne faisaient pas partie du territoire primitif des Provinces-Unies. Le roi a reconnu lui-même que ces accommodements lui étaient avantageux ; ils lui permettaient de porter sa frontière jusqu'au Rhin, et d'envelopper les Pays-Bas espa-

sauvés parmi les troupes de l'État, près de Nieuwerbrugge, ou en *d'autres endroits que Votre Altesse sait bien.* L'un d'eux conserva depuis sa charge de maître des postes, dont la survivance fut assurée à son fils.

gnols, objet véritable et dissimulé de la guerre présente, et désormais incapables de lui échapper. Singulière conclusion, il les refusa, et répondit (1er juill.) par un autre qui semblait n'avoir pour mobile que le désir de continuer la guerre. Il voulait, outre les concessions ci-dessus, Nimègue, la Gueldre méridionale, l'île de Bommel, Grave et le comté de Meurs, la suppression des taxes que les Hollandais avaient osé mettre sur les vins et autres marchandises de France, la liberté du culte catholique avec un traitement pour les curés, et un hommage annuel qui consisterait à lui envoyer tous les ans, par une ambassade solennelle, une médaille commémorative de la bonté qu'il avait en ce moment de ne pas écraser un vaincu à terre. De toutes ces exigences, la seule irréprochable était la liberté religieuse pour les catholiques, car il ne s'agissait que de cela, et non pas, comme certains historiens l'entendent, de forcer les Hollandais à renoncer à leur calvinisme. Depuis son avénement, on l'a vu, il s'était fait partout, comme Richelieu, le champion de la liberté de conscience pour les catholiques, et, dans la présente guerre, il avait, par une réciprocité anticipée, promis aux villes calvinistes le maintien, non-seulement de leurs priviléges et franchises, mais encore du libre exercice de leur religion (1).

On comprend mieux son infatuation quand on

(1) Voir en particulier la proclamation au camp devant Arnheim, le 24 juin, dans Basnage.

rapproche de son ultimatum celui de Charles II. Le roi d'Angleterre voulait l'honneur du pavillon, même de la part de toute une flotte hollandaise pour un seul de ses vaisseaux, le payement d'une indemnité de guerre de 25 millions, le payement annuel de 250,000 livres (10,000 livres sterling), pour le droit de pêcher des harengs sur les côtes d'Angleterre, Écosse et Irlande, l'expulsion du territoire hollandais de tous ses sujets coupables du crime de lèse-majesté ou de libelles séditieux, la souveraineté des Provinces-Unies pour le prince d'Orange et ses descendants, des réparations pour les Anglais de Surinam, et la conclusion d'un traité de commerce toujours ajournée depuis Bréda. Enfin, l'île de Walcheren, la ville et le château de l'Écluse avec leurs dépendances, l'île de Cadsant, celles de Goerree et de Woorne, seraient mis entre les mains de Sa Majesté, par manière de caution pour l'exécution des conditions mentionnées ci-dessus (1).

C'est une routine incorrigible d'attribuer à Louvois les excès de pouvoir de Louis XIV, et en particulier le rejet des propositions hollandaises. Il est vrai pourtant que, s'il y a contribué, il n'a pas été le seul à exalter la confiance du maître. Colbert n'en paraîtra pas plus innocent, si on veut bien lire le mémoire qu'il s'empressait d'adresser à Louis XIV, le 8 juillet 1672. Cet irréconciliable ennemi du commerce hollandais accourait à la curée sur ses rivaux

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

avec non moins de voracité. Il ne se contentait pas de faire abolir les taxes hollandaises sur les vins et manufactures de France, et de remettre le roi en droit d'établir les impositions qu'il lui plairait sur les vaisseaux naviguant dans les ports de son royaume. Il proposait, pour ruiner le commerce hollandais de Smyrne et des autres Échelles, de leur interdire l'entrée de la Méditerranée, de leur *enjoindre* de retirer leur ambassade de la Porte, et leurs consuls des Échelles. Il fallait affaiblir leur commerce d'Afrique et des Indes Occidentales, en leur prenant Curaçao, Tabago, Saint-Eustache, un fort en Guinée, Saint-Georges ou Cormentin. Il fallait ne pas ménager davantage leur commerce des Indes Orientales et leur demander une des Moluques et deux places au Malabar, Cochin et Cananor (1). Encore un peu, il les aurait pressés de lui céder Amsterdam.

Il n'était pas besoin de tant « d'insupportables duretés » pour ranimer chez le vaincu, avec le sentiment de la dignité humaine, la volonté de mourir plutôt que de s'humilier si bas. Ceux qui n'avaient pas craint de noyer leur province pour en écarter l'étranger, ne craignirent pas de tout risquer pour échapper à l'esclavage politique. Ils refusèrent ; et tout à coup le vainqueur sentit sa fortune s'arrêter et ses plans s'évanouir. Quand les plénipotentiaires hollandais revinrent (5 juillet) pour lui présenter les observations des États, il semblait justifier ses

(1) Colbert, Collection Clément : tome du commerce et industrie.

rigueurs par de nouveaux succès ; il prenait pièce à pièce ce qu'il avait demandé. Conformément à ses ordres, le marquis de Chamilli occupait Grave, sur la Meuse, et un détachement de l'armée de Turenne entrait dans Genep, un peu plus haut sur le même fleuve (5 juillet), à l'entrée du duché de Clèves : le commerce, les communications par la Meuse étaient fermés aux Hollandais. Le 9 juillet, Turenne entrait dans Nimègue, une des rares places qui eussent tenté une résistance sérieuse ; le Vahal, comme la Meuse, appartenait aux Français. A l'autre extrémité des Provinces-Unies, l'évêque de Munster assiégeait Coeverden ; la noblesse d'Over-Yssel, composant avec lui par un traité formel (1), le reconnaissait pour son prince territorial, et recevait en retour la liberté du culte réformé (5 juillet) ; le 12, la ville capitulait. En dépit de ces nouveaux malheurs, les Hollandais ne consentirent pas. Le prince d'Orange lui-même se déclara hautement. Jusque-là, il n'avait pas été insensible aux avances personnelles des rois de France et d'Angleterre, et à une transaction qui lui aurait fait sa part dans le démembrement du territoire de la République. Le lendemain de son élévation au stathoudérat, il ne voulait plus rien abandonner parce qu'il espérait tout reprendre pour lui. Il repoussa la souveraineté restreinte des Provinces-

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII ; texte allemand du traité entre Christophe-Bernard, évêque de Munster, et la noblesse d'Over-Yssel.

Unies démembrées que lui offraient les deux rois; il répondit qu'il ne trahirait pas la confiance qu'on avait mise en lui, et qu'il ne vendrait jamais la liberté de son pays si longtemps défendue par ses ancêtres (1). Les États-Généraux, voyant Louis XIV et Charles II intraitables, ne montrèrent pas moins d'inflexibilité; après avoir solennellement délibéré sur les propositions des deux rois, ils les rejetèrent définitivement le 21 juillet.

Ce rejet était la continuation de la guerre. Dans cette prévision, les deux rois venaient de conclure un nouveau traité (16 juillet), et de s'engager à une communauté d'efforts plus étroite et plus énergique. Louis XIV, « pour nettoyer tout à fait la Meuse et « couper la communication de Bois-le-Duc avec le « reste de la Hollande, » ordonna à Turenne d'attaquer Crèvecœur, en face de l'île de Bommel, et d'occuper cette île elle-même. Cet ordre fut bien vite exécuté. Le 19 juillet, Turenne, par une brusque manœuvre, se rendait maître de Crèvecœur et des forts (Orten et Engelen) qui dominaient le canal de Bois-le-Duc; puis, passant la Meuse sur un pont de bateaux, il soumit Hommel et toute l'île de ce nom le 22 juillet (2). Il semblait tout naturel de conti-

(1) Temple, *Mémoires de la Chrétienté*. Le négociateur anglais est grand admirateur de Guillaume III; son insistance dans ce passage sur la magnanimité du prince d'Orange est un peu suspecte.

(2) J'ai suivi pour la chronologie de toutes les conquêtes des villes hollandaises le tableau qui se trouve dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome III, et qui figure dans les pièces remises par le roi au duc de Noailles.

nuer la conquête par le Brabant hollandais ; mais, tout à coup, la guerre fut suspendue. Les Espagnols, en vertu de leur alliance offensive, avaient jeté des renforts de leurs troupes dans Bois-le-Duc et dans Bréda, et le roi, dit Turenne, ne voulait pas mêler l'Empereur ni l'Empire dans la guerre contre les Hollandais (1). Il sentait que les puissances européennes, Espagne, Autriche, Brandebourg, se remuaient en faveur de ses ennemis, et il croyait bon d'entraver leurs desseins, et de les mettre dans leur tort par une apparence de modération (2). D'autre part, la province de Hollande, ce refuge des récalcitrants, à qui il en voulait avant tout, lui opposait pour plusieurs mois le rempart insurmontable de l'inondation. Il prit donc le parti de quitter le théâtre des hostilités. Luxembourg, rappelé de l'armée des alliés, fut investi de la garde d'Utrecht et des pays adjacents. Turenne, à la tête de « l'armée capitale, » demeura aux environs de Bois-le-Duc et de Grave. Le roi, avec les troupes de sa maison, re-

(1) *Mémoire* de Turenne sur la campagne de 1672.

(2) Lettre de Louvois à Turenne, 7 août 1672 : « Le roi a résolu de donner part à l'Empereur de son retour ici (à Paris), et de lui dire que, suivant le traité que Sa Majesté a avec lui, elle n'a rien voulu entreprendre contre les Espagnols, quoique la conduite de M. le comte de Monterey lui en ait pu donner des sujets qui n'auraient pas été désapprouvés dans l'Europe; que notamment, malgré les incertitudes de M. de Brandebourg et les bruits qui courent qu'il veut secourir les Hollandais, Sa Majesté n'a pas voulu non plus rien entreprendre contre lui, ne doutant pas que l'Empereur ne s'employât sérieusement pour le contenir dans les bornes qui lui sont prescrites par le traité de Westphalie. »

prit le chemin de la France. Quoiqu'il affecte, dans sa relation, des airs de conquérant qui a assez de gloire, on sent bien qu'il manquait quelque chose à son orgueil. Il énumère les fleuves qu'il traverse en maître, le Rhin (Leck) à Arnheim, le Wahal à Nimègue, la Meuse à Grave ; il se complaît à redire les hommages qui lui sont rendus par les petits princes des environs, et les contributions qu'il fait lever jusque dans le pays de Bréda. Il se déclare pleinement satisfait de la bénédiction que Dieu avait donnée à ses armes ; mais toute cette joie est troublée d'une amertume qu'il avoue, d'un échec qui contrebalance tous ses avantages : « n'ayant à me « plaindre, dit-il, que de la trop grande sagesse de « ceux qui, par leurs bonnes raisons, avaient em- « pêché les conseils et les magistrats d'Amsterdam « de se soumettre à mon obéissance. » L'inondation était, en effet, le secret de son retour et le nerf de toutes les difficultés prochaines.

II. — Portrait de Guillaume III. — Massacre des frères de Witt. — Dispositions hostiles des Allemands pour la France; défaite de l'électeur de Brandebourg par Turenne. — Opposition du parlement d'Angleterre à la France, congrès de Cologne; Louis XIV prend Maestricht, Trèves, et assujettit les villes libres d'Alsace. — Alliance définitive de l'Empereur, de l'Espagne et du duc de Lorraine contre la France; Campagne de Turenne et de Montecuculli sur le Mein, perte de Naerden et de Bonn. — Paix entre l'Angleterre et la Hollande; évacuation des villes hollandaises par les Français. — L'Europe coalisée contre la France.

L'homme qui venait d'être élevé, à l'âge de vingt-deux ans, au stathoudérat des Provinces-Unies, a été l'un des deux dominateurs de l'Europe au dix-septième siècle, et le contre-poids de Louis XIV. Il a contenu le développement extérieur de la grandeur française, enchaîné les autres États à sa politique et à ses intérêts, et entraîné les rois, pour sa cause, à la violation du principe de la légitimité royale. L'histoire lui doit donc une justice raisonnée, une étude approfondie de son caractère, de ses actes, de ses talents et de ses vices.

Arrière-petit-fils de Guillaume le Taciturne, Guillaume III était, par sa mère, le neveu du roi d'Angleterre Charles II; par le mariage de sa tante, le neveu de l'électeur de Brandebourg, et, par une grand'tante mariée au duc de Bouillon, le petit-cousin de Turenne (1). Né posthume, il n'avait pu

(1) GUILLAUME LE TACITURNE.

FRÉDÉRIC-HENRI, 3e stathouder. — ISABELLE, duchesse de Bouillon.

GUILLAUME II, gendre de Charles Ier. — LOUISE-HENRIETTE, électrice de Brandebourg. — TURENNE.

GUILLAUME III.

être admis immédiatement aux charges électives de ses ancêtres dans la République; mais, élevé dans des goûts royaux par le faste de sa famille (1), et confiné dans la vie privée par la surveillance soupçonneuse de Jean de Witt, il avait ressenti, dès l'enfance, l'ambition du premier rang et une implacable rancune contre les auteurs de son obscurité. On a vu comment il s'était pressé de s'introduire dans les affaires publiques, soit à la faveur des droits que la forme républicaine laissait encore à la noblesse dans les Sept-Provinces, soit avec l'appui de Charles II et les compliments de Louis XIV. Il avait fait un pas de plus vers le pouvoir souverain en acceptant de ses adversaires la charge de capitaine-général, quoique réduite à des proportions dérisoires; et enfin la fureur populaire venait de combler ses vœux en le portant au stathoudérat, en haine de ceux qui le lui avaient contesté et au nom du salut public.

Pour se maintenir à cette élévation, il avait besoin

(1) Temple, *Mémoires de la Chrétienté,* dit de la princesse douairière d'Orange, morte en 1675 : « Jamais personne n'a mieux fait voir l'avantage du bon ordre et de l'économie que cette princesse. Depuis la mort de son mari, elle ne jouissait que d'un petit revenu qui ne dépassait pas 12,000 livres sterling, et cependant elle vécut toujours avec autant de magnificence et de propreté qu'on en voit en de plus grandes cours. Entre les meubles magnifiques qu'elle avait, elle se faisait toujours servir en vaisselle d'or, et je remarquai entre autres de grandes aiguières, des flacons et une grande citerne; en un mot, la clef de son cabinet, et tout ce qu'elle touchait, était de ce métal. J'ai voulu rapporter ces particularités, parce que je ne pense pas qu'aucun roi de l'Europe ait eu rien de semblable. »

d'anéantir ses ennemis domestiques et de refouler un conquérant qui menaçait sa fortune en écrasant la Hollande. En même temps qu'il complotait la mort des uns, il se lança contre l'autre dans une lutte acharnée, mêlée de haine inexorable et de courtoisie hypocrite, qui a fait de son intérêt la cause de la chrétienté. Il appela les autres États à son aide, au nom de leur défense personnelle, leur montrant, dans l'envahisseur des Sept-Provinces, le dominateur nouveau qui leur préparait le même sort, et, dans l'abaissement de cette puissance, l'unique garantie de la tranquillité publique. Par là, il souleva contre Louis XIV d'invincibles difficultés, et se donna à lui-même le rang de chef de l'opposition européenne. Ce fut son grand art de raviver sans cesse les soupçons et les efforts de ses alliés, de les organiser en confédération, de les y ramener malgré leur lassitude, et de s'imposer comme le plus ferme obstacle à la monarchie universelle, comme le lien nécessaire de la résistance. Il rompit ainsi trois fois les projets de Louis XIV, et assura sa propre conservation aux dépens et au contentement de tous.

On alléguerait en vain, pour mobile de sa conduite, le dévouement à sa patrie et à la liberté politique et religieuse de l'Europe. Son orgueil convoitait le plaisir de faire pendant au grand roi. Gourville tira un jour de ce visage sombre un sourire de satisfaction en lui disant que, en France, *au lieu de le mépriser, on lui faisait bien plus d'hon-*

neur, qu'on le craignait (1). Son égoïsme ne poursuivait pas moins ses avantages personnels. Ce patriote était tout prêt à confisquer à son profit les priviléges de ses concitoyens, témoin sa tentative sur la Gueldre et sur Utrecht. Ce champion du protestantisme ne fomentait les factions d'Angleterre que pour se faire appeler à la royauté dans ce pays. Cet ami de l'indépendance des peuples laissait volontiers le Palatinat et les Allemands dans l'embarras pour courir avant tout à son expédition contre Jacques II, dont le terme était un trône pour lui. On retrouve dans le choix de ses moyens le même sentiment qu'au fond de ses projets. Il ne tient jamais compte de la vie ni de l'honneur des hommes, ni du droit des gens. Il laisse massacrer les frères de Witt sans en donner l'ordre et sans rien faire pour les sauver, et il se félicite à la fois d'avoir le bénéfice de leur mort et de n'avoir pas à en répondre (2). Il attaque les Français après la paix conclue, dans l'espoir de se relever par une surprise, et quand on lui représente qu'il a sacrifié bien des soldats inutilement, il répond que la chose n'est d'aucune conséquence, puisqu'il fallait les licencier (3). Il détrône son beau-père par l'intrigue et le mensonge, et non

(1) *Mémoires* de Gourville, an 1681.

(2) Gourville, an 1681, raconte que dans une conversation sur le massacre des de Witt, Guillaume répondit qu'il n'avait donné aucun ordre pour les faire tuer, mais qu'ayant su qu'ils étaient morts sans qu'il y eût contribué, *il n'avait pas laissé de s'en sentir un peu soulagé.*

(3) Gourville, *Mémoires*, *ibid.*

content de lui voler sa couronne, il s'efforce de le flétrir, pour se justifier, par d'infâmes suppositions.

Cependant il avait du courage. Il payait noblement de sa personne dans une bataille. Son ardeur l'emportait quelquefois, comme à Senef, hors de son flegme habituel, et de la prudence d'un général en chef. Au siége de Maestricht, blessé à un bras, et s'apercevant que cette nouvelle décourageait ses troupes, il saisit son chapeau et le fit tourner plusieurs fois du même bras qui était blessé, pour montrer que, si la chair était atteinte, l'os restait intact (1). Il était vigilant, actif, toujours aux aguets des occasions, toujours prêt aux mouvements soudains. Nul peut-être, avant le Prussien Frédéric II, n'a plus pratiqué ce système de marches inattendues, de diversions audacieuses, de tours et retours de *navette*. Il avait surtout une qualité solide qui a toujours à la fin tourné les affaires à son avantage : la ténacité indomptable. Dans la diplomatie comme dans les armes, il ne se montre jamais découragé ; il ne l'est jamais. De toute défaite, de tout rebut, il appelle au lendemain ou à l'année suivante, aux combats ou aux négociations prochaines. Un jour que, les Hollandais eux-mêmes voulant la paix, le pensionnaire déclarait qu'on ne trouverait personne en Hollande, qui fût d'un autre sentiment : « Eh bien, moi, dit-il,

(1) Temple, son ami, à qui nous empruntons ce détail, aime à rapporter ce que le grand Condé disait de lui à propos de la bataille de Senef, *qu'il avait agi en tout en vieux capitaine, excepté en s'exposant à trop de dangers, en quoi il avait agi en jeune homme.*

j'en connais un et c'est moi-même (1). » Il est souvent malheureux à la guerre; on peut dire de lui sans hyperbole que *jamais général n'a levé tant de siéges ni perdu tant de batailles*. On a beau dire, et il a beau échouer. Il rallie sans relâche ses ressources; il revient harceler le vainqueur, et le force, par la fatigue, à transiger. La gloire à un autre, à lui le bénéfice réel. Deux fois il a vaincu Louis XIV : à Nimègue, en assurant au moins l'intégrité de la Hollande; à Ryswick, en gardant la royauté d'Angleterre.

Le premier événement qui signala le pouvoir du nouveau stathouder fut le massacre des frères de Witt, un crime longuement préparé où sa connivence est évidente. Depuis la dernière révolution, ces deux hommes étaient en butte aux calomnies les plus invraisemblables. On accusait le grand pensionnaire de trahison et de concussion; il avait, disait-on, retenu pour lui l'argent destiné aux correspondances secrètes, et négligé de pourvoir aux nécessités de l'armée. Jean de Witt en appela inutilement au té-

(1) Temple, *Mémoires*. Dans cette même conversation, le prince d'Orange disait que « si les Anglais avaient assez d'indifférence pour laisser passer cette occasion, il était résolu, en son particulier, de tenter fortune; qu'il avait vu ce matin-là un vieillard seul dans un petit bateau qui ramait de toute sa force contre le courant d'une écluse; qu'après avoir gagné, après bien de la peine, le lieu où il souhaitait d'aller, le courant l'avait entraîné, qu'il avait tourné son bateau le mieux qu'il avait pu, et que, pendant qu'il l'avait regardé, il avait eu trois ou quatre fois le même sort que la première. Le prince conclut qu'il y avait beaucoup de rapport entre les affaires de ce bonhomme et les siennes, et qu'il devait agir comme ce vieillard avait fait sans savoir pourtant ce que ses efforts produiraient. »

moignage du prince d'Orange. Celui-ci, qui avait déjà couvert de sa protection les meurtriers du 21 juin, fortifia le jugement populaire par cette réponse évasive (22 juillet), qu'il n'était pas au courant des comptes de finances, et qu'il ne lui était pas possible de démêler ce qui manquait à l'armée, ni sur qui retombait le tort de l'avoir négligée. De son côté, Corneille de Witt était accusé d'avoir voulu empêcher Ruyter de livrer cette bataille navale où il avait si noblement assisté. On en vint bientôt à lui imputer des projets d'assassinat contre le prince d'Orange, et la cour de justice de Hollande le fit arrêter sans preuves et mettre à la question (2 août). Devant ce débordement de haine, le grand pensionnaire se rappela ce mot d'un ancien : *Prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur* (1). Il crut inutile de lutter plus longtemps contre une population aigrie par ses défaites, qui, pour ne pas s'avouer la part qu'elle avait dans la ruine de la patrie, trouvait commode d'en rejeter la cause sur lui seul, quoiqu'il n'eût été, disait-il, qu'un serviteur et non un maître (2). Il donna sa démission (4 août). Les États voulaient au moins, en se séparant de lui, le remercier officiellement de ses services de dix-neuf années. Mais le prince d'Orange consulté répondit que, si la démission était bonne à prendre, les remercîments,

(1) Tout le monde s'attribue le mérite de la prospérité publique; les malheurs ne sont imputés qu'à un seul.

(2) Lettre de Jean de Witt à Ruyter, 12 août 1672.

au milieu des bruits répandus parmi le peuple, seraient inopportuns.

Le procès de Corneille, commencé dans des conditions barbares, semblait, pour finir, tourner au burlesque. On avait soumis l'accusé à une torture si exquise, que le bourreau lui-même n'en rapportait les détails qu'en frémissant, et de la fermeté invincible de la victime concluait à son innocence. Puis, les preuves manquant aussi bien que les aveux, il n'y avait plus qu'à le condammer sans motif ou à l'acquitter. La cour le condamna sans alléguer aucun crime, le déclara déchu de ses charges et dignités, et le bannit de la province de Hollande avec défense d'y rentrer sous peine d'un châtiment plus rigoureux (20 août). Il fallait au moins le laisser partir pour l'exil, mais auparavant une personne considérable apporta au geôlier l'ordre de faire en sorte que le frère et le père du condamné vinssent le voir à la prison. Jean de Witt, sur l'invitation du geôlier, se crut appelé par son frère; il y courut immédiatement, se faisant suivre de son carrosse. Arrivé à la prison, il demeura stupéfait d'apprendre que ce n'était pas son frère qui l'avait mandé; il vit clairement et trop tard dans quel guet-apens infâme il était tombé. Au dehors la multitude, amassée autour du carrosse, vociférait contre le condamné et contre l'insolence de son frère qui prétendait enlever en triomphe un criminel. On renvoya le carrosse avec des hurlements épouvantables, puis on se rua sur la prison. Jean et Corneille de Witt, abattus comme

des bêtes de boucherie, subirent, même après leur mort, les plus dégoûtants outrages. Un des assassins les éventra, et, son couteau tout ensanglanté entre les dents, il fouilla des deux mains dans les cadavres. Il leur arracha le cœur, les entrailles, les leur jeta au visage avec d'horribles imprécations, et laissant les deux corps ouverts par des brochettes « comme les bouchers font aux bêtes qu'ils tuent », il emporta les deux cœurs au cabaret où ils furent visités, maniés et chargés d'insulte par la canaille (22 août). A la suite de cet exemple, à Amsterdam, le peuple, soulevé contre Ruyter, ami de Jean de Witt, voulait tuer la femme du grand amiral et piller sa maison. Ici au moins le magistrat s'entremit pour prévenir cette autre infamie.

Le stathouder n'avait pas paru pendant ces horreurs. Il ne se montra que pour consacrer le crime. Il s'opposa à toute enquête sur la sédition de La Haye, et à la punition des coupables. La sévérité, disait-il, aigrirait les esprits, la voie de la douceur était la plus sûre. Les États de Hollande baissant la tête, leurs nobles et grandes puissances, *de l'avis et à la pressante recommandation du prince d'Orange*, déclarèrent que tout ce qui s'était passé devait être entièrement oublié et pardonné, avec très-expresse défense à tous juges et magistrats d'en faire jamais aucune information ou enquête. D'un côté leurs nobles puissances donnèrent au prince, pour cette fois seulement, le droit de changer les magistrats de la province, c'est-à-dire de substituer ses créatures aux

amis de Jean de Witt. De l'autre les meurtriers furent récompensés. Un des assassins du 21 juin fut rétabli dans sa commission des postes. Un échevin de La Haye, instigateur du massacre, devint bailli de La Haye. Cet effronté scélérat portait gravée sur son épée l'image de son forfait, et il s'en faisait gloire jusqu'au jour où, pour de nouveaux crimes, il fallut absolument le laisser condamner. Le calomniateur de Corneille de Witt reçut une pension des États, et il la toucha pendant près de trente ans, jusqu'à la mort du prince d'Orange; alors seulement on la lui ôta, et il tomba dans la misère, réduit à vivre des vingt sols par semaine que lui allouait la diaconie de La Haye (1).

Pendant que « l'État et le gouvernement de Hollande prenaient une nouvelle forme et avec elle un nouveau cœur, » selon l'expression singulière de

(1) Toutes ces abominations sont rapportées longuement par Basnage, qui assurément n'est pas suspect. Nous renvoyons à ces détails, et particulièrement à la lettre du prince d'Orange, du 22 juillet, et à celle de Jean de Witt à Ruyter, du 12 août. La complicité de Guillaume III y apparaît à chaque page dans ses réticences, ses équivoques, son inaction ou ses actes. Temple, l'ami de Guillaume, est fort embarrassé de ce mauvais cas pour son héros. Il déclare que, le *fait* et la *manière* étant fort *extraordinaire*, il en a fait une recherche expresse, et, malgré cette assurance, il aboutit à ne rien dire, si ce n'est que le crime imputé à Corneille de Witt *ne fut pas bien prouvé*, et que la vie du grand pensionnaire fut une des plus belles du XVII[e] siècle, mais que les ministres qui *gouvernent par faction* sont presque toujours *sacrifiés aux premières infortunes* qui arrivent à un État. Le soin qu'il prend de ne pas mettre le prince d'Orange en cause, même pour le justifier, fait assez sentir qu'il n'aurait pu en venir à bout.

l'Anglais Temple (1), le stathouder dressait ses batteries contre Louis XIV pour la délivrance de son pays. Il n'ignorait rien des alarmes répandues en Europe par « le torrent des victoires » françaises, et il y voyait un gage des assistances qu'il pouvait se promettre. Brandebourg, déjà secrètement engagé à cette cause, se plaignait que le roi eût occupé ses villes du duché de Clèves sous le prétexte que les Hollandais y tenaient garnison (2); dès le 23 juin, il s'était abouché avec l'Empereur pour le maintien des traités de Clèves et de Westphalie. L'Empereur, à son tour, se laissait gagner par les Provinces-Unies, et, le 25 juillet, il leur promettait tout bas, sans rien ratifier encore, de joindre ses troupes à celles de Brandebourg. C'était là l'inquiétude qui avait décidé Louis XIV à suspendre ses conquêtes. On le voit par ses lettres à l'Empereur (3), par les reproches qu'il lui adresse sous forme encore amicale, par l'insistance qu'il met à promettre l'observation fidèle des traités de Munster et d'Aix-la-Chapelle. Ce fut aussi dès lors le moyen de salut sur lequel compta Guillaume III. Il se promit de dé-

(1) Cette phrase est un commencement d'alinéa, où l'Anglais rapporte la mort des frères de Witt; elle semble destinée à justifier ce crime par ses utiles effets en politique.

(2) *Mémoires* du marquis de Pomponne. Lettre de l'électeur de Brandebourg à son cousin Turenne pour se plaindre de l'occupation de Genep, qui appartient à l'empire, 20 juillet 1672. Collection Grimoard.

(3) Lettre de Louis XIV à l'Empereur, 7 août 1672. *Œuvres de Louis XIV*, tome III.

molir tout cet échafaudage d'alliances ou de neutralités dont Louis XIV s'était si habilement pourvu, et de concilier à la délivrance des Provinces-Unies tous les États dont le conquérant avait exploité contre elles les armes ou l'inaction. Il va poursuivre ce plan, pendant dix-huit mois, à travers toutes les difficultés de la diplomatie ou des armes. Sa première victoire sera d'armer toute l'Europe contre son ennemi.

L'électeur de Brandebourg fut le premier qui entra en lice pour la Hollande. Comme il avait depuis longtemps promis son concours, il éluda toutes les propositions par lesquelles Louis XIV essayait de l'arrêter; pour assurer cette entreprise audacieuse, il combina avec le prince d'Orange une double attaque : lui-même sur le Rhin, Orange dans les provinces conquises, prendraient les Français entre deux feux. Louis XIV avertit Luxembourg de se tenir sur ses gardes et ordonna à Turenne d'entrer en Allemagne et de s'avancer vers Essen (1). Luxembourg renversa rapidement toutes les espérances du prince d'Orange. Impatient de se signaler, il occupa d'un coup heureux Woerden, sur le vieux Rhin (20 septembre), d'où il menaçait Leyde et La Haye, comme de Naerden, sur le Zuiderzée, il tenait en échec Amsterdam. Le stathouder, dont ce revers compro-

(1) Lettres de Louis XIV et de Louvois à Turenne. 23 août, 6 et 12 septembre. *Œuvres de Louis XIV*. tome III. et collection Grimoard, tome II.

mettait la popularité, voulut prendre sa revanche sur quelques-unes des conquêtes françaises. Il tenta d'occuper Naerden ; la garnison renforcée le repoussa vigoureusement ; aussitôt il redescendit sur Woerden, qu'il croyait sans fortifications sérieuses ; il y trouva un commandant intrépide, dont la fermeté servit d'abord de remparts ; puis, Luxembourg accourant, il fut attaqué et culbuté par une énergie sans égale, et contraint à se réfugier sur d'étroites digues au milieu de l'inondation (12 octobre). En moins de deux semaines, le prince d'Orange avait entrepris et levé deux siéges.

Turenne, dans des conditions plus compliquées, manœuvrait avec une fermeté de vues admirable. En entrant en Allemagne, il avait averti les princes qu'il n'en voulait pas à l'Empire, mais seulement à ceux qui, sans être provoqués, menaçaient les alliés du roi (1). Cette proclamation, au lieu de diminuer le nombre de ses ennemis, avait décidé l'Empereur à ratifier son traité avec la Hollande (17 octobre) et à joindre ses troupes à celles de Brandebourg. Il fallait surveiller ces forces doublées et les battre à la première bonne occasion. Louvois, Louis XIV, Condé alors campé en Lorraine, étaient persuadés qu'elles n'en voulaient qu'à l'Alsace ; des instances réitérées appelaient sur ce point l'attention de Turenne, et lui prescrivaient de loin des opérations en conséquence ; Condé, par ordre de Louvois, faisait

(1) Proclamation de Turenne, dans Grimoard, tome II.

déjà sauter le pont de Strasbourg. Turenne, convaincu que Brandebourg et Montecuculli se proposaient avant tout de rejoindre le prince d'Orange, s'obstinait à leur fermer le Rhin dans le voisinage des Provinces-Unies. Il ne répondait pas aux ordres ou insinuations du roi et du ministre, ni aux demandes de renforts que lui adressait Condé, ou il répondait que « si on était sur les lieux, on rirait de ces pensées-là (1). » Il rentra même en deçà du Rhin, dans l'électorat de Trèves, au lieu de marcher droit aux ennemis sur leur territoire. Les événement lui donnèrent grandement raison. C'était vers Mayence ou vers Coblentz que les alliés cherchaient à passer le Rhin ; il les en empêcha deux fois. A la fin, ils réussirent près de Mayence, et se crurent le chemin libre par l'électorat de Trèves vers la Hollande (23 novembre). Turenne les devança, prit sur la Moselle une forte position, leur coupa toutes les routes, et ne leur laissa d'autre issue que de risquer une bataille où ils avaient contre eux toutes les chances d'une extermination complète. Ils ne pouvaient non plus, sans souffrir beaucoup, demeurer dans un pays ravagé qui ne leur offrait aucune ressource. Le plus sûr était de retourner chez eux ; ils s'y résignèrent et disparurent précipitamment. Cependant, comme pour mieux justifier les prévisions

(1) Voir toutes les lettres de Louvois, de Condé, du roi dans la collection Grimoard. C'est le commencement de cette mésintelligence entre Turenne et Louvois, dont on a exagéré la portée, mais dont l'aigreur est évidente.

de Turenne, le prince d'Orange approchait pour les rallier. A travers le Brabant toujours libre, et avec la connivence des Espagnols, il avait entraîné ses meilleures troupes au delà de Maestricht, et touchait à la Roer, quand il apprit que les Allemands lui faisaient défaut. Furieux de ce nouveau désappointement, il ne consentit pas à céder aussi vite. Seul, et malgré la mauvaise chance d'être assailli par Turenne et par les Français des environs de Maestricht, il redescendit vers Charleroi et en commença le siége (15 décembre). L'émotion fut vive en France à cette nouvelle ; le roi courut à Compiègne, Condé eut ordre de marcher au secours de la place assiégée ; si l'attaque réussissait, la communication était coupée entre la France et ses armées. Tant de mouvements ne furent pas nécessaires. Le comte de Montal, gouverneur de Charleroi, qui venait d'en sortir pour une expédition dans le voisinage, y rentra, par une habile ruse de guerre, avec quelques ingénieurs. « Il tint lieu de secours, » dit Louis XIV ; une violente canonnade, une sortie énergique firent « tomber les armes des mains des ennemis (1). » Le 22 décembre, le prince d'Orange se retirait avec le dépit d'un troisième siége levé et de la dispersion de ses alliés d'Allemagne.

La cour de France aurait voulu s'arrêter après ces succès, au moins pendant l'hiver. Turenne ne le souffrit pas, et, pour achever les Allemands, il

(1) Louis XIV, *Mémoire* sur la guerre de Hollande.

continua à tenir tête au roi et au ministre de la guerre. Louis XIV insistait sur le repos dont ses troupes avaient besoin ; il faisait, à cet égard, des recommandations qui honorent ses soins paternels (1). Louvois, divisant pour la campagne prochaine les troupes dont il pouvait disposer, croyait qu'avec de bonnes armées en Flandre, en Hollande, en Roussillon, en Lorraine, il empêcherait les Allemands de se joindre aux Hollandais, et les Espagnols de faire aucun progrès (2). Mais Turenne voyait que les Allemands, après leur retraite, s'établissaient en Westphalie, chez les alliés de la France, Munster et Cologne, et il soutenait que, pour garder le prestige de la protection française et entretenir la bonne volonté des alliés, il importait de ne pas laisser opprimer ces princes. Déjà l'évêque de Munster chancelait entre les intérêts de la France et les offres pacifiques de Montecuculli ; il avait à craindre d'être déposé par son chapitre et abandonné par ses troupes. Louvois avait beau dire qu'il fallait sacri-

(1) Louis XIV à Turenne, 26 décembre 1672 : « Vous ne sauriez prendre trop de soin pour la conservation de mes soldats malades, et je mande présentement à mon cousin le prince de Condé de pourvoir à ce que ceux que vous lui avez laissés soient bien traités ; et pour soulager mon infanterie et garantir du froid mes soldats, j'ai donné les ordres pour leur faire fournir des chemisettes qu'ils doivent avoir présentement, ayant eu avis que les étoffes étaient déjà parties de Metz il y a déjà bien du temps ; et au surplus je vous recommande toujours la conservation de mes troupes, comme étant une chose capitale pour le succès de mes armes dans la continuation de cette guerre. »

(2) Lettre de Louvois à Turenne, 25 janvier 1673.

fier les alliés au besoin de faire reposer les soldats, Turenne lui répondait qu'on ne pouvait « faire une demi-guerre, » ni « laisser prendre du repos aux Allemands entre le Rhin et le Weser. » Devant tant de résolution et surtout de bonnes raisons, force fut bien de lui laisser toute sa liberté ; et, le 4 février 1673, il entrait en pays ennemi.

La saison était rigoureuse, la terre si dure qu'on ne pouvait l'ouvrir pour les tranchées. Les opérations n'en furent pas retardées un seul instant. Tandis que le marquis de Renel, avec un détachement français, veillait sur les troupes et le pays de Munster, Turenne pénétra dans le comté de la Marck, une des possessions avancées du Brandebourg. Le 4 février, il chassait la garnison allemande de Kamen, prenait Unna par un bombardement qui en brûlait une partie, puis Altena, battait les Allemands près de Hamm (12 février), faisait lever le siége de Soest, entrait dans Hamm par la retraite d'une garnison de trois mille hommes, délivrait l'évêché de Munster et le duché de Westphalie, refoulait l'ennemi dans le duché de Hildesheim, et s'établissait à Hoexter, sur le Weser (7 mars).

Tout était brillant dans cette marche victorieuse pour la valeur française. Cent hommes du régiment du roi enlevaient le château de Birkenbaum gardé par deux cents ennemis. Cinquante dragons et quelques officiers dispersaient un régiment allemand (1).

(1) Lettre du marquis de Renel à Louvois, 7 mars 1673.

Dans un château sans murailles et sans parapet en terre, cent mousquetaires repoussaient deux attaques successives de huit cents hommes (1). On subissait à découvert, sans aucun épaulement, le feu de la mousqueterie ou des canons des places assiégées. On dormait sur la terre gelée, sous la neige. Un jour Turenne lui-même, s'étant affaissé de fatigue au pied d'un arbre, trouva à son réveil, au-dessus de sa tête, une tente de manteaux, soutenue par des branches. Il demanda à ses soldats à quoi ils s'amusaient : « Nous voulons, répondirent-ils, conserver notre père. C'est notre plus grande affaire. Si nous venions à le perdre, qui donc nous ramènerait dans notre pays? »

Battu et menacé de plus grands malheurs, l'électeur de Brandebourg n'hésitait pas à demander grâce. Le 14 mars, il envoyait un plénipotentiaire à Louis XIV pour traiter sans les Hollandais. Mais le même jour, Louvois, prenant goût aux succès obtenus contre ses prévisions, félicitait Turenne « du bon état où il avait mis les affaires, » et l'invitait à « entreprendre encore tout ce que pourraient permettre la saison et la conservation des troupes du roi. » Turenne franchit le Weser avec deux régiments et cent soixante dragons, et poursuivit les vaincus dans l'évêché d'Hildesheim. Ce fut une fuite générale; « ils ont fait l'arrière-garde, écrivait-il, avec la cavalerie de l'Empereur comme si toute l'armée du roi eût passé le Weser. » Au 1er avril, l'évêché

(1) Lettres de Turenne.

d'Hildesheim était évacué. Après avoir fait mine de tenir sur la frontière, les impériaux en partirent le 4 avril, la tête tournée vers la Thuringe « qui est la frontière de Bohême ; » l'électeur de Brandebourg se rejeta sur l'évêché d'Halberstadt, traversa l'Elbe à Magdebourg et rentra à Berlin. Immédiatement Turenne organisa ses quartiers dans les villes prises et fit revenir les paysans de la plaine dans leurs villages pour labourer. Également attentif aux besoins des uns et des autres, il ménageait les paysans pour les contributions (1) et les aidait à trouver du grain ; il pressait le zèle de ses officiers pour remettre ses troupes en bon état. En pays conquis, il pourvoyait aux recrues, à la remonte, à l'habillement. On tirait des hommes de France, des chevaux de Brunswick et de Cassel, on renouvelait les justaucorps. A la suite d'une campagne d'hiver il pouvait écrire : « Toute l'armée qui est ici sera prête dans huit jours, la plupart, tant cavalerie qu'infanterie, en aussi bon état qu'au commencement de l'année passée, et en meilleur de ce qu'ils sont plus aguerris. »

L'électeur de Brandebourg subit, comme conséquence de son infériorité, le traité de Vossem (2).

(1) Turenne à Louvois, 2 et 8 avril : « M. de Barillon m'a montré les ordres que vous lui avez envoyés pour les contributions. Je ne crois pas que ce soit précisément un temps à en tirer.... Tout homme qui est ici sait bien que dans ce temps présent on n'en peut pas tirer d'argent, et il ne serait pas bien à mon avis de faire voir une volonté de les ruiner sans effet. »

(2) Conclu le 11 avril 1673 (lettre de Louvois à Turenne), et ratifié le 6 juin. Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

Contrairement à sa promesse envers les Hollandais, il traita sans eux, et s'engagea à ne plus aider sous aucun prétexte, ni directement, ni indirectement, les ennemis du roi. A l'avenir, il ne souffrirait aucune garnison hollandaise dans ses villes; il retiendrait le corps de son armée au delà du Weser, et n'aurait en deçà que les garnisons de ses places et mille hommes au plus dans le plat pays. Le roi d'ailleurs se montrait modéré. Il lui rendait le comté de La Marck, et ses villes du duché de Clèves, soit immédiatement, soit à la fin de la guerre. L'électeur se refusant à s'engager contre l'Empire, et voulant avoir les mains libres en cas qu'il fût attaqué, le roi y consentait à la condition qu'on ne considérerait pas comme attaque contre l'Empire toute expédition en Allemagne, contre tout prince, quel qu'il fût, qui attaquerait Sa Majesté ou donnerait assistance à ses ennemis, contrairement au traité de Munster. Enfin, par un article secret, le roi promettait une somme de 800,000 livres, dont 300,000 après l'échange des ratifications, et les 500,000 autres en cinq ans (1). Ainsi paraissait confirmée la victoire de Louis XIV sur la Hollande ; la première tentative en faveur de ce peuple tournait à son détriment; le plan du stathouder Guillaume III était renversé.

Guillaume, qui avait vu venir ce résultat, n'était pas resté inactif. Ce que l'Allemagne ne pouvait lui

(1) *Mémoires* du marquis de Pomponne. Lettres de Colbert et de Louis XIV, 12 septembre 1673.

donner, il l'obtiendrait peut-être en Angleterre, L'alliance de Charles II avec Louis XIV répugnait à l'instinct national des Anglais, et comme, par suite de la tolérance accordée aux dissidents, on la croyait liée à des projets secrets contre le protestantisme, il était possible de la battre en brèche au nom du bien public et de la religion. Bonne occasion pour les amis de Guillaume qui étaient nombreux en Angleterre. L'essai fut tenté au retour du parlement (5 février 1673). Quoique Charles II connût bien les dispositions hostiles des chambres, il les heurta de front dès le premier jour. Il demanda un subside pour continuer la guerre de Hollande et signifia qu'il maintiendrait la tolérance. Ses ministres appuyaient avec chaleur le premier point; il y allait, disait le chancelier, du salut de l'Angleterre de détruire un rival de commerce dangereux : *delenda Carthago.* « Cette guerre est votre guerre, elle est juste, le roi l'a entreprise pour vos intérêts; il attend de vous un secours efficace pour la continuer. » A cette proposition un parti nombreux riposta par la nécessité de retirer la tolérance. Les presbytériens, qui en profitaient largement, n'en voulaient plus depuis qu'elle profitait aux catholiques; les anglicans encourageaient les presbytériens en leur faisant espérer que, les catholiques une fois opprimés, on trouverait bien un expédient pour les laisser vivre eux-mêmes. La contestation fut chaude. La Chambre répétait que les lois pénales ne pouvaient être suspendues que par acte du parlement; le roi menaçait de casser le par-

lement plutôt que de céder. Les esprits s'animaient; on pouvait craindre une guerre civile dont l'avantage n'aurait pas été pour la France. Le seul parti qui sembla le meilleur aux politiques fut une transaction.

La Chambre basse consentait encore à la guerre contre la Hollande : elle promettait dans ce but un subside de un million deux cent soixante mille livres sterling (31,700,000 fr.); mais, en retour, elle exigeait la suppression de la tolérance. Louis XIV, qui avait besoin des vaisseaux anglais, conseilla à Charles II de céder, et son ambassadeur eut soin de faire connaître dans le peuple cette bonne volonté du roi de France (1). Charles II se rendit à la Chambre haute, y appela les Communes et annonça qu'il accordait à ses sujets ce qu'ils lui demandaient avec tant d'empressement (17 mars 1673). Le calme se rétablit aussitôt; on fit des feux de joie dans toutes les rues; la Chambre des communes triomphante prépara le bill du *Test* ou de l'épreuve. Par cet acte de suprême intolérance, tout Anglais revêtu d'un emploi ou office était tenu de prêter serment d'allégeance et de suprématie au roi, chef de l'Église anglicane, de recevoir les sacrements dans son église paroissiale, et d'abjurer par écrit la foi à la présence réelle dans l'eucharistie. Les catholiques, les protégés de Louis XIV, spécialement frappés, n'étaient plus rien dans l'État. Le duc d'York résigna

(1) Lettre de Croissy (Colbert) à Louis XIV. 20 mars 1673. *Œuvres de Louis XIV.*

immédiatement ses fonctions de grand amiral, et Clifford celles de trésorier.

Au fond, l'avantage n'était pas grand pour la Hollande. Les amis de Guillaume avaient bien forcé Louis XIV d'abandonner la cause de la tolérance, la plus légitime qu'il eût jusque-là soutenue, et les catholiques payaient cher la liberté acquise l'année précédente. Mais Charles II, avec ses trente millions, avait de quoi remettre sa flotte en mer et inquiéter les côtes de Hollande par de nouvelles batailles navales (1). Guillaume ne parvenait pas à détacher son oncle de l'alliance française. Il n'y réussit pas davantage quelques mois après, ni par ses lettres personnelles, ni par l'intervention d'un négociateur espagnol. Charles II répondit inflexiblement qu'il ne ferait jamais la paix sans Louis XIV. Il devenait urgent de s'adresser ailleurs.

L'Empereur ne demandait pas mieux que de se laisser gagner. Battu en compagnie de l'électeur de Brandebourg, il n'acceptait pas aussi facilement que son allié le premier jugement des armes; Montecuculli, qui n'avait pas brillé dans la campagne, don-

(1) Louvois résume nettement cette situation dans une lettre à Turenne, 11 avril 1673 : « Les affaires d'Angleterre se sont accommodées; le bill pour l'argent a enfin passé à la Chambre des seigneurs, de manière que samedi il doit être présenté au roi en forme. Il en a coûté au roi d'Angleterre pour l'obtenir une complaisance aveugle pour les désirs de son parlement à l'égard des catholiques, contre lesquels on a renouvelé les plus sévères ordonnances qui aient jamais été faites contre eux; en sorte que la liberté de religion, qui leur fut accordée l'année passée, n'a servi qu'à les ruiner entièrement. »

nait le conseil d'en commencer une autre plus digne de lui. Tout en offrant à Louis XIV de reprendre les négociations, Léopold restait armé, et ses préparatifs étaient assez inquiétants et Montecuculli assez empressé pour qu'il parût nécessaire de maintenir en Allemagne une armée française (1). Aussi, après avoir évacué les États de l'électeur de Brandebourg, Turenne recevait l'ordre de marcher vers l'abbaye de Fulde, et dans la Vétéravie; et la Diète germanique était avertie que les dispositions menaçantes de l'Empereur contraignaient le roi à cette précaution (22 mai). Tout ce que Louvois croyait pouvoir accorder aux Allemands, c'était d'inviter Turenne à ménager les alliés de la France, à *ne pas les ruiner absolument* pour les besoins de ses troupes, et à leur faire voir que les Français étaient moins ravageurs que les Allemands eux-mêmes (2). Ce moment est

(1) Lettre de Turenne, du 20 mai : « M. de Grémonville écrit que l'Empereur aura une armée dans ses États héréditaires, et une autre au Rhin de trente mille hommes. M. de Montecuculli a dit que tout leur malheur venait d'avoir commencé l'an passé trop tard. » Collection Grimoard.

(2) Déclaration de Louis XIV, à la date du 22 mai 1673.

Lettre de Louvois à Turenne (22 mai) : « Il faut que les Allemands connaissent la différence qu'il y a des troupes de Sa Majesté à celles qu'ils ont eues l'an passé. Ménager les princes alliés de Sa Majesté, landgrave de Hesse..... Mais beaucoup moins de considération pour l'abbaye de Fulde et terres voisines dont les princes sont engagés dans les intérêts de l'Empereur, et fort peu pour les terres de Trèves. Jugeant qu'il est fort important, tant pour le présent que pour l'avenir, que les princes de l'empire chez qui l'armée de Sa Majesté demeure, et avec lesquels elle n'a aucuns démêlés, ne *soient pas absolument ruinés.* » Collection Grimoard.

capital dans l'histoire de Louis XIV. Cette occupation prolongée au delà du Rhin va lui ravir la confiance des Allemands, dissiper ce prestige de protection, qui depuis longtemps les ralliait à sa cause, et, en trahissant ses projets de domination, renverser tout ce que Richelieu et Mazarin avaient édifié. La Hollande y gagnera ce que la France doit y perdre. Un ami du prince d'Orange, le pensionnaire d'Amsterdam, envoyé à Vienne, va déterminer ce changement de politique.

Pour contenir ses ennemis par l'autorité des succès, Louis XIV avait préparé, de concert avec Charles II, une nouvelle guerre maritime, et se réservait de frapper lui-même un grand coup sur le continent. Le 1er juin, les flottes anglaise et française parurent en vue des côtes de Zélande, à Schoonveldt-Bank, avec la supériorité du nombre : de cent quarante à cent cinquante voiles. La Hollande s'alarmait, le prince d'Orange menaçait de châtiments impitoyables ceux qui ne feraient pas leur devoir. Une valeur égale des deux côtés ne décida rien. Tromp, serré de près par des capitaines français, changea quatre fois de vaisseau ; les Français, de l'aveu même de Ruyter (1), méritèrent de grands éloges, et Colbert se glorifiait « de leur témérité (2). » Mais ce ne fut un triomphe pour personne.

(1) Basnage, année 1673, 1re partie.

(2) Lettres de Colbert, tome de la *Marine* : il loue les Français d'une hardiesse « qui a passé jusqu'à quelques excès et qui pourrait être taxée de témérité. L'an passé ils avaient fait preuve de bon ordre

Les agresseurs ne purent débarquer, et Ruyter eut besoin de quelques jours pour réparer ses vaisseaux. Il revint à la charge le 14 juin, en vue de Flessingue, et combattit jusqu'à la nuit. Cette fois, il eût réellement l'avantage. Il ne chassa pas l'ennemi, mais il préserva son pays : les Anglais, manquant de vivres, regagnèrent la Tamise ; l'épuisement des munitions obligea Colbert à des mesures rigoureuses pour renouveler la flotte, à faire la presse des matelots au Havre et dans les environs, à saisir pour le service de la guerre les vaisseaux des particuliers, à expédier des poudres et des boulets de Boulogne et de Dunkerque (1). La guerre navale ne donnait donc pas tout ce qu'on s'en était promis.

Une victoire réelle sur terre semblait mieux justifier les plans de Louis XIV. Il était arrivé, le 10 juin, devant Maestricht, cette dernière forteresse des Hollandais sur la Meuse. Il tenait fort à la possession de ce poste, parce que « au milieu du pays de Liége et « de Brabant, il donnait un passage assuré pour « aller dans la Gueldre, les pays de Clèves, Limbourg, « Juliers, l'électorat de Cologne, et menait sans dif- « ficulté jusqu'au Rhin (2). » Cachant ses desseins par de fausses marches dans les Pays-Bas espagnols,

et d'exacte exécution des ordres. Il me semble que du tout on pourrait composer, avec un peu de temps et d'expérience, quelque chose de bon pour la gloire de la nation et la satisfaction du roi. »

(1) Colbert, lettre au duc de Saint-Aignan, gouverneur de Normandie.

(2) Relation du siége de Maestricht par Louis XIV, tome III de ses *Œuvres*.

de Courtrai à Gand, de Gand à Bruxelles, il avait tenu en suspens et dans l'inaction les alliés secrets de la Hollande et atteint sans combat le but de son entreprise. Aussitôt arrivé, il voulut commencer les travaux d'attaque. La place était forte, et par sa position sur un grand fleuve et par un triple rang d'ouvrages avancés. La garnison était nombreuse, et d'une bravoure bien supérieure à ce qu'on était habitué, depuis le commencement de cette guerre, à trouver chez les Hollandais. Le roi commandait en chef; dans une relation qui fait partie de ses *Œuvres*, il n'hésite pas à s'attribuer tout le mérite des opérations, même les travaux d'ingénieurs; il va jusqu'à dire : « Vauban me proposa ce que j'avais cru le meilleur. » Mais il avait avec lui Vauban, ce fut la plus sûre garantie de sa victoire. Au lieu de laisser comme autrefois aux généraux le pouvoir de changer à leur gré les attaques, il régla que Vauban aurait seul désormais la direction des travaux d'approche. Le roi eut vraiment l'honneur de se montrer aussi brave que les soldats, de ne fuir aucun danger personnel; ses courtisans, y compris Condé, par une variation de flatterie, purent lui faire des reproches, un peu *précieux*, de ses imprudences. Vauban, inventant les *parallèles* pour relier les tranchées, trouva le moyen « d'aller vers la place quasi en bataille et avec un fort grand front (1), » et de mettre les assiégeants « en sûreté comme si on était chez soi (2). » L'ennemi stupéfait

(1) Paroles de Louis XIV, *relation* de Maestricht.
(2) Voir Rousset, *Histoire de Louvois*, chap. VI.

n'osait plus tenter de sorties; les Français, pendant les premiers jours, ne firent que des pertes insignifiantes. On arriva dans ces conditions jusqu'aux pieds des remparts. Restait à chasser les assiégés de leurs positions où ils étaient bien déterminés à se défendre. Un premier assaut coûta cher : neuf cents hommes tués ou blessés. Le second décida la prise du principal ouvrage ; et deux jours après, l'établissement d'une batterie de brèche entraîna la capitulation. La garnison eut la liberté de se retirer à Bois-le-Duc, ayant perdu deux mille hommes et les Français quinze cents (2 juillet). Le roi eut une bouffée de gloire dont ses ministres sont encore plus coupables que lui. Colbert, résumant tous les hauts faits antérieurs du monarque, n'y trouvait rien de comparable à la prise de Maestricht : « Nous n'avons « plus, écrivait-il en finissant, qu'à prier Dieu pour « la conservation de Votre Majesté. Pour le surplus « sa volonté sera la seule règle de son pouvoir (1). » Cependant le demi-dieu n'oublia pas Vauban. Il lui donna 40,000 livres, et l'année suivante, en dépit de ce préjugé qui arrêtait tout ingénieur au grade de capitaine, il le fit brigadier, premier pas du grand homme vers la dignité de maréchal.

L'Europe ne fut pas aussi prompte à s'incliner. Ni les Hollandais ni l'Empereur ne regardaient la conquête de Maestricht comme un arrêt sans appel,

(1) Lettre de Colbert à Louis XIV, 4 juillet. *Œuvres de Louis XIV*, tome III.

mais bien plutôt comme un nouveau motif de s'unir et de tenter une résistance plus énergique. Un congrès, proposé depuis longtemps par les Suédois, s'était enfin ouvert sous leur médiation à Cologne pendant le siége de Maestricht (18 juin). Il n'y devait être question que de la querelle entre la France et la Hollande, des exigences de Louis XIV et de Charles II. Quoique Louis XIV eût un peu atténué les siennes, les Hollandais n'en voulaient à aucun prix, et particulièrement de la tolérance pour les catholiques (1). La Suède, cette singulière alliée de la France, les encourageait à tenir ferme, et l'Empereur disait au pensionnaire d'Amsterdàm qu'il traiterait avec eux s'ils n'obtenaient pas à Cologne un arrangement honorable. D'un autre côté, Louis XIV, répétant toujours qu'il retirerait ses troupes d'Allemagne si l'Empereur promettait de n'agir ni contre lui ni pour ses ennemis, Léopold ripostait que, pour faire la paix, il voulait que la Lorraine fût restituée à son duc, le traité d'Aix-la-Chapelle garanti, la Hollande rétablie, et les priviléges conservés à ces villes d'Alsace, qui, par une équivoque du traité de Westphalie, semblaient encore faire partie de l'Empire. Irrité d'une opiniâtreté d'opposition plus forte que ses

(1) Sur cette intolérance acharnée, voir Mignet, tome IV. Il cite les négociations de Cologne, manuscrit du dépôt des affaires étrangères. « Une semblable tolérance, disaient les Hollandais, renverserait les fondements même de leur État; et la république des Provinces-Unies, plutôt que d'y consentir, aimerait mieux céder dix places et s'engager dans une guerre perpétuelle. »

victoires, le roi essaya encore une fois des armes. Les flottes anglaise et française se rapprochèrent des côtes de la Hollande, et lui-même prit la route de la Lorraine pour agir de plus près contre les Allemands.

La troisième tentative maritime ne fut pas plus heureuse que les précédentes. On attribuait aux deux alliés le projet de capturer la flotte des Indes, et de jeter une armée de débarquement en Hollande. L'alarme des marchands et le zèle religieux redoublèrent l'énergie. Les États généraux écrivaient à Ruyter : « Si notre armée navale était battue, nous, notre postérité, et peut-être tous les chrétiens réformés, serions exposés au péril de retomber sous la tyrannie papale, odieuse en elle-même et détestée par nos ancêtres (1). » Ruyter trouva l'ennemi devant la Meuse, et l'empêcha d'aborder. Il le suivit jusqu'à Schweling, puis, remontant avec lui vers le Nord, il arriva le 21 août entre Petten et Kamperduin. Là s'engagea une bataille furieuse qui dura du point du jour à sept heures du soir. Le canon, résonnant tout le long de la côte, tenait les populations en alarme. Les églises se remplirent de réformés, remontrants, memnonistes, catholiques même, qui venaient prier pour le salut de la patrie (2). Le bruit cessa avec le jour; le prince Robert, commandant anglais, donnait le signal de la retraite. Comme il ne fut pas pour-

(1) Basnage, an 1673, Ire partie.
(2) Basnage, *Ibid.*

suivi, la supériorité pouvait encore paraître indécise. Mais la flotte des Indes conservée, les ports ouverts par l'éloignement de l'ennemi, c'était pour la Hollande une véritable victoire.

Louis XIV eut par lui-même, sur terre, un succès plus net et plus impérieux; mais ce succès tourna contre lui en blessant au cœur les Allemands. Pour revenir des Pays-Bas en Lorraine, il entra sur le territoire de Trèves, dont le souverain n'était ni son allié ni son ennemi déclaré. Cette neutralité lui sembla mériter une punition. Conformément aux instructions de Louvois à Turenne, le pays de Trèves fut maltraité à dessein. La cavalerie française fut logée des deux côtés de la Moselle aux frais des habitants. Le marquis de Rochefort occupa Saarbruok, brûla plusieurs villages, tira partout de grosses contributions au profit des officiers généraux, et réduisit l'électeur à se réfugier dans sa forteresse d'Ehrenbreitstein. Arrivé à Nancy, le roi y employa d'abord ses troupes à consolider les fortifications. Puis, divisant ses opérations, il chargea Rochefort d'occuper la ville de Trèves, pendant que lui-même se rendrait en Alsace pour mater les villes, dites impériales, qui n'étaient pas obéissantes. Louvois l'y avait précédé pour négocier avec ces villes la renonciation à leurs priviléges. « Je pars pour aller en Alsace, écrivait le roi à « Colbert (1), et me délivrer de la peine que ces

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V, 22 août 1673.

« *chenilles* veulent me faire. J'espère que r
« voyage sera court, mais il fera du bruit en A
« magne. » Deux seulement, Colmar et Schelest
avaient quelque importance; les autres se soumi
parce que le roi le voulait; Colmar, envahi sub
ticement par un régiment français, se laissa
que ses murailles seraient rasées et ses can
conduits à Brisach. Cependant Trèves parais
capable de résistance. Les habitants avaient d'ab
injurié les Français, et, malgré les menaces d
siége en règle, faisaient mine de se défendre sér
sement. Le roi écrivit à Louvois : « Je ne veux
« avoir le démenti de cette affaire, et je veux f
« tout ce qui sera nécessaire pour prendre Trè
« mais je crois qu'il sera bien à propos de châ
« les habitants quand elle sera prise (1). » Ell
rendit en effet le 8 septembre; aussitôt le comr
dant Vignori travailla à la châtier en l'emprison
dans de nouvelles fortifications. Tous les habi
durent contribuer de leurs bras et de leur arg
la corvée; tous les édifices voisins, même les
les plus révérées, furent abattus; une partie
population s'enfuit pour échapper à ces rigue

Louis XIV venait de faire en Allemag
autre *train* que celui qu'il avait espéré. Ces r
traitements, au lieu de l'ancien allié, ne la

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome III, 7 septembre 1672.
(2) Basnage, an 1673, IIe partie; Louis XIV (*Relation*
pagne de 1673), et le marquis de Pomponne (*Mémoires*)
à raconter les mêmes faits.

plus voir que le maître insolent. Une lettre de l'électeur de Trèves (27 août) à la Diète où il étalait les misères de son pays; un manifeste de l'Empereur (28 août) contre les prétentions insupportables de l'étranger, changèrent pour toujours les volontés des Allemands. Le 30 août, trois traités étaient conclus, à La Haye, par le duc de Lorraine, l'Espagne et l'Empereur avec la Hollande. Par le premier, les États promettaient au duc de Lorraine, en retour de l'augmentation de ses troupes, une subvention pécuniaire et son rétablissement dans ses États; par le second, ils s'engageaient à faire rendre à l'Espagne tout ce qu'elle avait perdu depuis la paix des Pyrénées et à lui abandonner Maestricht; par le troisième, ils payaient à l'Empereur 45,000 rixdales par mois, et s'assuraient de son assistance à moins qu'il ne fût attaqué par les Turcs (1). Toutefois l'Empereur aurait peut-être hésité encore à entrer en campagne; la prise de Trèves par les Français le décida. Le 13 septembre, il signifia ses intentions au chevalier de Grémonville, et lui envoya ses passeports (2). La Hollande et son stathouder pouvaient espérer désormais leur délivrance. Léopold, jusque-là si timide, si facile à troubler par des promesses

(1) Basnage, Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

(2) Grémonville, cet homme habile que Louis XIV admirait, ce diplomate si retors et pendant longtemps si heureux, disparaît dès lors des affaires et de l'histoire. Il reçut l'abbaye de Lire, en Normandie, qui rapportait 20,000 livres de rente. L'Église, par la volonté du roi, paya sa disgrâce.

ou des menaces, si irrésolu entre ses ennemis et ses alliés, donnait aux grandes puissances l'exemple de marcher contre Louis XIV.

La détermination de l'Empereur fut d'autant plus sensible qu'elle entraîna le premier échec véritable de Louis XIV. Guillaume, toujours prêt à donner du cœur à ses amis par sa propre activité, profita de l'insuffisance de la garnison de Naerden pour revenir sur cette place qu'il avait manquée l'année précédente. Il la prit le 14 septembre, en partie par la faute du gouverneur qui perdit la tête et capitula quand il pouvait encore tenir. L'indignation du roi, de Louvois, de Condé, contre *l'infâme reddition* de Naerden, prouve encore moins les torts de l'officier que l'importance de la perte et du *vilain affront* reçu par les armes du roi (1). Le prince d'Orange gagnait ainsi sa première victoire au lieu même où il avait subi sa première défaite. En Allemagne, Turenne avait reçu l'ordre de s'avancer contre les Impériaux, qui, lentement formés pendant la durée des négociations, venaient de sortir de Bohême. Toujours plus hardi en vieillissant, il voulait un mouvement offensif prononcé jusqu'à Nuremberg pour refouler l'ennemi dans les montagnes; il réclamait des

(1) Lettre de Louvois à Turenne : « Le roi a appris avant-hier l'infâme reddition de Naerden, lequel le sieur Dupas a rendu à la quatrième nuit, n'ayant encore qu'un petit logement à la pointe de a contrescarpe, et ayant encore une demi-lune et un bon fossé à défendre, 2,300 hommes en état de servir et des munitions pour un mois. » 21 septembre 1673.

renforts indispensables. Malheureusement, le roi, dans l'attente d'une déclaration de guerre par l'Espagne, voulait conquérir la Franche-Comté et gardait ses troupes pour cette entreprise de prédilection (1); il prescrivit à Turenne de prendre des positions plus rapprochées de la France qui suffiraient, en protégeant l'Alsace, à ruiner les desseins de l'ennemi. Ce fut l'occasion d'une nouvelle brouille entre Turenne et Louvois dont la France porta la peine. Louis XIV et son ministre doivent avoir eu tort de contrarier, par un caprice de gloire personnelle, les plans du plus grand stratégiste du siècle. Mais Turenne à son tour eut-il raison de s'enfoncer, avec des forces insuffisantes, au cœur de l'Allemagne, sans bien connaître les dispositions des princes et des peuples? Posté à Aschaffenbourg, il fermait la route de l'Alsace et celle du Bas-Rhin; il offrit à Montecuculli une bataille que celui-ci évita par une retraite sans préserver entièrement son arrière-garde. Mais tout à coup l'évêque de Wurtzbourg, dont Turenne espérait au moins la neutralité, se déclara pour l'Empereur, et, livrant son pont à Montecuculli, lui ouvrit le passage sur la rive droite du Mein; c'était la clef de toute la Franconie, le meilleur pays de l'Allemagne pour le blé, et dont les troupes rejoignirent immédiatement

(1) Cette plainte, exprimée par le marquis de Lafare, ennemi de Louvois, est confirmée suffisamment par les lettres de Louvois lui-même.

les Impériaux ; force fut donc de rétrograder, à travers les obstacles d'un chemin plus long et d'approvisionnements plus difficiles. En surveillant l'ennemi, on retardait sa marche, on ne l'arrêtait pas. Enfin Montecuculli atteignit Mayence. Comme il annonçait l'intention de se porter sur l'Alsace, Turenne repassa le Rhin à Philipsbourg, et prit une position capable de couvrir l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, et de soutenir Trèves. Le dessein avoué de l'ennemi n'était qu'une ruse : il se proposait avant tout de rejoindre le prince d'Orange, et, pour n'en être pas distrait, il avait voulu attirer ailleurs l'attention de son adversaire. Ce plan, si bien deviné l'année précédente par Turenne, lui échappa cette fois. L'Allemand, devenu plus libre, fit embarquer son infanterie sur le Rhin et descendit jusqu'à Coblentz.

Dans l'intervalle, l'Espagne avait, comme l'Empereur, déclaré la guerre à la France ; la France avait riposté, trois jours après, par une déclaration semblable (19 octobre). Le jeune gouverneur des Pays-Bas, Monterey, se flattait de réduire la France au traité des Pyrénées ; Condé, qui commandait en Flandre, n'avait pas moins d'ardeur à commencer les hostilités. Mais, en prévision des opérations des Allemands sur le Bas-Rhin, Louvois trouvait plus pressé d'envoyer des secours dans l'électorat de Cologne pour préserver Bonn et Andernach. A en juger par les résultats, il ne prit pas de mesures assez efficaces. A peine Luxembourg commençait un mou-

vement en ce sens, que le prince d'Orange, renforcé des Espagnols, paraissait devant Bonn par la rive gauche du Rhin, et Montecuculli par la rive droite (3 novembre). Cette ville appartenait à l'électeur de Cologne, allié de la France ; elle était en mauvais état, sans garnison respectable ; à peine, au dernier moment, l'électeur avait-il consenti à y recevoir des troupes françaises. Turenne, averti du danger, regrettait de n'y pouvoir courir ; il trouvait impossible, à cause des vivres, des chemins, de la saison, de passer dans la plaine de Cologne. Orange et Montecuculli n'eurent donc affaire qu'à la petite garnison française récemment entrée. Elle se comporta noblement, lutta pendant neuf jours dans les conditions les plus désavantageuses, et ne fut vaincue que par les chicanes des soldats de l'électeur et le soulèvement de la population allemande qui s'opposa à la prolongation de la résistance. L'ennemi, maître de la ville le 12 novembre, construisit un fort à côté, et se répandit dans la plaine où il occupa un petit château. « Tout cela, écrivait Turenne, est une suite de leur entrée dans le pays de Cologne, où ils n'ont pas trouvé de places fortes et où il n'y avait pas de troupes pour le défendre (1). » Il restait convaincu qu'en prenant mieux son temps, avec plus d'activité et quatre ou cinq mille hommes de plus, Louvois aurait sauvé Bonn. Il le répétait encore au roi quelques semaines plus tard, et forçait en face

(1) Lettre de Turenne, 30 novembre.

le ministre d'en convenir (1). Ce fut la fin de leur querelle.

La prise de Bonn n'était pas la contradiction la plus pénible à Louis XIV. Le succès fut stérile pour les Allemands. Dégoûté des tracasseries de ses alliés, Montecuculli quitta l'armée, et bientôt ses lieutenants, en dépit du prince d'Orange, la ramenèrent sur la rive droite du Rhin. Ce qui avait une bien plus grande signification, c'est que le roi avait reconnu la nécessité d'évacuer la Hollande. Attaqué par les Allemands, menacé par les Espagnols, il ne pouvait plus disperser ses troupes à de si grandes distances; il avait besoin de resserrer le cercle des occupations et le théâtre des guerres. Déjà, en octobre, on parlait d'abandonner Utrecht et toutes les places du Zuider-Zée, de l'Yssel et du Lech, sauf Arnheim, et de ne conserver que les places du Wahal, de la Meuse et du Rhin proprement dit. Une pareille mesure devait blesser l'opinion en France et combler de joie les Hollandais et leur stathouder; l'évacuation n'en commença pas moins le 2 novembre, par Woerden, continua par les villes du Zuider-Zée, telles que Harderwyk et Elburg; le 23 novembre les Français sortaient d'Utrecht. Quel heureux moment pour des contrées opprimées sans pitié depuis dix-sept mois! Elles

(1) Voir la lettre de Turenne au roi, 9 janvier 1674, dans les *Œuvres de Louis XIV*, tome III, ou dans la collection Grimoard, ou dans Rousset, *Histoire de Louvois*.

avaient souffert du duc de Luxembourg tout ce que les violences de la guerre, le mépris de la vie des hommes, l'ardeur de s'enrichir, peuvent inspirer à un homme impitoyable et rapace; le héros futur avait dévoilé, dans ce gouvernement, le côté le plus repoussant de son caractère. Les intendants, pour trouver, pour extorquer l'argent nécessaire aux frais de l'occupation, n'avaient reculé devant aucune invention fiscale, aucun remords de conscience, multipliant les taxes, supposant des délits imaginaires, frappant d'amendes rétroactives ceux qui n'avaient pu deviner à l'avance leurs règlements (1). En dix-sept mois, les Français avaient tiré de la province d'Utrecht plus de 1,200,000 florins, sans compter les bestiaux enlevés aux campagnes. Le zèle de la rapine se ranima à l'occasion du départ, comme par une compensation naturelle de la délivrance accordée. A Woerden, incendie des tuileries qui faisaient vivre la plus grande partie des habitants, rançon de 20,000 florins pour l'exemption du pillage et de l'incendie de la ville, et, en dépit des promesses contraires, enlèvement, non pas seulement des canons et munitions de guerre, mais du blé, du bois à brûler, même des meubles et lits empruntés aux bourgeois. A Harderwyk, on brûla l'église et la maison du commandant, parce que la ville refusa 3,000 pis-

(1) Voir les détails rapportés par Rousset, chap. VI; entre autres les faits et gestes de l'intendant Robert. Il est de stricte justice de laisser à M. Rousset le mérite de ces trouvailles.

toles exigées pour prix de leur conservation. Utrecht fut mise à contribution à raison de son importance. Elle devait encore 500,000 florins sur les taxes ; on lui imposa 500,000 florins en plus, sous peine d'incendie et d'inondation du pays par la rupture des digues ; elle n'obtint une réduction de 50,000 florins, et la faveur de payer à divers termes, qu'en livrant des otages pris dans la noblesse, la magistrature et les principaux bourgeois (1). De tels adieux expliquent la haine profonde que tous les cœurs gardèrent aux Français ; ils atténuaient bien rudement l'avantage de l'évacuation. Mais enfin c'était l'évacuation, et, par les embarras avoués de l'ennemi, l'ouverture d'un meilleur avenir.

Louis XIV reculait ; raison de plus pour son adversaire de le pousser sans relâche. Guillaume, après l'alliance de l'Empereur, travaillait de nouveau à emporter celle de l'Angleterre, ou du moins à ravir au roi de France l'assistance qu'il tirait de Charles II. Il avait pour appui l'opinion publique des Anglais, la faveur du parlement, l'antipathie des uns et des autres contre les catholiques. Les états généraux venaient d'écrire à Charles II (25 octobre 1673) pour lui demander son amitié. En lui rappelant les sollicitations infatigables du prince d'Orange, ils le priaient de ne pas entraîner dans leur ruine un des plus illustres princes de son sang (2). Cette lettre, tombant sur les Chambres, à

(1) Basnage, an 1673, IIIe partie.
(2) Voir cette lettre dans Basnage, 1673, IIIe partie.

leur rentrée, comme un vent impétueux, y excita de nouveaux orages. Les premiers cris s'élevèrent contre les catholiques. Le duc d'York avait contracté mariage avec une princesse de Modène; les Communes voulaient que le mariage fût cassé, et que le duc épousât une protestante. Les réclamations politiques ne furent pas moins menaçantes : la Chambre déclara que l'alliance avec la France était un grief, les mauvais conseillers de la couronne un grief, le comte de Lauderdale un grief. Charles II déconcerté crut gagner du temps en prorogeant la Chambre des Communes (14 novembre); il ne vit pas que cet expédient dilatoire ne ferait qu'aigrir le mal. Il ne pouvait continuer la guerre sans argent, il ne pouvait avoir de l'argent que par les Communes, et, quand il les rappellerait, il les trouverait plus irritées encore par leur ajournement.

Il essaya de composer, de renouveler la transaction que le parlement lui-même avait acceptée au commencement de l'année. Il se déclara contre les catholiques; par une lâcheté incomparable, ce défenseur de la tolérance devint persécuteur. De son autorité privée, il publia plusieurs édits pour défendre aux papistes et à quiconque était suspect de l'être, de se présenter devant lui, de se promener dans le parc, de faire des visites à Saint-James. Dans une intention semblable, Louis XIV remplaça son ambassadeur Croissy (Colbert), que les Anglais n'aimaient pas, par le marquis de Ruvigny, protestant français, que la ressemblance de religion devait leur rendre

moins suspect. Mais comme ce n'était pas assez pour convaincre les esprits et décider en sa faveur la question de l'alliance, il songea à corrompre les membres les plus influents du parlement ; à cet effet il remit au nouvel ambassadeur une somme de 250,000 livres (1). Il se défiait aussi de la fermeté de Charles II, et, pour prévenir sa défection, pour le retenir dans la fidélité par un bienfait digne de lui, il dota scandaleusement sa maîtresse Kerouallle, duchesse de Portsmouth, et son bâtard. La terre d'Aubigny-sur-Nière, en Berry, concédée par Charles VII à Jean Stuart, était devenue vacante par extinction de la descendance du donataire. Le roi d'Angleterre avait prié Louis XIV d'en faire passer la propriété à *une personne qu'il affectionnerait.* En conséquence, par lettres patentes du 13 décembre 1673, la terre d'Aubigny fut donnée à ladite duchesse de Portsmouth, et après elle *à tel des enfants naturels de notre frère le roi de la Grande-Bretagne qu'il voudra nommer. Car tel est notre plaisir.* Cet acte impudent fut enregistré au parlement de Paris (2).

Le retour de la chambre des Communes eut bien vite démontré l'impuissance de ces roueries. Loin de tenir compte à Charles II de ses rigueurs contre les catholiques, elle en demanda bientôt

(1) Lettre de Croissy à Louis XIV, 13 décembre 1673, dans Mignet, tome IV.

(2) Voir ces Lettres patentes, tome VI des *Œuvres de Louis XIV* pièces historiques, ou dans Lingard, tome XII, pièces justificatives.

d'autres où la tyrannie, à force d'excès, le dispute au burlesque (1). Loin d'adhérer à ses projets politiques, elle réclama une enquête contre les conseillers qui avaient conclu l'alliance avec la France, provoqué la guerre contre la Hollande, réuni une armée sans l'autorisation du parlement. Un seul intérêt avait pu les porter précédemment à continuer la guerre, la défense du commerce anglais. Or, maintenant que l'Espagne avait déclaré la guerre à la France, le commerce était doublement menacé; rester l'allié de la France, c'était exposer les vaisseaux anglais aux flottes espagnoles aussi bien qu'aux flottes hollandaises (2). Il n'y avait donc plus à espérer que le parlement votât les fonds nécessaires. Charles II pouvait-il au moins agir sans le parlement? Peut-être, si la France lui donnait assez d'argent. Mais il lui fallait 35 millions, et une subvention aussi considérable dépassait toutes les ressources du grand

(1) Nous citons quelques détails parce qu'il importe de bien établir laquelle l'emporte de l'intolérance anglicane ou de celle que les réformés par toute l'Europe vont bientôt reprocher à Louis XIV. « La Chambre demandait au roi d'ordonner un jeûne public pour la conconservation de l'Église et de l'État contre les manœuvres cachées et destructives des récusants papistes, d'éloigner à dix milles de Londres, pendant la session du parlement, tous les papistes qui n'étaient pas possesseurs de maisons, de consigner sur les registres des cours de justice les noms des papistes qui possédaient des maisons à cinq milles à la ronde, de prescrire aux milices de Londres, de Westminster, de Middlesex, d'être assemblées, les premières une heure, les secondes un jour après avoir été averties pour dissiper toute réunion séditieuse des papistes. » Nous verrons plus bas l'histoire de la *Conspiration papiste* et de la vengeance anglicane.

(2) Temple, *Mémoires*.

roi. L'Espagne pressait le parlement d'accepter les offres de la Hollande; les Hollandais, impatients de réussir, étaient prêts à traiter à Londres même, et demandaient des passe-ports pour leurs négociateurs. Charles II se résigna à abandonner Louis XIV. Le chevalier Temple, tiré de la retraite où il avait disparu depuis l'occupation de la Lorraine, fut chargé de reconstituer la Triple-Alliance, son œuvre chérie, dont il ne cessait de déplorer la rupture. La contestation ne fut pas longue. Le 19 février 1674, l'Angleterre et la Hollande se réconciliaient par le traité de Westminster. L'Angleterre obtint tout ce qu'elle avait prétendu pour l'honneur du pavillon, et la promesse d'un règlement à faire pour le commerce. Charles II eut pour sa part personnelle, en cessant d'être l'allié de Louis XIV, la liberté de ne pas devenir son ennemi. Il fut convenu par un traité particulier que le corps anglais au service de la Francc y resterait jusqu'à extinction et ne serait pas renouvelé; par contre, les Hollandais auraient le droit de lever autant de recrues qu'ils pourraient parmi les sujets anglais. C'était donc vis-à-vis de la France un acte de neutralité, non une rupture. Louis XIV, quoiqu'il en regrettât les effets fâcheux, affecta de n'en pas garder rancune : « Je vous en plains, écrivait-il à Charles II, au lieu de m'en plaindre. J'attends de votre affection que, lorsque vous ne pourrez appuyer mes armes contre des ennemis qui cessent d'être les vôtres, vous contribuerez avec plaisir dans la suite de

cette affaire, à me donner des marques de votre affection (1). » Ces marques consisteront à garder cette neutralité, moyennant subventions françaises, malgré l'humeur contraire du parlement.

En voyant le vide se faire du côté de ses alliés, pendant que les forces se concentraient du côté de ses ennemis, Louis XIV, comme par un abandon de ses plans primitifs, avait conseillé à l'évêque de Munster et à l'électeur de Cologne de s'accommoder avec l'Empereur (2). Ceux-ci, qui ne demandaient pas mieux, ne se contentèrent pas de se mettre à l'abri de la vengeance de leur suzerain, ils se laissèrent gagner à sa cause et se tournèrent contre la France. D'autres princes allemands les imitèrent. Entre tous, l'électeur Palatin paraissait avoir les meilleures raisons. Pendant les mouvements de la dernière campagne, ses États, servant de passage, avaient été traités par les Français comme des sujets corvéables à volonté : réquisitions de vivres pour les besoins de l'armée, réquisitions d'hommes pour la construction de ponts sur le Rhin. Ces exigences imposées durement au nom du roi l'avaient fait descendre, disait-il, au-dessous d'un simple gouverneur de province (3). En janvier 1674, il songeait à recevoir dans sa ville de Gemersheim une garnison impériale pour tenir tête à la garnison française de

(1) 14 février 1674. *Œuvres de Louis XIV*, tome V.
(2) Lettre de Colbert au gouverneur du Canada, avril 1674.
(3) *Mémoires* du marquis de Pomponne.

Philipsbourg. Au premier soupçon de ce dessein, Louis XIV lui donna un avertissement; puis, n'ayant pas été écouté, il fit surprendre Gemersheim par Turenne (février); occupée en quelques heures, la ville fut démolie en quelques jours et mise hors d'état de servir pour la guerre. L'électeur palatin traita aussitôt avec l'Empereur et, du même coup, les électeurs de Trèves et de Mayence adhérèrent à la coalition (10 mars 1674). L'Empereur ne dissimulait plus ses intentions. Il venait de violer le droit des gens à Cologne. Pour rompre le cóngrès, dont aussi bien l'impuissance était flagrante, il faisait arrêter le prince de Furstenberg, un des plénipotentiaires dévoués à la France; le 1er mars, ses agents, malgré la neutralité de la ville, volaient une charrette qui portait 50,000 écus à la garnison française de Neuss. Sa confiance croissait chaque jour par les heureux succès de sa diplomatie. En janvier, il avait gagné le roi de Danemark, qui lui promettait un renfort de six mille hommes de pied et de trois mille chevaux; il continuait en Allemagne à ramener les princes à son parti; il traitait (14 avril 1674) avec les ducs de Brunswick et de Lunebourg; il avait l'espoir prochain de faire rompre par l'électeur de Brandebourg le traité de Vossem.

Ainsi se forma la première coalition européenne contre Louis XIV. La France, héritière de la prépondérance autrichienne, en abusant, comme la maison de Habsbourg, de la force et de la suprématie, avait retourné contre elle toutes les défiances

et toutes les jalousies de ses voisins. Elle était devenue l'ennemi commun contre lequel les autres États seraient facilement d'accord. Il importait à l'orgueil et à la sécurité de tous de l'abattre ou au moins de l'affaiblir. C'est par cette idée fixe que Guillaume III tenait désormais l'Europe en alarme et la France en échec.

III. — Embarras intérieurs de Louis XIV : surcharges financières; murmures publics. — Nouveaux impôts, commencement de résistances sévèrement contenues par Colbert. — Les mécontentements intérieurs, sujet d'espérances pour l'ennemi.

La situation se compliquait, pour Louis XIV, de embarras intérieurs suscités par le besoin d'argent et par le mécontentement des populations. Tant d'armées à entretenir, d'alliés à subventionner, d'ennemis à acheter, exigeaient des ressources nouvelles, des inventions fiscales, des *affaires extraordinaires*, dont la surprise et la charge irritaient les contribuables, comme d'abord elles avaient inquiété Colbert lui-même. On raconte que, jusqu'à la guerre de Hollande, Colbert entrait dans son cabinet de travail d'un air content, en se frottant les mains de joie et de confiance ; mais qu'à partir du commencement des hostilités, il changea d'allures et de caractère ; qu'il n'abordait plus le travail qu'avec chagrin et même en soupirant, et que « de facile et aisé qu'il était, il devint difficile et difficultueux. » Il aurait même eu la tentation de renoncer au pouvoir. Le roi lui demandant un fonds de soixante millions par an à l'extraordinaire des guerres, il s'en montra effrayé. Le roi ayant ajouté que, s'il ne se chargeait pas d'y suffire, un autre homme était tout prêt à l'entreprendre, il demeura assez longtemps chez lui, remuant ses papiers, combinant des comptes, sans trouver de solution. Il fallut un ordre

du roi pour le ramener à la cour, et les instances de sa famille pour le décider à passer par-dessus ses répugnances (1).

Dans la première année (1672) on avait eu recours à l'emprunt, aux édits somptuaires, à des taxes nouvelles. Quatre cent mille livres de rente, représentant moins de huit millions de capital, furent émises au denier 18, c'est-à-dire à 5,55 pour cent. Un édit retrancha la vaisselle d'argent, un autre interdit aux officiers des troupes et autres tous passements d'or et d'argent sur leurs habits (25 mars, 5 mai). Un droit de marque fut établi sur l'or et l'argent fabriqués, dans la proportion de quinze sols par once d'or et de dix sols par marc d'argent. Moyennant un autre droit, l'hérédité fut accordée aux officiers de la basoche, notaires, tabellions, procureurs, huissiers. L'année suivante (1673), devant l'insuffisance de ces ressources, on renouvela la taxe sur les propriétaires des maisons construites dans les faubourgs de Paris contre les défenses. On prescrivit l'usage des *formules* ou papier timbré (22 avril) pour tous les actes judiciaires et civils. Les curés, vicaires, recteurs, religieux et religieuses, ministres protestants, durent ne plus employer pour les actes de baptême, naissance ou mort, que des registres en papier timbré. Les marchands et fabricants qui n'appartenaient encore à aucune corporation, furent constitués en corps, communautés et jurandes, soumises à une

(1) Charles Perrault, *Mémoires*, liv. IV.

taxe, par ce principe d'*utilité* et de *justice* que les autres ordres et compagnies donnant, dans l'occasion présente de la guerre, des preuves de leur zèle et fidélité pour le service du roi, nul ne pouvait raisonnablement être dispensé de faire comme eux. On ordonna une recherche exacte des usuriers pour leur reprendre, au profit de l'État, ce qu'ils avaient pris aux particuliers (novembre 1673). Cependant, par une autre sorte d'usure, dans l'empressement de trouver sans délai des ressources, le roi aliénait l'avenir au profit du présent. Le droit de tiers et *danger* (c'est-à-dire le *dixième*), payé ordinairement en Normandie sur les ventes de bois, était aboli à la condition de payer, par chaque possesseur de bois, pour cette fois seulement, une certaine somme par chaque arpent; *le tout,* dit la déclaration, *pour nous aider à subvenir aux nécessités pressantes de la guerre* (avril). Les officiers des siéges présidiaux, bailliages, sénéchaussées, prévôtés, vicomtés, eaux et forêts, étaient dispensés de la taille moyennant une somme immédiatement payée (1).

Des plaintes, des réclamations, des placards séditieux, des séditions partielles, accueillirent la plupart de ces mesures. Colbert déploya une rigueur inflexible contre les résistances. Il n'y vit que mauvaise volonté, intrigues de quelques meneurs, folies

(1) Cette dernière mesure, qui ne fut formulée en édit qu'au mois de février 1674, était annoncée par Colbert, dès le 22 novembre précédent, avec la recherche des usuriers.

populations égarées par l'égoïsme de quelques hommes. Il ordonna partout l'exécution immédiate des édits et la répression énergique de toute turbulence. Les intendants devaient, disait-il, s'opposer avec fermeté « aux commencements », et « épargner au roi le déplaisir et la peine de punir lui-même ses sujets (1). » L'archevêque de Lyon, Villeroi, gouverneur de la ville, réclamait contre la taxe sur l'or et l'argent fabriqués. Colbert lui montra dans l'objet de ces représentations un de ces inconvénients partiels et inséparables des meilleures institutions. « Vous savez, écrit-il (décembre 1672), que pour « tous les établissements considérables que le roi a « faits, dans l'utilité et avantage général que le « royaume en a reçus, il s'est toujours trouvé « quelques particuliers qui en ont souffert, et lorsque « Sa Majesté a examiné les inconvénients, elle a « passé par-dessus, ou elle a apporté des remèdes « convenables. » Le parlement d'Aix hésitait à enregistrer l'édit sur l'hérédité des offices de la basoche; on alléguait la pénurie de ces officiers, résultat de la pénurie de la province. Colbert répondit (27 janvier 1673) : « Si vous écoutez les « raisons de ces gens-là, assurément le roi en tirera « peu de secours; mais, si vous considérez tout ce « que le roi fait pour cette province, la quantité « d'argent que Sa Majesté y envoie tous les ans pour

(1) Lettre à de Sève, intendant de Bordeaux (décembre 1672), à propos des troubles d'Agen et de Périgueux.

« sa marine, ses galères et les travaux qu'elle y fait,
« vous trouverez certainement qu'il est difficile,
« voire même impossible, qu'elle soit aussi misé-
« rable que l'on tâche de vous le persuader. » Il appartenait donc aux intendants d'avoir toujours en vue la subsistance de l'État et la gloire du roi. Il valait beaucoup mieux faire souffrir un peu un particulier, *qui vit de la subsistance des peuples, bien souvent par sa mauvaise industrie,* que de faire souffrir l'État tout entier.

Ce n'est pas qu'il refusât de transiger quand il pouvait, sous d'habiles apparences, apaiser à la fois les plaignants et ne rien sacrifier au fond du profit de ses expédients. Le premier président de Rennes l'avait averti que, entre les nouvelles charges, le papier timbré surtout était odieux aux Bretons (septembre 1673). Il commença par se montrer rigoureux, promettant que, si une sédition éclatait, il n'y en aurait jamais eu de plus fortement réprimée. Mais c'était le moment des États de Bretagne et du don gratuit; l'occasion pouvait être bonne pour leur vendre l'exemption des édits, et obtenir de leur vote ce qu'ils voulaient disputer aux ordres du roi. Il leur ferma la bouche en leur prouvant d'abord que leur commerce n'était pas aussi mort qu'ils prétendaient; que leurs vaisseaux, escortés par les escadres royales, avaient apporté de Cadix à Saint-Malo seize ou dix-sept millions, et que soutenir que l'argent manquait dans leur province, c'était affirmer qu'il faisait nuit en plein jour. Il leur fit ainsi voter un

don gratuit de deux millions six cent mille livres. Restaient les édits nouveaux, dont ils se plaignaient d'être *étranglés*. Il leur conseilla de s'en racheter par une somme équivalente en réalité, mais qui leur parut relativement légère. Dans cette illusion, ils votèrent une seconde contribution de deux millions six cent mille livres. Ils se crurent contents, ils percèrent la nue de cris de *vive le roi,* chantèrent le *Te Deum* et s'embrassèrent dans les rues. Mme de Sévigné riait aussi, mais de leur naïveté. « Deux « millions six cent mille livres, écrivait-elle, et autant « de don gratuit, c'est justement cinq millions deux « cent mille livres. Que dites-vous de cette petite « somme? Vous pouvez juger par là de la grâce « qu'on nous a faite de nous ôter les édits (1). » La suite ne tarda pas à prouver aux autres qu'ils n'avaient rien gagné pour l'avenir en sacrifiant le présent.

Un surcroît désolant à ces manœuvres regrettables, c'est qu'elles n'atteignaient pas même leur but. Les rentrées étaient toujours au-dessous des besoins. Colbert, après la prise de Maestricht, représentait au roi qu'il y avait à craindre pour l'année suivante un déficit de 25 millions, c'est-à-dire 25 millions à trouver en affaires extraordinaires, « ce qui ne peut se faire, ajoutait-il, « sans une grande *application* de Votre Majesté. »

(1) Lettres de Colbert au premier président, septembre; et au commissaire des États, décembre 1673. Sévigné, *Lettres*, 1er et 5 janvier 1674.

Le roi lui répondait de Nancy (22 août 1673) : « J'ai lu le mémoire que vous m'avez envoyé des « fonds et des dépenses. Il m'a fait beaucoup de « peine ; j'espère que vous sortirez bien de tout ce « qui est si important. » Il aurait été raisonnable de restreindre les dépenses, et puisqu'on ne pouvait encore terminer la guerre, s'imposer une grande économie au dedans. Mais (autre grief non moins triste) le roi n'entendait pas même modérer les dépenses les moins permises. Il écrivait encore après son voyage en Alsace (25 septembre) : « Vous « ne m'avez rien mandé, dans toutes les lettres que « vous m'avez écrites, touchant le travail qu'on fait « à Saint-Germain sur les terrasses de l'appartement de Mme de Montespan. Il faut achever celles « qui sont commencées, et accommoder les autres, « l'une en volière pour y mettre des oiseaux, et « pour cela il ne faut que peindre la voûte et les « côtés, et mettre un fil de fer à petites mailles qui « ferme du côté de la cour, avec une fontaine « en bas pour que les oiseaux puissent boire. De « l'autre, il faudra la peindre et ne mettre qu'une « fontaine en bas, Mme de Montespan la destinant pour y mettre de la terre et en faire un petit « jardin (1). » Ainsi le roi n'oubliait rien de ses affaires, et ne retranchait rien de ses convenances. N'était-ce pas justice qu'après avoir élaboré le budget de l'État, et secoué les *chenilles* allemandes, il se re-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V : Lettres.

posât un peu à loger élégamment et à faire boire commodément les petits oiseaux de sa maîtresse ?

Les mécontentements s'accumulaient en raison du développement de ces abus. L'ennemi, qui le savait bien, s'apprêtait à en tirer parti. En se présentant comme le vengeur des opprimés, il avait l'espoir d'ajouter aux embarras du roi les dangers d'une guerre civile en France. La preuve la plus claire s'en trouve dans les intrigues d'un aventurier qui, dès le mois d'avril 1674, traitait avec le prince d'Orange et bientôt avec le roi d'Espagne, au nom des Français mécontents. Le prétendu comte de Sardan, vicomte de la Houssaye, était accueilli à La Haye, à Madrid, à Vienne, comme fondé de pouvoir des provinces confédérées de Guienne, Languedoc, Dauphiné et Provence. Les considérants du traité, véritable réquisitoire contre le gouvernement de Louis XIV, avaient pour but de gagner ces populations en leur montrant des libérateurs dans les puissances étrangères. On y exposait qu'après avoir contribué de leurs hommes, denrées et contributions, au succès du traité des Pyrénées, ces quatre provinces s'étaient vues ruinées par les tailles, gabelles et autres impositions, maltôtes et subsides, que ceux qui avaient l'oreille du ministre des finances avaient pu inventer ou pouvaient inventer de nouveau. Leurs États avaient été supprimés, ou énervés en grande partie, ou réduits à la forme et à l'extérieur. Les compagnies souveraines, qui auraient pu encore faire valoir leurs réclamations, avaient été contraintes au silence. Dans

ces conditions, elles n'avaient plus qu'à s'adresser à Sa Majesté Impériale, à la reine d'Espagne, et aux États-Généraux des Provinces-Unies, tous trois intéressés à soutenir et protéger la liberté desdites Provinces. En conséquence elles étaient encouragées au soulèvement; on s'engageait à les soutenir d'argent et de corps d'armée, à ne pas faire la paix sans elles, à les maintenir même en république, si elles se constituaient sous cette forme (1).

Les puissances étaient dupes de l'audace d'un imposteur. Sardan promettait bien plus qu'il ne pouvait tenir. Cependant son impuissance même ne les déconcerta pas. Instruites de l'état des esprits en France, elles s'obstinèrent à en attendre un appui décisif. Nous allons voir les Hollandais guetter sur les côtes de Normandie un soulèvement de cette province. « Les coalisés, dit Temple, leur confident, « se persuadaient que, s'ils pouvaient gagner une « bataille, ils entreraient infailliblement en France, « et que, s'ils y étaient une fois, les mécontentements « ne manqueraient pas d'éclater contre le gouver- « nement,..... et de donner une terrible secousse à « la grandeur de cette couronne (2). »

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII. Le texte qu'il donne est tiré de la registrature d'État de la chancellerie de la cour de Sa Majesté Impériale.

(2) Temple, *Mémoires*. A l'occasion de la bataille de Senef, et plus loin au commencement de 1675.

CHAPITRE XXIII

La guerre de Hollande changée en coalition européenne contre la France. Victoires et conquêtes des Français en 1674. Leur supériorité compromise en 1675.

I. — Résistance de Louis XIV à la coalition. — Conquête de la Franche-Comté. — Expédition de Turenne contre les Impériaux en Allemagne. — Bataille de Senef. — Expédition de Sicile. — Délivrance de l'Alsace par Turenne.

Louis XIV envisagea la nouvelle situation avec calme et justesse. Ce n'était plus la guerre de Hollande, manquée pour lui, c'était une réaction européenne où les Hollandais ne seraient à l'avenir que les auxiliaires des ennemis de la France. Mais la fortune, en apparence contraire, entrait dans ses vues; en le débarrassant d'une entreprise accessoire, elle lui permettait de poursuivre ouvertement son principal dessein. Il n'avait attaqué la Hollande que pour cacher et favoriser ses intentions contre l'Espagne; il avait dû continuellement protester de son respect pour les traités en travaillant à les violer; il avait même suspendu les hostilités contre les Hollandais pour ne pas mêler l'Espagne ni l'Empereur dans cette querelle. Maintenant que ces deux puissances

s'étaient déclarées les premières contre lui, il n'avait plus de ménagements à garder vis-à-vis des provocateurs; il était dans son droit de les combattre directement. « Je songeai, dit-il, à faire sur l'Espagne des conquêtes plus avantageuses que celles que j'avais jusque-là obtenues, et à m'élever au-dessus de tout ce que j'avais fait de beau dans le passé (1). » Il rentrait ainsi dans la politique de ses prédécesseurs et dans la sienne relativement à la succession espagnole.

Il est vrai que ses ennemis avaient, de leur côté, l'intention de déchirer les anciens traités, même celui de Westphalie, de lui reprendre ses conquêtes antérieures, l'Alsace, la Lorraine et les villes de Flandre abandonnées par la paix d'Aix-la-Chapelle. Mais il appréciait à sa juste valeur la force de la coalition. *Jamais la glu n'a pris de grands oiseaux*, disait le proverbe espagnol (1), pour signifier que jamais alliance n'a produit de grandes conquêtes. La faiblesse des alliés était dans la diversité et l'opposition de leurs intérêts. Les Hollandais n'avaient en vue que leur délivrance complète et l'affranchissement de leur commerce; une fois satisfaits sur ces deux points, ils redeviendraient insensibles aux intérêts généraux; tout au plus songeraient-ils encore à défendre la Flandre, par calcul personnel, comme

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome III : relation de la campagne de 1673, dernières lignes.

(2) *Liga nunca coje grandes paxaros*. Le sens de ce proverbe se tire du double sens de *liga*, qui signifie à la fois *glu* et *alliance*.

une barrière contre les Français. L'Espagne, épuisée de plus en plus d'hommes et d'argent, ne pouvait opposer par elle-même qu'une défense insuffisante; laissant aux autres le poids le plus lourd de la dépense et des efforts pour sa conservation, elle les aurait bientôt lassés de ses exigences égoïstes et onéreuses. Les Impériaux n'avaient qu'une volonté bien arrêtée, de reprendre la Lorraine et l'Alsace. D'ailleurs « ils ne se souciaient pas plus de la con- « servation des Pays-Bas que les Hollandais de la « sûreté de la Hongrie (1). » Même dans l'exécution de leur plan favori, leur adversaire pouvait beaucoup attendre de la lenteur de leurs mouvements, de l'incertitude de leurs conseils, de leur défaut de persévérance. Il n'était pas non plus impossible de les troubler chez eux par des soulèvements intérieurs ou des menaces de leurs voisins. Par toutes ces considérations, Louis XIV n'hésita pas à faire tête sur tous les points à cette multitude d'ennemis. C'est peut-être le plus grand trait de son règne : il va se défendre glorieusement contre toute l'Europe et lui dicter à la fin la loi du vainqueur; ce sera aussi son titre le plus puissant à l'admiration de ses contemporains.

Assurément les armes n'en auront pas seules tout l'honneur. Le roi guerrier était doublé d'un négociateur trop retors pour que la diplomatie n'eût pas à revendiquer une bonne part dans le succès. Tout

(1) Voir plus bas les reproches du pensionnaire Fagel.

ce que l'adresse vigilante, féconde, peu scrupuleuse, peut ajouter obscurément à la force éclatante des siéges et des batailles, il l'emploiera avec autant de bonheur que de persistance. Pour empêcher la coalition de s'accroître par de nouvelles adhésions, il pourvoit sans relâche à la neutralité du roi d'Angleterre; son argent, habilement servi chaque année, tient Charles II en opposition permanente avec les réclamations annuelles du parlement, enlève aux flottes ennemies l'assistance des vaisseaux anglais, et épargne à la marine française une lutte inégale contre des adversaires trop nombreux. Pour triompher par la division, il circonvient les Hollandais, et même le prince d'Orange, d'avances si avantageuses et si persévérantes, que ce peuple commerçant, en dépit de son chef, se laissera gagner à la cause de la paix, et que la ruine de la ligue commencera par la défection des Provinces-Unies. Enfin, pour éloigner les belligérants de ses frontières, il ranimera les mécontentements des Hongrois contre l'Autriche, et réconciliera les Turcs avec les Polonais, afin que la Pologne ait le loisir de soutenir les Hongrois, et que les Turcs, cessant de combattre l'allié de la France, soient libres de se tourner contre son ennemi (1).

Les préparatifs militaires et les négociations

(1) Voir le compte rendu d'un conseil des ministres du 15 avril 1676, trouvé et publié par Rousset, *Histoire de Louvois*, tome II, chap. IX, page 212.

avaient commencé aussitôt que le danger avait paru prendre une consistance sérieuse. En janvier 1674, Colbert prévoyait que, l'Angleterre se retirant de l'alliance française, ses vaisseaux ne serviraient plus à contenir les agressions de la Hollande; il ordonnait des travaux et des mesures capables de protéger les ports encore imparfaits et les côtes les plus exposées aux insultes. Rochefort, la Charente et les îles qui la protégent à son embouchure, furent le premier objet de son attention. Il ne reculait pas devant l'emploi des corvées, sans égard pour les *raisonnements* des syndics et des habitants; par compensation il ne faisait pas difficulté de prendre à la charge du roi les rations de pain et de vin nécessaires aux ouvriers ainsi contraints (1). Ses soins s'étendirent bientôt sur Belle-Ile, en face de la Bretagne, sur Bayonne, la ville la plus importante de la Guienne (2). Il avertissait en même temps les colonies d'avoir à se défendre elles-mêmes, le roi ne pouvant plus entretenir que soixante-dix vaisseaux et vingt-quatre galères, ce qui, pour le moment, laissait les Hollandais maîtres de toutes les mers (3). On va voir que ces avis bien écoutés suffirent à la défense des colonies.

Depuis un an, le roi n'avait pas de dessein plus pressé que d'attaquer la Franche-Comté; nous

(1) Colbert, Lettres à l'intendant de Rochefort, janvier, mars, avril 1674. Collection Clément.

(2) Lettre de Colbert à l'intendant de Bordeaux, mai 1674.

(3) Lettre de Colbert au gouverneur du Canada.

nous souvenons que cette préférence avait coûté cher à Turenne. En février deux opérations avaient commencé contre cette province espagnole, l'une par les armes, l'autre par la diplomatie. La prise de Gray, Vesoul, Lons-le-Saulnier, livrait déjà une grande partie de la contrée aux Français, qui s'arrêtèrent ensuite pour faire montre de modération. A côté, l'ambassadeur français en Suisse travaillait la diète pour la tenir dans la neutralité. Des libéralités toujours puissantes sur les membres des assemblées libres, et l'inertie des Espagnols, produisirent l'effet attendu. Les agents impériaux ne purent décider les Suisses à ouvrir le passage par leurs terres aux amis de l'Espagne, le Français obtint leur promesse formelle de s'y opposer et l'envoi de leurs milices sur les points où on pourrait le tenter (1).

C'était aussi une négociation non moins qu'une bonne opération de guerre, que d'achever l'évacuation de la Hollande. Du même coup on désintéressait les Hollandais de la lutte en leur rendant leur territoire, et on retrouvait la libre disposition des troupes éparses jusque-là dans un si grand nombre de garnisons. Le roi ordonna qu'à l'exception de Grave et de Maestricht, qui dominaient le cours de la Meuse, toutes les villes fussent évacuées le 20 avril. Un point d'honneur à contre-temps, un dévouement bizarre prétendit un moment contrarier ce calcul si

(1) Lettre de Louvois à Turenne, 16 avril. Lettre du marquis de Vaubrun à Turenne, 14 mai. Collection Grimoard.

:. Le maréchal de Bellefonds, ami du roi, et itué à le contrarier, commandait dans ces places. 'indigna d'une résolution qui avait tout l'air ie reculade. « Il ne faut pas, écrivait-il à Louvois, l'on compare Louis XIV à Charles VIII. De : temps les Français ont fait des conquêtes, et si jamais ils ne les ont soutenues.. » « Il faut, vait-il au roi lui-même, désabuser l'Europe de inion que l'on a conçue de la suite de la cam-ne dernière (1). » Il se croyait assez fort pour ntenir les Français dans ces positions avancées ; ouvait au moins sérieux et sûr l'expédient de ettre Arnheim et Nimègue à l'évêque de Stras-rg, petit prince sans État mais allié de la France. iis XIV, malgré les tentations de l'amitié, et e aux remontrances inflexibles de Louvois (2), ea l'exécution de ses ordres ; il interdit le maré-l de Bellefonds du commandement, l'exila en iraine et le remplaça par de Lorge. L'évacuation t accomplie le 5 mai. Les Hollandais recouvraient Vahal et le Leck, l'électeur de Cologne Neuss et 'serswerth, l'électeur de Brandebourg rentrait en session de Wesel, Rhinberg, Rees et du fort de nk. Dans cet accommodement la part de la France ait pas à dédaigner. Devant cette exécution fidèle traité de Vossem, l'électeur de Brandebourg n'a-plus même de prétexte légitime pour adhérer

Œuvres de Louis XIV, tome III. Lettres de Bellefonds, du 10 fé- et 2 mars.
Rousset, *Histoire de Louvois.*

à la coalition dont le tentaient les Impériaux dep
quelque temps ; rien n'était perdu des munition
de l'artillerie des places abandonnées, qui s'ac
mulaient dans Grave ; et quinze mille hommes
bonnes troupes réunies en corps apportaient un r
fort considérable à l'armée de Flandre.

Il n'y avait pas jusqu'à l'extrémité opposée
l'Europe où Louis XIV ne dressât quelque batte
contre l'Autriche. La couronne de Pologne ét
vacante depuis le mois de novembre. L'Emper
appuyait la candidature du prince Charles de L
raine, dont le dévouement bien connu aurait ral
à sa cause toutes les puissances de la Baltiq
Louis XIV lui opposait le comte palatin de N
bourg, pour avoir, au contraire, un allié, entre
Brandebourg et l'Autriche, qui pourrait donner
main aux Suédois. L'argent fut prodigué dans ce
affaire. L'argent était aussi puissant sur la Diète
les grands dignitaires de Pologne que sur les dép
tés des petits cantons suisses. Sobieski, le grand-m
réchal du royaume, le vainqueur des Cosaques, d
Tartares et des Turcs, le vengeur glorieux des f
blesses du dernier roi, n'était pas plus qu'un homm
vulgaire insensible à ces séductions ; et, de tous
millions sacrifiés à la politique, les sommes donn
à la Pologne étaient celles qui coûtaient le moins
regret à Colbert. L'envoyé français arrivait les mai
remplies. Il apportait aux plus influents une ann
des pensions qui leur avaient été promises en 166
à Sobieski vingt mille livres, au grand-tréson

neuf mille, au chancelier de Lithuanie quinze mille, au vice-chancelier de Pologne douze mille. Il avait en outre à sa disposition cent cinquante mille écus à répandre parmi les membres de la Diète, selon leur bonne conduite et leur influence. Enfin, quatre cent mille livres étaient promises à Sobieski et au grand trésorier, s'ils faisaient élire Neubourg ou au moins écarter Lorraine, avec la liberté de les garder pour eux, ou de les distribuer à leurs amis, ou de les employer au service de l'État (1). Cette dernière condition, qui confondait la vénalité avec l'intérêt public, fit triompher le parti français. Lorraine n'avait pas la majorité; mais Neubourg était encore moins populaire en Pologne; s'obstiner à le soutenir, c'eût été peut-être ramener des voix à son rival. Sobieski représenta qu'il était plus sage de travailler pour lui-même. L'envoyé de France ayant reçu l'ordre d'y consentir, la perspective de l'argent du grand roi détermina les nonces polonais à honorer de la couronne les brillants services du grand-maréchal. Sobieski fut proclamé roi le 21 mai 1674. Il dut immédiatement s'engager, par articles secrets, à combattre au besoin l'électeur de Brandebourg et à favoriser les mécontents de Hongrie. Cet engagement, que la nécessité de combattre encore les Turcs rendait impraticable pour le moment, se retrouvera un peu plus tard fort à propos contre l'Empereur (2).

(1) *Mémoires* du marquis de Pomponne.
(2) *Mémoires* du marquis de Pomponne. Sévigné, *Lettres*, jan-

Au milieu de tous ces soins, Louis XIV avait réglé son plan d'action pour la campagne prochaine. Ce plan comprenait à la fois l'attaque et la défense : guerre offensive en Franche-Comté et en Flandre, guerre défensive du côté du Rhin et du Roussillon. Pour cela, le prince de Condé avait été envoyé en Flandre, pour prendre le commandement d'une belle armée de quarante mille hommes contre le prince d'Orange, principal chef et âme de la coalition de ce côté. Le roi se réservait à lui-même la conquête définitive de la Franche-Comté. Turenne, selon l'habitude des deux dernières années, veillerait sur le Rhin; le comte de Schönberg sur le Roussillon. Ce Schönberg, qu'il ne faut pas confondre avec le maréchal de Schomberg, mort en 1658, était cet étranger que Louis XIV avait donné pour général aux Portugais en 1661 ; il avait, en 1673, repris du service en France.

Les succès de la campagne de 1674 furent inaugurés par la conquête de la Franche-Comté, gloire royale dont Louis XIV a pris la peine d'ébaucher la relation (1). En même temps qu'il s'avançait lui-même par la Bourgogne, il donnait ordre à Turenne de couvrir l'Alsace et de fermer au duc de Lorraine l'entrée de la Franche-Comté, du côté de la Suisse.

vier 1874 : « Le grand-maréchal de Pologne a écrit au roi que si Sa Majesté voulait faire quelqu'un roi en Pologne, il le servirait de ses forces, mais que si elle n'a personne en vue, il lui demande sa protection. Le roi la lui donne... »

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome III.

Turenne mit en sûreté Saverne et Haguenau, et pendant que le duc de Lorraine cachait dans la Forêt-Noire ses plans d'invasion, il s'avança vers Bâle avec tant de précision, que l'adversaire, l'y trouvant établi, désespéra de forcer le passage (1). Le roi, arrivé (25 avril) à Gray déjà pris au commencement de l'année, envoya en avant le duc d'Enghien et Vauban. Le 2 mai, commençaient les travaux du siége de Besançon, la canonnade le 6. On s'était flatté de la forcer à capituler, pour lui épargner le pillage. Un obstacle inattendu contraria cette espérance. Le Doubs ayant grossi, les habitants purent noyer ce qu'ils appelaient le Champ-de-Mars, dans lequel on songeait à faire un logement pour hâter la reddition. Il fallut se réduire à n'attaquer la place qu'en deçà de la rivière (2). Le génie de Vauban trouva vite le moyen de réparer ce retard. Le 20 mai, Louvois annonçait à Turenne la prise de la ville et de la citadelle de Besançon. Aussitôt le signal de l'enthousiasme fut donné à la France par les ministres. Colbert renouvela les adorations qui avaient suivi la prise de Maestricht. « Il faut, Sire, écrivait-il au roi (26 mai), se taire, admirer, remercier Dieu tous les jours de nous avoir fait naître sous le règne d'un roi tel que Votre Majesté, qui n'aura d'autres bornes de sa puissance que celles de sa volonté (3). » Le

(1) Turenne à Louvois, 15 mai.
(2) Louvois à Turenne, 13 mai. Collection Grimoard.
(3) *Œuvres de Louis XIV*, tome III.

contrôleur général des finances trouvait de plus s[illegible] compte dans les victoires sur l'étranger. L'impop[illegible] larité des taxes nouvelles durant toujours, les mu[illegible] mures ne cessaient pas; une démonstration sole[illegible] nelle de la puissance du roi était un avertisseme[illegible] significatif aux mécontents, une injonction décisi[illegible] de se taire. L'intendant de Bordeaux venait de fa[illegible] connaître à Colbert les mauvaises dispositions d[illegible] Bordelais. Le ministre répondait, appuyé sur [illegible] armes du roi : « Si dans ce temps une ville com[illegible] Bordeaux faisait connaître le moindre mouveme[illegible] de sédition, elle porterait très-assurément le souv[illegible] nir de sa mauvaise volonté plus longtemps qu'e[illegible] n'a fait sous le règne de Henri II. En vous écriva[illegible] ceci, je reçois du roi la nouvelle qu'il est maître d[illegible] deux villes et de la citadelle de Besançon. Ju[illegible] vous-même si, après ces coups de maître, nous d[illegible] vons craindre la mauvaise volonté de quelques [illegible] nailles de Bordeaux (1). »

La capitale prise, le reste de la Franche-Co[illegible] ne pouvait prolonger la résistance. Les renfo[illegible] envoyés par l'Espagne étaient si insuffisants, qu'[illegible] soupçonnait cette puissance de laisser triomph[illegible] Louis XIV afin de le rendre plus suspect et pl[illegible] odieux à l'Europe par ses succès. Les paysans, q[illegible] çà et là essayaient quelques attaques furtives et pa[illegible] tielles, n'affrontèrent pas longtemps la répressi[illegible]

(1) Lettre de Colbert à l'intendant de Bordeaux, 25 mai 1674. C[illegible] lection Clément.

infligée à ceux qui tombaient aux mains de l'envahisseur. Le roi assista encore au siége de Dôle, qui, commencé le 26 mai, finit par la capitulation le 6 juin. Luxembourg par la prise de Pontarlier, Lafeuillade par celle de Salins, terminèrent au bout de six semaines une conquête qui donnait à la France une de ses limites naturelles, le Jura, que la France n'a jamais abandonnée.

L'ennemi, qui n'avait pu sauver la Franche-Comté, prétendait se venger par d'autres invasions sur la rive gauche du Rhin. La Diète germanique s'était prononcée contre la France (28 mai 1674). Toute l'Allemagne, à l'exception de l'électeur de Bavière, se réunissait à la cause de l'Empereur; l'électeur de Brandebourg lui-même, en dépit de ses engagements d'honneur, y adhérait secrètement. Armée de Lorraine, armée des Cercles, armée de l'Empereur, manœuvraient de différents points pour se rallier et opérer en commun. Déjà le duc de Lorraine, redescendant de la Forêt-Noire vers le Bas-Rhin, avait rejoint le comte de Caprara, général des Cercles, et tous deux s'efforçaient de rejoindre dans le Palatinat les troupes autrichiennes commandées par Bournonville. Ils donnèrent ainsi à Turenne l'occasion de *finir le cours de sa vie* par des *prodiges,* de vaincre et de mourir au milieu des ovations ou des larmes de la France vengée et reconnaissante.

On eût dit au commencement de la campagne que le roi et le ministre voulaient refuser des troupes à Turenne. Dans le temps même qu'il était chargé de

couvrir l'Alsace, il recevait fréquemment l'invitation de se dégarnir d'une partie de ses forces pour les envoyer en Flandre au prince de Condé. Il avait résisté à des ordres qu'il qualifiait d'imprudents (1). A peine sa présence n'était-elle plus nécessaire en Alsace, qu'on reconnut qu'il avait bien fait. Averti des desseins des Allemands, il voulut prévenir la jonction complète des forces des coalisés ; il prit hardiment l'offensive contre celles qui étaient déjà réunies. Parti de Haguenau avec quinze cents fantassins, il atteignit Philipsbourg en quarante-huit heures, se renforça d'une partie de l'infanterie de cette place, de six mille chevaux et de six pièces de canon, et passant le fleuve marcha contre Lorraine et Caprara ; il les atteignit le 16 juin à Sintzheim. Les ennemis, d'après la relation de Turenne, avaient l'avantage du nombre, de vieux régiments et une forte position. « Il fallait prendre une petite ville où ils avaient « leur infanterie, passer sur un pont et aller com« battre leur armée en bataille sur une hauteur. Je « n'ai jamais vu, ajoute-t-il, une bataille plus opi« niâtrée..... on s'est rallié trois fois. » La ville et le pont emportés après deux heures de combat, on se trouva en présence des cavaliers impériaux qui se précipitaient de leur hauteur avec tout l'avantage de ce mouvement. Repoussés enfin après une mêlée furieuse, ces cavaliers revinrent une

(1) Lettres du roi et de Louvois, et réponse de Turenne. Collection Grimoard.

seconde fois, puis une troisième, et désormais découragés de tant d'efforts perdus, ils « s'en allèrent en « déroute entière, par divers chemins, dans les « bois, » où le vainqueur trouva beaucoup de leurs bagages. Les Allemands avaient perdu le quart de leur effectif; la perte de Turenne ne dépassait pas le dixième du sien (1).

Turenne écrivait à Louvois: « Quoique j'aie eu l'honneur d'y commander, je crois que je peux dire que les troupes y ont rendu un grand service à Sa Majesté. » Le désarroi des vaincus en était le premier gage. Pour y ajouter encore par la division entre les confédérés, il écrivit aux députés du cercle de Souabe que, s'ils n'agissaient pas contre le roi, si leurs « délibérations tendaient vraiment au repos de l'Empire, » les troupes françaises n'entreraient pas dans ce cercle. Cependant, comme son armée peu nombreuse et fatiguée avait besoin de renforts et de quelque relâche, il rentra en deçà du Rhin (20 juin), et se campa à Neustadt, petite ville palatine, aux pieds des montagnes, en face de Philipsbourg. C'était un « poste d'où, en *mangeant* M. l'électeur palatin, on « observait à l'aise les mouvements de l'ennemi (2), » et où pouvaient se rendre plus vite et plus sûrement les régiments qu'il appelait d'Alsace. Au milieu de ces soins, il fut informé que Bournonville avait rallié

(1) Turenne, Collection Grimoard; lettres de Turenne au roi, à Persode de Maizeri.

(2) Lettre de Freschmann à Condé, 25 juin.

les vaincus et que les régiments levés en Franconie s'y étaient joints. Cette armée s'abritait derrière le Necker, à Ladenbourg entre Heidelberg et Manheim. A l'instant il se remit en route avec un équipage de pontons de cuivre. « Comme l'ennemi qui est derrière le Necker, disait-il, a peu d'infanterie, je peux rencontrer quelque chose de fort considérable à faire et qui serait assez décisif. » Le 3 juillet, il repassait le Rhin et courait au Necker. Arrivé devant Ladenbourg, il fit aussitôt établir un pont de bateaux pour son infanterie et son canon, et ordonna à la cavalerie de passer à gué. A cette vue l'ennemi, pris de peur, ne songea pas à disputer la victoire à tant d'activité et d'audace. A peine le passage était commencé que les Allemands « firent défiler leur bagage sur le chemin de Francfort, renvoyèrent leur canon, et suivirent eux-mêmes le chemin de leurs équipages. » Turenne d'un côté, le comte de Rosen de l'autre, se lancèrent sur leurs traces; mais la poursuite, si rapide qu'elle fût, ne put égaler la promptitude des fuyards. L'infanterie allemande se débanda dans les montagnes, la cavalerie fit tant de diligence, qu'elle put se réfugier à Francfort; huit escadrons chargés par quelques coureurs français essayèrent de résister, puis, écrasés par une charge de flanc, ils se dispersèrent. Turenne envoya des partis jusqu'aux portes de Francfort pour ramasser les traîneurs et les fantassins isolés. « Une « si honteuse retraite décriait fort les affaires des « confédérés dans le pays. » Elle permettait à

Turenne de demeurer sur la rive droite du Rhin, et de *manger* la contrée entre Manheim et Philipsbourg. « Vous jugez bien, écrivait-il à Louvois, de quelle conséquence cela est pour empêcher de venir à Philipsbourg (1). »

Décidément, l'agression ne réussissait pas aux confédérés. Sauf un avantage passager des Espagnols, la prise de Bellegarde en Roussillon, ils échouaient partout, même sur mer. Tromp, avec une flotte hollandaise et des troupes de débarquement, avait en vain parcouru les côtes de France pour profiter des révoltes promises au nom des mécontents, et détruire les fondations maritimes de Colbert. Il attendit longtemps sur les côtes de la Normandie sans que

(1) Voir dans la collection Grimoard la relation de l'affaire de Ladenbourg, et les lettres de Turenne à Rochefort et à Louvois, 6 et 8 juillet 1674.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de citer les petits vers suivants de La Fontaine, comme preuve de l'admiration qu'inspiraient ces victoires de Turenne et ses grandes qualités militaires :

En surmontant Charles et Caprara,
Vous avez fait, seigneur, un opéra.
Nous en faisons un nouveau, mais je doute
Qu'il soit si bon, quelque effort qu'il m'en coûte.
Le vôtre est plein de grands événements,
Beaucoup d'effets de fureur martiale,
D'amour très-peu, très-peu de pastorale.
Mars sans armure y fut vu, ce dit-on,
Mêlé trois fois comme un simple piéton.
Bien lui valut la longue expérience,
Et le bon sens et la rare prudence.
Dans le combat, ces trois divinités
Allaient toujours, marchant à ses côtés.
Ce Mars, seigneur, n'est le Mars de la Thrace ;
Mais, pour cet an, c'est le mars de l'Alsace,
Ainsi qu'il fut, et sera d'autres fois,
Très-bien nommé le Mars d'autres endroits.

prince d'Orange ramassait des forces et recevait (renforts allemands ; à la fin de juillet, les Holland commençaient le siége de Grave, la seule ville a Maestricht que Louis XIV eût gardée de ses conquê sur la Hollande. Monsieur le Prince se tenait su défensive, dans le campement si vanté du Piéton (au nord-ouest de Charleroi. Craignait-il, comme suppose un étranger (2), de perdre une bataille, d'c vrir ainsi le chemin de la France au vainqueur, de se voir accusé, lui ancien rebelle, de complic avec les mécontents français (3) ? De son côté, prince d'Orange, persuadé qu'il y avait un bon pa à tirer de ces mécontentements, était impatient s'ouvrir l'entrée de la France, et peut-être, par u prétention de jeune homme, de se mesurer avec grand Condé (4). Ce fut lui qui provoqua la rencont

Ne pouvant attaquer Condé dans son campeme il tenta de l'en faire sortir. Le 11 août, il mit to son armée en mouvement, et défila avec une so de nargue devant les Français dans la direction village de Senef. Il avait des Allemands à l'ava

(1) Voir Bossuet, *Oraison funèbre du grand Condé*. Les enne aussi ont reconnu l'avantage de cette position. Un général de l'Em reur disait au prince d'Orange que le poste occupé par le prince Condé valait quinze mille hommes, et qu'il ne fallait pas songer à l taquer en ce lieu. Voir Rousset.

(2) Temple, *Mémoires de.... la Chrétienté*.

(3) Cette dernière supposition de Temple est parfaitement invi semblable. Depuis le passage du Rhin, le grand Condé n'était p suspect au roi. Louis XIV lui prodiguait, au contraire, toutes marques de confiance et d'amitié.

(4) Temple, *Mémoires*.

mandé à l'intendant de Bordeaux de mettre la tour de Dax à couvert d'une insulte (1). En présence de tant d'obstacles, les Hollandais ne pouvaient rien si les religionnaires du Poitou ne les secondaient du dedans. Cette assistance leur faisant défaut, ils se contentèrent de croiser quelque temps en vue des côtes, jusqu'à ce que la suite de la guerre les appelât dans la Méditerranée. Par un bonheur encore plus éclatant, les colonies, malgré l'abandon et la distance, eurent l'honneur de tenir contre Ruyter. Le grand *matelot* s'était promis de ruiner les Antilles françaises. Le 20 juillet, il attaquait le Fort-Royal, à la Martinique, et, le 21, il se rembarquait après des pertes sérieuses. Tous ses officiers généraux avaient été blessés. Le conseil de guerre, considérant que les autres îles françaises pouvaient être aussi bien pourvues que la Martinique et que la flotte n'était pas munie de ce qui était nécessaire pour entreprendre un siége en règle, décida que le plus sage était de regagner les ports de Hollande (2).

Néanmoins, il manquait quelque chose à la satisfaction de Louis XIV. Il avait confié au prince de Condé ses meilleurs soldats et son corps d'armée le plus nombreux. Il le pressait d'entreprendre contre les villes de Flandre ce qu'il avait exécuté lui-même contre la Franche-Comté. Or, depuis quatre mois, Condé n'avait rien fait. Grâce à cette inaction, le

(1) Colbert à l'intendant de Bordeaux, 2 juin.
(2) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, an 1674.

tel était le bénéfice d'une lutte de moins de quatre heures où Condé n'avait engagé qu'une partie de ses forces.

S'il eût consenti à s'arrêter là, personne, pas même l'étranger (1), n'aurait pu lui contester l'honneur de la victoire. En voulant davantage, il ôta aux ennemis l'affront d'une défaite décisive, et s'infligea à lui-même des sacrifices sensibles et inutiles. L'entrain de la poursuite l'ayant porté jusqu'au village du Fay, il y aperçut le prince d'Orange et les Allemands qui, avertis par le bruit du canon, s'étaient mis en état de défense. Entourés d'un bois, d'un ravin, de marais et de fossés, protégés par des maisons séparées les unes des autres, ils étaient campés aussi avantageusement qu'il s'était tenu lui-même au Piéton. Condé ne put souffrir cette fière attitude. Il appela à lui toute son armée pour continuer la lutte contre tous les alliés réunis. Les conditions étaient bien changées. Les troupes qu'il avait déjà sous la main étaient trop inférieures en nombre ; en attendant l'arrivée des renforts, elles durent supporter, sans avancer, le feu meurtrier de l'ennemi, avec des pertes considérables. Quand les autres arrivèrent, le terrain se trouva trop étroit à gauche et

grands traits de ce combat. Il serait puéril de vouloir refaire ce qui est bien fait et complet. — On sourit en lisant dans la relation du prince d'Orange aux États-Généraux la phrase suivante : « Le seul avantage que l'ennemi ait eu sur nous, *est la prise d'une partie du bagage.* » Voir Basnage.

(1) Temple, *Mémoires.*

à droite pour les mouvements de sa cavalerie. L'infanterie, au centre, donna sans pitié ni faiblesse; mais la résistance n'était pas moins impitoyable et invincible. Ni les uns ni les autres ne gagnaient ou perdaient un pouce de terrain. Cette effroyable opiniâtreté dura jusqu'à la nuit, et dans la nuit même, jusqu'à ce que la lune disparût. Alors, à la suite d'une décharge inattendue, les deux armées, attaquées d'une panique bizarre, se débandèrent et s'éloignèrent l'une de l'autre. Les coalisés étaient au moins sauvés; et Condé était-il vainqueur? On porte à dix mille hommes la perte du prince d'Orange, celle des Français à quatre mille blessés et trois mille morts. Louis XIV envoya à Condé et à son fils de beaux compliments pour l'*important succès obtenu à Senef*, avec d'aimables reproches de leur témérité, et des dangers où ils avaient exposé leur sang, *qui fait*, disait-il, *partie du mien* (1). L'opinion jugea plus tristement ce succès médiocre : « Nous avons tant perdu à cette bataille, écrivait Sévigné, que sans le *Te Deum* et quelques drapeaux portés à Notre-Dame, nous croirions avoir perdu le combat (2). »

En réalité, si la gloire militaire n'était pas aussi pure et complète que le roi affectait de le croire, l'effet politique de la bataille de Senef était favorable à la France. Malgré l'activité du prince d'Orange à réorganiser son armée, ses plans favoris étaient

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome III. Lettres du 16 août.
(2) Sévigné, 5 septembre.

rompus. L'espoir d'entrer en France était au moins ajourné ; il dut bientôt être abandonné tout à fait. Condé, revenu à son camp, s'y maintenait avec obstination. Guillaume, pour l'en faire sortir, laissait voir le projet d'attaquer quelque ville française en Flandre. Après avoir attiré l'attention sur plusieurs, il parut tout à coup devant Oudenarde, à grande distance de Charleroi, à l'autre extrémité du pays (15 septembre). Il y perdit sa peine. Outre que Vauban s'était jeté dans la place pour la défendre, Condé réunissant les garnisons de Flandre amena une armée de secours considérable. Le prince d'Orange n'attendit pas même l'attaque. Mal établi sur un terrain incommode, en désaccord avec les Espagnols qui prétendaient imposer l'exécution de leurs plans, il crut prudent de reculer devant Condé ; il partit à la faveur d'un brouillard, abandonnant jusqu'à ses farines, ses outils et ses munitions. Il commençait à avoir l'habitude de lever des siéges. Il fit mine de se retirer en bon ordre, de chercher même une bataille que Condé refusa ; puis, délaissé par les Espagnols et les Allemands que la saison rappelait dans leurs places ou au delà du Rhin, il reprit la route de Grave pour animer un peu l'ardeur de ses lieutenants qui n'avaient encore pu prendre cette ville. Pendant qu'il y était, il put apprendre que ses complots avec les mécontents de France étaient découverts et déconcertés. Louis XIV mettait la main sur la conspiration du chevalier de Rohan.

Ce complot avait, dit-on, été dénoncé une première

fois par des lettres de conjurés, trouvées dans les bagages ennemis à Senef. On rapporte aussi que le roi d'Angleterre en avait averti Louis XIV, après avoir découvert qu'un marchand anglais recevait du comte de Monterey une somme de cent mille livres à distribuer suivant les intentions du chevalier (1). Ce chevalier de Rohan était un noble ruiné par le jeu et par les vices, renié de sa famille, et réduit à chercher une réhabilitation factice dans un bouleversement public. Il avait gagné un petit gentilhomme normand, La Truaumont, et son neveu le chevalier de Préault, avec la marquise de Villars d'Endreville, maîtresse de ce dernier. Il s'y joignait un aventurier hollandais, Van den Euden, ancien maître d'école à Rotterdam, chassé de Hollande pour son athéisme, qui avait transporté son pensionnat à Paris, sous le nom d'*hôtel des muses*. Le maître d'école, libelliste et négociateur, composait les écrits séditieux que La Truaumont répandait en Normandie, et faisait quelquefois le voyage de Bruxelles pour traiter avec Monterey des moyens d'exécution. Entre autres projets, il était question de livrer Quillebœuf aux Hollandais ; la croisière de Tromp sur les côtes de Normandie, au mois de juin, se rattachait à ce dessein. En septembre, les manœuvres recommencèrent. Des placards séditieux furent affichés à Rouen et dans les environs. Le premier président en ayant averti le roi (10 septembre), l'ordre fut

(1) Basnage, an 1674.

donné de saisir La Truaumont; il voulut se défen fut blessé dans la lutte et en mourut le lendem Rohan fut mis à la Bastille avec Préault et la n quise. A cette nouvelle, un élève de Van Euden courut dénoncer son maître auprès de L vois. Van den Euden, immédiatement incarc chargea fort le chevalier de Rohan; le cheva lui avait souvent répété qu'il y avait dans le royau beaucoup d'esprits comme lui; et que, si quelq remuait, il ne serait pas le troisième (1). L'hé tion n'était plus possible. Rohan, délaissé de famille, n'obtint que l'intervention dédaign et inutile du prince de Condé. Ce chevalier, jouait autrefois de si grosses sommes contre le fut décapité en public; Préault et la marquise m rurent de même. Van den Euden fut pendu; il a été en Hollande un des premiers maîtres de Spinos mourut en reniant Dieu. Ce châtiment nécess dut apprendre aux traîtres à l'intérieur, et à l'étran leur complice, l'impuissance de leurs manœuvre la vanité de leurs espérances (2).

Celles de Louis XIV étaient mieux justifiées la marche même des événements et par les suc de sa diplomatie. La révolte d'une ville de Si venait, dans ce moment même, lui offrir le mo d'affaiblir l'action du gouvernement de Madrid

(1) Lettre de Louvois à Louis XIV, 6 octobre 1674. *Œuvr Louis XIV*, tome III.

(2) Voir Basnage, an 1674. *Mémoires* du marquis de Lafar *Œuvres de Louis XIV*, tome III. *Lettres* de Sévigné, octobre 167

le continent. Le peuple de Messine, révolté depuis deux mois contre le gouverneur espagnol, sentait le besoin d'une protection puissante; leurs envoyés avaient couru à Rome d'abord auprès de l'ambassadeur français, et ils arrivaient en France pour solliciter le concours du roi. L'importance d'un pareil accord était évidente, moins pour faire une conquête lointaine que pour éparpiller encore davantage les forces espagnoles et débarrasser le Roussillon. L'occasion était bonne aussi pour la marine française de contribuer à la lutte générale et de prendre enfin son rang sur les mers. A ce dernier titre surtout, l'expédition de Sicile devait convenir à Colbert, et le récompenser un jour de sa persévérance par de grands effets. Louis XIV accepta le rôle de protecteur des Messinois. Une escadre française, composée de six vaisseaux de guerre, de trois brûlots, de deux transports chargés de blé, sous le commandement du chevalier de Valbelle, partit sans retard, et entra dans Messine le 27 septembre. Elle distribua des vivres à une population affamée, lui apporta des munitions de guerre et contribua à enlever le dernier rempart que le gouvernement espagnol conservât encore contre la ville.

Par une victoire d'un autre genre, le jour même de l'entrée à Messine (27 septembre), la France décidait les Suédois à se compromettre pour elle. Ils avaient éludé jusque-là toutes leurs promesses de coopération faites et si largement payées avant l'ouverture des hostilités. Cette fois, des libéralités nouvelles triom-

phaient de leurs hésitations. Moyennant un subside de 350,000 écus à la nation, une gratification de 100,000 livres au grand chancelier, et un présent de 12,000 écus au connétable Wrangel, ils s'engageaient à entrer en armes dans les États des princes allemands ennemis de la France (1). Le roi d'Angleterre, avec un égal avantage pour Louis XIV, refusait au contraire de combattre, et s'engageait à demeurer neutre. Le prince d'Orange l'avait en vain pressé de se déclarer et d'agir pour la Hollande ; les négociateurs hollandais comptaient en vain sur le parlement hostile à la France. Pour n'avoir pas la main forcée par les chambres, Charles II, toujours captif des agents de Louis XIV, publiait une nouvelle prorogation du parlement (3 octobre).

Mais il restait l'Allemagne, qui voulait en appeler de la bataille de Sintzheim et de la déroute de Ladenbourg. Depuis le mois de juillet, la grande affaire de Turenne, de Louis XIV, de Louvois, c'étaient les mouvements des princes allemands, leurs levées d'hommes, l'attitude de plus en plus suspecte de l'électeur de Brandebourg. Turenne, en présence de leurs attaques, travaillait avant tout à leur rendre les bords du Rhin impraticables. Louis XIV, inquiet pour la Lorraine et les Trois-Évêchés, aurait volontiers ramené ses forces dans ces provinces. De là ce qu'on a appelé le premier incendie du Palatinat par Turenne. Toutes ses lettres témoignent qu'il n

(1) Mignet, *Négociations*, tome IV.

qu'une pensée : ne rien laisser sur la rive droite, ni même sur la rive gauche du Rhin, dont l'ennemi puisse profiter. « On a tellement ruiné Landau, écrivait-il, en ôtant tous les fourrages et vivres des environs, qu'il est douteux de savoir s'il vaudrait mieux qu'il fût rasé (1). » Qu'on y joigne les incendies de villages, pour refus de contributions, les vengeances des paysans sur les soldats, et quelques massacres « d'une assez étrange façon (2), » commis en représailles par les auxiliaires anglais, on comprendra l'irritation du peuple par l'étendue de la misère. La famine était si grande, que le commissaire des vivres pour l'armée du roi fut un jour ému de pitiée t qu'il distribua du pain aux sujets palatins aussi bien qu'aux soldats (3). L'électeur palatin en montra une grande indignation et un désir furieux de vengeance personnelle. Il envoya à Turenne un cartel en bonne forme (27 juillet). Il lui reprochait d'avoir peu profité dans le christianisme, malgré son changement de religion. Il l'accusait d'avoir oublié les anciens bienfaits de la maison palatine envers la maison de Bouillon, et, faisant appel à son courage, il lui laissait le choix des armes et du champ de combat. Turenne répondit par le droit de la guerre, par les excès inséparables d'une occupation armée et par les ordres du roi, qui lui interdisaient le duel (4).

(1) Turenne à Louvois, 8 août.
(2) Le mot est de Turenne.
(3) Freschmann au prince de Condé, 3 août.
(4) Voir ces pièces dans la collection Grimoard.

Louis XIV, ayant pu craindre un moment l'arrivée des troupes impériales sur la Moselle, avait pressé Turenne de repasser le Rhin. Le maréchal, à son grand regret, revint sur la rive gauche, le 28 juillet, et campa à Landau. Alors le roi le consulta sur la question de savoir si, en cas d'invasion, il ne serait pas opportun d'abandonner l'Alsace, en conservant Brisach et en rasant quelques places; l'ennemi, ne trouvant pas de quoi subsister dans le pays, se lasserait d'une *course* inutile. A cette proposition, Turenne se montra aussi grand politique qu'il était grand homme de guerre. Il prit énergiquement en main la cause de l'Alsace et établit toute la valeur de cette province pour la France : « Votre Majesté, répliqua-t-il, qualifie cela du nom d'une *course;* je la supplie très-humblement de croire et d'être persuadée que, si l'ennemi était maître de l'Alsace, ayant Strasbourg derrière, il y demeurerait tant qu'il lui plairait, porterait la guerre en Lorraine et en Champagne, et, dans peu de jours, on songerait à soutenir Toul... Je dirai à Votre Majesté que je suis persuadé qu'il vaudrait mieux, pour son service, que j'eusse perdu une bataille que si je repassais les montagnes et que je quittasse l'Alsace. Pour dire mon sentiment à Votre Majesté, c'est qu'il lui plaise de faire marcher à Saverne ce qu'elle a laissé de cavalerie et d'infanterie dans la Lorraine, et moi je me gouvernerai du mieux que je pourrai, du lieu où je suis, pour aller en avant ou en arrière. Elle sait le nombre des troupes qu'elle a; je la sup-

plie, dans ces trois mois qui feront le bon ou le mauvais état de ses affaires, de ne les envoyer qu'aux lieux où elles pourront servir à quelque chose de capital (1). »

C'est cette correspondance, interprétée à la légère ou par les calculs de la haine, qui a accrédité jusque dans la postérité l'histoire d'une nouvelle brouille entre Turenne et Louvois, et montré en lutte un ministre jaloux, qui compromet le pays, avec le grand homme qui veut le sauver. Loin d'aigrir les esprits, la vérité si nette et si claire convainquit le roi et Louvois, et valut à Turenne les moyens d'exécuter, avec une vigueur d'action égale à la fermeté de son langage, les grandes opérations qui devaient sauver l'Alsace (2).

Les préparatifs des Allemands n'avaient pas été rapides. Quoique l'électeur de Brandebourg eût traité secrètement, dès le 1er juillet, avec les Hollandais, il n'était pas prêt à la fin d'août, sauf quelques troupes qu'il envoya dans le duché de Clèves, au siége de Grave, pour renforcer le prince d'Orange (3). Les corps de Wolfenbuttel et de Zell se rassem-

(1) Collection Grimoard, lettre du 8 août.

(2) Nous pouvons confirmer sur ce point le jugement de M. Rousset. Nous avons lu tout ce qui est imprimé des lettres de Louis XIV, de Louvois et de Turenne, sur la guerre d'Alsace, par conséquent ce qui a pu être connu des contemporains, et nous n'y avons rien trouvé de ce qui court partout sur les actes et les paroles des deux rivaux, pas même le fameux mot : « Je prends tout sur moi et je réponds des événements. »

(3) Louis XIV à d'Estrades, 23 août.

blaient lentement sur le Weser (6 août). Turenne était informé qu'il y avait du dégoût dans plusieurs des contingents; que les Saxons, par exemple, voulaient quitter le camp des coalisés et retourner chez eux. « Les alliés attendent, disait son correspondant (1), ce qui se passera sur la Sambre et sur la Meuse avant que de prendre leur dernière résolution. » Il n'en fut plus de même après la bataille de Senef. La supériorité des Français restant encore contestable en Flandre, les principaux chefs allemands, réunis en conseil à Francfort, crurent le moment venu de passer le Rhin. Le mouvement commença, à Mayence, dans les premiers jours de septembre.

Ils ne tardèrent pas à se heurter aux obstacles préparés contre eux. Le 10 septembre, trente mille Allemands avaient passé et marchaient sur Turenne. « L'ennemi se croyait si supérieur en nombre, que « cela donnait à ses gens beaucoup de hardiesse « pour avancer. Mais, ajoute Turenne, l'armée du « roi était dans une disposition merveilleuse, » et si bien postée, qu'ils ne l'auraient pas attaquée impunément. La saison ne permettant pas aux envahisseurs de chercher autre chose qu'à pénétrer en Alsace, il leur fallait, pour pénétrer dans cette province, marcher entre le Rhin et les Français sur un territoire épuisé à dessein. Ils risquaient de mourir de faim, et, s'ils attaquaient, d'être jetés dans le

(1) Gravel à Turenne, 13 août.

fleuve. Ils se résignèrent à rétrograder. « Après « avoir demeuré quinze jours dans leur camp, à « quatre heures de l'armée du roi, dans une grande « disette de vivres et de fourrages, et très-mal *hutés*, « ils prirent le parti de repasser sur la rive droite « (20 septembre). » Leurs amis en étaient déjà découragés; mais ce changement de direction n'était qu'un moyen d'avoir le chemin plus libre chez eux et de trouver une entrée plus commode en Alsace. Ils remontaient le long du Rhin, pour profiter du pont de Strasbourg. Cette ville, enclave germanique en Alsace, quoique neutre, n'avait pas encore assez de tendances françaises pour ne pas se croire intéressée aux succès des Impériaux. Turenne, qui le savait bien, expédia à Strasbourg le marquis de Vaubrun, avec quelques dragons, pour retenir les magistrats dans la neutralité. Vaubrun arriva trop tard; les magistrats lui déclarèrent qu'ils n'étaient plus maîtres d'arrêter le peuple, et quelques coups de feu furent même tirés sur son escorte. Le pont de Strasbourg s'ouvrant aux Allemands, Turenne ne pouvait plus s'opposer au passage. Le 1er octobre, il écrivait à Louvois : « On entend, du quartier où je suis, tous les tambours de l'armée ennemie, qui marche, en remontant le Rhin au delà, vers le pont de Strasbourg (1). »

Il importait de ne pas laisser l'ennemi profiter de

(1) Turenne à Persode, 23 septembre; à Louvois, 23 septembre et 1er octobre. — Lettre de Vaubrun, 27 septembre.

cette bonne fortune. Brandebourg d'ailleurs n'avait pas encore rejoint les alliés. Cela poussait Turenne à « hasarder davantage avant la jonction. » Le 4 octobre, il marcha aux Allemands dans la plaine en avant d'Ensheim. Il y trouva une grande résistance ; l'ennemi, appuyé à un village et à un bois, avait la supériorité de position. La lutte dura de neuf heures du matin à la nuit. Deux attaques opiniâtres rendirent les Français maîtres du bois. Mais tandis qu'ils étaient vainqueurs à leur droite, une charge bien combinée de la cavalerie allemande sur leur gauche les obligea à des efforts terribles. Il ne suffit pas de la tenue impénétrable de leur infanterie ; leur cavalerie eut un moment d'infériorité qui ne fut réparé que par les charges impétueuses de la seconde ligne. Alors les Allemands cédèrent, beaucoup d'entre eux jetant leurs armes, et rentrèrent dans leurs positions du matin. Les pertes étaient sérieuses des deux côtés ; celle des Allemands était évidemment la plus forte. On leur avait pris huit canons et vingt drapeaux ou étendards. « Ceux qui sont retournés sur le champ de bataille, dit Turenne, m'ont assuré qu'ils n'eussent pas cru y voir tant d'hommes morts et d'armes jetées. » Aussi bien les Allemands avouèrent leur défaite en repassant, pendant la nuit, la petite rivière d'Ill, derrière laquelle ils continuèrent à s'abriter pendant tout le reste de la campagne (1).

(1) Turenne à Charuel et à Louvois, 6 octobre. Relation de la bataille d'Ensheim, collection Grimoard.

Malgré cette victoire, Turenne demandait des renforts. Ils étaient d'autant plus nécessaires que Brandebourg, arrivé enfin, reformait l'armée vaincue. Loin de les lui disputer, Louvois malade en démontrait par écrit la nécessité (1), et Le Tellier faisait passer au prince de Condé l'ordre d'envoyer à Turenne vingt bataillons et quatre-vingts escadrons de ses meilleures troupes (2). On avait en outre convoqué l'arrière-ban de la noblesse comme au temps de la chevalerie. Ce fut peut-être aussi dans l'intention de n'avoir pas d'autres soins que Louis XIV, dans ce temps, se résigna à abandonner Grave. Cette ville, commandée par le marquis de Chamilly, opposait depuis trois mois la plus héroïque défense. Après avoir réduit les assiégeants à se contenter d'un blocus, on avait réussi à faire passer à travers leurs lignes et à transporter à Maestricht les otages hollandais que le prince d'Orange aurait été si fier de ramener chez eux. Quand l'attaque fut redevenue plus vive par les excitations de Guillaume, la garnison supporta toutes les privations et tous les dangers jusqu'à ce que la ville bouleversée n'eût plus forme d'elle-même. Le 12 octobre, Louis XIV jugea raisonnable de capituler. En cédant il ne relâcha rien de ces attentions pour le soldat et de ce sentiment de l'honneur national dont il se glorifiait avec raison. Chamilly devait stipuler la liberté pour la garnison de sortir avec armes et

(1) Voir cette pièce décisive dans Rousset.
(2) Le Tellier à Turenne, 16 octobre.

bagages et le canon, et le retour à Charleroi sous l
sauvegarde d'une escorte hollandaise et des passe-
ports de l'Empereur. Si le prince d'Orange voulai
retenir le canon, on se contenterait des malade
avec armes et bagages ; mais si l'ennemi refusait cett
condition, il fallait continuer à se défendre et porte
les choses à toute extrémité (1). Le prince d'Orang
était si pressé d'entrer dans Grave, et d'obtenir enfi
un succès, qu'il accorda tout, et fournit même de
bateaux pour les malades et les blessés, et des chevau
pour les canons.

L'arrière-ban de la noblesse n'était pas un gran
renfort pour Turenne; il fut même bientôt un em-
barras par l'indiscipline ou les imprudences de ce
gentilshommes habitués à ne pas souffrir de supé-
rieur et à ne pas ménager les populations. On trouv
plus expédient de les renvoyer. Le véritable secour
était dans la science de Turenne et dans les renfort
qui lui venaient de Flandre. En les attendant, i
observait avec plaisir que les Allemands, à l'ap-
proche des frimas, perdaient de plus en plus le goû
de la guerre active, et qu'ils regardaient comme u
grand profit, même après l'arrivée de Brandebourg
d'établir leurs quartiers d'hiver en Alsace. Afin d
leur ôter la pensée d'un mouvement vers le nord
et de leur fermer le chemin de Philipsbourg, i
fortifiait Saverne et Haguenau avec une sorte d'ob

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome III. Lettre du roi à Chamilly
12 octobre 1674.

stination ; puis, les voyant s'étendre dans la Haute-Alsace, derrière l'Ill, et envoyer des partis à Schelestadt et Colmar, il se proposait d'aller de ce côté quand il en serait temps (1). Son plan était bien arrêté. « Il ne faut pas, disait-il à Lafare, un de ses lieute-« nants, qu'il y ait un homme de guerre en repos « en France tant qu'il y aura un Allemand en deçà « du Rhin, en Alsace (2). » Nobles paroles dont nos récents désastres doivent consacrer plus que jamais l'autorité. Ce plan, il l'annonçait à Le Tellier à la fin de novembre : « Un de ces jours, toute l'armée de l'ennemi demeurant où elle est, je laisserai beaucoup d'infanterie dans Haguenau ; je ferai avancer de trois ou quatre journées au delà des montagnes (Vosges) les troupes (de Flandre) qui se sont reposées sur la Sarre et y ont eu beaucoup de fourrages. Je reviendrai sur elles avec la cavalerie, en repassant par la Petite-Pierre, pour ensuite, si l'ennemi marche dans la Haute-Alsace, y aller par les montagnes de Lorraine ou par Béfort (3). »

L'armée ennemie demeura en effet où elle était, ou plutôt, comme pour mieux se livrer au vengeur, elle se dissémina en quartiers plus faciles à culbuter les uns après les autres. Turenne, voulant se délivrer de tous les embarras secondaires, choisit ses soldats. « On n'avait besoin que de gens en bon

(1) Lettre à Le Tellier, 9 novembre.
(2) *Mémoires* du marquis de Lafare.
(3) Turenne à Le Tellier, 29 novembre.

état » dans une expédition à travers les neiges et les glaces. Il renvoya tout ce qui était malade ou fatigué, hommes et chevaux. Par avance, sur sa demande, les intendants de Lorraine, des Trois-Évêchés, de Champagne, avaient préparé « le couvert et le fourrage » à tout ce qui s'en allait en congé. Alors (4 décembre), laissant six bataillons dans Haguenau, trois dans Saverne, il traversa les Vosges avec le reste, rallia et fit marcher en avant-garde les troupes arrivées de la Sarre, et s'avança au sud le long des montagnes, « pour voir, par Remiremont et plus au delà, les endroits par où il pourrait aisément descendre sur l'Alsace. » Le 12, il était à Remiremont et chassait quelques soldats du duc de Lorraine, hasardés vers cette ville. Le 22, toutes ses troupes étant réunies, il en poussa quelques-unes vers Béfort. Rien n'avait averti les Allemands, pas même la déroute des soldats de Lorraine; ils ne s'aperçurent du danger que le 29, quand Turenne parut devant Mulhouse. Là était établie la cavalerie de l'Empereur, de Munster et de Lorraine. Une vive attaque, malgré la supériorité de leur nombre, déconcerta ces endormis. Culbutés et serrés de près, ils s'enfuirent abandonnant quatorze étendards et de nombreux prisonniers; le lendemain, un régiment de mille hommes se rendit tout entier sans opposer de résistance. Ce n'était pourtant encore qu'un combat d'avant-garde.

L'électeur de Brandebourg s'efforça de réunir les autres Allemands cantonnés entre Turckheim et

mar. Mais Turenne, cette fois avec toutes ses ipes, marchait déjà sur eux; il les atteignit le nvier 1675. Ils avaient négligé d'occuper Turc-im même, dont la position sur la montagne do-iait toute la plaine. Turenne s'y porta par une rche masquée, et enleva cette place. Les Alle-nds, sentant tout l'avantage d'un pareil poste, ltiplièrent leurs efforts pour le reprendre. Ils rent quelque temps avec fermeté. Les Français, les pentes, embarrassés par des vignes et des ialas, exposés à un feu bien nourri, y répon-ent inégalement. Plusieurs régiments commen-ent à souffrir, quand celui de Navarre et deux aillons de gardes françaises, descendus au pied coteau et libres de leurs mouvements, mirent assaillants en désordre et donnèrent le signal de poursuivre avec la pique ou l'épée. Rien n'arrêta la oute que la prudence de Turenne, qui craignait dangers de la nuit et voulait remettre au lende-n une bataille décisive. Il n'en fut pas besoin. it à coup un grand bruit s'éleva du côté de Col-r; toute l'armée allemande, renonçant à la lutte, ampait dans la direction de Schelestadt et de asbourg; il n'y avait plus qu'à les suivre pour iasser un grand nombre de prisonniers. Cepen-it les fugitifs pouvaient se cantonner dans asbourg, à titre de protecteurs, en faisant craindre habitants la vengeance du roi de France. Tu-ne se hâta d'informer les magistrats de Stras-irg que le roi ne leur ferait aucun mal, s'ils

s'engageaient à observer dorénavant la neutralité et à fermer leur pont. Les magistrats, loin de retenir les vaincus, hâtèrent leur passage. Il ne resta d'Allemands en deçà du Rhin que les morts ou les prisonniers, c'est-à-dire les deux tiers (1).

A cette nouvelle, il s'éleva un cri d'enthousiasme qui se prolongea par toute la France. Roi, peuple, hommes de guerre, courtisans, tout admira sans restriction. « Revenez auprès de moi, écrivait Louis XIV, où j'ai bien de l'impatience de vous voir pour vous témoigner de vive voix toute la satisfaction que me donnent les services considérables que vous m'avez rendus pendant toute la campagne, et la dernière victoire que vous venez de remporter sur mes ennemis (2). » « Que dites-vous, demandait Sévigné, de la belle action qu'a faite M. de Turenne, en faisant repasser le Rhin à nos ennemis ; » et Bussy-Rabutin lui répondait : « J'aime M. de Turenne autant que je l'ai autrefois haï ; pour dire toute la vérité, mon cœur ne peut plus tenir contre tant de mérite. » Ainsi la jalousie elle-même cédait à la justice. Les populations honorèrent le héros à leur manière en se rassemblant sur son passage, pour le voir, pour le proclamer leur libérateur, pour le remercier de leurs biens, de leur liberté sauvée (3). Quand il arriva

(1) Voir pour tous ces événements les lettres de Turenne, et les relations des combats de Mulhouse et de Turckheim, Collection Grimoard.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, tome III.

(3) Mascaron, *Oraison funèbre de Turenne.*

Saint-Germain, le roi descendit au-devant de lui, embrassa devant toute la cour, et le lendemain lui envoya un présent de 100,000 pistoles. « Il n'y eut pas jusqu'aux porteurs de chaises qui ne quittassent leur travail pour se présenter en foule à lui et lui faire leurs compliments (1). » « Sa modestie, ajoute Pellisson, a relevé sa gloire ; tout le monde a trouvé qu'il était un peu plus *honteux* qu'il n'avait accoutumé de l'être. On ne peut parler plus simplement de tout ce qu'il a fait. En récompense, il a fait remarquer à tout le monde que, si le roi n'avait pas pris la Franche-Comté au commencement de la campagne, les ennemis, au lieu de repasser le Rhin, se seraient maintenus dans le cœur de l'État. » Cette modestie était la même dans l'intimité qu'en public. Son neveu, le cardinal de Bouillon, lui ayant, avant son retour, envoyé de gros compliments, Turenne n'en avait voulu garder que ce qui intéressait l'État : « Quoique je ne parle pas beaucoup de ce qui se passe depuis quelque temps, répondait-il, je sais très-bien que cela est bien heureux et très-utile au service du roi. »

Les étrangers eux-mêmes, par leurs regrets, donnèrent une forme plus piquante à l'admiration. « M. de Turenne, dit le chevalier Temple, l'ami des coalisés, fit si bien, par cette admirable conduite dans la guerre que personne de son siècle ne pouvait lui disputer, et qu'il possédait au plus haut degré,

(1) Pellisson, *Lettres historiques*.

et par une vigilance extraordinaire..... que les Al mands furent obligés de renoncer aux quartie d'hiver dans l'Alsace et dans les autres pays du Rhi ce qui aurait été d'une grande conséquence (1). »

Pour nous, aujourd'hui vaincus, qui avons lais perdre ce que Turenne avait sauvé, nous tiendron nous en dehors de ce concert de louanges, par l sentiment du contraste entre sa gloire et notre abais sement? Non, il y a des rapprochements qu'il es bon de subir, parce que, s'ils sont un reproche, il sont aussi un exemple. Il y a surtout un hommag plus digne des grands hommes que le panégyrique c'est l'ardeur de l'imitation; que ce soit là notr manière d'honorer Turenne. Imitons sa modestie e sa vigilance, comme le premier gage de tout succès Étudions son patriotisme et son génie comme l'écol des victorieux. Et d'abord, retenons et répéto en son honneur ce mot d'ordre du héros à s lieutenant: « Il ne faut pas qu'il y ait un Franç en repos, tant qu'il y aura un Allemand en deçà Rhin, en Alsace. »

(1) Temple, *Mémoires*, chap. I. — Joignons encore à ces témoign celui d'un envieux qui a passé sa vie à critiquer tous les homm guerre de son siècle, sans épargner les plus grands, le marq Feuquières, auteur de *Mémoires* qui seraient mieux nommés : *Tr l'art de la Guerre*. Il dit, au chapitre LXXX *des Batailles* : « Dan « action seule de M. de Turenne, on trouve rassemblé tout ce « grand capitaine peut penser de plus juste quand il a réfléc « l'état présent et l'état futur de la guerre dont il est chargé, « qui peut se faire de plus habile pour cacher un dessei « ennemi, et tout ce qui peut être apporté de jugement et de « dans l'exécution d'un projet mûrement médité et savammer « au point de son exécution. »

II. — Année 1675. — La supériorité française compromise. — Excès des charges publiques, troubles intérieurs. Révoltes en Guyenne et en Bretagne; lettre de Bossuet au roi. — Campagne de 1675. Succès du roi dans les Pays-Bas. — Déroute des Suédois. Mort de Turenne; bataille de Konz-Saarbrück. Nouvelle invasion des Allemands en Alsace; perte de Trèves. — Fin de la crise par la retraite des Allemands.

Au commencement de 1675, la France avait incontestablement l'avantage. La coalition, battue partout, ne pouvait, sans un délai assez long, réparer ses désastres. Pour consacrer la victoire de Turenne, les Suédois, enfin ramenés à l'alliance offensive avec la France, entraient (15 janvier) dans les États de l'électeur de Brandebourg, au moment même où ce vaincu ramenait péniblement les débris de son armée chassée d'Alsace. Ils avaient seize mille hommes, et à leur tête le connétable Wrangel, reste illustre de la guerre de Trente-Ans, qui comptait encore parmi les premiers hommes de guerre de l'Europe. De nouveaux succès sur mer justifiaient l'expédition de Sicile. Le 1er janvier, la flotte espagnole, supérieure en nombre, reculait devant le retour du chevalier de Valbelle, et le 11 février, après quelques coups de canon seulement, elle laissait le passage au duc de Vivonne, envoyé à Messine avec des troupes de débarquement et des vivres. Deux mois après, la ville de Messine reconnaissait Louis XIV pour son souverain et Vivonne pour vice-roi.

Les Hollandais semblaient aspirer à la paix. Le

prince d'Orange, compromis aux yeux des États par une équipée maladroite, sentait le besoin de ménager Louis XIV. Il s'était aventuré à laisser voir son ambition égoïste en travaillant à se faire donner la souveraineté de la Gueldre et d'Utrecht; en butte dès lors aux soupçons de ses plus anciens partisans, il négociait (février 1675) pour rentrer dans les bons rapports avec le roi de France, à l'exemple de ses ancêtres, quand il le pourrait avec honneur. Les États aussi, calculant les pertes de leur commerce avant la gloire, faisaient demander (avril 1675) par quelles propositions ils pourraient, en sauvegardant leurs intérêts, recouvrer les bonnes grâces du roi; et peut-être des arrangements sérieux auraient été possibles si Louis XIV n'eût pas trop insisté sur la cession de Maestricht et des pays d'Outre-Meuse. En Angleterre même, le système de neutralité de Charles II tenait bon contre les instances violentes du parlement. Ce triste roi s'était d'abord humilié devant ses sujets sans profit (23 avril). Pour flatter leur intolérance, il venait de rendre contre les catholiques six édits encore plus tyranniques que les premiers (1). On ne l'en pressait pas;

(1) Nous citons encore ces actes curieux : « Tout sujet anglais ayant reçu les ordres religieux à Rome devait quitter le royaume dans l'espace de six mois sous peine de mort. Était puni d'une année de prison et d'une amende de cent marcs d'argent, dont un tiers pour le délateur, tout sujet des Trois-Royaumes qui assisterait à la messe soit dans la chapelle de la reine, soit dans celle d'un ambassadeur étranger. Tout papiste qui entrerait dans le palais de Whitehall ou de Saint-James était condamné à être conduit à la Tour, s'il était pai

moins de rompre avec Louis XIV, en commençant par retirer le corps anglais auxiliaire de l'armée française. Les agents des coalisés venaient tous les jours, à l'entrée et à la sortie des séances, insister auprès des députés sur ce point capital. Les présents de Louis XIV, distribués dans le parlement à ses *amis* et *serviteurs*, firent échouer la demande par le partage des voix (1). Une nouvelle prorogation des chambres mit obstacle jusqu'en octobre, à la reprise de la proposition.

La situation aurait été entièrement satisfaisante si l'intérieur n'eût pas été plus menaçant que le dehors. L'ennemi domestique est le pire de tous; nous avons vu quels secours les étrangers s'obstinaient à en attendre ; il fut, pendant quelques mois, un des plus regrettables obstacles au développement des succès de l'année précédente. Pour répondre au besoin d'argent, Colbert avait d'abord, à son grand regret, recouru aux emprunts; le poids s'en aggravait de plus en plus. En décembre 1674, un édit permit aux étrangers d'acquérir des rentes sur

à être enfermé dans les prisons ordinaires, s'il était d'un rang inférieur. Enfin, exécution rigoureuse des lois pénales contre les conventicules des non-conformistes. » Lingard, tome XII.

(1) Dépêche de Ruvigny à Louis XIV, 23 mai 1675 : « Ce succès n'a été obtenu que par la vigilance de vos amis et de vos serviteurs, le bonheur et les secours de Votre Majesté, qui ont paru si à propos que ses intérêts n'ont pas été abandonnés ainsi que l'apparence le faisait appréhender. Votre Majesté me pardonnera si je ne m'explique pas en détail. Cela serait trop long et, de plus, il faudrait nommer des gens qui ne le désirent pas par *modestie*. » Cité par Mignet, tome IV.

l'Hôtel-de-Ville, avec abandon par le roi du droit d'*aubaine*, de tous les autres droits qui pourraient les gêner dans la vente et échange, ou donation de ces rentes, même du droit de confiscation en cas de guerre avec les princes dont ils étaient les sujets. Ces rentes étaient au denier 14, à 6,25 ou à 7 pour cent; et afin d'ajouter à la tentation, on alla jusqu'à concéder la jouissance d'un quartier d'avance, de telle sorte que, en six mois de temps, le prêteur était payé entièrement de l'intérêt de la première année (1). Mais par un malheur facile à comprendre, ces emprunts ne suffisaient pas; il était indispensable d'établir des taxes nouvelles, c'est-à-dire des charges directes pour tous sans bénéfice pour personne. Aux inventions des deux premières années étaient venus se joindre, en février 1674, un droit de marque pour la vaisselle d'étain; en août, une surcharge de 30 sols par minot de sel sur toutes les fermes des gabelles; en septembre, le monopole du tabac français ou étranger, au prix de 20 sols pour le tabac cru du royaume, et de 40 sols pour le tabac du Brésil; en novembre, la ferme du tabac et de l'étain, pour six ans, à raison de 500,000 livres pour chacune des deux premières années, et de 600,000 pour les quatre dernières. Au commencement de 1675, on effraya la noblesse par une nouvelle convocation de l'arrière-ban. Ce n'était qu'un

(1) Voir les lettres et instructions de Colbert, tome des Finances, en particulier, lettre à l'intendant de Rouen, 30 novembre 1675.

ruse pour avoir l'occasion de lui vendre la dispense en retour d'une taxe calculée sur le revenu de chacun; on obligea à payer ceux qui auraient mieux aimé contribuer de leurs personnes. On demanda de l'argent à la Franche-Comté, qui n'avait pas eu l'habitude d'en servir régulièrement au gouvernement espagnol. La Bretagne elle-même, qui avait doublé son don gratuit pour se racheter des premiers édits en 1673, se voyait contrainte de subir les nouveaux, pour lesquels on ne lui tenait pas compte d'un équivalent déjà dépensé (1).

Les lettres de Colbert, pendant toute l'année 1674, font foi des résistances morales et même matérielles que ces mesures rencontraient dans les populations. Si les mécontents se firent un devoir ou n'eurent pas la hardiesse de donner la main aux manœuvres de l'étranger, ils tentèrent de se défendre, comme en famille et avec leurs seules forces, des exigences du fisc. Il y eut des séditions à Angoulême, à Tours, à Bayonne, à Saintes, à Limoges. Çà et là même, les intendants n'osaient regarder l'opposition en face et désertaient leur poste ; ailleurs, comme à Limoges, le peuple ne craignait pas de charger les troupes du roi. Rarement le ministre céda ou transigea. Il eut quelque ménagement pour Bayonne, sous prétexte qu'à une si grande distance, et dans une province séparée *presque entièrement de celles qui lui étaient le*

(1) *Lettres* et instructions de Colbert, tome II. Rousset, *Histoire de Louvois*, chap. VIII.

plus voisines, une concession faite à cette ville *ne tire-rait à aucune conséquence pour les autres*. Dans les autres il pressa les intendants d'agir, de *hasarder même quelque chose pour montrer aux peuples leur devoir et leur faire connaître la grandeur du châtiment*. On lui avait écrit que, à Limoges, la noblesse et les principaux bourgeois n'étaient pas fâchés de ce petit désordre. « Cela, répondit-il, ne mérite pas de réflexion parce qu'il suffit que ceux qui en seront reconnus les auteurs soient punis. » Il terminait par une prescription qui sentait bien son contrôleur général en peine d'argent : « Surtout, aussitôt que la punition sera faite, appliquez-vous à bien établir les droits en conformité des arrêts que je vous ai en-voyés (1). »

On est doublement sensible à ces rudesses, quand on voit que les revenus ainsi exigés n'étaient pas tous consacrés aux nécessités publiques, qu'une partie notable en était détournée au profit des amours du roi. Qu'on ne nous reproche pas de revenir, comme par système de dénigrement, sur ce sujet honteux. Ce n'est pas notre faute si, à chaque pas, nous trouvons, dans les correspondances, les maî-tresses du roi en concurrence avec les besoins de la guerre et de l'administration. Colbert écrit au roi (1674) : « Je continue à cultiver les affaires extra-ordinaires pour en tirer toujours le plus qu'il se

(1) Lettres de Colbert aux intendants, novembre et décembre 167[illegible] — Tome II, collection Clément.

pourra; » et il ajoute dans la même lettre: « Mon fils présentera à Votre Majesté le plan de la maison qu'Elle veut faire bâtir à Clagny. J'envoie à Mme de Montespan un même plan et mémoire. » Cette femme, délivrée de toute concurrence par la retraite définitive de La Vallière, régnait désormais à la cour et sur la cour. Pour mieux attester sa victoire, elle obtenait du roi son Versailles à quelques centaines de pas de l'autre, et Colbert s'en faisait l'architecte au risque de compromettre les finances publiques.

Dans cet abandon presque général des grands principes, il restait encore pourtant quelques hommes capables de venger la vérité et de contredire la puissance coupable. Bossuet nous apparaît ici comme le défenseur des peuples et le prédicateur respecté de la morale chrétienne. A l'occasion des Pâques de 1675, il avait obtenu, de concert avec Montausier, un succès inattendu : Louis XIV leur avait promis de ne plus voir Mme de Montespan. Comme pour aider à la séparation, la campagne s'ouvrant immédiatement après, Bossuet en entreprit lui-même une autre auprès du roi pour plaider la cause des peuples surchargés d'impôts, et de la religion offensée par les désordres personnels du souverain. Pendant qu'il le confirmait, par la pensée du salut, dans la résolution de mieux vivre désormais, il l'invitait à régner par la miséricorde et la justice, à affermir son trône par la clémence et la bonté: « Je n'ignore pas, Sire, disait-il, com-

bien il vous est difficile de donner à votre peuple le tout le soulagement dont il a besoin, au milieu d'une grande guerre où vous êtes obligé à des dépenses si extraordinaires, et pour conserver vos alliés. Mais la guerre, qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses, l'oblige en même temps à ne pas laisser accabler le peuple par qui seul elle peut les soutenir..... Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer l'État, soient sans remède, autrement tout serait perdu..... Ce n'est pas à moi de discourir de ces choses ; mais ce que je sais très-certainement, c'est que si Votre Majesté témoigne persévéramment qu'elle veut la chose, si malgré la difficulté qui se trouvera dans le détail, elle persiste invinciblement à vouloir qu'on cherche [illegible]e ; si enfin elle fait sentir, comme elle le sait très-bien faire, qu'elle ne veut pas être trompée sur ce sujet, et qu'elle ne se contentera que de choses solides et effectives, ceux à qui elle confie l'exécution se plieront à ses volontés, et tourneront tout leur esprit à sa satisfaction dans la plus juste inclination qu'elle puisse jamais avoir. »

Il terminait en citant à Louis XIV son grand-père Henri IV, l'amour de ce roi pour les peuples, l'amour des peuples pour lui, leur désolation à sa mort, les récits, longtemps répétés après lui, de sa bonté et de la reconnaissance publique. Mais ne séparant pas les bonnes mœurs du bien-être matériel, deux choses si étroitement liées quoi qu'on en pense, il rappelait ce qui avait manqué à Henri IV.

pour montrer dans la vertu un moyen de le surpasser : « S'il avait ôté de sa vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer, sa gloire serait accomplie, et on pourrait le proposer pour le modèle d'un roi parfait (1). »

Il est triste d'avoir à constater que ces nobles leçons n'étaient pas entendues. Après avoir, sincèrement sans doute, éloigné la complice de ses désordres, le roi, par une faiblesse de volonté dont il ne se défiait pas assez, lui conservait une bienveillance qui allait le ramener à son péché ; et en même temps, pour n'oublier personne, il montait en grand la maison des enfants de La Vallière en vaisselle d'argent, chevaux et carrosses. Il jetait dans cette dépense une somme de trente mille livres, et une autre de quatre-vingt mille livres (320,000 fr.) pour leur entretien annuel (2). En vérité le temps était mal choisi pour ces libéralités, lorsque Colbert recevait des communications telles que celle-ci : Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, lui écrivait (29 mai 1675) : « Je ne puis plus différer de vous faire savoir la misère où je vois réduite cette province. Le commerce y cesse absolument, et de tous côtés on me vient supplier de faire connaître au roi l'impossibilité où l'on est de payer les charges. Il est assuré, et je vous en parle pour en être bien informé, que la plus grande partie des habitants de

(1) Beausset, *Histoire de Bossuet*, livre V, tome II.
(2) Pierre Clément, *Étude sur La Vallière*.

ladite province n'ont vécu pendant l'hiver que de pain de glands et de racines, et que présentement on les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres (1). »

En tête des affaires importantes de 1675 se place un soulèvement à Bordeaux (26 mars). La marque de l'étain et la revente du tabac en furent la cause; les rebelles prirent pour mot de ralliement : *Vive le roi sans gabelles!* Le maréchal d'Albret, gouverneur, était alors à Blaye ; à peine y avait-il un bataillon de troupes. Les harengères, poussées par les pintiers, se jetèrent sur les commis de l'impôt de l'étain. Un jurat, après avoir en vain essayé de protéger les commis, se retirait en se défendant, au milieu de quelques chevaliers du guet, suivi de près par l'émeute. Tout à coup un tonnelier des plus séditieux ayant été tué, la multitude furieuse courut aux marchands d'étain, pilla leurs maisons, et dispersa ou vola plus de soixante mille livres d'étain ouvré ou en saumons. Malheur à qui lui résistait ou lui semblait ennemi! Un marchand de vins ayant refusé de crier : *Vive le roi sans gabelles!* fut tué sur place. Un domestique du subdélégué de l'intendant eut le même sort comme serviteur des maltôtiers ; puis la maison du domaine du roi fut envahie, les meubles emportés, les papiers brûlés. Tout ce que put faire le commandant des troupes, se réduisit à arrêter le

(1) Depping, *Correspondance administrative*, tome III : Section des affaires de finances.

développement de l'incendie. La nuit ne mit pas fin aux violences. L'intervention du parlement fut elle-même sans effet. Il venait d'interdire les attroupements. Nonobstant cette défense, les insurgés, s'étant choisi des capitaines parmi les tanneurs, se portèrent le lendemain sur l'hôtel de ville, firent les conseillers prisonniers; un d'entre eux, qui essayait de leur adresser des remontrances, fut tué devant sa porte, et un portefaix, pour avoir essayé de relever le cadavre, fut tué dessus. Beaucoup de bourgeois, affolés de peur, se sauvaient vers le château : leur fuite devint un crime; on les assommait comme des gabeleurs; parmi eux périrent deux écoliers qui tâchaient de regagner le collége des Jésuites. Enfin le parlement fut réduit à composer; un président étant tombé entre leurs mains, les insurgés signifièrent qu'ils le tueraient et mettraient le feu aux quatre coins de la ville, si on ne leur rendait leurs prisonniers. A cette menace, les magistrats commencèrent à offrir leur médiation.

Il était temps que la force armée se montrât dans des conditions capables de la faire respecter. Le 29, le maréchal d'Albret, avec les troupes mandées des environs, suivi de la noblesse à cheval, et ralliant la bourgeoisie par ses reproches de lâcheté, entra résolûment en action à travers les barricades. Cette vigueur eut bientôt changé la face des affaires. Les insurgés s'enfuirent pour se cacher; les derniers, cernés dans un cimetière, ne pouvaient échapper que par la clémence du vainqueur.

Dans cette extrémité, l'audace se changea en supplications. Les coupables, à genoux, sollicitèrent la fois l'amnistie et l'exemption des impôts (1). La sévérité paraissait d'autant plus nécessaire que des ferments semblables se remuaient en d'autres provinces. Louvois avait raison de craindre que l'impunité accordée à Bordeaux n'encourageât le reste de la province à faire comme la capitale. Néanmoins le parti de la douceur prévalut. Le roi accorda une amnistie qui fut publiée le 17 avril. Cette faveur rétablit un calme apparent, mais ne changea pas les dispositions intérieures. L'intendant écrivait que l'esprit de la bourgeoisie n'était pas meilleur que celui du peuple, que si les Anglais voulaient tenter une descente en Guyenne, ils y trouveraient beaucoup de partisans, surtout parmi les religionnaires, et qu'on ne pouvait sans danger éloigner les troupes du château Trompette et des environs de la ville. Cet avis était justifié encore par un premier mouvement en Bretagne, une sédition tentée à Rennes (21 avril), et réprimée, il est vrai, par la noblesse (2).

Louis XIV avait passé outre, parce qu'il mettait beaucoup de prix à entrer en campagne au dehors, avant que l'ennemi fût prêt. Par une habile intrigue, il avait introduit des troupes dans la citadelle de

(1) Lettres de Lombart à Colbert, dans Depping, *Correspondance administrative*, tome III, section des finances.

(2) Collection Clément. — Depping, *Correspondance administrative.*

Liége (31 mars), une des villes de l'électeur de Cologne, qui affectait la neutralité. Cette occupation réparait la perte de Grave, fortifiait les Français sur la Meuse, et couvrait Maestricht. Pendant qu'il renvoyait Turenne du côté de l'Allemagne, il marcha lui-même (11 mai) vers les Pays-Bas avec Condé. Une courte et assez heureuse campagne fut le prix de cette activité et des préparatifs de Louvois. Le 28 mai, Dinant capitulait; Huy, le 6 juin : deux nouvelles positions sur la Meuse qui reliaient à Liége la frontière de France. Le prince d'Orange n'avait pas même eu le temps de rassembler ses forces pour secourir ces places. On ne mena pas moins vivement le siége de Limbourg, capitale d'un duché espagnol qui faisait partie des Pays-Bas. La supériorité du nombre des Français décida encore le prince d'Orange à s'abstenir et à s'épargner une défaite. Limbourg capitula le 20 juin. Cette ville, « à quelque distance de la Meuse, formait, avec Liége et Maestricht, un triangle stratégique d'une certaine importance (1). »

Si la campagne s'arrêta après ces heureux commencements, n'en faut-il pas chercher la cause dans les difficultés qui surgissaient sur d'autres points? D'abord, à l'intérieur, les inquiétudes ne cessaient pas. Les habitants de Poitiers, enhardis par l'impunité de leurs voisins de Bordeaux et de Rennes, avaient réclamé contre les édits qui atteignaient les

(1) Rousset, *Histoire de Louvois*, chap. VIII.

Arts et métiers. Le roi lui-même, quelques jours après son départ (14 mai), avertissait Colbert d'y faire attention, et semblait incliner à la douceur *pour éviter qu'il n'arrivât rien de fâcheux* (1). L'habileté de l'intendant La Vieuville ne vint à bout de calmer le peuple qu'à la condition de modérer les taxes; elles furent abaissées en effet, dit-il (29 mai), « à une telle modicité, qu'elles ne pouvaient plus être impossibles à aucun, à quelque excès que pût être la pauvreté (2). » Quelques jours après, les révoltes commençaient en Bretagne. Bien des causes concouraient à les soulever et à les entretenir. De l'aveu du gouverneur, il n'y avait presque plus d'argent dans la province ; à peine un million dans le commerce. Les édits atteignant beaucoup de professions, depuis les officiers de la basoche jusqu'aux consommateurs de tabac, « mille gens dans tous les corps se trouvaient enveloppés dans les exigences du fisc, et tâchaient à s'en sauver par quelque désordre (3). » Joignez-y les excitations de spéculateurs sans conscience à qui tout était bon pour s'enrichir : fermiers déçus dans leurs calculs, et désireux de voir annuler leur bail ; procureurs dont le papier timbré diminuait les bénéfices ; receveurs infidèles qui attendaient le pillage de leurs caisses pour en profiter, et faisaient de fausses déclarations afin

(1) *Œuvres de Louis XIV*. Lettre à Colbert, 14 mai.

(2) La Vieuville à Colbert. Collection Clément, et Depping, *Correspondance administrative*.

(3) Lettres du duc de Chaulnes à Colbert, 12 et 16 juin.

être remboursés de ce qu'ils n'auraient pas perdu. ue pouvait-il résulter de cet accord entre la pauvreté elle et la cupidité menteuse, entre des mécontents ncères et des meneurs de mauvaise foi, sinon uelques-unes de ces surprises, de ces vengeances, e ces bouleversements qui sont, nous le savons ieux que personne, le secret et la forme de toutes es révolutions ?

Le 11 juin, tous les faubourgs de Rennes prirent les armes. Le cri de guerre fut, comme à Bordeaux : *Vive le roi sans gabelles !* Le duc de Chaulnes tenta de dissiper le peuple par sa présence ; il fut d'abord repoussé à coups de pierres ; c'est ce que Sévigné appelait une *colique pierreuse.* Il vint pourtant à bout de rétablir l'ordre ; et il se vantait d'avoir sauvé l'autorité du roi en maintenant tous les bureaux ; il proposait, afin de couper le mal dans sa racine, de détruire tous les faubourgs. Mais déjà tout autour de lui le feu de l'insurrection prenait à Nantes, dans les campagnes, aux environs de Châteaulin et dans tout le pays de Cornouailles. Le parlement hésitait tant à sévir, qu'on pouvait le soupçonner de connivence. « Si les supplices avaient suivi les émotions, écrivait Lavardin, lieutenant général du gouverneur, les émotions n'eussent pas continué. » Grâce à cette mollesse, la révolte des paysans tourna vite à la Jacquerie. Étaient-ils aussi bêtes que Sévigné les représente ? Beaucoup au moins ne l'étaient, comme les niais de Sologne, qu'au profit de leurs haines et de leurs intérêts. Quelques-uns pouvaient bien prendre

une pendule, tantôt pour la gabelle, tantôt pour le jubilé ; Lavardin, qui les voyait de plus près, se rendait mieux compte de leurs instincts. Il les montre plus ardents contre les seigneurs que contre l'autorité du roi. « Ils ont rendu à quelques-uns, écrit-il, les coups de bâton qu'ils en ont reçus, et là où c'est la coutume d'ôter la propriété des héritages aux paysans, ils se font donner quittance des arrérages qu'ils doivent pour ces domaines congéables. » Ailleurs, ils pendaient les gentilshommes, l'épée au côté, à la pointe des clochers. L'intendant de la marine craignit un moment pour le port de Brest. Ces *démons* venaient piller et brûler jusqu'auprès de Fougères : « C'est un peu trop près des Rochers, » disait Sévigné. Enfin, le 18 juillet, pendant que le duc de Chaulnes était à Port-Louis, l'émeute recommença à Rennes. Cette fois, l'autorité du roi elle-même fut méconnue. La multitude envahit les vestibules du palais, enfonça les portes du papier timbré, enleva les papiers, brûla les timbres. On racontait à Paris que la duchesse de Chaulnes était arrêtée, et le duc averti que, s'il faisait avancer des troupes, sa femme serait mise en pièces. La meilleure assurance que l'on conservât encore, c'est que le temps de la moisson était venu, et que la récolte (car il fallait bien ramasser les blés) dissiperait *toute cette belle assemblée* (1).

(1) Voir les lettres de Chaulnes et de Lavardin à Colbert. Depping, *Correspondance administrative*. *Lettres* de Sévigné, 19 juin, 24 juillet. Levot, *Histoire du port de Brest*.

Le danger de ces agitations était surtout dans leur ›ïncidence avec de mauvaises nouvelles du dehors. a courte campagne du roi dans les Pays-Bas était . seule qui eût réussi. L'alliance des Suédois, si ›ngtemps attendue, si chèrement achetée, au lieu e profiter à la France, venait de tourner d'une façon éplorable contre eux-mêmes. Wrangel n'était plus et ancien compagnon de Turenne, qui avait figuré ans trop de désavantage à côté d'un pareil maître. /ieilli, accablé de goutte et de gravelle, pour ne 'être pas retiré à propos, il perdait en quelques ours sa réputation. Il avait pénétré sans peine dans pays de Brandebourg, pendant l'absence de l'élec-eur; mais il s'était tout à coup arrêté devant l'Elbe. 'électeur eut le temps de se reconnaître, de rame-er ses troupes d'Alsace, de refaire une armée. Après voir repris Rathenau aux Suédois, il poursuivit eurs différents corps épars chez lui, les atteignit ous à Fehrbellin (18 juin), les battit complétement, es expulsa de ses provinces, et, de concert avec le Danemark, entreprit la conquête de leurs États d'Allemagne (1). La France apprenait que la Poméranie suédoise était envahie par l'électeur de Brandebourg et Wismar menacé par les Danois. Elle reçut bientôt, du côté de l'Allemagne, une nouvelle plus formidable.

Nous avons vu que Turenne avait encore été une fois envoyé sur le Rhin. L'Empereur lui avait opposé

(1) *Mémoires* du marquis de Pomponne.

Montecuculli. Dans l'état de fatigue où les coalisés se trouvaient réduits par les événements de l'année précédente, le principal intérêt de la guerre était de savoir qui l'emporterait maintenant de ces deux adversaires dont les troupes, à peu près égales en nombre, étaient les meilleures de la France et de ses ennemis. Depuis deux mois, Turenne et Montecuculli manœuvraient autour de Strasbourg, le premier pour préserver l'Alsace, le second pour y pénétrer par le pont de cette ville. En vain l'Allemand, en passant le Rhin près de Spire, avait espéré amener son rival dans le Palatinat. Turenne, par sa ferme position près de Strasbourg, l'avait décidé à repasser sur la rive droite, et, s'y portant lui-même, s'établissait solidement à Wilstett, sur la Kinzig (10 juin). On triomphait en France de l'humble retraite de Montecuculli et de la civilité de M. de Turenne qui le reconduisait chez lui. « La tête tourne à nos pauvres ennemis, disait-on, la vue de M. de Turenne les renverse (1). » Obligé de se défendre sur son propre territoire, Montecuculli tenta encore une fois d'éloigner Turenne de Strasbourg, et, voyant qu'au contraire son ennemi resserrait ses lignes, il resta huit jours dans son voisinage, sans oser hasarder de bataille. Il se décida à se reporter en arrière (5 juillet) ; mais à peine il s'était placé sur la Rinchen (autre affluent du Rhin), qu'il vit avec inquiétude les avant-postes français s'établir au-

(1) Sévigné, 12 juin.

dessus de ses positions. Il ordonna de les attaquer, et se heurta à toute une armée arrivée là par des marches de nuit ; deux combats partiels rendirent les Français maîtres du terrain (22-23 juillet). Alors il prit la direction des montagnes de Souabe, comme s'il voulait se retirer sur le Wurtemberg. Turenne crut le moment venu de couper sa marche, et ordonna le départ. Le 27, au matin, toute l'armée française se mit en route ; à midi, Turenne arrivait au village de Sassbach ; mais là, une église et un vieux château, garnis d'artillerie, devaient incommoder le passage des troupes. Turenne fit immédiatement dresser une batterie de huit pièces contre cet obstacle ; en même temps, il venait de découvrir sur sa gauche un chemin plus favorable pour aller aux Allemands, lorsque le commandant d'artillerie Saint-Hilaire le pria d'examiner une autre batterie qu'il avait disposée sur la droite de l'armée. Ce fut le dernier mouvement du grand homme. Un boulet, parti du château de Sassbach, emporta le bras de Saint-Hilaire et frappa Turenne en plein corps(1).

M. de Turenne mort ! Quelle surprise, quelle désolation pour l'armée ! « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, » disait Saint-Hilaire mutilé à son propre fils ; et montrant le corps inanimé de Turenne : « Voilà ce qu'il faut pleurer éternellement, voilà ce qui est irréparable ! » A la première stupeur des

(1) Voir dans Rousset, *Histoire de Louvois*, les détails de la dernière campagne de Turenne.

soldats succéda une véritable fureur de vengeance. Ils faisaient des cris qui s'entendaient de deux lieues. « Nulle considération ne les pouvait retenir; ils criaient qu'on les menât au combat, qu'ils voulaient venger la mort de leur père, de leur général, de leur protecteur, de leur défenseur; qu'avec lui ils n[e] craignaient rien, mais qu'ils vengeraient bien s[a] mort; qu'on les laissât faire, qu'ils étaient furieux et qu'on les menât au combat (1). » Les auxiliaires anglais déclaraient qu'ils consentiraient encore à servir pendant le reste de la campagne pour venger M. de Turenne; mais qu'après cela, ils ne pourraient obéir à d'autres chefs que lui.

M. de Turenne mort! quel *coup de massue* pour Paris, pour la cour, pour la France! Le panégyriste a eu raison de le dire : la mort d'un seul homme est une calamité publique; mais le vrai historien de cette calamité, c'est Sévigné; c'est elle qui a le mieux parlé le langage de cette douleur universelle, c'est elle qui a le plus fidèlement recueilli toutes les émotions, tous les désespoirs de l'amitié, de l'admiration, de la reconnaissance; c'est dans ses lettres qu'il faut lire, semaine par semaine, ce que nous ne pouvons que résumer ici. A la première nouvelle de ce lugubre accident, tout Paris est dans les rues, tout le quartier où il a logé est dans le trouble et dans l'émotion; tout autre commerce

(1) Récit de Boisguyot, gentilhomme de Turenne, recueilli par [Sé]vigné, 2 août 1675.

est suspendu. Le roi est affligé comme de la mort du plus grand capitaine et du plus honnête homme du monde. Toute la cour est en larmes, et Bossuet paraît s'évanouir. L'un (Villeroi) défie la fortune de lui faire désormais aucun mal sensible, après lui avoir ôté le plaisir d'être aimé et estimé d'un tel homme. L'autre (Pertuis, gouverneur de Courtrai) écrit au roi qu'il se démet de ses fonctions, parce que la douleur ne lui laisse plus assez de liberté d'esprit pour les bien remplir. Condé regrette de n'avoir pas causé deux heures avec l'ombre de M. de Turenne pour prendre la suite de ses desseins. Les habitants de Champagne ne se croient plus en sûreté après la perte de celui qui protégeait leurs travaux; ils émigrent, et le fermier du président de la cour des Aides vient demander la rupture de son bail. Le temps, loin de flétrir cette mémoire, la ravive chaque jour par la succession des hommages. Partout où passe cette *illustre bière*, ce sont des pleurs et des cris, des prières et des processions. Les populations se relaient d'une ville à l'autre pour lui faire un cortége sans fin; les habitants de Langres trouvent en un instant cinq mille livres pour l'honorer d'une pompe funèbre digne de lui; et il n'arrive à Saint-Denis, où Louis XIV lui a marqué sa place parmi les souverains, que porté sur les bras du peuple consacrant par ses larmes la reconnaissance du roi (1).

(1) Sévigné, 31 juillet, 2 août, 6, 9, 11, 12, 14, 22, 26, 28, 30.

Mais ce n'est pas seulement le grand homme que la France pleure, c'est aussi l'homme de bien; « sa piété est louée comme son courage (1). » On sait le mot de Montecuculli : « Il est mort aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme. » On n'avait pas attendu sa mort pour honorer « la grandeur de son cœur, l'étendue de ses lumières, l'élévation de son âme; » la mort en exalte le sentiment par l'amertume de la perte. On se rappelle son désintéressement, et ce régiment rhabillé à ses frais, et sa cassette réduite à neuf cents livres; sa vigilance pour le soldat, et la reconnaissance du soldat pour ses soins. « Chacun conte l'innocence de ses mœurs, la pureté de ses intentions, son humilité éloignée de toute sorte d'affectation, la solide gloire dont il était plein, sans faste et sans ostentation, aimant la vertu pour elle-même sans se soucier de l'approbation des hommes, une charité généreuse et chrétienne... Je reviens à son âme; c'est une chose à remarquer, que nul dévot ne s'est avisé de douter que Dieu ne l'eût reçue à bras ouverts comme une des plus belles et des meilleures qui soient jamais sorties de ses mains (2). » Ainsi, rien ne trouble la louange; la vie publique n'a pas à craindre d'être démentie par la vie privée. La justice se fait, même ici-bas, pour les mérites simples et solides, honnêtes et bienfaisants, autant que pour les exploits

(1) Bossuet, *Oraison funèbre du grand Condé.*
(2) Sévigné, 9 et 16 août.

glorieux ; et le nom de Turenne resplendit de cet éclat achevé et inaltérable que la vertu seule donne au génie.

Cependant, tout était confondu, comme Sévigné le disait la première sous la pression des événements (1). La mort de Turenne ouvrait la voie des désastres. Son armée sans chef, et dans une si grande désolation, n'avait pas livré la bataille attendue. L'ennemi, de son côté, affaibli par les fatigues sur lesquelles Turenne comptait bien, n'avait pas non plus osé attaquer. Mais la lutte offensive parut désormais impossible. Le comte de Lorge, neveu de Turenne, investi à la hâte du commandement, jugea la retraite utile et sage. Il ramena les troupes de Sassbach à Willstett, et se prépara à repasser le Rhin. Comme il commençait cette opération, Montecuculli parut subitement (1er août) au pont d'Altenheim, et manœuvra pour prendre toute l'armée ou la détruire. Une résistance désespérée renversa son dessein. Généraux, officiers, soldats, animés par la pensée de venger Turenne, repoussèrent toutes les attaques. De Lorge, un instant renversé de cheval par un boulet, le duc de Vendôme blessé, Vaubrun tué, quinze capitaines sur seize abattus dans le même régiment, sauvèrent noblement l'honneur des armes françaises. A sept heures du soir, Montecuculli se

(1) C'est le mot de Fléchier : « Turenne meurt, tout se confond. » Sévigné, cinq mois auparavant, le disait à sa fille, 7 août : « Tout est confondu. Il n'y a plus ni Flandre ni Allemagne, ni petit frère à espérer. »

retirait, laissant sur le champ de bataille deux ou trois mille hommes, et à ses vainqueurs quelques drapeaux, sept pièces de canon et la liberté de passer le fleuve. Après les anxiétés des jours précédents, ce retour sur la rive gauche du Rhin parut une victoire. « Ce qui aurait été un dégoût, » Turenne vivant, parut « une prospérité, parce qu'on ne l'avait plus. » Hélas! ce n'était qu'une défaite ajournée. Le 7 août, Montecuculli, grâce à la connivence des magistrats de Strasbourg, traversait à son tour le Rhin par le pont de cette ville. Toute la gloire de la campagne précédente, toute l'habileté de celle-ci, ne servait de rien. L'Alsace si brillamment délivrée, si savamment préservée par Turenne, était de nouveau envahie par les Allemands.

Aussitôt après avoir appris la mort de Turenne, le roi avait mandé de Flandre le prince de Condé, pour lui donner le commandement de l'armée d'Alsace comme au plus capable *de maintenir de ce côté la réputation de ses armes* (30 juillet). Le même jour, il créait huit maréchaux (1), pour annoncer l'intention de multiplier ses armées, et faire voir à l'ennemi que la France n'était pas dépourvue d'hommes de guerre. Par un règlement nouveau, il prévenait à l'avenir les contestations sur le commandement qui avaient failli laisser l'armée de Turenne sans chef au

(1) Navailles, d'Estrades, Schonberg, Duras, Vivonne, Lafeuillade, Luxembourg, Rochefort. C'est là ce que Mme Cornuel appelait *la monnaie de Turenne*.

ıoment de sa mort. Dorénavant le commandement ɔpartiendrait au plus ancien des officiers égaux en :ade. Le rang des nouveaux maréchaux était déterıiné d'après la date de leur entrée dans les foncons de lieutenant général. C'est le commencement ɜ cet *ordre du tableau* tant critiqué par les derniers éfenseurs du régime féodal, et qui n'a rien que de ɔnforme aux principes raisonnables de l'égalité ıoderne.

La nomination de Condé ne calmait pas entièɛment les alarmes publiques, et ne le contentait as lui-même. Il eût bien voulu s'en excuser par état de sa santé affaiblie, et par les difficultés d'une areille succession. L'opinion aussi calculait les ingt-deux jours de marche de Flandre en Alsace, t s'inquiétait tour à tour des infirmités du prince, t de sa fougue qui n'était peut-être pas le meilleur emède aux maux présents. « Monsieur le Prince, isait Bussy-Rabutin, guérit avec du vin émétique, et I. de Turenne guérissait avec un bon régime de ivre (1). » Il n'était encore qu'à Châlons, quand annonce d'un nouveau désastre vint ajouter à ses nxiétés. Le vieux duc de Lorraine avait ramassé assez ɛntement des troupes de diverses provenances, et se emandait où les conduire, lorsque la mort de Turenne ıi rendant la fierté, il se mit en tête de prendre 'rèves et de rétablir l'électeur dépossédé. Les Alleıands parurent sous les murs de la ville le 9 août. Le

(1) Sévigné, 2 et 14 août. Bussy à Sévigné, 11 août.

maréchal de Créqui avec la petite armée de la Mosell marcha au secours et se posta à Konz-Saarbrück, la jonction de la Moselle et de la Sarre. Il était, di on, convenu avec Vignori, commandant de Trève que la garnison appuierait par une sortie les mouve ments de l'armée de secours. Il n'eut pas le temp d'attaquer lui-même. En l'absence du duc de Lor raine, le duc de Zell, jeune homme ardent et gran joueur, mais aussi entreprenant à la bataille qu'à l bassette, eut la pensée d'aller au-devant de l'ennem au lieu de l'attendre. Il leva le siége, brûla son camp passa la Sarre sur trois ponts (1), et chargea en flan les troupes de Créqui dont la cavalerie était alors a fourrage (11 août). Il avait l'avantage du nomb et de la position. Créqui, obligé de rallier ses troupe à la hâte, de les ranger au hasard à mesure qu'elle se présentaient, fut en outre abandonné par la gar nison de Trèves ; Vignori avait été tué la veille avan d'avoir communiqué son dessein à personne. L valeur des Français fut inutile ; vainement la cava lerie sur la droite était revenue six fois à la charge Rien ne put arrêter la déroute ; le canon, les bagages les munitions, deux mille fantassins, restèrent au mains du vainqueur. Quand on put compter le fuyards, on reconnut que la perte était moins con sidérable qu'on ne l'avait craint d'abord. Mais l'effe moral était déplorable ; le roi ne souffrait pas qu'o essayât, pour lui plaire, d'en atténuer la portée ; i

(1) Récit de Louis XIV, recueilli par Sévigné, 13 août.

déclarait que c'était une *défaite très-complète*. Les suites en effet pouvaient être aussi fâcheuses à l'intérieur du royaume qu'auprès des étrangers. Une nouvelle révolte éclatait en ce temps même à Bordeaux, et, après la première répression, l'intendant écrivait : « Si la nouvelle de la bataille de Konz-Saarbrück était arrivée quelques jours plus tôt, elle aurait redoublé l'insolence du peuple (1). »

La position ne commença à s'éclaircir que lorsqu'on apprit que les vainqueurs de Konz-Saarbrück, au lieu de poursuivre leur avantage vers la France, étaient retournés devant Trèves, et que le maréchal de Créqui, réfugié dans cette ville, y soutenait une vigoureuse résistance. Condé continua sa route et arriva en Alsace. Ce n'est pas qu'il eût beaucoup de confiance dans l'issue de la guerre. Ses lettres à Louvois témoignent de ses incertitudes, de ses découragements. Cette fougue, dont Bussy craignait les écarts, a disparu ; la maladie, la goutte, a eu raison de l'emportement irrésistible du vainqueur de Rocroi (2). Par bonheur, Montecuculli était aussi malade et aussi irrésolu. Il ne s'était pas pressé de quitter les environs de Strasbourg ; puis, pendant que l'armée de Turenne prenait position dans la Haute-Alsace, il s'était seulement porté vers la basse. Il assiégeait et

(1) De Sève à Colbert, 22 août : Depping, *Correspondance administrative*, tome II, section de Justice.

(2) Rousset. *Histoire de Louvois*, a très-bien signalé ces derniers traits de la carrière militaire de Condé, et cette défaillance du grand homme qui désormais doute de lui-même et semble s'abandonner.

canonnait Haguenau depuis deux jours au moment de l'arrivée de Condé. Un brave lieutenant-colonel, Mathieu, défendait la place ; il avait dit : « Tant que Mathieu sera, Haguenau au roi sera. » La seule approche de l'armée française et de son chef si redouté décida la retraite des Allemands (22 sept.). Ils reculèrent près de Strasbourg, et les Français se cantonnèrent dans le voisinage de Schelestadt. Ce premier succès ranima les esprits. « Le siége d'Haguenau levé, disait-on, c'est bien loin des malheurs que l'on prévoyait. »

Il y eut pourtant à quelques jours de là un autre malheur d'autant plus douloureux qu'il atteignait l'honneur de l'armée. Créqui avait héroïquement défendu Trèves. On disait de lui à Paris : « Si quelque balle a reçu mission de le tuer, elle le trouvera sans peine, *de la manière enragée dont il s'expose.* » *Il nettoyait la tranchée tous les deux ou trois jours d'une manière extraordinaire.* Le duc de Lorraine désespérait de prendre une ville qui renfermait quatre mille hommes de garnison et un maréchal de France en colère (1). A la fin, la brèche étant ouverte partout, le découragement prit aux officiers. Ils prétendirent forcer Créqui à se rendre. Un d'eux, après l'avoir menacé de l'épée, passa aux ennemis, négocia une capitulation et la rapporta à ses camarades, qui l'acceptèrent. Créqui, déterminé à ne pas subir cette honte, s'enferma dans l'église avec quelques combattants

(1) Sévigné, 26, 27 août, 9 septembre.

fidèles, jusqu'à ce que, faute de munitions, il fallut se laisser prendre par les Allemands (6 septembre). Le châtiment inflexible, que Louis XIV infligea aux traîtres rentrés en France, sauva seulement les lois de la discipline ; il n'aurait pas suffi à prévenir les conséquences politiques que la perte de Trèves faisait appréhender.

Les Allemands allaient-ils entreprendre ce qu'ils avaient manqué après Konz-Saarbrück, et pénétrer en Lorraine? Ce résultat fâcheux fut écarté par ce qui arriva en Alsace. On se préoccupait à Paris de la défensive que gardait Monsieur le Prince. On prêtait *au* Montecuculli le dessein d'embarrasser Monsieur le Prince par des manœuvres dont la retraite d'Haguenau avait été le commencement. On disait d'autre part que Montecuculli se précautionnerait encore plus avec lui qu'il ne faisait avec M. de Turenne. Cette dernière conjecture fut justifiée par les événements au delà de toute attente. Si Condé doutait de ses forces, Montecuculli estimait encore moins les siennes. Un nouvel essai infructueux acheva de lui démontrer leur insuffisance. Après une inaction de plusieurs semaines, il voulut assiéger Saverne (10 septembre). Il se heurta à une résistance préparée sans doute par les travaux que Turenne avait exécutés l'année précédente dans cette ville. Au bout de quatre jours il était vaincu par la seule énergie du gouverneur et de la garnison. Condé n'avait pas paru, son armée n'avait fait aucun mouvement. Montecuculli, sans les attendre, décampa (14 septembre) ; et huit jours

après toute son armée quittait l'Alsace pour redi-
cendre dans le Palatinat. Ainsi se termina la carriè
militaire de Condé et de Montecuculli ; la maladi
et le soin bien entendu de leur gloire, les reti
désormais dans la retraite. Ils ne reparaîtront pl
dans les armées.

Cette évacuation si prompte de l'Alsace était i
bonheur trop inattendu pour n'être pas viveme
senti en France. Heureuses étoiles ! disait-on ;
semblait que la fortune voulait faire réparation a
roi de la mort de Turenne et des malheurs d
Créqui (1). Le dépit des ennemis confirma bien c
jugement. Le vieux duc de Lorraine en mourut, di
on, de douleur (17 septembre). Son armée, dont le
chefs hésitaient sur l'emploi de leur temps, se di
persa, et délivra la France de toute crainte d'invasio
Les diplomates ne pardonnèrent pas à Montecucul
d'avoir abandonné si vite une partie si belle. « J
ne me souviens pas, écrit Temple, d'avoir jamai
ouï parler d'aucune action importante si surpre
nante et moins excusable que cette retraite ; car i
est fort malaisé de s'imaginer que la corruption o
la cabale d'une cour puissent aller si loin, quoiqu'o
soupçonnât que ces deux choses avaient eu par
dans ce grand événement, qui était si décisif e
quelque manière (2). » La France, sans doute
avait perdu Turenne et Trèves, et subi des

(1) Sévigné, 29 septembre, 1er octobre.
(2) Temple, *Mémoires de... la Chrétienté*, chap. I.

défaites sensibles à son intérêt et à son honneur militaire. Cependant elle avait encore une fois brisé les efforts de la coalition, gardé intact son territoire propre, et, pour qu'aucun de ses ennemis ne pût se vanter de l'avoir bravée, Schönberg lui avait récemment rendu Bellegarde en Roussillon, et mérité par là son bâton de maréchal. Elle se relevait par le résultat définitif de la campagne, et demeurait invaincue.

L'occasion était bonne pour faire rentrer dans l'obéissance les rebelles intérieurs, et compléter la victoire par la punition des complices ou auxiliaires de l'étranger. Tant que la défense nationale avait réclamé le principal emploi de la force militaire, la répression avait été lente en Bretagne et en Guyenne. A partir de la retraite de Montecuculli, l'autorité royale se montra dans toute sa puissance et son inflexibilité. Les paysans bretons, poursuivis dans les campagnes, furent pendus sans pitié (septembre). Le duc de Chaulnes amena à Rennes quatre mille hommes (octobre) pour châtier les habitants, quoique les plus mutins se fussent sauvés, et qu'il y eût danger de faire pâtir les bons pour les mauvais. Le parlement, en punition de sa mollesse, fut transféré à Vannes. Une taxe de 100,000 livres fut établie sur les bourgeois, exigible dans les vingt-quatre heures, avec menace de la doubler après ce délai. On bannit toute une rue, femmes accouchées, vieillards, enfants, en défendant aux autres de leur donner asile. Les exécutions commencèrent par un joueur de violon

qui avait le premier pillé le papier timbré; il fut roué, puis écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville. On continua par des bourgeois arrêtés au nombre de soixante, dont un certain nombre furent pendus. Tous les villages étaient contraints de contribuer pour nourrir les troupes. On avait cru d'abord qu'après tant d'exigences il n'y aurait pas d'États cette année. Mais si les États ne se fussent pas réunis, la punition n'aurait porté que sur des individus, non sur la province tout entière. On les assembla donc et on leur demanda trois millions, *chose qui ne s'était jamais donnée que quand le roi vint à Nantes*. Ils les promirent. Alors le duc de Chaulnes les invita à envoyer une députation au roi pour le remercier de la présence de ses troupes, garantie de paix dans la province. Ils le promirent encore; les représentants des trois ordres se mirent immédiatement en route. On espérait qu'au moins, en retour de cette démonstration de docilité, ils obtiendraient quelque diminution sur le don gratuit. Ils apprirent bientôt qu'on leur envoyait six mille hommes de plus à loger pendant l'hiver, comme marque de confiance; et ils payèrent les trois millions. « Vous pouvez compter, s'écrie Sévigné au milieu de tous ces récits, qu'il n'y a plus de Bretagne, et c'est dommage. »

Nous avons vu que Bordeaux s'était encore insurgé au moment de la bataille de Konz-Saarbrück. L'intendant avait sévi; quelques troupes déployées

dans la ville avaient aidé à l'action de la justice. « Mais, ajoutait l'intendant, si le peuple est cons-« terné, il n'est pas corrigé (1). » On avait la preuve que des députés de Bordeaux avaient été bien accueillis par les États Généraux de Hollande et par le prince d'Orange. La révolte contre les impôts se liait donc à un crime d'État du premier degré. Aussitôt que la guerre étrangère eut cessé, la Guyenne fut traitée comme la Bretagne (2). Une partie de l'armée de Catalogne fut envoyée à Bordeaux, où Louvois ordonna la construction d'un bastion qui croiserait ses feux avec ceux des châteaux Trompette et du Ha. Le 17 novembre, six mille hommes de troupes entrèrent dans Bordeaux comme dans une ville prise. Tous les habitants furent désarmés, les murs abattus. Devant ces mesures, plus de douze cents familles quittèrent la ville et le commerce sembla détruit. La soldatesque ajouta aux rigueurs régulières ses propres excès qui ne respectaient rien et s'attaquaient parfois à leurs propres officiers. Il devint nécessaire de les éloigner, on présenta cette résolution comme une preuve de la bienveillance du roi; mais on ne fit sortir le dernier soldat que quand toutes les dispositions prises donnèrent l'assurance que Bordeaux ne pourrait plus se révolter.

La crise finissait. En suspendant pour la seconde

(1) Depping, *Correspondance administrative.*
(2) Sévigné, novembre 1675.

fois le cours des prospérités de Louis XIV, elle n'avait véritablement pas profité à ses adversaires. Il en sortait encore plus fort qu'eux, puisqu'il en sortait, et en état de leur faire reconnaître dès l'année suivante sa supériorité, et à la fin sa domination.

CHAPITRE XXIV

Dernière période de la guerre de Hollande; 1676, 1677, 1678
Paix de Nimègue.

I. — Alliance des Hollandais avec Brandebourg et l'Espagne. — Nouveaux traités de Louis XIV avec Charles II d'Angleterre. — Victoires navales sur les Hollandais; mort de Ruyter. — Première conquête des villes de l'Escaut. — Siége inutile de Maestricht par le prince d'Orange. — Perte de Philipsbourg : ruine de la Suède. — Ouverture du congrès de Nimègue.

On n'avait pas cessé de parler de paix, malgré la rupture du congrès de Cologne. Le roi d'Angleterre, soit pour se conserver une sorte d'indépendance, soit pour mieux dissimuler au parlement son accord secret avec Louis XIV, prenait le rôle de médiateur, et, après de longs débats, était parvenu à faire accepter Nimègue, une ville hollandaise, pour le lieu d'un nouveau congrès (février 1675). Mais personne ne s'était pressé d'y envoyer des plénipotentiaires, ni de formuler ses intentions. Tout au contraire, les États Généraux s'étaient déclarés contre la Suède pour Brandebourg (juin 1675), et le mois suivant, sur la demande de l'Espagne, ils avaient donné à Ruyter la mission de comprimer la révolte de Messine et d'assurer leur

commerce dans la Méditerranée. Les Suédois avaient les premiers souffert de cette entente. L'évêque de Munster leur avait pris Verden, l'électeur de Brandebourg Wollin et Wolgast dans les îles de la Poméranie, le roi de Danemark Wismar (21 novembre). Il y avait toutefois dans leur malheur une diversion avantageuse, qui éloignait de la France une partie des forces germaniques, et dont Louis XIV devait plus tard se montrer reconnaissant (1). Quant à Ruyter, l'obligation de s'entendre avec le gouvernement espagnol lui avait fait perdre un temps précieux; depuis quatre mois, il était retenu sur les côtes d'Espagne par les intrigues et les hésitations de la reine mère et du bâtard don Juan; il n'avait pas encore paru dans les mers de Sicile au mois de décembre.

Quand la paix ne pouvait se faire avec tout le monde, il était sage de la maintenir au moins du côté où elle existait encore. Au sortir des plus pénibles conséquences de la mort de Turenne, Louis XIV avait repris ses manœuvres pour ne pas laisser échapper la neutralité de Charles II. Le parlement d'Angleterre, à son retour en octobre, montrait toujours la volonté de rappeler de l'armée française le corps auxiliaire anglais, et faisait assez entendre qu'il lui fallait en outre une déclaration de guerre contre la France. Ses subsides étant :

(1) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*. *Mémoires* du marquis de Pomponne.

ce prix, Louis XIV le supplanta par une offre plus conforme aux dispositions et aux goûts de Charles II. Il promit à ce roi, s'il voulait encore ajourner le parlement, une somme de cent mille livres sterling (2 millions et demi), payable en quatre termes égaux; il l'emporta sans trop de difficulté. Le 2 décembre 1675, Charles II ajournait le parlement jusqu'en février 1677. Quelques semaines après, il contractait, sans le concours d'aucun de ses ministres, un nouveau traité avec Louis XIV, par lequel il s'engageait à ne faire aucune paix ni avec les États Généraux, ni avec une autre puissance, que du consentement de son allié (février 1676). L'histoire de cette négociation est un des traits les plus pitoyables de l'abaissement de ce pauvre homme. Il copia de sa propre main le traité préparé par Louis XIV, alluma une bougie et apposa son cachet à côté de sa signature, puis remit la pièce à l'ambassadeur de France; pour toute ratification, il se contenta d'une lettre où le roi de France lui faisait savoir qu'il avait lui-même signé (1). Louis XIV avait ainsi devant lui plus d'une année à ne pas s'inquiéter des flottes anglaises.

L'Espagne était l'ennemie que le tour naturel des événements, le voisinage et la politique retrouvée de Louis XIV, désignaient la première à ses coups. On préparait à Toulon un nouvel armement, pour

(1) Dépêches de Ruvigny à Louis XIV, 27 février 1676 : *Œuvres de Louis XIV*, tome VI. Mignet, *Négociations*, tome IV.

continuer en Sicile les avantages acquis récemment par la prise d'Agousta sur la côte orientale, et répondre aux attaques de Ruyter. Mais cette expédition lointaine, nous l'avons déjà dit, était plutôt une diversion passagère qu'un but direct et un objet de conquête durable. Il était bien plus conforme à la prudence et à l'intérêt d'entrer et de se maintenir dans les contrées limitrophes, et de renfermer dans les frontières françaises les provinces d'origine et de nationalité gauloises. La frontière du Nord présentait d'ailleurs des irrégularités de délimitation qui demandaient à être rectifiées. Aire et Saint-Omer demeuraient aux Espagnols en plein Artois français. Le long de l'Escaut, de Cambrai à Condé, régnait une ligne de forteresses espagnoles entre les territoires français de Douai et de Lille d'une part, de Landrecies et du Quesnoy de l'autre. Vauban, choqué de ces bizarreries, ne cessait d'insister auprès de Louvois pour que le roi travaillât à *faire son pré carré* et cherchât la quadrature, non pas du cercle, mais du pré (1). Le moment parut venu de tenter ce système. On travailla pendant l'hiver à préparer contre les villes de l'Escaut, outre les armements habituels, les engins nécessaires pour triompher des inondations factices en usage dans ces contrées.

L'Empereur avait assez à faire chez lui, dans ses États patrimoniaux, pour ne plus pouvoir apporter

(1) Voir Rousset, *Histoire de Louvois*.

qu'une faible part à la coalition. Tout récemment Abassi, prince de Transylvanie, avait réclamé, à la tête de douze mille hommes, les comtés de Kalo et de Zathmar et la forteresse de Tokai, ancien domaine des rois de Hongrie, dont la possession lui avait été reconnue par le dernier traité avec la Porte. Les Turcs l'appuyaient; maîtres de villes importantes en Hongrie, et surtout de Bude, ils ne négligeaient aucune occasion de troubler ce royaume; ils étaient toujours prêts à servir les mécontents dans l'espoir d'y trouver des auxiliaires pour la conquête (1). Ce nouvel embarras de l'Autriche ne déplaisait pas en France. « Que dites-vous, écrivait Sévigné, de notre bonheur qui fait venir notre ami le Turc en Hongrie (2)? » Louis XIV ne fut pas plus difficile. Il ne dédaigna pas de souffler encore une fois sur ce foyer d'agitations et de s'en faire une sûreté. Déjà il avait prescrit à son ambassadeur de travailler à rétablir la paix entre la Pologne et la Porte. Maintenant le Grand-Seigneur lui offrait d'entrer en Hongrie, si le roi de France lui promettait de ne pas faire sans son consentement la paix avec l'Empereur. On agita dans le Conseil du roi la question de savoir s'il était permis d'attirer les infidèles dans un pays chrétien. Pomponne voulait dire *non*. Le Tellier et Colbert distinguèrent. Attirer le Turc en chrétienté, c'était une chose qui ne pouvait être approuvée;

(1) Basnage, an 1675.
(2) Sévigné, 29 avril 1676.

mais quand le Turc y était déjà, quand il faisa
depuis plusieurs années la guerre à la Pologne,
détourner de cet État, ami du roi, pour le ramene
sur l'Autriche, ennemie du roi, c'était chose permise
dont l'Empereur lui-même donnait l'exemple e
s'opposant au rétablissement de la paix entre l
Pologne et le Turc. Louis XIV conclut en ce sens. Il ne crut pas devoir traiter directement avec la Porte ; mais il s'engagea envers le Grand-Seigneur à ne pas secourir l'Empereur, même quand il ne serait plus en guerre avec lui, et il renouvela à son ambassadeur l'ordre de hâter la paix de Pologne (1). C'était reprendre tout bas la politique de François Ier que Richelieu se glorifiait d'avoir abandonnée, et désavouer Saint-Gotthard et le secours de Candie. Nous constaterons à la fin de la campagne le premier avantage de cette évolution diplomatique.

La campagne de 1676 commença d'elle-même, avant la saison, par des batailles navales. Ruyter, arrivé enfin dans la mer de Sicile, vers les derniers jours de décembre, guettait au passage Duquesne qui venait de partir de Toulon avec vingt vaisseaux. Le 8 janvier, les deux flottes s'abordèrent entre les îles Salini et Stromboli. De forces à peu près égales,

(1) Relation de la délibération prise par Louis XIV, en conseil des ministres, le 15 avril 1676. Nous avons déjà dit que cette relation avait été découverte par M. Rousset. C'est un des bonheurs de cet écrivain, dont nous aimons à le féliciter, loin d'en être jaloux, et auxquels nous rendons hommage en les plaçant, le mieux que nous pouvons, en relief.

elles luttèrent depuis onze heures du matin jusqu'au soir avec un égal acharnement; c'est le témoignage de Ruyter (1). A la fin les Hollandais ne pouvaient plus disputer le passage; un seul de leurs vaisseaux coulait bas, mais tous les autres, y compris l'amiral, étaient endommagés dans leurs mâts, vergues, voiles et toutes manœuvres. « Je ne me suis jamais trouvé à un plus rude combat, disait encore Ruyter; il a fallu passer toute la nuit en réparations. » Ce travail achevé, il tentait de revenir à la charge, lorsqu'il aperçut douze autres vaisseaux français, sortis de Messine et commandés par Almeïras, qui ralliaient Duquesne. Il se reconnut impuissant; le conseil de guerre hollandais décida qu'il y aurait imprudence à attaquer un ennemi supérieur, non-seulement par le nombre, mais encore par *la qualité de ses vaisseaux :* le plus sage était de se retirer dans la direction de Palerme.

La victoire, quoique peu décisive, était certaine; malgré les efforts de l'ennemi, Duquesne introduisait à Messine les renforts attendus. Le succès moral surtout était considérable. « M. Duquesne, dit l'historien hollandais, acquit dans cette journée beaucoup de gloire en tenant tête au plus grand homme de mer qui fût alors. » La marine française, à qui Colbert désirait tant une belle occasion d'essayer et de montrer ses forces, venait de débuter noblement contre les marins les plus vantés de l'Eu-

(1) Basnage, 1676.

rope. Aussi, la joie de Colbert éclata dans ses félicitations à Duquesne. Son style change et devient enthousiaste; l'humeur sombre, qui l'obsédait depuis la guerre de Hollande, se dissipe devant l'espérance d'arriver au but de ses efforts, à la supériorité maritime. « Sa Majesté a enfin la satisfaction de voir remporter une victoire contre les Hollandais, qui ont été jusqu'à présent presque toujours supérieurs à ceux qu'ils ont combattus, et elle a connu, par tout ce que vous avez fait, qu'elle a en vous un capitaine à opposer à Ruyter pour le courage et la capacité... Je vous avoue qu'il y a bien longtemps que je n'ai écrit de lettre avec autant de plaisir que celle-ci... Ayant autant d'envie que vous savez que j'en dois avoir que les armes du roi soient aussi glorieuses par mer que par terre, je ne puis m'empêcher de prendre part, plus que personne, à la gloire que vous avez acquise (1). »

Ruyter avait voulu se retirer en Hollande : sa mission, limitée à six mois, expirait en février. Mais, en remontant le long de l'Italie, il trouva, à Livourne, des instructions qui l'autorisaient à ne pas quitter encore la mer de Sicile. Les Espagnols, heureux de son retour, comptaient sur ses vaisseaux pour seconder leurs efforts, du côté de la terre, contre les positions des Français. Pendant un rude combat, livré sous Messine, le 29 mars, les vaisseaux hollandais et espagnols, mouillés devant le port,

(1) Lettres de Colbert, collection Clément : tome de la marine.

attendaient le moment d'entrer en lutte. Les Français étant demeurés vainqueurs, leurs vaisseaux prirent la mer à leur tour, et la flotte ennemie rétrograda vers le sud. Dans cette direction elle menaçait Agousta, que le duc de Vivonne tenait fort à conserver. Il devenait nécessaire de la suivre, de l'attaquer, de la détruire s'il était possible. Vivonne le désirait vivement; Duquesne eut tout l'honneur de l'expédition. Le 22 avril, à la hauteur de Catane, en face de l'Etna, à quatre heures après midi, s'engagea une des plus furieuses batailles navales du siècle. « La mer de Sicile, dit l'historien de Hollande, toute en feu et en flammes, ressemblait au Mont-Gibel, lorsqu'il vomit de sa gueule infernale les torrents de feu qu'il recèle dans ses entrailles sulfureuses. » Dès le commencement, Almeiras fut tué; mais bientôt un coup plus cruel frappa les Hollandais. Ruyter, sur la *tugue* (1) de son vaisseau, donnait ses ordres et surveillait les mouvements avec son flegme accoutumé! Tout à coup, une charge de mitraille l'atteint, lui enlève le devant du pied gauche et lui casse les deux os de la jambe droite « à la largeur d'une main au-dessus de la cheville. » Renversé par le choc sur le pont, il ne cesse pas encore de commander; couché sur un banc, il applaudit à chaque décharge de ses canons et crie à

(1) Tugue, espèce de faux-tillac, couverture ou pavillon, qu'on élève au-devant de la dunette, pour se garantir du soleil ou de la pluie.

ses matelots : « Courage, mes enfants, c'est ainsi qu'il faut faire pour remporter la victoire. » Mais c'est en vain. Son vaisseau avait soixante-dix coups de canon dans le grand hunier, quarante-six dans le petit, vingt-six dans la voile du perroquet d'artimon. Les autres n'étaient guère plus épargnés : cinq d'entre eux, sans les galères espagnoles, qui les prirent à la remorque, seraient tombés aux mains des Français. Il fallut reculer bien au delà d'Agousta, jusqu'à Syracuse. Duquesne avait aussi beaucoup souffert; mais, après le répit nécessaire pour réparer ses avaries, il se présenta devant Syracuse et offrit un second combat, qui fut refusé (29 avril). Ce jour-là, Ruyter succombait à la gravité de ses blessures et aux douleurs non moins intolérables du traitement.

La mort de Ruyter fit sensation en Europe. La Hollande avoua qu'elle avait perdu son Turenne. Alliés et ennemis compatirent au deuil des Hollandais. Louis XIV, avec sa grandeur naturelle, ne refusa pas à l'adversaire mort la considération dont il l'honorait vivant; il ordonna que, si le corps de Ruyter passait à la vue des ports de son royaume, on lui rendît les honneurs par des salves d'artillerie. Cependant il était bien difficile qu'en France on ne se félicitât pas des avantages que cette mort faisait

(1) Basnage, 1676. Il rapporte une lettre de Ruyter qui s'attribue la victoire et l'honneur d'avoir mis l'ennemi en fuite. Mais l'abandon de l'entreprise sur Agousta, la retraite sur Syracuse, et le combat refusé par les Hollandais, réfutent cette prétention.

entrevoir. Quelques-uns, tout en admirant les der-
nières paroles de Ruyter, admiraient aussi la tran-
quillité rendue à la Méditerranée (1). Colbert ne ré-
sista pas au besoin de célébrer le succès qui donnait
ncore une fois raison à son zèle pour la marine. Il
crivait à Duquesne : « Je ne saurais vous exprimer
ombien je suis touché de la gloire que vous avez
cquise aux armes du roi par le second combat
ue vous venez de donner, et je ne doute pas que
a Majesté ne vous fasse connaître la satisfaction
u'elle recevra de deux aussi belles actions que vous
vez faites dans cette campagne. » Les envieux n'a-
aient pas beau jeu à venir en ce moment critiquer
uquesne; quoique Colbert connût et rabrouât aussi
ertement que personne les défauts de l'homme, il ne
ouffrait pas qu'on méconnût ses services. Le che-
alier de Valbelle s'était permis quelques paroles
iquantes contre le vainqueur de Ruyter : « Soyez
ien persuadé, lui répondit Colbert, que vous ne
ouverez jamais de dispositions ni en moi ni en mon
s à recevoir ces traits de malignité contre qui que
soit, et beaucoup moins contre un homme qui a
t deux aussi belles actions que celles que M. Du-
esne a faites cette campagne (2). »

Louis XIV n'était pas chez lui quand ces bonnes
ivelles arrivèrent; il était déjà dans les Pays-
, et commençait par les villes de l'Escaut l'exé-

Sévigné, 18 juin, 1er juillet, 8 juillet.
Lettres de Colbert, tome de la marine.

cution du plan de Vauban. Les préparatifs de Lo
vois, aussi bien cachés que bien entendus, avai
quelque temps partagé l'attention des ennemis en
plusieurs de leurs places. En France même, l'o
nion se promenait en conjectures de Cambra
Ypres et même à Bruxelles; « le secret, disait-
est entièrement dans la tête du roi. » Il eût
juste d'ajouter : et dans celle du ministre. A la 1
Condé fut investi le 17 avril, et la tranchée ouve
le 21. En quatre jours, tous les dehors furent r
nés; dans la nuit du 25 au 26, le gouverneur ca
tula. La victoire fut doublement agréable aux P
siens; « elle ne coûtait que quelques soldats, et
un homme qui eût un nom. » Deux jours apr
l'armée victorieuse se rapprochait de Bouchain, d
l'investissement commença le 2 mai. Cette rapi
donna de l'émulation à l'ennemi. La saison,
belle que de coutume, le favorisait; l'herbe, ve
plus tôt, lui promettait les fourrages nécessa
Le prince d'Orange et l'Espagnol Villa-Hermo
mirent en campagne sans retard, et essayère
troubler le siége de Bouchain.

A la nouvelle de cette tentative, Louis XI
vança résolûment à la rencontre de l'ennemi.
sant devant Bouchain Vauban et ce qu'il
pour continuer le siége, il ramena la plus
partie de ses forces près de Heurtebise, entre
ciennes et Denain, et les rangea immédiaten
face de celles du prince d'Orange. On croy
bataille imminente. Pourquoi fut-elle tou

prévenue? D'une part, on vit le roi consulter Louvois, les maréchaux, les généraux, puis tirer trois coups de canon et attendre. De l'autre, l'ennemi répondit par trois coups de canon, et, au lieu d'avancer, il se couvrit à la hâte de retranchements. Toute la journée et la nuit suivante se passèrent dans cette attitude défensive. Le lendemain, il fut bien évident que ni les uns ni les autres ne voulaient prendre l'initiative d'une bataille rangée. Louvois avait donné le conseil de garder la défensive, auquel se rangèrent les généraux; et il l'avait donné, dit-on, parce que le succès n'était pas absolument certain; il eût été regrettable de compromettre dans un échec la personne et la gloire royale; ce fut aussi l'avis de Vauban, exprimé le lendemain. Le prince d'Orange, à en croire ses amis (1), aurait volontiers combattu; mais les Espagnols, avec qui il fallait compter, craignirent qu'une bataille perdue n'entraînât la perte de toute la Flandre, et lui imposèrent l'inaction. Ils lui épargnèrent probablement une défaite décisive. Louis XIV au moins n'en douta plus, après la première réflexion. Il se reprocha l'excès de sa prudence; il regretta toujours la bataille qu'il n'avait pas gagnée. Ce fut comme un remords qui le poursuivait jusque dans le sommeil, et l'origine d'une rancune contre Louvois qu'il avouait encore vingt ans plus tard (2).

(1) Temple, *Mémoires de... la Chrétienté*, ch. II.

(2) Voir dans Rousset, ch. IX, la citation de Dangeau, page 227 du tome II.

Pour le moment, il avait renversé les projets de ses ennemis. Le prince d'Orange pouvait tout au plus se féliciter d'une bonne fortune négative, non d'un succès. Tenu étroitement en échec par l'armée du roi, et caché derrière ses retranchements, il ne fut pas en son pouvoir de troubler le siége de Bouchain. La valeur du régiment des fusiliers, le plus brave du monde, au dire de Vauban, la vigueur incomparable des ingénieurs et neuf mille coups de canon avaient bouleversé tous les dehors. Quelques troupes revenues de Heurtebise contribuèrent au dernier assaut. Bouchain capitula le dixième jour (11 mai). Le roi ayant ensuite levé le camp de Heurtebise, le prince d'Orange « s'en retourna, dit son ami Temple, pour faire rafraîchir son armée harassée par les longues et pénibles marches qu'elle avait faites. » Il ne put rien tenter contre les travaux que les Français exécutaient dans les deux villes prises; il dut se réduire à surveiller les mouvements du roi, tantôt du côté de Douai, tantôt du côté de Bruxelles. Louis XIV se vantait d'embarrasser ses ennemis par sa seule présence (1). Il avait raison; tant qu'il demeura aux Pays-Bas, Guillaume n'entreprit rien de sérieux.

Un souci plus cruel encore arrivait aux États Gé-

(1) Louis XIV à Colbert, 2 juin 1676 : « Je suis ici dans un lieu où j'ai besoin de patience. Je veux avoir ce mérite de plus à la guerre et faire voir que je sais embarrasser mes ennemis par ma seule présence. Car je sais qu'ils ne souhaitent rien avec tant d'ardeur que mon retour en France. » *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

néraux des mers de Sicile. Ce n'était pas assez de la mort de Ruyter : la marine de Hollande subissait en ce moment un vrai désastre. Les deux flottes, hollandaise et espagnole, après avoir réparé de leur mieux les avaries de Catane, étaient venues mouiller ensemble devant Palerme. Le duc de Vivonne, ayant reçu de France un renfort de troupes et de galères, calcula qu'un coup glorieux pouvait décourager les Espagnols et affermir les Messinois dans l'alliance française. Il sortit en compagnie de Duquesne avec vingt-huit vaisseaux, vingt-cinq galères et neuf brûlots. Le 1er juin, il arrivait devant les flottes ennemies. Le lendemain il attaqua à la fois leur avant-garde, le corps de bataille et l'arrière-garde. La vue des grands vaisseaux français, et surtout l'approche rapide des brûlots, troubla les capitaines. L'amiral espagnol espéra éviter l'incendie en coupant le câble de son ancre et se laissant aller à la dérive. Il ne fit qu'ouvrir ainsi la voie aux brûlots qui percèrent la ligne de bataille. Alors les autres capitaines des deux nations coupèrent aussi leurs câbles et se laissèrent emporter vers le rivage, mais l'agresseur fut encore plus prompt. La flamme atteignit d'abord l'amiral espagnol, et de là trois de leurs vaisseaux et deux de leurs galères. Il en fut de même des Hollandais; le premier qui prit feu alluma ses deux voisins qui sautèrent avec lui. D'autres furent écrasés par les explosions, une frégate disparut enfoncée sous les éclats d'un vaisseau. Ceux que le feu épargnait étaient décimés par le

canon, qui ravageait sans pitié les mâts, les vergues, les manœuvres et tuait « quantité de gens. » La *Concorde*, qui portait le corps de Ruyter, n'échappa que par la vigilance et le dévouement obstiné de son commandant. Il y avait peu d'exemples d'une pareille destruction; la perte des vaincus monta à douze vaisseaux, six galères, quatre brûlots, sept cents pièces de canon et cinq mille hommes. La victoire, cette fois, était bien complète; les historiens hollandais reconnaissent que les Français avaient le droit de s'en vanter (1).

Quel nouveau triomphe pour Colbert! Dans les années précédentes, il constatait avec une satisfaction croissante les progrès successifs de ses marins, la fermeté à Southwood-Bay, l'audace à Schoonwelt-Bank; mais dans ces deux rencontres ils combattaient avec l'aide des Anglais. Aujourd'hui seuls contre deux ennemis ils remportaient un triomphe incomparable. « Il serait difficile, écrivait-il à Duquesne et à Vivonne, de vous exprimer la joie et la satisfaction que le roi a reçues en apprenant la continuation des grandes actions que son armée navale a exécutées cette année, et qu'elle vient de finir par la plus glorieuse et la plus avantageuse qui ait jamais été exécutée par aucune armée navale. » Mais loin de s'endormir sur cette gloire, il prescrivait à l'intendant de Toulon d'obtempérer à tous les désirs de Duquesne, et à Duquesne de vaincre

(1) Basnage, an 1676, troisième partie.

encore et de chasser enfin les vaisseaux ennemis des mers de Sicile (1). L'ennemi lui-même se chargea d'exécuter cet ordre. Le conseil de guerre hollandais décida qu'on ne pouvait plus tenir la mer ni rendre aucun service en Sicile. Bientôt une contagion vint compléter l'œuvre du canon et du feu, et emporta un grand nombre d'officiers et de matelots (2). Deux mois après, la flotte ruinée rentrait dans les ports de Hollande par ordre des États. La bataille de Palerme avait mis fin aux grandes luttes maritimes de la guerre de Hollande.

Est-ce qu'il n'était pas possible de se jeter en travers de ce courant d'heureuse fortune qui revenait à Louis XIV? Le prince d'Orange n'en désespérait pas encore. Le roi de France avait quitté son armée (4 juillet); il la laissait au maréchal de Schönberg, mais affaiblie de plusieurs détachements envoyés à Luxembourg du côté de l'Allemagne, à Créqui, chef de l'armée de la Meuse. Ces circonstances parurent favorables; le prince d'Orange courut à Maestricht et l'investit (7 juillet). Il y voyait plusieurs profits à faire : détourner les Français de nouvelles conquêtes par la nécessité de défendre une de leurs positions, les déloger, s'il pouvait, de la seule ville hollandaise qu'ils n'eussent pas encore évacuée, et, comme les Espagnols réclamaient toujours cette ville, les obliger à abandonner tous

(1) Colbert à Duquesne, 21 juin.
(2) Basnage, an 1676, troisième partie.

leurs droits de ce côté en retour des frais que la Hol-lande supportait pour eux, soit en argent, soit en armées. Il commençait à se lasser de payer lui-même les services qu'il rendait à ces alliés égoïstes ou ruinés. Il était encore réservé à une grande déception.

D'abord, il put s'étonner de l'indifférence, au moins apparente, des Français pour Maestricht. Soit que Louis XIV, gagné au système de Vauban, ne mît pas une grande importance à conserver un poste éloigné, soit qu'il espérât mieux défendre Maestricht en menaçant un autre point, il donna ordre à l'armée de Flandre d'assiéger Aire, une des deux villes que les Espagnols conservaient encore dans l'Artois. Pendant que d'Humières menait le siége, Schönberg était chargé de contenir le gouverneur des Pays-Bas. Aire fut investi le 21 juillet. En dix jours, les travaux, conduits par Vauban, hâtèrent brillamment le succès. Les bombes mettaient le feu aux magasins à poudre de l'ennemi; trois mille coups de canon en une seule journée bouleversaient toutes les défenses. Les bombardiers opéraient avec tant d'adresse, que leur utilité bien reconnue fit décider pour l'avenir la création de deux compagnies de cette arme. La petite armée du gouverneur espagnol ne put tenter aucun mouvement en faveur des assiégés; le 31 juillet, Aire capitula.

Le prince d'Orange n'avait pas eu le même avantage devant Maestricht. Un officier indomp-

table, le comte de Calvo, était chargé de la défense. On rapporte qu'il avait dit à ses ingénieurs : « Je n'entends rien à la défense d'une place; tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me rendre (1). » Les ingénieurs par leur art, Calvo par son intrépidité, arrêtaient toutes les entreprises de l'assiégeant. Ajoutons, pour être juste, que si le prince d'Orange ne se ménageait pas non plus dans les attaques, l'incapacité des conducteurs de ses travaux rendait sa valeur inutile. Au 11 août, après plus d'un mois d'investissement, les Hollandais n'avaient encore occupé qu'un ouvrage avancé, et ils s'arrêtaient impuissants et immobiles devant le second. Toutefois, la longueur du siége donnait de l'inquiétude en France. On disait à Paris que la ville n'étant pas secourue, et les Espagnols se joignant aux Hollandais, Calvo, qui n'avait pas de quoi relever la garde, ne pourrait pas repousser un dernier assaut d'ennemis si nombreux (2). Les Hollandais, au rapport des ambassadeurs, se promettaient, après la prise de Maestricht, de se montrer plus difficiles pour la paix (3). Ces espérances, ces craintes se dissipèrent en un moment.

Après la conquête d'Aire, Schönberg s'était mis en route pour secourir Maestricht. Au bout de vingt jours de marche, il annonça à Calvo son arrivée par trente-deux coups de canon, c'était le

(1) Président Hénault, tome III.
(2) Sévigné, 26 août 1676.
(3) Lettres des ambassadeurs à Pomponne.

nombre de ses pièces. A ce signal, le prince d'Orange se sentit vaincu. Il embarqua à la hâte sur la Meuse, en cinquante grands bateaux, sa grosse artillerie, ses magasins, ses blessés, ses malades, pour les envoyer à Grave, et le lendemain il leva le siége (27 août).

Tout contribua à confirmer sa défaite. Son canon et ses bagages, trahis par les eaux basses, tombèrent aux mains de Montal et de Villeroi qui les ramenèrent à Maestricht (1). Lui-même ne réussit pas, par d'opiniâtres manœuvres, à couper la retraite à Schönberg : nulle part il ne put le surprendre ni l'attaquer en lieu utile; après un combat perdu à Gembloux, il retourna en Hollande. Il en garda, au témoignage des Hollandais (2), une rancune éternelle à Schönberg; elle durait encore, douze ans après, dans le temps même où Schönberg, sorti de France par la révocation de l'édit de Nantes, servait dans ses armées et lui donnait la victoire en Irlande. Ses amis expliquèrent sa déconvenue par la baisse des eaux de la Meuse qui avait retardé l'arrivée de ses munitions, par le manque de parole de l'évêque de Munster et d'autres alliés qui n'étaient pas venus à son aide, par l'aversion des catholiques, nombreux à Maestricht, pour le joug hollandais (3). Ces raisons n'atténuaient en rien le résultat définitif. Les Français avaient du

(1) Président Hénault.
(2) Basnage, 1676, deuxième partie.
(3) Basnage, *Ibid.*

même coup pris Aire et sauvé Maestricht; et le prince d'Orange n'avait apporté aucun tempérament aux succès de Louis XIV sur terre et sur mer.

Ce tempérament vint d'ailleurs. Depuis la mort de Turenne, les Allemands visaient Philipsbourg, comme une revanche de leurs entreprises avortées sur l'Alsace. Cette ville en effet donnait à la France une citadelle au milieu du Palatinat, un pont sur le Rhin, une porte sur l'Allemagne dont les manœuvres de Turenne avaient consacré la valeur. Quand on la vit directement menacée, on s'en émut à Paris comme de la plus grande affaire de l'Europe. « Il s'agit, disait-on, pour nous de soutenir la gloire du traité de Munster ou pour l'Empire de la renverser (1). » Montecuculli, avant de quitter le service, avait élevé dans le voisinage des fortifications qui déjà rendaient la communication plus difficile aux Français. Au printemps l'Empereur confia le commandement de son armée au nouveau duc de Lorraine, Charles V, neveu du précédent. Ce prince que Louis XIV avait exclu deux fois de l'héritage par le traité de Montmartre, et par l'occupation de la Lorraine, avait un intérêt personnel contre le persécuteur de sa famille qui donnait plus de vigueur à ses talents; il allait débuter par le siége de Philipsbourg. Le duc de Luxembourg eut la mission de s'y opposer.

Le commandant de Philipsbourg, Dufay, entra le premier en lutte. Attaqué par un lieutenant du duc

(1) Sévigné, 17 avril 1676.

de Lorraine, il ne put sauver le fort de la rive gauche (19 mai); mais par des sorties infatigables, et grâce aux difficultés que le terrain présentait à l'ennemi, il retarda jusqu'au 22 juin l'ouverture de la tranchée. Luxembourg ne montra pas autant de décision. Il hésita longtemps à quitter l'Alsace. Quand Louis XIV lui envoya, après la prise de Bouchain [illegible], un renfort de huit mille hommes, il opéra habilement pour assurer la jonction, et battit le duc de Lorraine qui tentait de s'y opposer. Le duc de Lorraine s'étant ensuite établi devant Philipsbourg dans une position défendue par le Rhin et par de forts retranchements, Luxembourg parut déterminé à lui livrer bataille. Il l'annonçait d'abord avec enthousiasme, plus tard avec moins d'assurance; il finit par ne pas se battre (fin de juillet). Cependant la place tenait toujours par l'énergique dévouement de ses défenseurs, et l'opinion émue demandait pourquoi on ne la secourait pas. Luxembourg tenta enfin de s'en approcher. Il lança sur le Rhin des bateaux chargés d'artifices, sorte de machine infernale pour rompre le pont des impériaux; il se porta lui-même sur leur camp (10 août). Les artifices manquèrent leur effet; et quand il croyait fondre sur l'armée ennemie, il se trouva surpris et arrêté par un bois que personne n'avait indiqué ni prévu [illegible], et qui rompait tout le plan des opérations. Force lui fut donc de rétrograder et d'abandonner Philipsbourg à lui-même. Moins heureux que le commandant de Maestricht, mais peut-être plus intrépide

ıcore, Dufay prolongea la résistance jusqu'au
septembre; avant de succomber, il se donna la
nsolation de ruiner le corps d'armée qui l'assié-
ait, et de convertir en débris désormais inutiles
place qu'il était contraint de perdre. Il capitula
la condition de ne sortir que huit jours après, et
sortir avec sa garnison, ses canons, ses pontons
cuivre, tambour battant, mèche allumée (1). Il
érita ainsi d'être compté parmi les braves dont
ouis XIV disait qu'il y avait quatre hommes que
s ennemis respecteraient dans ses places : Montal,
ıamilly, Calvo et Dufay.

La perte de Philipsbourg toucha vivement l'a-
our-propre national. On sait la réponse de Mon-
usier au roi. Louis XIV disait un matin, peut-être
our essayer l'opinion : En vérité, je crois que nous
pourrons pas secourir Philipsbourg; mais je n'en
rai pas moins roi de France. « Il est vrai, Sire,
pliqua Montausier, que vous seriez encore fort
en roi de France quand on vous aurait repris
etz, Toul et Verdun, et la Comté et plusieurs
ıtres provinces dont vos prédécesseurs se sont
en passés. » Le public ne se cachait pas pour
ruber Luxembourg. On faisait dire à Pasquin que
Maestricht et Philipsbourg étaient menacés dans
même année, c'était parce que M. de Turenne
tait à Saint-Denis et M. le prince à Chantilly.

(1) Rousset, *Histoire de Louvois*. Le siége de Philipsbourg est un des
orceaux les plus neufs et les plus curieux de ce livre.

Quand Philipsbourg eut succombé, Sévigné en an nonça la nouvelle par ces paroles, où la tristess du dommage reçu perce à travers l'ironie : « Phi lipsbourg est enfin pris; j'en suis étonnée; je n croyais pas que nos ennemis sussent prendre un ville. J'ai d'abord demandé qui avait pris celle-c et si ce n'était pas nous; mais non, c'est eux (1). Pendant longtemps on se souvint de cette atteint à la gloire du passé; on avait besoin d'en trouve la compensation. Douze ans après, Bossuet, dan l'oraison funèbre de Condé, prononçant le nom d Philipsbourg, *qui tint si longtemps le Rhin captif sou nos lois*, se hâtait d'ajouter : *et dont le plus grand d rois a si glorieusement réparé la perte.*

A côté de la perte de Philipsbourg, la positio des Suédois inquiétait sérieusement les esprits. « C serait encore un chagrin, disait-on, si l'on chassa les Suédois de la Poméranie (2). » L'année, en effe n'était pas meilleure que la précédente pour c unique allié de la France. Les Danois leur avaien pris Wisby en Gothland et toute cette île (11 mai renforcés d'une flotte hollandaise, commandée pa Tromp, ils leur avaient détruit dans une grande ba taille navale dix gros vaisseaux de guerre. Débarqué sur le continent suédois, les vainqueurs prenaien Helsingborg, Landskroona (13 avril), Christiansta (25 août). En Poméranie, l'électeur de Brandebour

(1) Sévigné, 5 août, 26 août, 21 septembre.
(2) Sévigné, 19 août 1676.

défendait avec succès sa conquête de Wolgast, puis se rendait maître de Pennemunde, d'Anklam (27 août), de Demmin (octobre); il ne restait plus aux Suédois que Stettin. D'après un mot attribué à Louis XIV, les affaires des Suédois prenaient un si mauvais tour, qu'il serait très-difficile d'y remédier (1). Toutefois, comme nous l'avons dit, la diversion suédoise rendait vraiment service à la France; leur résistance opiniâtre coûtait cher à leurs vainqueurs et absorbait une partie des forces de la coalition. Kœnigsmarck, leur général, plus heureux que Wrangel, augmentait sa réputation, au milieu des défaites, par le mal qu'il faisait à ses ennemis. Il les avait retenus devant Wolgast pendant près de trois mois. Demmin résista d'août en octobre; il fallut, pour la prendre, la réunion des troupes impériales, danoises, lunebourgeoises à celles de l'électeur. Quand celui-ci parut devant Stettin, il espéra d'effrayer les bourgeois et de les soulever contre la garnison en jetant dans la ville une quantité de bombes, grenades et pots à feu. Ce système d'intimidation échoua absolument; l'électeur ne pouvant les amener à capituler, et contrarié par la saison, se contenta d'un blocus, et retourna à Berlin. Bientôt les Suédois obtinrent chez eux un succès qui prépara la libération de leur territoire. Le roi de Danemark voulut prendre Malmoë. Le jeune roi Charles XI l'attaqua près de Lunden (13 décembre).

(1) Basnage, 1676, deuxième partie.

Dans une bataille vivement disputée, l'aile droite suédoise plia, l'aile gauche des Danois fut défaite ; il y eut beaucoup de morts de part et d'autre ; mais les Suédois « eurent tout l'avantage, puisque, étant venus pour sauver Malmoë, ils y réussirent, et que le roi de Danemark se retira à Copenhague (1). »

On sentait bien, on voyait déjà même que, en dépit des revers de son allié, l'avantage de l'année était pour la France. Les succès de sa diplomatie préparaient le triomphe définitif de ses armes. Les efforts qu'elle poursuivait du côté de la Pologne aboutissaient à la paix de Zurawno (16 octobre). Après une belle victoire, que l'on comparait en France aux exploits des héros de La Calprenède, Sobieski traita avec le sultan Mahomet IV. Les conditions furent glorieuses pour les Polonais : abolition du traité conclu par Michel Koribut ; abandon de la ville de Kaminiek aux Turcs, mais abandon par les Turcs de la plus grande partie de l'Ukraine ; mise en liberté des prisonniers chrétiens, liberté du culte chrétien dans tous les lieux qui demeuraient aux Turcs, étroite union entre les Turcs et la république de Pologne, promesse par les Turcs d'assister la Pologne contre tous ses ennemis et en particulier contre les Moscovites ; restitution du Saint-Sépulcre aux franciscains, et suppression des schismes nés de cette affaire (2).

(1) Basnage, 1676, deuxième partie

(2) Schismatibus omnibus exinde exortis finem impositurus... — Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII, texte latin du traité.

se trompa pas en France sur la valeur de
x. On y reconnut le gage de la paix géné-
les embarras nouveaux qu'elle préparait
mis. « C'est la plus grande nouvelle que le
recevoir, et qui achemine la paix *par les*
rue le roi de Pologne et le Grand-Seigneur
ôter de dessus les bras. L'ambassadeur a
ıdé qu'il avait eu bien de la peine à con-
e paix (1). » Le dépit des coalisés avait le
ns ; il est assez marqué dans le passage sui-
ı de leurs historiens : « On trouva que les
achetaient chèrement la paix par la perte
nieck qui est la clef de la Pologne, et l'on
Sobieski s'était laissé gagner par le roi de
qui voulait se servir de lui pour aider les
à faire une plus forte diversion en Alle-
Il est certain que Sobieski aimait l'argent
s choses, et qu'il était à la solde de Louis.
pçons qu'on avait conçus contre le roi
ne furent confirmés par l'arrivée de l'am-
r tartare à Zolckieu, où Sa Majesté po-
se rendit pour s'aboucher avec lui. Cet
leur allait en France porter à Sa Ma-
s-Chrétienne des présents de la part du
on maître, pour le remercier de la paix
it faite par sa secrète médiation. Le roi de
fut inflexible aux prières du pape, qui

ı, évêque de Marseille, ambassadeur de France en Po-
gné, 19 novembre.

offrait 500,000 livres pour la continuation d
guerre (1). »

Les coalisés eux-mêmes ne se montraient plus a
récalcitrants aux projets de pacification géné
Ils avaient d'abord affecté de ne pas envoye
négociateurs à Nimègue. Quand les plénipotentia
français arrivèrent dans cette ville, le 13 juin 16
ils n'y trouvèrent encore que les deux plénip
tentiaires hollandais et un danois. Les Holl
dais seuls, affectés de la mort de Ruyter et d
bataille de Palerme, voulaient la paix et se dé
raient las de la guerre (2). Les autres s'obstinaie
attendre de la continuation de la lutte quelq
raisons pour ne pas céder. Le prince d'Ora
pour son compte n'en démordait pas. Il co
tait sur le chevalier Temple, plénipotentiaire
Charles II, étrange médiateur, qui au lieu de r
plir les intentions de son maître, ne travaillait
confirmer les ennemis de la France dans le
résolutions. Mais après l'échec de Maestricht
fermeté d'Orange fut ébranlée. Le roi d'An
terre, son oncle, en riait comme d'une leçon d
ce *petit monsieur* avait besoin pour devenir *sag*
écouter ses parents. Lui-même il avouait à Tem
son dégoût pour les alliés, pour ces troupes es
gnoles, mal payées, mal disciplinées, et inuti

(1) Basnage, 1676, troisième partie.

(2) Lettre de La Haye, du 22 juillet : correspondance de Holla
citée par Mignet, tome IV.

pour ces Impériaux ineptes qui agissaient sur le Rhin d'après les ordres de Vienne, et n'avaient su pénétrer ni en France ni en Lorraine; pour ces ducs de Lunebourg qui n'étaient pas venus à son aide devant Maestricht (1). Dans ces dispositions il se montra prêt à écouter les promesses de Louis XIV; s'il consentait à se séparer de l'Espagne et à traiter sans elle, le roi de France lui abandonnerait Maestricht, la ville et le duché de Limbourg en toute souveraineté (2). La tentation était forte, il y fut sensible, et tout en alléguant ses devoirs envers ses alliés, il commença à négocier pour concilier son intérêt personnel avec ses engagements publics.

Les coalisés furent bientôt obligés à prendre un parti. En septembre, Louis XIV signifia qu'il rappellerait ses négociateurs de Nimègue, si les membres du congrès n'étaient pas réunis dans un mois. Quelques semaines après, il déclara que, si les États Généraux de Hollande voulaient conclure avec lui une paix définitive, il était disposé à faire un échange de places capable de couvrir Gand et Bruxelles et à leur accorder à eux-mêmes un traité de commerce, c'est-à-dire à supprimer le vrai motif de la guerre contre eux et de leur résistance (22 octobre). A l'instant les Hollandais se prononcèrent pour lui. Ils commencèrent à se plaindre des grands

(1) Temple, *Mémoires*, ch. II.

(2) Dépêche de Pomponne à d'Estrades, 10 octobre 1676, citée par Mignet, tome IV.

secours d'argent qu'ils avaient à donner à tant princes dont l'ambition, bien plus que la défens la Hollande, trouvait son compte dans la gue Beverningk, leur représentant au congrès, notifia si les alliés ne députaient pas à Nimègue, il tra rait séparément pour le bien de ses maîtres (22 vembre), que si on se défiait des intentions du le vrai moyen de le démasquer et de le mettre d son tort, c'était d'agir rondement et sincèrem dans les négociations (1). Les États de la provi de Hollande décidèrent de refuser tout subside alliés après décembre; les États Généraux adoptè cette proposition. On commença même à agir co l'Espagne. Des armateurs d'Ostende ayant pris vaisseau hollandais, les États donnèrent l'ordre capturer des vaisseaux espagnols, et de contrain la cour de Madrid à payer ce qu'elle devait au pri d'Orange. Cette attitude fut décisive. Les négo teurs arrivèrent successivement à Nimègue; danois en novembre, ceux de Brandebourg au co mencement de décembre, un d'Espagne à la fin même mois; le 3 janvier 1677, la députation l'Empereur était complète.

La ruine de la coalition commençait. La Fra engageait la campagne diplomatique par la con vence des Hollandais. Elle devait terminer les gociations et la guerre par leur défection.

(1) Temple, *Mémoires*, ch. II. Dépêches à Pomponne, lettres d Haye : Mignet, tome IV.

II. — Année 1677. — Les Hollandais favorables à la paix. — Neutralité de l'Angleterre maintenue. — Campagne de Flandre; prise de Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer. — Campagne inutile du duc de Lorraine sur la Moselle. — Siége inutile de Charleroi par le prince d'Orange. — Les mécontents de Hongrie soutenus par la Pologne et par la France. — Campagne heureuse des Français sur le Rhin. — Prise de Fribourg. — Difficultés pour la paix.

Si l'on veut savoir quelles étaient les dispositions des Provinces-Unies pour la France, il faut lire le passage suivant des Mémoires du chevalier Temple. Il prouve que, si le prince d'Orange ne pouvait ou n'osait encore se décider à rompre lui-même avec les coalisés, la nation dont il était le chef réprouvait désormais une alliance dont elle payait en grande partie les dépens.

Au commencement de 1677, Fagel, grand pensionnaire de Hollande, disait à Temple « que non « seulement ils souhaitaient la paix, mais qu'elle « leur était absolument nécessaire, qu'ils n'insisteraient pas sur la paix suivant les prétentions de « leurs alliés, et qu'il ne répondait pas que les « États ne fissent un traité particulier; qu'ils avaient « payé leur dette à l'Espagne en combattant pour « elle depuis trois ans, que l'Espagne ne payait ni « la flotte de Sicile, ni les provisions et dépenses de « la dernière campagne; qu'à Vienne on ne se souciait pas plus de la conservation des Pays-Bas que « la Hollande ne se souciait de la Hongrie, et que, « pour ne pas prendre leurs quartiers d'hiver dans « un pays ruiné comme l'Alsace, les Impériaux

« avaient renoncé à tous les avantages de la dernière « campagne; que la France leur offrait tous les « avantages qu'ils pouvaient souhaiter, la restitution « de Maestricht, un traité de commerce et tout ce « que le prince d'Orange pouvait demander pour « sa famille. »

Temple lui ayant alors représenté que, par leur défection, les Hollandais permettraient à la France de conquérir les Pays-Bas, et qu'ils l'auraient ainsi pour voisin limitrophe contrairement à toutes les traditions de leur politique, Fagel n'hésitait pas à renoncer aux anciennes défiances et à trouver même un bon côté dans cette perspective. Il répondait: « que s'il fallait laisser la France occuper la Flandre, « on pourrait encore subsister avec elle; qu'il y avait « apparence que les Français tourneraient plutôt « leurs armes contre l'Italie et l'Allemagne; que ce « n'était pas l'intérêt de la France de détruire ou de « conquérir leur République, mais plutôt de la con- « server en quelque dépendance de cette couronne; « que les Français tireraient beaucoup plus d'avan- « tages des troupes hollandaises que de quelques « pauvres villes de pêcheurs auxquelles ils seraient « réduits; que le roi de France avait vu leur pays « et qu'il avait dit plusieurs fois qu'il aimait mieux « avoir ce peuple pour ami que pour sujet (1). » Une résignation aussi catégorique semblait annoncer que la paix se déciderait par les convenances de

(1) Temple, *Mémoires*, ch. II.

la Hollande. Il est vrai que l'Espagne ayant, à peu près au même moment, payé aux États une partie de ce qu'elle leur devait, ils consentirent à aider encore les alliés pendant la campagne prochaine. Mais leurs négociations et le sens positif des masses finiront par donner raison au système de Fagel, au grand désespoir de Temple.

Les dispositions de l'Angleterre étaient toutes différentes. Ici le prince tenait pour la France; la nation, ou du moins l'opinion bruyante, était impatiente d'entrer en lutte avec Louis XIV. Les progrès du roi aux Pays-Bas, le développement et surtout la force maintenant reconnue de la marine française, donnaient aux Anglais de mortelles inquiétudes; à côté du gouvernement neutre et immobile, les particuliers faisaient déjà la guerre pour leur compte en faveur des Hollandais. Il existe un mémoire de Colbert adressé à Charles II en 1676 (1), où le ministre français dénonce au roi d'Angleterre les violations partielles de la neutralité par ses sujets. Il leur reproche, un peu naïvement, de n'avoir pas compris quels avantages ils auraient pu retirer de la destruction du commerce hollandais, et d'avoir non-seulement laissé à la France seule la charge de l'anéantir, mais encore travaillé à le soutenir et à lui conserver la même abondance qu'en pleine paix. « On a pris, disait-il, pendant la guerre des vaisseaux sous nom anglais,

(1) Lettres et instructions de Colbert : Collection Clément.

qui étaient de fabrique hollandaise, ou achetés en Hollande, dont le maître était Hollandais, l'équipage hollandais levé en Hollande ou à Ostende. Les lettres de naturalité anglaise qu'on y trouvait avaient été envoyées d'Angleterre en Hollande par les ordinaires; les maîtres hollandais allaient les prendre à Londres, ou les Anglais, Écossais et Irlandais les avaient portées en Hollande. Tous les vaisseaux pris dans ces conditions ont dû et pu être déclarés de bonne prise malgré la neutralité de l'Angleterre. »

Ces prises avaient encore accru l'irritation des Anglais; le jour approchait à grands pas où le Parlement allait se réunir; il fallait s'attendre à une explosion de colère contre la neutralité du roi. Louis XIV parvint à apaiser les marchands en concluant d'avance avec Charles II (24 février 1677) un traité de navigation qui sauvegardait les intérêts anglais, et réglait les droits des neutres d'après le principe que le pavillon couvre la marchandise. Le commerce serait libre entre les deux nations et dans tous les ports de l'une et de l'autre. On trafiquerait des mêmes marchandises que pendant la paix, sauf la contrebande de guerre. L'article 8 est surtout remarquable; il porte que les vaisseaux libres affranchiront la marchandise ennemie qui ne sera pas contrebande de guerre, à la condition que les Anglais, dont le pavillon couvrirait les marchandises ennemies vis-à-vis de la France, couvriront aussi les marchandises françaises vis-à-vis des

ennemis (1). Cette satisfaction donnée aux marchands anglais, il en fallait une autre aux adversaires politiques. Louis XIV autorisa Charles II à déclarer en son nom qu'il se contenterait des places propres à rendre sa frontière plus commode et plus sûre, qu'il renoncerait à la Sicile pour la Lorraine, et s'engagerait à ne plus faire de nouvelles conquêtes dans les Pays-Bas (2). Un argument plus persuasif fut mis à la disposition de l'ambassadeur français à Londres; Courtin reçut 200,000 livres à répartir entre les membres les plus influents du Parlement.

Quoique les autres puissances, cédant à la menace des Hollandais, eussent enfin envoyé leurs négociateurs à Nimègue, elles affectaient de repousser toute transaction, et de traiter Louis XIV en débiteur ou en vaincu. On le vit clairement aux premières propositions qui furent échangées au con-

(1) Voici le texte : Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII : « Les marchandises appartenant aux sujets du roi Très-Chrétien qui se trouveront chargées sur les vaisseaux des ennemis du roi d'Angleterre, seront sujettes à confiscation bien qu'elles ne soient pas de contrebande. Et au contraire, les marchandises des ennemis dudit seigneur, roi de la Grande-Bretagne, ne pourront être prises et confisquées si elles sont sur des vaisseaux appartenant aux sujets du roi Très-Chrétien. De la même manière, les marchandises appartenant aux sujets du roi de la Grande-Bretagne qui se trouveront chargées sur les vaisseaux des ennemis du roi Très-Chrétien, seront sujettes à confiscation, bien qu'elles ne soient pas de contrebande; et au contraire, les marchandises des ennemis dudit seigneur roi Très-Chrétien, ne pourront être prises ni confisquées si elles sont sur des vaisseaux appartenant aux sujets du roi de la Grande-Bretagne. »

(2) Louis XIV à Courtin, 2 et 27 février 1677.

grès, le 5 mars 1677. L'Empereur réclamait le payement des frais de la guerre, la restitution à l'Empire et à ses alliés de tout ce que la France avait pris ; l'Espagne, la restitution de tout ce qu'elle avait perdu depuis 1667, et le rétablissement de ses places démolies; le Danemark, les frais de la guerre, la conservation de ce qu'il avait pris aux Suédois, l'expulsion des Suédois hors de l'Empire; Brandebourg, les frais de la guerre et la reconnaissance de ses conquêtes; le duc de Lorraine, ses États. Les Hollandais, seuls modérés, se contentaient de Maestricht et du rétablissement du château d'Orange (1). Évidemment on voulait éprouver Louis XIV. Un coup de verge, selon l'expression de Louvois, semblait nécessaire pour fléchir ces volontés. Ce coup de verge fut une campagne dans les Pays-Bas qui commença en plein hiver, le 1er mars 1677.

Tout le monde, amis ou jaloux, étrangers ou Français, reconnaissent qu'on devait à l'infatigable activité, à la prévoyance universelle de Louvois, la meilleure part des succès de cette époque. L'éloge convient surtout à la campagne de 1677. « Les magasins des frontières, dit Basnage (2), avaient été remplis de bonne heure par la vigilance de M. de Louvois. Le fantassin y trouvait son pain de munition, le cavalier son fourrage comme dans la saison

(1) Voir Mignet, *Négociations*, tome IV.
(2) Basnage, 1677 : paragraphe 18.

des herbes, et la gelée, qui était forte, rendait le transport du canon plus aisé. » Le roi lui-même ne se ménageait pas ; quelque voluptueux qu'on le connaisse malheureusement, il quittait sans hésiter ses plaisirs pour les affaires, et allait camper en Flandre, comme jadis en Franche-Comté, *au milieu des hivers*. Il s'agissait encore cette fois, conformément à la pensée de Vauban, d'acquérir les villes de l'Escaut, au-dessus de Condé, et de ne rien laisser aux Espagnols en Artois. Deux armées étaient prêtes pour faire simultanément le siége de Valenciennes et celui de Saint-Omer. Le 1er mars, Valenciennes était investi; le 4, le roi y arrivait, précédant ses bagages, et, en attendant mieux, bivouaquait dans son carrosse. Neuf jours suffirent à l'achèvement de la circonvallation ; après six jours de canonnade, deux traits d'audace inouïe emportèrent la conquête. Trois ouvrages avancés, à la suite les uns des autres, couvraient le corps de la place. Vauban par une surprise de jour, contraire à toutes les habitudes et aux prévisions de l'ennemi, enleva le premier dans un vigoureux assaut. Les deux autres furent pris au pas de course par les mousquetaires et les grenadiers du régiment du roi (1). Ces téméraires, sans avoir reçu d'ordre, sans s'inquiéter s'ils étaient soutenus, se lancèrent à la poursuite des fuyards, et tour à tour montant et

(1) On appelait les grenadiers les Riotorts du nom de leur chef : voir Rousset.

descendant, arrivèrent par-dessus les deux obstacles à la place même. Là ils commençaient à se rallier et à se mettre en garde contre les assiégés qui, revenus de la surprise, se rassemblaient pour les écraser, lorsque Luxembourg les ayant aperçus comprit ce qu'ils avaient fait et que la ville était à moitié prise. Il se précipita sur leurs traces avec des renforts; son arrivée sur le rempart de la place ôta aux défenseurs de Valenciennes toute volonté de continuer la lutte; la garnison se constitua prisonnière, et la bourgeoisie sollicita l'exemption du pillage. Ainsi la ville la plus forte peut-être des Espagnols succombait, le seizième jour, à une seule attaque en deux temps, et ne coûtait pas au vainqueur plus de cinquante hommes. L'*Histoire métallique* en a consacré le souvenir dans une des médailles les mieux justifiées de cette époque, dédiée à l'impétuosité française. Le roi reçut force compliments. On sourit en trouvant dans cette affluence le vieux maréchal de La Ferté, qui, faisant sa cour de ses propres humiliations, se réjouissait de voir venger par son maître son échec de 1656 devant Valenciennes (1). Mais Louis XIV ne perdit pas son temps à savourer ces fadeurs : le 22 mars, il arrivait sous les murs de Cambrai et expédiait le duc d'Orléans à Saint-Omer.

Ici encore tout réussit à la rapidité et à la prévoyance. La tranchée ayant été ouverte devant

Cambrai le 28 mars, la ville proprement dite capitula le 3 avril; « cette réduction, écrivait Louvois, n'aura pas mis cinquante hommes hors d'état de monter la garde pendant huit jours. » La citadelle seule tenait encore; le gouverneur y avait retiré ses meilleures forces pour prolonger la résistance. Le duc d'Orléans, arrivé devant Saint-Omer avec tout ce qui était nécessaire pour le siége, recevait successivement des renforts contre l'attaque probable d'une armée de secours. En effet, le prince d'Orange, furieux, mais non découragé de la prise de Valenciennes, rassemblait à la hâte des Hollandais et des Espagnols, et calculait lequel des deux nouveaux siéges il lui serait le plus avantageux de troubler. On sut qu'il s'était décidé pour Saint-Omer. Aussitôt le duc d'Orléans, en compagnie des maréchaux d'Humières et de Luxembourg, leva le siége et s'avança à la rencontre du prince d'Orange dans la plaine de Cassel.

Le 11 avril, les deux armées étaient en présence. Après un premier engagement sur les bords d'un ruisseau, dont l'avantage demeura aux Français, une vraie bataille rangée s'engagea où l'impétuosité ne l'emporta pas du premier bond. La gauche du prince d'Orange fut battue par d'Humières; mais Luxembourg lutta d'abord péniblement contre une cavalerie plus nombreuse que la sienne, et à la droite une manœuvre de flanc donna quelque temps la supériorité aux Hollandais. Il fallut, pour rétablir le combat de ce côté, l'arrivée de l'infante-

rie de la seconde ligne française, et la bravoure du duc d'Orléans et des officiers de son état-major, dont vingt tombèrent morts à ses côtés. Alors les Hollandais plièrent, puis s'enfuirent malgré les imprécations et les coups de leur chef. On raconte qu'il frappa un de ses soldats au visage, en lui disant : « Coquin, puisque tu veux vivre, je te marquerai au moins pour te reconnaître (1). » Il ne put arrêter la déroute ; il lui fallut laisser sur le champ de bataille trois mille morts, quatre à cinq mille blessés, deux mille cinq cents prisonniers, quarante drapeaux, autant d'étendards, tout son canon, toutes ses munitions. La relation qu'il envoya aux États Généraux n'était avantageuse ni à ses troupes ni à sa capacité. Il s'en prenait à un second ruisseau *que personne n'avait prévu,* et qu'on n'avait découvert qu'après avoir traversé le premier, à la lâcheté des deux premiers régiments qui *avaient honteusement abandonné leur poste,* à la peur de trois autres qui, en prenant la fuite, *s'étaient renversés sur les escadrons chargés de les soutenir.* Il avouait la défaite par ces paroles tristes : « Nous sommes bien fâché d'être obligé de dire à vos hautes puissances qu'il n'a pas plu à Dieu de bénir cette fois les armes de l'État sous notre conduite (2). » En France, la victoire de Cassel provoqua des louanges entre lesquelles on remarque à la fois celles du grand Condé et celles de Cotin. Elle

(1) Temple, *Mémoires.*
(2) Basnage, 1677, ch. XXVIII.

inspira à Cotin lui-même des vers qui valent mieux que la réputation de leur auteur (1). On a prétendu que Louis XIV, qui avait manqué la gloire d'une bataille rangée devant Bouchain, fut jaloux de l'avantage que Cassel donnait sur lui à son frère, et que c'est cette jalousie qui retint désormais le duc d'Orléans loin du commandement des armées (2). Cependant Louis XIV, avant la bataille, n'avait rien négligé pour assurer le succès à son frère; et après la victoire, il en témoigna sans embarras sa satisfaction. L'historien de Louvois est explicite et décisif sur ce sujet.

Après cette nouvelle mésaventure de son plus énergique auxiliaire, l'Espagne ne pouvait pas espérer de sauver ses villes. Les citadelles de

(1) Voici ces vers adressés au duc d'Orléans :

Surprendre l'univers par des faits inouïs
Et contraindre l'Espagne et l'Europe à se taire,
C'était faire beaucoup; mais pouvais-tu moins faire,
Philippe, fils de France et frère de Louis?

(2) *Mémoires* de Lafare : Le roi, selon ce mécontent, étant venu à Saint-Omer, causa peu de la bataille de Cassel, et ne voulut pas aller voir le champ de bataille. « Il ne fut pas trop content de ce que les peuples sur son chemin criaient : Vive le Roi et Monsieur qui a gagné la bataille! Aussi a-ce été la première et la dernière de ce prince; car, comme il fut prédit dès lors par des gens sensés, il ne s'est trouvé de sa vie à la tête d'une armée. »

Comme contre-partie à cette affirmation malveillante, on ne peut rien choisir de mieux que la lettre écrite par Louis XIV en réponse aux compliments du grand Condé : « C'est avec justice que vous me félicitez de la bataille de Cassel. Si je l'avais gagnée en personne, je n'en serais pas plus touché, soit pour la grandeur de l'action, soit pour l'importance de la conjoncture, surtout pour l'honneur de mon frère. » *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

Cambrai et de Saint-Omer étaient marquées pour une prompte reddition. Il convient pourtant de faire honneur à la garnison de Cambrai des grands efforts qu'elle soutint avant de céder, et qui ont rendu le siége de cette citadelle le plus meurtrier de la campagne. Les défenseurs, *Espagnols naturels*, étaient animés du point d'honneur castillan. Ils firent payer cher aux Français la prise des dehors; ils réussirent même une fois à reprendre une demi-lune occupée trop tôt et contrairement à l'avis de Vauban (1). Ils méritèrent par cette belle tenue une capitulation honorable (17 avril), qui leur permit de retourner à Bruxelles. Saint-Omer capitula le 19; la garnison, traitée avec honneur, fut conduite à Gand. Ainsi, en sept semaines, à travers la fin de l'hiver, les Français avaient gagné une bataille rangée, expulsé définitivement les Espagnols de l'Artois, et complété l'acquisition du cours supérieur de l'Escaut; et dans ces conquêtes ils comp-

(1) Racine, *Fragments historiques*. Dumetz, brave homme, mais chaud et emporté, avait prévalu dans l'esprit du roi sur Vauban. Celui-ci disait au roi : « Vous perdrez peut-être à cette attaque tel homme qui vaut mieux que la place. » La demi-lune fut attaquée et prise, mais les ennemis y étant revenus avec un feu épouvantable, ils la reprirent et le roi y perdit plus de quatre cents hommes et quarante officiers. Vauban, deux jours après, l'attaqua dans les formes, et s'en rendit maître sans y perdre que trois hommes. Le roi promit qu'une autre fois il le laisserait faire. Le récit de Racine ne diffère de celui de Louvois rapporté par Rousset, que par le nombre d'hommes tués ou blessés dans la première attaque. Louvois convient de vingt-cinq officiers tués ou blessés, de cinquante soldats tués et deux cents blessés.

taient Cambrai, « une place, disait Louvois, qui a fait des maux infinis au royaume, et qui doit rendre le repos à un million de sujets du roi. » Ils pouvaient retourner à leurs quartiers dans une saison où leurs adversaires avaient à peine l'habitude d'en sortir.

En effet Louis XIV affecta de s'arrêter après ces succès. Ce repos entrait comme son activité dans les calculs de sa diplomatie. Il prétendait démontrer à tous que, s'il prenait des villes à son gré, il savait s'en tenir à des acquisitions raisonnables; aussi bien c'était sa promesse, récemment envoyée au roi d'Angleterre, de n'occuper dans les Pays-Bas que les points nécessaires à la rectification et à la sûreté de sa frontière. Il espérait que la paix n'en serait que plus facile, et que ses ennemis intimidés par sa puissance se hâteraient de profiter de sa modération. Il se trompa. Ses victoires avaient exaspéré ses adversaires, son inaction leur rendit une espérance. En Angleterre, l'irritation des Communes croissait d'un degré à chacune des villes qui tombaient entre les mains du roi de France. Le Parlement votait à l'unanimité le rappel des auxiliaires anglais; il promettait un subside de vingt millions de livres pour soutenir les Pays-Bas contre la France. Le duc de Lorraine, infatué de son triomphe de Philipsbourg, s'était promis enfin de rentrer dans ses États; il l'annonçait par sa devise : *Aut nunc, aut nunquam;* dès le 13 avril, par le pont de Strasbourg, il revenait sur la rive

gauche du Rhin. Le prince d'Orange, après Cassel, s'était rendu à Wesel pour y tenir un conseil de guerre avec ses alliés. Là se trouvaient l'électeur de Brandebourg, l'ambassadeur de Danemark, les ducs de Brunswick, l'évêque de Munster, les électeurs palatin, de Trèves et de Cologne, le pensionnaire Fagel, l'amiral Tromp (1). Le parti de la guerre y domina. Tromp fut renvoyé dans les mers du Danemark, Brandebourg reprit sa lutte contre les Suédois. Le prince d'Orange se promit de combiner ses manœuvres avec celles du duc de Lorraine.

A cette obstination Louis XIV opposa une politique défensive, qui, par l'argent d'une part, de l'autre par les armes quand il y eut nécessité, rendit vaines toutes ces menaces. L'argent ne lui manquait pas, même pour ses caprices, grâce à l'industrie féconde de Colbert. « Un autre que vous, lui écrivait-il du milieu des camps, serait embarrassé de trouver ce qui est nécessaire; mais je suis assuré que vous ferez en sorte que rien ne manquera, et que votre principale peine sera de me plaire. » Colbert, le lendemain de la bataille de Cassel, lui envoyait 10,000 pistoles pour sa cassette, 20,000 livres pour Bontemps, son valet de chambre, chargé des dépenses secrètes; et, sur la demande de la reine, livrait 800 pistoles au comte de Grammont (2). Ne serait-il pas juste d'imputer ces

(1) Basnage, 1677.
(2) Lettres de Louis XIV et de Colbert, 17 avril 1677 et jours suivants. Collection Clément.

à l'habileté et à la complaisance du ministre
té et la confiance du dissipateur? Les moyens
yés pour plaire au roi étaient souvent impi-
es envers les contribuables, et quelquefois
dictoires aux bonnes doctrines économiques
nistre lui-même. Ici il travaillait à établir à
un chevalier du guet, avec les officiers et
s nécessaires, sans doute pour l'*utilité* de la
pour *empêcher les désordres des débauchés, des
ads* et *coureurs de nuit,* mais tout autant pour
é du roi, et pour en *tirer un secours annuel*
),000 *livres* (1). Là, il pressait les marchands,
s visites rigoureuses, de prendre du papier
pour leurs registres, et les intendants de
r toutes les assistances aux collecteurs des
s extraordinaires (2). Il allait même jusqu'à
rocher la protection accordée par lui à l'agri-
, et il faisait examiner la question de savoir
tait pas avantageux de rétablir la contrainte
rps et la saisie des bestiaux pour assurer le
rement des tailles (3). Hâtons-nous de re-
tre qu'il ne fut pas réduit à une extrémité aussi
e pour lui-même.

gent fût encore une fois le remède appliqué
portement hostile des Anglais. Au lendemain
bataille de Cassel, Colbert expédiait des pré-

bert à l'intendant de Rouen, 1er août 1677.
. à l'intendant de Rouen, 2 avril 1677.
. aux intendants, 24 avril 1676.

sents pour le comte de Sunderland et m
Duras. Charles II, dès le début de la ses
s'était montré ferme dans le parti de la Franc
éludait les demandes du Parlement; un jo
traita les propositions de guerre d'attentat à sa
rogative, et de *coquins* les auteurs de ces pro
tions (1). Il faisait sortir du royaume les agen
l'Espagne. Circonvenu par l'ambassadeur fra
Courtin, par la duchesse de Portsmouth
Louis XIV saluait *ma cousine* (2), il négociait
commodément au domicile de cette femme ave
allié (3). D'ajournement en ajournement, il
mena les chambres, sans rien décider, jus
31 juillet. Alors, assuré de recevoir de la F
deux millions de livres tournois, il les aj
définitivement jusqu'au 13 décembre; et le m
conclu, il s'engagea à prononcer encore à
échéance une autre prorogation jusqu'au m
mai. Il déclara aux ministres des confédérés

(1) Temple, *Mémoires*.

(2) *Œuvres de Louis XIV* : lettre du 6 octobre 1677 :
« *sine* (pourquoi pas? elle était duchesse au même t
« Vallière), j'ai lu avec une satisfaction particulière la let
« m'avez écrite par le sieur Courtin, voyant les assur
« me donne *d'une affection aussi sincère* que je sais q
« Les deux montres qu'il m'a présentées aussi de votre
« pas été moins agréables, non-seulement parce qu'e
« belles, mais aussi parce qu'elles viennent de vous;
« pliment ni le présent ne pouvaient être mieux re
« pouvez pas douter que je ne reçoive toujours de mê
« *de votre souvenir*. »

(3) *Mémoires* du marquis de Pomponne.

cune considération ne serait capable de le porter à entrer dans la guerre présente (1).

L'argent fut aussi employé à susciter des embarras à l'Empereur par la Pologne. Depuis la paix de Zurawno, le roi travaillait à tourner Sobieski, délivré des Turcs, contre l'Autriche, afin de forcer cette puissance à rappeler, pour la conservation de ses propres États, son armée du Rhin. Sobieski avait reçu l'ordre du Saint-Esprit, un lit, un ameublement magnifique, un carrosse et de l'argent pour lever des troupes (2). Un compte de Colbert, dans une lettre au roi, résume les sommes expédiées en quelques mois à la Pologne : soixante-six mille livres le 16 novembre, soixante mille le 19 décembre, cent dix mille le 23 mars 1677, cent cinquante mille le 12 mai. Louis XIV répond : « Les sommes sont un peu fortes, mais elles seront d'une grande utilité (3). » Sobieski, hésitant à se déclarer ouvertement contre l'Autriche, laissa lever par Béthune, l'ambassadeur français, un corps de cinq à six mille hommes. Le colonel Boham, qui devait le commander, fut fait brigadier par Louis XIV ; les mestres de camp des régiments reçurent de la même main leurs commissions. Ces forces devaient descendre en Hongrie pour y appuyer les mécontents. Par une coïncidence favorable, Abassi, prince de

(1) *Œuvres de Louis XIV*, lettre de Courtin, 5 août.
(2) *Mémoires* de Pomponne.
(3) Lettre de Colbert, 22 mai 1677.

Transylvanie, sous prétexte d'une conspiratic contre sa personne qu'il attribuait aux Allemand promettait son concours aux sujets rebelles de l'Au triche, et recherchait l'alliance de la France (1). Abas et les mécontents s'étant engagés à mettre sur pie neuf mille chevaux et six mille fantassins, Louis XI leur promit vingt mille écus pour l'entrée en cam pagne, et cent mille écus par an (2). Plus de ving mille hommes, y compris le corps levé en Pologne allaient prochainement attaquer l'Autriche che elle. L'importance de cette diversion est suffisam ment démontrée par les plaintes que les amis d l'Empereur lui adressent à lui-même. S'il n'avai pas donné lieu au mécontentement de ses sujets dit Basnage, s'il n'avait pas eu à diviser ses force il aurait mis l'Allemagne à couvert, rétabli l duc de Lorraine, et peut-être porté la guerre e France.

Mais, avant même l'explosion du soulèvemer hongrois, la défensive par les armes ne réussissa pas moins à Louis XIV que les négociations. Il e prenait mal aux coalisés d'avoir voulu essayer l'ir vasion pendant que le roi suspendait l'offensive. L guerre en France, tentée par le duc de Lorraine échoua, au grand désappointement de ses alliés «

(1) Basnage, 1677, XLIII et suivants.

(2) *Mémoires* de Pomponne. *Mémoires* de Choisy, livre XI. V dans Mignet, tome IV, le texte du traité conclu, 27 mai 1677, en Béthune, au nom du roi de France, et le prince de Transylvanie les Hongrois.

de lui-même. Il avait trouvé l'Alsace ouverte par le démantellement des villes de Haguenau, de Saverne et de Montbéliard, le pays ravagé entre le Rhin et la Sarre, entre la Sarre et la Moselle; c'était Louvois qui, en lui enlevant par là toute ressource pour faire vivre ses troupes, avait d'avance renversé tous ses desseins. Le maréchal de Créqui était opposé au duc de Lorraine. Ce vaincu de Konz-Saarbrück était un de ceux qui, cinq ans plus tôt, avaient cru se rabaisser en servant sous les ordres de Turenne. Il lui était réservé de réparer cette faute et de venger sa propre défaite par une tactique et des succès capables de rappeler un peu, sur le même théâtre, les exploits du libérateur de l'Alsace. Le duc de Lorraine, après une marche facile dans la vallée de la Sarre, prit le chemin de Nancy où Créqui s'était longtemps tenu en observation. Il avait grande envie de se battre « au milieu de son pays, à la vue « de ses villes. » Mais il trouva son adversaire posté sur la Seille qui lui barra le chemin; et plus loin il le retrouva à Morville, dans une position qui ne permettait pas d'attaque (15 juin). Après avoir subi une vigoureuse canonnade sans y répondre, il crut prudent de reprendre la direction de Trèves. Quelques jours après, une manœuvre adroite du maréchal de Créqui lui enlevait un grand convoi venu de Trèves et tous ses bagages. On sut bientôt qu'il s'éloignait de la Moselle et se rapprochait de la Meuse. On soupçonna, ce qui était vrai, que le prince d'Orange l'appelait aux Pays-Bas. Créqui

prévint encore cette jonction. A peine le duc de Lorraine avait atteint Mouzon (2 août), que les Français parurent sur les deux bords du fleuve, et le réduisirent à risquer le passage entre deux feux. Il comprit le danger, mit le feu à Mouzon pour avoir au moins fait quelque mal à ses ennemis, et rétrograda vers la Moselle. Cette retraite fut un désastre décisif. Harcelé par les garnisons de Mézières, Sédan, Stenay, Metz, Thionville, il ne put regagner Trèves qu'en perdant ses convois, ses fourrages, ses traînards, et hors d'état pour quelque temps de secourir ses alliés qui succombaient ailleurs.

Le prince d'Orange, toujours vaincu, jamais dompté, plus furieux encore depuis Cassel, voulait à tout prix montrer à cet odieux roi de France qu'il n'était pas invincible. Il avait rétabli une armée, et réclamé avec menaces les secours de l'Empereur; c'était sur cette réclamation hautaine que le duc de Lorraine avait tenté de pénétrer dans les Pays-Bas. Rendant à Louvois stratagème pour stratagème, par des mouvements en sens divers, il tint quelque temps les Français dans l'incertitude de ses desseins, puis subitement, le 6 août, il parut devant Charleroi. Cette ville était un de ses écueils de 1672, e comme surcroît de rancune, elle avait Montal pou commandant, le même qui avait fait lever le premi siége. La passion de Guillaume s'exaltait jusqu'à l fanfaronnade. Il négligea de hâter l'investissemen et voyant plusieurs compagnies françaises entr

devant lui dans la place, il répondait : « Plus il y en aura dedans, plus on en prendra. » Dans la prévision d'une attaque par le maréchal de Luxembourg, il promettait, si cet ennemi s'approchait de lui, d'aller jusqu'à six lieues à sa rencontre. Cependant le duc de Lorraine, battu par Créqui, ne paraissait pas ; les travaux du siége étaient si mal conduits, que les Français enlevaient le commandant de l'artillerie hollandaise et dispersaient les avant-postes ; enfin Luxembourg avec quarante-cinq mille hommes arrivait à quelques lieues de Charleroi. Dès que cette armée eut commencé ses mouvements, le prince d'Orange se mit en observation ; il fit marcher les Hollandais au delà de la Sambre pour rejoindre les Espagnols ; on crut pendant un jour une bataille inévitable. Grande fut la surprise le lendemain. Le prince d'Orange avait reconnu la supériorité de nombre des Français, les avantages de leur position ; il regardait la lutte comme impossible. Il levait le siége (14 août), selon son habitude. Il en donne froidement les raisons dans une lettre écrite au duc de Lorraine (15 août) : « M. de Luxembourg ayant passé la Sambre près de nous, ayant un bois à la droite, et un ruisseau devant, qui, au rapport des gens du pays, ne pouvait être passé qu'en défilant, nous sommes convenus de l'impossibilité de continuer le siége, tant qu'il occuperait ce poste, où il pouvait non-seulement nous empêcher le fourrage entre Sambre et Meuse, mais encore incommoder nos convois venant de Bruxelles. Les généraux

espagnols ont été d'avis qu'il fallait combattre, j'ai été d'avis qu'il fallait se retirer (1). » C'éta toute la consolation qu'il savait offrir à un alli malheureux dont il avait provoqué le désastre.

N'en était-ce pas assez? L'obstination d'un seu homme tant de fois convaincue d'impuissance devait elle faire plus longtemps obstacle à la paix? Le Provinces-Unies surtout, à qui le vainqueur laissai entrevoir de si avantageuses conditions, murmu raient contre le stathouder; les magistrats des prin cipales villes étaient d'accord en cela avec les popu lations. On s'attroupait dans les rues pour calcule les pertes subies; on demandait à quoi tant d sommes d'argent avaient passé. Les diplomate n'étaient pas fâchés du dernier malheur, parce qu'i favorisait leurs pensées pacifiques, et ébranlait l domination du prince par son humiliation. « A quelque chose le malheur est bon, » disait Bever ningk en parlant de la levée du siége de Charleroi Louis XIV les trouva donc disposés à traiter; i reprit avec eux sa négociation particulière. Il leu proposait un traité de commerce; il fixait sa fron tière du Nord à certaines villes avec promesse d rendre tout ce qu'il avait pris au delà. Malheureu sement les Hollandais ne savaient pas transiger. Nous connaissons depuis longtemps ce qu'ils appe laient *traiter à la hollandaise* : se faire la part bonn sans tenir compte de celle des autres. Dès qu'il

(1) Voir cette lettre dans Basnage.

eurent l'espérance d'un traité de commerce, ils réclamèrent aussitôt les conditions de 1662; non-seulement ils voulaient l'abolition des derniers tarifs qui avaient fait éclater la guerre, ils repoussaient encore les tarifs de 1667, et même ceux de 1664. Colbert n'y pouvait pas consentir, et tant que l'ensemble des affaires ne paraissait pas exiger ce sacrifice, Louis XIV tenait à donner satisfaction à Colbert. Les Hollandais trouvaient encore que, même après les restitutions de territoires proposées, la frontière de France ne serait pas assez loin d'eux; ils demandaient que Condé et Valenciennes au moins fussent rendues à l'Espagne. C'était mutiler le plan de Vauban, abandonner la position de l'Escaut, et le profit le plus net et le plus glorieux des deux dernières campagnes. Louis XIV discutait avec la détermination de ne pas céder. Les négociations languirent en conséquence; la bonne volonté des Hollandais se refroidit (1). Les hostilités durent continuer; elles furent, il est vrai, favorables à la politique et aux armes de la France.

Le poids le plus lourd en retomba sur l'Empereur. La ligue entre les Hongrois et les volontaires polonais, menée par la France, avait bien réussi. Les mécontents hongrois étaient faciles à rassembler. Après leurs défaites, ils avaient un asile sûr dans les montagnes, en Transylvanie ou chez les Turcs. Ils y laissaient leurs femmes, leurs enfants, leurs équi-

(1) Mignet, tome IV : *Négociations.*

pages, dès que la diminution des troupes impériales leur donnait l'espérance de rentrer avec avantage en Hongrie. Leurs chefs, Tékeli, Wesselini, Théokeoli, Pétrozzi, ayant annoncé, dans un manifeste, qu'une *puissance touchée de leurs maux* travaillait à les tirer de la servitude, ils affluèrent sur cette assurance. Ils étaient réunis en août, au nombre de quinze ou seize mille, et commençaient les hostilités. L'arrivée de Boham et de six mille Polonais (septembre) donna l'impulsion décisive. Ils remportèrent une grande victoire à Nalab (6 octobre). Ils occupèrent un bon nombre de lieux fortifiés dans les montagnes; ils saisirent les mines de l'Empereur. Vienne même fut inquiète de leurs succès ; l'Empereur se vit contraint de rappeler une partie de son armée du Rhin (1).

Cette armée, après son expédition malheureuse de Lorraine, avait été ramenée vers l'Alsace par le retour du maréchal de Créqui dans cette province. Un prince allemand, Saxe-Eisenach, s'était maintenu jusque-là dans la haute Alsace, mais sans oser rien entreprendre sous les yeux du gouverneur Montelar qui le gardait de près. A la rentrée du maréchal de Créqui, l'Allemand repassa le Rhin, mais, bientôt poursuivi sur la rive droite et battu, il ne put empêcher une partie de ses troupes de capituler dans une île du Rhin et de renoncer par serment à la guerre. Le vainqueur aurait volontiers

(1) *Mémoires* de Pomponne. Basnage, 1677.

complété son succès en attaquant dans le Brisgau quelqu'une des villes qui appartenaient à l'Empereur. La réapparition du duc de Lorraine en Alsace le força de suspendre ce dessein. Créqui repassa prudemment le fleuve et se porta dans le voisinage de Saverne sur les hauteurs de Kokersberg. Là s'engagea fortuitement (9 octobre) un combat de cavalerie, qui ne fut pas décisif, mais qui, par l'éclat de la valeur, laissa l'apparence de la supériorité aux Français. Le duc de Lorraine en conclut au moins qu'il aurait peine à se maintenir en Alsace, dans cette saison avec des troupes fatiguées. Il regagna le Palatinat, et sépara son armée en quartiers d'hiver, selon la coutume allemande. Créqui se sentit libre de reprendre son premier plan. Par un semblant de séparation de ses troupes, il avait confirmé la sécurité des Impériaux. Un mois après l'engagement de Kokersberg, il réunit rapidement ses différents corps, et passa le Rhin à Brisach. En neuf jours, Fribourg en Brisgau fut investie, canonnée et réduite à capituler le 17 novembre. L'empereur était frappé dans une de ses plus chères possessions. C'était la revanche de Philipsbourg.

« La prise de Fribourg, écrivait Sévigné (1), a comblé de joie et de gloire le maréchal de Créqui, et a contraint le gazetier de Hollande d'avouer bonnement qu'il n'y a pas le mot à dire sur la campagne du roi; que trois grandes villes prises, une bataille

(1) Sévigné, 8 décembre 1677.

gagnée, et Fribourg pris pour dire adieu aux Allemands, est une suite de bonheur si extraordinaire qu'il n'y a qu'à l'admirer. » Ce bonheur s'accrut encore huit jours après d'un succès sur les Espagnols, et après huit autres jours d'une victoire navale sur les Hollandais. Ces belligérants, qui s'obstinaient à ne pas poser les armes, ne pouvaient se plaindre que leur adversaire continuât à les combattre et leur fît les *mêmes adieux* qu'à l'Empereur. Le 10 décembre, les Espagnols eurent la surprise de se voir enlever Saint-Ghislain, entre Mons et Condé, par un siége rapide. Le 15 décembre, les Hollandais perdaient définitivement la partie dans les mers d'Amérique. Depuis deux ans il se poursuivait de ce côté une guerre maritime doublement chère à Colbert, parce qu'elle mettait en honneur ses marins et sauvait ses colonies. En 1676, les Hollandais étaient parvenus à saisir l'établissement français de Cayenne; ils se promettaient déjà d'en faire un second Brésil, plus riche que le premier (1). Ils en dressaient de grands trophées, comme si, dit Colbert, il y avait eu un grand mérite à occuper une terre lointaine, forcément négligée par le roi (2). Ils ne la gardèrent pas longtemps. Le vice-amiral d'Estrées alla leur reprendre Cayenne à la fin de la même année, et visita les Antilles pour maintenir ces îles sous l'autorité de la France. Prenant à son tour l'offensive, il atta-

(1) Basnage, 1676.
(2) Lettres de Colbert à d'Estrées, 11 août 1676, 6 avril 1677.

Tabago, colonie hollandaise (2 février 1677). un combat furieux, il détruisit plus de vais- ennemis qu'il n'en perdit lui-même, sans it encore à rien conquérir. Revenu en France, urvu de nouvelles forces, il reprit la mer en rte, avec des instructions de Colbert, qui dési- nt à ses efforts Curaçao, Tabago, Surinam et les ies hollandaises des côtes de l'Afrique. Chemin it, il occupa, près de l'Afrique, l'île de Gorée. rqué à Tabago (décembre 1677), il décida la ille par un avantage si complet, que l'historien ollande en rapporte les détails plus explicitement Colbert lui-même. Tous les vaisseaux hollandais taient dans le port furent pris; une bombe fit r le gouverneur avec sa maison, qui était le sin à poudre ; la garnison se rendit prisonnière ierre; toute l'île fut soumise à Sa Majesté Très- tienne (1). Les Hollandais ne pouvaient plus er à la France une part dans l'empire des

.

s Suédois eux-mêmes, malgré de nouveaux eurs, soutenaient la cause de la France par upation qu'ils donnaient à une partie des pes allemandes et hollandaises. Ils ne perdirent in qu'après une résistance de six mois (juillet- mbre 1677). Battus sur mer par les Danois et Iollandais de Tromp, ils tenaient bon sur leur

Basnage, 1677, LXV. Lettres de Colbert à Seignelay et à ées, février et mars 1678.

continent. Ils sauvèrent une seconde fois Malmoë (9 juin). Ils forcèrent, par une vigoureuse bataille, les Danois à se retirer du voisinage de Landskroona (24 juillet). Pendant que leurs petites îles, Œland, Smalande, Unno, Kuno, tombaient aux mains de leurs ennemis, ils se maintenaient dans le fort de l'île de Rugen par l'intrépidité de Kœnigsmark (1).

Cependant la paix n'avançait pas. Il faut chercher la cause de ces retards dans les nouveaux incidents diplomatiques que la ténacité du prince d'Orange opposait aux décisions des armes, en attendant qu'il tentât d'opposer la force des armes aux décisions diplomatiques. C'est le dernier temps d'arrêt et la dernière phase de la guerre de Hollande.

(1) Basnage, 1677.

III. — Mariage du prince d'Orange. — Année 1678. — L'Angleterre sur le point de rompre avec la France. — Évacuation de la Sicile par les Français. — Préparatifs de Colbert pour la guerre maritime. — Prise de Gand et d'Ypres par Louis XIV. — Déclaration des conditions de la paix par Louis XIV. — Avancement des négociations. — Incident relatif à la Suède. — Premier traité de Nimègue entre la France et les Hollandais; bataille de Mons. — Second traité de Nimègue entre la France et l'Espagne. — Épuisement de l'Empereur par la guerre de Brisgau et celle de Hongrie. — Troisième traité de Nimègue entre la France et l'Empereur. — Le Brandebourg et le Danemark contraints de rendre ce qu'ils ont pris à la Suède. — Triomphe complet de Louis XIV sur la coalition.

Les Hollandais, par âpreté au gain, avaient donc endu vaines les propositions de Louis XIV. Il eur fallait absolument l'abolition de tous les tarifs. uoique Louis XIV fléchît peu à peu, et accordât 'abord la réduction d'un tiers, puis de la moitié es tarifs de 1667, ils se laissèrent encore une fois ersuader par le prince d'Orange que le roi ne vouit pas sincèrement la paix, et reprirent confiance celui que l'échec de Charleroi leur avait rendu spect (octobre 1677). Au même moment, le roi Angleterre, changeant de façons avec son neveu, nvitait à faire le voyage de Londres qu'il lui ait jusque-là interdit formellement. Espérait-il convertir à la paix, pour avoir enfin le mérite une médiation dont il n'avait jamais eu que l'apparnce dérisoire? Ou bien fatigué de la lutte contre n peuple au profit d'un souverain étranger, voulait- par un concert avec la Hollande, rétablir sa opre dignité et la sécurité des Anglais, en s'émanpant de l'argent de la France, et en réprimant le

dominateur de l'Europe? Quelque contradictoir que soient ces desseins, on peut tout croire à la foi d'un homme tel que Charles II. Les Hollandai applaudirent à ces ouvertures du monarque anglai le prince d'Orange s'empressa de répondre à l'in vitation. Il avait déjà déclaré à ses oncles qu'i était résolu à suivre dorénavant leurs conseils. Dè son arrivée, pour consacrer la bonne intelligence il demanda en mariage la fille aînée du duc d'York Les États Généraux acceptèrent cette alliance d famille comme un gage d'alliance politique (1); l duc d'York ne devina pas quel traître domestiqu s'introduisait dans sa maison; le roi se fit honneu de *donner* la princesse à son illustre neveu. Le mariag fut célébré, le 15 novembre 1677, au milieu de dé monstrations de joie et de tendresse qui tourner presque à l'idylle le style du chevalier Temple (2). Le roi de France, disent ses ennemis, fut ému d cette nouvelle surprenante autant que d'une bataill perdue (3).

L'effet s'en fit bientôt connaître. Dans les entre tiens sur la paix entre l'oncle et le neveu, le princ d'Orange était intraitable pour Louis XIV. Les pro positions du roi de France, selon lui, n'avaien pour objet que de rompre le nœud de l'allianc afin de recommencer la guerre avec plus d'avantag

(1) Médaille en l'honneur de ce mariage :
Uxori et Batavis vivat Nassovius Hector.

(2) Temple, *Mémoires*, ch. III.

(3) Basnage, 1677.

ambition des Français ne serait satisfaite que quand
s auraient pris toute la Flandre, étendu leurs
mites jusqu'au Rhin, mis la Hollande dans leur
épendance, et l'Angleterre hors d'état de leur être
doutable. Il voulait donc reprendre à Louis XIV
outes ses conquêtes de la présente guerre, ou ne
ui en laisser tout au plus que deux ou trois villes,
elles que Saint-Omer et Aire, et encore en échange
e territoires acquis par lui à la paix d'Aix-la-Cha-
elle. Charles II n'en était pas venu à ce degré d'au-
ace; il proposa une combinaison qui compenserait
s propositions de la France par les refus des alliés.
a France garderait la Franche-Comté et quelques
lles des Pays-Bas nécessaires à la bonne délimi-
tion, et en rendrait d'autres acquises par le traité
Aix-la-Chapelle; elle abandonnerait la Lorraine
la Sicile; il y aurait enfin restitution réciproque
tre la France et la Hollande, entre la France et
mpereur (1). Le prince d'Orange consentit à transi-
r dans ces termes. Mais Louis XIV, informé de
te nouvelle médiation de Charles II, repoussa
conditions trop dures qu'on prétendait lui imposer
côté de la Flandre. Charles promit au prince
range de ne jamais se relâcher sur le moindre
le, et de déclarer la guerre à la France si elle
istait dans son refus. Il s'engagea à convoquer
parlement au 25 janvier; en attendant cette

mple, *Mémoires*, ch. III. Basnage, 1677, qui copie Temple en
artie. Mignet, tome IV.

échéance, il contracta avec le gouvernement des Provinces-Unies (10 janvier 1678) une alliance plus que défensive, à l'effet de faire prévaloir ses propositions de paix.

Cet embarras inattendu était bien capable de compromettre les résultats des derniers succès, et d'abord en inspirant aux mauvaises volontés qui négociaient à Nimègue une nouvelle confiance pour résister. Louis XIV y opposa un mélange remarquable de force et de souplesse. Il fallait éviter la guerre maritime contre les Hollandais et les Anglais réunis ; il n'était pas moins sage de s'y préparer en cas qu'elle fût inévitable. Le roi commença par ôter aux commerçants leur principal grief. L'établissement de Messine leur apparaissant comme une menace de confisquer, au profit de la France, le commerce de la Méditerranée, il avait déjà promis à Charles II d'y renoncer. Cette guerre de Sicile avait d'ailleurs atteint son but ; elle avait servi de diversion contre les Espagnols, d'exercice et d'expérience glorieuse à la marine française. Jamais la guerre de terre n'y avait été soutenue avec un déploiement de forces militaires suffisant pour une conquête. Après la grande victoire de Palerme, le duc de Vivonne avait réussi à soumettre au roi, comme il disait, soixante milles de côtes ; en dehors de ce succès, le petit nombre ou la qualité inférieure de ses troupes ne lui avait permis aucune entreprise considérable. Au mois de janvier 1678, le duc de Lafeuillade, envoyé pour remplacer Vivonne, fut

chargé de préparer l'évacuation. En même temps, Colbert donna ordre à Château-Renault de prendre la mer pour aider à ce rapatriement et combattre les flottes ennemies qui tenteraient de le contrarier (1). Il organisa également la course contre le commerce anglais. « Sa Majesté a résolu, écrivait-il aussitôt après la déclaration faite, de fermer tous les ports de son royaume, d'empêcher tout commerce, afin de porter uniquement tous ceux qui ont intérêt au commerce maritime, les officiers et les matelots, d'armer en course et de se mettre en mer (2). » Pourquoi sommes-nous condamnés à le trouver encore ici occupé des favorites du roi et des moyens de satisfaire la cupidité de ces femmes? Mme de Montespan et la comtesse de Soissons voulaient faire la course à leur profit. On leur prépara des coureurs aux dépens du royaume. Par trois fois, à Rochefort, au Havre, à Brest, Colbert ordonne de mettre en état des navires pour Mme de Montespan, d'en lever l'équipage à l'aide des fonds réunis par le trésorier de la marine; de prendre dans les magasins du roi les canons, armes, poudres, agrès et apparaux (3).

Les Anglais, sans déclarer encore la guerre, multipliaient les préparatifs. Charles II avait enfin rap-

(1) Lettre de Colbert à Château-Renault, 7 février.

(2) *Ibid.* Lettre au commissaire du Havre, 7 février 1678.

(3) Lettres de Colbert, 7 mars 1678 à Bonrepos, fournisseur de la marine; 16 avril, à l'intendant de Rochefort; mai, à l'intendant de Brest.

pelé le corps auxiliaire. Le parlement, réuni le 7 février, signifiait qu'avant de traiter avec la France, il fallait la réduire aux conditions de la paix des Pyrénées. Il votait la levée de vingt-six mille hommes d'infanterie, de quatre régiments de cavalerie, de deux régiments de dragons, et l'équipement de quatre-vingt-dix vaisseaux. Louis XIV avait bien encore la ressource d'offrir de l'argent au roi d'un côté, à l'opposition de l'autre. Son nouvel ambassadeur Barillon recevait les sommes nécessaires pour opposer le roi au parlement et le parlement à lui-même. Des difficultés, soldées par la France, retardaient la levée des subsides; de nouvelles réclamations contre les catholiques, non sans connivence de la diplomatie française, embarrassaient le zèle nouveau du duc d'York contre la France (1); mais ce n'étaient là que de petites manœuvres pour gagner du temps, et permettre à Louis XIV de préparer un grand coup, un des plus décisifs de toute cette guerre.

Le roi de France avait l'air de se promener en Lorraine, et de s'amuser à fatiguer les dames de sa cour par des courses pénibles à travers d'exécrables chemins. Cependant des mouvements de troupes simultanés sur le Rhin, vers le Luxembourg, et sur différents points des Pays-Bas, entretenaient tous les esprits, tous les gouverneurs des villes ennemies

(1) Voir ces négociations de Barillon et Ruvigny fils, dans Mignet, tome IV.

dans l'incertitude de ses desseins; chacun, craignant d'être attaqué, n'osait se porter au secours des autres. Un mois presque entier s'était ainsi écoulé, lorsque, le 3 mars, une nombreuse armée française se trouva réunie sous les murs de Gand, celle de toutes les grandes villes qui s'attendait le moins à une pareille visite. Jamais encore l'invasion française n'avait pénétré si avant dans la Flandre. Le mérite en était à Louvois, qui avait tout préparé pendant l'hiver, approvisionnements et marches. Un historien étranger et ennemi reconnaît que le siége de Gand est le chef-d'œuvre de ce ministre (1). L'exécution fut aussi rapide que les préparatifs avaient été bien conduits. En deux jours, Vauban acheva la circonvallation malgré l'étendue de la place; en deux autres les dehors furent emportés. La ville capitula le 9 mars, le château le 11. La valeur de la victoire fut assez attestée par la fière tristesse du gouverneur vaincu : « Sire, dit à Louis XIV ce vieux Castillan, je viens rendre Gand à Votre Majesté; c'est tout ce que j'ai à lui dire. » L'humiliation ne s'arrêta pas là. A peine les alliés avaient-ils eu le temps de recevoir cette nouvelle, que déjà la moitié de l'armée victorieuse se rabattait sur Ypres. Cette ville, plus rapprochée de la frontière française, avait paru plus menacée; elle avait été mise en meilleur état de défense. Les assiégeants y perdirent plus de monde, l'artillerie espagnole se

(1) Basnage, 1678, première partie.

distingua par la précision de son tir. Il n'en fallut pas moins céder comme Gand. Le siége d'Ypres, commencé le 18 mars, finit le 25 par une capitulation.

Sur mer la fortune n'était pas moins favorable aux Français. L'évacuation de Sicile avait été achevée le 13 mars : les troupes revenaient à Toulon sans encombre; Duquesne, sans emploi pour le moment dans la Méditerranée, recevait l'ordre d'aller sur les côtes de Catalogne appuyer les opérations de l'armée de Roussillon. Le roi avait tenu sa parole, et il n'avait pas été au pouvoir de ses ennemis de troubler cette retraite. La flotte hollandaise, de 21 voiles, commandée par Evertzen, fut rencontrée le 17 mars par Château-Renault; les Français, avec six vaisseaux et trois brûlots, dispersèrent ces forces supérieures. Il n'y avait en France que Colbert qui fût capable de n'être pas content, parce que le vaincu n'avait pas perdu de vaisseaux. « Ce combat, écrivait-il à Château-Renault, n'a pas plu au roi, Sa Majesté n'étant pas accoutumée à voir les Hollandais aux mains avec ses troupes de terre et de mer s'en séparer sans perte considérable (1). » L'opinion était à la joie et à l'espérance. Sévigné disait : Je crois que de tout ceci nous aurons la paix ou la Flandre; et Bussy-Rabutin, reprenant le style de Voiture, souhaitait qu'il plût au roi de lever une fois un siége, afin que les admirateurs pussent

(1) Colbert à Château-Renault, 1er avril.

reprendre haleine et se sauver par la diversité des événements (1). Qu'allaient faire les alliés?

Il y eut explosion de colère chez les Anglais. Charles II fit embarquer quelques bataillons d'infanterie pour Ostende; il délivra vingt-trois commissions pour lever des régiments : les Communes demandèrent la rupture immédiate avec la France. Les Hollandais, plus maîtres d'eux-mêmes par l'habitude de calculer froidement leurs intérêts, comprirent qu'il était plus avantageux de transiger. Ils voyaient les Français aux portes d'Anvers; la ville d'Amsterdam surtout ne vivait plus à la pensée qu'Anvers, en d'autres mains que celles des Espagnols, pouvait redevenir un rival de son commerce (2). Aussi bien les émissaires français semaient dans les villes la défiance contre le prince d'Orange, rendaient suspects son mariage avec la nièce d'un roi, son traité d'alliance avec Charles II qui paraissait menacer les libertés de la nation; que voulait dire, par exemple, l'engagement réciproque stipulé entre le roi anglais et les Provinces-Unies de s'assister contre les *rebelles* jusqu'à ce qu'ils fussent remis dans le devoir? Au contraire, le roi de France offrait des conditions où la Hollande avait beaucoup à gagner; les chefs des principales villes étaient prêts à les accepter. Dans ce courant d'opinions, les États Généraux refusèrent de ratifier

(1) Sévigné à Bussy, 18 mars 1678; Bussy à Sévigné, 22 mars.
(2) Basnage, 1678.

l'alliance du 10 janvier entre Charles II et le prince d'Orange. Une déclaration explicite de Louis XIV acheva d'enlever les Hollandais à la coalition.

Comme l'année précédente, après avoir encore une fois convaincu ses ennemis d'impuissance, et pour donner un nouveau gage de modération, le roi de France était rentré à Saint-Germain le 7 avril, moins d'un mois après la prise de Gand. Il s'engageait à ne pas reprendre la guerre en Flandre avant le 10 mai, pour laisser aux vaincus le temps de la réflexion. Le même jour (9 avril), il expédiait à ses plénipotentiaires à Nimègue les conditions auxquelles il entendait faire la paix; c'était les signifier à toute l'Europe. Cette déclaration est un des actes les plus dignes, les plus fermes et les plus sages de la diplomatie de Louis XIV. On y trouve la noblesse du protecteur fidèle à ses alliés, la confiance de la force victorieuse, la prudence du négociateur, qui loin de désespérer le vaincu, se fait un mérite de le ménager.

Il commence par affirmer qu'il n'entendra jamais à aucune proposition de paix si la satisfaction pleine et entière du roi de Suède n'y est comprise. C'est le *premier article qu'il demande*, et *sans lequel il ne pourra* conclure sur tous les autres points. Il réclame également satisfaction pour le prince-évêque de Strasbourg, et pour son frère le prince Guillaume de Furstemberg, violemment arrêté par les impériaux au congrès de Cologne, *dont la liberté doit faire un des premiers points de la paix*. Ce qu'il dit dès la pre-

e ligne, il le répète à la fin de la dépêche :
voue que dans la gloire de rendre la paix à
rope, je suis particulièrement touché de celle
ire éprouver à mes alliés l'appui sûr et solide
s se doivent toujours promettre de mon
ié. »

u côté de l'Empire, il ne veut que ce qu'il a
ours prétendu : sauvegarder l'exécution entière
raité de Westphalie ; par conséquent, restitu-
de Philipsbourg à la France, ou abandon de
ourg par l'Empereur.

l'Espagne, il rendra Charleroi, Ath, Oudenarde,
tray, acquis par lui à la paix d'Aix-la-Chapelle,
h, Limbourg, Saint-Ghislain, Gand, acquis dans
ésente guerre. Il demande en retour l'abandon
a Franche-Comté, de Condé, Valenciennes,
hain, Cambrai et Cambrésis, Aire et Saint-
r, Ypres, Warwick, Poperinghe, Bailleul, Cassel,
beuge.

s Hollandais peuvent compter sur la restitution
laestricht, et sur le traité de commerce déjà
té.

fin le duc de Lorraine rentrera dans ses États,
les conditions du traité des Pyrénées, ou bien
lera Nancy en échange de Toul, et quatre larges
ins conduisant de la frontière française à Nancy,
e Nancy à Metz, à Brisach et en Franche-
té (1).

Mignet, tome IV, texte de cette longue dépêche.

Cette déclaration fut un coup d'éclat souverain comme la prise de Gand. En dépit de quelques difficultés suscitées par les alliés et par Louis XIV lui-même, elle resta pour les négociateurs comme le cercle étroit qu'une volonté supérieure ne leur permit pas de franchir. C'est le désespoir du chevalier Temple : Ces conditions, dit-il, « étaient fort différentes de celles dont le roi (d'Angleterre) et les « États étaient convenus, et plus encore des prétentions des alliés; mais comme ce qui regardait « l'Espagne et la Hollande avait été concerté avec « les chefs des principales villes (de Hollande), il se « trouva que les propositions de la France furent « le plan de la paix non-seulement pour la Hollande, « mais encore pour tous les autres confédérés (1). » Dans quelques mois, la volonté du roi de France allait être la loi de l'Europe.

Au premier moment, les Espagnols, les impériaux et leurs alliés d'Allemagne, pour ne pas s'avouer leur désarroi, crièrent bien haut qu'ils ne voulaient rien entendre. Ils refusèrent même une trêve de trois mois que leur offrait Louis XIV; c'était le laisser libre de continuer ses victoires. Il ne tarda pas à le leur faire sentir par l'occupation de la forteresse de Leeuw, sur la frontière de Brabant, que le gouverneur de Maestricht enleva (4 mai) avec six cents hommes sans artillerie. Huit mille Espagnols et l'armée du prince d'Orange, mis en mouvement pour

(1) Temple, *Mémoires*, ch. III.

venger cet affront, se retirèrent piteusement sans avoir rien entrepris (1). Les Hollandais mieux avisés, en dépit du prince d'Orange et du collége des nobles, ne voulaient plus d'une guerre qui ne leur rapportait rien, ni d'alliés qui leur coûtaient fort cher. Épuisés d'hommes et d'argent, ils tournaient en dérision l'insuffisance de l'Espagne à défendre ses Pays-Bas, l'égoïsme de l'Empereur dont les troupes ne sortaient jamais d'Allemagne, et de cet électeur de Brandebourg qui se contentait de s'agrandir en Poméranie. Ces bonnes dispositions leur valurent une nouvelle faveur de Louis XIV. Il parut tout à coup à Courtray, comme pour reprendre les hostilités; toute la campagne se borna à leur écrire (18 mai) avec une grande bienveillance qu'il était prêt à traiter séparément avec eux, sans changer cependant les garanties promises à l'Espagne, et à leur accorder enfin le traité de commerce qu'ils désiraient, c'est-à-dire l'abolition des tarifs de 1667. La proposition envoyée immédiatement à Nimègue et à La Haye acheva de confondre les alliés, et combla de joie les Hollandais, qui envoyèrent à Louis XIV, par Beverningk, l'expression de leur reconnaissance et de leur respect.

Décidément la résistance n'était plus qu'une illusion; la guerre même n'y pouvait rien. Partout où les récalcitrants s'obstinaient à se battre, ils étaient battus. Du côté de l'Espagne, l'armée fran-

(1) Basnage, 1678.

çaise de Roussillon avait pris l'offensive en Catalogne et s'emparait de Puycerda (28 mai). Sur le Rhin, le duc de Lorraine essayait vainement de reprendre Fribourg. Le maréchal de Créqui, campé entre Schelestadt et Brisach, veillait à la fois sur sa conquête et sur l'Alsace. Rentré dans le Brisgau (21 mai), il tint l'ennemi en échec pendant un mois, et le repoussa avec des pertes sérieuses sur Offenbourg (25 juin). La marine française occupait toutes les mers : Duquesne la Méditerranée, Château-Renault l'entrée de la Manche, d'Estrées les îles de l'Amérique, l'escadre de Pannetier et les armateurs de Dunkerque les côtes de Hollande et les mers du Nord. Colbert achevait ce tableau de ses forces maritimes, en disant au roi (1) que le commerce des ennemis serait interrompu de toutes parts. Aussi tout tendait à une conclusion prochaine. Les Hollandais étant déterminés à traiter séparément, l'Espagne consentait à céder aux conditions qu'ils avaient acceptées pour elle. Le prince d'Orange lui-même, sensible à ses intérêts personnels, pour recouvrer ses biens patrimoniaux, abaissait sa fierté et sa haine devant le vainqueur qu'il avait tant poursuivi de ses accusations par toute l'Europe (23 juin 1678). Il protestait par écrit de ses respects très-profonds, et de son désir de *contribuer quelque chose au rétablissement de la bonne correspondance entre Sa Majesté et la Hollande.* Tant d'humilité après tant

(1) Colbert, rapport au roi après la prise de Puycerda.

d'insolence méritait une leçon; il la reçut nette et sèche dans cette réponse du roi : « Je suis bien aise de voir qu'un des premiers usages que vous avez faits de la paix, que vous voyez sur le point d'être conclue entre moi et les États Généraux, a été de me renouveler l'assurance de tous les sentiments que j'ai le droit d'attendre de vous. Ils me donnent lieu de me promettre que votre conduite sera telle envers moi à l'avenir, qu'elle m'obligera à vous donner des marques de mon affection (1). »

La paix paraissait tellement inévitable, que le roi d'Angleterre, naguère si belliqueux, eut la pensée de reprendre place parmi les négociateurs au service de la France, dans l'espoir d'en retirer quelque gros profit d'argent. Il était blessé de la défiance que son parlement lui témoignait; tout en réclamant la guerre, les Communes trouvaient suspecte son alliance avec les États Généraux et surtout l'article contre les *rebelles;* elles craignaient que, s'il levait une armée, ce fût pour attenter aux libertés publiques; toujours entêtées d'intolérance, elles refusaient tout argent avant qu'on eût rassuré l'Église anglicane contre la résidence de douze prêtres catholiques dans les comtés de Hereford et de Monmouth (2). Il s'offrit donc à Louis XIV pour médiateur, pour avocat de ses propositions auprès des alliés, moyennant dix-huit millions payables en

(1) Voir les lettres dans Mignet, tome IV.
(2) Lingard, tome XIII, ch. v de Charles II.

trois ans. Cette intervention paraissait maintenant peu utile au roi de France; toutefois, pour ne pas désobliger un ancien serviteur, et aussi pour ne négliger aucun moyen de réussite, il parla de donner six millions, si les troupes anglaises étaient rappelées d'Ostende, le parlement prorogé et les propositions acceptées par les alliés. Charles II déclara bonnement à Temple que, puisque les Hollandais voulaient faire la paix et que le roi de France lui offrait de l'argent pour y consentir, il ne voyait pas pourquoi il ne prendrait pas cet argent (1). Temple ayant refusé de négocier ce marché, Charles II le conclut lui-même (29 mai). Il en eut toute la honte; des événements inattendus l'empêchèrent d'en avoir le profit.

Tout à coup cet accord, qui allait s'étendant chaque semaine, fut troublé et rompu par une exigence honorable de Louis XIV. Nous avons vu qu'il se faisait un point de gloire de rendre à ses alliés, et particulièrement aux Suédois, ce qu'ils avaient perdu pour lui. Du côté de la Baltique, il négociait avec Sobieski le retour des Suédois en Poméranie par la Prusse polonaise, l'union des Polonais et des Suédois pour la conquête de la Prusse ducale, et il garantissait les engagements d'argent de la Suède envers la Pologne (2). A Nimègue, il réclamait le rétablissement de la Suède dans toutes

(1) Temple, *Mémoires*, ch. III.
(2) *Mémoires* du marquis de Pomponne.

possessions. Le Brandebourg, le Danemark, mpereur, ne voulaient pas y consentir; l'Espagne, Hollande, qui n'avaient rien à y perdre, ne s'y posaient pas, mais elles appuyaient peu cette ise. Pour donner à ces deux puissances un inté- dans l'affaire, le roi fit déclarer (24 juin) qu'il leur restituerait les villes promises que lorsque satisfaction de la Suède serait accomplie. Il ne ir cachait pas que la possession de ces villes lui ait nécessaire pour entrer dans les États de Bran bourg et des autres spoliateurs récalcitrants de s alliés. Cet incident souleva des tempêtes.

Les Hollandais, exaspérés de voir s'éloigner une ix et des avantages qu'ils croyaient déjà tenir, ièrent à la mauvaise foi, à la trahison. Le prince Orange, si oublié et si humble quelques jours paravant, reprit ses colères et sa popularité. On mandait, dans les États, la rupture immédiate ec la France, l'interdiction de tout commerce ec elle; on parlait de la réduire au traité des yrénées, ou de lui reprendre au moins Tournay, alenciennes et Condé. L'irritation devenant géné- le, la ville d'Amsterdam, habituellement si in- ente, ne put retenir que trois villes dans le parti Louis XIV. Le roi d'Angleterre, croyant l'occa- n bonne pour tirer plus d'argent de son parlement 'il n'en espérait de ses menées secrètes, renonça x millions du roi de France, refusa de ratifier son ité du 27 mai, et chargea Temple de négocier une iance offensive avec les États Généraux. Il affectait

toute l'indignation d'un homme trompé; il av
toute l'ardeur d'un nouvel adepte. « Vous leur fer
entendre, disait-il à Temple, à quel point je su
surpris d'une prétention si nouvelle, combien j'a
prouve la résolution qu'elle leur a fait prendr
combien je suis résolu moi-même, dans le cas
le roi de France persisterait finalement dans so
refus de remettre les places, à soutenir les États
tous mes moyens plutôt que de céder sur un poi
si déraisonnable (1). »

Au milieu de toutes ces colères, la guerre, q
n'avait jamais cessé en Allemagne, se poursuiva
sur les bords du Rhin entre le duc de Lorraine
le maréchal de Créqui. Elle n'était pas de bon augu
pour les alliés. Le 6 juillet, Créqui battait les Im
périaux à Rhinfeld, où un corps de six mille All
mands était pris, noyé ou tué; à la suite de ce suc
cès, il enleva Seckingen, une des villes forestière
Dans un retour vers le Nord, il triompha enco
au combat d'Ortenberg (23 juillet), puis se tourna
contre Strasbourg, il attaqua le fort de Kehl, af
de détruire ce pont qui avait tant de fois servi
chemin aux invasions allemandes. L'opération
fit en deux temps. Kehl fut pris le 28 juillet et ras
le pont détruit du côté de la rive droite. Revenu s
la rive gauche sans que l'ennemi eût troublé so
passage, Créqui emporta rapidement deux forts q
protégeaient Strasbourg et acheva la ruine du po

(1) Lettre à Temple, 6 juillet.

de ce côté ; l'Alsace était à couvert des insultes des Allemands. Néanmoins les Anglais et les Hollandais avaient consommé leur alliance. Par un traité du 26 juillet, ils s'engageaient à faire la guerre à la France, si le 11 août prochain, le roi n'avait pas fait connaître son intention de remettre les places promises aussitôt après la ratification de la paix. Charles II bien déterminé expédia dans les Pays-Bas plus de cent compagnies. Le prince d'Orange alla réunir sous son commandement les troupes hollandaises, espagnoles et anglaises.

A la grande surprise de tous ces belliqueux, la lutte fut prévenue par une transaction dont le principal honneur revient à la Suède. Cette alliée, reconnaissante et assurée de la protection de Louis XIV, lui ouvrit une voie pour retirer son *ultimatum* sans en avoir le dédit. Elle déclara que, s'il n'était pas juste de faire une paix générale entre tous les belligérants sans qu'elle y obtînt sa satisfaction, elle ne trouverait pas mauvais que le roi fît, même sans elle, des traités particuliers pour diminuer le nombre des ennemis communs. Désormais Louis XIV était libre de traiter séparément avec la Hollande et avec l'Espagne. Il ne demanda plus qu'une garantie, à savoir que l'Espagne s'engageât à ne secourir ni directement ni indirectement ses ennemis ni ceux de ses alliés, à ne fournir ni troupes ni argent à l'Empereur, ni aux princes de l'Empire, ni au roi de Danemark. Dans ces conditions les Hollandais se laissèrent aller à reprendre

leur négociation particulière; et brusquement, da
la nuit du 10 au 11 août, une heure avant m
nuit, la paix fut signée entre la France et la H
lande.

Cette paix se composait de deux traités. Par
premier, conformément à sa promesse, Louis XI
rendait Maestricht, avec le droit d'en retirer l'arti
lerie, les poudres, boulets, vivres et autres mun
tions de guerre, et la certitude que la religion c
tholique y serait maintenue; un article séparé re
tituait au prince d'Orange cette principauté, et to
ses biens en Franche-Comté, Charolais, Flandre
autres pays dépendant de la couronne de Franc
La Hollande s'engageait à observer une stricte neu
tralité vis-à-vis des amis et ennemis de la Franc
et à faire observer la même neutralité par le r
d'Espagne. Le second traité réglait les rappor
commerciaux des deux nations. L'article 7 stip
lait qu'à l'avenir la liberté de commerce, réciproqu
entre les deux pays, ne pourrait être défendue o
restreinte par aucun privilége, octroi ou concessio
particulière, que ni l'un ni l'autre n'accorderait
ses sujets d'immunités, dons gratuits ou autre
avantages; ce qui supprimait en France les compa
gnies privilégiées et les encouragements efficaces
certaines manufactures. Par un article séparé, l'im
position de 50 sols par tonneau, prélevée dans le
ports de France sur les navires étrangers, à leur en
trée et à leur sortie, était restreinte pour les Hollan
dais à la sortie, et diminuée même de moitié pour le

vaisseaux chargés de sel (1). Ainsi, quoique la marche générale des événements donnât en ce moment la supériorité à la France, la guerre commencée contre la Hollande se terminait au profit de la Hollande par le rétablissement intégral de son territoire et la suppression des entraves apportées à son commerce. Colbert subissait là une contradiction dont il ne se consola jamais. Louis XIV ne voyait dans cet accord, comme dans l'évacuation de 1673, qu'un changement de front opportun, et, dans la retraite des Hollandais, un gage de sa victoire et de sa domination sur les grandes puissances de l'Europe; il se consola sans peine par l'importance et la gloire grandiose de ce résultat.

Le prince d'Orange lui-même aurait dû être satisfait. Son but légitime n'était-il pas atteint? Chargé de sauver son pays, il l'avait pris tout entier sous les eaux ou sous les armes de la France, et, avec une opiniâtreté infatigable de six années, il lui avait rendu son sol, son indépendance et son commerce agrandi. Il ne perdait rien lui-même de sa fortune; ses biens patrimoniaux, compromis par la guerre, lui revenaient intacts, et le salut public ne lui coûtait aucun sacrifice personnel. Quel grief lui restait-il donc contre la fin de la guerre? Il lui restait sa haine intraitable de Louis XIV, et son envie livide des succès d'autrui. Il fut le premier à protester contre la paix faite sans lui; il essaya de

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

la déchirer par un acte odieux qui pouvait rendre de l'audace aux alliés. Heureusement la mauvaise issue de son entreprise déconcerta les complices tout prêts à l'imiter.

Jusque-là l'hypocrite assassin des frères de Witt s'était abstenu de tout crime envers la France. Il avait pu la haïr, ne lui laisser aucun repos, lui susciter pour ennemie toute l'Europe : il s'était tenu dans le droit de légitime défense. Quiconque a senti l'opprobre de l'invasion étrangère comprend, par son propre cœur, ce besoin de lutte et de réparation. Mais il n'appartient à personne, pas même à l'honneur national, de violer le droit des gens. A défaut de toute autre ressource, le prince d'Orange en vint à cette extrémité. Quatre jours après la conclusion de la paix, le 14 août, il attaqua l'armée du duc de Luxembourg, qui bloquait Mons. Il espérait la surprendre; il croyait, par une victoire d'autant plus facile, rallumer la guerre générale. La bataille fut rude, meurtrière comme Senef, et également indécise. Les Français occupaient deux fortes positions : l'abbaye de Saint-Denis et la bruyère de Casteau. La première fut enlevée par le prince d'Orange; la seconde, sérieusement menacée par l'Espagnol Villa-Hermosa, fut à la fin gardée par les Français, et les Espagnols poursuivis dans la plaine. A la chute du jour, les Hollandais eux-mêmes se retirèrent en bon ordre et sans être véritablement vaincus.

C'était, dit Luxembourg, un des plus torts com-

bats d'infanterie qui se fussent encore donnés. Temple, pour couvrir sous la gloire le forfait de son héros, dit aussi qu'il n'y avait pas eu d'engagement plus considérable de toute la guerre. Cependant le héros n'osa pas recommencer le 15, et, le 16, il annonçait à Luxembourg que, la paix étant conclue, il n'y avait plus lieu de combattre.

Comment ne l'avait-il pas reconnu deux jours plus tôt? Il savait certainement, le 14, avant l'attaque, que la paix était faite. Luxembourg l'avait appris, ce jour-là, à neuf heures du matin, et son courrier avait eu de longs détours à faire pour arriver jusqu'à lui. Le courrier expédié au prince d'Orange, par un chemin plus direct, et à travers les terres de Hollande, ne pouvait pas être en retard d'un jour. On savait à Londres, le 14, au delà de la mer, ce qui s'était passé à Nimègue le 10 (1). Est-il vraisemblable que le prince d'Orange fût moins bien informé sur le continent? Sans doute il protesta, dans des lettres publiques, que la nouvelle de la paix ne lui était parvenue que le 15. Il le répétait encore, en 1700, au maréchal de Tallard, dont il avait besoin de capter la confiance pour les négociations relatives à la succession d'Espagne (2). Mais voici un témoignage qui lui ferme la bouche, et c'est le sien propre. Dans une conversation avec Gourville (1681), où il

(1) Lingard. Il cite une lettre du duc d'York, du 4 (vieux style), c'est-à-dire du 14 août.

(2) Basnage, 1678.

essayait de se justifier de plusieurs accusations qui couraient en France contre lui, il avoua « qu'il n'avait pas dans sa poche la copie de la paix, mais *qu'il savait qu'elle était faite*, qu'il avait cru que ce pouvait être une raison *pour que M. de Luxembourg ne fût plus sur ses gardes*, et qu'il avait considéré que s'il perdait quelque monde, cela ne saurait être d'aucune conséquence, *puisque aussi bien il fallait en réformer* (1). » Est-ce clair? et chacun des membres de cette phrase n'est-il pas une nouvelle confession d'un calcul criminel? En France, on n'hésita pas à lui rendre justice. Les uns tournaient en dérision ses excuses (2); les autres donnaient à sa perfidie son vrai nom. « C'est une espèce d'assassinat, disait Bussy, qui mériterait qu'on en informât. »

La paix particulière de la France avec la Hollande avait également irrité les autres alliés. Au moment de la signature, les négociateurs français ayant proposé à Temple de se joindre à eux, il les reçut *comme s'ils avaient voulu l'assassiner*. L'évêque de Munster, le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, protestèrent avec colère; ils adressèrent aux États-Généraux la demande impérieuse de ne pas

(1) *Mémoires* de Gourville, 1681.

(2) Sévigné, 23 août 1678: « La paix étant faite et signée, M. le prince d'Orange a voulu se donner le divertissement de ce tournoi... Le lendemain du combat, il envoya faire ses excuses à M. de Luxembourg, et lui manda que, s'il lui avait fait savoir que la paix était signée, il se serait bien gardé de le combattre. Cela ne vous paraît-il pas ressembler à l'homme qui se bat en duel à la comédie et qui demande pardon à tous les coups qu'il donne dans le corps de son ennemi?

ratifier l'œuvre de leurs négociateurs. Brandebourg surtout ne voulait rien entendre. Une première fois, il représenta que, si la France se réservait le droit d'assister ses alliés, la Hollande devait l'assister lui-même, et au moins, avant la ratification, pourvoir à a sûreté du duché de Clèves. Quelques jours plus tard, il leur envoyait des reproches de leur ingratitude pour avoir abandonné les alliés qui les avaient sauvés, et des menaces de ruine pour avoir dégénéré des vertus de leurs ancêtres (1). Charles II offrit encore ses services, afin d'obtenir de son parlement l'argent qu'il ne pouvait plus espérer de Louis XIV. L'Espagne aurait volontiers profité de cette effervescence pour retarder la conclusion qu'elle redoutait plus que personne. Mais la résolution des Hollandais avait rompu le nœud de l'alliance; les tronçons épars qui en restaient s'agitaient en vain pour se rapprocher et revivre. Dès le 19 août, l'Espagne signait une suspension d'armes en attendant la paix (2).

Il ne fallut pas même les six semaines convenues pour en finir. Louis XIV avait accepté les Hollandais pour médiateurs des difficultés de détail qui pouvaient surgir dans cette négociation; il les attacha encore plus étroitement à son parti en leur concédant de nouveaux avantages. Il substitua (3 septembre) les tarifs de 1664 à ceux de 1667, et déli-

(1) Basnage, 1678.
(2) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

vra presque immédiatement des passe-ports à leurs marchands et négociants. Les Hollandais, de plus en plus satisfaits, pressèrent les Espagnols de céder; le 17 septembre, le traité d'Espagne fut signé. Il contenait, sans en retrancher un mot, tout ce que Louis XIV avait signifié dans ses propositions du 9 avril. La France rendait ses conquêtes éloignées, Gand, Oudenarde, Courtray, Ath et Saint-Ghislain, Charleroi et Binche, Limbourg, Leeuw, les pays d'Outre-Meuse et Puycerda en Catalogne; elle gardait tout ce qui arrondissait son territoire, la Franche-Comté tout entière, Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai et le Cambrésis, Aire et Saint-Omer, Ypres, Warneton, Warwick, Poperinghe, Cassel, Bavay et Maubeuge. L'Espagne s'engageait en outre (art. 18), comme l'avait fait la Hollande, à ne secourir, dans la présente guerre, aucun des princes qui combattaient encore le roi de France ou ses alliés (1).

Aussitôt que les Espagnols eurent signé, les États Généraux ratifièrent (19 septembre) leur paix du 10 août. En même temps, Louis XIV leur envoya l'acte d'amnistie réciproque en faveur des sujets de chacune des deux nations qui avaient pris du service sous les ordres de l'autre. La satisfaction éclata dans les Provinces-Unies. On fit des feux de joie; à Delft, à La Haye, on se porta sur le passage de l'ambassadeur de France, avec une affluence plus grande qu'à la réception de la princesse d'Orange.

(1) Dumont, *Corps diplom.*

A La Haye, il y eut même quelques cris de *Vive le roi*. Le peuple se plaignait qu'on n'eût pas tiré le canon ou sonné les cloches. Dans les halles et dans les marchés, on bafouait le prince d'Orange qui s'en allait bouder à la chasse pendant que le peuple faisait des feux de joie (1). La fin d'une guerre si longue et si onéreuse effaçait la rancune de l'invasion. De pareilles démonstrations ne permettaient pas au gouvernement espagnol de ne pas ratifier la paix, et ne laissaient à Charles II aucun espoir d'être pris pour un allié sérieux. Ce ridicule médiateur dut rester désormais chez lui; il avait assez à faire avec la *conspiration papiste*, récemment dénoncée (23 août); cette imposture incomparable qui a suscité tant de terreurs dans la nation anglaise, tant de rigueurs criminelles contre les catholiques, qu'on se demande comment l'intolérance peut ravaler si bas un peuple si fier de sa grandeur et de sa liberté (2).

Quand la Hollande et l'Espagne abandonnaient une lutte qui était leur cause personnelle, ce n'était pas l'Empereur qui avait intérêt à la soutenir pour eux et sans eux. Il lui restait bien la cause du duc de Lorraine, vassal de l'Empire, qu'il avait promis

(1) Dépêche de d'Avaux à Louis XIV, dans Mignet, tome IV.

(2) Lingard, qu'on n'accusera pas de n'être pas un bon Anglais, dit de cette prétendue conspiration : « Imposture, qui mise en œuvre dans une époque de mécontentement populaire et appuyée par les artifices et les déclamations d'un nombreux parti, excita les passions du peuple jusqu'à une espèce de folie, et sembla éteindre pendant quelque temps, le bon sens naturel et l'humanité du peuple anglais. » Tome XIII.

de rétablir dans ses États. Mais ce duc, battu par Créqui, n'avait pu rien entreprendre depuis la destruction du pont de Strasbourg; la cessation des hostilités dans les Pays-Bas permettant à la France d'expédier sans cesse de nouveaux renforts sur le Rhin, il avait reconnu son impuissance en rentrant dans le Palatinat, et en prenant ses quartiers d'hiver dès le commencement d'octobre. En Hongrie, les affaires n'allaient pas mieux et décidément ne permettaient plus à l'Empereur de diviser ses forces. Depuis le mois d'août aux prises avec Tékéli, chef des mécontents et des renforts de Transylvanie, il avait subi de graves affronts; les Tartares pillant Neustadt, passant le Waag à la vue des Impériaux, et ravageant la Moravie; un religieux apostat s'érigeant en *libérateur du peuple de Dieu,* et répandant la terreur jusque dans Vienne; une victoire (Altsol) perdue ensuite par des combats partiels qui relevaient les vaincus (1). L'assistance donnée à ses ennemis domestiques par Louis XIV lui faisait une nécessité de la leur ôter en se réconciliant avec leur protecteur.

Quoique, pour sauver les apparences, il se fît un peu prier, il accepta à son tour, dans la nuit du 4 au 5 février 1679, pour lui, pour le duc de Lorraine, pour Brandebourg, pour la Suède, tout ce que Louis XIV avait réglé. Toujours attentif à mettre de son côté les formes de la justice, et à se

(1) Basnage.

révaloir de ce mérite, le roi de France ne réclamait ue le maintien de la paix de Westphalie dont il 'était constamment fait le champion vis-à-vis le l'Allemagne. En conséquence, pour rétablir ette paix dans sa vigueur, le roi de France gardait 'ribourg en échange de Philipsbourg; un chemin oujours libre devait lui être ouvert entre Fribourg et 3risach. Les princes de Furstenberg recouvraient eurs dignités, droits, bénéfices, offices, fiefs, rrière-fiefs et alleus, et tous les *fruits* séquestrés lepuis leur arrestation. Le duc de Lorraine rachèerait ses États par l'abandon de Nancy, de Longwy changé contre une prévôté à désigner plus tard, t de quatre routes d'une demi-lieue de largeur, ui laisseraient à la France la communication libre le Nancy à Saint-Dizier, de Nancy en Alsace, de Nancy à Metz, de Nancy à Vesoul. Si l'électeur de Brandebourg refusait de s'accommoder avec les Suédois, ni l'Empereur, ni les électeurs compris lans le traité, n'aideraient en aucune manière, ni ous aucun prétexte, les ennemis de la France et de la Suède. Le même jour un traité entre l'Empereur et le roi de Suède rétablissait entre eux les conditions de la paix de Westphalie, c'est-à-dire reconnaissait le droit de la Suède sur les provinces allemandes que la présente guerre lui avait enlevées (1).

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII. Texte latin des deux aités.

En apprenant que l'Empereur, lui aussi, les abandonnait, le Danemark, le Brandebourg, l'évêque d'Osnabruck, essayèrent de faire entendre des protestations. Vaines clameurs! Une fois le chef de l'Empire entré dans la voie de la paix, les princes ses vassaux ne pouvaient plus rester en armes. Beaucoup d'entre eux étaient *dégoûtés d'une guerre rongeante pendant l'hiver et désavantageuse pendant l'été* (1). Déjà, le 5 février même, les ducs de Zell et de Wolfenbuttel avaient conclu la paix avec la France et la Suède, promis de restituer le duché de Brême, et de garder la neutralité dans la suite de la guerre. Quelques semaines après, le nouvel évêque de Munster s'engageait à retirer ses troupes du service de Brandebourg et de Danemark moyennant un don de 100,000 écus par le roi de France. La diète de Ratisbonne ratifia le traité de Nimègue le 23 mars, l'Empereur le 29. Le duc de Lorraine enfin déclara que, loin d'accepter la position qu'on prétendait lui faire, il aimait mieux ne pas rentrer dans ses États (2). On le laissa dire : il resta sans États, sans appui et dans l'exil.

La satisfaction de la France était complète, telle que la France l'avait elle-même réglée. Celle de la Suède était bien prochaine, puisque le roi l'avait déclarée inséparable de la sienne, et qu'il l'avançait par tous ses traités, en imposant la neutralité

(1) Basnage, 1678.

(2) Voir tous ces traités dans Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII.

ux contractants, en faisant le vide autour des ad-ersaires de son allié. Pourtant Brandebourg préten-it résister encore. Toujours occupé de lui-même de lui seul, il avait profité de la guerre générale our arrondir ses États, et de la coopération des itres sans les assister. Tout récemment, après la aix de Hollande et même celle d'Espagne, il avait hevé la conquête de la Poméranie par la prise de tralsund (28 octobre) et de Greippswald (15 no-embre). Il ne put tolérer la sommation qui lui fut iite de rendre toutes ses conquêtes. Louis XIV ne rétendit pas qu'on pût le croire capable d'abandon-er la lutte quand elle ne lui était plus nécessaire à lui-ıême et que son allié en avait besoin ; c'est un de es plus beaux titres de gloire. Il ordonna au maré-hal de Créqui d'entrer dans les États de Brande-ourg. L'électeur, voyant ses duchés de Clèves et de uliers envahis, somma vainement les Hollandais de es défendre. Furieux de leur inaction, il leur lança le violents reproches d'ingratitude : « Si nous ivions pu nous attendre, leur disait-il, à un pareil oubli de nos services, nous ne nous serions jamais engagé dans une guerre qui ne regardait ni nous ni notre maison électorale, mais seulement l'État des Provinces-Unies. » Quelque fondée que fût cette plainte vis-à-vis de la Hollande, elle ne constatait que mieux son désarroi et son isolement. Effrayé d'avoir à lutter contre le vainqueur de tous, il sollicita au moins de la France un répit, un armistice de quelques semaines, qu'il acheta par la remise

aux Français des villes de Wesel et de Lippstadt (avril). Dans l'intervalle, il écrivit à Louis XIV pour obtenir une transaction. Il consentait à rendre une partie de ses conquêtes, il aurait bien voulu garder l'autre. Il reconnaissait humblement l'infériorité de ses forces, mais il demandait grâce en retour de l'extrême désir qu'il avait de servir le roi ; à l'en croire, le roi n'aurait pas dans tout le monde un serviteur plus respectueux et plus zélé (1). Cette prière ne pouvait pas être exaucée. A l'expiration de l'armistice (19 mai 1679), le maréchal de Créqui poussa devant lui les troupes électorales jusqu'au Weser. Le 30 juin, il passait ce fleuve après un brillant combat ; mais, la veille, le plénipotentiaire de l'électeur avait accepté, à Saint-Germain, le traité qui contraignait son maître à restitution.

Le traité de Saint-Germain restituait la Poméranie aux Suédois, sauf une délimitation plus correcte qui fixait l'Oder pour frontière entre les deux nations et laissait à l'électeur deux petites villes avec défense d'élever aucune forteresse sur le bord

(1) Voici les passages les plus saillants de cette lettre : « Après tout, Monseigneur, je comprends bien que le parti est trop inégal des forces de V. M. aux miennes, et que je pourrais être accablé d'un roi qui a porté seul le fardeau de la guerre contre les plus grandes puissances de l'Europe, et qui s'en est démêlé avec tant de gloire et de succès. Mais V. M. trouvera-t-elle son avantage dans la ruine d'un prince qui a un désir extrême de la servir, et qui étant conservé pourrait apporter à son service quelque chose de plus que sa seule volonté ? Certes, V. M. en me détruisant, s'en repentirait la première, puisqu'elle aurait de la peine à trouver dans tout le monde un prince qui fût plus véritablement que moi, et avec plus de respect et de zèle, votre serviteur. »

du fleuve ni sur le territoire qui lui était cédé. Comme adoucissement de cette rigueur, et *en témoignage du plaisir qu'il éprouvait à voir l'électeur rentrer dans son alliance*, le roi lui accordait une libéralité de 300,000 écus ; l'électeur promettait, à la prochaine vacance de l'Empire, de donner sa voix à Louis XIV (1). *Nescia mens hominum fati sortisque futuræ!* Un jour l'héritier de ce suppliant, vainqueur à son tour par nos fautes, dressera sa tente à la porte du palais de Louis XIV, et, dans l'ivresse d'une fortune extravagante, rétablira pour lui-même l'empire d'Allemagne deux fois détruit par la politique et par les armes de la France. Ce n'est pourtant pas à Louis XIV qu'il faut nous en prendre de ce besoin de représailles. Brandebourg avait été par deux fois le provocateur. Après la première défaite, mieux traité qu'il n'en avait le droit à la paix de Vossem, il était revenu à la charge par une ingratitude sans excuse. Ç'avait été une manœuvre légitime de guerre que de susciter contre lui les Suédois, et, s'il les avait vaincus, c'était une dette pour le roi de France de les venger et de les délivrer. Loin d'imputer à Louis XIV un abus de la force, les contemporains ne virent ici que la justice de sa cause, et honorèrent sa fidélité à ses alliances.

Il ne restait plus que le roi de Danemark que le vainqueur s'était moins pressé de réduire parce que

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, tome VII, texte du traité. *Mémoires* du marquis de Pomponne.

sa petitesse donnait moins d'inquiétudes. Il l'honneur de traiter le dernier, mais aussi le dé grément de céder sans aucune indemnité. Par traité de Fontainebleau (septembre 1679), il ren aux Suédois, en Scanie Landskroona, Helsi borg, Marstrand; dans la Baltique, les îles Gothland et de Rugen ; sur le continent, Wism sa première conquête. Tout ce qu'on lui laissa fut droit de retirer de ces places son artillerie ses munitions de guerre. Il eût bien voulu (Louis XIV lui accordât le titre de *Majesté*, d les rois de France n'avaient jamais honoré les r de Danemark. Il ne l'obtint pas; et peut-être ce une faute. « Si jamais, dit le marquis de Po ponne, le roi avait besoin de l'alliance du Dai mark, une des conditions par lesquelles Sa M jesté pourrait le toucher davantage serait de accorder un titre qu'il souhaite avec tant d'ardeu

Ainsi se termina la guerre de Hollande, qui sei mieux nommée la première coalition européer contre la France. Si l'on rapproche des clauses tous ces traités les propositions faites par Louis X au 9 avril 1678, on reconnaîtra que jamais triomp diplomatique ne fut plus complet. Chose ino peut-être, malgré tant de langueurs, d'incidents ' riés ou menaçants, rien n'avait été changé à l'u matum du plus fort; les autres subissaient le p tage qu'il avait fixé d'avance à chacun. Temple, des négociateurs vaincus et des moins résignés, peut retenir un cri d'admiration : « Je dirai, écı

il, que je n'ai jamais vu ni lu qu'aucune négociation ait été ménagée avec tant d'habileté et d'adresse que celle-ci le fut de la part des Français... Tout ce que je viens de rapporter me fait conclure que la conduite des Français dans toute cette affaire a été admirable, et qu'il est très-vrai, selon le proverbe italien, que *gli Francesi pazzi sono morti* (1). Nos conseils, au contraire, et notre conduite ressemblaient à ces îles flottantes que les vents et la marée chassent de côté et d'autre (2). » Si maintenant l'on remonte les huit années de la guerre, à travers tant d'opérations savantes, de villes prises, de batailles rangées, on est frappé de la puissance d'organisation qui assurait chaque victoire en désespérant l'étranger : abondance des ressources, à-propos et activité des préparatifs, régularité des armées, développement rapide de la marine. Des besoins mêmes de la guerre étaient nées des institutions capables d'en soutenir bien d'autres non moins laborieuses : la France sortait de la lutte la première puissance militaire de l'Europe. Enfin, la politique de Richelieu, la vraie politique française, s'était encore une fois imposée à la jalousie de l'Autriche par un plus large progrès du territoire vers ses frontières naturelles. « Ma bonne fortune et ma bonne conduite, écrit Louis XIV (3), m'avaient fait profiter de toutes les

(1) Les Français fous (étourdis, sots) sont morts.
(2) Temple, *Mémoires*, ch. III, à la fin.
(3) *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

occasions d'étendre les bornes de mon roy[a]
dépens de mes ennemis. » Il pouvait jou
ment de ce résultat s'il savait se modérer. S
n'y contredisaient pas. L'importance de la
sion définitive apaisait les mécontentement
par les charges de la guerre. Il y eut e[n]
comme toujours devant la gloire des armes
siasme pour le prince à qui chacun croy[a]
voir, et la ville de Paris lui en offrit l'expr
plus durable en le proclamant *Louis le Gra*

CHAPITRE XXV

Histoire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et à la suite de la paix de Nimègue, première partie. Affermissement du pouvoir absolu. Complément des institutions civiles : bienfaisance, commerce, industrie, travaux publics : inauguration du canal du Languedoc.

I. — Silence imposé définitivement aux parlements; ordonnance de 1673 contre le droit de remontrances; griefs fondés contre ces cours de justice. — Extension du pouvoir du roi sur l'Église; déclaration de 1673 relative au droit de Régale; distribution arbitraire des bénéfices. — Mesures d'ordre public; sévérités contre les seigneurs de province; édit contre les duels. — Importance des ministres.

Les victoires du dehors avaient toujours eu au dedans un contre-coup favorable à l'autorité du roi. Nous avons vu la marquise de Sévigné en ressentir un regret timide de n'avoir plus qu'à craindre et à honorer le maître. Nous avons entendu Colbert en triompher comme d'un appui pour ses entreprises financières et ses réformes administratives (1). Soit, en effet, confiance en elle-même par l'entraînement du succès, soit nécessité de ne rien perdre de ses

(1) Voir plus haut, ch. XXII, paragraphe 1, page 70, la lettre de Sévigné après le passage du Rhin, et ch. XXIII, paragraphe 1, page 150, la lettre de Colbert à l'intendant de Bordeaux, après la prise de Besançon.

moyens d'action, de ne laisser à l'étranger aucune ressource dans les oppositions intérieures, jamais la royauté n'avait, autant que dans la guerre de Hollande, resserré les liens du pouvoir, étendu ses droits et subordonné à ses volontés les intérêts de la nation. Le résultat fut égal des deux côtés. L'établissement de la prépondérance française sur l'Europe consacra le pouvoir absolu en France.

C'est l'époque de l'abaissement le plus complet des parlements. Ces cours supérieures, déjà si rudement matées par les admonestations du roi et par l'*Ordonnance civile*, avaient tour à tour des complaisances vénales et des accès d'indépendance à contretemps. On voit celui de Paris obéir au roi pour de l'argent, lorsque, aux premiers jours de la guerre (mai 1672), il enregistre des édits relatifs à des aliénations de domaines, à la régence de la reine et au retranchement de la vaisselle d'argent. Colbert, satisfait, propose au roi de donner quelques gratifications aux rapporteurs et à quelques-uns des plus anciens conseillers qui ont *le mieux servi*. « Peut-être, dit-il, douze ou quinze mille livres distribuées ainsi feraient un bon effet pour les autres affaires qui se pourront présenter à l'avenir (1). » Ailleurs, au contraire, à Rouen (janvier 1672), à Bordeaux (septembre 1672), ce sont des difficultés contre l'exécution des ordonnances royales, des oppositions de

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V : Colbert à Louis XIV, 5 mai 1672.

corps constitués ou de municipalités accueillies par les magistrats, des tentatives plus ou moins habiles de modifications aux édits. Colbert, en peine d'argent, et intraitable pour toute résistance contraire à ce besoin, réprimande cette audace, et signifie qu'elle attirera certainement quelque chose de fâcheux aux récalcitrants, Sa Majesté étant trop *délicate* sur cet article pour ne pas leur infliger des *marques de son indignation* (1).

La punition fut frappée quelques mois après (24 février 1673). Des lettres-patentes expliquèrent catégoriquement comment les édits royaux devaient être enregistrés, et dans quelle forme et proportion des remontrances pourraient encore se produire. Avant tout, obéissance silencieuse ; défense aux cours de recevoir aucune opposition à l'enregistrement des lettres du roi, aux greffiers d'enregistrer ces oppositions, aux huissiers de les signifier, à peine de suspension de leurs charges. Ordre aux cours d'enregistrer les lettres du roi sans aucune modification, restriction, ni autre clause qui en puisse surseoir ou empêcher l'exécution. Ce devoir rempli, si les cours croient avoir à présenter des remontrances, elles auront le droit de le faire, à Paris dans la huitaine, en province dans les six semaines qui suivront l'enregistrement. Mais ce droit n'en-

(1) Depping, *Correspondance administrative*, tome II. Colbert à Pellot, à Rouen, janvier 1672. *Ibid.* au parlement de Bordeaux, septembre 1672.

traîne que les conséquences qu'il plaira au roi. Si
le roi trouve les remontrances mal fondées, la cour
n'aura autre chose à faire que de continuer à obser-
ver les ordonnances contre lesquelles elle aura ré-
clamé. Si le roi défère en tout ou en partie aux re-
montrances, la cour enregistrera sa réponse pure-
ment et simplement, « sans qu'aucun des officiers
puisse avoir avis contraire, ni nos cours ordonner
aucunes nouvelles remontrances sur nos première
et secondes lettres, à peine de l'interdiction, la
quelle ne pourra être levée sans nos lettres, signée
de notre exprès commandement par l'un de no
secrétaires d'État (1). » Ainsi, les remontrance
n'obligent pas le roi; et qu'il les repousse ou qu' il
n'en accepte qu'une partie, nulle remontrance n'e st
permise sur sa réponse.

Le droit de remontrances n'était donc pas entièr e-
ment supprimé : il était restreint à ne plus s'exerc r
qu'une fois à propos de chaque ordonnance royal .
L'autorité souveraine se fit même honneur de e
respecter. On voit le chancelier Le Tellier répr -
mander un premier président pour avoir empêc é
les Chambres de se réunir à l'effet de dresser d s
remontrances, et proclamer que c'est là une liber é
qui leur appartient (2). Mais enregistrer d'abo d

(1) Voir le texte : Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome X
(2) Le Tellier, 10 juin 1682 : « Vous savez que l'ordonnance per et
aux compagnies de faire des remontrances après l'enregistrement es
lettres-patentes; et il est juste de les maintenir dans cette libert .
Depping, tome II, *Correspondance administrative*.

sans parler, ne plus écouter les particuliers avant d'avoir obéi au roi, ne plus pouvoir riposter au roi quand il ne cédait pas aux instances de ses officiers, ces nécessités ôtaient à la résistance toute popularité et tout attrait. Aussi, la résistance cessa. « Depuis « cette déclaration, dit avec un regret sensible « d'Aguesseau, ce grand parlementaire, les remon- « trances furent non-seulement différées, mais par « là même abolies. On n'en trouve plus aucun « exemple jusqu'à la mort du feu roi; et pendant le « reste de son règne, c'est-à-dire pendant quarante- « deux ans, l'enregistrement de tous les édits et « déclarations devint tellement de style, que les « conseillers au parlement ne prenaient pas même « la peine d'opiner sur ce sujet. » Les ministres de Louis XIV ne s'en affligèrent pas comme d'Aguesseau. En 1679, l'intendant de Grenoble donnait avis de quelques dispositions hostiles dans le parlement. Colbert lui répondit : « A l'égard des dis- « cours qui pourront se faire au parlement, cela ne « mérite ni d'en écrire ni d'en faire réponse. Car « vous savez que les bruits de parlement ne sont « plus de saison. Ils sont si vieux, qu'on ne s'en « souvient plus, et il leur est même avantageux « qu'il en soit ainsi (1). »

Ce ne fut pas la seule atteinte portée aux droits ou aux prétentions des cours supérieures. Par

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V : Lettre de Colbert à l'intendant de Grenoble, 1679.

certaines attributions de police et de surveillance elles intervenaient quelquefois dans l'administration. Plusieurs avaient pris l'usage de donner le *privilége* pour l'impression des livres, et dans toute *l'étendue des priviléges du grand sceau.* Cet empiétement sur une prérogative souveraine fut réprimé par une admonestation sévère adressée d'abord à un premier président, et appliquée ensuite à tous les procureurs généraux de province (1). Elles avaient le droit de prononcer sur les *demandes pour avoir des juges,* quand il y avait doute sur la juridiction à laquelle un procès devait ressortir. Elles apprirent qu'il y avait des juridictions émanant plus directement du roi, dont l'action ne devait pas être gênée par les parlements. Il leur fut interdit de troubler la juridiction prévôtale en évoquant ou en renvoyant devant le juge ordinaire les accusés poursuivis par le prévôt (2). Le chancelier établit nettement le principe à cet égard : « Le parlement, « dit-il, a deux voies par lesquelles il peut être « saisi des différends des sujets du roi : l'une est « celle de l'appel ; l'autre, lorsqu'il y a des conflits « entre les juges subalternes. Mais quand il en ar- « rive quelqu'un entre les maréchaux ou leurs sub- « délégués, ou le gouverneur de la province ou « les lieutenants généraux, avec les juges ordi-

(1) Le Tellier à Pellot, 4 octobre 1678; aux procureurs généraux, 11 novembre 1683. Depping, tome II.

(2) Lettre au parlement de Grenoble, septembre 1679.

« naires, la compagnie n'a pas le droit de juger le « conflit, ni de faire des défenses aux parties de « procéder ailleurs que devant elle. Il faut en ce « cas attendre que le roi en ait ordonné (1). »

Ces rappels à la soumission paraîtront moins despotiques si l'on considère un moment les irrégularités, les routines, les injustices, la corruption même que les ministres étaient en droit de reprocher fréquemment aux magistrats. Ces gardiens des lois ont dû leur popularité bien plus à leur résistance envers le pouvoir, dont ils procédaient, qu'à l'intégrité de leur conduite. N'était-ce pas un scandale que, au Châtelet de Paris, un accusé convaincu de fausse-monnaie obtînt une atténuation de sa peine parce qu'il appartenait à une famille considérable dans la robe (2)? Les cours supérieures ne donnaient pas moins de prise contre elles. « Votre parlement, écrivait le chancelier au président de Rouen, rend des arrêts contraires aux règles de la justice; vous devez veiller à ne pas laisser diminuer la réputation de votre compagnie. » « Le parlement de Toulouse, dit-il ailleurs, laisse trop de facilités aux accusés de crimes. Si la preuve manque pour juger les accusés, le roi ne gehenne pas les juges, mais quand les juges mêmes délinquent ou n'exécutent pas l'ordonnance touchant la procédure, le roi veut qu'ils soient châtiés avec

(1) Le Tellier au président de Rouen, 1684. Depping, tome II.
(2) Procès de M. de Maupeou, dénoncé à Colbert, 1677.

rigueur. » En Guyenne, la rapacité des mag retardait l'exécution des sentences. Les rappo ne remettaient les arrêts au greffe qu'après av payés eux-mêmes de leurs épices. Un conduct chaîne, passant à la Réole pour prendre troi damnés aux galères, ne put les avoir parce rapporteur n'avait pas reçu son argent (1 Béarn, tout était en confusion, comme nou prennent les Mémoires si curieux de l'inte Foucault.

Lorsque Foucault arriva en Béarn (1684) la mission de réformer les abus dans l'admi tion de la justice, et *d'empêcher les injustice corruption, l'Ordonnance civile de* 1667 n'y éta encore en vigueur, le nombre des présidents pas au complet, les magistrats ne gardaien dans leurs habits la gravité prescrite, et était bien pire, toutes les affaires languis par la négligence du procureur général que per ne songeait à blâmer. Ce procureur général publiquement avec la femme d'un avocat les plaintes du mari. Il ne paraissait dans les b que pour les troubler, dans les chambres que distraire les juges par des propos frivoles, de ses de tabac, ou des sollicitations d'affaires au de ses parents ou amis. Il laissait les accusés l plusieurs années dans les prisons sans in leurs procès : il abandonnait la poursuite des a

(1) Voir les lettres du chancelier, dans Depping.

criminelles où il n'y avait pas de partie. Un jour pourtant, l'évêque de Lescar, membre du parlement, l'apostropha devant toutes les chambres, lui reprocha ses désordres, et le menaça de l'excommunication s'il ne renvoyait pas sa concubine. Le coupable ne se déconcerta pas, remercia ironiquement l'évêque de ses bons avis, et promit de renvoyer cette femme, pourvu que l'évêque s'engageât, devant la compagnie, à ne pas la prendre pour lui (1).

Une telle insolence fut la fin des excès. Le procureur général, mandé par le roi sur la plainte de l'intendant, eut à rendre compte de sa conduite et à donner satisfaction. Cet appel, dit Foucault, produisit un grand bien dans le Parlement où chacun commença à s'observer. La discipline reparut jusque dans la décence des habits, et l'ordonnance de 1667, réclamée d'ailleurs par les États de la province, fut mise en pratique. Ce résultat suffirait à justifier l'institution des intendants; il témoigne encore que dans la docilité imposée aux parlements il y avait autant d'avantage pour le public que de satisfaction pour l'orgueil du souverain.

On n'en peut pas dire autant des entreprises de Louis XIV sur le domaine spirituel dont l'éclat fut si retentissant à cette époque. Il s'enhardissait de plus en plus à mettre sous sa main l'administration de l'Église comme celle de l'État. Il existait en

(1) *Mémoires de Foucault*, à partir de la fin de 1684, publiés par M. Baudry : Collection des documents relatifs à l'histoire de France.

France un usage spécialement appelé *la Régale*, d'origine fort incertaine, usurpé par la convoitise barbare et consenti par la prudence de l'Église, en vertu duquel le roi s'arrogeait le droit de saisir le temporel de certains archevêchés et évêchés vacants, de jouir du revenu pendant la vacance, et de conférer dans le même temps les bénéfices secondaires qui étaient à la nomination de l'évêque. Tout esprit calme et impartial reconnaîtra qu'il y avait dans cette pratique deux dangers considérables. Premièrement le roi, pour jouir plus longtemps du revenu, pouvait être tenté de prolonger indéfiniment la vacance; on sait à quels abus de ce genre s'emportaient les rapaces rois normands d'Angleterre au XII[e] siècle. Secondement le roi conférant directement les bénéfices, comme un bon nombre entraînaient charge d'âmes, il conférait ainsi la puissance spirituelle qu'il n'avait pas lui-même; il rétablissait réellement à son profit l'investiture par l'anneau et par la crosse tant combattue et supprimée par Grégoire VII. Ce fut ce droit de Régale que Louis XIV prétendit étendre et développer à l'avantage de son autorité.

La Régale n'existait pas en vertu d'un principe général, mais de conventions particulières et locales entre les deux puissances. Elle ne pesait que sur les diocèses où elle avait été établie et concédée partiellement. Un bon nombre d'églises, en Guyenne, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, et dans les provinces récemment annexées, en étaient exemptes. Ce n'est pas que les rois de France n'eussent éprouvé

quelquefois la tentation de l'étendre partout. Un arrêt de parlement, sous Henri IV (1608), avait déclaré que le droit de Régale appartenait au roi dans toutes les provinces de son royaume (1). Cette doctrine, combattue avec succès par le clergé, fut reprise tout à coup par Louis XIV. En février 1673, également pressé de rassembler de l'argent pour la guerre et d'imposer partout sa domination, il déclara que le droit de Régale, *un des plus anciens de sa couronne*, lui appartenait universellement dans tous les archevêchés et évêchés de son royaume, terres et pays de son obéissance. En conséquence, toutes les églises jusque-là exemptes étaient soumises à la Régale ; les archevêques et évêques de ces diocèses devraient, dans les deux mois du jour de leur serment de fidélité, demander la permission d'entrer en possession de leurs revenus, autrement ils perdraient leurs droits, et les bénéfices conférés par eux seraient considérés comme vacants, et le roi y nommerait d'autres sujets. Pour simplifier les débats à cet égard, et rendre la juridiction uniforme sur tous les points, la connaissance de toute contestation et différends mus et à mouvoir pour raison dudit droit de Régale, demeurait et appartenait à la Grand'Chambre du parlement de Paris, à laquelle l'ordonnance en attribuait toute juridiction et connaissance, et icelle interdite à tous autres juges (2).

(1) A l'occasion de l'église de Belley, dont le territoire venait d'être acquis sur le duc de Savoie.

(2) Voir le texte : Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XIX.

Cette dernière clause faisait assez comprendre que roi entendait surveiller de près tous les procès e cette matière, et supprimer toute interprétatio contradictoire à ses volontés.

Jusqu'alors le clergé s'était montré contraire l'extension du droit de Régale. Pour prévenir ur résistance publique et commune, le roi travailla composer la prochaine assemblée du clergé dans u sens favorable à ses desseins. Certains ecclésiastiqu avaient pris la malheureuse habitude de se faire r commander par le roi ou ses ministres pour êt élus membres de l'assemblée du clergé, et l'on r s'étonnait plus de l'intervention royale dans c choix (1). Le roi élimina ceux qui lui étaient su pects (2). Il fit donner la présidence à Harlay c Champvallon, archevêque de Paris, dont la servili lui était assurée. Il chargea Colbert de surveill toutes les opérations, et lui-même, quoique occu de sa campagne de Limbourg (mai 1675), il suiv les délibérations avec une vigilance et une roide

(1) Depping, *Correspondance administrative*, tome IV. L'évêq de Lodève convient avec Colbert de faire nommer l'abbé Desmare son neveu, député à l'Assemblée. Il s'y prendra si bien, que le no de Colbert n'y sera pas compromis. Ceux de Carcassonne et de B ziers recherchent également la faveur de Colbert, et lui promette de donner leur assistance à son neveu (1672).

Pellot, premier président de Rouen, consulte Colbert sur les d putés à élire par le clergé, et lui dénonce ceux qu'il trouve indign quoique recommandés aux évêques.

(2) Depping, *Ibid.* Le roi signifie aux agents du clergé de Fran qu'il ne veut pas de l'abbé de La Mivoye pour représentant à l'as semblée du clergé (mai 1675).

volonté dont sa correspondance est le meilleur noignage. Ces lettres à Colbert sont presque touirs partagées entre les recommandations relatives x plaisirs et au luxe de M[me] de Montespan, et marche à suivre pour que l'assemblée finisse e, et que tout *réussisse comme il le peut désirer.* évêque d'Agen s'étant permis de parler librement, lbert est presque blâmé de n'avoir pas renvoyé récalcitrant dans son diocèse; il devra au moins punir si sa conduite était contraire à ses devoirs. pendant Pavillon, évêque d'Alet, atteint particurement par l'ordonnance, réclamait l'assistance l'assemblée. Harlay détourna la question, prot vaguement de faire examiner la requête et de arger la compagnie d'une affaire qui n'était pas ıs difficulté. Il n'y eut pas d'autres protestations. roi félicita l'assemblée d'avoir fait avec tant de nne grâce ce qu'il désirait, et promit des mares de sa satisfaction à l'archevêque de Paris et aux rticuliers qui avaient agi selon ses intentions (1). ntôt une nouvelle déclaration confirma ce que le de 1673 avait réglé.

Pendant que l'épiscopat paraissait se taire, deux ques seulement continuèrent à réclamer, Pavil- d'Alet, et Caulet de Pamiers. Quelle qu'ait été r participation aux affaires du jansénisme et leur ravagance de sainteté (2), il serait injuste de ne

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V : Lettres à Colbert du 5 au ıin 1675.

(2) On voit, dans une lettre de Louvois à l'intendant Foucault,

pas reconnaître la légitimité de leurs plaintes. Investis de leurs diocèses depuis plus de trente ans, ils n'avaient, dans ces églises jusque-là exemptes, rempli aucune des formalités du droit de Régale et n'avaient pas prêté le serment de fidélité. Cette condition faisant défaut, on leur contestait la possession de leurs siéges et la valeur des nominations qu'ils avaient faites aux bénéfices relevant de leur collation. Le roi prétendait nommer à la place de ceux qu'ils avaient choisis et qui étaient encore vivants. Ils tenaient bon. Pavillon n'y gagna que de se faire appeler par le roi *un homme bien entêté* (1); il mourut en 1677, sans avoir rien cédé ni rien obtenu. Caulet, toujours indomptable, finit par susciter contre lui des rigueurs dont nous parlerons plus bas, quand le saint-siége interviendra pour sa cause. Mais le roi passait outre. Il se mettait déjà en lutte avec le Saint-Siége. Dès 1675, il ranimait dans la Sorbonne les débats sur le pouvoir du pape, sur l'infaillibilité, sur l'indépendance des couronnes vis-à-vis du Saint-Siége. C'était une manière de se venger du pape Clément X, qui ne se pressait pas de donner le chapeau aux candidats présentés par la France. On trouvait dans ce retard une preuve

que Caulet avait défendu aux prêtres et religieux de son diocèse, de confesser et d'absoudre aucun officier, cavalier, ou soldat, même dans le temps de Pâques. Il exhortait ceux qui lui en portaient plainte à quitter le service de la guerre comme étant contraire au salut. Voir pièces annexées aux *Mémoires* de Foucault, édition de M. Baudry.

(1) *Œuvres de Louis XIV* : Lettre à l'archevêque de Paris, 10 mars 1678.

de la connivence du Saint-Siége avec l'Espagne. On s'enhardissait dans la cour à parler contre Clément X, à le représenter comme livré à l'influence fâcheuse de son neveu Altieri. On demandait si, dans cet état regrettable, les princesc hrétiens n'étaient pas autorisés à pourvoir au gouvernement de l'Église. D'autres proposaient d'envoyer les galères françaises de Messine à Rome (1). Le roi défendait aux prélats d'aller voir le nonce; et Mme de Sévigné craignait qu'on n'expédiât à son gendre l'ordre d'aller pousser par les épaules le vice-légat hors d'Avignon (2).

Non content de nommer aux bénéfices vacants en Régale, le roi forçait l'élection là où l'élection existait encore. On en peut citer quelques exemples décisifs. Les religieux de l'Oratoire, ayant élu un assistant qui déplaisait au roi, durent s'empresser de le révoquer et se faire un mérite de cette soumission (1672). A Reims, chez les Dominicains, le roi voulait pour prieur un religieux réformé (1674). L'intention pouvait être bonne, mais les procédés furent tyranniques. L'intendant assista à l'élection; il dit aux religieux *qu'il ne venait pas les contraindre*, qu'il souhaitait que l'élection se fît canoniquement et selon leurs constitutions, mais que son intention était *d'être témoin de leur obéissance*, et de donner

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome VI : Lettre omise dans le recueil de Pellisson, 1er mai 1675; fragment d'une autre lettre appartenant au 14 juin 1675.

(2) Sévigné, *Lettres*, 1er mai 1676.

l'exclusion à tout religieux non réformé. La congrégation de Saint-Maur venait d'élire son général (1682). « Le roi, écrivait Colbert, trouve mauvais qu'on ait « procédé si vite. *Quoique le choix soit bon,* il aurait « été plus sage et d'un meilleur ordre de donner « avis à Sa Majesté du temps qu'on devait procéder « à cette élection. Elle vous fait savoir qu'Elle es« time du bien de son service que tous les définiteurs « qui y ont assisté demeurent jusqu'à nouvel ordre « dans le couvent de Saint-Germain-des-Prés; » sans doute pour être tout prêts à procéder à un nouveau choix, si le roi l'ordonne (1).

Il y avait plus d'excès encore dans la répartition des biens ecclésiastiques, telle que le roi se la permettait en vertu du concordat, et à la faveur de l'expédient si lucratif des commendes. On n'insistera jamais trop sur cet abus, qui, en dotant des revenus de l'Église les séculiers, les femmes, les favoris, les alliés, les domestiques du roi, atténuait le patrimoine des pauvres et livrait l'ordre monastique à l'anarchie. Louis XIV s'abstenait de donner les évêchés en commende; mais il les grevait de pensions dont la charge n'avait jamais été prévue par les fondateurs des églises. On a rapporté ailleurs (2) les plaintes d'un évêque de Mende, obligé

(1) Voir, dans Depping, les lettres dont nous avons tiré ces faits.

(2) M. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de 1682* : excellent ouvrage auquel nous aurons plus bas à faire des emprunts plus considérables, et à rendre un hommage bien mérité.

e servir plus de onze mille livres de pension à ivers personnages très-peu gens d'église à coup ir, tels que Benserade, le secrétaire du duc de evers et le bibliothécaire de Mazarin. Sévigné a endu non moins célèbres les charges qui pesaient ır l'archevêque d'Albi (1676). « On a, dit-elle, onné Albi à M. de Mende, mais à douze mille ancs de pension : trois mille au chevalier de Iogent, trois mille à M. d'Agen, son ami, et six aille à M. de Nevers, je ne vois pas bien pourquoi, i ce n'est pour une augmentation de violons dont il e divertit tous les soirs (1). » Entre le roi, qui stipuait ainsi la part de ses favoris sur le revenu des vêchés, et les anciens simoniaques du moyen ge, tant combattus par Grégoire VII, la différence ı'est vraiment que dans la forme. Si l'on veut avoir maintenant quel effet les commendes produiaient dans l'ordre monastique, on n'a qu'à lire les laintes d'un évêque de Lodève contre un commenlataire de son voisinage (1673). Ce chevalier Du Bosc, investi d'un prieuré de l'ordre de Grammont, ıvec mille écus de revenu, y détruisait la vie relijieuse et dénaturait la propriété. « Il n'y veut faire ıucun service, dit l'évêque, ni y tenir aucun relijieux, bien que sa fondation l'oblige d'en avoir louze. Il a fait couper et vendre tout le bois d'une forêt dans laquelle j'ai mon chauffage; et le roi, qui est collateur de ce bénéfice, y est intéressé

(1) Sévigné, 12 août 1676.

comme moi (1). » Ce danger n'empêchait
faveurs royales de s'exercer à tort et à tra
dépens des monastères.

En 1672, le roi payait l'alliance du p
Neubourg en donnant au second fils de c
l'abbaye de Fécamp (2). En 1677, il don
abbaye à Mme de La Fayette, en grande
retour des compliments que cette marquise
vait sur la prise de Valenciennes (3); et u
de vingt mille livres de rente à une femme
mandée par Mme de Montespan, et don
gnité excitait un murmure général (4). L'usa
blit si bien de considérer les abbayes co
prix des services rendus au roi, que les hom
plus sérieux et les plus graves ne rougissa
de les solliciter. Vauban avait d'abord reçu
de Brantôme. Plus tard (1684), il trouva c
de solliciter un échange. Une abbaye vo
Sens était devenue vacante. « S'il plaisait
écrivait-il à Louvois, de me l'accorder en r
celle de Brantôme, il pourrait faire plaisir
personnes en même temps, premièrement
qui suis son très-zélé sujet, et qui fais h
ment ce que je puis pour mériter le pain q
bonté de me donner; 2° à mon neveu Du
lui accordant une pension dessus; 3° à m

(1) Depping, tome IV.
(2) *Mémoires* de Pomponne.
(3) Lettres de Louis XIV, 27 avril 1677, tome V.
(4) Sévigné, 22 octobre 1677.

ıé; 4° à celui à qui il lui plairait de donner
ıaye de Brantôme (1). »
ı a pu dire sans exagération que peu à peu les
s ecclésiastiques étaient sécularisés par l'auto-
royale, et ne servaient qu'à fournir au prince
ıoyens de récompenser les ministres de sa puis-
e arbitraire (2). Louis XIV fortifiait ce reproche
ıe respectant pas même, dans la collation des
ifices, les formes extérieures prescrites par le
ordat. Si le pape refusait les bulles aux élus,
ɔi passait outre par un arrêt de son Conseil,
me l'intendant Foucault (3) nous l'apprend à
ıos de l'abbaye donnée à l'une de ses sœurs
3). Arnauld de Port-Royal écrivait à ce sujet :
ı demande la dispense au pape, et l'on ne se
ient plus alors qu'il ne peut rien que pour l'édi-
ion et non pour la destruction; c'est au contraire
autoriser le mal qu'on reconnaît en lui une
sance sans bornes. Mais s'il ne la veut employer
pour s'opposer à ce désordre, ce sera alors
n trouvera bien moyen de la borner. Il aura
ı refuser ses bulles, on s'en passera bien. On
a de l'abbaye sur un arrêt du Grand-Conseil,
aucun titre canonique, et on ne se contentera
de voler le bien des pauvres, mais on s'attri-
a, contre toute sorte de règles, la nomination

Voir *Histoire de Louvois*, tome III.
Soupirs *de la France esclave*, cités par M. Gérin.
Mémoires de Foucault.

aux bénéfices, qui devrait, en ce cas, appartenir ou aux religieux ou à l'évêque. »

Nous passons volontiers à un autre ordre d'idées plus favorable à la gloire de Louis XIV, parce qu'il nous fait voir l'autorité souveraine mise au service de l'intérêt général. Il s'agit de la paix publique déjà rétablie par l'utile sévérité des Grands-Jours, mais violée encore partiellement partout où l'éloignement, le moindre relâchement de surveillance, encourageait l'espoir de l'impunité. Il y avait toujours dans les gouverneurs de provinces, dans la noblesse, dans les seigneurs de campagne, dans les soldats rassemblés au milieu des populations, des instincts d'arbitraire, de violences, de rapines, d'insolence, qui s'émancipaient à l'occasion et ne cédaient qu'à une répression supérieure. Il y eut toujours aussi dans le roi énergie et fidélité à exercer, au profit de la tranquillité publique, la puissance qui grandissait chaque jour entre ses mains.

Çà et là reparaissaient les guerres privées du moyen âge. Nogent-Trelans ayant été assassiné en Languedoc par Sénégas Saint-Pierre, les parents de la victime et les vassaux du meurtrier venaient en Rouergue assiéger Sénégas dans une métairie, et l'assassinaient à son tour sans jugement. Un sire de Cantobre, avec des amis et des bandits à sa solde, ravageait le marquisat de Roquefeuille, et levait sur les tenanciers de la terre plus de vingt mille écus. Un sieur de Saint-Léonard enlevait l'argent de la taille sur les grands chemins des

mains mêmes des consuls qui le portaient à Montauban; puis, rentré dans son château, il attendait fièrement qu'on vînt lui demander compte. Un chevalier de Broues ravageait l'Armagnac, volait aussi l'argent de la recette; et les vice-sénéchaux, intimidés par son audace, n'osaient pas l'arrêter. Un sieur de Castel-Ferrus favorisait les crimes du lieutenant de sa justice pour en partager les profits. Les détails de cette histoire, exposés par l'intendant Foucault, paraîtront sans doute un tableau de mœurs assez curieux.

Le sieur du Sol, lieutenant de la justice de Castel-Ferrus, avait à ses ordres quatre notaires et quatre témoins avec qui il tenait *bureau de faussetés*. Grâce à leur ministère, il enlevait le bien d'autrui par de faux testaments, obligations, contrats de vente et autres actes. Plus de sept cents actes de cette fabrique avaient rempli de procès toutes les juridictions de Gascogne et même le parlement de Toulouse. Toujours au courant des morts qui arrivaient dans leur voisinage, les faussaires, selon ce qu'ils savaient des affaires de chaque défunt, passaient immédiatement un acte par lequel ils le faisaient disposer d'une partie de son bien et quelquefois du tout. D'abord quelques voix s'étaient élevées pour dénoncer du Sol; mais, en sa qualité de lieutenant de justice, il avait poursuivi si rudement quiconque s'attaquait à lui, que personne n'osait plus ouvrir la bouche. Le sieur de Castel-Ferrus, son supérieur, y joignait son autorité, parce que du Sol

avait fait un faux codicille au bénéfice de ce gentilhomme. Les prévarications des notaires étaient énormes. « Un d'entre eux, âgé de plus de cent « ans, m'a avoué, dit Foucault, qu'il n'avait jamais « fait un acte véritable (1). »

Foucault, investi de l'intendance de Montauban ne se contenta pas de châtier les fabricateurs de fausse monnaie et de faux timbre qui opéraient publiquement à Cahors, et d'assurer les rentrées du fisc en vengeant sa cause. Il jugea très-important au repos des peuples de faire des exemples en la personne des oppresseurs les plus coupables, et de rendre la joie à tous, comme il le dit, en assurant à chacun la véritable propriété de son bien. Il débuta par mettre à la raison des troupes convaincues de violences à Cahors, à Auch, à Villefranche; des officiers furent châtiés, des cavaliers, dragons et soldats pendus. Il fit, dès la première année (1675), des exemples sur des gentilshommes accusés d'oppression surtout dans le voisinage des Pyrénées, et sur des notaires et sergents faussaires. Le comte de Foix, gouverneur du pays de ce nom, vexait la province, et soulevait les murmures des États, tous les gens de bien, et Caulet, évêque de Pamiers, protestaient contre lui. Foucault obtint qu'il fût révoqué et relégué à Sisteron. Il avait arrêté les meurtriers de Sénégas qui furent renvoyés devant

(1) Voir les *Mémoires* de Foucault, et, dans les pièces annexées, la lettre à Colbert du 9 septembre 1676.

l'intendant de Languedoc. Il jugea les sieurs d'Albignac, d'Aire, de Ferrière, de Cantobre et leurs complices (1676); ils furent condamnés à être rompus vifs, ou décapités, pendus, ou envoyés aux galères; le château de Cantobre fut rasé. Il alla résolûment assiéger, malgré leurs murs, les de Broues et les Saint-Léonard, les prit et les mit en prison. Un peu plus tard, un vicomte de Vaillac, accusé d'assassinat qualifié et de rapt d'une femme, était incarcéré et décapité (1679-1680). Un gentilhomme avait reçu des Bohêmes dans son château. L'intendant le condamna à l'amende, et demanda au roi de remettre en vigueur les anciennes ordonnances qui punissaient ce crime de la perte du droit de justice et de la confiscation des biens du coupable. Un marquis d'Ambres prétendait imposer aux communautés et surtout à la ville de Moissac le choix des candidats présentés par lui aux fonctions de consuls. Colbert envoya à l'intendant l'ordre de détruire tout ce que le marquis d'Ambres avait fait, et de ne pas laisser opprimer les villes par les seigneurs du voisinage (1).

Ce que les intendants faisaient dans les provinces, le roi le faisait chez lui, sans souci de la dignité ou de la faveur des personnes, par lui-même, par Colbert ou par le lieutenant de police La Reynie dont la célébrité n'est que le juste prix de sa fermeté et de sa vigilance. On en trouve la preuve dans quelques documents de la police du temps qui sont aujour-

(1) *Mémoires* de Foucault, de l'an 1674 à 1683.

d'hui de l'histoire. Les grands personnages abritaie quelquefois de leur nom les violences de leurs gei de service auxquels ils croyaient que l'honneur (leur appartenir assurait l'impunité. Le roi l détrompa. Les gens de l'hôtel de Soissons (Olym] Mancini) s'étaient permis d'enlever un prisonnier des archers (1675); un ordre du roi renvoie l coupables devant la justice. Les domestiques c prince d'Elbeuf attaquaient les brigades du gu (1681); un ordre exprès du roi les met en arrest tion (1681). Un tumulte et des violences avaient lieu au jeu de paume; les pages de la grande écu en étaient les premiers auteurs; les autres coupabl étaient au service des principales maisons de la co (1679); le roi met ses pages à la Bastille, et enjoi à Mademoiselle, à la duchesse de Guise, à M. duc, de faire justice des gens de leur livrée qui trouveront coupables (1).

Le même esprit le porta à renouveler son é contre le duel. En dépit des répressions de Henri I de Richelieu, de Louis XIV, le duel restait enc pour la noblesse un péché d'orgueil, une forme domination et de justice indépendante; par ces m tifs, il n'était aux yeux du roi qu'un appel à force, une menace aux faibles, une bravade à l'a torité supérieure. Il le proscrivit donc de nouve et sans pitié par l'édit du 25 août 1679. Il présent cette interdiction comme une marque de sa bie

(1) Depping, *Correspondance administrative*, tome II.

veillance pour les nobles, comme un gage de *conservation de sa noblesse,* qui se décimait elle-même par les combats singuliers. Il entendait concilier à l'avenir tous les différends par la persuasion. Les maréchaux de France, les gouverneurs de provinces et leurs lieutenants avaient ordre de *s'appliquer à terminer tous les différends qui pourraient arriver entre ses sujets,* de mander devant eux tous ceux *qui auraient quelque différend. Quiconque assisterait ou se rencontrerait, quoique inopinément, aux lieux où se commettraient des offenses à l'honneur,* était tenu d'en avertir les maréchaux, gouverneurs et lieutenants, sous peine d'être réputé complice. Si, en dépit de ces mesures protectrices, quelqu'un s'estimant offensé faisait un appel à qui que ce fût, il demeurait *déchu de pouvoir jamais avoir satisfaction de l'offense,* objet de sa plainte; il tiendrait prison pendant deux ans, payerait en amende, à l'hôpital le plus voisin de sa demeure, la moitié de son revenu annuel, serait suspendu de toutes ses charges et de leur revenu pendant trois ans. Si enfin, quelqu'un osait se battre en duel, il encourrait la peine de mort et l'infamie; il serait dégradé de noblesse et déclaré roturier; ses biens seraient acquis au roi, ses bois de haute-futaie coupés *en certaine hauteur,* ses successeurs obligés à changer leurs armoiries. Le temps même et une longue impunité ne pouvaient rendre aucune assurance au coupable. « Le crime de duel, « dit l'Ordonnance, ne peut être éteint ni par la « mort, ni par aucune prescription de vingt, de

« trente ans, ni autre, encore qu'il n'y ait ni exécu-
« tion, ni condamnation, ni plainte, et pourra être
« poursuivi, après quelque laps de temps que ce
« soit, contre la personne ou sa mémoire (1). » Tel était le langage que, au sortir de la guerre de Hollande, le dominateur de l'Europe croyait avoir le droit de tenir à cette noblesse jadis si fière et si turbulente, et maintenant soumise à toutes ses volontés. Tout se taisait au dedans comme au dehors.

Par une coïncidence favorable, les dernières traces de résistance disparaissaient à ce moment même avec les noms les plus illustres des anciennes factions politiques ou religieuses. Nous ne parlons pas de la vieille duchesse de Chevreuse, morte en 1679, parce que depuis vingt ans elle était enchaînée au roi et à Colbert. Mais il avait existé longtemps, autour de Mme de Sévigné, une petite société frondeuse, qui, çà et là, par des malices, des réticences, des entêtements, rappelait les hardiesses de l'époque précédente. Ces débris tombent enfin et les uns sur les autres, la duchesse de Longueville et le cardinal de Retz (1679), La Rochefoucauld (1680), Fouquet lui-même, cette vieille rancune du roi et de Colbert, meurt au moment de sortir de captivité (1680). « Je n'ai jamais vu perdre tant d'amis, écrit Sévigné; cela donne de la tristesse de voir tant de morts autour de soi (2). » Cela faisait le vide dans des rangs

(1) Voir Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XIX.
(2) Sévigné, 3 avril 1680.

suspects, et cela ne devait pas affliger le roi de ne voir plus autour de lui d'autre importance que la sienne.

Par une rémunération légitime, les ministres, dont les talents et l'activité contribuaient pour une si forte part à la prospérité royale, grandissaient à l'ombre du roi et s'élevaient par-dessus les anciens nobles. La splendeur de Louvois et de Colbert est alors dans tout son éclat. La guerre de Hollande, par les grands succès des armes, avait consolidé la faveur de Louvois au point d'en rendre Colbert inquiet. Louvois en jouissait pleinement lui et les siens. Son frère était archevêque de Reims. Son père, Michel Le Tellier, n'avait quitté définitivement l'administration de la guerre que pour monter à la dignité de chancelier (octobre 1677), aux applaudissements même des jaloux (1). Les grands seigneurs recherchaient son alliance; le mariage de sa fille avec le duc de La Roche-Guyon, petit-fils de La Rochefoucauld, mettait en mouvement, par les préparatifs et par la cérémonie, toute la haute société, « toute la France. » Son importance s'étalait ouvertement dans les richesses de son château de Meudon, ancienne demeure des Guise et de Servien, qu'il embellissait à l'imitation des maisons royales, et préparait à suffire un jour à la résidence du dauphin.

(1) Sévigné, 3 novembre 1677 : « Le roi a fait M. Le Tellier chancelier, cela a plu à tout le monde... Cela donne de grandes espérances de l'exacte justice; cela fait plaisir aux gens de bien. »

Colbert n'était pas moins bien traité. Lui, aussi, il avait son château de Sceaux, que les siens devaient transmettre au plus chéri des fils naturels du roi. Ses alliances avec les familles les plus illustres s'étaient multipliées depuis le mariage de sa fille aînée avec le duc de Chevreuse (1669); il avait marié la seconde avec le duc de Beauvilliers (1671); il maria la troisième (1679) avec le duc de Mortemart. Les noces de la nouvelle duchesse de Mortemart coûtèrent au roi quatorze cent mille livres, huit cent mille pour les dettes du mari, six cent mille pour la dot de la femme (1). Il avait fait un de ses frères évêque d'Auxerre, il fit un de ses fils coadjuteur de Rouen à l'âge de vingt-six ans (1680). Il partageait depuis longtemps déjà les soins si laborieux de ses nombreuses charges avec son fils aîné, le marquis de Seignelay, qu'il destinait à lui succéder. Après la paix, il obtint le ministère des affaires étrangères pour son frère, Colbert de Croissy, diplomate médiocre, mais père du marquis de Torci. Pomponne venait d'être révoqué de cette charge par un caprice du roi, pour un manquement d'exactitude. Louvois et Colbert avaient ensemble contribué à sa disgrâce, chacun espérant disposer de la succession. Ce fut Colbert qui l'emporta, et par là il parut avoir effacé son rival. « Faites réflexion, disait Sévigné, à toute la puissance de cette famille, et joignez les pays étrangers à tout le reste, et vous verrez que tout ce qui est de

(1) *Souvenirs* de Mme de Caylus.

tre côté *où l'on se marie* (noce de Mlle de Lou-
s) ne vaut pas cela. » C'était, en effet, la puis-
ce de Colbert qui occupait en ce moment les
rits. Racine, recevant à l'Académie française
bé Colbert, étalait avec complaisance toutes les
strations de cette famille, depuis l'infatigable
ie du chef pénétrant dans les moindres besoins
l'État, jusqu'à l'ardeur, la vigilance de ses en-
ts, de ses frères, de ses neveux à le seconder (1).
elques mois plus tôt, la marquise de Seignelay,
che héritière tant souhaitée, » étant morte pré-
urément, Sévigné disait : « La fortune a fait là
coup bien hardi d'oser fâcher M. Colbert (2). »

) Discours de Racine, 30 octobre 1678.
) Sévigné, 18 mars 1678.

II. — Établissements de bienfaisance; les hôpitaux dans les villes. — L'industrie et le commerce continués pendant la guerre; nouvelle impulsion après la paix. — Points de Flandre. — Manufacture de Louviers; faveur de Van Robais. — Travaux de communications; principes de Colbert sur cette matière; perfectionnement des chemins. — Navigation intérieure; projets de nouveaux canaux; canal du Loing. — Inauguration du canal du Languedoc.

A le juger par la plupart de ses œuvres, ce pouvoir d'un seul, servi par des ministres supérieurs, était bienfaisant au grand nombre et poursuivait, à travers les surcharges de la guerre, la vraie fin de la politique, qui est, comme dit Bossuet (1), de rendre la vie commode et les peuples heureux. Et puisque nous avons prononcé le mot de bienfaisance, commençons par les soins apportés au soulagement de la pauvreté et à la répression de la paresse. L'hôpital général établi à Paris en 1657 était resté pendant longtemps le seul pour toute la France, et, par conséquent, incapable de suffire à la multitude qui y affluait de toutes parts. La persistance de Colbert à occuper les pauvres de cet hôpital aux travaux de l'industrie n'avait pas du premier coup inspiré aux autres villes le zèle de l'imitation. Il commença pourtant à être compris en 1672. Son frère, l'évêque d'Auxerre, ayant trouvé une maison propre à un établissement de ce genre, il le soutint avec vigueur, et chargea l'intendant de Dijon d'y apporter tous ses

(1) *Discours sur l'Histoire universelle*, troisième partie, chapitre III : Égyptiens.

s, de presser les magistrats de la ville d'achever entreprise dont les *avantages* pouvaient être *con-'ables*. Il encouragea aussi énergiquement les :e et échevins de Chaumont en Bassigny à ouvrir asile semblable à leurs pauvres et à y établir lques *manufactures*. « Rien de meilleur, disait-il, de pareils établissements pour bannir l'oisiveté . fainéantise du peuple (1). » Le roi partageait idées bienveillantes. Colbert lui proposant un ' d'exempter d'une taxe imposée aux faubourgs naisons qui appartenaient aux hôpitaux de Paris, avait accordé sans hésitation : on ne regrette s sa réponse que la pensée d'intérêt personnel se mêle à sa bonne action : « Dites-le-leur plus jue plus tard, de manière qu'ils m'en aient l'obli-on (2). » Mais, si ses motifs n'étaient pas tout à purs, il n'en prit pas moins une décision utile .676, en ordonnant l'établissement d'un hôpital éral dans toutes les villes et gros bourgs de son iume. Avec des intendants dociles, l'exécution 'it de près la déclaration. Foucault, que nous naissons déjà, concerta immédiatement avec êque de Montauban les mesures pour commencer cette ville, et quelque temps après il fondait un 'e hôpital à Cahors (3). Le mouvement donné se imuniqua partout. En 1680, le roi pouvait dire

Colbert, *Lettres et Instructions*, 1672 : Collection Clément, II.

Lettre à Colbert, août 1673 : *Œuvres de Louis XIV*, tome V.

Mémoires de Foucault (1676).

qu'il y avait un hôpital général dans presque toutes les villes considérables du royaume. Dès lors, celui de Paris fut réservé exclusivement aux pauvres de la ville et de la prévôté et vicomté de Paris.

Les règles établies à ce moment pour l'hôpital de Paris nous font comprendre que la pensée du législateur était de démêler la pauvreté véritable de la paresse, de soulager l'une, de forcer l'autre à se changer en activité laborieuse. « Il faut pourvoir, dit l'Ordonnance de 1680 (1), à l'entretien des véritables pauvres, et à la punition des gueux vagabonds que l'oisiveté plonge dans un nombre infini de déréglements, et rend des membres inutiles et onéreux à l'État. » En conséquence, on recevra à l'hôpital ceux qui sont dans les conditions nécessaires, on refusera les autres. On ramassera tous les pauvres, qui auront été pris mendiant, dans les lieux de dépôt près la maison de la Pitié ; après examen, les pauvres en état d'être reçus par l'hôpital y seront renvoyés, les gueux vagabonds seront mis en prison. Toute personne valide, de seize ans au moins, ayant la force nécessaire pour travailler, et prise en flagrant délit de mendicité, sera enfermée pendant quinze jours et ne recevra que ce qui est strictement nécessaire pour vivre. Il en sera de même des pauvres valides refusés par l'hôpital. En cas de récidive, la prison sera de trois mois ; à une seconde récidive, d'un an ; à une troisième, pour la vie. S'ils s'échap-

(1) Voir le texte dans Isambert, *Anciennes Lois françaises*, XIX.

nt et qu'on les reprenne en mendicité, ils seront, r sentence du Châtelet, condamnés aux galères. ut d'abord ces peines rigoureuses nous mettent n loin de la liberté que Vincent de Paul, nous us le rappelons, aurait aimé à laisser toujours au uvre. Mais il est évident qu'il ne s'agissait pas ici pauvre vraiment digne d'intérêt et de ménage-nts. Pendant que la misère réelle et isolée était urée de trouver dans l'hôpital les soins et la sub-tance mérités, l'ordre public réclamait une garan- contre ces fainéants dangereux dont la mendicité otégeait la malice, et dont les délits ou les crimes t fait du nom de gueux une flétrissure.

Il était clair que le travail ne manquait pas aux s valides. La guerre elle-même n'en avait pas pendu le développement. Colbert constatait avec e que les Hollandais n'avaient pas pu se passer denrées françaises pendant plus de dix-huit mois octobre 1674), et qu'au bout de ce temps, en ines hostilités, ils avaient levé leurs défenses (1). écrivait encore un mois après : « Je vois avec isir que les vins sont d'un bon et avantageux débit Bordeaux, et qu'il y a lieu d'espérer qu'après Noël apporteront beaucoup d'argent dans la pro-ce (2). » Aussi, ne laissa-t-il pas languir un seul ment l'industrie et le commerce. Il avait attiré à beville le Flamand Van Robais pour établir par lui

(1) Colbert à de Sève, 12 octobre 1674.
(2) Colbert à Lombard, 7 décembre 1674.

une concurrence contre les draps d'Angleterre et de Flandre (1672). Il le protégeait ouvertement contre les maîtres et gardes d'Abbeville (1673); nous retrouverons plus bas d'autres marques de cette protection. Il fondait par privilége, dans la même ville (1673), une manufacture de moquette, brocatelle et autres étoffes (1). Il défendait contre le monopole des gros marchands la draperie d'Amiens. Cette industrie faisait subsister cent mille personnes dans le pays, mais les meilleurs profits en restaient aux mains de huit ou dix gros négociants qui s'entendaient pour ne payer qu'à leur convenance le travail des petits artisans, et leur revendre fort cher les matières premières. Il fit triompher « cette si sage et si sainte maxime que le roi voulait introduire dans son royaume depuis le commencement de son règne, de ne jamais laisser établir la fortune des particuliers sur les ruines du public (2). » Il écouta les petits artisans qui réclamaient la liberté de fréquenter les foires, d'avoir au moins trois foires par an, de pouvoir trafiquer, soit pour la vente, soit pour l'achat, avec les marchands étrangers. Au rétablissement de la paix, il constatait les avantages que cette activité toujours entretenue avait ravis à l'ennemi. L'exclusion du commerce des îles, dit-il dans un mémoire au roi, donnée aux Hollandais, leur ôte tous les ans pour quatre millions de livres de sucre

(1) Privilége au sieur Leclerc, juin 1673.
(2) Note remise à Colbert, sur le commerce de la draperie d'Amiens.

qu'ils envoyaient dans le royaume. Les serges, bas et draps leur ôtent encore autant pour le moins. Les points de Gênes et de Venise sont ruinés dans ces villes, et leur ôtent trois millions six cent mille livres. Les glaces leur ôtent un million. Tous ces établissements ont donné à vivre à une infinité de peuples et ont conservé l'argent dans le royaume (1).

Après la paix, il poussa avec un redoublement d'ardeur au développement de ces résultats. Il essaya de répandre le commerce français dans les pays de la domination d'Espagne. Ce fut le sujet de longues instructions à Villars, envoyé comme ambassadeur à Madrid. Le représentant de la France devait s'appliquer à faire pénétrer en Espagne les *manufactures* françaises de chanvre et de lin, obtenir pour les vaisseaux français le droit d'aborder aux colonies espagnoles, et pour les marchands français la liberté, quelquefois accordée à d'autres commerçants, de transporter de l'argent hors d'Espagne (2). Il représenta au roi que, avec quelques avances d'argent, il serait possible d'ôter aux Anglais et aux Hollandais le commerce du Levant, qui rapportait annuellement aux uns six millions, aux autres dix millions, et d'en assurer les profits à la France, à la faveur de la grande considération que les Turcs avaient pour ses sujets, et de la situation favorable des ports fran-

(1) Mémoire de Colbert, pour rendre compte au roi de l'état de ses finances, vers 1680.

(2) Instructions de Colbert à Villars, 15 mai 1679.

çais dans la Méditerranée. On obtiendrait des av:
tages analogues contre les deux nations rivales
Afrique et dans l'Inde, en appuyant la Compag
des Indes et celle du Sénégal (1). « Le princi
« point des finances, disait-il encore, consiste, se
« moi, à employer tous les ans au moins cent m
« livres et, lorsqu'il sera possible, au moins c
« mille écus, pour gratifier ceux qui font le co
« merce de mer, qui entreprennent de nouvel
« compagnies, de nouvelles manufactures, par
« que ces moyens servent à maintenir et conserv
« l'argent dans le royaume, à faire revenir celui q
« en sort, et à tenir toujours les États étrange
« dans la nécessité et le besoin d'argent où i
« sont (2). »

Quelques-unes de ces propositions contrediss
trop directement les termes mêmes de la paix av
Hollande, pour qu'il fût permis de les appliquer
partout où le commerce et l'industrie de la F
étaient seuls engagés, Colbert eut encore la
et le temps de donner un nouvel entrain
sent bien à ce désir d'appliquer tous les
travail, si nettement exprimé à propos des
assistés par les abbayes. Il trouvait utile
les religieux de faire en partie leurs au
travail, en donnant aux pauvres des lain

(1) Colbert, Mémoire cité plus haut.
(2) Colbert, note annexée au projet d'état des dé
... au roi.

« Les religieux, disait-il, pourraient diviser ce qu'ils « donnent moitié en pain et moitié en laines, à « condition de rapporter la laine fabriquée en bas; « ainsi, de temps en temps, diminuant le pain et « augmentant les laines, insensiblement on pourrait « réduire la mendicité aux pauvres malades et inva- « lides qui ne peuvent travailler (1). »

On le sent encore à ce besoin d'évincer la marchandise étrangère en l'égalant et même en la surpassant. Une manufacture de draps façon d'Angleterre et de Hollande commençait à Louviers (1680). Le roi avait donné dix mille livres, et des lettres patentes enregistrées au parlement de Rouen; mais les drapiers voisins réclamaient. Colbert presse les magistrats de débouter ces rivaux de leur opposition. Il signifie que toutes ces lenteurs ne sont propres qu'à dégoûter les particuliers de tenter de pareils établissements, et qu'à faire durer en France l'emploi des draps étrangers dont il entre une trop grande quantité dans le royaume (2). Ce même zèle contre l'étranger explique la faveur toujours croissante de Van Robais, parce que cet homme « est « capable d'établir si fortement la manufacture des « draps fins à Abbeville, qu'elle s'établirait ensuite « dans le royaume, et porterait un grand préjudice « aux fabriques de Hollande et d'Angleterre, un

(1) Colbert à l'intendant de Rouen, 7 novembre 1680, 31 janvier 1681.

(2) Lettres patentes datées de Brisach. Colbert à l'intendant de Rouen, 1680, 1681.

« grand avantage aux sujets du roi. » Aussi Va Robais est-il à la fois surveillé de près par l'inter dant et encouragé par le ministre. Il faut qu'il n fabrique pas des draps semblables à ceux des autre manufactures, mais qu'il égale en finesse et en lo gueur les draps d'Angleterre et de Hollande. Il e à souhaiter qu'un de ses fils aille fonder un ét blissement du même genre dans une autre vill Mais en retour il est dispensé d'observer certai articles du règlement sur les manufactures, par qu'il a trouvé un secret de teinture qui a été recon bon; Colbert lui fait rendre ses marchandises saisi pour contravention par les gardes de la draperie Rouen (1). Cette faveur n'est après tout qu'u manière de reconnaître le progrès.

La dernière industrie que Colbert ait introdui en France lui donne tout autant de préoccupati que les premières. On avait déjà le *point de Fran* et de Venise travaillé à l'aiguille; on ne connai sait pas encore le *point d'Angleterre* ou *de Malin*

(1) Lettres de Colbert à l'intendant d'Herbigny, 1682, et à Mélian intendant de Rouen, 27 février 1683.

Malgré ses antipathies pour l'étranger, Colbert ne dédaignait p de se couvrir du nom des étrangers, quand ce nom pouvait ser au débit.

« Les camelots d'Amiens, écrit-il, 13 janvier 1683, sont qualifi par les marchands camelots de Bruxelles. Il ne faut pas changer cet habitude, mais prendre soin que ces camelots augmentent toujou en finesse et en bonté, et que les manufacturiers puissent les donner meilleur marché que ceux de Bruxelles, parce que insensibleme ces manufactures passeront dans le royaume et même dans les pa étrangers, et ne seront plus qualifiés de Bruxelles. »

travaillé au fuseau; et de ce dernier il entrait en France une quantité de la valeur de deux millions. Il commence (janvier 1682) par le pays d'Alençon où les femmes avaient déjà la pratique des dentelles; si, pour leur enseigner le nouveau procédé, il faut appeler des ouvriers étrangers, il donnera toutes les facilités nécessaires (1). Les premiers efforts n'ayant pas justifié ses espérances, il travaille à importer cette fabrication aux lieux où les dentelles ne sont pas connues, où la routine ne contrariera pas la nouveauté. Il charge l'intendant de Rouen (29 juillet 1682) d'examiner si le Havre ne serait pas, comme on le lui a indiqué, propice à la nouvelle manufacture. L'intendant séjournera quelques jours dans cette ville; il recherchera avec le maire et les échevins les moyens de réussir. Tel est son empressement, qu'il parle en son nom, qu'il oublie un peu la réserve qu'il gardait si bien vis-à-vis d'un maître ombrageux; il fait presque le roi. Il commence à la première personne : « L'application que j'ai à établir en France toutes les manufactures qui entrent des pays étrangers dans le royaume m'oblige à vous écrire ces lignes. » Il finit en se montrant à côté du souverain : « S'il était nécessaire de faire quelque chose de la part du roi, je ne manquerais pas de le faire (2). »

Pour le commerce, bien déterminé à ne pas plus

(1) Colbert à Morangis, intendant d'Alençon.
(2) Colbert à Leblanc, intendant de Rouen.

le laisser languir que l'industrie, il le poursuit, peut le dire, de sa surveillance et de ses excitatio Il ordonne (1679) une enquête pour vérifier quels éléments le commerce dispose, et il const que le nombre des vaisseaux marchands a doul en douze ou quinze ans (1). Il veut pénétrer p au fond, il ne s'en tient pas aux déclarations marchands « dont le style est toujours de n'être « contents ; » il recommande à ses commissaires rechercher ce qu'il circule d'argent, quel en l'intérêt, si les marchands font quelques dépen personnelles, s'ils sont bien meublés. « C'est l'examen de toutes ces choses qu'on peut tirer u conséquence sûre que le commerce va bien mal (2). » Pour leur donner confiance, à la fave de la paix il met en mer de fortes escadres con les Barbaresques (1681). Il fait servir à la prot tion des marchands la domination hautaine q Louis XIV exerçait alors sur l'Europe. Duques chef de l'expédition, passera entre l'Italie et la S daigne et s'approchera des côtes d'Espagne po forcer les galères espagnoles au salut. De là il tir droit sur Tripoli; il y demeurera quelques jo pour faire comprendre aux corsaires la force d escadres françaises, et les retenir par la crai dans leurs ports. Il passera dans l'archipel, et s'ava cera jusqu'à Smyrne, pour donner protection

(1) A l'intendant de Rouen, 28 mai 1679.
(2) Colbert à Morand, intendant en Provence, 1682.

ımerce français, et exiger du Grand-Seigneur ıl n'abrite pas les corsaires sous ses forteresses. visitera le cap Matapan, les îles de Sapience et Zante, et reviendra devant Tripoli pour imposer paix aux corsaires, et les guerroyer s'ils refusent. grand-duc de Toscane et les républiques de Ve- se et de Gênes sont avertis que le roi ne souffrira ıcun commerce de leurs sujets avec ces gens-là nt qu'il leur fera lui-même la guerre. De Tripoli, uquesne reviendra devant Tunis et devant Alger our obtenir toutes les réparations désirables (1). C'est de ces instructions que sortit l'expédition de Duquesne contre Chio, qui faillit brouiller la France avec le Grand-Seigneur, et dans les années suivantes les bombardements d'Alger dont nous parlerons plus loin.

Un objet capital pour Colbert était de favoriser l'exportation des produits français. Nous en trouvons une preuve trop curieuse pour ne pas la placer ici en forme de conclusion. Les marchands de Bordeaux avaient cru gagner davantage en *coupant* leurs vins, les jurats les condamnèrent à de fortes amendes. Sur la réclamation des marchands, Colbert ordonna à l'intendant de subordonner les raisons des uns et des autres à ce principe que « l'intérêt des marchands consiste à faire un grand débit. » Si donc le coupement satisfaisait au goût de l'Angleterre et de la Hollande, les jurats avaient tort. Mais voilà

(1) Instructions de Colbert à Duquesne, 28 mars 1681.

qu'il résulte de l'examen que, depuis l'introduct
du coupement, il s'enlève beaucoup moins de v
surtout du côté de l'Angleterre. Donc, ce sont
marchands qui ont tort, il faut donner raison
jurats. Deux décisions contradictoires qui s'expliqu
par le même motif; Colbert l'avoue sans embarı
« Il faut avoir une attention particulière à facilit
sortie des vins et des autres denrées du royaume (1
Néanmoins, le commerce intérieur ne lui était
moins précieux; nous avons déjà vu que c'était p
aider aux communications entre les provinces q
avait commencé et poursuivi ses grands travaux
blics.

En 1672, le duc de Chaulnes écrivait de Breta
à Colbert : « J'ai été surpris du travail des gra
chemins. Il y a déjà trois routes qui traversen
province, également bien accommodées, et les r
tions que j'ai des chemins de villes me font c
naître qu'on n'y a pas moins bien travaillé; p
un million, on n'aurait pas fait ce qui s'est fait s
qu'il en coûte encore un sol à la province (2
L'activité qui avait assuré ces résultats contin
quoique forcément ralentie, pendant la guerre, p
cipalement en faveur des communications par e
Ouvrages pour rendre l'Oise navigable près de G
(1673); entretien des *turcies* et des levées de la Lo
pour élargir les levées de six pieds, les exhausse

(1) Colbert à l'intendant de Bordeaux, 18 janvier 1683.
(2) Depping, *Correspondance administrative.*

leux ou trois, les consolider par des plantations 1674); écluses sur le Lot, quinze écluses en peu l'années (1674-1675), par les soins de Foucault (1); préservation de la ville de Grenoble par l'endiguement du Drac, et dépense de 81,000 livres aux frais du roi; édit portant règlement pour perfectionner a navigabilité de la Seine, de la Marne et de l'Aube 1676); 30,000 livres pour réparer les ouvrages de a Nive, détruits par un grand malheur (1677). Il n'y a pas de si petite rivière ni de population si éloignée, qui ne ressente l'action bienfaisante du gouvernement central (2).

La guerre finie, Colbert poussa plus fortement encore à ces ouvrages « d'une si grande utilité pour les peuples. » Il ne faut pas hésiter, disait-il, à profiter de ce temps de paix (3). C'est alors surtout qu'il explique catégoriquement les principes qu'il convient de suivre pour la construction et l'entretien des chemins. Les voies de communication doivent être appropriées aux besoins des localités combinés avec les besoins généraux du royaume. Ainsi, en Bourgogne, les grandes routes sont d'abord celles de Dijon et de Lyon ; puis viennent les chemins conduisant des grands vignobles aux rivières qui servent à emporter les vins et les autres denrées de la province (4). Dans les provinces qui ont com-

(1) *Mémoires* de Foucault, 1674.
(2) Instructions de Colbert, passim, aux années indiquées.
(3) Colbert à l'intendant de Bordeaux, septembre 1679.
(4) Colbert à l'intendant de Dijon, août 1679.

munication aux villes maritimes et aux ports du royaume, les chemins qui mènent à cette destination sont au premier rang ; il faut y mettre aussi la grande route de la province à Paris, parce que Paris est presque le centre de toute la consommation (1). Cependant, il ne convient pas de sacrifier à Paris l'utilité positive des provinces. Ainsi, dans le Soissonnais, le chemin de Paris à Soissons ne servant qu'aux carrosses et coches, et les vins, blés et autres denrées étant transportés par eau dans la capitale, ce chemin est beaucoup moins important que celui qui portera en Flandre les vins de Champagne et du Soissonnais, et rapportera à la province l'argent de Flandre. Il faut donc préférer et construire le chemin de Flandre avant celui de Paris (2).

On suivra dans les travaux un ordre méthodique, rationnel, plus profitable. On commencera par le chemin le plus utile et le plus avantageux aux peuples ; on y travaillera le temps nécessaire, deux, trois ou quatre ans. Celui-là terminé, on pourra en entreprendre un autre. « Sa Majesté estime beaucoup plus avantageux à ses peuples de rétablir parfaitement les grands chemins l'un après l'autre, que de continuer à faire quantité de dépenses de côté et d'autre qui ne font pas l'effet qu'elle désire. Ce qui n'empêchera pas toutefois que, dans la même année où l'on rétablira parfaitement un desdits grands che-

(1) Aux intendants en général, 1680.
(2) A l'intendant de Soissons.

ıs, on ne rétablisse quelques petits ouvrages dans autres, en cas qu'il y en ait qui soient absolunt nécessaires. »

es populations qui tirent un grand profit de la lité des communications ne pouvaient se plaindre roir à contribuer, par leurs charges personnelles, ccroissement de leur bien-être. Nous avons déjà ndu Colbert signifier aux pays d'États où l'imdirect était le moins lourd, que le roi n'interdrait dans leurs travaux que pour en assurer la ne exécution. Maintenant il distingue, dans les s où le roi contribue aux travaux d'utilité puue, quelle sera la part du roi et celle des comnautés. « Le roi ne veut être chargé que des trax de conséquence, comme des ponts sur les ères, des grandes chaussées de pavé à faire et es de cette nature; et à l'égard des petits ouges, comme coucher, passer ou mettre des caildans un mauvais passage de cinquante ou ante toises de long et autres de pareille qualité, t la dépense ne peut monter qu'à 1,000 ou)0 livres, Sa Majesté veut que vous les fassiez par les communautés. » La raison qu'il ajoute istifie par le bon sens public lui-même : « Ces mmunautés sont toujours assez portées à raccomler les chemins qui servent à leur commerce (1). » n aura soin, avant de rien entreprendre, de endre compte de toute l'entreprise et de toute la

Colbert à l'intendant de Rouen, 28 février 1679.

dépense, par examen fait sur les lieux. Les ouvrages qui peuvent être exécutés par corvées seront répartis entre les communautés ; les autres, tels que maçonnerie, charpenterie, etc., seront adjugés, par sections, à divers entrepreneurs, qui emploieront, autant qu'il sera possible, des ouvriers du pays ; ceux-ci étant assurément plus propres que d'autres à connaître et à transporter les matériaux de la contrée. On choisira des entrepreneurs solvables, en état de supporter les accidents de l'entreprise : « C'est un mauvais exemple qu'un entrepreneur fasse des marchés pour y gagner seulement, jamais pour y perdre. » L'entrepreneur s'obligera à l'entretien de son œuvre pendant huit ou dix ans ; car il importe que ces ouvrages soient *éternels*, et, dès qu'on les néglige, ils dépérissent ; pour s'épargner la charge des réparations, l'entrepreneur les fera d'abord très-solides. On ne recevra les travaux que lorsque l'hiver aura passé dessus ; sur cette assurance l'entrepreneur sera payé. Tous les mois, les intendants rendront compte au roi de l'exécution de ses ordres pour les ouvrages publics de chaque catégorie (1).

A l'aide de cette discipline régulière, il fut donné à Colbert, dans ses dernières années, d'achever encore ou de mettre en train des œuvres durables. Il prescrivit l'élargissement, à trente-six pieds, des

(1) Colbert à l'intendant de Rouen, 1677, 1679; à l'intendant de Grenoble, 1679; aux intendants de Châlons et d'Alençon, 1681 : aux intendants et trésoriers de France, 1682.

chemins dans l'Anjou (1680), et dans la généralité de Tours (1682). Il exécuta ceux de Metz à Verdun, de Metz en Alsace et à la Sarre. L'argent lui manqua malheureusement pour le chemin du Dauphiné à Pignerol par Briançon, qu'il voulait rendre commode aux voitures de marchandises et aux charrois de l'artillerie. Mais on lui doit les ponts de Tours, de Cé, d'Amboise, les ponts de la Charité et de Nevers. Quant aux rivières, l'énumération toute seule de celles qu'il améliora ou désigna à l'attention de ses successeurs serait une page notable d'une histoire déjà si riche : la Loire, divisée en deux inspections (1679), l'Allier dont il voulait compléter la navigabilité (1682), le Drac pour lequel il imposa à la province une contribution de 100,000 livres payables en trois années (1679) ; la Dordogne, la Vézère (1679), l'Isle (1682); l'Authion et la Boutonne (1681); le Doubs jusqu'à son embouchure dans la Saône (1682), la Garonne entre Toulouse et Bordeaux (1), dont le lit avait besoin d'être retréci en certains endroits pour être en état de servir en toute saison (1682); les petites rivières de Normandie, l'Eure, l'Andelle, la Bresle, la Touque. Sa pensée fixe se révèle dans ces paroles à l'intendant de Rouen : « Vous ne pouvez rien faire de plus utile pour les peuples que de travailler à rendre navigables les rivières qui peuvent servir au transport de leurs denrées. Ce n'est pas que l'on en

(1) *Mémoires* de Foucault, 1683.

puisse entreprendre un aussi grand nombre à la fois mais on verra celles qui seront les plus utiles, e l'on pourra commencer d'y travailler. »

Entre ces projets, il recommandait particu lièrement la jonction de la Somme, par la rivièr de Moreuil, à l'Oise; il préparait ainsi le can Crozat et la jonction de l'Escaut avec la Seir (1680). Il avait déjà fait accorder au frère du r l'établissement d'un nouveau canal entre la Sei et la Loire par Orléans. Le canal de Briare, mo tant directement au Nord pour rejoindre le Loi affluent de la Seine, n'offrait ni par sa position l'Est, ni par la quantité des eaux, toutes les con tions désirables à la navigation marchande. L sécheresse de l'été le rendait parfois inutile en n permettant pas aux bateaux de remonter la Loire jusqu'à Briare. Il était possible de remédier à cette insuffisance, en ouvrant un nouveau canal, vingt lieues plus bas sur le fleuve, et de le conduire d'Orléans au Loing, à travers la forêt d'Orléans où beaucoup d'eaux, jusque-là perdues, serviraient à l'alimenter. L'utilité publique, le commerce de Paris, y trouveraient leur compte, et aussi le frère du roi, qui, en retour de ses avances, ajouterait le produit du canal aux revenus de son duché. Ces trois considérants sont nettement expliqués dans l'Ordonnance de mars 1679 (1). Qu'importe aujourd'hui le calcul personnel d'un prince du sang?

(1) Voir le texte : Isambert, tome XIX.

L'entreprise a eu certainement le mérite d'ouvrir deux communications, au lieu d'une, entre la Seine et la Loire, celle de Briare pour les bateaux qui remontent vers Roanne ou qui en descendent, celle d'Orléans pour les bateaux qui descendent vers Nantes ou qui en remontent.

L'achèvement du canal de Languedoc fut le couronnement solennel des travaux de cette féconde époque. Depuis l'ouverture de la première section entre Toulouse et Naurouze (1672), Riquet n'avait cessé de poursuivre l'exécution de la seconde. Peu de volontés sont capables de se roidir comme lui contre les obstacles : obstacles du côté de l'argent qui n'arrivait pas à propos, obstacles de la part de la nature qui ne cédait souvent qu'après une lutte gigantesque, obstacles de la part des hommes qui n'étaient pas toujours justes envers lui. Le roi donnait sa part, qui monte, dans l'ensemble des dépenses, à sept millions et demi. La province avait fini par s'exécuter d'assez bonne grâce; dans sa participation à l'entreprise, on trouve des dons gratuits de 1,600,000 livres en 1676, de 1,300,000 en 1678, et un compte total qui atteint presque sept millions. Mais ou ces sommes étaient insuffisantes, ou elles n'arrivaient que lentement, par termes qui ne s'accordaient pas toujours avec l'élan et la constance infatigable de l'entrepreneur. Il fallait que Riquet y pourvût autrement, soit en contractant des dettes personnelles qui ont fini par le ruiner, soit en appliquant à son œuvre une partie des rentrées

de sa ferme des gabelles, ce qui lui attirait les reproches de Colbert. Malgré le soin consciencieux des études préparatoires, l'exécution, comme toujours, démentait les devis en faisant surgir de nouvelles difficultés, et commandait impérieusement des modifications de plan et de travail plus dispendieuses; c'est ainsi que, au lieu de soixante-dix écluses prévues, il en fallut construire cent deux, qu'on se heurta sous terre à des montagnes de roc qu'on ne pouvait vaincre que par des efforts supérieurs à tous les calculs. Un jour Riquet, surpris par une résistance considérable, en avait averti Colbert; celui-ci ordonna de suspendre le travail jusqu'à ce qu'il eût fait examiner l'affaire. Riquet, se défiant du commissaire qui allait venir et redoutant par-dessus tout les retards, quintupla le nombre de ses ouvriers, multiplia les moyens d'action, et continua malgré les ordres d'en haut. Quand le commissaire arriva, le travail n'avait plus besoin d'examen; il était fini et justifié (1).

Nous tirons du rapport d'un contemporain quelques traits saillants de ces opérations contre nature. Au-dessous de Castelnaudary, le long des rideaux de Rauchan, Marseillette, Millegrand, Saint-Julien, Dejean, etc., trois mille toises creusées à travers un roc si dur qu'on n'en put triompher que par une consommation de poudre supérieure à celle des siéges les plus fameux; à Marseillette, un aqueduc

(1) *Histoire du canal de Languedoc* par les héritiers de Riquet.

qui élève le canal par-dessus les eaux de l'étang; sur la Répudre, une arche de cinq toises de largeur, soutenant les sept ou huit pieds d'eau du canal, et laissant au-dessous le torrent s'engouffrer dans les ravins; dans la plaine d'Argeliers, le roc plus dur que le marbre, creusé à dix-huit pieds de profondeur; plus loin, le Malpas, montagne de tap, haute de treize pieds, large de trois cent soixante pieds, ouvert par une large voûte; à Agde, une écluse ronde où peuvent tourner des bateaux longs de treize toises.

Cependant le port de Cette se consolidait par deux grandes jetées de marbre rouge et cendré : l'une au couchant, de trois cent trente toises; l'autre du côté du nord, de deux cent deux toises. Un canal de neuf cents toises de long sur vingt de large unissait ce port à l'étang de Thau. A l'autre extrémité, le bassin de Naurouze, excavé dans la pierre de taille, présentait cinq cent quarante-quatre toises de pourtour et des quais où l'on mesurait plus de mille toises cubes de construction. Au-dessus, la merveille, le bassin de Saint-Ferréol, d'une surface de cent dix mille toises carrées, d'une contenance de six cent cinquante mille toises cubes d'eau, petite mer arrêtée entre deux montagnes par une forte chaussée composée de trois murailles, d'épais terrassements entre elles, et de gros pavés sur le talus intérieur pour résister au batelage et à l'agitation des vagues (1).

(1) Rapport du P. Mourgues, jésuite, un des commissaires explorateurs du canal en 1683.

On raconte que Vauban, envoyé par Louis XIV auprès de Riquet pour examiner ses travaux, s'arrêta pensif et silencieux devant le bassin de Saint-Ferréol. Riquet, étonné et craignant quelque critique, lui demanda enfin le sujet de ses réflexions. « Il manque, répondit Vauban, à ce grand ouvrage une chose essentielle et qui a été oubliée; » et après une nouvelle pause pour donner plus de piquant à son admiration : « Il manque, ajouta-t-il, en cet endroit la statue de l'homme illustre qui a conçu et exécuté un projet aussi grand (1). »

C'est un devoir triste, mais impérieux pour l'historien, d'avouer que Colbert a manqué une fois de justice envers Riquet. Il admirait certainement l'entrepreneur du canal, mais nous avons vu qu'il n'aimait pas les retards que le fermier des gabelles de Languedoc apportait aux payements de sa ferme. Il les avait supportés pendant longtemps, tout en exprimant çà et là quelques reproches. Il paraissait même s'y être résigné lorsqu'il disait, en 1676, que si Riquet achevait ses grands travaux avec le soin, l'honneur et la solidité désirables, il serait « bon de lui procurer des avantages dans la suite, et de mettre dans sa famille quelque marque d'honneur proportionnée à une aussi grande entreprise. » Tout à coup il changea de ton en 1677; c'était une année laborieuse, où la gloire des armes ne se soutenait qu'à force d'argent, où l'argent ne rentrait pas

(1) *Histoire du canal de Languedoc.*

assez abondamment au gré du contrôleur général. Riquet porta la peine de cette contrariété; toujours en retard de payement, il ne fut plus seulement un agent de finances irrégulier, mais un *parfait menteur* coupable d'avoir gaspillé pour les siens l'argent public. Colbert recommandait à l'intendant de le surveiller, de bien examiner si le mauvais payeur avait réellement « fait des ouvrages pour l'argent qu'il avait touché. » Cette défiance dura plusieurs années, et, ce qui en aggrave l'injustice, elle s'obstina à trouver des raisons pour durer. Dans plusieurs lettres à d'Aguesseau, Colbert, sans provoquer d'explications de l'inculpé, fait un grief à Riquet du titre de maître des requêtes obtenu pour son fils, ou de l'achat d'une terre qui le constitue baron des États. Il en conclut qu'il pourrait bien s'être enrichi au service du roi, et *peut-être* avoir diverti les fonds publics « par les établissements qu'il a mis dans sa famille. » Cependant, au moment où il écrivait ces lignes regrettables, les faits l'avaient déjà démenti. Riquet venait de mourir (1680) pauvre, ruiné, ne laissant que des dettes, deux millions neuf cent mille livres, et à ses enfants la seule perspective de refaire leur fortune par les revenus du canal (1).

Riquet ignora heureusement les soupçons et les invectives de Colbert. Le public non plus ne sut

(1) Voir les lettres de Colbert, collection Clément : travaux publics, section du canal de Languedoc.

rien de la persécution secrète exercée contre l'entrepreneur du canal de Languedoc par le plus ardent et le plus intelligent promoteur de l'entreprise. Le fils de Riquet acheva promptement l'œuvre paternelle; en 1681 il fut en mesure de la livrer à la France. Colbert put vanter les mérites de *ce grand ouvrage*, sans que personne eût le droit d'opposer à cette satisfaction la dureté de ses plaintes récentes. L'intendant d'Aguesseau visita le canal d'un bout à l'autre, le trouva partout en bon état, et y fit mettre l'eau. Le 15 mai commença à Toulouse une fête qui devait se continuer jusqu'à la mer. L'intendant s'embarqua à l'écluse de Toulouse, avec l'archevêque de Narbonne, les évêques de Béziers et de Saint-Papoul et plusieurs membres des États. Une barque élégamment décorée ouvrait la marche, remorquée par une espèce de galère qui portait un orchestre. Derrière venaient vingt-trois barques de la Garonne chargées de marchandises françaises, hollandaises, anglaises, pour la foire de Beaucaire. A Castelnaudary les évêques bénirent solennellement le canal. Partout un immense concours de populations salua d'enthousiasme ce spectacle inouï; une flotte à travers les montagnes ou les précipices, ou par des chemins sous terre, en des lieux où jadis l'on trouvait à peine l'eau nécessaire aux usages de la vie. On admirait, on remerciait la puissance qui avait conçu ces prodiges, qui dotait de pareils bienfaits les provinces les plus reculées, et les cris de *Vive le roi* ne cessaient de

retentir sur le passage des représentants de la majesté royale (1).

Les travaux avaient duré seize ans; ils avaient absorbé dix-sept millions, trois fois la somme calculée au début. Mais aussi quel résultat! Un contemporain (2) compare dédaigneusement les Romains au grand roi, leurs aqueducs, construits en trois siècles, au canal exécuté en si peu de temps, leurs neuf ou dix conduites d'eau aux fleuves rassemblés à Naurouze, et il propose d'inscrire sur ce bassin sans pareil les deux vers de Lucain :

> Fontibus hic vastis immensos concipit amnes,
> Fluminaque in gemini spargit divortia mundi.

Vauban, avec moins d'emphase, rend un hommage plus calme et mieux autorisé à l'œuvre de Riquet, à la fois l'*entrepreneur* et l'*inventeur*, comme il l'appelle. « Le canal de la jonction des deux mers, dit-il, est sans contredit le plus beau et le plus noble ouvrage de cette espèce qui ait été entrepris de nos jours, et qui pouvait en devenir la merveille s'il avait été poussé aussi loin qu'on aurait pu le mener. » Vauban, en effet, regrettait que le canal n'eût pas été rendu capable de porter des vaisseaux comme la mer. Mais il ajoute : « Il y a plus lieu d'admirer qu'on ait pu venir à bout de le rendre navigable par des pays si difficiles et dans un temps

(1) *Histoire du canal de Languedoc.* Lettres de Colbert à d'Aguesseau, 22 et 29 mai 1681.
(2) Le P. Mourgues, déjà cité.

où l'on était si peu éclairé, qu'il n'y en a de n'avoir pu lui donner toutes les perfections nécessaires à sa durée et à sa sûreté. »

Colbert ne perdit pas un moment pour démontrer l'importance du canal par son utilité pratique. A la veille de l'inauguration, il écrivait à d'Aguesseau : « J'ai une grande impatience que cette navigation réussisse, parce que je ne doute pas qu'elle produise un très-grand avantage à la province de Languedoc et à tout le royaume. Il faudrait travailler avec soin à la rendre publique, et à faire connaître dans le royaume et à l'étranger le succès de ce grand ouvrage. » Il ne cessa d'en suivre les progrès avec une curiosité insatiable, et cette fécondité de moyens d'exécution qui ne tarissait pas en lui. Il disait encore en 1683 : « Les marchandises voiturées sur le canal de Languedoc pendant le mois dernier montent à 32,000 quintaux ; c'est plus que le mois précédent. Il y a lieu d'espérer que la navigation sur le canal augmentera considérablement. Mais le principal consiste à savoir si les étrangers s'en serviront. Pour cet effet, il faudrait prendre soin de donner tous les mois un avis de cette navigation dans une gazette, et faire en sorte que tous les marchands du haut et du bas Languedoc et de la Guienne en donnassent avis en Angleterre et en Hollande (1). »

(1) Colbert à d'Aguesseau, 27 mai 1683.

CHAPITRE XXVI

toire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et à la ıite de la paix de Nimègue : deuxième partie. Complément des institions militaires et des établissements maritimes.

Organisation des ingénieurs. — Corps spéciaux. — Progrès de l'armement, la ionnette. — Écoles de cadets. — La discipline imposée à la noblesse. — Grand veloppement des fortifications.

La guerre de Hollande avait été trop féconde en ficultés, en nécessités pressantes, en expériences tructives, pour ne pas donner à Louvois la pen- et la résolution d'y répondre par des ressources des institutions nouvelles, et de perfectionner rt de la guerre tout en le pratiquant. C'est ainsi e, pendant que Vauban inventait les parallèles siége de Maestricht, le ministre, d'après les tances de l'ingénieur, fondait les troupes du gé-, et créait enfin une *compagnie de mineurs* (1673) ıt l'utilité éprouvée en fit former une seconde à n de la guerre (1679). Les ingénieurs, dont tant iéges faisaient de mieux en mieux apprécier les ices, obtinrent aussi une organisation qui les de l'obscurité et de l'incertitude où ils avaient

langui si longtemps. Vauban avait demandé (
les divisât en deux classes : les ordinaires, po
du roi, et assurés d'une solde régulière et c
nable; les extraordinaires, qui n'auraient pe
la paix qu'une pension modique et bien pay
serviraient dans l'infanterie, et seraient ap
selon le besoin, au service d'attaque ou de d
des places, avec des appointements extraordin
Cette proposition, acceptée en 1676, a consti
corps des ingénieurs. Il n'y eut que le régime
la tranchée, ces compagnies spéciales dont to
hommes auraient été à la fois canonniers, gren
et terrassiers, que Vauban s'efforça vainement d
établir ou même essayer. Ses instances échou
avant (1672), pendant (1675) et après la guer
Hollande.

D'autres corps spéciaux se multiplièrent (
ment en raison de l'utilité qu'ils faisaient es
Au siége d'Aire (1677), le succès des solda
lançaient les bombes avait provoqué l'instit
de deux compagnies spéciales de bombardiers. F
de leur habileté, Louvois, qui ne perdait pa
occasion de les louer, obtint du roi de port
compagnies à douze, et d'en former un régime
aurait pour colonel le grand-maître de l'a
rie (1684). Il existait déjà avant la guerre une
pagnie de canonniers; en 1679, il y en eut six
truites et exercées par un capitaine de bomba
fort habile, leur adresse et leur belle tenue ra
si fort Louvois que, plus tard, il en ajout

autres (1689). L'artillerie eut désormais trois sortes de troupes à sa disposition : les canonniers, les bombardiers et le régiment des fusiliers.

En dépit de la résistance entêtée de quelques généraux et du roi, les avertissements donnés par la guerre amenaient peu à peu des progrès notables dans l'armement. En 1679 la cavalerie remplaça l'épée par le sabre, beaucoup mieux approprié à la manière de combattre de l'homme à cheval. Bientôt une arme à feu plus commode que le mousquet fut introduite aussi dans la cavalerie. En 1680, on vit pour la première fois des *carabiniers*, ainsi nommés de la carabine rayée dont ils étaient pourvus. Leur création, leur développement rappelle celui des grenadiers dans l'infanterie. On commença par deux carabiniers dans chaque compagnie de cavalerie ; au bout de quelques années, on établit une compagnie de carabiniers dans chaque régiment ; bientôt on prit l'usage à la guerre de réunir toutes ces compagnies en une brigade à part. La carabine contribua sans doute à faire mieux apprécier l'avantage du fusil pour l'infanterie. On n'avait pu se dissimuler, dans la dernière lutte, que le tir des Allemands était plus nourri et plus sûr que le tir des Français. Quelle en était la cause ? Les partisans du fusil n'hésitaient pas à la trouver dans l'imperfection et les lenteurs du mousquet ; d'autres, avec autant de raison, dans cet usage des piques qui rendait inutiles pour le feu une partie des soldats de chaque compagnie. Ces deux opinions prirent décidément faveur

lorsque Vauban trouva (1687) la baïonnette à douille, dont l'anneau, embrassant au dehors le canon, laisse au projectile le passage et la direction libre, et dont la pointe allongée fait commodément office de pique. Par là, les deux forces offensive et défensive étaient réunies dans les mêmes mains : tout fantassin pouvait successivement faire feu et barrer le chemin à l'ennemi. Tous les hommes d'une même compagnie procédaient d'ensemble à l'attaque ou à la résistance. Louvois s'empressa d'accepter ce progrès, sans pourtant le rendre général du premier coup. Il fit adapter la nouvelle baïonnette au fusil et au mousquet; mais il fallut laisser une part à la routine ; pendant plus de douze ans encore le mousquet s'obstina à vivre à côté du fusil et la pique à côté de la baïonnette. On conserva jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne, des mousquetaires qui tiraient mal et des piquiers qui ne tiraient pas.

Dans l'ordre moral, les réformes de Louvois sont d'autant plus dignes d'estime qu'il y a sacrifié sa popularité, s'obstinant au bien en dépit des murmures injustes des mécontents, et de la complicité téméraire de l'opinion. Nous savons qu'il voulait le soldat régulier mais bien traité, l'officier respecté des soldats mais probe envers eux, les nobles assujettis à la loi commune, obéissance et châtiment. On ne le vit jamais faillir à ces principes. En même temps qu'une ordonnance (1676) portait peine de mort contre ceux qui auraient provoqué des soldats

à la désertion (1), il attribuait la désertion à l'injustice des chefs qui détournaient la solde à leur profit : « Pendant que le roi paye fort bien, disait-il, les officiers retiennent l'argent, et répondent aux réclamations de leurs soldats par des coups de bâton (2). » Cette iniquité le rendit avec raison inflexible contre les coupables, sans distinction de grade ou de naissance. On le voit réprimander en termes durs, mais mérités, Dufay lui-même, le défenseur de Philipsbourg, devenu gouverneur de Fribourg. Dufay avait fermé les yeux sur des retenues arbitraires de solde commises par des officiers; il est averti qu'il n'échappe à la destitution que par le souvenir de ses anciens services, les chefs de corps coupables d'avoir souffert les retenues sont mis en prison; le commissaire qui a toléré ces désordres est aussi emprisonné et de plus révoqué à jamais. Certains officiers retiraient aux soldats en garnison leurs bons vêtements, leurs bons souliers, et les laissaient monter la garde ou courir dans les rues nu-pieds et dans un appareil misérable; ils alléguaient l'économie. Louvois entend qu'il n'en soit pas ainsi; les vêtements doivent toujours être en état de garantir l'homme des injures du temps, du froid surtout, et de la risée des étrangers. Ce qu'il prescrivait, il en donnait lui-même l'exemple par sa persévérance à développer l'établissement des

(1) Au camp de Nider-Asselt, 17 juin 1676. Voir Isambert, *Anciennes Lois françaises*, XIX.

(2) Lettre de Louvois, 1677. Voir Rousset, tome II.

Invalides. Ce magnifique asile des soldats vieux ou mutilés, commencé en 1670, était déjà, en 1674, en état de recevoir ses hôtes : l'histoire métallique en a célébré l'inauguration en 1676; mais il était loin d'être achevé. Pendant toute la guerre de Hollande et longtemps encore au delà, il figure dans les dépenses, à côté des monuments les plus illustres de cette époque artistique, et par sa destination semble demander grâce pour des palais moins utiles ou moins pressés. Après la paix de Nimègue, il absorba près de deux millions.

« Il ne faut pas souffrir que le soldat se mutine, et il est des occasions où il en faut tuer et faire exécuter sur-le-champ pour les contenir; mais en ce qui s'est passé le premier de ce mois, il n'y avait rien qui méritât de pareilles démonstrations. » Cette distinction, formulée par Louvois dans sa lettre à Dufay, démontre qu'il réprouvait également la mollesse et l'excès de la répression. Des cavaliers ayant contrevenu, avec l'assentiment du capitaine, à un ban fait par Luxembourg sur peine de la vie, le conseil de guerre ne les avait condamnés, les cavaliers qu'à être attachés au poteau, le capitaine à quinze jours de prison (1677). Un tel jugement sentait trop la connivence. Le ministre, ne pouvant le défaire contre les condamnés, s'en prit aux juges pour leur donner à l'avenir plus de respect de la discipline. Par son ordre, une retenue de deux mille livres fut faite sur les appointements des officiers qui avaient assisté au conseil de guerre. Au con-

traire, à Fribourg (1683), les juges avaient failli par sévérité. A propos des retenues de solde, ils avaient condamné, sans l'entendre, et passé par les armes le soldat qui était venu porter la réclamation de ses camarades, sous prétexte que les autres s'étaient attroupés en grand nombre. Il eût été cependant convenable de tenir compte aux uns et aux autres de la légitimité de la plainte fondée sur les ordonnances du roi. « Sa Majesté, écrivait Louvois, a regardé comme un assassinat ce qui a été fait à l'égard du soldat qui a été passé par les armes. » En conséquence, les officiers qui avaient assisté au conseil de guerre furent interdits.

Il ne fut plus permis aux nobles de se soustraire à l'obéissance et à la régularité. Dans l'armée de Schönberg (1676), l'exécution d'un gendarme ayant excité une sédition où les officiers avaient montré de la mollesse, trois capitaines furent incarcérés dans une place de guerre; mais le marquis de Lafare, sous-lieutenant de la compagnie de gendarmes, fut mis à pied. De là sa rancune contre Louvois, dont ses Mémoires sont remplis, et dont l'histoire intelligente fait un titre d'honneur de plus au ministre. Dans cette armée encore, il y avait de la part des officiers généraux une opposition systématique contre Schönberg, contre sa qualité d'étranger. Le plus turbulent était le comte d'Auvergne, neveu de Turenne. Que ne semblait-on pas, en effet, pouvoir se permettre sous ce grand nom? Auvergne se plaignait toujours : tantôt il trouvait

le maréchal trop sévère, tantôt il se trouvait lui-même déshonoré de marcher à l'escorte des bagages. Une première fois Louvois l'invita à cesser ses plaintes; au lieu de se taire, Auvergne recommença, et, ne pouvant obtenir satisfaction, il menaça le ministre de demander son congé. Louvois le prit au mot; il se débarrassa de cet important en lui donnant ce qu'il était bien loin de désirer, en lui signifiant que la France pouvait se passer de lui. Après quelques années de ce système, les plus endurcis devaient être ployés au devoir. On connaît depuis longtemps, par une lettre de Sévigné, la leçon magistrale infligée par Louvois aux derniers indociles dans la personne de Nogaret : « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : Monsieur, votre compagnie est en très-mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savais pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; l'avez-vous vue? — Non, Monsieur, dit Nogaret. — Il faudrait l'avoir vue. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné. Il faut prendre un parti, Monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier. » Le convaincu ne riposta pas. Sévigné ajoute : « On voit ce que c'est « que de négliger le service, et vous devez avoir « une grande joie de la belle et bonne compagnie « du marquis (son petit-fils) et de son exacti- « tude (1). » Ce contentement a bien l'air d'un

(1) Sévigné à sa fille, 4 février 1689.

acte de soumission. La marquise se résigne au nouveau régime militaire, comme, devant les effets du passage du Rhin, l'ancienne frondeuse se résignait à craindre et à honorer le maître.

De bonne heure (voir ch. xx, § 1, page 594 du tome III), on avait pourvu à la formation des officiers par l'établissement des *cadets*, épars dans divers régiments et compagnies, où simples soldats, quelle que fût leur naissance, ils pratiquaient le service avant de le diriger et apprenaient l'obéissance avant de commander. Louvois perfectionna cette institution en réunissant les cadets en *compagnies de gentilshommes*. Il avait reconnu qu'au milieu de soldats grossiers, ces jeunes gens prenaient souvent des allures triviales, basses, et jusqu'à des habitudes de maraude. Il leur voulait l'éducation qui inspire au supérieur le respect de lui-même, à l'inférieur le respect de l'autorité; une école spéciale pouvait seule remplir ces vues. En 1682, le roi annonça l'établissement à Metz et à Tournai de deux compagnies, destinées à former au service tous les jeunes gentilshommes de quatorze à vingt-cinq ans qui voudraient acquérir le savoir et les qualités de bons officiers. Tel était le besoin auquel répondait cette innovation, que de toute part les candidats affluèrent. Il s'en présenta d'eux-mêmes, ou par l'intermédiaire des intendants (1), une si grande multitude que, au lieu de deux compagnies, il en fallut orga-

(1) Voir *Mémoires* de Foucault, an 1682 à 1683.

niser neuf. En deux ans, le nombre de ces él
montait au chiffre de 4,275, et leur dépense
somme de 80,000 livres par mois. Le roi acc
cette surcharge financière, assurément une des
honorables de cette époque trop fastueuse, et d
l'utilité évidente justifie les louanges qu'il en
tira. Le comité de l'éloge et de la gloire du ro
petite académie de l'histoire métallique, célébr
création des compagnies de gentilshommes par
médaille avec cette devise : *Nobiles educati mu*
centia principis.

Quoique nommées *Compagnies de gentilshom*
ces écoles militaires admettaient, outre les jeu
gens nobles, les fils de ceux qui *vivaient noblement*
des fils de bourgeois et de commerçants. Il n'y
d'exclu véritablement que les incapables, les
bauchés notoires, et ceux que leur pauvreté abs
menaçait de languir dans la misère sous l'habit d
ficier. Tous les cadets d'une compagnie vivaient
simples soldats, sauf ceux qui devenaient serg
et caporaux. Ils étaient commandés par un capitai
un lieutenant, deux sous-lieutenants. Il leur fall
malgré leurs goûts contraires, étudier les mathé
tiques : les prescriptions de Louvois sur cet art
sont formelles. Ils s'exerçaient avec un entrain u
nime au maniement des armes ; à Douai, une

(1) *Mémoires* de Foucault, 1682 : « J'en ai envoyé cent d'ancie
noblesse, et les autres issus de parents *vivant noblement*. » On app
ainsi ceux qui vivaient de leur revenu sans exercer de métier.

couade d'artillerie était dressée aux manœuvres du canon; ils partageaient avec les troupes de la garnison le service des postes et des gardes, sans distinction de saisons ou de jour et de nuit. En vue du but moral que le fondateur s'était proposé, le capitaine surveillait jusqu'à leurs divertissements dans leurs heures de liberté. La comédie leur était interdite comme un entraînement à la débauche. Ils étaient soumis à la discipline militaire la plus rigoureuse sans considération de l'âge. L'historien de Louvois cite deux exemples de condamnation et d'exécution à mort pour crime de duel et de sédition à la suite du duel. Il est à regretter que cette organisation n'ait survécu que pendant trois ou quatre ans à la mort de son auteur; mais recueillie et ravivée par l'imitation intelligente de l'étranger, elle est demeurée pour la France elle-même l'origine et le modèle des écoles militaires.

Il convient de porter encore au compte de Louvois un essai avorté par la maladresse de ses successeurs, mais bien favorable à un bon recrutement de troupes, à l'entretien d'une réserve sérieuse et forte. Substituer, au moins en partie, à l'enrôlement subit d'hommes inconnus, mêlés de beaucoup d'aventuriers et même d'étrangers, une armée née du sol français, intéressée à la garde de ce sol, animée de l'esprit national, c'est ce que Louvois entreprit par l'établissement des milices. En 1688, Louis XIV renouvela, dans de meilleures conditions, les francs-archers de Charles VII. Il chargea les intendants

de choisir dans chaque paroisse, parmi les gens no mariés, des *miliciens* en nombre calculé sur l'impor tance de la contribution foncière de la communaut Tout milicien destiné à répondre aux appels du r restait, en attendant, chez lui dans ses habitudes ses travaux; le dimanche seulement il s'exerçait a maniement des armes. En retour il recevait, au frais de la paroisse, une solde de deux sous par jou l'armement et l'habillement, un bon chapeau, u justaucorps, des culottes et des bas. « Cinquan miliciens de paroisses contiguës formaient une com pagnie; quinze, dix-huit ou vingt compagnies fo maient un régiment. Les officiers, depuis le colon jusqu'au lieutenant, étaient choisis parmi les ge tilshommes de la province, et autant que possib parmi les gentilshommes ayant servi dans l'armé Ils touchaient, pendant la paix, sur les fonds d généralités, des appointements peu considérables. En temps de guerre chaque régiment se constitu par un rapprochement facile de ses compagnie Alors les milices passaient à la charge du roi; of ciers et soldats étaient entretenus, nourris et pay par lui. A la fin de la guerre, le milicien rentra dans ses foyers était, en cas de mariage, exempté la taille pour deux ans. Les avantages de ce systèm frappent les yeux. Point de recrutement précipi ni frauduleux, point de tromperie sur l'effectif d hommes; point de vénalité de charges, ni de béné fices possibles aux officiers aux dépens des soldat Pour soldats, des *paysans* comme on affecta de l

dire par dédain au début, mais précisément des hommes faits au travail, à la fatigue, à la simplicité et tout prêts à la discipline, ou bien d'anciens soldats remettant au service du pays une vieille expérience, dont on comptait huit cents sur mille dans un des premiers régiments. Cette organisation donna dès l'origine vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes. Combien il est regrettable qu'après Louvois, en modifiant les conditions primitives, et à force d'en vouloir multiplier les profits, on ait dénaturé et à la fin perdu cette utile ressource (1) !

On sait que le soin des fortifications était partagé entre les différents ministres. Le ministre de la guerre n'en avait par conséquent qu'une part, et Colbert avait la sienne qu'il ne faut pas confondre avec les travaux à la mer. Pendant la guerre, ce travail s'était continué, soit pour remettre en état les villes prises à l'ennemi, soit pour garantir les provinces françaises du côté des Allemands. Ce besoin pesa quelquefois lourdement sur les populations. Colbert, par moments, n'hésita pas, comme nous l'avons dit, à y faire servir la corvée. Préoccupé d'Auxonne et de Chalon-sur-Saône, il écrivait aux élus de Bourgogne (2) : « Sa Majesté a résolu de faire tous les ouvrages de terre à corvée par les habitants de toutes les paroisses et communautés de

(1) Voir, sur tout ce sujet, Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III. Nous n'hésitons pas ici, comme plus haut, à reconnaître les obligations que nous avons à cet historien.

(2) 28 février 1673.

huit ou dix lieues et environs de ses places. Par le calcul qu'elle a fait faire, elle a besoin de cent mille journées d'hommes. Elle désire que vous en fassiez promptement la répartition sur toutes lesdites communautés. » Il disait encore (1673) : « A l'égard des corvées, il faut que vous y fassiez venir tous les paysans qui peuvent s'y rendre en une journée, sans considérer de quel gouvernement, élection ou généralité ils peuvent être. » Il accordait aux corvéables le pain de munition et la liberté d'aller faire leurs vendanges ; pour concilier un peu tous les intérêts, il conseillait d'assigner une tâche à chaque escouade et de libérer les hommes aussitôt après la tâche faite ; mais il se refusait absolument à donner de l'argent *pour des travaux obligatoires* (décembre 1675). Toutefois ces exigences lui répugnaient. Il revenait volontiers, quand il le pouvait, aux ouvriers libres. « Le roi, écrivait-il alors, n'approuve pas les corvées, parce que cette manière de travailler est fort à charge aux peuples, et avance médiocrement les travaux. »

Vauban, créé brigadier après la prise de Maestricht, et deux ans après maréchal de camp (1676), règne véritablement à cette époque sur la fortification dans le département de Colbert comme dans celui de Louvois. Colbert, insensible aux rancunes de Vauban, subordonne sans restriction ses intendants et ses ingénieurs au génie qu'il admire. Il le place au premier rang, et à une hauteur qui ne permet ni la contradiction ni la concurrence. Le sieur Vauban est, à ses

« yeux, plus habile et plus entendu qu'aucun ingénieur qui ait jamais été en France, et, comme il est particulièrement considéré du roi pour son mérite, il est nécessaire d'agir avec lui sur ce fondement. » Tout intendant qui laisse voir une certaine résistance à tout ce que veut le sieur Vauban est invité à se défaire de cette mauvaise volonté (1675). Un ingénieur est resté presque célèbre pour des admonestations de ce genre. Niquet avait prétendu modifier de lui-même les plans du maître (1676) : « Il ne faut pas contredire, écrit Colbert à l'intendant, un homme d'un aussi grand mérite et d'une expérience aussi consommée que le sieur de Vauban. S'il lui arrive (à Niquet) de jamais remuer une pelletée de terre que conformément au mémoire dudit Vauban, il sera rappelé un quart d'heure après que je m'en serai aperçu. » Niquet, de son côté, est remis à sa place par cette apostrophe directe : « Sachez que ce n'est pas à vous de toucher aux ouvrages du sieur de Vauban, sans son ordre exprès, et vous devez encore travailler à étudier dix ans sous lui auparavant que vous puissiez concevoir une aussi bonne opinion de vous. » L'autorité de Vauban avait ainsi la plus haute sanction morale, l'estime de Colbert et l'amitié de Louvois, quand elle reçut la consécration officielle. La mort du chevalier de Clerville laissa vacant le titre de commissaire-général des fortifications qu'une déférence bien justifiée avait toujours conservé au vieillard : Vauban le recueillit comme un héritage naturel.

A la paix, la nécessité de conserver les conquêtes et de prévenir les représailles des vaincus, ouvri une période de travaux dont le nombre seul atteste éloquemment la grandeur. Pendant que Vauban remettait la main aux fortifications de Dunkerque son ouvrage de prédilection (1678), Louvois lui de mandait un plan pour Longwy que le duc de Lor raine n'avait pas consenti à abandonner, mais que le roi détenait et voulait se mettre en état de ne jamais rendre. En 1679, on travaillait à Charlemont, à Bitche, à Hombourg, à Sarrelouis, à Phalsbourg, à Schelestadt; on pensait à Huningue; on employai contre les projets ultérieurs des étrangers l'argen qu'on venait de tirer de leurs propres États (1). En 1680, tout en continuant ces entreprises, Louvois e Vauban allaient étudier en Roussillon le moyen de donner de bonnes places à cette province, qui n'en avait jusque-là que de mauvaises; à côté de Belle-garde et de Perpignan réparées, ils élevaient, à l'entrée de la Cerdagne, la forteresse de Montlouis. Louvois se félicitait d'avoir garanti le pays de tout retour offensif des Espagnols, et assuré au roi la domi-nation de la Cerdagne entière. Plus tard, quand Strasbourg eut été occupé (1681), on consacra de grosses sommes à cette ville même, à Béfort (1684) à Huningue, au fort Louis du Rhin, dans une île de ce fleuve, au nord de Strasbourg, au Mont-Royal sur la Moselle, dans l'électorat de Trèves (1687),

(1) Lettre de Louvois au roi, 1er septembre 1679.

enfin à Landau, d'où l'on espérait défendre l'entrée de la basse Alsace, et tenir en respect le Palatinat. Malheureusement tant d'entreprises à la fois manquèrent de temps, parce qu'elles manquèrent d'argent, pour être achevées avant l'explosion d'une nouvelle guerre européenne.

II. — Complément des institutions maritimes. — Achèvement des ports, afferm- ment de la discipline : remerciment de Louis XIV à Colbert. — *Ordonnance* *la marine*. Gardes de marine. Colonies; Code *noir*.

La guerre avait surpris les établissements de marine encore inachevés et dépourvus d'une parti des moyens de défense. Nous avons vu la vigilanc et le succès de Colbert à les garantir des attaque de l'ennemi; par un travail non moins remarquable à travers la continuation des hostilités, il mit l dernière main à cette grande création, et la consacr par des règlements et des lois qui font encore auto rité en France et même à l'étranger.

Rochefort, délivrée des menaces de Tromp (1674 vit aussitôt commencer ses fortifications et bâti successivement ses trois portes. Également bie située pour la marine et pour le commerce, el pouvait recevoir de Nantes les bois de la Cham pagne et des provinces traversées par la Loire, d Poitou des grains et des légumes, du Poitou et d l'Auvergne des chanvres, de l'Anjou les toiles voiles, du Languedoc des fers et cuivres, de la G ronde les vins, de Bayonne les chênes, sapins goudrons. De bonnes mesures furent donc pris pour lui assurer les bénéfices d'une ville marchand en même temps que la sécurité d'une place d guerre (1). Déjà, pour y attirer et retenir une popu

(1) Thomas, ancien commissaire de la marine : *Mémoires* relati à Rochefort.

lation convenable, le roi avait confirmé par des lettres patentes (1673) les foires dont le premier usage remontait à la fin du XVIe siècle. Bientôt, pour y attirer les denrées du Midi par la facilité des communications, l'intendant du Terron commença la route de Royan, qui de là mène à Bordeaux (1677).

Brest ne subit aucun ralentissement dans les constructions qui avaient si vite annoncé sa grandeur. Outre la continuation de ses quais substitués aux pentes des montagnes, elle fut dotée (1676) du jardin du roi ou promenade des officiers, long de quatre-vingt-dix toises, large de quarante-cinq. On y éleva encore la batterie de la Pointe, le magasin aux poudres (1677); trois grands corps de bâtiments pour renfermer les salaisons, le biscuit et le pain frais; enfin un hôpital (1678). Pendant que, chaque année, de nouveaux fonds étaient affectés à la construction ou à l'entretien des quais, bassins et magasins, Brest devenait le centre d'un département maritime qui s'étendait sur toutes les côtes, au nord et au sud, jusqu'en Aunis. Par ordre de Colbert, on relevait sur l'Océan le plan des villes, villages, hameaux, buissons, forêts, canaux, rades, anses et falaises exposés ou favorables à un débarquement de l'ennemi : Belle-Isle, Blavet, les îles de Hoedic et Houat y sont particulièrement marqués. Colbert avait encore la pensée d'établir à Brest un corps d'officiers mariniers, maîtres des matelots, pilotes hauturiers, maîtres canonniers, maîtres charpentiers, choisis parmi les plus habiles, pour en faire

une réserve et une pépinière. Logés dans l'arsenal avec leurs familles, régulièrement payés, même quand ils ne servaient pas, ils seraient continuellement attachés au service du roi. « Sa Majesté, disait-il, leur donnera toujours la conservation, garde et navigation de douze des premiers vaisseaux qui seront dans le port, ou qui seront armés, et elle prendra toujours de ce nombre les officiers nécessaires pour les vaisseaux qui seront mis en mer (1). »

La guerre finie, Vauban et Seignelay obtinrent pour Brest les avantages définitifs qui constituent les grandes villes. Vauban visita Brest (1680), et étudia le système de fortifications qui convenait le mieux à la défense de la ville et de son port; il en traça le plan que le roi approuva. L'année suivante (1681), Seignelay, envoyé par son père pour constater les résultats d'une activité de seize années, fit au roi une relation entraînante de ce que Brest avait déjà, et de ce qui lui manquait encore. Au lieu de cinquante habitants en 1665, six mille aujourd'hui, ouvriers, marchands et matelots; la position maritime la mieux assise de tout le Ponant et la mieux assurée; une demi-lieue de rivière changée en port; cinquante gros vaisseaux de guerre à flot rangés de distance en distance dans ce port, où les montagnes les mettent à couvert de tous les vents; les grands et larges quais à droite et à gauche; la régularité des

(1) Colbert à de Seuil, intendant de la marine à Brest, septembre 1678.

âtiments construits dans toute cette étendue : Voilà, disait-il, ce qui rend ce lieu d'une magnificence à laquelle il n'y a rien de comparable en ce enre. » Mais au revers de tant de succès, les habints mal logés, une chapelle qui contient à peine 00 personnes, pas de gens aisés qui donnent de la e aux affaires particulières, pas d'administration unicipale qui rassure les intérêts. Déjà, en 1670, intendant de Seuil avait signalé ces défauts, deandé la réunion de Brest avec Recouvrance, la oncession de terrains pour bâtir des maisons, et présenté la nécessité de soustraire les habitants à autorité et à la justice toujours arbitraire du gouerneur. Le rapport de Seignelay eut plus d'efficaté que celui de l'intendant. Le roi décida (1681) a réunion de Recouvrance à Brest, la construction 'une église, la translation à Brest de la justice oyale qui siégeait à Saint-Renan, et des foires et archés du voisinage. Les habitants eurent le droit e se choisir parmi les notables un maire, deux chevins, un procureur-syndic et quatre conseillers; e maire eut entrée avec voix délibérative aux États le la province. En même temps on commença les fortifications, on tenta d'élever un fort sur la roche Mingan et sur la Coromandière, à l'entrée de la ade, pour fermer cette mer intérieure qui précède port. Brest était désormais, comme la nomme histoire métallique, *tutela classium Oceani* (1).

(1) Levot, *Histoire du port et de la ville de Brest.* Dauvin, *Essais graphiques et historiques sur la ville et le château de Brest.*

Toulon fut redevable de sa meilleure fortune à un grand malheur. Un incendie considérable, en 1677, détruisit une partie des arsenaux; la perte dépassa cent mille écus. Colbert ne manqua pas de faire exactement la part de l'intendant dans ce désastre; l'incendie avait eu pour cause le mauvais état des chaudières rongées par le feu pendant un trop long usage, et l'intendant avait eu le tort de ne pas faire refondre ou changer les chaudières. Mais, sans s'arrêter à gronder, il se hâta de pourvoir à la réparation en appelant Vauban à son aide. Celui-ci proposa une nouvelle enceinte pour la ville, un nouveau port et le détournement de deux torrents, le Las et l'Eygoutier. Il comprenait bien lui-même que c'était beaucoup demander, mais il savait aussi à qui il avait affaire. Il écrivait à Colbert : « Il ne faut pas que la grandeur de l'entreprise et la dépense de l'ouvrage vous rebutent, puisqu'il s'agit du plus beau port situé dans la meilleure rade. A l'égard de la dépense, je pourrais vous dire que c'est mettre de l'argent à intérêt et rien de plus. » Colbert était trop fait à de telles pensées pour y contredire. Il approuva au nom du roi, Sa Majesté n'ayant rien vu de mieux pensé sur ce sujet, ni qui l'eût si fort satisfaite (1). Les échevins de Toulon, selon leur usage, ne furent pas aussi contents. Ils auraient bien voulu recueillir les profits calculés par Vauban sans contribuer aux charges.

(1) Colbert à Arnoul, 28 juin 1679.

olbert ne les marchanda pas : il n'avait pas l'habtude de composer avec les égoïsmes locaux ; il leur gnifia qu'il ferait saisir leurs octrois, et leur imosa ainsi une coopération dont ils devaient retirer s meilleurs intérêts. Les travaux s'exécutèrent vite, l'exception du détournement des torrents. En peu temps l'entrée de la rade fut couverte par les deux rts de l'Aiguillette et de Saint-Louis ; un second ort fut joint au premier, capable de contenir cent aisseaux. On vit s'élever dans l'arsenal des magans, des chantiers couverts, des hôpitaux, une salle 'armes, une salle à voiles et une immense corderie. n ne manqua pas de ranger le port et l'arsenal de 'oulon parmi les titres de gloire de cette époque ; histoire métallique y consacrait une médaille ès 1680 (1).

Ailleurs, d'autres ports secondaires ne préoccuaient pas moins Colbert en proportion de leur imortance. Pendant toute la guerre de Hollande, il vait veillé sur le Havre, et envoyé de ce côté argent demandé par les travaux ordinaires et les récautions de la défense. Vers la fin des hostilités, eut du côté de Dunkerque une grande satisfaction. e poste si cher à Vauban était plutôt jusque-là ne citadelle, un rempart de la frontière, qu'une tation maritime ; le port peu profond, barré par

(1) Cette médaille : *Tolonii portus et navale*, donne avec une préision remarquable la réduction de la nouvelle enceinte et du nouveau port de Toulon.

un banc de sable, ne permettait guère le passage qu'aux bateaux pêcheurs. Vauban fut chargé d'en lever cet obstacle. Après la prise d'Ypres (avril 1678), il courut à Dunkerque, commença des jetées et procéda au curement du port par des chasses d'eau qu'il dirigeait lui-même. Le succès fut immense; le banc de sable fut coupé par un canal large de vingt-quatre toises et profond de sept pieds et demi. Quelques mois après, des vaisseaux de quarante canons franchissaient cette barre jusqu'alors à peine praticable aux chaloupes. Colbert et Seignelay ne comptèrent pas les félicitations à Vauban. Ils proclamaient qu'en donnant ce port de plus à la France, il avait autant accru la puissance du roi par mer qu'il l'avait fait sur terre par la conduite de tant de siéges et la construction de tant de forteresses. Et, en effet, « de ce port si longtemps abandonné aux pêcheurs allaient sortir les premières galiotes à bombes préparées pour la ruine d'Alger, les escadres de Jean Bart, et ces nuées de corsaires, fléau du commerce anglais (1). » Cependant il manquait encore quelque chose à Colbert; il n'était pas homme à dire jamais : C'est assez. Dans les mêmes lettres (mai et juin 1678), où il envoyait à Vauban l'expression de son enthousiasme, il l'invitait à visiter Calais, à voir s'il n'y aurait pas quelque chose à faire de ce côté comme à Dunkerque : « Comme vous êtes informé que le roi n'a presque aucun port

(1) Allent, *Histoire du corps du génie*, tome Ier.

ns toute la Manche pour y recevoir des vaisseaux, us jugerez facilement l'avantage que vous prorerez à son service et à sa gloire de lui en donner elques-uns (1). » On le trouve occupé de soins reils pour la Méditerranée. Entre tous les objets 'il propose à l'attention de Duquesne, il lui remmande de visiter Port-Vendres, et réclame un émoire sur les travaux possibles dans ces parages (1680).

Dans l'administration, les essais précédemment ntés se convertissaient, après expérience, en institions durables. L'école navale des canonniers fut ganisée définitivement (1676) par un règlement ficiel. On devait y appeler, de chaque port, le plus rand nombre possible de canonniers; un prix 'une pistole était destiné au plus habile; l'honeur d'être inscrit sur un registre spécial entrenait la bonne volonté et l'assiduité (2). Les écoles 'hydrographie de Rochefort et de Toulon furent méliorées (1680); les leçons rendues plus fréuentes, et disposées de telle sorte que les moins vancés y pouvaient participer aussi bien que les lus instruits. Une nouvelle école fut instituée à rest pour la théorie des constructions (3). Les *rdes de la marine* furent organisées en compagnies gentilshommes, comme les *cadets* dans l'armée de

(1) Lettres de Colbert, collection Clément : Marine.
(2) Lettres de Colbert, 1676, 13 août.
(3) Levot, *Histoire de Brest.*

terre (1688). Les intendants tinrent à honneur d'y pourvoir par l'envoi de nombreux candidats (1).

La guerre aidait aux progrès de la discipline par l'autorité plus grande que ses besoins donnaient aux ordres supérieurs. Les services les plus éclatants ne dispensèrent personne de l'obéissance rigoureuse. Ici, au Havre, ce sont des officiers de marine coupables de voies de faits, coups de bâton ou séquestration arbitraire, sur des bourgeois (1677). Colbert les livre à la justice locale, « l'intention du roi n'étant pas de souffrir de violences ni par les officiers de ses troupes ni par ceux de la marine. » A Toulon, des officiers se sont comportés avec insolence dans l'église; il veut connaître l'affaire dans tous ses détails, « afin de punir chacun, en proportion de sa faute, par prison, interdiction ou cassation. » A Toulon encore, l'intendant ne l'a pas averti de plusieurs duels entre officiers (1678) : il le rappelle au devoir par une menace sans précaution oratoire : « S'il vous arrive encore une fois de ne pas rendre compte de ces sortes de démêlés, le roi vous ôtera votre emploi. » Mais voici un chef d'escadre, Château-Renault, qui refuse l'obéissance à un de ses anciens (1674); il apprend par une lettre

(1) *Mémoires* de Foucault, 1683 : M. de Seignelay m'a mandé que l'intention du roi était d'établir dans la marine des compagnies de jeunes gentilshommes, et m'a chargé d'en chercher, âgés au moins de seize ans. — 9 août : envoyé à M. de Seignelay vingt-quatre jeunes gentilshommes pour servir en qualité de gardes dans la marine. — 15 septembre : envoyé à M. de Seignelay cent quarante-trois jeunes gentilshommes pour gardes de la marine.

de Colbert que le roi ne recevra jamais aucune raison de l'inférieur contre le supérieur. L'année suivante, il tardait à partir pour Terre-Neuve, où il avait la charge d'escorter des vaisseaux de commerce ; c'était une sorte de genre dans la noblesse de ne se prêter qu'à contre-cœur à la protection des marchands. Il tenta en vain d'opposer des raisons ; il reçut signification de partir sous peine d'être arrêté à son bord. Quelques semaines après sa victoire sur Cornélius Evertzen (voir ch. XXIV, § 3), à son retour à Brest, il ne trouva, au lieu d'éloges, que des reproches mérités. Colbert lui mettait sous les yeux les dangers de son indulgence excessive pour ses subordonnés, le gaspillage des prises faites sur l'ennemi, la « saleté et le peu de soin des capitaines » qui engendraient tant de maladies. « Enfin, lui disait-il, Sa Majesté voit clairement que la discipline qu'elle a tant de soin d'établir n'est point observée sur l'escadre que vous commandez. Je suis bien aise de vous donner avis que cette exactitude à faire observer les ordres de Sa Majesté sur ce point, est une des principales parties qu'elle considère dans ceux qui ont l'honneur de commander. »

Duquesne, même après Palerme, n'échappait pas à cette vigilance attentive à tout voir, également ferme à louer et à réprimander selon le mérite. Comme il avait été exalté pour ses grandes victoires, il fut aussi exactement malmené pour des hésitations qui peut-être en effet épargnèrent aux vaincus quel-

ques-unes des conséquences de leur désastre; C
n'entendait pas lui permettre d'opposer son p
sens aux ordres du roi. En outre Duquesne se
gnait d'être insuffisamment récompensé, mal
il trouvait sans cesse à blâmer dans l'organi
de la marine, il était jaloux de Vivonne et viv
mauvaise intelligence avec lui; un jour il adr
Seignelay une lettre violente où il offrait sa d
sion (mars 1677). Colbert jugea froidement
chaleur mal digérée, comme il l'appelait. Il ne v
ni donner raison à Duquesne, ni priver la F
de sa capacité par une surprise; il le soumit
raisonnement. Il l'invita à réfléchir, lui prom
que le roi ne verrait pas cette lettre, parce qu
la voyait, il prendrait le mécontent au mot.
compta tout l'argent qu'il avait reçu pour l'
passée et pour l'année présente, et lui fit hon
ne pas savoir attendre des gratifications et des
neurs qu'un avenir prochain lui réservait ap
nouveaux services. Quant à l'organisation
marine, il lui fit bien entendre que ses critiq
seraient pas acceptées, parce qu'elles étaient inj
Après tant d'efforts pour rétablir sa marine,
l'avoir mise en meilleur état que celle des pu
ces étrangères, le roi, et ceux qui avaient l'ho
de le servir, ne souffriraient pas qu'on leur in

mettait pas à la critique injuste de méconnaître les talents du vainqueur de Ruyter. Il en prit mal à l'intendant de Toulon d'avoir, précisément en cette rencontre, censuré les avis et les sentiments de Duquesne sur des questions techniques : « Soyez assuré, écrivit Colbert à cet imprudent, que, quand vous étudieriez encore vingt ans sous ledit sieur Duquesne, vous ne seriez pas si habile que vous croyez l'être, et que, excepté quelques petites difficultés qu'il a dans l'esprit, et qui ne sont pas considérables, vous ne pouvez rien faire de mieux et pour votre instruction et pour le service du roi, que de vous appliquer à bien entendre ce qu'il vous dit, et à le bien exécuter, parce que en faisant cela vous avancerez dans le chemin de la perfection (1). » Et le ministre lui-même donnait l'exemple de consulter Duquesne : peu de temps après cette querelle, il lui demandait un travail sur la théorie des constructions, un projet de règlement pour les manœuvres des vaisseaux, pour les fonctions des officiers sur les vaisseaux et dans les ports (2). Rien assurément ne fait plus d'honneur à Colbert que cette impassibilité lucide, dégagée de toute influence ou de toute rancune, tenant l'équilibre exact entre le bien et le mal, et distribuant l'éloge ou le blâme à chacun selon ses qualités ou ses défauts.

Les galères sont le seul point qui assombrisse cette histoire de la marine française. Nous avons

(1) Lettres de Colbert, avril 1677.
(2) Lettres de Colbert, 1679, 1680.

déjà regretté ce triste système qui, subordonnant la dignité de l'homme au service de la manœuvre, condamnait à la rame et à toutes les misères de ce métier, non-seulement les criminels convaincus, mais les auteurs de simples délits, les vagabonds, quelquefois les mendiants, et rétablissait dans la société française les cruautés de l'esclavage antique. La nécessité d'avoir toujours un personnel suffisant de rameurs empêcha ces rigueurs de s'adoucir. En 1676, une ordonnance du roi, bienveillante en apparence, changeait la peine de mort en celle des galères perpétuelles pour les marins déserteurs (1); c'est toujours le calcul qui consistait à abaisser la peine des condamnés pour renforcer le nombre des galériens. L'achat d'esclaves Turcs, pratiqué dès les premières luttes contre les Barbaresques, fut encouragé jusqu'à devenir une des fonctions des consuls français dans le Levant. On vit un consul à Candie (1679) offrir par an soixante esclaves turcs, dont dix en pur don, pourvu qu'on lui accordât en retour à perpétuité la commission de son consulat, et il l'obtint. On alla chercher des nègres au cap Vert; les soins dont ils sont l'objet de la part de Colbert font peine pour le calcul avoué qui les inspire : « Il faut, dit-il, les ménager les premières années qu'ils sont en France, afin qu'ils aient le temps de se fortifier et de s'accoutumer au travail; ce sera un moyen certain d'avoir la chiourme nécessaire pour mettre en mer trente

(1) Isambert, *Anciennes Lois françaises*, XIX.

galères, et même parvenir à l'augmentation de ce corps par quelques galéasses (1). » Par une iniquité encore plus odieuse, on prolongeait la peine des condamnés sans autre raison que le besoin de ne pas diminuer l'effectif. Henri IV en avait donné l'exemple; sous l'autorité de son nom on usait largement de cet expédient meurtrier. On trouve, en 1674, des hommes condamnés pour deux, cinq ou dix ans de 1652 à 1660, qui sont encore dans la chiourme quinze ou vingt ans après l'expiration de leur peine (2). La chiourme comptait en 1676 quatre mille sept cent dix forçats. Si ce chiffre était avantageux au service des galères, il n'est pas besoin de dire qu'il n'a rien d'honorable aux recruteurs.

On se sent plus à l'aise à considérer l'état de la marine française dans son ensemble, à cette époque où toutes les gloires du dedans et du dehors semblaient se réunir sur la tête de Louis XIV. On sait que Colbert a laissé à la France deux cent soixante-dix vaisseaux et bâtiments de tout rang et trente galères. On a célébré à satiété cette levée de soixante mille marins (1680), divisés en trois classes, vingt mille pour la guerre, vingt mille pour le commerce, vingt mille en réserve (3). Ces forces étaient subordonnées à un amiral. Ce titre aboli par Richelieu

(1) Colbert à Brodart, intendant des galères, 1679, 1680.

(2) Pierre Clément : Introduction du troisième volume de la collection.

(3) Dauvin, *Histoire de Brest. Histoire métallique* : 1680, LX millia nautarum bello et commercio conscripta.

avait été rétabli après la mort de Beaufort, comm le seul digne des forces considérables que le r pouvait maintenant mettre en mer. Toutefois, e rétablissant la dignité et les profits pécuniaires po son fils naturel le comte de Vermandois, Louis XI s'en était réservé la puissance en gardant pour l seul le choix et la provision de tous les officiers c marine (1). Au-dessous de l'amiral, deux vice-am raux, l'un pour le Ponant, l'autre pour le Levan Venaient ensuite trois lieutenants généraux de marir parmi lesquels figurait Duquesne depuis 1667, et si chefs d'escadre. C'était à peu près, sauf la différen des noms, la hiérarchie des officiers généraux c marine qui existe encore aujourd'hui. Une véritabl armée navale existait enfin, qui pouvait entrer e comparaison avec l'armée de terre.

Colbert l'entendait bien ainsi, et il était impatier de le faire reconnaître au roi. Nous l'avons vu préoccupé de ce qui lui semblait indifférence ch le maître, s'efforcer, mais en vain, de l'amener da les arsenaux, et de lui mettre sous les yeux et dar les mains la preuve de tant d'œuvres accompli pour sa gloire et sa puissance. Il n'avait pas enco reçu d'approbation ni de remercîment, il était se sible à ce silence; dès que la paix parut certaine, s'ingénia à provoquer ce qu'il avait tant attendu. annonça aux intendants de Toulon et de Brest un visite prochaine du roi (1678); il les invita à to

(1) Isambert, *Anciennes Lois françaises*, XVIII.

préparer pour lui montrer la grandeur et la beauté de sa marine, pour le *satisfaire* et le *surprendre*. Bien garnir les magasins, bien disposer les canons au nombre de trois mille, tenir les vaisseaux propres et bien rangés, mais surtout monter en sa présence, en trois ou quatre jours, un vaisseau de trente canons : telle était la recette indiquée à l'intendant de Toulon. Le fond de la pensée se découvre encore mieux dans les lettres à l'intendant de Brest. Le roi n'ayant encore vu aucun de ses vaisseaux armé, il importait de lui donner au Havre ou sur les côtes de Bretagne, « par un petit échantillon, une bonne opinion de ses armées navales. » Cet échantillon serait un vaisseau neuf, doré en quelques endroits, avec une sculpture plus belle qu'à l'ordinaire, les chambres bien peintes, l'intérieur bien distribué, les escaliers faciles. On choisirait pour équipage les matelots de la plus belle taille, revêtus de camisoles de drap rouge avec boutons de cuivre, de pantalons bleus, de bas rouges, d'écharpes blanches; les officiers mariniers porteraient des justaucorps bleus avec galons d'argent, chausses et bas rouges, écharpes de taffetas blanc avec franges d'or faux, chapeaux bordés à plumes blanches. « La *taille* et l'*habillement* des soldats, ajoutait le ministre, sont encore plus importants, puisque c'est principalement sur ce point que tombera la comparaison de tout ce que le roi voit tous les jours dans *son régiment des gardes*, composé des plus grands hommes et des mieux faits qui se puissent trouver. »

Que signifie cette préoccupation des troupes de terre, et cette recherche minutieuse d'un luxe inaccoutumé? Car Colbert était l'ennemi des sculptures et autres ornements qui surchargeaient les vaisseaux et augmentaient la dépense sans profit. Évidemment il a besoin de se garantir de tout reproche d'infériorité vis-à-vis de Louvois. Il sait qu'il faut attirer des yeux qui ne sont pas très-empressés de voir, que le roi, malgré sa prétention de tout connaître à fond, est sensible aux apparences, et il espère le surprendre et le convaincre par des oripeaux et le brillant d'une exposition factice. Aussi bien il l'avoue sans trop de peine par ces derniers mots à l'intendant : « Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de penser de votre côté à tout ce qui peut contribuer au dessein que j'ai de faire voir au roi quelque chose d'extraordinaire. »

Louis XIV n'alla ni à Toulon, ni à Brest, ni même au Havre. Mais l'éloge mérité vint d'ailleurs et de lui-même, comme tout résultat légitime se produit forcément à son heure. En 1680, le roi visitait Dunkerque, où Vauban exécutait à la fois les travaux du port et ceux des fortifications. Il y trouva, outre des pierres et des ouvriers, des vaisseaux et des exercices nautiques. Il en fut d'autant plus frappé qu'il n'avait personne à ses oreilles pour lui insinuer l'admiration, et après plusieurs jours d'examen il écrivit à Colbert : « J'ai voulu attendre que j'eusse tout vu « devant que de vous écrire. J'entendrai mieux pré« sentement les lettres de marine que je ne faisais

« car j'ai vu le vaisseau de toutes manières, et faire « toutes ses manœuvres tant pour le combat que « pour faire route. Je n'ai jamais vu d'*hommes si bien* « *faits* que le sont les soldats et les matelots. Si je « vois jamais beaucoup de mes vaisseaux ensemble, « ils me feront grand plaisir. Les travaux de la « marine sont *surprenants*, et je n'imaginais pas les « choses comme elles sont; enfin je suis très-satis- « fait. Mon voyage me coûtera quelque chose, mais « mon argent sera bien employé (1). » Quand Colbert eût dicté lui-même cette lettre, il n'aurait pas pu se donner une plus complète satisfaction. Chacune des phrases du roi répondait mot à mot, et sans le savoir, à un des désirs du ministre. Le roi était surpris, satisfait. Il avait vu dans la réalité, sans appareil grossissant, tout ce que Colbert tenait à lui faire voir, jusqu'à la beauté des hommes. Il réparait son ignorance ou son indifférence antérieure en se déclarant converti par conviction. Si Louis XIV se complaisait à compter la marine pour un des éléments de cette grandeur dont il était alors si fier, le véritable fondateur de l'institution avait encore plus le droit de savourer sans orgueil ce prix d'une persévérance de vingt années.

L'*Ordonnance de la marine* peut être considérée comme le couronnement de l'édifice (1681). Ce monument de législation, élaboré depuis douze ans par Colbert, était destiné à consacrer par le droit ce que

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V.

les expériences des officiers et des marchands avaient reconnu pour bon et utile, à suppléer à tout ce que les ordonnances antérieures et le *droit romain* ne contenaient pas relativement aux intérêts maritimes. L'Ordonnance de marine se présente, avec le langage habituel du règne, comme un nouveau bienfait, une nouvelle preuve de la sollicitude du prince pour ses sujets. Le glorieux pacificateur de Nimègue veut achever le bonheur de ses peuples en leur assurant l'abondance par la facilité et l'augmentation du commerce, affermir le commerce par de bonnes lois, comme il l'a rendu libre et commode par la bonté des ports et par la force des armes (1).

Le premier livre constitue, en diverses villes maritimes, les tribunaux d'amirauté, justice à la fois commerciale et criminelle, pour connaître, exclusivement en première instance (2), des affaires concernant la construction, armement et vente des vaisseaux, engagements des matelots, contrats maritimes, prises et naufrages, dégradation des quais, jetées et palissades, service du guet de mer, désertion des équipages, crimes et délits commis sur la mer, ports, havres et rivages. En pays étranger, les consuls français, assistés des marchands, capitaines et patrons français présents sur les lieux, jugeront souverainement les affaires les moins graves, et renverront

(1) Préambule de l'Ordonnance de marine.

(2) Les parlements ne peuvent connaître de ces différends en première instance; les autres juges, même les présidiaux, ne peuvent jamais en prendre connaissance.

verront les autres au port d'amirauté le plus prochain. La formation et la discipline des équipages font l'objet du second livre. Le matelot engagé ne peut quitter le service avant l'accomplissement du voyage, le matelot désobéissant peut être frappé de peines corporelles par le capitaine; celui qui aura fait couler les breuvages, perdre le pain, fait faire eau au navire, ou excité une sédition, sera puni de mort.

Au troisième livre sont réglées les obligations du marchand qui fait transporter sa marchandise et du propriétaire de vaisseau qui s'en charge, les contrats à grosse aventure, les assurances contre les sinistres maritimes et sur la liberté des passagers, la répartition des avaries entre les intéressés, le partage des prises sur l'ennemi ou sur les pirates, la voie à suivre pour obtenir la restitution des objets ravis par une prise ennemie. Au quatrième, la police des ports et des côtes; interdiction à l'égoïsme paresseux de dégrader la propriété publique pour des commodités personnelles, et d'encombrer les ports en y déchargeant les immondices; prescriptions pour la sûreté des travailleurs contre leur propre imprévoyance; ordre de n'allumer les feux nécessaires pour le radoub et le goudronnage qu'à cent pieds de distance des autres bâtiments; ordre de tenir des poinçons d'eau sur les vaisseaux en réparation pendant le chauffage des soutes dans tous les ports où il y a flux et reflux; sûreté des côtes par le *guet de mer* auquel sont assujettis, à tour de rôle, les habitants du littoral organisés par capitaineries; sûreté

aux naufragés par abolition complète du droit d'aubaine et par l'organisation de secours aux vaisseaux en péril. Enfin, au cinquième livre, réglementation de la pêche lointaine, harengs et morues à Terre-Neuve, et de la pêche dans le voisinage de la France liberté de la pêche tant en pleine mer que sur les côtes avec défense aux seigneurs de s'attribuer aucune étendue des côtes pour y pêcher à l'exclusion des autres; défense aux gouverneurs, officiers, soldats des îles, forts, villes et châteaux situés sur le bord de la mer, d'apporter aucun obstacle à la pêche dans le voisinage de leurs places. Il n'y a d'exception que pour les *poissons royaux*, dauphins, esturgeons, saumons et truites. Échoués au bord de la mer, ces poissons appartiennent au roi; on assure seulement un salaire à ceux qui les auront trouvés et mis en sûreté; mais, pris en pleine mer, ils appartiennent au pêcheur.

On reconnaît Colbert, dans l'Ordonnance de marine, à quelques-unes de ses pensées favorites pour le développement du commerce et l'extinction du paupérisme. Ainsi, au second livre, les gentilshommes sont de nouveau invités au métier d'armateur par la répétition de l'assurance que ce genre de commerce ne déroge pas à la noblesse. Ainsi, les capitaines de navires, les charpentiers, sont tenus de prendre pour mousses ou pour apprentis des enfants entretenus dans les hôpitaux, et les directeurs d'hôpitaux de fournir à ces enfants les outils et les vêtements nécessaires. Mais ce qui honore

encore plus Colbert et le roi, c'est la vigueur des mesures prises contre cet odieux droit d'aubaine, qui entretenait dans certaines contrées maritimes les mœurs de la sauvagerie, et les avivait par des industries criminelles. On aime à lire des dispositions telles que celles-ci (1) : « Nous mettons sous notre protection et sauvegarde les vaisseaux, leur équipage et chargement, qui auront été jetés par la tempête sur les côtes de notre royaume. » ... « Ordre à nos sujets de *faire tout devoir* pour secourir les personnes qu'ils verront dans le danger de naufrage; peine de mort sans aucune grâce à ceux qui auront attenté à leurs vie et biens. » ... « Les seigneurs et habitants des paroisses voisines de la mer sont tenus d'avertir l'amirauté, et, en attendant l'arrivée des officiers, de travailler au sauvetage et d'empêcher le pillage. » ... « On recueillera les corps des noyés : les curés doivent les inhumer dans le cimetière de leur paroisse, sous peine de saisie de leur temporel. » ... « Peine de mort pour les seigneurs des fiefs voisins de la mer, et tous autres, qui *auront forcé* les pilotes de faire échouer les vaisseaux aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter. Peine de mort à ceux qui allumeront des feux trompeurs sur les grèves de la mer et lieux périlleux pour y attirer et faire perdre les navires ; leurs corps seront attachés à un mât planté au lieu où ils auront fait les feux. » Quelque inflexibles que paraissent ces pénalités, l'in-

(1) Texte de l'Ordonnance, livre IV.

flexibilité n'est ici que la garantie d'une justice nécessaire, et un progrès de la civilisation. Remarquons que chacune des œuvres législatives de cette époque se distingue par la proclamation de quelques principes d'humanité. C'est ainsi que nous avons loué plus haut, dans l'Ordonnance civile, la suppression de la contrainte par corps et de la saisie des bestiaux, et, dans l'Ordonnance des eaux et forêts, l'abolition de la peine de mort en matière de chasse.

Le tour des colonies ne pouvait tarder beaucoup à venir. Leur accroissement ou leur consolidation pendant la guerre les recommandait à l'attention d'un ministre si actif à développer leur prospérité.

Aux Indes-Orientales, le point le plus menacé, le plus éloigné des secours de la métropole, il s'était rencontré des hommes déterminés à tenir contre les échecs, et à recommencer jusqu'au succès définitif. La puissance des Hollandais était incontestablement supérieure dans ces parages. Les Français, dès 1672, avaient dû évacuer leur établissement de Ceylan; peu d'hommes, pas assez de bons officiers, telles étaient les excuses que Louis XIV acceptait de bonne grâce pour cette défaite (1). Mais presque aussitôt le commandant Delahaye, se reportant sur le continent, avait occupé Saint-Thomé (Méliapour), à deux lieues de Madras. Encouragé par Louis XIV et par Colbert, fortifié de quelques secours en

(1) Louis XIV à Delahaye, 31 août 1673.

›mmes et en argent, il garda ce poste pendant trois ıs, se consolidant avant de songer à s'agrandir, et ıppuyant sur l'alliance du roi de Golconde et de ıelques princes voisins (1). Une victoire des Hollndais, en 1675, ruina cet établissement sans dé›urager les fondateurs. Martin recueillit les débris ı désastre, et prépara la création de Pondichéry. près la paix (1680), l'acquisition de Pondichéry, ›prouvée par le roi, fut la base d'un empire coloial qui précéda aux Indes celui des Anglais, et qui evait, dans le siècle suivant, exciter toute leur lousie.

Aux îles d'Amérique, la résistance à Ruyter luiıême et les victoires du vice-amiral d'Estrées avaient lorieusement couvert les établissements français. ,'interdiction de tout commerce « avec les îles et ays occupés par une puissance étrangère » avait ccru l'activité des colons en les forçant à se suffire eux-mêmes, et le zèle du commerce français, en ıi réservant sans concurrence les marchés des co›nies. La surabondance des sucres et les conseils e Colbert leur avaient encore appris à varier leurs

(1) Lettre de Louis XIV, qui promet d'envoyer tous les ans, en deux ımps différents, deux vaisseaux avec cent bons hommes sur chacun, ırès, armes, munitions et même quelque argent.

En septembre 1674, Louis XIV demande à Delahaye des nouvelles e son établissement, lui envoie cent trente bons hommes commandés ır de bons officiers, et 60,000 livres d'argent. Il lui compte tout ce u'il a dû recevoir par différents envois : 100,000 livres par le vaisıau le *Rubis*, 200,000 par l'*Orient*, 100,000 par le *Breton*. (Voir ›llection Clément.)

travaux, à tenter la culture du lin, du chanvre, du poivre, des autres épiceries et même l'éducation du ver à soie. Il veillait en même temps à l'accroissement de leur population en leur envoyant des renforts. On le voit expédier aux îles des femmes tirées de l'hôpital général, et qu'il recommande de choisir « de bonne vie et mœurs, et de bien soigner pendant « dant la traversée (1). »

Le Canada était évidemment l'objet de la prédilection de Colbert. Il y poursuivait des progrès rapides; il s'impatientait de leur lenteur. Une population française de 6,705 personnes en 1674, de 7,832 en 1676, de 8,515 en 1677, lui paraissait un résultat dérisoire; ce n'est qu'en 1681 que le nombre des Français dépassa dix mille. Il ne dédaigna aucune des inventions capables de multiplier les habitants. Pour mêler les races et les confondre en un seul peuple dévoué aux mêmes intérêts, il invita les Jésuites, les Récollets, les Pères du séminaire de Montréal, à prendre chez eux de jeunes sauvages, à les instruire de la foi, à les rendre sociables avec les Français; il envoya aux Ursulines de Québec une somme de mille livres pour commencer cette œuvre sur les jeunes sauvagesses (1674). Il substituait volontiers de nouveaux règlements aux anciens, quand l'innovation pouvait retenir ou attirer les colons par un surcroît d'avantages. C'est

(1) Lettres de Seignelay à La Reynie, 1682, 1685. Depping, *Correspondance administrative.*

ainsi qu'il autorisa l'intendant à ne pas s'en tenir, dans l'administration de la justice, aux coutumes de la prévôté de Paris primitivement imposées, mais à introduire les changements que rendraient nécessaires les mœurs, les usages, les biens des habitants (1675). Dans une pensée également protectrice, le roi retira à la Compagnie des Indes-Occidentales la seigneurie et propriété du Canada, pour veiller lui-même directement sur la fortune de ses sujets (1676). Le commerce maritime avec les Antilles fut excité par la construction de vaisseaux aux frais du roi, et la perspective des denrées diverses que les colons du Canada pourraient porter aux îles. Les intérêts des particuliers furent garantis par la défense expresse au gouverneur et à l'intendant d'exercer aucun commerce par eux-mêmes ou par leurs domestiques. « Il est impossible, écrivait Colbert au comte de Frontenac, que les habitants puissent être persuadés que vous garderez l'égalité de justice et de protection que vous devez, tant qu'ils verront quelques personnes qui auront des accès particuliers auprès de vous, qui se mêleront de commerce (1). »

Il avait eu d'abord pour système de ne pas trop étendre le territoire et de ne pas remonter trop haut le Saint-Laurent. Il lui semblait plus avantageux de resserrer les habitants en villes et villages plus fa-

(1) Lettres de Colbert, de 1673 à 1679, au comte de Frontenac et à l'intendant Duchesneau.

ciles à défendre. Cependant le gouverneur Frontenac s'étant avancé jusqu'aux grands lacs, et ayant bâti un fort au point où le Saint-Laurent sort de l'Ontario (1674), le roi approuva cet accroissement. L'année précédente, sur la foi des sauvages qui avaient révélé aux Français l'existence et la direction du Mississipi, deux explorateurs intrépides, le P. Marquette, jésuite missionnaire, et Joliet, bourgeois de Québec (1), s'étaient risqués à en faire la recherche. Après avoir remonté les lacs jusqu'au Michigan, ils avaient atteint le Wisconsin, affluent du Mississipi, puis portés dans ce fleuve ils l'avaient descendu jusqu'à sa jonction avec le Missouri. Là ils avaient fait la connaissance des Illinois qui se montrèrent bienveillants pour les Français par haine commune pour les Iroquois (2). C'est ainsi que la France a découvert par le Canada le bassin du Mississipi. Quelques années après, Cavelier de la Salle, qui s'occupait de trouver à l'Ouest du Canada un passage vers la Chine et le Japon, se laissa entraîner, par le récit de Joliet, à parcourir le même pays. Il vint en France pour s'y faire autoriser par Louis XIV (1678). A son retour au Canada avec trente compagnons intrépides, il parcourut les lacs Ontario et Erié, la rivière Saint-Joseph, affluent du

(1) Les noms de Marquette et de Joliet se retrouvent encore aujourd'hui dans ceux de deux localités de l'Amérique du Nord : *Marquette* sur le bord méridional du lac Supérieur ; *Joliet*, à quelque distance du lac Michigan, au midi de Chicago.

(2) P. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*, tome I.

Michigan, et entré dans le Mississipi (1680), il le remonta jusqu'à ce qu'il fût fait prisonnier par les Indiens Sioux. Mais délivré par des Français venus du Canada, il redescendit le fleuve d'abord jusqu'au pays des Arkansas (1682), puis il poussa jusqu'au golfe du Mexique, et partout prit solennellement possession de ces vastes contrées au nom du roi de France (1). L'audace de quelques particuliers ouvrait au grand roi, au dominateur de l'Europe, le plus vaste et le plus riche domaine du nouveau monde encore inexploré par les Européens.

C'est à peu près en ce moment que Louis XIV, pour régler l'administration de ses colonies, publia le Code colonial, vulgairement appelé le *Code noir*. Quoique Colbert n'en ait pas vu la promulgation, puisqu'elle n'eut lieu qu'en 1685, cette législation, préparée par lui, appartient comme complément à ses œuvres, et doit trouver place à la suite de l'Ordonnance de la marine.

Le roi, dans le préambule, se glorifie de n'oublier aucun de ses sujets, pas même ceux qui « habitent « des climats infiniment éloignés de son séjour or- « dinaire, et de leur être toujours présent, non-seu- « lement par l'étendue de sa puissance, mais encore « par la promptitude de son application à les secourir « dans leurs besoins. » Cependant il s'occupe beaucoup moins des colons que des esclaves, et semble s'attacher principalement à adoucir le sort de

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*.

ceux-ci. Ce qui regarde surtout les maîtres, c'es[illegible] d'abord l'expulsion des Juifs hors des coloni[illegible] (art. 1er) ; le roi ne veut pas laisser le commerce d[illegible] ses sujets exposé à la concurrence de tels rivaux[illegible] C'est encore, en faveur des maîtres, la reconnaissanc[illegible] de leur droit de propriété sur leurs esclaves, les pé[illegible] nalités infligées aux révoltes; ainsi l'esclave qu[illegible] aura frappé son maître ou la femme de son maîtr[illegible] avec contusion et effusion de sang, sera puni [illegible] mort (art. 30). Mais l'ensemble du Code noir para[illegible] conçu dans le dessein de rendre aux esclav[illegible] la qualité d'hommes, et de leur assurer un trait[illegible] ment conforme à cette dignité.

Sans doute, par la force de l'habitude, l'escla[illegible] est déclaré *meuble*, il ne peut rien avoir qui ne s[illegible]i à son maître, ni être pourvu d'offices ou de co[illegible] missions qui constituent une fonction publique, [illegible]ni être partie ni citer en jugement en matière civi[illegible]e, ni être partie civile en matière criminelle. Mais [illegible] il doit être chrétien; tous les esclaves doivent ê[illegible]re baptisés et instruits dans la religion catholiqu[illegible]; tout nègre nouvellement acheté doit être déclar[illegible] à l'intendant, qui lui assurera le baptême. A ce tit[illegible], il est défendu de le faire travailler, le dimanche [illegible]et les jours de fêtes, à la culture des terres et à la [illegible] nufacture des sucres. S'il est permis de l'enchaîn[illegible], de le battre de verges et de cordes pour des fau[illegible] graves, il est défendu de lui donner la torture, [illegible]e lui infliger aucune mutilation de membre, de [illegible]e tuer : tout maître ou commandeur qui aura tué [illegible] n

esclave sera poursuivi criminellement par les officiers publics. Le maître doit à l'esclave pour sa nourriture une quantité suffisante de farine, de viande ou de poisson, sans pouvoir se décharger de cette prestation par une ration d'eau-de-vie ou la permission de travailler au dehors (1). Le maître doit à l'esclave deux habits par an, à l'esclave infirme par vieillesse ou maladie la nourriture et l'entretien, soit chez lui, soit à l'hôpital à ses frais. Tout esclave non nourri, non vêtu et entretenu par son maître, a le droit de porter plainte au procureur du roi ; le procureur du roi doit poursuivre sur cette plainte ; il peut aussi poursuivre d'office. Le maître enfin doit à l'esclave mort la sépulture en terre sainte. Les droits naturels de la famille sont rendus à l'esclave. Il peut se marier ; le maître n'a pas le droit de le contraindre à se marier contre son gré. Il ne sera pas séparé de sa famille. Les ventes ou saisies d'esclaves ne peuvent séparer le mari, la femme et les enfants impubères, s'ils sont sous la puissance du même maître : de telles saisies sont nulles de fait.

Si l'on compare ces dispositions aux usages d'autres peuples chez qui les esclaves étaient rangés parmi les

(1) Article 22. Les maîtres doivent fournir aux esclaves, à partir de l'âge de dix ans, par semaine, pour la nourriture, deux pots et demi de farine de manioc, ou trois cassaves pesant chacune deux livres et demie au moins, avec deux livres de bœuf salé ou trois livres de poisson. La moitié depuis le sevrage jusqu'à l'âge de dix ans. — Article 23. Défense de leur donner de l'eau-de-vie de canne pour tenir lieu de cette subsistance. — Article 24. Défense de se décharger de la nourriture de leurs esclaves en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier.

chissement. Le maître peut affranchir à l'a
vingt ans; l'esclave déclaré par son maître lé
universel, ou exécuteur testamentaire, ou tut
ses enfants, est tenu et réputé affranchi. « L'a
chissement fait dans nos îles tient lieu de nai
dans nos îles, et les esclaves affranchis n'o
besoin de lettres de naturalité (art. 57). Oct
aux affranchis les mêmes droits, priviléges et i
nités qu'aux personnes nées libres; voulons
mérite d'une liberté acquise produise en e
mêmes effets que le bonheur de la liberté na
cause à nos autres sujets (art. 59). » Évidemm
législateur se complaît dans cette pensée d'a
chissement. Il n'impose pas de formalités diff
il ne chicane pas sur les conséquences du bi
sensible aux avantages de la liberté, il applau
bonheur de ceux à qui il la restitue. Plus l
assurément que les modernes négrophiles d'
rique, il n'hésite pas à accorder la nationalité

CHAPITRE XXVII

Histoire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et à la suite de la paix de Nimègue : troisième partie. Grand éclat des lettres de 1672 à 1688. Progrès de l'Académie des sciences. Splendeur des bâtiments.

I. — Action de Louis XIV et de Colbert sur les études. — Fin du théâtre de Racine, opéras de Quinault. — Domination de Boileau. — Popularité de La Fontaine. — Le roman français : la *Princesse de Clèves*.— Histoire et éloquence, Bossuet : *Discours sur l'histoire universelle*. — Philosophie : Malebranche et Labruyère. — Résistance des esprits médiocres. — Commencement de la querelle des anciens et des modernes.

Louis XIV, au camp devant Dôle (juin 1674), se glorifiait de n'être pas « empêché par la guerre de donner une partie de ses soins à faire fleurir les lettres et les arts (1). » Il répétait encore, en 1676, qu'en dépit « de la malice de ses ennemis et de l'extrême jalousie que leur inspirait la gloire de son règne, » il continuait à cultiver et à attirer dans son royaume tout ce que la science et les beaux-arts pouvaient y apporter d'ornements nouveaux (2).

(1) Préambule des *Lettres patentes pour la fondation de l'académie de Soissons.*

(2) *Lettres-patentes pour l'établissement d'académies de peinture dans les principales villes.* Édit portant union de l'Académie de peinture de Rome à celle de Paris.

Le même éloge lui revenait dans les remercîments des hommes de lettres reconnaissants ou avides de ses bienfaits. Boileau, après la prise de Bouchain, le représentait plus grand encore à Versailles qu'au milieu des combats, cultivant les arts et récompensant les muses (1); et La Fontaine, dans la dernière période des négociations de Nimègue, constatait que la paix, quelque désirée qu'elle fût, n'était pas un besoin impérieux pour les savants et les poëtes :

> Même les filles de Mémoire
> Ne nous ont pas quittés, nous goûtons des plaisirs :
> La Paix fait nos souhaits, et non pas nos soupirs (2).

S'il est juste de ne pas disputer cette gloire à Louis XIV, il n'est pas moins vrai que la plus grande part en appartient à Colbert. Outre que le nom de Colbert figure çà et là dans les préambules des édits royaux, comme celui d'un « amé et féal conseiller, » promoteur de tout progrès nouveau, le témoignage des lettrés et des savants d'alors est unanime à le proclamer le *Mécène* du siècle, et au moins l'intelligent exécuteur des grandes volontés du roi. Des suppliques de la province le féli-

(1) Boileau, *Épitre VIII au roi* :

> Te voyant de plus près, je t'admire encor plus.
> Dans ces nobles douceurs d'un séjour plein de charmes
> Tu n'es pas moins héros qu'au milieu des alarmes ;
> De ton trône agrandi portant seul tout le faix,
> Tu cultives les arts, tu répands les bienfaits ;
> Tu sais récompenser jusqu'aux muses critiques....

(2) La Fontaine, *Fables*, livre VII : *Un Animal dans la lune.*

citent de faire ses plus particulières délices de la conversation des savants, de leur donner chez lui un asile contre les traits de l'envie et de la mauvaise fortune; d'avoir, à l'exemple du roi, rendu les muses ses compagnes et ses domestiques (1). Les érudits le remercient, en beau latin, des dons royaux qui viennent par lui réchauffer les muses; ils célèbrent son dévouement à la gloire du royaume et du roi, tous ses soins, toutes ses pensées tournées vers ce but, ses efforts pour rassembler au service du public la plus vaste bibliothèque, et son amour de toutes les sciences et de tous les arts (2). Lui-même il exerce avec une certaine complaisance ce rôle de protecteur; témoin la fête qu'il donna (1677), dans son château de Sceaux, à l'Académie française, où l'éloge de sa magnificence se mêlait à celui des victoires de Louis XIV. Nous trouvons, dans le *Mercure galant*, qu'on y entendit d'abord un sonnet de Quinault, et cinq ou six cents vers sur les peintures de cette illustre maison. Après les vers de Furetière sur la prise de Valenciennes

(1) Supplique pour l'établissement d'une académie à Nismes.

(2) Mabillon, *de Re diplomatica*, dédicace : Nihil magis tibi cordi esse scimus quam regum nostrorum celebritatem, regni splendorem, præsertimque Ludovici magni gloriam immortalem. Huc omnia studia tua se conferunt, huc tendunt omnes curæ et cogitationes tuæ : huc librorum tuorum tam accurata et religiosa institutio, huc molimina eorumdem rerum de Franciæ historia, de instruenda amplissima bibliotheca in reipublicæ commodum et utilitatem; huc denique artium omnium et scientiarum amor studiumque ad regni decus et ornamentum....

et de Cambrai, l'abbé Tallemant le jeune récita un poëme en l'honneur des eaux que l'industrie de Lejongleur avait amenées dans un lieu qui leur semblait à jamais interdit.

Cette activité, que Colbert avait apportée dès le début au gouvernement des sciences et des arts, ne fut, pendant la guerre, ni moins féconde en ressources, ni moins persévérante à poursuivre les résultats ; elle sembla s'animer encore après la paix de Nimègue. Même zèle à fonder des corps savants dignes de servir d'écoles ou de centres. C'est alors même qu'il étend à la province ce qui avait réussi à Paris. En 1674, une académie est créée à Soissons, sous la protection du cardinal d'Estrées ; les membres, au nombre de vingt, devaient s'exercer à la composition littéraire, se tenir en correspondance avec l'Académie française, et lui envoyer tous les ans, au jour de Saint-Louis, quelque ouvrage en prose ou en vers sur un sujet utile ou honnête. Colbert, en leur transmettant les lettres-patentes d'institution, leur disait : « Sa Majesté s'attend que, par vos soins et votre application aux belles-lettres, vous contribuerez aux grands ouvrages que l'Académie française entreprend pour sa gloire. » Après la paix, une autre académie fut autorisée à Nîmes (1682) en faveur de plusieurs personnes studieuses, qui s'assemblaient toutes les semaines, et qui se livraient à des travaux d'éloquence et d'érudition (1).

(1) Voir dans Isambert, tome XIX, les *Lettres-patentes de fondation de l'académie de Soissons et de l'académie de Nismes.*

Ce sont là, il est vrai, les deux seules académies de provinces qui aient été fondées directement par Colbert; le nombre n'en augmenta que plus tard (1). Mais il n'avait rien négligé pour en susciter partout, comme le témoigne cette circulaire aux intendants, un de ses derniers actes (juin 1683), où il les exhorte à encourager les *hommes de littérature* appliqués à quelque science particulière ou à l'histoire de chaque province. « S'il y en a déjà, dit-il, Sa Majesté pourra leur faire quelque gratification; s'il n'y en a pas encore qui aient de l'âge et du savoir, il faut chercher des jeunes gens de vingt-cinq à trente ans, capables de ce genre d'études, et les y attacher par la perspective des bienfaits du roi (2). » Les arts ne furent pas moins bien traités que les lettres. En 1676, des lettres-patentes portèrent création, dans les principales villes, d'académies de peinture et de sculpture, sous la conduite et administration des officiers de l'Académie royale siégeant à Paris. Il paraissait convenable de faire participer tout le royaume à l'effet produit par l'Académie principale. La même année, l'Aca-

(1) Les académies fondées plus tard sont : Angers, 1685; Villefranche en Beaujolais, 1696; Caen, 1705; Montpellier, 1706; Bordeaux, 1712; Lyon, 1724.

(2) Voir cette circulaire : Depping, tome IV, page 606, et dans la collection Clément.

Cette invitation embarrassa plus d'un intendant, comme on le voit par cet aveu de Foucault : » M. Colbert m'a demandé de chercher quelque personne capable d'écrire l'histoire de la province, ce que je n'ai pu trouver. »

démie de peinture de Rome fut réunie à celle de Paris (1).

Même empressement à rechercher au dehors et au dedans du royaume tous les objets d'étude intéressants pour les sciences, l'histoire et les antiquités. En 1675, au milieu des difficultés financières et autres de cette année critique, Colbert a le temps de veiller sur un envoi d'animaux rares arrivé d'Orient à Marseille : poules sultanes, poules de Pharaon, gazelles, demoiselles de Numidie, flamants et phénicoptères (2). En 1676, au milieu de cette guerre maritime dans la Méditerranée qui tourna si glorieusement, il s'inquiète d'un envoi du P. Wanslebe : quarante-trois livres hébreux, vingt-deux arabes ou du mont Sinaï pris en mer par un corsaire; il donne à l'intendant de marine de Toulon l'ordre de s'ingénier à retrouver ces livres. En 1679, d'Aguesseau, intendant du Languedoc, flattant le goût de son chef, lui avait expédié les archives de quelques chapitres et abbayes de la province, et annonçait la découverte de richesses semblables à Narbonne. Il fut bientôt invité, sur la demande de Baluze, à rechercher, dans les archives de Nîmes, des registres concernant les Templiers, le dernier schisme d'Avignon, et plusieurs privilèges des rois nécessaires pour divers ouvrages qui se faisaient à Paris (3). Colbert avait employé Mabillon, en Bour-

(1) Voir dans Isambert, XIX, *Lettres-Patentes et Édit de* 1676.
(2) Collection Clément.
(3) Depping, *Correspondance administrative*, tome IV.

gogne, à examiner des titres relatifs à la dynastie royale. Frappé du savoir et de la capacité de ce religieux, il l'envoya en Allemagne pour fouiller les bibliothèques, les archives, les collections de tout l'empire. Une somme de mille livres, assignée au savant bénédictin et à son compagnon pour frais de route, figure sur la dernière liste des gratifiés arrêtée par Colbert (1683).

Mabillon a lui-même raconté ce voyage (1), sauf les honneurs qui lui furent rendus, et que son biographe, qui n'est pas tenu à la même modestie, prend plaisir à suppléer (2). Ces deux récits nous montrent d'une part l'accueil enthousiaste fait au savant par l'étranger, de l'autre les travaux exécutés en peu de mois par cet infatigable chercheur. Les Allemands avaient acclamé d'avance sa prochaine arrivée ; la vue d'un si grand homme les combla de joie ; on le conduisait avec ovation d'un monastère à l'autre ; l'archevêque de Salzbourg le reçut dans sa maison de campagne ; l'académie de cette ville le salua d'une harangue publique en présence du prince. Il remua à son gré les bibliothèques et les archives (3), fit copier ou copia lui-même les monu-

(1) Mabillon, *Iter Germanicum*, dans les *Vetera Analecta* : « Istius itineris proxeneta ille munificus qui nihil ad Ludovici magni gloriam non agebat, in animum induxit, pro sua in litteras caritate, ut Germaniæ bibliothecas perlustraremus. Nemo non intelligit hunc esse illustrissimum Joannem-Baptistam Colbertum quem mors inopinata e vivis eripuit.... »

(2) *Vita Mabillonii*, en tête de la collection des *Vetera Analecta*.

(3) Il y eut pourtant un bibliothécaire qui témoigna de la mauvaise

ments les plus curieux (1); et il avait déjà recueilli une ample collection pour la bibliothèque du roi, lorsque l'arrivée des Turcs devant Vienne l'empêcha de pousser sa course jusqu'au bout, et les soupçons de l'Empereur l'obligèrent à rentrer en France. Il n'y trouva plus Colbert; mais les héritiers des fonctions de Colbert s'honorèrent de suivre son impulsion si bien justifiée d'ailleurs par les résultats. L'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, fit donner à Mabillon une nouvelle mission en Italie (1685) qui ne fut pas moins féconde que la première. Le savant l'a également racontée et expliquée dans son *Musæum Italicum*. Il y visita quinze villes, fouilla les bibliothèques et les musées, remua et compara environ trois mille ouvrages édités ou manuscrits; et de vieux papiers perdus de poussière, d'inscriptions à moitié effacées sur le marbre ou le bronze, il composa une large moisson littéraire, une masse merveilleuse d'actes, d'annales, de fragments, et d'autres livres (2).

Enfin, Colbert ne cessait pas d'emprunter à l'Italie les modèles des œuvres d'art dont il ne laissait qu'à regret les originaux à l'étranger. Si les difficul-

humeur de voir un étranger remuer ses livres. On l'apaisa en lui prouvant que son monastère avait été fondé par des Français.

(1) Mabillon, *Iter Germanicum* : « Ad sanctum Emmerammum... in cujus bibliotheca codices amplius mille habentur... virorum doctorum epistolas tempore Alcuini scriptas, quas *nobis describi rogavimus*. Multa etiam *nos ipsi*, quantum per quatuor dierum otia licuit, descripsimus. »

(2) *Vita Mabillonii*.

tés de la guerre n'avaient pas toujours permis les grandes acquisitions, il entretenait dans l'académie de Rome l'ardeur de l'imitation qui ne coûtait que du travail. Il faisait copier les *Enfants de Raphaël* (1673). Il demandait (1679) la copie des plus beaux bustes et des plus belles figures de Rome. Il lui fallait le grand vase de la vigne de Médicis où la fable d'Iphigénie était représentée en bas-reliefs. « Choisissez, écrivait-il à Errard, les sculpteurs de Rome les plus propres pour cet ouvrage, et vous devez être assuré qu'aussitôt que l'argent vous manquera, je vous en ferai remettre de nouveau. » En même temps il commande douze vases de la même grandeur que ceux de Borghèse et de Médicis (1680). Les marbres étant achetés, il ne souffre pas de retard dans l'exécution. « Mais prenez bien garde, ajoute-t-il, qu'il n'y ait rien de changé aux originaux, c'est-à-dire que les copies soient des mêmes mesures, et que les ornements soient faits avec soin et *amour*. » C'est le langage de la passion.

L'élan était si bien donné que, après la mort de Colbert, Louvois, devenu surintendant des bâtiments, ne chercha pas à le modérer sensiblement. Il remplaça bien Errard par un de ses amis, il blâma çà et là quelque chose à ce qui était fait avant lui; mais, tout en laissant voir un peu d'hostilité contre son prédécesseur, il continua dans les mêmes errements, et ne se montra pas moins empressé à réclamer l'acquisition ou la reproduction des chefs-d'œuvre que la France ne possédait pas encore. Il

demande la copie du *Nil* et du *Tibre*, de l'*Aiguiseur*, de la *Vénus Callipyge*. Il tâche d'acheter le *Ganymède* du Titien, le *Baptême de saint Jean* de Paul Véronèse (1685); il entre en négociations pour acquérir les plus beaux tableaux, statues et curiosités de la reine de Suède. Cela dure jusqu'au jour (1687) où, la guerre générale menaçant de nouveau, il faut renoncer aux achats, et ne plus commander de travaux à l'académie de Rome, *le roi ayant d'autres occasions d'employer son argent* (1). Malgré ce contre-temps le système de Colbert a porté ses fruits. Le cabinet de Louis XIV, qui ne contenait à son avénement que deux cents tableaux, en comprenait à sa mort deux mille cinq cents.

On a dit que la brillante littérature de cette époque n'était qu'un hymne à la royauté. Il y a dans ce jugement quelque apparence de vérité et beaucoup d'exagération. Sans doute, les prologues insipides de Quinault ne semblent accolés à ses opéras que pour exalter les victoires ou pallier les insuccès et entretenir toujours l'admiration. Après la mort de Turenne et l'affront de Konz-Saarbrück, avant que de nouvelles victoires aient rétabli la situation, le flatteur chante le héros qui a effacé presque tous les autres, l'infatigable qui, en plein hiver, se prépare à courir où Bellone l'appelle (2); et l'hiver suivant, après les victoires de Duquesne, il intro-

(1) Voir dans Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III, annexe II. les lettres de Louvois relatives aux objets d'art.

(2) Prologue d'*Atys*, 5 février 1676.

duit Neptune publiant de nouveaux exploits et chantant le vainqueur, *si fameux sur la terre, qui triomphe encore sur les eaux* (1). Boileau, qui sera toujours, et par droit de talent, le plus connu de ces panégyristes, a pour objet unique, dans certaines épîtres, de mettre en vue le conquérant et le prince magnifique; il ne craint pas, dans l'*Art poétique*, de présenter Louis XIV comme le grand inspirateur dont le nom seul vaut mieux que toutes les leçons des Muses (2). La Fontaine à son tour, à la paix de Nimègue, abaisse, devant la gloire de louer le dominateur de l'Europe, tous les autres genres littéraires (3). Enfin, dans plusieurs chefs-d'œuvre de Bossuet, l'*Oraison funèbre de Condé*, par exemple, l'importance du roi s'élève au-dessus des événements et des hommes que l'orateur se plaît à célébrer. Si l'on veut encore joindre à ces compliments de première qualité les petits vers chantés dans les ballets du roi et admirés par la mode, tant de pièces détachées, tant d'épîtres prodigues de gloire et en quête de pensions, on trouvera en effet, dans la littérature de ce moment,

(1) Prologue d'*Isis*, 5 janvier 1677.
(2) *Art Poétique*, livre IV, à la fin.
(3) La Fontaine, *Fables*, livre XI, publié en 1679 :

..... Vous n'avez que trop de quoi vous occuper.
Pendant le doux emploi de ma muse innocente
Louis dompte l'Europe, et d'une main puissante
Il conduit à leur fin les plus nobles projets
Qu'ait jamais formés un monarque.
Favoris des neuf sœurs, ce sont là des sujets
Vainqueurs du Temps et de la Parque.

un véritable *amas*, selon l'expression de Chapel de louanges en l'honneur de la royauté.

Mais il n'en résulte pas que la glorification d royauté ait été comme un cercle où la littéra s'agitait fatalement. Reconnaissons d'abord que louanges n'étaient pas toujours imméritées. Bos n'était qu'un historien fidèle quand il affirmait c malgré la mort de Turenne et les maladies de Co le roi n'avait failli ni à ses desseins ni aux e rances de ses sujets; les derniers événements donnaient largement raison. Ensuite, ne con dons pas avec la vraie et grande littérature les titudes rimées de Benserade, ses vers pour ball comme ses *métamorphoses en rondeaux* et ses *fa en quatrains*, que les érudits seuls ont le courag lire. Personne non plus ne range parmi les maî la mendiante Deshoulières, malgré son dieu Pa ses *chères brebis* tant répétées; et aucun criti sérieux ne propose pour modèles ces versificateur société qui rimaient avec elle en *aille* ou en *ouille* En troisième lieu, il n'est pas vrai que la gloire roi fût le fond des grandes œuvres littéraires; n'y était qu'un accessoire, une allusion, un salu convenance qui ne faisait ni le génie de l'inven ni la perfection de la forme. Boileau a eu b dire :

(1) Le maréchal de Vivonne donna à la Deshoulières (1687) rimes en *ailles*, en *eilles* et en *ille* pour les remplir à la louang roi. Le duc de Nevers, piqué d'émulation, en fit autant sur les r en *ouille*.

Que Racine, enfantant des prodiges nouveaux,
De ses héros sur lui forme tous les tableaux,

il n'a pas même réussi à enfermer son ami dans ces limites. Où sont, en effet, dans les personnages de Racine, depuis Alexandre, les portraits du roi, excepté Titus? Ce n'est pas sans doute Acomat ni Mithridate, ni même Achille, encore moins Agamemnon dont l'orgueil, qu'on a quelquefois comparé à celui de Louis XIV, aurait déplu comme une irrévérence, si on avait pu y soupçonner une allusion. La littérature, quoique comptée et rémunérée par le roi comme un auxiliaire, est donc autre chose qu'un enseignement d'obéissance et d'admiration. Elle a des inspirations plus hautes et plus variées, elle est un magnifique développement de l'esprit humain; elle a même une indépendance qui éclate dans la diversité et les rivalités de ses systèmes, et jusque dans ces cabales où le roi s'abstenait de prendre parti pour ceux qu'il préférait ouvertement.

Racine, qu'on a appelé le Louis XIV de la poésie dramatique, dominait décidément au théâtre pendant que le roi étonnait le monde par l'invasion de la Hollande ou sa résistance à la coalition. Son *Mithridate* parut au commencement de 1673; son *Iphigénie* à la suite de la conquête de la Franche-Comté (1674); sa *Phèdre* triomphait enfin des oppositions (1677), après la prise de Valenciennes. Le seul rival dont il pût craindre la supériorité,

Corneille, encore une fois malheureux dans *Suréna* (1674), renonçait définitivement à la lutte. Cependant si le vieil athlète ne livrait plus de combats, une faveur gracieuse et intelligente lui conservait sa gloire en rajeunissant ses anciens trophées. Les premiers chefs-d'œuvre du père du théâtre étaient représentés à Versailles par ordre du roi (1676);

Au bout de quarante ans, Cinna, Pompée, Horace,
Revenaient à la mode et *retrouvaient* leur place;

le vieillard pouvait croire que son *lustre* n'avait point pâli devant l'*heureux brillant* de ses jeunes rivaux, et son génie ravivé trouvait encore, pour exprimer sa reconnaissance et justifier son enthousiasme, ces vers immortels:

Tel Sophocle à cent ans charmait encore Athènes,
Tel bouillonnait encor son vieux sang dans ses veines (1).

On sait quelle intrigue arrêta tout à coup la course de Racine et la gloire de la tragédie. Une *cabale*, un *flot de vains auteurs*, comme les a si bien qualifiés Boileau, fatigués d'un éclat qui les obscurcissait, unirent leurs mauvaises passions et leurs influences auprès des jaloux pour étouffer le génie sous un changement de la faveur populaire. Déjà Leclerc et Coras, *deux grands auteurs rimant de compagnie*, avaient

(1) Remercîment au roi:

Est-il vrai, grand monarque, et puis-je me vanter
Que tu prennes plaisir à me ressusciter, etc.

rétendu opposer une *Iphigénie* à celle de Racine; e coup manqué en 1675 fut mieux monté deux ans près. A la tête du complot étaient la duchesse de ouillon, nièce de Mazarin et de Turenne, son frère 'hilippe Mancini, duc de Nevers, et Mme Desoulières; derrière eux les partisans des anciens récieux toujours prêts à poursuivre, dans Racine, e genre nouveau qui les déconsidérait, et l'ami de 3oileau leur dénonciateur irréfutable. La duchesse le Bouillon, amie et protectrice de La Fontaine, valait pourtant mieux que son rôle. Nevers, esprit bizarre dans ses goûts littéraires comme dans son ménage, poëte de société plus habile, il est vrai, que beaucoup d'autres, toujours prêt à faire des vers usqu'à improviser ceux d'un divertissement (1), avait défendu les poëmes épiques, et avait besoin d'épancher sa bile contre les adversaires du genre Chapelain. Mme Deshoulières avait cherché dans le même monde des amis pour se faire de la réputation et de l'argent. Elle achevait de gâter l'idylle par ses fades apostrophes aux fleurs, aux oiseaux, aux petits moutons, aux petits ruisseaux, par ses

(1) Le fils du grand Condé courtisait Mme de Nevers. Elle allait partir pour Rome par un caprice de son mari. Monsieur le Duc, pour la faire rester, imagina de donner une fête à Monseigneur, à Chantilly. Il alla trouver M. de Nevers, et supposa un embarras extrême pour le choix du poëte qui ferait les paroles du divertissement, lui demandant en grâce de lui en trouver un; sur quoi M. de Nevers s'offrit de lui-même, comme Monsieur le Duc l'avait prévu. La fête se donna, elle coûta plus de cent mille écus, et Mme de Nevers n'alla pas à Rome. (*Souvenirs* de Mme de Caylus.)

vers à ses chats ou à *Cochon,* chien de M. de V- vonne (1). Ancienne frondeuse, rentrée en Fran- par une amnistie, et à peu près ruinée par son ma- elle lançait en vers ses demandes de pensions Colbert, comme plus tard à Pont-Chartrain, et roi lui-même, flattant au besoin les instincts libertinage du prince (2); *pie poétesse,* comme par un ancien, toujours prête à chanter dès qu'elle vo reluire un écu (3).

Ces mécontents prirent sous leur patronage le jeune Pradon, déjà auteur de *Pyrame et Thisbé* et de *Tamerlan,* qu'ils pouvaient produire en toute assurance de n'être pas effacés par lui. Ils lui firent

(1) Deshoulières, *Idylle aux Fleurs :*

Plus heureuses que nous, vous mourez pour renaître.....

Idylle aux Oiseaux :

Que votre sort est différent du nôtre.....

Idylle aux Moutons :

Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux.....
Aussitôt aimés qu'amoureux

Idylle au Ruisseau :

Ruisseau, que vous êtes heureux!

(2) *Épître à Colbert,* 1675, commencement des sollicitations en vers. *Idylle sur la naissance du duc de Bourgogne. Épître au roi pour le siége de Luxembourg :*

Si la victoire eut pour vous tant de charmes,
Vous pouvez vaincre ici sans être armé;
N'appelez pas une indigne faiblesse
Quelques moments donnés à la tendresse.
Les plus grands cœurs n'ont pas le moins aimé.

(3) Perse, prologue :

Quod si dolosi spes refulserit nummi,
Corvos poetas et poetrias picas
Cantare credas Pegaseium melos.

composer une *Phèdre* en concurrence avec celle que Racine préparait ; ils paraissent même avoir dérobé pour lui des renseignements furtifs sur le plan, les personnages, les situations, les traits les plus saillants de la pièce de Racine, afin de battre leur ennemi avec ses propres armes. Grâce à l'argent prodigué par la duchesse de Bouillon, ils disposèrent, pendant les premières représentations, de toutes les places du théâtre de Bourgogne où la *Phèdre* de Racine était jouée, et du théâtre Guénégaud où celle de Pradon parut trois jours après ; avec cet accaparement ils firent le silence complet et le vide autour de l'œuvre de Racine, l'affluence et le bruit le plus enthousiaste autour de celle de Pradon. Pour confirmer ce prétendu jugement du public, ils lancèrent dans le monde des sonnets injurieux au talent et à la personne de Racine et de Boileau, se vantant même de voies de fait outrageantes envers les deux amis pour achever de les déconsidérer. Ces hideuses manœuvres n'eurent qu'un temps. Le grand Condé, intervenant dans la querelle avec sa rudesse accoutumée, força Nevers à se modérer. Le vrai public, qu'on ne pouvait toujours écarter des deux théâtres, commença à rendre justice à Racine et à siffler Pradon ; la cour enfin prononça l'arrêt définitif en accueillant la vraie *Phèdre* comme elle avait fait *Iphigénie*. Mais les gazetiers de la médiocrité et de la platitude continuèrent à déprécier le chef-d'œuvre et à trouver du bon dans la parodie, au nom de la morale et des règles de l'art ; Pradon s'obstina à

triompher et conserva des partisans. Racine avait perdu contenance; en dépit des éloquentes consolations de Boileau (épître VII), il se retira du théâtre (1).

La tragédie ne gagna rien à ce triomphe des nouveaux-venus; son plus beau temps était fini. Il y a encore un mérite reconnu dans le *Comte d'Essex*, de Thomas Corneille (1678) : quoique le héros soit peu conforme à l'histoire il intéresse par son malheur et son courage. Mais quelle richesse nouvelle apportent au théâtre l'*Aspar*, de Fontenelle, que le jeune auteur lui-même condamna au feu (1680), le *Genseric*, de la Deshoulières (1680), qui ne vaut pas même celui de Scudéry, et les autres pièces de Pradon, *la Troade*, *Régulus*, auxquelles la scène fut longtemps en proie. Racine, il est vrai, semble reprendre sa place en 1689 par deux chefs-d'œuvre, l'un de poésie (*Esther*), l'autre de génie autant que de poésie (*Athalie*). Mais ces deux ouvrages qui, par la date, ferment à peu près la grande période littéraire du siècle, ayant été soustraits au théâtre par la volonté de l'auteur ou étouffés par une nouvelle conspiration de l'envie, ils n'ont pas produit dans leur temps le même effet que dans le nôtre, et n'ont ni contribué ni participé à l'éclat du grand règne.

La comédie *terrassée* par la mort de Molière ne se soutint pendant longtemps que par le souvenir de

(1) Deltour, *Ennemis de Racine*, ch. III et VIII. Nous renvoyons avec plaisir à l'excellente histoire que l'auteur a faite de cette querelle.

son génie et la représentation fréquente de ses œuvres. Il n'y a de nouveau supportable en ce genre que l'exercice littéraire que Thomas Corneille s'impose pour suivre pas à pas, en vers assez heureux, le *Festin de Pierre* (1677), et le *Mercure galant* de Boursault et son *Ésope à la ville* (vers 1680 et suivantes), pièces à tiroir, mais comique de détail de bon aloi, puisqu'il fait rire spontanément. C'est à peine si, à la fin de cette période, on entrevoit Regnard, le seul successeur de Molière qui garde un caractère de cette race. Un autre genre de spectacle, très-propre à plaire par son alliance avec les beaux-arts, par la magnificence de la mise en scène, et assez souvent par le talent du poëte, semble combler cette lacune : c'est l'*Opéra*, dont l'époque la plus brillante est comprise tout entière entre 1672 et 1686.

Quinault, associé à Lulli après la fondation de l'Académie royale de musique, quitta la tragédie et la comédie proprement dite où ses succès factices avaient trouvé un censeur redoutable, et s'attacha à la *tragédie lyrique* comme il l'appelle : genre inconnu des anciens et de ses rivaux, mieux approprié à ses forces et aux qualités de son esprit. Élevé par les précieuses et dans l'habitude de célébrer partout les fadeurs de l'amour, il était plus à l'aise sur une scène où les fictions admises, les interventions merveilleuses des dieux et des génies, et les voluptés de la musique atténuaient cette monotonie. Moins capable de concevoir un sujet profondément et d'en

soutenir avec vigueur la composition, que d'exprim[illegible]e un sentiment avec élégance et de développer u[illegible] pensée brillante, il trouvait la besogne à moitié fa[illegible] dans la nature d'un spectacle où le chant, la dan[illegible] les évolutions des machines, multipliaient la dive[illegible] sité et les émotions des spectateurs, et permettai[illegible] au poëte de n'apparaître que par fragments, pour ai[illegible] dire, et dans la mesure de l'inspiration d'un mome[illegible] Ses opéras, en effet, sont peu composés, sauf le d[illegible] nier, *Armide;* les caractères peu suivis, les situati[illegible] peu développées ou dénouées par des changeme[illegible]nt à vue; le style en est très-inégal, quoique corr[illegible]ec presque partout; on sent qu'il y a une part consi[illegible]dé- rable sacrifiée au chant où elle doit s'absorber. M[illegible]ais çà et là éclatent des morceaux élégants, supérieu[illegible]rs vraiment poétiques : *disjecti membra poetæ,* dignes [illegible] ce que Boileau lui-même a appelé une juste ré[illegible] tation. On lira toujours avec plaisir les premiè[illegible] scènes d'*Isis,* la chute des géants dans *Proserpi*[illegible] le discours de Méduse dans *Persée,* les indécisi[illegible] d'*Armide* et le dialogue de la Haine avec la ma[illegible] cienne (1).

Quinault plut au roi et à la Cour pendant q[illegible] torze ans. Nous avons vu qu'il chantait à sati[illegible]té

(1) Voici les dates des opéras de Quinault : *Fêtes de l'Amour e*[illegible] *Bacchus*, 1672; *Cadmus et Hermione*, 1672; *Alceste*, 1674; *Thé*[illegible] 3 février 1675; *Atys*, 10 février 1676; *Isis*, 5 janvier 1677; *Pro*[illegible] *pine*, 3 février 1680; le *Triomphe de l'Amour*, ballet, janvier 16[illegible]; *Persée*, 17 avril 1682; *Phaéton*, janvier 1683; *Amadis*, 15 j[illegible] vier 1684; *Roland*, 18 janvier 1685; le *Temple de la paix*, bal[illegible] 15 octobre 1685; *Armide*, 15 février 1686.

es exploits et les grandeurs du maître. Il chantait activité infatigable, la guerre, la paix ; il répétait a besoin le témoignage, que Louis XIV s'était rendu lui-même, de s'enlever la victoire des mains pour onner la paix au monde (1). A travers l'uniformité es redites, on distingue des tours délicats, et uelquefois des tirades qui égalent les grands lyriues (2). Son public lui tint aussi grand compte de

(1) Dans le prologue de *Proserpine* (1680), la Victoire chante :

Venez, aimable Paix, le vainqueur vous appelle.....

La Discorde se plaint que le héros n'ait pas continué la guerre :

La gloire au bout du monde aurait été l'attendre.

Mais la Victoire répond :

Ah ! qu'il est beau de rendre
La paix à l'Univers.

ans le prologue de *Roland*, 1685, après la trêve de Ratisbonne :

Tout cède au plus grand des héros,
En vain l'envie et la rage s'assemblent;
Il ne punit ses ennemis qui tremblent
Qu'en les condamnant au repos.
ffrons des jeux nouveaux au héros glorieux
Qui prend soin du bonheur du monde.

Dans une adresse de l'Académie de musique au roi, en tête de a d'*Alceste*, on lit :

Résistez quelque temps à votre impatience,
Prenez part aux douceurs dont vous comblez la France;
Et malgré la chaleur de vos nobles désirs,
Endurez le repos et souffrez les plaisirs.

n'est que spirituel, mais voici de la poésie :

Goûtons dans ces aimables lieux
Les douceurs d'une paix charmante.
Les superbes géants armés contre les Dieux
Ne nous donnent plus d'épouvante.
Ils sont ensevelis sous la masse pesante
Des monts qu'ils entassaient pour attaquer les cieux.
Nous avons vu tomber leur chef audacieux
Sous une montagne brûlante.
Jupiter l'a contraint de vomir à nos yeux

sa fidélité au système *précieux* qui avait fondé sa renommée. Il ne cessait d'exalter le bonheur d'aimer comme le plus parfait des bonheurs, la gloire d'aimer comme la plus douce des gloires. Il les proposait aux jeunes cœurs comme aux héros ; sa morale, quoi qu'on en ait, échappe difficilement à l'épithète de *lubrique* infligée par Boileau, si *lubrique* veut dire, en effet, charme de la passion, apologie de la faiblesse, images sensuelles (1). N'était-il pas même un peu complice des désordres du roi, lorsque, dans *Isis*, il faisait dire par Mercure : *Quand c'est pour Jupiter qu'on change, il n'est pas honteux de changer*, et plus loin par Io elle-même : *Est-ce un si*

Les restes enflammés de sa rage mourante.
Jupiter est victorieux
Et tout cède à l'effort de sa main foudroyante.
Goûtons dans ces aimables lieux
Les douceurs d'une paix charmante.

Proserpine, scène I, après la paix de Nimègue.

(1) En voici quelques échantillons :

Jeunes cœurs, laissez-vous prendre ;
Le péril est grand d'attendre;
Il n'est jamais trop tôt de s'enflammer. (*Alceste*.)
. . . .
Un jeune cœur ne commence de vivre
Que du moment qu'il commence d'aimer. (*Proserpine*.)
. . . .
L'art d'accord avec la nature
Sert l'amour dans ces lieux charmants. (*Tuileries*.)
Ces eaux qui font rêver par un si doux murmure,
Ces tapis où les fleurs forment tant d'ornements,
Ces gazons, ces lits de verdure,
Tout n'est fait que pour les amants. (Prol. d'*Alceste*.)
. . . .
Tendres amours ;
Enchantez-moi toujours,
Triste raison, nous fuyons ton secours.
Quand on prend de l'amour, on n'en saurait trop prendre.
(*Roland*, scène V, acte II.)

grand crime d'aimer ce que tout l'univers adore (1)? A ce sujet, nous remarquons que la théorie paraît changée dans les deux derniers opéras, *Roland* et *Armide*. Quoique le langage de la passion y soit vif et entraînant, et mieux que jamais servi par la poésie, la moralité dernière est la condamnation de l'amour. Roland, guéri d'un amour malheureux, reprend les armes pour ne plus suivre que la gloire, et Renaud quitte l'amour pour le *devoir* (2). Était-ce un hommage au nouvel exemple que Louis XIV commençait de donner d'une vie plus régulière sous l'influence de madame de Maintenon?

La domination de Boileau s'établit décidément dans la société des bons esprits, et prévaut sur toutes les tracasseries méchantes et les jugements criards de ses adversaires. En accordant le privilége pour

(1) Le public fit aussi une autre allusion. Les malicieux, comme Mme de Sévigné, reconnurent non-seulement Louis XIV dans Jupiter, mais Mme de Montespan dans Junon jalouse et Mlle de Ludre dans Io. Il était difficile d'entendre autrement cette réponse d'Argus à Io :

Vous êtes coupable
De vous faire trop aimer,
. . . .
L'amour de Jupiter a trop paru pour vous. (Acte III, scène I.)

(2) *Roland* (1685), scène dernière : c'est la Gloire qui parle :

Roland, il faut armer votre invincible bras.....
Sauver votre pays d'une guerre cruelle.
Ne suivez plus l'Amour, c'est un guide infidèle,
Non, n'oubliez jamais
Les maux que l'Amour vous a faits.

Armide (1686), scène avant-dernière :

Armide, il est temps que j'évite
Le péril trop charmant que je trouve à vous voir.
La Gloire veut que je vous quitte :
Elle ordonne à l'Amour de céder au Devoir.

une seconde édition des *Satires*, et pour l'impression de pièces nouvelles (1673), le roi y fit insérer cette clause remarquable que *Sa Majesté voulait donner au public, par la lecture de ces ouvrages, la même satisfaction qu'elle en avait reçue* (1). On a dit que cette louange était le prix du *Discours de la mollesse* dont Louis XIV avait été charmé. On raconte également qu'un vers de la septième épître gagna pour toujours à Boileau l'approbation et l'amitié du duc de Montausier (2). Mais il n'en faut pas conclure que l'amour-propre flatté, ou le besoin de ne pas contredire la parole du roi, fût la seule raison des honneurs rendus au poëte. C'était bien sans calcul personnel que Sévigné proclamait l'*Art poëtique* un chef-d'œuvre, et écrivait : « Despréaux vous ravira par ses vers (3). » Bussy-Rabutin, cet envieux toujours prêt à médire, n'était pas moins indépendant lorsque, par admiration pour le talent de l'écrivain et l'air d'honnêteté de l'homme, il lui demandait son

(1) *Abrégé de la vie de Boileau-Despréaux; Éloge de Boileau* par de Boze.

(2) Épître VII :

> Et plût au ciel encor, pour couronner l'ouvrage,
> Que Montausier voulût lui donner son suffrage!

Sur quoi Brossette raconte que le duc commença dès lors à s'adoucir en faveur de Boileau. « Quelque temps après il l'aborda dans la grande galerie à Versailles, et lui fit compliment sur la mort de M. Boileau de Puimorin son frère... Ce fut là le moment de la réconciliation. M. de Montausier changea dès lors l'estime qu'il avait pour notre auteur en une amitié qui a duré toute sa vie, et sur le champ il l'emmena dîner avec lui. »

(3) Sévigné, 15 décembre 1673.

commerce et son amitié : « Pour mon estime, ajou- « tait-il, vous n'en pouvez pas douter puisque vos « ennemis même vous l'accordent dans leur cœur « s'ils ne sont pas les plus sottes gens du monde (1). » La vraie raison de l'autorité de Boileau, c'est précisément cet air d'honnête homme qui frappait Bussy *plus encore que tout le reste;* c'est surtout, comme le remarque un de ses panégyristes, cet amour du vrai qu'il a si bien célébré et si bien pratiqué. « En effet, dit Valincour (2), ce n'est que dans le vrai seulement que tous les hommes se réunissent. Différents d'ailleurs dans leurs mœurs, dans leurs préjugés, dans leur manière de penser, d'écrire et de juger ceux qui écrivent, dès que le vrai paraît clairement à leurs yeux, il enlève toujours leur consentement et leur admiration. » Boileau en était lui-même certain, et de là sa confiance contre tant d'hostilités :

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les Provinces ?
..... C'est qu'en eux le vrai, du mensonge vainqueur,

(1) On avait rapporté à Boileau que Bussy-Rabutin avait écrit, dans une lettre, une critique sanglante de l'épître IV mêlée de plaisanteries peu respectueuses pour le roi. Nous trouvons bien en effet une lettre de Bussy à Sévigné (30 octobre 1672), où il critique, dans le *Passage du Rhin*, la pensée de comparer les exploits du roi à la Fable ; mais il ne s'y rencontre ni injures pour le poëte, ni irrévérence pour le roi. Boileau, inquiet du bruit qui courait, chercha des explications, bien déterminé à répondre si on lui avait dit la vérité. Les explications par intermédiaire amenèrent entre Boileau et Bussy une correspondance directe dont nous venons de citer la conclusion.

(2) Valincour, *Discours* à l'Académie, à la réception du successeur de Boileau.

Partout se montre aux yeux et va saisir le cœur,
Que le bien et le mal y sont prisés au juste.
. . . .
Ma pensée au grand jour partout s'offre et s'expose,
Et mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.

Le naturel et la justesse, c'est-à-dire la raison dans le choix des idées et des mots, saisissent d'abord les esprits désintéressés, et finissent par réduire au silence ou à l'isolement ceux que la passion seule soulève contre la vérité et la lumière.

Fidèle à la mission qu'il s'était faite, Boileau produisait peu et lentement, afin de ne produire que des choses bonnes. Il n'est pas permis à un législateur de ne pas donner l'exemple en même temps que le précepte; chez lui l'art doit être au niveau de la critique. Il avait d'abord procédé à sa réforme partiellement, et, à propos de tel ou tel mauvais auteur, indiqué à l'occasion les principes qu'il voulait faire triompher. A partir de 1674, il procéda d'ensemble; il réunit méthodiquement les règles dans son *Art poétique*, et, dans la même pensée, il publia simultanément sa traduction du *Sublime* de Longin, parce qu'il trouvait dans cet ancien plus d'un rapport avec son œuvre, et qu'il en avait même inséré plusieurs préceptes dans ses vers (1). Il tenait à prouver au mauvais goût de ses contemporains que le sublime est bien plutôt dans la simplicité que dans l'emphase: « Ces hommes, dit-il, accoutumés

(1) Boileau, Préface de l'édition de ses *Œuvres*, en 1674.

aux débauches et aux excès des poëtes modernes, et qui, n'admirant que ce qu'ils n'entendent pas, ne pensent pas qu'un auteur se soit élevé, s'ils ne l'ont perdu de vue, ces petits esprits ne seront pas sans doute fort frappés des hardiesses judicieuses des Homère, des Platon et des Démosthène, et peut-être se moqueront-ils des exclamations que fait quelquefois Longin sur des passages qui, bien que très-sublimes, ne laissent pas d'être simples et naturels, et qui saisissent plutôt l'esprit qu'ils n'éclatent aux yeux. Quelque assurance pourtant que ces messieurs aient de leurs lumières, je les prie de considérer que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un apprenti que je leur offre, mais le chef-d'œuvre d'un des plus savants critiques de l'antiquité (1). » Le *Lutrin* même, dont les premiers chants parurent avec l'*Art poétique*, se rattache à ce système de discipline littéraire. Boileau l'appela d'abord poëme héroïque, et, si l'on s'en rapporte à ses ennemis, ce fut dans une intention de parodie. A en croire Desmarets, que la haine rendait clairvoyant, Boileau répétait souvent que les autres faisaient un *héroïque ridicule*, et que pour lui il faisait un *ridicule héroïque* (2).

L'*Art poétique*, le *Lutrin*, achevé en 1683, les belles épîtres à Lamoignon, à Racine, à Seignelay, successivement lues, montrées et imprimées à la fin (1683), forment la période la plus féconde de la vie littéraire

(1) Boileau, préface particulière de la traduction du *Sublime*.
(2) Desmarets, *Défense du poëme héroïque*.

de Boileau. Il jouit largement de l'admirat conquérait de jour en jour, et de l'impui ses adversaires. On est fondé sans doute à tester quelques-unes des sentences de son *tique*, telles que la nécessité des trois unité drame, qui d'ailleurs n'est pas de son inven dédain pour les poëtes d'Italie, comme dont il ne comprenait pas bien la langue, dilection étroite pour les sujets tirés de Mais au lieu de s'en tenir à ces objections ses censeurs, Desmarets et Pradon, impati cumuler contre lui les griefs, se donnaie chaque pas par la futilité de leurs critiques involontaire de leur mauvais goût ou de l rance. Quand ils répétaient que l'*Art poéti* qu'une traduction d'Horace, ils ne s'ape pas que ce reproche, si c'en était un, ne to sur cinquante ou soixante vers au plus, et livre n'avait pas d'autre défaut, ils louaie citement les onze cents vers que Boileau n'a que de son propre fond (1). Ce n'était p *Cyrus* que de compter les cent mille écus q rapportés au libraire (2), mais donner un de plus à l'ennemi contre l'engouement de Ils confondaient le style *égal* avec le style Ils découvraient que la bergère de l'*Ar*

(1) C'est Boileau lui-même qui fait cette riposte, dan de l'édition de 1675.

(2) Pradon, *Nouvelles Remarques*.

n'avait pas grand mérite à ne pas se parer de diamants puisqu'une bergère n'a pas de diamants; ne faisaient-ils pas en cela preuve d'une singulière naïveté? et quand ils blâmaient le *héros d'un spectacle grossier*, sous prétexte que spectacle n'est pas le synonyme exact de tragédie (1), ne montraient-ils pas qu'ils n'entendaient rien à ces façons de parler qui emploient la partie pour le tout ou l'effet pour la cause? Aussi Boileau ne prenait pas ordinairement la peine de leur répondre. « Si les objections qu'on me fait, écrit-il, sont bonnes, il est raisonnable qu'elles passent pour telles, et si elles sont mauvaises il se trouvera assez de lecteurs sensés pour redresser les petits esprits qui pourraient s'en laisser surprendre (2). » Ces vengeurs ne lui manquaient pas, et le temps, chaque jour, en augmentait le nombre. Le roi (1677) le choisit en compagnie de

(1) Au reste on ne peut assez admirer à quels excès ou sottises peu arriver le besoin de se faire valoir en se montrant sévère. Nous avons en ce moment sous les yeux les principaux commentateurs de Boileau, Brossette, Saint-Marc, etc. Saint-Marc se donne pour un admirateur et défenseur du poëte; cependant il lui fait des reproches tels que ceux-ci : « *D'une longue soutane il endosse la moire*, pour dire « il endosse une soutane de moire; cette phrase qui serait peut-être « poétique en latin a bien de la peine à se sauver du ridicule.... » « *Le prélat hors du lit impétueux s'élance;* malgré le repos de l'hé« mistiche, *impétueux* s'unit à *lit* et semble être l'adjectif de ce « substantif, quoique au fond il se rapporte à *prélat* et doive se lier « au verbe *s'élance*. Ce vers doit passer naturellement pour mal « construit. » Nous ne nous en étions jamais douté avant d'avoir lu Saint-Marc, et nous n'en sommes pas encore convaincu après la lecture.

(2) Boileau, préface de l'édition de 1675.

Racine pour son historiographe, et quoiqu'il fût peu propre à l'emploi, si l'on en juge par la nullité du résultat, il devenait un personnage que la prudence conseillait de ménager. L'Académie française, où siégeaient tant d'auteurs victimes des Satires, ne put se dispenser de l'appeler à un de ses fauteuils (1684); et en y entrant il eut le droit de braver ses adversaires jusque dans les compliments de son discours de réception (1).

La Fontaine n'a qu'une ressemblance avec Boileau; comme le poëte didactique, il est dans son temps et restera toujours le seul de son genre. En toute autre chose la différence est profonde. Le bonhomme (puisque ce nom a survécu) n'a rien de l'âpreté du satirique. L'égoïste qui se félicite de n'être pas père de famille (2), le conteur qui se complaît à de s obscènes inventions, n'a rien de l'austérité, de la dignité qui, jusque dans le *Lutrin*, conciliait l'estime au moraliste de la littérature. On ne sait pas bien non plus s'il est l'adversaire ou le serviteur de la royauté. Il se montre plus nettement ennemi d

(1) Boileau, *Remercîments à Messieurs de l'Académie française* « L'honneur que je reçois aujourd'hui est quelque chose pour moi d si grand, de si extraordinaire, de si peu attendu, *et tant de sortes d raisons semblaient devoir pour jamais m'en exclure*, que, dans l moment même où je vous en fais mes remercîments, je ne sais encor ce que je dois croire. »

(2) La Fontaine, *Fables*, livre XI, 3 : *Le Fermier, le Chien et le Renard :*

Toi donc, qui que tu sois, ô père de famille,
Et je ne t'ai jamais envié cet honneur.....

clergé, des moines et des religieuses. Il ne touche les uns et les autres dans ses fables et dans ses contes que pour reprocher aux curés leur avarice (1), aux reclus leur égoïsme (2), à tous la galanterie ou la luxure (3). Il n'épargne pas davantage les courtisans, ce *peuple caméléon* et *singe du maître*, vigilants à *se détruire*, toujours prêts à rendre *noir* le *misérable* (4). Mais pour les rois il va et vient de la moquerie à l'hommage, du sarcasme à l'apothéose. Il les montre *échaudant* pour leur profit leurs serviteurs dans les provinces, ne voulant pas qu'on leur allègue *l'impossible*, ou *gobant l'appât* d'agréables mensonges (5); puis, tout à coup, changeant de ton, il compose pour un bâtard du roi l'allégorie du fils de Jupiter, vante à un ambassadeur les victoires du nouvel Hercule, et apporte pour trophée à la paix l'épilogue du onzième livre (6).

Ce qui est au-dessus de toute critique et de toute comparaison, c'est le charme légitime et irrésistible de ses fables: profondeur de la pensée qui n'emprunte que pour transformer, mise en scène qui ne s'était rencontrée qu'une fois chez les anciens (7),

(1) *Fables : le Curé et le Mort.*

(2) *Le Rat qui s'est retiré du monde.*

(3) *Le quatrième livre des Contes.*

(4) *Fables : Les Obsèques de la Lionne; le Lion, le Loup et le Renard; les Animaux malades de la peste.*

(5) *Le Singe et le Chat; le Lion malade; les Obsèques de la Lionne.*

(6) Livre XI : *les Dieux voulant instruire le fils de Jupiter, pour Monseigneur le duc du Maine*; livre VIII, *le Pouvoir des Fables, à* Barillon.

(7) Dans Horace, satire VI du livre II : Fable du *Rat de ville et du*

style merveilleux de souplesse et de force, hardi et réglé; le génie du philosophe et celui du poëte réunis. On a dit que pour La Fontaine Malherbe n'était pas venu; cela semble vrai si l'on considère les licences apparentes qu'il se permet malgré le réformateur, par exemple le vers enjambant sur le vers. Mais il s'affranchit des règles sans violer le goût; il ne brusque la phrase que pour donner à la pensée sa véritable harmonie, et prouve en faveur de Boileau qu'un *beau désordre est un effet de l'art.*

Ses succès, dans cette période, furent divers comme la nature de ses œuvres. Le quatrième livre des *Contes* imprimé en 1675, sous la rubrique de Mons, fut l'objet d'une répression directe de l'autorité. C'est celui où le cynisme a le plus osé; il y étale et donne en spectacle les débauches les plus dégoûtantes dans les couvents de femmes, et les moines abusant de leur autorité morale sur la naïveté des jeunes filles. Une ordonnance signée La Reynie en interdit la vente « à cause des termes indiscrets « et malhonnêtes dont la lecture ne *pouvait* avoir « d'autre effet que celui de corrompre les mœurs et « d'inspirer le libertinage. » La défense n'empêcha pas une vente clandestine par l'industrie de La Champmeslé, ni une nouvelle édition qui se fit l'année suivante à Amsterdam. Mais cette fois on ne

Rat des champs. C'est la seule fable ancienne qui puisse être rapprochée de celles de La Fontaine. Aussi a-t-il jugé inutile de la refaire.

voit pas Mme de Sévigné communiquer elle-même le livre à sa fille, et Louis XIV, après cette débauche d'esprit, fit plus librement sentir la défiance que lui inspirait l'auteur. Il se releva en 1679 par la publication de cinq livres de fables, du septième au onzième. Quoique plusieurs eussent déjà couru dans les salons et reçu de justes éloges (1), elles ne perdaient rien à se trouver en si bonne collection. Depuis *les Animaux malades de la peste* jusqu'au *Paysan du Danube* et au *Vieillard et les Trois Jeunes Hommes*, quelle variété et quelle perfection! Il n'y avait pas deux sentiments à cet égard. Sévigné écrivait à Bussy : « Faites-vous envoyer promptement les fables de La Fontaine : elles sont divines. On croit d'abord en distinguer quelques-unes, et à force de relire on les trouve toutes bonnes ; c'est une manière de narrer et un style à quoi l'on ne s'accoutume pas. » Bussy répondait : « Je demande par cet ordinaire les fables de La Fontaine, personne ne connaît et ne sent mieux son mérite que moi (2). » Le fabuliste fut assez vigilant sur lui-même pour ne pas gâter ce succès; il se montra désormais plus prudent dans le conte. En 1682, il publia *Belphégor*, et la *Matrone d'Éphèse* avec privilége du roi. Peu à peu le monarque se départit de sa froideur. L'Académie avait élu La Fontaine en 1683; mais Louis XIV ne

(1) Sévigné cite, en 1674, *la Cour du Lion* : « Voilà une fable des plus jolies; ne connaissez-vous personne qui soit aussi bon courtisan que le renard? »
(2) Lettres de Sévigné et de Bussy, juillet et août 1679.

confirmait pas l'élection; l'année suivante Boileau ayant été élu, il dit à la députation qui lui apportait ce résultat: « Maintenant vous pourrez recevoir La Fontaine, il a promis d'être sage. » C'est à cette sagesse qu'on a dû *Philémon et Baucis*, *les Filles de Minée*, et ces fables inspirées par les demandes du duc de Bourgogne ou dédiées au royal enfant. En 1685, Furetière, exclu de l'Académie pour délit de plagiat (1), crut se venger par un pamphlet contre Benserade et La Fontaine; il ne réussit qu'à rendre ses rivaux plus populaires, et à se faire *fermer les portes* de ceux qui louaient par habitude les petits vers de Benserade où ils étaient loués, et qui sentaient par bon goût le *charme des fables* de La Fontaine (2).

(1) Furetière était accusé d'avoir profité, pour son propre dictionnaire, du travail de l'Académie qui préparait toujours le sien.

(2) Cette assimilation de Benserade à La Fontaine prouve les erreurs de goût auxquelles sont exposés les meilleurs juges. Elle est d'autant plus singulière que tout récemment le versificateur des ballets du roi venait de publier deux pauvres essais de poésie qui consacraient déplorablement pour lui la supériorité de La Fontaine, et cette qualité d'*unique* que le fabuliste a conservée jusqu'à nous : c'étaient les *Fables en quatrains* (1678), et les *Métamorphoses en rondeaux* (1679). Quel rapprochement pouvait-on faire entre les fables de La Fontaine, et des quatrains tels que ceux-ci :

Un loup querellait un agneau
Qui ne savait pas troubler l'eau.
A tous coups l'injuste puissance
Opprime la faible innocence.

. . . .

Le rat de ville était dans la délicatesse,
Le rat des champs vivait dans la simplicité.
L'un avait plus de politesse,
L'autre était plus en sûreté.

Puisque nous admettons des femmes pour juges dans ces débats littéraires, donnons tout de suite à plusieurs d'entre elles la place que leurs écrits méritent dans cette revue de la littérature ; ce sera en même temps une transition de la poésie à la prose.

Dans les *Métamorphoses en rondeaux*, les moralités ne sont que d'intolérables platitudes :

Pour la boîte de Pandore :

> Et ce fut là ce qui nous vint des cieux
> Dans une boîte.

Pour Lycaon :

> Il faut qu'un roi soit juste, sage et bon
> Pour être grand.

Pour le déluge, une inconvenance que Boileau a énergiquement condamnée :

> Dieu lava bien la tête à son image.

Pour le serpent Python :

> Aux jeunes gens la gloire est nécessaire.....
> En s'avançant vers un gîte si bon,
> Pour acquérir d'autant plus de renom,
> Ne rien laisser de ce qu'on trouve à faire
> Sur le chemin.

Aussi une épigramme en rondeau avait assez joliment vengé La Fontaine.

> A la fontaine où l'on puise cette eau,
> Qui fait rimer et Racine et Boileau,
> Je ne bois point ou bien je ne bois guère.
> Dans un besoin si j'en avais affaire,
> J'en boirais moins que ne fait un moineau.
> Je tirerai pourtant de mon cerveau,
> Plus aisément, s'il le faut, un rondeau
> Que je n'avale un verre plein d'eau claire
> A la fontaine.
>
> De ces rondeaux un livre tout nouveau
> A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire.
> Mais quant à moi j'en trouve tout fort beau,
> Papier, dorure, images, caractère,
> Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
> A La Fontaine.

Plus que jamais les lettres de Mme de Sévigné, colportées de main en main, deviennent des modèles en divers genres. Quel type de narration dans l'accident de l'archevêque de Reims et de sa voiture culbutée sur la route de Nanterre (1), comme plus loin dans la procession des Cordons bleus (2) ! Où la compassion a-t-elle parlé un langage plus émouvant que dans le tableau de la duchesse de Longueville anéantie par la mort de son fils et se soumettant à survivre, désespérée à la fois et résignée (3) ? On cite partout les cris d'éloquence que tire de son émotion la mort de Turenne, et ce *canon chargé de toute éternité* pour assurer la gloire du grand homme, et cette déroute qui *a bien renouvelé les éloges du héros*, et ce *fleuve qui entraîne tout et n'entraîne pas si tôt une telle mémoire* (4). Un jour elle n'aura pas de moins hautes inspirations devant la tombe de Louvois pour exprimer la vanité des conseils humains et l'ordre inévitable de la Providence (5). « Tout cela est admirable, » comme lui écrivait Bussy avec le dépit évident de ne pouvoir s'élever à une pareille hauteur; tout cela était aussi fort admiré. Le roi lui-même y prenait goût. Un jour, Bussy imagina d'envoyer au monarque, pour le divertir, une collection de lettres de sa cousine. La spirituelle correspon-

(1) 5 février 1674.
(2) 2 janvier 1689.
(3) 20 juin 1672.
(4) Passim, juillet et août 1675.
(5) 26 juillet 1691.

unte parut d'abord inquiète de voir un tiers entre le et son confident ; ne pouvait-on pas interpréter r *un méchant ton* son style et son innocence ? Mais s la phrase suivante elle acceptait assez facilement perspective « de divertir un tel homme et d'être commerce avec lui (1). »

A côté de Mme de Sévigné, son amie, Mme de La yette produisait son chef-d'œuvre tant élaboré, nt annoncé, la *Princesse de Clèves* (1678). Nous vons déjà (Voir tome III, page 536) que c'était le man moderne et français, la sensibilité telle que acun peut l'éprouver en soi, les inclinations et les ages du cœur, la vraisemblance au fond, et dans forme l'unité du sujet, un choix discret d'incients, une histoire suivie et complète en quatre vres. Toute la *Princesse de Clèves* peut se résumer nsi : une jeune femme mariée sans inclination, ntée d'aimer un autre homme qui l'aime, diverses ventures qui leur révèlent l'un à l'autre leurs penants mutuels, des imprudences capables de les ntraîner au mal ou de les trahir, mais la passion ombattue par le devoir, la vertu finissant par éloiner la tentation, la femme, pour dernière ressource ntre l'infidélité, avouant à son mari la faiblesse son cœur, le mari succombant à ses soupçons, et veuve, plutôt que de profiter de cette délivrance, nsevelissant dans un monastère : telle est la pen-

1) Bussy à Sévigné, 28 décembre 1680; Sévigné à Bussy, 10 janr 1681.

sée, la péripétie animée, parfois touchante fiction où bien des consciences peuvent reco une histoire vraie, et qui attache sans me héroïques, sans coups d'épée foudroyants exaltation gigantesque de sentiments impo Le roman, comme la tragédie, représente mai les hommes tels qu'ils sont, non plus tels qu vraient être ; si l'on peut comparer les petites aux grandes, le succès de Mme de La Fayette res à celui de Racine. Tout le monde en effet *Princesse de Clèves;* Louvois lui-même, al siége de Gand, en recevait un exemplaire vérité il se dispensa de lire, en raison d'occu plus pressées (1). Ce fut d'abord un succès de comme celui de *Mithridate* et d'*Iphigénie;* critique eut son tour même parmi les amis la critique n'empêcha pas le genre nouveau valoir et de faire oublier le merveilleux e gant et les tomes sans nombre des anciens ciers. Maintenant le progrès a-t-il été aussi fa à la morale qu'au bon goût? L'expérience, au XVIIIe siècle, alors que les sentiments n plus que des sensations, a répondu que le de la nature a plus d'attrait et de périls qu man de l'imagination, parce que la séductior d'auxiliaires dans les faiblesses ordinaires c manité que dans les aspirations de l'héroïsm

Si nous passons du roman à l'histoire, ici

(1) Rousset, *Histoire de Louvois*, tome II, à la fin.

ous trouvons parmi les femmes un nom justement timé. Madame de Motteville, qui avait fait sa part rec les Sévigné et les La Fayette dans les *Portraits* e Mademoiselle, se rencontrait toujours dans leur ociété et dans les mêmes habitudes d'esprit (1). lle rédigeait ces Mémoires que nous avons tant ités ; à l'occasion de ces emprunts, nous y avons léjà reconnu des qualités éminentes : la sincérité et le bon sens, la connaissance des hommes et la pénétration des affaires, un style digne et presque toujours irréprochable, et jusqu'à des traits d'éloquence, en deux mots une histoire publique et une composition achevée sous l'apparence d'une collection de matériaux et de confidences personnelles. Un autre ami de Mme de Sévigné, le cardinal de Retz, dans sa retraite de Commercy, rassemblait les souvenirs de sa jeunesse et de sa turbulence pour en faire, à sa décharge, un tableau de la fronde et un procès à la domination de Mazarin. On a dit de lui qu'il aimait à raconter, à éblouir ses auditeurs par des aventures extraordinaires (2) ; ce jugement peut convenir à un travail, où il se préoccupe avant tout de poser, même par ses aveux, sans jamais faire amende honorable. « Il se casse la tête d'application (3), » écrivait un jour son admiratrice sans savoir à quoi il s'appliquait; on reconnaît à ce trait le soin, le talent supé-

(1) Mme de Motteville ne mourut qu'en 1689.
(2) La Rochefoucauld, *Portrait du cardinal de Retz.*
(3) Sévigné, 12 octobre 1677.

rieur qui ne laisse pas échapper un défaut de forme, et qui, par la lucidité de la méthode et la fermeté de l'expression, rappelle à la fois Salluste et Pascal. Mais le siècle même de Motteville et de Retz n'a pu apprécier leurs écrits. L'une tenait ses Mémoires secrets. L'autre se cachait de rédiger les siens. Entouré d'in-folio nobiliaires, il laissait croire qu'il ne s'occupait que de généalogie pendant qu'il préparait une histoire contemporaine. Seule, Mme de Caumartin avait le secret et la jouissance d'un ouvrage qu'on a dû compter plus tard parmi les titres de la littérature française. Pour avoir le grand livre d'histoire du règne de Louis XIV, connu et admiré des contemporains, en France et à l'étranger, il faut revenir à Bossuet, au *Discours sur l'histoire universelle*.

Bossuet a lui-même expliqué son objet et son plan dans son avant-propos, et dans la lettre où il rend compte à Innocent XI de l'éducation du Dauphin. Il compose une histoire universelle « pour montrer le rapport que chaque histoire particulière peut avoir avec les autres (1), » « ce que chaque nation a eu dans ses lois et coutumes qui ait été fatal à elle et aux autres, et les enseignements qu'elle a laissés aux siècles suivants (2). » La connaissance de l'individu se complète ainsi par ce qu'il a reçu de tous ou par ce qu'il leur a donné. Mais toute l'histoire se ramène

(1) Avant-propos de la première partie.

(2) Lettre à Innocent XI : « Quid unaquæque gens et fatale aliis sibique ipsi pestiferum aluerit, quæque secuturis documenta præbuerit. »

névitablement à deux éléments, la puissance intellectuelle ou la religion qui domine les desseins humains, et la puissance temporelle ou l'organisation et la succession des sociétés humaines. Il faut donc les reprendre tous deux à l'origine et en suivre les développements pour reconnaître, dans la perpétuité de la religion, la preuve de sa divinité, et d'autre part chercher, « dans les inclinations et les mœurs des peuples et des princes, » les causes qui « ont contribué en bien ou en mal au changement des États et à la fortune publique (1). » De là une triple division : les *Époques* où « les principaux événements sont mis à leur place sans y regarder autre chose que l'ordre des temps ; » la *suite de la religion* où Jésus-Christ apparait comme le lien des siècles anciens et modernes, « puisque ou attendu ou donné il a été dans tous les temps la consolation ou l'espérance des enfants de Dieu ; » les *Empires*, où l'opposition des vertus et des vices, qui ont tour à tour élevé ou abaissé les peuples, enseigne « avec combien de réflexion et de prévoyance les affaires humaines doivent être gouvernées. »

Il est superflu de répéter que ce livre ouvrait une voie nouvelle et créait la philosophie de l'histoire. Cette unité de vues, cette ordonnance magistrale des détails, ces règles de la politique saisies dans la marche des événements, n'avaient pas eu de modèles et s'imposaient à l'imitation. Nous ne nous

(1) Troisième partie, ch. II.

arrêterons pas non plus à admirer soit l'entrain de l'éloquence ou le charme des tableaux jusque dans le résumé chronologique, soit la richesse d'une érudition toujours sûre de ses preuves, parce qu'elle l'a toutes comparées, soit même cette démonstration évangélique si puissante que l'auteur, dans sa vieillesse, se la faisait relire pour réconforter sa foi. Ce sont là des mérites trop connus et qui saisirent d'abord tous les lecteurs. Dès la première apparition de l'œuvre (1681), elle fut admirée par les étrangers comme par les Français, par les protestants comme par les catholiques; un an après la première édition (juillet 1682), elle avait déjà été réimprimée dans toutes les grandes villes d'Europe (1). Aujourd'hui encore le *Discours sur l'histoire universelle* est, avec les *Oraisons funèbres*, le titre le plus classique et le plus populaire de la gloire de Bossuet. C'est un de ces chefs-d'œuvre qui deviennent comme un nouveau nom pour leur auteur, et suffisent à sa renommée.

Bossuet a pourtant bien d'autres titres. En même temps que l'histoire universelle, il écrivait, pour l'éducation du Dauphin, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* et la *Politique tirée de l'Ecriture sainte,* deux œuvres capitales à l'usage de tous les hommes et de tous les siècles, quoique entreprises pour l'utilité d'un seul. Dans la première, il analyse successivement l'âme et le corps et les phé-

(1) Beausset, *Histoire de Bossuet,* tome I.

mènes de leur union, pour conduire son lecteur a connaissance de Dieu par l'examen approfondi s deux natures qui constituent l'homme, et faire ir, « par les choses que chacun expérimente en i, qu'un homme qui sait se rendre présent à lui-ême, trouve Dieu plus présent que toute autre ose (1). » A une sagacité philosophique qui semble atteindre et poser les bornes de l'entendement ımain (2), » il joint une connaissance si exacte la nature matérielle et de l'anatomie humaine, le les savants l'admirent encore aujourd'hui. Le yle, simple et aussi clair que sûr, s'élève au besoin sans effort par des pensées et des paroles qui ne nt qu'à lui, pour célébrer l'ouvrage de Dieu et aintenir l'homme dans la dignité qui lui apparnt au-dessus des bêtes. La *Politique tirée de criture sainte* est l'ordonnance méthodique des voirs et des droits des souverains, des droits et s devoirs des peuples, extraits des sentences de Bible et commentés par le dernier père de l'É-se. On dirait un prophète moderne mettant aque homme à sa place avec l'autorité des anens; car le langage du commentaire se soutient merveilleusement à la hauteur du texte sacré, que uvent on ne les distingue qu'à ces signes exté-

1) Lettre à Innocent XI : « Structuram corporis animique naturam, his maxime quæ in se quisque experitur, exponimus, idque ino agimus ut, quum homo sibi sit præsentissimus, tum sibi in ibus præsentissimum contempletur Deum. »

2) Beausset, *Histoire de Bossuet*.

rieurs, marques convenues des citations. Quoique Bossuet préfère la monarchie, sans cependant blâmer aucune des autres formes de gouvernement, il y aurait calomnie à croire qu'il prétend glorifier et consacrer le despotisme. En tenant sans rémission les rois sous la main de Dieu, il ne cesse de restreindre leur autorité par leurs obligations; en commandant l'obéissance aux peuples, il ne retranche rien de ce qui peut garantir leurs intérêts. Que la politique tirée de l'Écriture sainte soit fidèlement pratiquée des deux côtés, on ne verra ni anarchie où tout le monde est esclave parce que tout le monde veut être maître, ni pouvoir arbitraire, ni justice corrompue, ni guerre par ambition, jalousie ou amour de pillage, ni impôts au-delà du nécessaire, ni ministres prévaricateurs. « D'où il apparaît clairement, écrivait Bossuet à Innocent XI, que l'Écriture surpasse autant en prudence qu'en autorité les autres livres qui traitent de la vie civile et de la règle du gouvernement. »

Ces deux monuments, qui n'étaient pas destinés à la publicité, n'y sont arrivés que fort tard. Bossuet se contentait de les faire lire au Dauphin ; plus tard il les prêta au précepteur des fils de son élève; ils servirent à former successivement deux générations royales, mais ils ne sont pas sortis du manuscrit avant sa mort. La *Politique de l'Écriture sainte* fut imprimée pour la première fois en 1709; le *Traité de la connaissance de Dieu* en 1722, et on le prit d'abord pour un ouvrage de Fénelon. C'est

ainsi que Bossuet s'est dérobé à lui-même une partie de sa gloire ; et, pendant qu'il dédaignait la première place parmi les philosophes et les publicistes, ses contemporains, tout en l'admirant, lui reprochaient de n'avoir pas voulu occuper le premier rang dans l'éloquence.

Ce jugement bizarre, que nous ne comprenons plus, s'explique par le silence que Bossuet garda pendant douze ans depuis son entrée chez le Dauphin, et par le bruit que firent à sa place des prédicateurs qui comptent justement parmi les gloires de la chaire. Bourdaloue est alors tout-puissant sur le peuple chrétien. C'est le *grand Pan* qui fait languir tous ceux qui parlent à côté de lui ; les autres ne sont écoutés que quand il ne prêche pas (1). Consolateur aimable des douleurs privées (2), plein d'esprit, de bonté, d'agrément, de facilité dans la vie civile et commune (3), il fait en public trembler les courtisans devant la loi de Dieu avec une hauteur et une générosité qu'il tient de saint Paul (4). Telle est sa fécondité qu'il tire du même sujet, de la Passion par exemple, les enseignements les plus divers et la morale la plus profonde. Telle est sa droiture inflexible, qu'il *frappe comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant à tort à travers*

(1) Sévigné, mars 1689.
(2) Voir dans Sévigné, 8 décembre 1673, l'entrevue de Bourdaloue et du maréchal de Grammont.
(3) Sévigné, avril 1686.
(4) Sévigné, 3 février 1674.

contre l'adultère à une cour galante : *Sauve qui peut* (même le roi), *il va toujours son chemin* (1). Peu soucieux de briller par la forme, de peur d'offusquer la vérité, il orne peu sa pensée, mais il la soutient par la richesse de sa science, l'évidence de ses déductions pratiques, et l'énergie de l'expression. Dans l'oraison funèbre même, il déploie des qualités supérieures d'observation, et, pour être toujours vrai, il ne dissimule pas les fautes de son héros. Dieu l'en récompense par une popularité de trente années, par la même affluence autour de sa chaire, par la fidélité d'un auditoire *pendu et suspendu* à ses paroles. Au-dessous de lui, Mascaron, devenu évêque de Tulle, et corrigé de ses défauts par les progrès du goût public, étonne un jour et ravit ses auditeurs par l'oraison funèbre de Turenne (novembre 1675). Est-ce par un reste des admirations de sa jeunesse, ou par une saine appréciation du beau que Sévigné s'écriait : « M. de Tulle a surpassé tout ce qu'on attendait de lui dans l'oraison funèbre de M. de Turenne, c'est une action pour l'immortalité ? » Il est juste de reconnaître avec des critiques compétents (2), que Mascaron montre dans ce discours une âme éloquente, que sa diction s'épure, que sa pensée gagne en force, en rapidité, en mouvements. Enfin,

(1) Sévigné, 29 mars 1680. Comment ne pas citer textuellement ces phrases pittoresques, et surtout que mettre à la place qui soit une expression aussi piquante du sentiment contemporain?

(2) La Harpe, *Cours de littérature*, tome VIII. Villemain, *Essai sur l'Oraison funèbre*.

Fléchier monte au rang des orateurs par une de ces bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à ceux qui les méritent. Bel esprit de Rambouillet, panégyriste de la duchesse de Montausier (Julie d'Angennes), on ignorait hors de sa société qu'il eût en manuscrit une histoire des Grands-Jours d'Auvergne, son meilleur titre littéraire; il n'était d'abord connu que par un art de rhéteur soigné, symétrique, ami de l'antithèse, et par une fidélité aux traditions de l'*incomparable Arthénice* qui lui inspirait, même en chaire, l'éloge des dames (1). Tout à coup on annonça qu'il allait à son tour prononcer l'oraison funèbre de Turenne, et qu'il voulait surpasser Mascaron. On l'en défiait : « Il pourra, disait-on, parler d'un héros, mais ce ne sera pas de M. de Turenne, et voilà ce que M. de Tulle a fait divinement. » Mais dès qu'il eut prononcé son texte, et entamé cette comparaison avec Judas Machabée, l'auditoire saisi par une éloquence véritable se donna tout entier à l'orateur. Il prouva même, dans la suite du discours, qu'il savait peindre l'homme aussi bien que le guerrier, avec une simplicité à la fois honnête et noble, et joindre aux grandes images la douceur du sentiment. Les partisans de Mascaron se résignèrent de

(1) Dans l'*Oraison funèbre de la duchesse de Montausier*, on lit : « Un ancien disait autrefois que les hommes étaient nés pour l'action et pour la conduite du monde... que les *dames* étaient nées pour le repos et pour la retraite... Son caractère était d'être bienfaisante, et, pour me servir des termes d'un célèbre Romain, elle ne paraissait pas tant une *dame mortelle* qu'une *divinité* favorable aux malheureux. »

bonne grâce à lui reconnaître un supérieur (1). F chier mérite encore cette préférence par un tal de construction des phrases, d'arrangement d mots, qui a laissé son empreinte dans notre littér ture, et pour lequel La Harpe l'appelle l'*Isocra français.*

Mais il s'en faut bien que ces succès, même ce de Bourdaloue, effacent la prééminence de Bossu Dès qu'il rompt ce silence où ses nouveaux devoi le retenaient, et qu'il fait *entendre une voix que l chaires ne connaissaient plus*, il se retrouve à sa ha teur primitive. Ici, il prêche le sermon de vêture La Vallière (juin 1675), et dans l'opposition d deux amours, vanité de l'amour de soi, puissance l'amour de Dieu, quelle profonde analyse du cœ humain et de la grâce divine, et en même temps quel onction pénétrante et quelle conviction par l'évidenc Là, dans l'oraison funèbre de la reine Marie-Thérè (septembre 1683), il féconde un sujet stérile par u *parole qui ne se traite guère dans les chaires*, par la sup riorité de l'innocence conservée sur le repentir, le tableau consolant des effets de la piété obscur En deux pages de parallèle entre les deux plus grand hommes de guerre, il ouvre une voie que ni Mascaro

(1) Sévigné, 28 mars 1676 : « Mme de Lavardin me parla de l'oraiso funèbre de Fléchier; nous la fîmes lire, et je demande mille et mill pardons à M. de Tulle; mais il me parut que celle-ci était au-dessu de la sienne. Je la trouve plus également belle partout; je l'écout avec étonnement, ne croyant pas qu'il fût possible de trouver encor de nouvelles manières de dire les mêmes choses; en un mot j'en fu charmée. »

i Fléchier n'avaient entrevue, et prouve qu'après ux il restait à tirer des traits plus magnifiques de la loire de Turenne. Devant la tombe de la princesse alatine (1685), et celle du grand Condé (1687), il eprend son sujet de prédilection, la mort et la vanité es choses humaines. Pour mieux accabler ces granleurs, il leur accorde tout ce qu'elles peuvent avoir l'importance, parce qu'il est sûr d'établir qu'elles ne sont rien si elles ne vont pas s'absorber dans la oi. A entendre ses derniers adieux à Condé, on serait enté de croire que son ardeur *s'éteint* comme il le lit, et que ses discours vont finir. Mais rentré dans le ministère des pasteurs par l'évêché de Meaux, il ne cessera d'élever la voix au milieu de ses ouailles, et quelle que soit l'indifférence de ces esprits grossiers pour des beautés qu'ils ne comprennent pas, il trouvera pour eux des accents supérieurs par moment aux plus hautes productions de son génie (1). Tant il est vrai que l'éloquence est son bien propre, qu'il la dépose et la reprend à son gré, et que, comme il a dépassé tous ses prédécesseurs, aucun de ses contemporains ou de ses héritiers ne l'atteindra jamais.

La philosophie est une annexe naturelle de l'éloquence sacrée surtout dans un siècle où la France n'avait encore qu'une philosophie chrétienne. Malebranche en est sans doute le plus illustre représentant par sa fécondité, le charme de sa diction et ses

(1) Voir dans les *Sermons* de Bossuet, les fragments de ceux qu'il a prêchés à Meaux, et en particulier le sermon pour le jour de Pâques où la vie humaine est comparée à un chemin... Marche, marche...

aspirations mystiques. En deux ans (1674-1676), il publia sa *Recherche de la vérité* en six livres, et en 1676 il en fortifia la doctrine par les *Conversations chrétiennes*. Le *Traité de la nature et de la grâce* parut en 1680 et fut suivi, en 1683, des *Méditations chrétiennes*, en 1688, des *Entretiens sur la métaphysique*. Descartes dominait alors dans la philosophie, surtout chez les femmes. On sait que Sévigné appelait Descartes le *père* de sa fille. Les uns admettaient sans réserve, avec le procédé philosophique du maître, ses systèmes scientifiques ; d'autres distinguaient avec raison. Ainsi Bossuet « mettait la *Méthode* de Descartes au-dessus de tous les autres ouvrages de ce philosophe et de tous ceux de son siècle (1) ; » et il désapprouvait les applications que d'imprudents disciples prétendaient faire de ses principes philosophiques à des vérités d'un ordre supérieur. La multitude moins discrète faisait au mécanisme des bêtes, aux tourbillons, aux mondes tombants, le même honneur qu'au *Discours de la méthode*. Malebranche avait appris de Descartes l'art de raisonner, et champion intrépide de la raison et de l'expérience, il rejetait l'autorité d'Aristote comme la tyrannie d'un homme et la domination d'un païen. Mais ayant appris de saint Augustin les secrets de la philosophie morale et religieuse, « il entreprit de concilier ce maître avec le premier, de montrer l'accord de la raison avec la foi, en intro-

(1) Manuscrits de l'abbé Ledieu.

duisant la rigueur mathématique dans la métaphysique, en expliquant la nature méthodiquement, et menant à Dieu par les principes d'une science solide et claire, toujours d'accord avec la foi. » Il est devenu par là le modèle des chrétiens qui veulent philosopher sans sacrifier leur foi, pourvu qu'ils aient le soin de distinguer la philosophie et la théologie. Malheureusement d'un point de départ vrai, qui est la présence et l'action universelle de Dieu, il déduit des conséquences exagérées ou fausses. Il fait de Dieu l'unique objet de la connaissance et la seule cause efficace. Il enseigne que nous voyons tout en Dieu et que Dieu fait tout en nous; il attribue à l'ouvrage du Créateur un caractère divin, et refuse à la créature toute réalité propre. Il risque tantôt de donner dans le panthéisme de Spinosa dont il a horreur, et tantôt dans l'impuissance invincible et la grâce irrésistible des jansénistes. Voilà ce qui suscita contre lui Arnault, Bossuet, plus tard Fénelon. Mais ces témérités n'ôtent pas leur mérite aux belles parties de ses écrits, à sa théorie de la raison, à ses preuves de la présence de Dieu, à ses définitions des attributs divins. On lui a même reconnu de grands avantages sur Descartes, d'avoir des principes arrêtés sur l'origine et la nature de la vérité, une théorie complète de la volonté et par-dessus tout une morale qui démontre le principe de l'obligation (1). Sa diction le place parmi les auteurs mo-

(1) Ollé-Laprune, *la Philosophie de Malebranche.* Nous emprun-

dèles. L'éloge de son style par La Harpe est en même temps un hommage à sa candeur : « Il est de la clarté la plus lumineuse ; il est facile, agréable, coulant ; il n'est orné que de son élégance, et cette élégance ne va jamais jusqu'à la parure, encore moins à la recherche. Aussi le lit-on toujours avec plaisir, parce que, s'il se fait illusion à lui-même, il ne veut jamais en faire au lecteur. »

Après la métaphysique, la morale, et La Bruyère à côté de Malebranche. Il y a d'ailleurs entre ces philosophes un rapprochement naturel par les tendances de l'esprit religieux. La Bruyère publia en 1687 sa traduction de Théophraste et la première édition de ses *Caractères*, l'une pour être agréable aux amis des anciens, l'autre pour contenter ceux qui n'estimaient que les mœurs modernes. Quoique dans une première préface il se défende de vouloir, comme Pascal, faire servir la métaphysique à la religion (1), on le voit bientôt accueillir avec satisfaction le témoignage que les hommes religieux lui rendent d'avoir, dans ses quinze premiers chapitres, attaqué les passions et les attachements humains qui affaiblissent et éteignent chez les hommes la connaissance de Dieu, et préparé ainsi le seizième et dernier chapitre où les preuves de Dieu sont apportées, où la Providence de Dieu est défendue contre l'insulte

tons sans embarras ces appréciations à l'ouvrage d'un collègue bien plus compétent que nous sur ces matières, et d'une doctrine qui nous inspire toute confiance.

(1) *Discours sur Théophraste.*

libertins (1). En effet la conclusion du livre des *actères* est dans le chapitre des *Esprits forts* où il ›lit avec sa phrase moqueuse ce que Bossuet avait ı prononcé solennellement (2) : que l'esprit fort l'esprit faible. Il y réfute par l'ironie les petites ıonteuses raisons des athées, et prend place à ; des maîtres de la philosophie par cet argument ésien : Je pense, donc Dieu existe. Au point de vue raire, le livre des *Caractères* est un triomphe sur ınciens. Il n'est pas plus emprunté de Théophraste gré l'imitation apparente, que des *Pensées* de La hefoucauld ou de celles de Pascal. La Bruyère plique plus aux vices de l'esprit, aux replis du ır, et à tout l'intérieur de l'homme que ne l'a fait ıteur grec. Chez Théophraste, c'est en considé-t les actions extérieures que l'on peut remonter personnage intime; chez La Bruyère les pen-s, les sentiments sont déployés d'abord, le prin-e de la malice et des faiblesses humaines mis à ouvert; et cet examen faisant prévoir aisément t ce que les hommes sont capables de dire et de e, on ne s'étonne plus de mille actions vicieuses frivoles dont leur vie est toute remplie (3). La

Préface du *Discours de réception à l'Académie française.*

Bossuet, *Oraison funèbre de la princesse palatine :* « Qu'ont-ils es rares génies, qu'ont-ils vu de plus que les autres?... Pensent-voir vu mieux les difficultés à cause qu'ils y succombent, et que utres qui les ont vues les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils endent rien; ils n'ont pas même de quoi établir le néant auquel pirent après cette vie, et ce misérable partage ne leur est pas assuré. »

) C'est La Bruyère qui explique ainsi la manière de l'auteur grec sienne dans le *Discours sur Théophraste.*

méthode de Théophraste est uniforme ; dans chacun de ses trente chapitres, invariablement il prend à part un défaut, le définit d'abord, puis prouve sa définition par une énumération de faits. La Bruyère évite cette uniformité par une inépuisable variété, par la vivacité ou la singularité des tours. Des portraits, des observations de mœurs, des maximes générales, ici un dialogue, là un apologue, se succèdent sans liaison apparente, et fixent ou réveillent l'attention et la curiosité. Il y joint la vigueur d'une phrase brève, un choix d'expressions figurées, pittoresques, des alliances de mots qui doublent la pensée, des suspensions comme dans l'apostrophe à Zénobie, qui en assurent la perception et l'effet. De tels agréments méritèrent un grand succès à l'ouvrage ; en trois ans il arriva à la cinquième édition. Les jaloux, ou ceux qui se croyaient mis en vue dans ses portraits, taquinèrent l'auteur de quelques accusations de mauvaise foi. Mais la malice humaine elle-même le vengea en constatant son génie d'observation. On fit des applications personnelles de ces types anonymes. On en fit à Romorantin, à Bellesme comme à Paris ; on en fit à ceux que le peintre n'avait jamais vus, comme à ceux qui avaient peur d'être trop connus de lui. Il fut ainsi évident qu'il avait peint d'après nature, et il put dire sans vanité : « Je suis presque disposé à croire qu'il faut que mes peintures expriment bien l'homme en général, puisqu'elles ressemblent à tant de particuliers, et que chacun y croit voir ceux de sa ville ou de sa province. »

Pendant que tant d'auteurs cherchaient l'illustration dans ces combats du génie et du bon goût, dans ces émotions de l'esprit public, un autre philosophe, moine et pénitent, trouvait la renommée, sans la chercher, dans l'accomplissement d'un devoir. L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, laissait imprimer son *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*. Ancien émule de Bossuet sur les bancs de l'école, et orateur facile et admiré, il avait tout quitté pour la solitude et le silence, sauf un savoir immense et un grand art d'écrivain. Çà et là, les dangers de sa réforme importune aux relâchés, le zèle contre tant d'irrégularités qui subsistaient encore dans les cloîtres, l'avaient poussé à porter au dehors, et jusqu'aux pieds du trône, l'expression de ses craintes et de ses vœux pour le rétablissement des mœurs. Dans une requête au roi contre les manœuvres de ses adversaires (1673), il avait représenté, avec une éloquence ferme et digne, la ténacité des désordres, la nécessité de garantir par la pratique de la vertu la prospérité publique, les obligations des rois vis-à-vis de la sanctification de leurs sujets (1). A l'intérieur, il instruisait ses frères dans des conférences savantes, ou rédigeait dans un langage ardent leurs conversions extraordinaires, ou mettait en ordre, à la demande de quelques amis, les grands principes de la vie religieuse et des commentaires propres à rappeler aux moines

(1) Voir notre *Histoire de la Trappe*, tome I, ch. VI.

la rigueur de leurs engagements et la perfection leur état. C'est ce dernier travail, successiveme remanié, amplifié, qui devint, sur l'invitati impérieuse de Bossuet, le *Livre de la sainteté et devoirs de la vie monastique*. Publié en 1683, il un retentissement considérable par ses éminen qualités, et bientôt par les discussions qu'il susc particulièrement sur la question des études mo*nas*tiques.

Dans l'ordre littéraire seulement, malgré la sécheresse apparente de la matière, c'est une œuvre d'éloquence et de poésie autant que de raison et de savoir. La plus vaste érudition qui assemble et consulte tous les Pères, tous les docteurs anciens de la vie monastique, n'embarrasse pas un instant la marche du savant, et laisse au commentateur une originalité souvent supérieure à ses maîtres. La rigidité des principes n'assombrit ni le langage de l'écrivain ni la pensée du lecteur. De l'abnégation, de la souffrance volontaire, de la mort même, sortent des images radieuses de la liberté des âmes, de la joie du cœur, de la résurrection glorieuse. Ce pénitent sait se reposer sur la colline comme la colombe ou se tenir comme l'aigle à la cime des rochers. Ce moribond aspire à s'envoler vers Dieu dans un dernier effort de prière, et n'attend que la voix de l'archange pour refleurir avec la blancheur et l'éclat du lis. A en croire quelques-uns de ses critiques, il a prescrit l'ignorance aux moines; et Mabillon a cru devoir composer contre lui, au nom des moines sa-

s, le *Traité des études monastiques*. L'accusation
.it qu'une inadvertance ou un malentendu. Nulle
Rancé n'a enseigné que l'ignorance fût bonne;
déclaré seulement que les longues études ne
enaient pas aux moines. Il le disait appuyé sur
gle de Saint-Benoît qui ne prescrit que le tra-
des mains, et il le disait à des cénobites qui se
osaient de reprendre à la lettre l'observation de
règle de pénitence et de solitude. Mabillon,
une congrégation que l'*Église approuvait pour*
utre emploi, selon la sage distinction de Bossuet,
en sûreté de conscience quand il pâlissait sur
rieux diplômes, fouillait les bibliothèques, et
ıbrait ses in-folio. Sur ce terrain Rancé et Ma-
ın n'ont pas tardé à se réconcilier.

Je ne lis jamais, dit Ménage, les ouvrages de
. de La Trappe qu'avec admiration, c'est
ıomme du royaume qui écrit le mieux ; son
rle est noble, sublime, inimitable, son érudition
ofonde en matière de régularité, ses recherches
rieuses, son esprit supérieur. » Cet hommage
VII[e] siècle serait encore le nôtre, si les pensées
loître étaient de nature à provoquer plus sou-
l'attention de nos contemporains. Il y a trente
Chateaubriand, pressé tout à coup d'écrire une
le Rancé, arrivait à la Trappe pour y rechercher
races du réformateur. Entre les monuments qui
rappèrent, il distingua, avec ses instincts de
e, le *Traité de la vie monastique*, et, charmé au-
que surpris de cette nouveauté, il en inséra un

des plus beaux passages dans son livre, en disant: « Ce travail apprendra à ceux qui ne le connaissent pas qu'il y a dans notre langage un beau livre de plus. » Dans la même persuasion nous n'avons pas hésité à ranger les écrits d'un solitaire mystique parmi les gloires d'un siècle où tant de choses étaient grandes, même chez ceux qui faisaient vœu et profession sincère de ne pas user des grandeurs.

On est disposé à croire, tant la chose semble aller d'elle-même, que le nombre et l'autorité de ces génies avait enfin discipliné la littérature, et réduit la médiocrité et le mauvais goût au silence. Il n'en était rien cependant. La gloire du XVIIe siècle, comme celle de beaucoup de grands hommes, n'a été universelle qu'après sa mort. Le besoin de compter parmi les illustres, le dépit d'en être exclu par une critique serrée et conforme à la raison, la haine de la supériorité d'autrui, ce grief du paysan d'Athènes contre Aristide, entretenaient dans les méchants auteurs la résistance aux beaux exemples et aux saines doctrines, et dans une partie du public cette démangeaison de rabaisser et de contredire qui avive sans cesse l'opposition. On l'a vu dans la cabale montée contre Racine. On le voyait surtout dans l'importance que conservaient encore, au sein de l'Académie même, Benserade, Cotin, Charpentier, etc., etc. Ils avaient une organisation, des salons, des journaux où ils étalaient et recommandaient leurs œuvres, où ils débattaient et dépréciaient le mérite de ceux qu'ils ne prétendaient pas

subir pour maîtres et modèles. Le plus connu de ces journaux est, sans contredit, le *Mercure galant*, fondé par Visé en 1672, suspendu au bout de deux ans, et repris en 1677 ; recueil de lettres, de nouvelles, y compris celles de mariage et de mort, de petits romans, de pièces de vers des Boyer, Cotin, Perrault, Deshoulières, de critiques ou comptes rendus littéraires (1). En 1677, il se renforça d'un collaborateur qui devait valoir un jour beaucoup plus que les autres, mais que des haines personnelles associèrent à ses rancunes et à ses sympathies. Fontenelle, neveu de Corneille, débarqué de Normandie à l'âge de vingt ans, trouva dans le *Mercure* un accueil empressé pour des productions, prose et vers, qui ne sentaient encore que le bel esprit *précieux*. Il donnait, à la manière de la carte du *Tendre*, la description de l'*Empire de la poésie ;* dans des idylles à la Deshoulières, il chantait le *Ruisseau*

(1) Boursault : *Mercure galant :*

Tant que dure le jour, j'ai la plume à la main,
Je sers de secrétaire à tout le genre humain ;
Fable, histoire, aventure, énigme, idylle, églogue,
Épigramme, sonnet, madrigal, dialogue,
Noces, concerts, cadeaux, fêtes, bals, enjouements,
Soupers, larmes, clameurs, trépas, enterrements,
Enfin quoi que ce soit que l'on nomme nouvelle,
Vous m'en faites tenir un registre fidèle.

Au troisième acte, un amateur, qui tient à figurer au *Mercure*, explique assez bien la popularité et la publicité dont jouissait cette rapsodie :

Le *Mercure* est une bonne chose,
On y trouve de tout, vers, fable, histoire et prose,
Siéges, combats, procès, mort, mariage, amour,
Nouvelles de province et nouvelles de cour.

amant ou comparait l'amour à un petit chien (1). Les éloges de ses collaborateurs resserrèrent les liens entre eux et lui. Quand il eut échoué dans la tragédie (*Aspar*) et essuyé les épigrammes de Racine (1680), il se tourna ouvertement contre l'émule de son oncle, encouragea toutes les hostilités contre cet ennemi de sa famille, et entra dans un système d'attaques, essayé déjà par quelques particuliers, et qui allait devenir une ligue, un parti contre les dominateurs de la littérature, la guerre contre les anciens.

Les plus beaux génies du temps admiraient les anciens, se les proposaient pour modèles, et quoique leur *imitation* ne fût pas un *esclavage*, selon la distinction de La Fontaine (2), ils étaient assez modestes pour se déclarer inférieurs et même *petits* devant ces *grands noms*. Par opposition, les esprits médiocres, et d'ailleurs peu instruits de l'antiquité, qui avaient cherché l'inspiration, sans la trouver, dans les sujets et les idées modernes, proclamaient la supériorité des modernes sur les anciens, croyant ainsi convaincre leurs rivaux de mauvais goût, et se relever eux-mêmes par l'excellence de leur juge-

(1) Fontenelle n'a jamais excellé dans la poésie; aussi y a-t-il renoncé. Il reprochait à Voltaire d'avoir mis trop de poésie dans *Œdipe*. « Cela se peut bien, répondit Voltaire, et pour m'en corriger je vais lire vos pastorales. »

(2) Voir les beaux vers de La Fontaine :

Certains imitateurs, sot bétail, je l'avoue.....
Je le loue (notre siècle) et je sais qu'il n'est pas sans mérite;
Mais près de ces grands noms notre gloire est petite.

ment. L'exemple de Boisrobert, suivi par Desmarest, venait d'être proposé de nouveau, avec une assurance imperturbable, dans la dernière préface de *Clovis* (1673). L'indépendance de l'esprit, surtout quand il ne se sent pas assez fort pour se conformer aux règles, était le fond de cette théorie; mais elle avait quelque chose de vrai mêlé à beaucoup d'ignorance et de subtilité. C'était en outre une flatterie aux lecteurs que de préférer leur temps aux temps anciens, et un art de gagner la faveur du roi que de montrer combien son règne l'emportait sur les règnes les plus célèbres des âges précédents. Une polémique si utilement combinée rallia de plus en plus les mécontents, et devint le drapeau de tous les ennemis de l'école que Boileau paraissait représenter. Fontenelle donna une nouvelle impulsion par ses *Dialogues des morts* (1683). Avec plus d'agrément que ses devanciers, il tourna de fines moqueries contre les anciens, et étendant la question hors des lettres proprement dites, il vanta les progrès accomplis par les modernes dans les sciences, afin de compter à leur avoir un avantage incontestable qui appartient plutôt au cours du temps qu'au génie des hommes. Bientôt Charles Perrault commença ouvertement la guerre, en écrivit la théorie, et rassembla l'armée. Tous les Perrault avaient à se venger des épigrammes de Boileau. Charles Perrault, que nous connaissons par son emploi de premier commis des bâtiments, venait d'être disgracié après la mort de Colbert, et même

évincé par Louvois de la petite Académie des médailles; il se rejeta sur la littérature; il composa un poëme de *Saint-Paulin* (1), dans le goût des épiques ses prédécesseurs, et tout à coup (janvier 1687) il vint lire à l'Académie française son poëme du *Siècle de Louis le Grand*. Là, avec une assurance égale à la platitude des vers, il bafouait Homère, Platon, Hérodote, soutenait que le génie de l'homme, comme la nature, a la même fécondité dans tous les siècles, et invitait les modernes, au nom de leurs talents reconnus, à prendre place au moins à côté des anciens; il avait commencé par le roi en comparant *le siècle de Louis au beau siècle d'Auguste*. Ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans plusieurs points de cette thèse était gâté par une critique injuste des anciens, par l'éloge exagéré de certains modernes. Boileau s'indigna de cette lecture, Racine y répondit par un compliment moqueur, La Fontaine par une épître où la réfutation tirait une nouvelle force de son insouciance apparente (2). Mais la majorité des membres de l'Académie, c'est-à-dire les moins habiles, adhérèrent à un manifeste qui les vengeait. Les camps se formèrent, et la *querelle des anciens et des modernes* s'engagea comme une nouvelle guerre de trente ans. Nous aurons

(1) *Mémoires* de Charles Perrault, livre IV. C'est bien Perrault qui place lui-même la composition du *Saint-Paulin* après sa disgrâce. Comment concilier avec son affirmation ce que nous lisons ailleurs de l'apparition du *Saint-Paulin*, en 1675?

(2) Rigault, *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*.

occasion d'y revenir. Ici, contentons-nous de remarquer que cette prise d'armes coïncide avec la fin de la période la plus féconde et la plus brillante du XVII[e] siècle. Les grands noms, les chefs-d'œuvre, seront désormais beaucoup plus rares. Une question de préférence littéraire, assez oiseuse et d'ailleurs mal posée, en absorbant un grand nombre d'esprits, a bien pu nuire à l'inspiration, comme jadis dans l'école alexandrine, où la critique remplaçait le génie.

II. — Les érudits : Collections de Baluze; Diplomatique de Mabillon. — Démonstration évangélique de Huet. — Glossaires de Ducange. — Les Dacier — Progrès de l'Académie des sciences. — Anatomie. — Applications pratiques des sciences. La carte de France.

Nous n'avons jamais eu en France pour nos érudits l'estime qui leur appartient; mais nous nous laissons volontiers prendre à certains accès d'engouement pour les érudits étrangers. Quelle n'était pas, il y a quarante ans, notre servilité envers les savants germaniques, et combien, sur la foi des louanges qu'ils se donnaient à eux-mêmes, nous consentions à nous trouver petits devant la *lumière* d'Outre-Rhin comme Voltaire devant celle du *Nord*! Il est donc utile autant que légitime de tirer nos savants de leur obscurité, de leur faire dans l'histoire la même part que Colbert leur faisait dans sa protection, et de montrer que l'étranger, qui les admirait de leur temps, a bien pu leur emprunter plus qu'il ne nous a rendu (1).

Nous les connaissons déjà (voir tome III, ch. ... Ce que nous avons à en dire ici ne fera que cons... la persévérance et le développement de leurs

(1) Rigault, *Querelle des anciens et des modernes* : « L'o... de l'Allemagne, c'est souvent d'amonceler des nuages autour ... françaises et d'obscurcir ce que nous inventons. » On peut ... à l'érudition ce jugement de l'ingénieux écrivain à propos d... de Wolf contre Homère, évidemment emprunté au Fran... bignac.

vaux. A cette époque paraissent les Collections de Baluze préparées avec tant de conscience : ses *Capitulaires des rois francs* (1677), enrichis des Collections d'Ansegise et du diacre Benoît, des *Formules de Marculfe* avec les commentaires de Bignon et de Sirmond ; ses *Epistolæ Innocentii Papæ III* (1682) ; sa *Conciliorum nova collectio* (1683) dont il n'a achevé qu'un volume. Ne méprisons pas le mérite des collectionneurs ; ils font la première partie, la plus pénible du travail de l'historien ; ils déterrent les matériaux, en éprouvent la qualité, et les taillent dans des proportions dont chacun tire ensuite le parti qui lui convient sans avoir à se préoccuper de la valeur de la matière. N'est-ce donc qu'un mérite de patience que de déchiffrer des documents inexplorés, de les ranger par ordre, d'en vérifier l'authenticité, de les éclaircir par des explications savantes? On a justement appelé Baluze « un des hommes qui « ont rendu le plus de services aux lettres par son « application continuelle à rechercher les manus« crits des bons auteurs, à les conférer avec les édi« tions, et à les donner ensuite au public avec des « notes pleines de recherches et d'érudition. »

D'autres, non contents de collectionner, composent eux-mêmes de leur vaste érudition des ouvrages nouveaux. Mabillon, tout en poursuivant la publication des *Acta*, produit son traité de la *Diplomatique, de Re diplomatica* (1681). Ce travail manquait encore malgré le grand nombre d'érudits des deux derniers siècles. Il s'agit d'établir par

quelles règles, à quels caractères, on reconnaît l'authenticité des actes ou diplômes ecclésiastiques royaux ou privés, afin de n'admettre que ceux qui sont légitimes, et de répudier les incertains et les suspects. Pour cela il y a à savoir le style de chaque époque, la matière dont on se servait pour écrire, papier et encre, les titres que prenaient selon les temps les papes et les évêques, les formules adoptées par les rois, la forme et la place des sceaux, comme autant de moyens de confrontation avec les pièces à examiner. Le style barbare, par exemple, les barbarismes et les solécismes, loin de convaincre un document de fausseté, lui servent au contraire de preuves d'authenticité, quand il appartient à un siècle d'ignorance et de dégradation de la langue. Les écritures varient avec les siècles, avec les nations, et dans chaque siècle il ne faut pas confondre l'écriture extérieure (*forensem*) ou *diplomatique* avec la *littéraire* qui convient aux hommes lettrés; il y a l'écriture romaine antique, la gothique, la franco-gauloise, la saxonne, la lombarde; par cette distinction on décidera si un manuscrit peut être ou n'est pas de tel siècle, de tel pays, ou de telle main. Mabillon fait donc l'histoire de tous ces usages et de leurs variations, par une discussion savante, et à la fin par de nombreux modèles des diverses écritures et des formes des diplômes. Il y joint, pour ce qui regarde la France, une histoire particulière des chanceliers de ce royaume, et consacre un livre tout entier à celle des palais royaux de tous les temps

dont beaucoup ont aujourd'hui disparu. Il importe en effet de pouvoir vérifier si un chancelier, dont le nom figure dans un acte, était véritablement en fonction dans l'année indiquée par cet acte, et de montrer qu'un palais détruit, n'en ayant pas moins existé, a pu être la résidence du prince, le siége d'une assemblée, et le lieu d'expédition d'un diplôme où il est nommé dans la date. Tous ces principes sont établis par des citations si nombreuses, si bien accordées entre elles, si diverses d'origine, qu'on se demande comment tant de savoir peût entrer dans une tête humaine et y rester sans confusion. Pour l'auteur, il ne s'en prévaut aucunement, il ne s'arroge aucune autorité; il propose ses règles, mais il ne les impose pas; car dans la république des lettres, dit-il, nous sommes tous libres. Quand il réfute, c'est d'un esprit pacifique et tranquille, comme il convient aux disciples de la vérité et de la charité chrétienne, s'efforçant de ne pas affaiblir la vérité par un style froid, et de ne pas blesser la charité par un langage emporté (1). Jamais il ne parle de sa science; il ne rend pas même compte du temps et des soins que lui a coûtés son livre; aussi bien les lecteurs en jugent assez d'eux-mêmes; mais il exalte

(1) *De Re diplomatica*, préface : « Absit ut in hac re magisterii partes mihi arrogem. Quippe in republica litteraria omnes liberi sumus. Leges ac regulas proponere omnibus licet, imponere non licet.... In modo ipso sive tractandi, sive refutandi, pacato atque tranquillo, qualis veritatis ac christianæ religionis cultores decet... In hac re opus est maxime prudentia christiana, ut nec veritati obsit languens ac frigidus stylus, nec immoderatus caritati.

volontiers ses auxiliaires, le cardinal Casanata, le procureur général Achille de Harlay qui lui a communiqué de précieux manuscrits, Carcavi, conservateur de la bibliothèque du roi, Baluze, bibliothécaire de Colbert, et, avec une prédilection sensible, Ducange, qui l'a soutenu de ses conseils, a stimulé ses langueurs, et lui a livré non pas des manuscrits, mais ces trésors d'érudition renfermés en lui-même, que le savant a rassemblés sans se rebuter jamais et qu'il communique sans jalousie (1). Mabillon mérite assurément qu'on lui donne le même éloge. A peine avait-il achevé cet in-folio de la *Diplomatique*, qu'il entreprenait son voyage d'Allemagne (1683), et en rapportait, avec le récit de cette exploration savante, une bonne partie de ses *Vetera Analecta;* puis, après un autre voyage en Italie (1685), il en communiquait le résultat au public par son *Musæum italicum* (1687). Infatigable au labeur, il opposera bientôt son *Traité des études monastiques* aux sentiments de l'abbé de Rancé (1691), et commencera (1693) les Annales de l'ordre de Saint-Benoît (non plus seulement les Actes des Saints), dont la continuation était réservée à Ruinart, Martène, etc.

Huet, depuis qu'il coopérait à l'éducation du Dauphin, avait décidément laissé les *Portraits* et les

(1) *De Re diplomatica*, préface : « Optime Cangi.... mihi aliquando restitanti stimulos adhibere satagebas. Nulla quidem apud te membraneorum voluminum copia, sed multa reconditioris eruditionis monumenta animo complecteris, quæ et absque fastidio congessisti, et sine invidia communicas. »

ıans pour l'érudition sacrée et la philosophie; onçant même à la vie du monde, il prenait les res sacrés à l'âge de quarante-six ans (1676). Sa *nonstratio evangelica* est un des fruits de cette conversion. Achevé d'imprimer en 1678, mais déjà ınu en partie par des larcins de feuilles commis z l'imprimeur au fur et à mesure du tirage, ce e reçut en France et à l'étranger un accueil enusiaste suffisamment attesté par la vente facile et mpte de tous les exemplaires et par le nombre éditions, succès rare pour un *in-folio*. L'ampleur a science, et la vigueur de la raison dans ses belles ties, suscita, dit l'auteur lui-même (1), une nde émulation parmi les savants de l'Europe, et porta à prendre en main la cause du christiame. Huet eut ainsi la joie d'avoir bien servi la gion en fournissant à ses imitateurs la matière, arguments, les conclusions et les témoignages anciens écrivains. Ce n'est pas que l'œuvre soit s défauts. D'abord la forme de raisonnement *re geometrico*, que le XVII[e] siècle substituait à la me syllogistique, nous paraît lourde et quelques fastidieuse. Poser pour base des définitions, des *tulata*, des axiomes, afin d'établir ensuite que les es, les enseignements, l'histoire de la religion étienne s'accordent avec ces axiomes et ces défions, c'est trop languir sur les prolégomènes, et nger la discussion sans utilité. En outre, quel-

Demonstratio evangelica, préface de la troisième édition, 1690.

ques-uns des contemporains mêmes, entre autres Racine, lui ont adressé le reproche d'avoir trop cherché dans les fables païennes des arguments en faveur de l'authenticité et de la véracité de l'Ancien Testament. La vraie religion, en effet, ne gagne rien à soutenir que toute la mythologie des païens, compris les Gaulois et les Américains, n'est autre chose que la personne, les actes ou les récits de Moïse, défigurés ou interpolés par l'ignorance, qu'à Zoroastre, Janus, Osiris, etc., c'est toujours Moïse que Vénus suivie de ses nymphes en Syrie, c'est une contrefaçon de la sœur de Moïse dans le désert au milieu d'un chœur de chanteuses. Est-il bien vrai encore que Sanchoniaton n'ait fait sa description du monde que parce qu'il avait lu la *Cosmogonie* de Moïse, qu'Homère n'ait parlé des dieux tournant autour des villes en habits d'étrangers, que parce que Moïse a raconté la visite des trois jeunes hommes à Abraham, et que les aigles de l'*Odyssée* volant autour de la tête de Pénélope soient empruntés à l'histoire du pannetier de Pharaon dans la *Genèse*? Nous abandonnons sans peine cette redondance, ces hypothèses très-contestables, qui n'ajoutent rien d'utile aux vraies preuves de l'authenticité du *Pentateuque* exposées dans la *Demonstratio* elle-même. Mais il faut louer sans réserve cette érudition pleine et surabondante qui a des textes à son service pour toute affirmation, aussi bien pour justifier l'emploi ou déterminer le sens d'un mot que pour attester la réalité d'un

ait (1). Nous nous plaisons à suivre les raisonnements serrés par lesquels le controversiste établit que le fameux passage du Juif Josèphe touchant Jésus-Christ n'est pas une interpolation (2), ou réfute ceux qui contestent, malgré deux évangélistes, la naissance de Jésus-Christ à Bethléem. On n'est pas moins frappé du parallélisme de l'Ancien et du Nouveau Testament (proposition IX), de cette confrontation, en deux colonnes, des prophéties avec leur accomplissement, et des réponses opposées à ceux qui refusent d'appliquer les prophéties à Jésus-Christ. La conclusion qui vient à la suite n'étonne personne, et c'est tout naturellement que le lecteur admet ces propositions qui résument tout l'ouvrage : les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ont été écrits dans le temps et par les auteurs auxquels on les attribue ; les prophéties de l'Ancien Testament ont été accomplies sous le Nouveau dans la personne de Jésus-Christ ; d'où il s'ensuit que Jésus de Nazareth est le Messie,

(1) Voir la dissertation sur le sens de τὶς ou *aliquis* en latin, à propos de l'application de ce mot à Jésus-Christ par l'historien Josèphe.

(2) Voici le résumé de ses arguments : « Cur ita sentiam, facit constans et perpetuus codicum omnium Josephi, sive exaratorum calamo, sive typis impressorum, in eo retinendo consensus. Facit et Eusebii auctoritas qui illud et in libris *Demonstrationis evangelicæ*, et in *Historia ecclesiastica*, tanquam legitimum et genuinum repræsentavit. Expressit id quoque latino Hieronymus in libro *De Scriptoribus ecclesiasticis*... Consentit ad hæc orationis filum, et dictionis color, talis nimirum qualis hellenistarum esse solet... Tantum certe abest ut locum hunc a Josepho profectum mirer, ut potius mirabile mihi videatur arbitrari potuisse quemquam de Jesu Josephum silere. »

et que la religion chrétienne est la religion véri table.

Huet dédie sa *Demonstratio* au Dauphin ; mais i est à croire que sa philosophie et son latin furen encore moins appréciés par ce prince insoucian que le *Discours sur l'histoire universelle*. Le roi paru plus sensible au mérite du controversiste. En 1678 il lui donna l'abbaye d'Aulnay, près de Caen ; e 1685, il le nomma à l'évêché de Soissons. Les di férends du roi avec la cour de Rome n'avaient p encore permis à Huet de recevoir ses bulles, lorsq en 1689, il permuta Soissons pour Avranches où obtint enfin l'institution canonique. Avranche plus rapproché de son abbaye, convenait mieux ses goûts de solitude studieuse. Il se partagea, d lors, entre ses devoirs épiscopaux à Avranches, de fréquentes retraites à Aulnay. Dans cette derniè partie de sa vie, il composa une *Critique de la phil sophie cartésienne* (1689), un traité de l'accord de raison avec la foi qui porte le nom de son abba (*Quæstiones Alnetanæ*), et sa dissertation sur le parad terrestre (1691).

Ducange mit au jour, en 1678, son *Glossaire de basse et de la moyenne latinité*, un des plus beau monuments de patience et de savoir dont puisse vanter l'érudition. Également frappé des richess que renferme le moyen âge et de la difficulté de l aborder, il avait conçu le projet de mettre la lang de ce temps à la portée de quiconque entendait latin. La langue latine, depuis la chute de l'emp

romain, avait été déformée par l'orthographe irrégulière, par l'impéritie des notaires et des tabellions, par des emprunts forcés aux idiomes des conquérants barbares, et même par la nécessité d'exprimer des pensées chrétiennes pour lesquelles les anciens n'avaient pas de termes. Il était sorti de toutes ces causes des mots nouveaux en grand nombre, les uns d'origine latine, les autres d'origine barbare, ramenés aux formes des déclinaisons et conjugaisons latines, et admis pêle-mêle dans l'usage avec les mots restés corrects. Les actes publics et privés, les inscriptions, même certains livres, en étaient hérissés, et arrêtaient à chaque pas ceux qui ne savaient que le latin ou les langues modernes dans leur dernière orthographe. De là une grande difficulté, et presque toujours un grand dégoût à étudier les monuments intermédiaires entre les anciens et les modernes ; et cependant que de choses il importait d'y rechercher, soit pour l'origine des langues vulgaires, soit pour l'intelligence des mœurs et des institutions des générations antérieures ! C'est cette moyenne et basse latinité que Ducange avait entrepris de traduire. A travers toutes ses autres études, il recueillait les matériaux de ce travail de philologie, notant sur une fiche à part chaque mot à expliquer, y ajoutant les textes qui pouvaient l'expliquer, à mesure qu'il les rencontrait ; et insensiblement d'année en année, et comme brin à brin, il avait rassemblé une immense moisson déjà disposée assez méthodiquement, pour qu'à la fin des recherches,

chaque objet recueilli se trouvât d'avance à sa place (1).

On ne fait pas l'analyse d'un glossaire qui ne peut avoir d'autre méthode que l'ordre alphabétique ; mais l'œuvre de Ducange offre, même dans cette forme, des qualités qui ne doivent pas être passées sous silence. Ici chaque mot n'est pas seulement traduit ; il a encore son histoire, son étymologie quand il est possible de la trouver (2), la suite de ses significations diverses, la série de ses dérivés, et souvent l'histoire de la chose qu'il exprime. L'érudit ne se contente pas d'expliquer, par exemple, *apanare*, *apanamentum*, *apanagium* par le latin *panis*, ou *ambascia* (devenu ambassade) par le tudesque *ambach*. Il fait plus que de distinguer *bannum* (édit, appel) de *bandum* (drapeau), et de reconnaître les formes et les sens mêlés que les dérivés de l'un

(1) Ducange, préface du *Glossaire* : « Ad recentioris ætatis utriusque linguæ scriptores accessi eo lubentius quod, quum nova prorsus et mihi antea peregrina ex iis addiscerem in dies, non mediocri inde sensim animi voluptate afficerer... Quum præterea ex ipsis quæ barbara appellamus vocabulis occurreret persæpe nescio quid unde plurimum perciperetur eruditionis, tum ad instituta moresque majorum, tum ad vulgarium vocum origines retegendas. Quæ quidem, quum omnia complecti memoria, quæ legimus, haud facile est, in *adversaria* referebam ne forte elaberentur, ita ut sensim ac aliud fere agendo rerum inferioris ætatis immensa pene succreverit seges, quam ita digesseram, ut quum liberet facilius quæsita occurrerent. »

(2) Ducange ne se pique pas de donner avec certitude toutes les étymologies ; il raille même assez agréablement ceux qui exigent en cette matière une précision impossible : « Neque enim ex iis sunt qui, si quid novum insonuit auribus, non satis putant nosse quid significando valeat, nisi etiam unde dicatur exquirant. »

ont empruntés de l'autre et réciproquement (1). Qu'on lise l'article *baro*, l'article *vassus* et *vassallus*, on y apprendra de quelle manière *baro*, employé par Perse, est devenu chez les barbares le synonyme de *vir*, et bientôt du sens de serviteur en général a passé à celui de noble ou serviteur du roi ; comment *vassus*, dérivé du gallois *gwas* ou *goas*, était employé pour désigner les serviteurs, et s'il y a eu vraiment une différence entre *vassus* et *vassallus*. L'article *advocati* expose quelles étaient les fonctions des *avoués* au moyen âge, comment ils furent choisis d'abord parmi les *scholastiques*, ensuite parmi les *guerriers*. On trouve au mot *alodis*, *alodus (alleud)*, non pas l'étymologie (2), mais les emplois successifs de cette expression germanique, et son application non-seulement aux petites propriétés, mais encore à ces grands fiefs qui furent tout près d'échapper à l'autorité des rois. Ce n'est pas de son autorité privée, et au nom de sa science ou par des raisonnements subtils, que l'auteur établit ces solutions ; c'est par la citation et la confrontation de nombreux textes empruntés aux écrits qui traitent

(1) Ainsi : *ban* et *bandit* viennent de *bannum* ; *bannière*, *bannerets*, *bande*, viennent de *bandum*.

(2) On a accusé Ducange d'avoir donné pour étymologie au mot *alleud* le grec ἅλς, mer ou fond de la mer, afin d'exprimer par cette comparaison l'étendue du droit de propriété. Ducange est fort innocent de cette explication ridicule. Il ne fait que citer, entre toutes les opinions qu'il rapporte, un vers d'Elward de Béthune :

Alodium fundum dicas, fundum maris imum ;

et il n'en accepte d'aucune manière la responsabilité.

de ces matières, laissant ainsi au lecteur le droit et le plaisir de tirer lui-même la conclusion (1). Et c'est ce mérite d'une érudition universelle qui lui a valu l'admiration de ses contemporains. « Où est le savant, dit Bayle, parmi les nations les plus fameuses pour l'assiduité au travail et pour la patience nécessaire à copier et à faire des extraits, qui n'admire les talents de M. Ducange, et qui ne l'oppose à tout ce qui est venu d'ailleurs dans ce genre-là? Si quelqu'un ne se rend pas à cette considération générale, on n'a qu'à le renvoyer *ad pœnam libri;* qu'il feuillette ses dictionnaires, et il trouvera, pour peu qu'il soit connaisseur, qu'on n'a pu les composer sans être un des plus laborieux et des plus patients hommes du monde. »

Les autres travaux de Ducange n'avaient pas été interrompus par la préparation du *Glossaire* dont ils contribuaient à réunir les éléments. On le vit bien deux ans après la publication, lorsque le savant imprima (1680) son *Histoire byzantine*, autre *in-folio* divisé en deux parties. La première présente, avec l'autorité des textes et des médailles, la généalogie des familles qui ont régné sur Constantinople et dont divers rameaux se sont alliés aux plus illustres familles latines, et la suite des dynasties slaves (Dalmatie, Servie, Montenegro, etc., etc.), et même tur-

(1) Ducange le dit lui-même à l'article *vassus* : « Vassus et vassallus iidem-ne fuerint video controverti; quæ quidem inter eruditos controversia ut facilius dirimatur, discutienda sunt quæ de utrisque habent scriptores et tabulæ veteres. »

ques (Sedjoucides et Ottomans), qui, ayant été en guerre avec les Grecs, apparaissent fréquemment dans les historiens byzantins. La seconde est une description de Constantinople sous les empereurs chrétiens, complément de travaux antérieurs estimables, quoique très-incomplets, où l'on trouve, avec les origines et les développements de cette ville sous Constantin, les accroissements ajoutés par les successeurs de ce prince, l'histoire de tous ses monuments, de ceux qui ont succombé comme de ceux qui ont survécu à la conquête par les Turcs, de ses cirques, théâtres, portiques, palais des souverains et des particuliers, et de ses églises, surtout de Sainte-Sophie qui remplit un livre entier.

Ducange, déjà vieux (il avait soixante-dix ans), aurait pu s'arrêter après ce nouveau monument d'application infatigable. « Mais, dit-il lui-même, il me semblait qu'un homme, ami des lettres et toujours ennemi d'une vile oisiveté, ne devait jamais demeurer sans lire ou écrire quelque chose. Et comme on a dit qu'un empereur devait mourir debout, j'ai pensé avec Solon qu'il était convenable à un savant d'apprendre toujours davantage en vieillissant (γηράσκειν ἀεὶ διδασκόμενον), et de mourir en méditant (1). » Il entreprit donc un nouveau *glossaire*, celui de la *basse grécité*, où il explique tous les mots et toutes les altérations que les rapports avec l'Occident, la translation à Byzance des usages ro-

(1) Ducange, préface du *Glossaire de la basse grécite.*

mains, et le cours des ans et de la décadence, avaient introduits dans la langue grecque. Il ne se flattait pas d'un grand succès, à une époque où la langue française était employée partout, la latine rarement, la grecque à peu près nulle part. Il ne trouva pas d'abord d'imprimeur qui voulût tenter l'entreprise; à la fin Anisson de Lyon s'y risqua, et le livre parut en 1688. Ce concours rendit à Ducange l'espérance de voir renaître en France le goût d'une littérature qu'il aimait. Il rappelle, dans la préface, l'éloge donné autrefois à la Gaule par saint Jérôme, d'avoir excellé dans l'art militaire et dans le beau langage. « Aujourd'hui, dit-il, la France a plus de gloire militaire que jamais; peut-être tous les genres de littérature y reprendront-ils leur ancien lustre comme sous François Ier; on peut l'attendre de la protection d'un roi très-magnifique qui donne du cœur aux esprits laborieux par les couronnes qu'il leur propose. » Pour lui, rien ne l'avait découragé : à côté de son second glossaire, il venait d'achever la traduction du *Chronicon Paschale*, et il travaillait à l'impression quand il mourut (octobre 1688).

L'éloge de Ducange par Baluze figure en tête du *Chronicon Paschale* achevé d'imprimer après la mort du traducteur. Le bibliothécaire de Colbert y parle en ami véritable et en admirateur compétent. Il célèbre les vertus domestiques de l'homme, l'époux et le père irréprochable, la foi et la patience du chrétien épargnant à ses amis le sentiment de ses souf-

frances et consolant sa famille par la douceur de ses espérances et de sa résignation. Il énumère les ouvrages du savant, toujours étudiant, toujours écrivant, et en même temps la simplicité de ses goûts, la modération de ses désirs et par-dessus tout sa facilité à partager avec les autres le fruit de ses études, son empressement à rendre des services bien plus qu'à en demander (1). Nous avons déjà entendu Mabillon honorer le savoir et la complaisance de Ducange. A son tour Ducange aimait à remercier Mabillon, et cette communauté de Saint-Germain des Prés qui lui communiquait ses livres sans défiance ni jalousie. Notons cet accord, cette amitié, cette assistance réciproque qu'observaient entre eux les grands érudits du XVIIe siècle; l'exemple est bon à recueillir et plus encore à imiter.

Quoique Ducange n'ait pas eu de successeur qui l'égale, la race des grands érudits ne s'éteignit pas par sa mort. Déjà on commence à voir apparaître les travaux de Montfaucon, d'abord soldat sous Turenne, ensuite religieux bénédictin à la Daurade de Toulouse, à Sorèze, enfin à Paris, où il arriva en 1687 et connut Ducange. Son savoir, qui embrasse également la littérature profane et celle des Pères de l'Église, se révélait (1688) par des *Analecta* de divers opuscules grecs. A côté de ces chercheurs, les philologues en éditant, en traduisant, en com-

(1) Voir dans le *Chronicon Paschale*, entre la préface de Ducange et le texte de l'ouvrage, la lettre latine de Baluze à Eusèbe Renaudot.

mentant les anciens classiques, contribuaient à faire mieux connaître, et à plus de lecteurs, ces chefs-d'œuvre où l'on trouvera toujours le sentiment vrai et l'exemple utile du beau, et des documents précieux pour l'histoire des peuples et des mœurs, de l'esprit humain et des institutions. Au premier rang de ces philologues, Boileau plaçait les deux Dacier, la femme et le mari. La femme est la première en réputation. Fille de l'helléniste Lefèvre, de Saumur, et devenue savante par éducation de famille, sans calcul d'importance, elle vint à Paris après la mort de son père (1672), et à l'âge de vingt-deux ans elle donna une édition de *Callimaque*. Distinguée dès lors par le duc de Montausier, elle fut chargée de coopérer aux éditions *ad usum Delphini*, où l'on trouve d'elle *Florus* (1674), *Sextus Aurelius Victor* (1681) et même *Dyctis de Crète* et *Darès de Phrygie* (1683). Elle débuta dans la traduction par *Anacréon* et *Sapho* (1681); continua par l'*Amphytrion* et le *Rudens* de Plaute (1683), et osa aborder Aristophane qu'on n'avait jamais vu en français, et dont elle fit connaître le *Plutus* et les *Nuées* (1684). Boileau, applaudissant aux succès de « cette savante fille », annonçait avec joie qu'elle traduirait encore Sophocle et Euripide. C'est que le satirique ne voyait en elle aucun des défauts de la Scudéry dont il s'était tant moqué. Elle ne répondait à l'admiration que par la modestie. Un seigneur allemand la pressant un jour d'écrire quelque chose sur son carnet, après avoir hésité, elle finit par écrire un vers d'Euripide qui

signifie qu'*il ne convient pas aux femmes de figurer parmi les hommes* (1). Invitée à publier des remarques sur l'Écriture sainte, elle répondit avec saint Paul qu'il convenait aux femmes de lire et de méditer l'Écriture, mais de garder le silence sur ces matières.

Dacier, élève de Lefèvre, épousa sa fille en 1683. Ce fut, a-t-on dit, le mariage du latin et du grec. Dacier, « estimé de tous les amis des humanités, » avait aussi la faveur de Montausier. Boileau l'appelait « un homme d'une très-grande érudition et d'une critique très-fine, et d'une politesse d'autant plus estimable qu'elle accompagne rarement un grand savoir (2). » Il imprima *Pomponius Festus* (1681) dans les *Dauphins;* de 1681 à 1689, il publia sa traduction d'Horace. Par son amour et sa science de l'antiquité, il se trouvait tout armé en guerre pour entrer dans la querelle des anciens et des modernes; il y prit place, dès le premier jour, dans le parti des anciens, et il s'y maintint, jusqu'en 1715, par ses nombreuses éditions et traductions. Ce traducteur d'Horace nous rappelle un autre commentateur, le jésuite Jouvency, qui se révèle (1681) par un *Apparatus novus græco-latinus*, et commence à publier, pour l'instruction de la jeunesse, les auteurs classiques expurgés. On a quelquefois souri, bien à tort, de ces expurgations qui permettent seules de placer ces

(1) Euripide, *Electre*, vers 341.

γυναιχί γαρ τοι
Αἰσχρὸν μετ ἀνδρῶν ἑστάναι....

(2) Préface de Longin, une des dernières éditions.

livres dans les mains des écoliers, et dont aussi bien Saci de Port-Royal avait donné l'exemple. Si Jouvency retranché ou modifie çà et là quelques mots, quelques lignes, qui ne sont pas après tout les plus beaux titres littéraires des anciens, il rachète largement cette infidélité innocente par la clarté et la finesse de ses commentaires, la pureté et l'élégance de son latin. Souvenons-nous en outre que ces travaux pédagogiques, comme nous l'avons déjà dit à propos des méthodes de Port-Royal, en facilitant les premières études étaient le point de départ de l'érudition ou la première inspiration du génie. Le perfectionnement des écoles de la jeunesse fortifiait dans tous les esprits la culture ou le respect des lettres.

La culture des sciences exactes se développait avec le même entrain et une renommée analogue, non-seulement dans les sociétés savantes, mais encore dans le monde, jusqu'au sein de la cour et dans l'exercice des arts utiles. On peut rire, avec Boileau, de la savante qui passe la nuit *dans la gouttière* à suivre le cours des astres; les encouragements du roi semblent s'expliquer çà et là par un intérêt personnel d'orgueil ou de plaisir. Mais les progrès et les découvertes, fruit de cette impulsion, n'en demeuraient pas moins au service de tous, pour le plus grand bien-être commun. Les étrangers n'étaient pas si difficiles, et, pour nos savants comme pour nos érudits, ils avaient par moment des hommages qui ne nous permettent pas de nous dédaigner nous-mêmes à leur profit.

En suivant, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, la série de ses travaux (1), on remarque que c'est surtout à partir de la guerre de Hollande que le roi pousse à des études positives, à des progrès d'un emploi immédiat et formel. En 1675, il veut que l'Académie travaille à un traité de mécanique, où la théorie et la pratique soient expliquées d'une manière claire, où soient décrites toutes les machines en usage dans l'exercice des arts en France et à l'étranger. Immédiatement chacun se met à l'œuvre; plusieurs présentent des inventions personnelles. Leibnitz, alors à Paris, offre sa machine arithmétique; Dalesme, une pompe nouvelle sans piston, une machine pour mesurer la vitesse d'un vaisseau; Rœmer, une balance qui pèse des poids incomparablement plus grands que ne fait la romaine. En 1677, « Blondel, homme d'épée et de lettres, songe, dit Fontenelle, à rendre les lettres utiles à la guerre. » Il examine à fond toute la matière du jet des bombes. Il démontre que trop de confiance en des conjectures ou des expériences incertaines a entraîné bien des erreurs qu'on peut rectifier par la géométrie et le raisonnement. Des études faites alors par l'Académie, il résulte une telle précision, que dorénavant on pourra, une fois la distance connue, pointer un canon ou un mortier avec assez de justesse pour tirer sur la pointe d'un

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, tome I, ch. II, rédigés par Fontenelle.

her. En 1681, un chevalier Renau proposait
e nouvelle courbe pour la construction des
isseaux. Blondel et Mariotte, chargés de vérifier
tte théorie, en reconnaissent l'exactitude, et l'in-
enteur reçoit les félicitations et les encouragements
le Seignelay. En 1683, ce sont des expériences sur
le recul des armes à feu; en 1684, une machine
capable d'augmenter la vitesse des armes à feu. A
cette époque surtout, Louvois, successeur de Col-
bert dans la surintendance des bâtiments, pressait
l'Académie de s'appliquer principalement à des
travaux « d'une utilité sensible et prompte, et favo-
rable à la gloire du roi. »

En ce temps « les eaux de Versailles, dont la
beauté était un spectacle tout nouveau dans le
monde, et qui devenaient encore tous les jours plu
surprenantes, avaient mis en vogue la science de
eaux. » L'Académie consultée cultive cette science
pour contribuer « aux plaisirs et à la magnificence
d'un grand roi », mais en même temps elle trouve
des méthodes dont tout le monde pourra désormais
se servir (1678). A propos des eaux de Versailles,
on étudie, on perfectionne les machines qui servent
à élever les eaux. C'est aussi à propos du projet fas-
tueux d'amener à Versailles les eaux de l'Eure qu
l'Académie est invitée à traduire le traité de Fronti
sur les aqueducs de Rome. Mais les académicie
qui font les nivellements pour détourner l'Eu
développent cette science, et inventent des nive
« qui permettent d'exécuter des choses merveil

. » « Dès lors, dit l'historien de l'Académie, sur la
des nivellements on construisait les aqueducs,
'eau se présentait d'elle-même à la décharge ou
embouchure. »

En 1679, le roi donna ordre à l'Académie de faire
carte de France. Il semble, dit Fontenelle, qu'il
t à propos que la véritable position de la France
le globe de la terre fût plus exactement connue
s le temps qu'elle était plus célèbre que jamais,
par la guerre qu'elle avait soutenue contre toute
urope, et par la paix qu'elle venait de lui pres-
e. » Voilà encore une part pour l'orgueil du roi
le la nation ; mais l'entreprise allait bien au delà
cette satisfaction d'amour-propre. L'abbé Picard
Lahire commencèrent immédiatement sur les
es des observations astronomiques auxquelles
respondaient des observations faites à Paris.
ard s'étant cassé une jambe près de Quimper-
entin, Colbert veilla avec un soin tout paternel,
l'entremise de l'intendant, à lui assurer tous les
yens de guérison (1). Cet accident retarda peu le
vail, car cette même année (1679) les deux ex-
rateurs visitèrent Brest, c'est-à-dire le point le
is occidental du royaume, et le plus propre pour
mmencer la détermination des longitudes, et de
est ils se transportèrent à Nantes ; en 1680, ils
itaient Bayonne, les côtes de Guienne et de Sain-
nge, et revenaient aux côtes septentrionales de

1) Depping, *Correspondance administrative.*

Bretagne et à celles de Flandre. En 1682, Lahire termina ce premier travail en reconnaissant les côtes de Provence. Il fut possible déjà de tracer une première carte, qui donnait la position de toutes les côtes tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, et de quelques-unes des villes intérieures comme Amiens, Rouen, Paris, La Flèche, Nantes et Lyon. L'œuvre, pour être complète, avait besoin d'autres observations dans lesquelles on voit figurer Cassini au premier rang. Ce n'est pourtant pas à cette carte que le nom de Cassini est attaché. La carte, dite de Cassini, ou carte géométrique de France, appartient à son petit-fils.

L'achat par Colbert d'animaux et de plantes rares, sous prétexte d'orner la ménagerie et les jardins du roi, avait déjà profité aux travaux de l'Académie en anatomie, histoire naturelle, botanique et médecine. La rapidité du progrès de ces études fut sensible en peu d'années. En 1673, une déclaration royale, confirmant les chaires de médecine, de pharmacie, de chirurgie, au jardin des plantes, ordonnait que le premier corps de criminel exécuté serait délivré aux administrateurs du jardin royal, de préférence même aux doyens et professeurs de l'école de médecine, et ensuite alternativement, à la condition que les démonstrations seraient faites gratuitement par les professeurs du jardin (1). L'Académie des sciences de son côté poursuivait ses recherches d'anatomie

(1) *Lettres et Instructions de Colbert*, tome III.

humaine comme le prouvent dans ses Mémoires ces indications successives : examen du mouvement péristaltique (1675) par Perrault (1) ; examen des cheveux (1677), examen des oreilles, observations sur le nez (1678). Elle poursuivait l'histoire des animaux, soit en allant à leur recherche, soit en les analysant à mesure qu'une bonne fortune les lui présentait. Il y a un voyage de Lahire en Bretagne (1679) pour connaître certains poissons, que Colbert anime de ses exhortations et des libéralités publiques, recommandant au savant de compléter les collections commencées, et aux fermiers des cinq grosses fermes de lui payer exactement ses dépenses (2). Dans le même temps, Duverney, le grand maître en anatomie, disséquait et dessinait les poissons d'eau douce, et *découvrait que les poissons ont des oreilles*. L'Académie publiait successivement toutes les descriptions de ces différents sujets : le singe et le cormoran (1674), le cerf et les demoiselles de Numidie (1675), le casoar et une grande tortue (1676), les poissons de Lahire et de Duverney (1679, 1680), la panthère, l'éléphant, le crocodile (1681), le perroquet *arras* (sic), l'ibis, le porc-épic, la civette, le hérisson (1681-1684).

Ces enseignements étaient en grande faveur, à la cour surtout. Duverney donnait au Dauphin des

(1) Action par laquelle les intestins se resserrent dans une partie, et puis dans celle qui la suit, poussant en avant le chile ou les autres matières plus grossières.

(2) Colbert, 10 novembre 1679.

leçons d'anatomie humaine en présence de Bossuet, de Huet, de Cordemoi ; il préparait les parties à Paris, et les transportait à Saint-Germain ou à Versailles pour la commodité de son auditoire. Le Dauphin y avait pris un tel goût, qu'il offrait quelquefois de ne pas aller à la chasse, si on voulait substituer à ce plaisir une nouvelle leçon d'anatomie. Bossuet, avide d'en savoir plus qu'on n'en pouvait apprendre à un enfant, demanda pour lui-même et ses amis un enseignement plus approfondi, que Duverney lui donnait en présence du duc de Chevreuse, du Père de la Chaise, et du médecin Dodart, et d'où il remporta cette science si exacte qu'il a admirablement exprimée dans son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*. « Duverney, dit Fontenelle, fut pendant près d'un an l'anatomiste des courtisans, et il en revint à Paris avec ce je ne sais quoi de brillant que donnent les succès de la cour (1). » On suivait avec autant d'intérêt l'histoire naturelle des animaux. La mort de l'éléphant à la ménagerie de Versailles (1681) fut l'occasion d'une sorte de fête scientifique. Toute la cour voulut assister à la dissection. On avait couché le sujet sur une espèce de théâtre élevé d'où il pouvait être vu de tout le monde. « Quand le roi entra, il demanda où était l'anatomiste. Duverney s'éleva aussitôt des flancs de l'animal où il était comme englouti (2). » La dissection terminée, Perrault rédigea

(1) Fontenelle, *Éloges de Duverney et de Dodart*.
(2) *Mémoires de l'Académie des sciences*, à l'année 1681.

la description des principales parties, Lahire fit les dessins. Une chose en particulier honore ces savants et leurs disciples : ils cherchent dans l'étude de la nature, outre la connaissance des faits, des preuves nouvelles de la supériorité de l'homme sur les animaux. Ils sont bien loin de renier leur dignité par amour de la licence, et de revendiquer pour eux la nature de la bête afin de s'affranchir des devoirs de l'homme. L'Académie des sciences ne laissait pas dire que l'homme fût issu du singe, comme on le voit par ce passage de ses Mémoires : « Malgré toute la conformité du singe avec l'homme, il est pourtant certain que les parties internes du singe sont assez différentes des nôtres, et que c'est par le dehors qu'il nous ressemble le plus. Si le singe est immédiatement au-dessous de l'homme, il ne laisse pas d'en être infiniment loin. »

On reconnaît les mêmes caractères dans l'histoire de la botanique. Bordelin commence en 1673 son histoire des plantes qui est donnée au public en 1676; mais, bientôt convaincu de l'insuffisance de ce travail, il continue ses études, et donne en 1678 l'analyse de quarante autres plantes; ce qui porte à quatre cent cinquante le nombre des plantes analysées. En 1679, Perrault apporte à l'Académie un *cocos* (*sic*) nouveau et entier; aussitôt la botanique et la chimie s'appliquent à tirer de ce fruit et de sa liqueur toutes les connaissances qu'il peut fournir. On fait venir des plantes des pays les plus éloignés. En 1681, on reçoit avec reconnaissance l'envoi d'un

gentilhomme italien, Bocone, composé de son *Traité des plantes rares*, et d'un grand nombre de plantes desséchées. Ce cadeau adressé au P. de la Chaise était transmis par lui à l'Académie. Cependant Tournefort, né à Aix, botaniste de passion dès la jeunesse, après avoir exploré le Midi de la France et la Catalogne, prenait place à Paris parmi les maîtres. En 1683, Fagon cédait à Tournefort, alors âgé de 27 ans, sa place de professeur de botanique au jardin du roi.

A ce zèle, à cette émulation spontanée s'ajoutait la protection manifeste de l'autorité royale. Louis XIV ne la faisait pas sentir seulement par Colbert, mais encore de temps en temps par sa présence et celle de ses plus hauts représentants. Nous l'avons vu assister à la dissection de l'éléphant; l'Académie a consacré dans ses Mémoires plusieurs témoignages de ces encouragements directs. En 1677, le Dauphin visita l'Académie des sciences, en compagnie du prince de Conti, « de l'illustre évêque de Condom, son précepteur, » et d'un grand nombre de jeunes seigneurs de la cour. Colbert le reçut à la tête de tous les académiciens, « famille spirituelle dont il était le père. » Toutes les sciences étalèrent à l'envi leurs trésors pour satisfaire la curiosité du prince, et lui donnèrent leurs plus rares et plus agréables spectacles; le Dauphin charmé visita le lendemain avec le même plaisir l'Observatoire et toutes les singularités de ce bâtiment. En 1681 le roi vint à son tour à l'Académie des sciences. Au laboratoire,

il assista à plusieurs expériences, telles que la congélation de l'eau, la réduction de sels très-âcres en une terre insipide, la distillation de la flamme d'esprit de vin, etc., etc. Dans la salle des assemblées, Colbert lui présenta les ouvrages imprimés des académiciens, des dessins d'animaux terrestres et de poissons, des machines astronomiques. Après avoir tout considéré, il les félicita d'un mot qui valait bien des éloges : « Messieurs, leur dit-il, il n'est pas nécessaire que j'exhorte l'Académie à travailler, elle s'y applique assez d'elle-même. » Mais il ne s'endormait pas sur cette confiance. L'année suivante il visita l'Observatoire, et se fit expliquer les travaux de Cassini, le planisphère tracé sur le plancher de la tour occidentale, et les diverses figures de la lune dessinées d'après les observations de l'astronome.

Cette vigilance, ce concours supérieur, a valu à Louis XIV un hommage d'autant plus précieux, que c'est celui d'un étranger, et de Leibnitz, le plus grand des étrangers de ce siècle. Leibnitz, effrayé des projets belliqueux du grand roi, s'était mis en tête de détourner sur l'Égypte, cette Hollande d'Orient, les armes dont il redoutait l'invasion pour l'Allemagne, et dans cette intention il avait composé le *Consilium Ægyptiacum*. Appelé en France pour expliquer son plan (1672), bien accueilli par Pomponne et par le roi, mais débouté de ses espérances, il n'en resta pas moins pendant quatre ans dans le royaume, à entretenir les savants de l'Académie et à apprendre

d'eux ce que les Allemands n'avaient pu lui enseigner. Il déclare sans embarras que c'est aux conversations de Huyghens, et à la lecture de Descartes, qu'il dut de devenir mathématicien et géomètre; notons en passant cet aveu à l'honneur de la supériorité scientifique de la France. De retour chez lui, il ne craignit pas, dans son discours touchant *la méthode de la certitude*, de faire tout haut l'éloge de la France et de son roi. Après avoir énuméré toutes les découvertes scientifiques dont l'humanité avait tiré à la fois gloire et profit, il présente la puissance de Louis XIV comme la meilleure garantie du progrès à venir « Je compte, dit-il, pour un des plus grands « avantages de notre siècle qu'il y ait un monarque « qui, par un concours surprenant de mérite et de « fortune, après avoir triomphé de tous côtés et « rétabli chez lui le repos et l'abondance, s'est mis « dans un état non-seulement à ne rien craindre, « mais encore à pouvoir exécuter tout ce qu'il « voudra pour le bonheur des peuples, ce qui est un « don bien rare et bien précieux. Mais ce grand « monarque, qu'on reconnait aisément à ce peu que « je viens d'en dire, étant arbitre de son sort et de « celui de ses voisins, et ayant déjà exécuté des « choses qu'on trouvait impossibles, et qu'on a de la « peine à croire après qu'elles sont exécutées, que ne « ferait-il pas dans un siècle si éclairé, dans un « royaume si plein d'excellents esprits, avec toute « cette grande disposition qu'il y a présentement « dans le monde pour les découvertes; que ne fe-

« rait-il pas, dis-je, si quelque jour il prenait la
« résolution de faire quelque puissant effort pour
« les sciences ? Je suis assuré que la seule volonté
« d'un tel monarque ferait plus d'effet que toute
« notre méthode et tout notre savoir. Ce qu'Alexandre
« fit faire par Aristote n'entrerait pas en compa-
« raison, et déjà les Mémoires de l'Académie et les
« productions de l'Observatoire le passent infi-
« niment. Mais ce serait bien autre chose, si ce
« grand prince faisait faire pour les découvertes
« utiles tout ce qui est dans le pouvoir des hommes,
« c'est-à-dire dans le sien qui renferme comme en
« raccourci toute la puissance humaine à cet égard.»

III. — Les artistes. — Grands bâtiments. — Achèvement de Versailles. — Marly. — La place Vendôme. — Aqueduc de Maintenon.

Montaigne, dans une de ses meilleures boutades, blâmant le luxe des souverains, ne le trouve légitime que lorsqu'il s'emploie à des œuvres durables comme ports, havres, fortifications et murs, bâtiments somptueux, églises, hôpitaux, colléges, réformation des rues et chemins; et il loue sans réserve, à ce titre, le pape Grégoire XIII et la reine Catherine (de Médicis) dont il regrette que la libéralité naturelle et la munificence aient été entravées par l'insuffisance de ses moyens (1). Bossuet, à un autre point de vue, justifiait les dépenses de magnificence et de dignité par le besoin de soutenir la majesté royale aux yeux des peuples et des étrangers. Après avoir décrit le palais de Salomon, le trône où tout resplendissait d'or, et la vaisselle d'or des tables, et les ouvrages des rois suivants, aqueducs, bains publics, et tout ce qu'ils firent pour la sûreté et la commodité commune, et pour l'ornement du palais et du royaume, il ajoute: « Dieu « défendait l'ostentation que la vanité inspire, et la « folle enflure d'un cœur enivré de ses richesses; « mais il voulait cependant que la cour des rois fût

(1) Montaigne, *Essais*, livre III, ch. VI.

« éclatante et magnifique pour imprimer aux peu-
« ples un certain respect (1). »

La magnificence de Louis XIV n'a malheureusement pas échappé à la folle enflure et à l'ostentation ; il s'est trop enivré de cet éclat qui, en l'élevant au-dessus de tous les souverains, est devenu pour eux un objet d'envie et d'émulation; il y a eu dans ces dépenses, dont nous donnerons le compte à la fin, plus de souci de sa majesté que de préoccupation de l'utilité publique. Et pourtant, sans compter le palais des Invalides et les embellissements de Paris dont l'utilité est incontestable, ç'a été pour tous un avantage réel que ce développement des grands arts dont les châteaux du roi ont été l'occasion, mais dont la pratique ou le spectacle anime le génie chez les artistes, ou entretient dans les masses, avec le respect du beau, le culte des grandes pensées.

Nous avons déjà nommé en passant quelques-uns de ces artistes ; à leur tête domine Lebrun, et par le nombre de ses ouvrages, et par son importance officielle. Né en 1619, protégé de Richelieu et du chancelier Séguier, condisciple du Poussin à Rome, membre de l'Académie de peinture dès 1648, il était devenu le peintre de la régente, des grands seigneurs et des bourgeois enrichis. Successivement il avait exécuté pour Anne d'Autriche des tableaux destinés aux carmélites de Saint-Jacques, pour

(1) Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, livre X, art. 1.

Fouquet les peintures du château de Vaux, et dirigé les décorations de la place Dauphine pour l'entrée solennelle du roi et de la jeune reine à Paris en 1660. Invité par Louis XIV à travailler sur Alexandre avec qui le prince aimait à être comparé, il inaugura ses œuvres sur le héros macédonien par le tableau de la Famille de Darius; le roi en fut si content, qu'il gratifia l'artiste de son portrait enrichi de diamants, et d'une pension de douze mille livres, le nomma son premier peintre, et l'anoblit. A partir de 1667, Lebrun accompagna souvent le roi à la guerre, et dans ces occasions fréquentes de le considérer à la tête de son armée, il apprit « à le représenter fidèlement avec un air belliqueux », comme ailleurs il savait lui donner « le noble caractère des exercices de la paix (1). » Nommé directeur des Gobelins, il fut bientôt le directeur officiel de tous les travaux d'art exécutés dans les maisons royales, imposant ses dessins même pour la sculpture à ses confrères : sorte de despotisme que quelques-uns regrettent comme la cause d'un peu de monotonie dans les jardins de Versailles, malgré la noblesse et la correction du genre. Dès 1664, il avait commencé à peindre la galerie d'Apollon au Louvre; nous allons le voir, à Versailles, décorer le grand

(1) *Mémoires inédits* sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École des beaux-arts, 1854. Nous ferons souvent usage de cette publication qui vient fort à propos au secours de notre incompétence dans cette question spéciale.

escalier et accomplir les travaux gigantesques de la grande galerie. D'une activité infatigable, il alliait au service du roi celui des ministres et des particuliers. Les plus beaux ornements de la maison de Colbert, à Sceaux, étaient de Lebrun; dans la chapelle, une *Épiphanie* où Dieu le Père était représenté prononçant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé; » et dans le jardin, au pavillon de l'Aurore, l'Aurore et Céphale avec accompagnement des quatre Saisons et des signes du Zodiaque.

Van der Meulen, né Belge, et déjà célèbre à Bruxelles, avait été désigné par Lebrun à Colbert, comme une capacité bonne à acquérir pour la France; ce qui prouve que, si Lebrun eut en effet le tort de subordonner les artistes à sa manière, il ne leur contestait ni leur mérite ni la faveur royale. Appelé à Paris, pourvu d'une pension de deux mille livres, logé aux Gobelins, admis à l'Académie de peinture (1673), Van der Meulen devint le peintre habituel des guerres de Louis XIV. Il faisait partie de toutes les expéditions du roi, pour dessiner, sur les lieux, les marches, les campements, les attaques, les grandes actions, et les vues des villes assiégées. Un tableau de lui était comme le complément de chaque victoire. « Envoyez-moi Van der Meulen, écrivait Louis XIV à Colbert après la prise de Cambrai; il y a ici beaucoup à voir pour lui (1). » Il brille dans les peintures de batailles, dans la représentation

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome IV.

abandonner depuis le malheur de sa main droite.

Rigaud n'était encore qu'un adolescent quand il vint du Roussillon à Paris (1681). Il n'en remporta pas moins, à vingt ans, le premier prix de peinture (1683). Il reçut ce prix des mains du grand Colbert, la dernière fois que « ce second père de « notre Académie, disent les *Mémoires*, l'honora « de sa présence. » On voit, par ce mot, que c'était dans toutes les Académies le même sentiment de reconnaissance pour Colbert. Lebrun conseilla à Rigaud de s'adonner surtout au portrait, et le confirma ainsi dans une vocation qui a assuré son importance spéciale auprès des contemporains, et sa gloire dans la postérité. Le jeune peintre se fit connaître par le portrait de Girardon; puis se succédèrent ceux du duc d'Orléans, de Mignard, du prince royal de Danemark, de l'abbé de Rancé, de Bossuet, et tant d'autres dont l'énumération toute seule remplit de nombreuses pages des *Mémoires de l'Académie* et monte au chiffre de 485, de l'année 1683 à 1697. Dans la seconde partie de sa vie, le talent de Rigaud reçut un honneur alors fort envié, et dans des conditions qui en faisaient, au lieu d'une faveur personnelle du prince, le témoignage et le jugement du peuple *(vox populi)*. Les nobles du Roussillon tenaient des rois d'Espagne, anciens maîtres de la province, le privilége d'anoblir chaque année celui des bourgeois qu'il leur plaisait de choisir. En 1709, avec l'approbation de Louis XIV, ils conférèrent la noblesse au grand artiste, leur compatriote.

Dans la sculpture, les noms qui se présentent d'eux-mêmes sont Girardon, Coysevox, Coustou et ce Puget, si original de caractère et de génie, et également propre à tous les grands arts. Girardon (né en 1630) fut sculpteur en dépit de son père, qui en voulait faire un procureur. Il avait étudié à Rome aux frais du chancelier Séguier. Admis à l'Académie de sculpture en 1657, il y devint professeur en 1659. Il eut tout naturellement la faveur de Colbert, ministre de la marine, par le soin qu'il apporta à la décoration des vaisseaux (1). Auteur du tombeau de Richelieu, il enrichit la ville de Troyes, sa patrie, de vingt bustes de rois et d'empereurs de grandeur naturelle (1676). A Versailles, il se retrouve dans l'*Enlèvement de Proserpine*, dans l'*Hiver*, sous la forme d'un vieillard ; dans quatre figures des bains d'Apollon, que le roi lui paya d'une bourse de trois cents louis. Plus tard, il fit pour la place Vendôme la statue équestre de Louis XIV, et le mausolée de Louvois.

Coysevox fut d'abord le protégé du cardinal de Furstenberg qui l'employa aux ornements de son palais de Saverne. Revenu à Paris (1671), il entra à l'Académie et justifia cette distinction par ses œuvres. Son talent a mérité de ses contemporains un éloge particulier : « Il taillait lui-même son marbre et le

(1) D'Infreville à Colbert (1669), à propos de Girardon : « Il y a plaisir à le voir agir, et on ne saurait assez estimer sa conduite et sa manière d'agir. Il a réparé à merveille les figures de la poupe de 'Amiral. »

« finissait ; il se trouvait, par sa grande capacité, « en état de changer, à mesure qu'il travaillait, l'at- « titude projetée de ses figures, pour jeter dans les « parties solides les fils de marbre qui se décou- « vraient en travaillant, et qui auraient passé dans « les parties saillantes (1). » Ses œuvres les plus célèbres sont une statue pédestre de Louis XIV pour la cour de l'hôtel de ville de Paris, les deux chevaux ailés, portant l'un Mercure, l'autre la Renommée, qui figurent aujourd'hui à l'entrée des Tuileries par la place de la Concorde ; le tombeau du cardinal Mazarin, le *Flûteur*, le groupe de la Garonne et de la Dordogne. Il avait fait pour Colbert, à Sceaux, un fleuve de pierre de douze pieds de long. Au moment de l'ambassade siamoise, il modela, pour la jeter en bronze, une statue équestre du roi, destinée aux États de Bretagne. Il trouva moyen, dans les bas-reliefs, de flatter à la fois le roi et les Bretons. L'un de ces bas-reliefs représente Thétis, souveraine de la mer, sur les côtes de Bretagne, et l'autre la réception de l'ambassade siamoise par Louis XIV, et, parmi les décorations de la galerie où l'audience a lieu, un tableau du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne : petit hommage aux souvenirs nationaux de la province, qui aimait à faire entendre que sa réunion à la

(1) *Mémoires inédits.* Nous citons littéralement le texte de ce mémoire dont l'auteur est un membre de l'Académie, dans la crainte de rien dire qui soit en contradiction avec les règles et les procédés de l'art.

France était plutôt une alliance qu'une soumission (1).

Coustou (Nicolas), neveu de Coysevox, était à peu près du même âge que Rigaud. Il reçut de la main de Colbert le premier prix de sculpture le même jour que Rigaud recevait celui de peinture. Il fit le voyage de Rome avec pension du roi. Parmi ses premiers travaux on distingue un bas-relief représentant la joie des Français pour le rétablissement de la santé de Louis XIV (1687). Le groupe de la Seine et de la Marne, la statue de Jules César et celle de Commode lui appartiennent, ainsi que la *Descente de Croix* pour le vœu de Louis XIII dans le chœur de Notre-Dame de Paris. Son frère, Guillaume Coustou, plus jeune de vingt ans (né en 1678), est l'auteur des deux chevaux dits de Marly.

Puget (Pierre) n'a rien de ces allures correctes et pour ainsi dire officielles. Il s'est formé tout seul, il n'est pas de l'Académie, il ne vit pas dans le voisinage et sous la protection de la cour. La fougue de son caractère, la conscience de son génie naturel, avaient fait éclater presque en même temps ses aptitudes diverses; et son amour de l'indépendance, en le portant tantôt à l'étranger, tantôt sur divers points de la France, quelquefois même auprès du roi, lui conquit par saccades cette gloire qu'il se complaisait à croire universelle. Il prenait ensemble

(1) Nous avons vu, au musée de Rennes, ces deux bas-reliefs, seuls restes du monument.

les titres de peintre, de sculpteur et d'architecte, et il se réclamait de deux patries, Marseille et Toulon (1). Placé à quatorze ans chez un constructeur de galères qui était aussi sculpteur en bois, il fut à seize ans constructeur achevé et sculpteur. Emporté en Italie, il devint peintre à la suite de Pierre de Cortone. Dans un second voyage à Rome, il apprit l'architecture. Entre ces deux courses, invité par les officiers de marine de Toulon à construire des vaisseaux (1648), il inventa ces poupes colossales à double rang de galeries saillantes et à figures en ronde-bosse, qui ont marqué une des époques de la construction navale. A sa seconde rentrée en France (1653), il pratiqua la peinture avec exubérance, et remplit Marseille, Toulon, Cuers, La Ciotat, de tableaux d'église, parmi lesquels il faut citer l'*Annonciation*, la *Visitation*, le *Sauveur du monde*. Averti par les médecins, dans une maladie grave, que la peinture serait funeste à sa santé, il aborda la sculpture en marbre avec une ardeur dont il a dit lui-même : « Je suis nourri aux grands ouvrages, je nage quand j'y travaille, et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce. » Une de ses œuvres de sculpture, les *Termes* ou *Atlas*, à la porte de l'hôtel de ville de Toulon, faisait dire au Bernin que, puisque la France avait de tels génies, il était inutile de l'appeler lui-même d'Italie. Suc-

(1) Un de ses chefs-d'œuvre, les *Termes de Toulon*, est signé : *Puget, Pic. Sc. Arc. M. T.*

cessivement au service du marquis de Girardin, en Normandie, ou de Fouquet, dont il ne voulut pas se détacher, malgré les avances de Mazarin, il avait fini par s'établir à Gênes. Colbert, sur la recommandation du Bernin, le rappela pour le constituer directeur de la décoration des vaisseaux. Il faillit quitter cet emploi pour n'être pas soumis aux observations du duc de Beaufort, qu'il dédaignait : « Monseigneur, lui dit-il, si mes services ne conviennent pas à Votre Altesse, je la prie de me donner mon congé. » Beaufort lui ayant répondu que le roi ne retenait personne malgré lui, Puget cessa immédiatement de travailler, et il ne consentit à revenir qu'après avoir reçu les excuses de l'offenseur. Sa charge ne l'empêcha pas d'exercer ses autres talents. C'est à cette époque (1671) qu'il déploya son génie d'architecte dans les embellissements de Marseille, par ses alignements et ses plans de nouveaux édifices. Colbert lui avait conféré le droit de décider avec ou contre les propriétaires toutes les affaires relatives à ces travaux (Voir tome III, chap. xx, p. 2). Il poursuivait en même temps la sculpture; c'est par elle qu'il fut à la fin introduit à la cour. Son *Milon de Crotone*, son bas-relief d'*Alexandre et Diogène*, encore à l'état d'ébauche, ayant été vus par Lenôtre, celui-ci en parla avec admiration à Colbert, à Louvois, à Louis XIV. Puget reçut ordre de finir le *Milon*, et en 1683 il l'envoya à Versailles. L'enthousiasme fut général. « C'est un des plus beaux morceaux du monde, » dit Félibien dans la

description des statues du parc. La reine, à la première vue, lui rendit le plus bel hommage, celui de la nature, par ce cri spontané : « Ah ! le pauvre homme ! » Lebrun, toujours juste envers le génie, écrivit à l'auteur : « J'ai tâché de faire remarquer « au roi toutes les beautés de votre ouvrage. Je n'ai « fait en cela que vous rendre justice. Je fais plus « de cas de l'affection d'un homme de vertu comme « vous, que de celle des plus qualifiés de notre « cour. » Puget devenait ainsi un des artistes du roi. Il paraît n'y avoir pas été tout à fait insensible; car son groupe d'*Andromède*, qu'il envoya en 1685, est dédié au grand roi avec une expression de dévouement (1), et Louis XIV y répondit en disant au fils : « Votre père est grand et illustre ; il n'y a personne en Europe qui puisse l'égaler. » Mais Puget avait une fierté trop rude, un sentiment trop inflexible de sa supériorité pour se plaire et pour réussir à la cour. Il ne souffrait qu'à peine les comparaisons avec les plus illustres. « Je ne puis être mis en parallèle, disait-il, qu'avec les cavaliers Algarde et Bernin. Il trouva que son *Andromède* n'était pas assez payé. Louvois lui représentant que le roi ne donnait pas davantage à un général d'armée: « J'en conviens, riposta Puget, mais le roi n'ignore

(1) Ludovico magno
Sculpebat et dicabat *ex animo*
Petrus Puget
Massiliensis.
Ann. Dom. MDCLXXXIV.

« pas qu'il peut facilement trouver des généraux « parmi le grand nombre d'excellents officiers qu'il « a dans ses troupes, et qu'il n'y a pas en France « plusieurs Puget. »

L'architecture, à l'époque où nous sommes parvenus, n'est plus guère représentée que par un grand nom qui se trouve partout, et devient pour ainsi dire le synonyme de l'art (1). C'est le second Mansard, neveu du premier; appelé d'abord Hardouin, en s'attribuant le nom de son oncle, il a habitué le public à le lui laisser exclusivement. Il n'avait que trente ans lorsqu'il construisit pour Mme de Montespan le château de Clagny (1675). La satisfaction que ressentit Louis XIV de ce bel ouvrage fut le commencement de la gloire de l'architecte. Héritier de ses prédécesseurs, il achève leurs œuvres et il y joint les siennes en nombre considérable. Il n'a pas commencé Versailles; mais il lui donne ses plus vastes développements, et il refait Trianon sur un plan nouveau. Il prend les Invalides inachevés, et il y mettra le dernier complément par l'érection de la coupole et l'heureuse distribution de la lumière qui en éclaire les peintures (2). « Par ses talents avan-

(1) Boileau, *Art poétique*, IV :

Déjà de bâtiments parle comme Mansard.

(2) Avant lui, les peintures du dôme n'étaient éclairées que par les fenêtres latérales. Mansard fit comme à Saint-Pierre une double calotte; mais, au lieu de la terminer à la lanterne, il ouvrit la plus basse et l'éclaira par des croisées ouvertes dans un attique, et dont e jour pénétrant entre les deux calottes frappe sur la voûte supé-

tageux, disent les *Mémoires inédits de l'Académie*, il s'était acquis l'estime du roi et celle des grands et de tous les savants du royaume (1). » Aussi, pendant qu'il exécute pour le roi, outre Versailles, Marly, Saint-Cyr, la place Vendôme, il construit la place des Victoires pour le duc de Lafeuillade, le château de Dampierre pour le duc de Luynes, le château de Lunéville pour le duc de Lorraine. Dans la dernière partie de sa vie, devenu surintendant des bâtiments, etc. (1699), il eut sous sa direction les académies; il les traita avec bienveillance, leur fit rendre les pensions supprimées par suite de nécessités politiques, et mérita ainsi leur bienveillance, qui peut-être n'a pas nui à sa réputation.

Avec de tels instruments, Louis XIV pouvait beaucoup pour sa gloire et pour celle des beaux-arts. Il en usa au milieu même de sa guerre contre toute l'Europe, et, après la paix, il fit de leurs chefs-d'œuvre un ensemble de trophées durables pour son nom et son siècle. Versailles, Marly et sa machine, et même la témérité fastueuse et impuissante de Maintenon, la place Vendôme, à Paris, et des embellissements considérables à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Chambord, furent autant de musées ouverts aux monuments des hommes de génie qu'il protégeait.

rieure sans que le spectateur puisse les apercevoir ni découvrir la cause de l'éclat que reçoivent les peintures du dôme. » *Biog. univ.*, art. Mansard, par Periès.

(1) *Mémoires inédits*, notice de Martin Desjardins.

L'imagination aime à se représenter tout le siècle de Louis XIV à Versailles, et à croire que ce monument, rapidement achevé, a été le témoin et le théâtre de toutes les magnificences du grand roi; c'est là un rêve et non la vérité. Il a fallu de longues années pour mettre Versailles en l'état où nous le voyons, et c'est à peine si, à la fin de sa vie, le constructeur l'a eu tout entier à sa disposition. La chapelle, par exemple, commencée en 1699, n'était pas encore terminée à la mort de Mansard en 1708; l'orangerie ne remonte pas au delà de 1686, et la grande galerie n'a pas été entreprise avant 1678. Dans les premiers temps, ce que le roi y cherchait surtout, c'était un jardin et des eaux. Le château même, avec quelques augmentations à l'ancienne demeure de Louis XIII, était petit; les annexes étaient au bout du parc : d'un côté, à la place du petit village de Trianon, le pavillon de porcelaine ou pavillon des fleurs, et de l'autre la ménagerie. Le plus grand luxe et la plus grande dépense étaient le canal creusé en 1670, et augmenté, en 1672, d'un canal transversal, et les eaux amenées à grands frais de l'étang de Clagny et de la rivière de Bièvre. Avec la guerre de Hollande commença (1672) la construction des grands appartements du roi et de la reine, à laquelle correspondirent de nouveaux travaux de jardinage et d'hydraulique, la création du labyrinthe et les eaux dérivées des plateaux du sud ou de la forêt de Marly. On voit alors le roi, au sortir du siége de Maestricht (1673) ou

du camp devant Besançon (1674), régler la disposition des appartements, s'informer de l'effet produit par les orangers, et prescrire sur les pompes les épreuves qui peuvent lui permettre de régler le jeu des fontaines et la grosseur des jets d'eau (1).

En 1678, Louis XIV signifia qu'il voulait résider dorénavant à Versailles ; ce fut le commencement des grands travaux de construction. L'entreprise parut téméraire à l'opinion ; on ne croyait pas que le séjour de Versailles fût sain, et les courtisans mêmes critiquaient la préférence du maître pour un lieu suspect. Une maladie qui décima les ouvriers confirma d'abord cette croyance. « On emporte toutes les nuits, écrivait Sévigné, comme de l'Hôtel-Dieu, des charriots pleins de morts ; on cache cette triste marche pour ne pas effrayer les ateliers et ne pas décrier l'air de ce *favori sans mérite*. » Bussy disait à son tour : « Les rois peuvent donner à la terre une autre forme que celle qu'elle avait reçue de la nature ; mais la qualité de l'eau et celle de l'air ne sont pas en leur pouvoir (2). »

(1) Louis XIV à Colbert, de Sainte-Menehould, juin 1673 : « Il faudra faire percer la porte qui va du petit appartement, où loge Mme de Montespan, dans la salle des gardes du grand appartement, et la mettre en état qu'on puisse passer. » Il ajoute une recommandation relative au cabinet où il va quelquefois pendant les conseils à des choses nécessaires, c'est-à-dire le lieu où l'on met les commodités.

Du camp devant Besançon, mai 1674 : il demande qu'on lui fasse connaître l'effet que les orangers font à Versailles dans le lieu où ils doivent être.

(2) Sévigné, *Lettres*, 12 octobre 1678. Bussy, 14 octobre 1678.

En dépit de ces coups de langue, la volonté du roi, secondée par Mansard, se donna en quelques années satisfaction presque complète. De 1678 à 1686, on vit s'élever la grande et la petite écurie, le grand commun, l'aile du sud, la grande galerie, l'orangerie avec son double escalier, enfin l'aile du nord. En même temps, le régiment suisse de Surbeck creusait la grande pièce d'eau dite des Suisses; le canal de Buc ouvrait le chemin à l'eau des étangs de Saclay, Villiers et Trou-Salé; et, pour improviser des ombrages, le jardinier du prince Maurice de Nassau enseignait l'art, qui n'est pas d'hier, de transplanter sans dommage de grands arbres dans le parc (1). Un témoin oculaire (2) a peint en deux mots la magnificence et la multiplicité de tant d'opérations à la fois : « Durant cette dernière semaine, on dépensa pour Versailles 250,000 livres, et il y avait tous les jours vingt-deux mille hommes et six mille chevaux qui travaillaient (27 août 1685). »

Pour répondre aux murmures et au grief le mieux fondé, pour donner à Versailles des eaux abondantes et potables, le roi se préoccupait depuis plusieurs années des moyens d'assurer à cette ville les eaux d'un fleuve. Un gentilhomme liégeois, Arnold Deville, avait fait établir dans son domaine une machine à élever l'eau, par le charpentier Swalm

(1) Le Roi, *Histoire de Versailles*, et *Mémoires de la Société de Seine-et-Oise*.

(2) Dangeau, *Journal*.

Renkin (Rennequin Sualem), ouvrier illettré, mais très-habile dans les arts manuels. Colbert les appela tous deux en 1675; entre autres expériences, ils essayèrent devant Saint-Germain la puissance d'une roue hydraulique, et firent monter l'eau du fleuve par-dessus la hauteur du château. Ce succès décida l'entreprise de la *Machine de Marly*. Aux pieds des côteaux de ce nom, devant une île, on établit, dans le bras gauche de la Seine, les roues qui devraient mettre les pompes en mouvement, et pousser l'eau le long de la pente, à six cents toises du courant, et à cinq cents pieds plus haut que le bout des tuyaux aspirants. Les travaux durèrent plus de cinq années (1679-1684). Nous en empruntons les détails à une relation contemporaine : « Quatorze roues hydrauliques de trente-quatre pieds de diamètre ont chacune deux manivelles qui sont attachées à treize grosses chaînes, à sept petites et à huit équipages qui mènent soixante-quatorze corps de pompes sur la rivière, soixante-dix-neuf à mi-côte et quatre-vingt-deux au puisard supérieur... Les soixante-quatre pompes qui sont sur la rivière font monter l'eau jusqu'au puisard de mi-côte, à cent toises de la rivière, à cent quarante-huit pieds plus haut que le fond des coursières. L'eau arrivée à mi-côte est conduite dans un réservoir, d'où elle est distribuée dans deux puisards, et relevée par soixante-dix-neuf pompes foulantes et renversées qui la poussent jusqu'au puisard supérieur, distant de celui de mi-côte de deux cent vingt-quatre toises. Arrivée dans le

puisard supérieur, elle est relevée par quatre-vingt-deux pompes renversées et refoulantes sur la tour d'où elle entre dans l'aqueduc. Quand la machine est dans sa force et les eaux de la rivière hautes, elle donne, en vingt-quatre heures, sept cent soixante-dix-neuf toises cubes, qui valent vingt-un mille trente-sept muids. Quand les eaux sont basses, elle donne moitié moins (1). »

Quelque riche que fût le cadeau, comme il se faisait attendre, puisque les eaux de Marly n'arrivèrent vraiment à Versailles qu'en 1686, le roi avait déjà conçu un autre moyen d'approvisionner sa ville de prédilection. Un jour, le 19 octobre 1684, « on parla au lever du roi, dit Dangeau, de la rivière d'Eure que le roi veut faire venir à Versailles; on l'a fait niveler; elle est de quatre-vingts pieds plus haut que les plus hauts réservoirs de Versailles. » L'admiration des courtisans s'empara de cette merveille; on vantait en style *précieux* la « grande beauté qui devait paraître à Versailles, toute fraîche, toute pure, toute naturelle, et effacer toutes les autres beautés. » Sévigné, en comprenant enfin que ce n'était qu'une rivière, n'en trouvait que plus hardi le caprice du souverain qui changeait ainsi la carte de France sans souci des réclamations des géographes (2). Louvois, alors surintendant des bâtiments, ne perdit pas une mi-

(1) Piganiol de La Force, *Nouvelle Description de la France.*
(2) Sévigné, *Lettres*, 13 décembre 1684.

nute pour exécuter ce bon plaisir du maître. Il remit sur pied l'Académie des sciences pour les nivellements, Vauban pour les canaux à creuser, pour les aqueducs à construire. Dès le printemps suivant, il organisa le camp de Maintenon, cette armée qui monta parfois jusqu'à trente mille soldats pour remuer les terres et élever les maçonneries. Il s'agissait, ici d'ouvrir un nouveau lit à la rivière, là d'établir des canaux provisoires pour transporter les matériaux; ailleurs de franchir la vallée de l'Eure, près de Maintenon, sur un aqueduc en maçonnerie à trois rangs d'arcades superposées, comme le pont du Gard. Ce dernier projet surtout exaltait l'enthousiasme des admirateurs. « Il y aura, écrivait Dangeau, près de seize cents arcades aux aqueducs que l'on fait, quelques-unes deux fois plus hautes que les tours de Notre-Dame, et beaucoup d'autres petites que l'on ne compte pas (1). » Les visites fréquentes du ministre, du roi, de toute la cour, paraissaient promettre une rapide exécution. Le roi revenait ravi tout ensemble de la bonne tenue de ses soldats et de l'avancement de l'œuvre. Malheureusement des maladies dans les troupes amenèrent des suspensions de travaux, et successivement d'autres difficultés financières ou politiques firent pressentir l'abandon inévitable d'une entreprise encore plus ruineuse que grandiose.

Mais Versailles était debout. On a reproché à ce

(1) *Journal* de Dangeau, 8 juin 1685.

château l'uniformité de la construction extérieure. Ce corps de logis carré et ses deux longues ailes « d'une architecture rétrécie, à ressauts, sans con« traste et sans opposition, » se confondent quand on les voit à quelque distance, et semblent ne former qu'un long mur monotone. Il y avait encore à l'intérieur une disposition maladroite des appartements qui nuisait aux communications. Malgré ces défauts, la richesse des décorations multipliées au dedans par l'architecte, et au dehors, dans les jardins, ce peuple de statues, ce mélange de parterres, de bassins, de bosquets, alignés ou échelonnés avec une si habile diversité, faisaient de l'ensemble le premier palais du monde; les toits eux-mêmes avaient une magnificence jusqu'alors inconnue; les ornements de plomb qui les surmontaient étaient dorés, et dans les fêtes, comme à la naissance du duc de Bourgogne, resplendissaient du feu des illuminations. Le roi habitait Versailles depuis 1682. Il y étalait sa puissance aux yeux des nations dans la personne de leurs ambassadeurs, les recevait assis sur un trône d'argent massif et revêtu lui-même de pierreries (1). A chaque instant, dans les jardins, il changeait, par amour du progrès, les fontaines, les statues, les monuments en marbre, disposant sans résistance et sans contrôle des artistes et des revenus (2). En remontant à ses apparte-

(1) Réception de l'ambassadeur du czar Feodor, en 1681.

(2) Voir dans le *Journal* de Dangeau quelques-uns de ces caprices :

ments, en traversant ses galeries, il passait au milieu de sa gloire exposée et rangée par exploits guerriers ou politiques dans les peintures. On a regretté, avec raison, de ne rencontrer dans la plupart des œuvres d'art de Versailles que des souvenirs mythologiques ou voluptueux, et rien ou presque rien de l'histoire de France. Le reproche serait injuste si l'histoire du roi était celle du pays; car les peintres, interprètes de sa pensée, n'ont rien oublié de ce qui pouvait exalter les grands événements de son règne, et proclamer sa domination universelle.

Dans le grand escalier, Lebrun avait peint l'humiliation de l'Espagne dans la querelle de préséance, le renouvellement des alliances avec les puissances étrangères, et l'ouverture de la guerre de Hollande par cette attaque simultanée de quatre villes dont Louis XIV s'était montré si fier. Van der Meulen y ajouta, au lendemain même des événements, en quatre petits tableaux, la prise de Valenciennes, de Cambrai et de Saint-Omer, et la bataille de Cassel. La grande galerie, ouvrage de Lebrun seul, exposait en neuf grands tableaux, en douze autres à bordure

« 19 juin 1684, le roi ordonne une colonnade de marbre avec de grosses fontaines dans l'endroit où étaient les sources. 6 juillet, le roi se promena à ses fontaines, et ordonna qu'on ôterait celle de la *Renommée*, voulant en cet endroit-là faire encore quelque chose de plus magnifique.... Le roi avait ordonné qu'on travaillât à une fontaine au-dessous du marais qui devait être beaucoup plus magnifique que celles qui étaient déjà faites.... 28 juillet, le roi visita quelques-unes de ses plus belles fontaines, et ordonna quelques changements à celle qu'on appelle la *Montagne-d'Eau*. »

ovale, et en six bas-reliefs posés à la clef de la voûte, toutes les merveilles des dix-huit premières années du règne, depuis le jour où le jeune monarque avait saisi le gouvernail de l'État jusqu'à la paix de Nimègue. Au point de départ, c'est le roi entouré de divinités dont les attributions figurent ses qualités supérieures, et alarmant, par sa résolution, l'Allemagne, la Hollande et l'Espagne. Plus loin (4e tableau), c'est sa sagesse dans les conseils, le génie du secret portant le casque du roi pour représenter les sages et discrètes mesures qui ont préparé la guerre de Hollande. Au sixième tableau, le roi-César avec la devise *Veni, vidi, vici,* frappe les coalisés de 1674 qu'accompagnent la Terreur, la Jalousie et la Crainte. Au cinquième, le roi-Jupiter lance la foudre sur le Rhin à Tolhuys, et au huitième contre Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer, en même temps que Mars chasse l'Envie et abat l'hydre de la coalition. A ces gloires correspondent les humiliations des ennemis : la Hollande, sous la forme d'un marchand renversé parmi des ballots et des livres de compte, et sous celle d'une femme guerrière qui se voit arracher son bouclier où est écrit le nom de Maestricht; le lion d'Espagne recule quand on veut le faire avancer; l'aigle impériale ne se sent plus en sûreté sur les colonnes d'Hercule, et ces colonnes, déjà inclinées vers la terre, vont entraîner dans leur ruine l'inscription *nec plus ultra* qui formait la devise de Charles-Quint. Mais à la force qui renverse les superbes, il est beau d'ajouter la mansuétude qui

ménage les vaincus et protége les faibles, la grandeur d'esprit qui développe les arts de la paix. Ces autres mérites du roi ont leur place dans les petits tableaux et les bas-reliefs. On y voit l'aigle impériale sauvée à Saint-Gotthard par le bouclier de Louis XIV, la Hollande protégée contre l'évêque de Munster, le peuple vengé des *harpies* de finances contraintes à rendre l'argent volé, la sûreté établie dans Paris par l'organisation de la police, la justice réformée par le code Louis, les soldats invalides recueillis dans leur palais. Le peintre panégyriste n'a oublié non plus ni la création de l'Observatoire et des Académies, ni la jonction des deux mers, ni l'abolition des duels, ni la famine de 1662 soulagée par les libéralités royales. Mais pourquoi avoir retracé l'affaire de la garde corse et la vengeance tirée du pape? Au moment de l'exécution de ces travaux, Louis XIV était encore une fois en querelle avec le saint-siége, pour la Régale et les quatre articles de 1682. Sans doute il ne lui était pas indifférent de faire de ses emportements passés une menace pour le présent et pour l'avenir, et de contenir Innocent XI par le souvenir d'Alexandre VII.

La grande galerie a quarante toises de long et trente-six pieds de large. Cette dimension ajoute encore au mérite de tant de peintures exécutées en cinq années, de 1679 à 1684. Les travaux de sculpture ne marchaient pas moins rapidement. Coysevox fit, pour sa part, la moitié des trophées et vingt-trois des enfants qui décorent la galerie, et dans le

salon qui la termine, en retour du grand appartement, il paya son tribut à la personne du roi, en lui élevant une statue équestre couronnée par la Renommée. Qu'on joigne à cela les dix-sept arcades de glaces en face des dix-sept fenêtres, et les pilastres de marbre qui séparent les fenêtres et les arcades ; on comprendra l'admiration des contemporains pour cette magnificence supérieure à toutes celles de l'Europe. « Rien n'est égal à la beauté « de cette galerie de Versailles, écrit Sévigné (1) ; « cette sorte de royale beauté est unique dans le « monde. » Félibien, presque à la même date, disait de tout le château, et à l'avantage de la gloire du maître (2) : « Si l'on jette les yeux sur la beauté de l'architecture, sur ce nombre presque infini de statues, sur les merveilleux ouvrages de peinture, sur tant de meubles rares et précieux dont ce palais est rempli, enfin sur toutes les merveilles qui rendent le séjour de Versailles si délicieux et si admirable, quelle idée ne pourra-t-on pas avoir de la puissance d'un monarque qui en peu de temps a fait de si grandes choses ? »

On a quelque peine à comprendre que Louis XIV n'ait pas eu assez de tant de grandeurs, et que des dépenses si considérables lui aient laissé des ressources pour conduire en même temps d'autres

(1) *Lettres,* 15 avril 1685.

(2) Felibien, *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes,* dédicace à Louvois, 1687.

entreprises. Or, à l'époque même où il pressait l'achèvement de Versailles pour en faire son séjour officiel, il lui vint la pensée de se donner une autre maison, privée pour ainsi dire, qui ne ressemblerait à la première ni par la forme ni par la destination. Versailles, séjour de la cour, nécessairement ouvert à tout le monde, serait toujours bruyant d'affluence et d'affaires ; la nouvelle demeure serait comme un lieu de retraite et de repos, un rendez-vous de famille et d'intimité. Telle est l'origine du château de Marly (1679). Entre Saint-Germain et Versailles, sur la pente même par-dessus laquelle il travaillait à élever les eaux de la Seine, il choisit un lieu boisé, un peu humide, qui n'était, à en croire Saint-Simon, qu'un repaire de lézards, de crapauds et de serpents, pour le changer en une habitation enchantée. Le plan qu'il accepta, ou, dit-on, proposa lui-même, consistait en un grand pavillon à quatre appartements pour lui et sa famille, et en douze beaucoup plus petits, à deux appartements chacun (1), pour ceux qu'il lui plairait d'inviter, ce qui en restreignait sensiblement le nombre. En dehors de cet ensemble une chapelle, une caserne pour les gardes du corps, et des communs compléteraient l'installation. Il faudrait, en outre, encadrer ces constructions de parterres, de bassins, d'allées d'arbres et de statues.

(1) Deux personnes par pavillon, c'est ce que dit expressément Dangeau, en énumérant, 3 septembre 1686, les vingt-quatre favoris invités par le roi.

Le travail, commencé en 1679, marcha régulièrement si l'on en juge par la dépense qui est à peu près la même chaque année. Dans l'impatience d'avoir fini, Louis XIV, comme nous l'avons vu une fois pour Versailles, imposait au besoin le service de ses plaisirs aux ouvriers et aux localités voisines. Nous trouvons, à la date d'octobre 1682, un ordre qui prescrit au garde de la prévôté de l'hôtel « de se transporter incessamment dans les villages de Herblay, Méry, Méru, Auvers, Beaumont, Pontoise et autres lieux et maisons particulières, où il trouvera des carriers en grès ; il les amènera aux carrières de Louveciennes et de Marly pour y façonner du pavé pour les ouvrages des bâtiments de Sa Majesté, et tiendra la main à ce que lesdits ouvriers travaillent sans interruption. » Avec de tels auxiliaires, et un demi-million par an, le château de Marly était déjà, en 1684, en état de recevoir ses hôtes privilégiés.

Le pavillon du roi était un carré de vingt et une toises sur chaque face ; il avait pour décorations extérieures des peintures à fresque dont Lebrun avait donné les dessins : pilastres d'ordre corinthien, trophées et devises. Au fronton principal apparaissait en relief le Soleil, symbole du roi, dans son char. Les douze petits pavillons, alignés en avant, sur deux files de six, semblaient, dit un poëte latin du temps, figurer les douze Travaux du Soleil (1). Ces

(1) Boutard, *les Eaux et les Jardins de Marly* :

Solis agnosco jubar et quadrigas
Regiam circum propere volantes,

pavillons étaient reliés les uns aux autres par des berceaux de verdure, et à celui du roi par deux pavillons de treillage. Entre ces deux lignes, de magnifiques parterres et des bassins, dont le plus beau fut la fontaine des Quatre Gerbes, formaient comme le centre d'un jardinage qu'un contemporain appelle le plus *galant* qui fût au monde. On y remarquait les *portiques* ou deux allées de tilleuls venus de Hollande, « dont les branches, quoique fort grosses, avaient été pliées avec autant de docilité que si elles étaient de cire (1). » Le roi devait ajouter, d'année en année, aux embellissements, l'allée de la Bacchante, l'allée d'Atalante, le rond des Vestales, la pièce des Muses. Mais, dès 1685 (2), il donnait à Marly un ornement unique, une cascade, derrière le pavillon royal, ou plutôt une rivière qui, tombant d'une grande hauteur sur soixante-trois marches ou degrés de marbre, formait des nappes d'eau d'un incomparable éclat.

Ici encore la gloire du roi s'étalait à tous les yeux. Sans imputer à intention formelle de panégyrique, et de comparaison arrogante, toutes les décorations intérieures, les tableaux et les bustes qui remplissaient les appartements, il est permis d'y voir un second musée de l'histoire du règne complétant ou continuant la grande galerie de Versailles. On a

Quæque Phæbeos duodena signant
Tecta labores.....

(1) Piganiol de La Force.

(2) Dangeau, *Journal*, 27 avril 1685.

compté à Marly jusqu'à vingt-neuf tableaux de Van der Meulen; et les descriptions contemporaines célèbrent ces peintures des villes prises par le roi en personne sur les bords de la Meuse, de l'Escaut ou de la Sambre, des siéges de Besançon et de Luxembourg et du bombardement de Gênes. Les bustes des empereurs, placés en face, semblaient *pâlir dans leur marbre* devant ces exploits supérieurs à leurs victoires. Cependant le roi voulait bien, à Marly, déposer ou au moins tempérer la majesté souveraine. Ce n'était plus ce visage *de feu* qui foudroyait les géants; c'était un regard bienfaisant qui apportait *au monde la paix et la sérénité* (1). Racine a dit la même chose en termes plus simples et plus honorables à l'objet de son culte : « Vous ne sauriez croire combien cette maison de Marli est agréable : la cour y est, ce me semble, tout autre qu'à Versailles; il y a peu de gens et le roi nomme tous ceux qui l'y doivent suivre. Aussi, tous ceux qui y sont, se trouvant fort honorés d'y être, y sont aussi de fort bonne humeur. Le roi même y est fort libre et fort caressant. On dirait qu'à Versailles il est tout entier aux affaires, et qu'à Marli il est tout à lui et à son plaisir (2). »

Si encore il se fût borné à cette maison de cam-

(1) Poëme cité plus haut :

Namque ades non quo domitor Gigantum
Fulguras vultu, populosque terres
Igneus, sed quo placidum serenas
Candidus orbem.

(2) Racine à Boileau, 24 août 1687.

pagne ! Mais, depuis la paix surtout, il n'avait cessé d'embellir Fontainebleau qui lui plaisait particulièrement pour la chasse, et il y dépensa en dix ans, de 1678 à 1688, plus de 1,800,000 livres. Il se prit aussi d'amour pour Chambord, qui, auparavant, ne figurait sur les comptes annuels que pour des sommes insignifiantes (1), et qui fut si bien traité à partir de 1680, qu'il absorba en six ans plus de 700,000 livres, dont 445,000 dans la seule année 1685. A un voyage à Chambord, les courtisans admiraient les nouveaux appartements dont cette maison avait été pourvue depuis deux ans (2). Un caprice moins excusable encore fut la reconstruction de Trianon. Ce palais que Félibien appelait en 1674 le *théâtre des Grâces et des Amours,* avait cessé de plaire à son propriétaire ; sous Versailles même il lui fallut un petit Versailles d'un nouveau genre. En 1686, Mansard commença l'édifice qui subsiste encore sous le nom de grand Trianon, construction à l'italienne où le marbre domine, et surmontée dans tout son développement d'une balustrade enrichie de statues, de corbeilles, d'urnes et de cassolettes, qui la distingue de toutes les autres maisons royales. Louis XIV prétendait y diriger les travaux, renversant les bâtiments commencés, fixant la hauteur des cheminées, mesurant la largeur des fenêtres ; rien n'est même

(1) Par exemple, 11,000 livres en 1666, 16,000 en 1671, souvent 3 ou 4,000.

(2) *Journal* de Dangeau, septembre 1684.

plus célèbre, quoique parfaitement faux, que cette dispute avec Louvois pour une fenêtre de Trianon, d'où les politiques à la Saint-Simon font sortir la guerre de 1688 (1). Il y pensait dans ses voyages; au retour, il venait se rendre compte de l'exécution de ses ordres pendant son absence. En revenant de Luxembourg (1687), dit Dangeau, « le roi alla visiter son bâtiment de Trianon qu'il trouva fort avancé et fort beau, » et le courtisan nous le montre y allant sans cesse dans les semaines suivantes, avec ce besoin d'être servi qui croit supprimer les retards par des marques d'impatience.

Il eut, à la même époque, la pensée d'ajouter aux embellissements de Paris une place monumentale qui s'appellerait la *place des Conquêtes*, et à laquelle est resté le nom de place Vendôme. La maison de Vendôme, réduite par ses dettes à vendre une grande partie de ses biens, céda au roi, en 1685, moyennant 720,000 livres (2), son hôtel de Paris qui s'étendait, avec ses jardins, entre la rue Neuve-des-Petits-Champs et la rue Saint-Honoré; les Capucines du voisinage cédèrent aussi leur couvent, mais à charge de reconstruction. Sur ce vaste espace, le roi et Louvois voulaient former une place beaucoup plus large et plus longue que la place Royale, et certainement la plus belle de l'Europe,

(1) Rousset, *Histoire de Louvois*, tome III. Voir surtout une lettre de Louvois à Mansard, où il lui expose les volontés du roi, page 407.

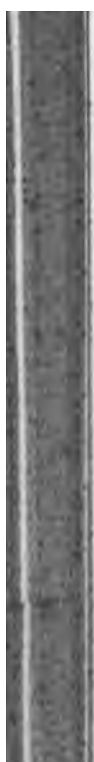
(2) Dangeau, *Journal*, 2 avril 1685. Rousset conteste cette date, et prouve par les pièces que le contrat de vente est du 4 juillet.

encadrée de trois côtés par des constructions uniformes, et ouverte devant la nouvelle église qu'on bâtirait aux Capucines. Ici, du moins, l'utilité publique semblait se substituer aux convenances personnelles du souverain. Les bâtiments étaient destinés à recevoir la Bibliothèque du roi, les Académies, la Monnaie, la Chancellerie et le grand Conseil. On espérait, en outre, atténuer de beaucoup la dépense par la revente des terrains qu'on n'emploierait pas. On se mit à l'œuvre sans délai sur ce plan qui devait être changé après la mort de Louvois, et qui n'en a pas moins englouti, sans résultat, plus de deux millions en six ans. La grandeur de l'entreprise est suffisamment attestée par des comptes annuels tels que ceux-ci : 750,000 livres en 1685, 320,000 en 1686, 467,000 en 1687.

Pendant que ces magnificences semblaient réussir sur tous les points au gré du roi, il rencontrait, dans un de ses plus chers projets, une contradiction qui aurait pu l'étonner et l'arrêter comme un mauvais présage. Il avait tout osé pour amener la rivière d'Eure à Versailles. Il changeait ses troupes en terrassiers et en maçons. Il avait trouvé Vauban docile à abandonner ses propres plans pour ceux de Louvois. Dans la crainte que la spéculation des particuliers nuisît aux intérêts des exécuteurs de la volonté royale, Louvois avait interdit aux habitants de Maintenon, sous peine de la prison, de renchérir leurs loyers. Une partie des travaux était même déjà accomplie, le nouveau lit de la rivière creusé sur

une longueur de deux lieues, un canal couvert terminé entre Pontgouin et Berchère; les piles de l'aqueduc s'élevaient à une grande hauteur, et un historiographe du roi les déclarait, en style de Colbert, *bâties pour l'éternité* (1). Mais la nature ainsi violentée (pourquoi ne pas dire la Providence ?) n'avait pas dit son dernier mot. Tant de terres remuées, tant de soldats agglomérés sous une chaleur brûlante, engendraient des maladies qui avaient rendu nécessaire, dès le 12 août 1686, la levée du camp de Maintenon. L'année suivante, les troupes revenues en plus grand nombre, furent aussi plus vivement attaquées par les fièvres, par le scorbut, qui déconcertaient le savoir des officiers de santé, réduisaient certaines compagnies à dix hommes valides, et affaiblissaient pour le reste de leur vie ceux qui n'en mouraient pas. On eut la prudence de ne pas s'obstiner contre la résistance et d'attendre. Mais au printemps suivant (1688) l'obstacle se retrouva aussi complet, aussi invincible : le roi lui-même et son ministre furent atteints par la maladie. On venait de se décider pour la troisième fois à séparer le camp, lorsque, dans la nécessité de soutenir ses prétentions contre l'Allemagne, Louis XIV envoya ses travailleurs à la frontière. Ainsi la guerre mettait fin aux travaux, et les travaux, par l'épuisement des soldats, rendaient l'armée moins solide et moins propre à la victoire; on ne tarda pas à le constater au siége de Philips-

(1) Racine à Boileau, 4 août 1687.



CHAPITRE XXVIII

Histoire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et après la paix de Nimègue, 4e partie. Les plaisirs, les mœurs du roi et des grands. La ruine des finances.

I. — Les fêtes de Louis XIV après la seconde conquête de la Franche-Comté. — Les réceptions ordinaires à Versailles. — Les voyages aux maisons royales. — Les loteries. — La fête de Sceaux.

Le 5 février 1674, Sévigné écrivait à sa fille : « Il n'y a eu qu'un bal ou deux à Paris dans tout le carnaval. On y a vu quelques masques, mais peu. La tristesse est grande; les assemblées de Saint-Germain sont des mortifications pour le roi, et seulement pour marquer la cadence du carnaval. » Cette tristesse singulière, ce temps d'arrêt dans une habitude si chère à la cour, s'expliquait par la fin peu favorable de la dernière campagne et par la crainte qu'inspirait pour la suivante la coalition de l'Europe. Mais aussitôt que la victoire eut reparu, et surtout la victoire par le roi, dans la seconde conquête de la Franche-Comté, la privation cessa et les plaisirs s'émancipèrent avec tout l'emportement d'une passion longtemps contenue.

Un des grands mérites des fêtes et divertissements

du roi, dit un des rapporteurs (1), était la promptitude et le secret des préparatifs. Les invités, sans avoir rien vu du nombre des ouvriers ou de la durée du travail, trouvaient tout à coup des théâtres nouveaux, des bocages enrichis de fontaines et de figures, des collations et des *médianoches* (2) incomparables. Au besoin, on ne reculait pas plus devant l'extraordinaire, le bizarre même, pour multiplier les nouveautés, que devant la profusion pour affirmer les inépuisables richesses du roi. Les fêtes célébrées à Versailles, en juillet et août 1674, se partagent en six grandes journées. La cour pavée de marbre, Trianon, la ménagerie, le petit parc, l'orangerie, le canal, en furent successivement le théâtre. On y joua l'*Alceste* de Quinault, le *Malade imaginaire*, les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, et l'*Iphigénie* de Racine pour la première fois. A Trianon, la salle du Conseil, large place au milieu des bois, préparée pour un souper, était éclairée de cent cinquante lustres, et l'ile, qui en formait le milieu, bordée de soixante-seize guéridons de fleurs portant des girandoles de cristal allumées de bougies. Sur la table une *manière d'édifice* contenait la collation composée de toutes sortes de fruits arrangés dans cent douzaines de plats; cet édifice se divisait en seize arcades formées chacune de quatre colonnes torses

(1) Félibien, Relation des fêtes de 1674, à la suite des fêtes de 1668, et des plaisirs de l'Ile enchantée.

(2) Mot espagnol, alors fort en usage, pour désigner les repas de minuit.

et accouplées qui supportaient la corniche. Pour le *médianoche* de la cour de marbre, la table fut dressée alentour de la fontaine. Cette table, de treize toises de tour, servait de base à huit consoles de lapis enrichies d'or, hautes de quatorze pieds, et dominées par un plafond de figure octogone, ouvert au milieu. Au-dessus de ce plafond, une colonne toscane, de dix-huit pieds, toute de lumière, semblait se soutenir d'elle-même; la base et le chapiteau en étaient percés à jour, le fût n'était qu'un feston de fleurs d'or tournant en forme de vis, et éclairé sur toute la rampe par six cents bougies; à l'intérieur de ces feux, on voyait s'élever, à une grande hauteur, l'eau de la fontaine, à travers le plafond de la table. Le luxe des illuminations montait quelquefois à ving mille lumières sur les bords du canal, et à plus de quatre mille autres feux qui éclairaient les fontaines et les parterres du parc. La dernière journée (31 août) fut une sorte de triomphe en l'honneur du souverain victorieux. Il se promena en gondole sur le canal, avec une suite nombreuse, à la lueur des illuminations. « Pendant que les vaisseaux voguaient avec lenteur, on entrevoyait l'eau qui blanchissait tout autour, et les rames, qui la battaient mollement et par des coups mesurés, marquaient comme des sillons d'argent sur la surface obscure de ces canaux. » Le narrateur officiel ne craint pas de prêter à la nature muette ses sentiments d'adulation. « Quand Leurs « Majestés, dit-il, montèrent dans des gondoles

« superbement parées, suivies du reste de leur cour « qui remplissait plusieurs vaisseaux d'un ouvrage « très-riche, on vit l'eau du canal, auparavant « tranquille et sans aucune agitation, comme s'en- « fler d'orgueil de porter ce qu'il y a de plus grand « et de plus auguste sur la terre. »

Il n'était pas possible de donner autant d'ampleur à toutes les réjouissances. Il y eut même, dans le cours des événements, plus d'un *coup de massue*, tel que la mort de Turenne et ses conséquences, qui rabaissa la joie (1). Mais l'assurance revenait, et avec elle les divertissements sous diverses formes. Ce n'est pas seulement la représentation des opéras de Quinault (*Atys*, février 1676, *Isis*, 1677), qui ravit la cour avec la musique de *Baptiste* (Lulli), qu'on admire sur nouveaux frais, des décorations passant tout ce qu'on avait vu, et des habits galants et magnifiques (2). C'est le jeu aux frais de tous, il est vrai, et les promenades à Versailles dans la compagnie du roi. Écoutons ici un témoin oculaire qui a sa part dans ces honneurs : « Cela commence à trois heures, dit Sévigné. Le roi, Monsieur, Madame, Mademoiselle, tout ce qu'il y a de princes et de princesses, Mme de Montespan, toute sa suite, tous les courtisans, toutes les dames, enfin tout ce qui s'appelle la cour de France, se trouve dans ce

(1) Sévigné, 31 juillet 1675 : « On devait partir aujourd'hui pour Fontainebleau, où les plaisirs devaient devenir des peines par leur diversité : il arrive un coup de massue qui rabaisse la joie. »

(2) Sévigné, 6 mai 1676.

›el appartement du roi. » On cause avec lui, il ›ntend de la musique d'un très-bon effet qui lui est . lui-même très-agréable. Seulement comme il ı'oublie jamais qu'il a des devoirs de roi, s'il survient les courriers, il se retire le temps nécessaire pour ire ses lettres. On joue et quel jeu! « Mille louis : sont répandus sur le tapis; il n'y a pas d'autres etons. » Les poules sont au moins de cinq, six ou ept cents louis, les grosses, de mille, de douze cents. ⌞es uns perdent sans souci, trahissant leur jeu pour e plaisir de caqueter; les autres, comme Dangeau (1), ›rofitant de ce laisser-aller pour tout compter, ;agner et s'enrichir. « A six heures on monte en alèche. On va sur le canal dans les gondoles, on y rouve de la musique, on revient à dix heures, on rouve la comédie, minuit sonne, on fait *média-'oche*. » Et voilà comme on se ruine en s'amusant.

Une autre fois, un mois à peine après la perte de ›hilipsbourg, il fut question d'une fête à Villers-Ƨotterets, en l'honneur de la Saint-Hubert. Le roi lonna de l'argent à plusieurs dames pour leurs ıabits; une surtout, récemment réconciliée avec ᴧ^me^ de Montespan, reçut pour cette destination

(1) Sévigné, 29 juillet 1676 : « Je voyais jouer Dangeau, et j'admi-ais combien nous sommes sots auprès de lui. Il ne songe qu'à son ffaire et gagne où les autres perdent; il ne néglige rien, il profite de ›ut, il n'est point distrait; aussi, les deux cent mille francs en dix ›urs, les cent mille écus en un mois, tout cela se met sur le livre de a recette... Et Dangeau est ravi de tout ce caquet; il découvre le ›u, il tire ses conséquences, il voit à qui il a affaire... C'est bien lui ui sait le dessous des cartes, car il sait toutes les autres couleurs. »

quatre cents louis. Les autres, moins favorisées, firent d'elles-mêmes des frais considérables. « La plus incroyable chose du monde, dit encore Sévigné, c'est la dépense que font ces dames sans avoir le premier sou, hormis celles à qui le roi les donne. » Quelques jours après, la partie fut contremandée, mais le roi eut la bonté de permettre qu'on portât les beaux habits à Versailles. Ce fut là qu'on fit la Saint-Hubert. On y vit paraître, et aussi dans les promenades, les beaux justaucorps en broderie, destinés pour Villers-Cotterets, et les *transparents* dont nous laissons volontiers à une femme le soin de faire la description : « Ce sont, dit-elle, des habits entiers des plus beaux brocarts d'or et d'azur qu'on puisse voir, et par-dessus des robes noires transparentes, ou de belle dentelle d'Angleterre, ou de chenilles veloutées sur un tissu. Cela compose un transparent qui est un habit noir et un habit tout d'or ou d'argent, ou de couleur comme on le veut, et voilà la mode. » Dans la même lettre, la malicieuse admiratrice parle d'un cadeau pseudonyme apporté tout à coup à Mme de Montespan, « un habit d'or sur or, rebrodé d'or, rebroché d'or, et par-dessus un or frisé mêlé avec un certain or, qui faisait la plus divine étoffe qu'on eût jamais imaginée. » Le roi, et les courtisans, d'un écho unanime, attribuaient cette galanterie à Langlée, un d'entre eux, grand joueur et fort bien vu en cour. Mais l'invraisemblance était trop forte, et tout en répétant : « Langlée, Langlée, » nul ne doutait

qu'un pareil don ne vînt du roi, qui entre les dames qu'il voulait bien habiller, entendait marquer sa préférence pour la favorite.

On a remarqué plusieurs fois, et c'était justice, que Louis XIV n'hésitait pas à quitter les plaisirs de la cour pour aller attaquer Valenciennes au mois d'avril, ou Gand au mois de mars. Les courtisans ne trouvaient, dans l'histoire, rien de pareil à de tels sacrifices; un d'eux, le comparant à Charles VII, était tout prêt à retourner, en faveur de Louis XIV, le mot de Lahire, et lui cherchait un surnom supérieur à celui de *Victorieux* (1). Mais, la part du devoir faite, n'était-il pas convenable de se donner le repos nécessaire, surtout lorsque le repos paraissait être sans danger? Vers la fin de l'heureuse campagne du maréchal de Créqui, en Lorraine (juillet 1677), on avait fait le projet d'un voyage à Fontainebleau. On ne parlait que des plaisirs de Fontainebleau, des plaisirs infinis. On supputait les frais à faire, les habits divers qu'il faudrait y porter. On souriait de certaines hésitations, parce qu'on n'y croyait

(1) Bussy-Rabutin à Sévigné, 23 février 1678 : « Avez-vous jamais « lu ou entendu dire quelque chose de pareil à ce qu'il fait. L'amour « seul de la gloire, sans autre nécessité, lui fait quitter les plaisirs « au milieu de l'hiver. Savez-vous bien ce qui me fait faire cette ré- « flexion ? C'est la vie de Charles VII, que je lis à cette heure. » Là-dessus, il conte la conversation de Charles VII et de Lahire; puis il ajoute : « N'aimez-vous pas bien Lahire et ne méprisez-vous pas bien « Charles VII? Mais admirez la flatterie de l'histoire : c'est pourtant « ce prince que les flatteurs ont appelé *le Victorieux*. Comment donc « nommerai-je Louis quatorzième, moi? Le voulez-vous savoir? *Les « délices et la terreur du genre humain.* »

pas. Telle qui s'effrayait d'abord de la dépense n'était pas de force à ne pas succomber, en fin de compte, à une si douce tentation. Tout à coup on apprit le mouvement du prince d'Orange contre Charleroi; à cette nouvelle, les jeunes gens et même les boiteux, les favoris et même les mécontents, partirent en poste pour le Nord. Ah! cette échauffourée allait-elle retarder ou rompre le voyage de Fontainebleau? C'était l'inquiétude de bien des gens. Aussi avec quelle joie on apprit la levée du siége de Charleroi! Que le prince d'Orange était *bon!* Enfin on sut que le voyage de Fontainebleau était assuré; enfin, le 28 août la cour était à Fontainebleau. Le séjour se prolongea, sans doute en compensation de cette longue attente; on y était encore le 29 septembre; on en parlait encore au milieu d'octobre. On louait les uns pour leurs succès, leur bonne tenue, leur grâce à faire les honneurs; et comme toujours, entre amis, on tournait en dérision les autres pour leurs ridicules, surtout les laides qui s'étaient efforcées de paraître belles à force de diamants, de perles et de parures empruntées (1). C'était un bel intermède entre la retraite du prince d'Orange et la campagne de Créqui contre Fribourg.

La paix de Nimègue, en assurant aux amateurs plus de régularité, laissa un libre cours aux profusions chez le roi, et par imitation chez les princes, même chez les ministres. Les contemporains se

(1) Sévigné, passim, de juillet à octobre 1677.

plaisent à donner les détails de ces exhibitions de luxe où la prodigalité rend témoignage de la puissance. Ils décrivent les mascarades alors fort en vogue à la cour, où les déguisements les plus étranges étaient toujours le plus admirés. Une fois, c'est le Dauphin paraissant d'abord en opérateur, et, par un seul mouvement d'un petit cordon, se changeant à vue en un grand seigneur chinois; le duc de Mortemart représentant l'hiver par un habit tout composé de manchons jusqu'à la coiffure, une palatine pour cravate, et un masque qui imitait le visage d'un homme transi par le froid. Une autre fois, c'est le duc et Mlle de Bourbon masqués en avocats, « avec une propreté qui faisait assez connaître que les robes de ces avocats-là n'avaient jamais essuyé la poussière du palais, » et, dans la même assemblée, un jeu de quilles humain avec la boule. Ceux qui représentaient les quilles étaient assis dessous et respiraient par de petites fenêtres invisibles. Qu'on juge par là du contour et de la hauteur de ces joujous (1). Mais de pareilles inventions n'étaient pas sans précédents. Ce qui appartient plus particulièrement au grand roi, ce sont les largesses qu'il mêlait à ces jeux, par où sa supériorité défiait l'imitation.

Dangeau raconte que, pour une des premières invitations à Marly, il avait préparé une de ces loteries qu'il aimait à organiser lui-même : cinquante lots,

(1) *Mémoires* de Dangeau, 1685, *Mercure galant.*

chacun du prix de 4,000 francs au moins, pour les dames. Mais au lieu de cinquante dames, il en était venu plus de cent à Versailles. Contrarié d'avoir à choisir, et plutôt que de désobliger personne, il rompit cette partie. Il s'y prit mieux dans la suite. Quelques mois après, il donnait à Marly un autre jeu non moins splendide dont il faisait seul les frais, une vente qui ne devait pas lui rendre ses avances. Dans le salon fort éclairé, il y avait quatre boutiques représentant les quatre saisons de l'année. On y voyait entassés de l'argenterie, des bijoux, des hardes au moins pour 15,000 pistoles, et tout ce qui convient à chaque saison. Le Dauphin et Mme de Montespan tenaient la boutique de l'automne, le duc du Maine et Mme de Maintenon celle de l'hiver, le duc de Bourbon avec Mme de Thianges celle de l'été, la duchesse de Bourbon avec Mme de Chevreuse celle du printemps. Hommes et femmes y jouèrent. Ceux qui gagnaient emportaient leur gain, ceux qui perdaient ne payaient rien. On joua jusqu'au souper. A la fin du jeu, le roi et le Dauphin donnèrent gratuitement tout ce qui restait dans les boutiques (1).

En retour de ces cadeaux, tout à la fois pour se faire un peu valoir et par instinct de flatterie habile, n'était-il pas naturel que les membres de sa famille, et les premiers de la cour, eussent la tentation de

(1) Dangeau, *Mémoires*, janvier 1686; *Mémoires* de Choisy, livre V.

lui offrir quelque chose de leur richesse, et de lui rendre encore hommage en l'imitant de loin? C'est ce qu'on vit au baptême d'une petite-fille du grand Condé (1680). La marraine était la fille bâtarde de Louis XIV et de La Vallière; il y eut en son honneur une fête *très-enchantée* à l'hôtel de Condé. D'abord la cérémonie même du baptême qui fut d'un grand éclat, ensuite la collation qui rappela la fête de Chantilly; après la collation, la comédie mêlée de *beaux endroits de musique*, animée par les meilleurs danseurs de l'Opéra; et l'encadrement plus dispendieux encore : « Un théâtre bâti par les fées, des enfoncements, des orangers couverts de fleurs et de fruits (au mois de février), des festons, des pilastres (1). » Cette petite soirée coûta deux mille louis au prince qui avait à peine, par le savoir-faire de Gourville, libéré sa fortune de ses créanciers. La narratrice ajoute : « Et le tout pour cette belle princesse; » oui, pour la fille que Louis XIV aimait le mieux, et aussi pour le père avec qui l'ancien déserteur aux Espagnols tenait fort à rester réconcilié et gracié.

Le plus célèbre de ces hommages est la fête de Sceaux offerte au roi par Seignelay (1685). On raconte que Seignelay et Louvois se disputant à qui gagnerait ou conserverait le premier rang dans la faveur du maître, ils essayèrent de l'effet que pourrait produire sur lui un divertissement en son hon-

(1) Sévigné, 9 février 1680.

neur dans leurs jardins. Au rapport de Dangeau, « le vilain temps gâta un peu la fête de Meudon; « mais celle de Sceaux fut, du consentement de « tous les courtisans, la plus belle qu'on eût jamais « donnée au roi. » Sévigné, en recevant, dans sa retraite des Rochers, la relation par Mme de La Fayette, s'écriait : « Qu'elle était jolie ! Qu'il y a d'esprit et d'invention dans ce siècle ! Que tout est nouveau, galant, diversifié ! Je ne crois pas qu'on puisse aller plus loin; » et comme sa fille paraissait se consoler assez facilement de n'y avoir pas assisté, la sage mère, en accès de jeunesse, la blâmait de cette résignation (1). Les jardins étaient les plus beaux qu'un particulier possédât en Europe. Pour en parcourir à l'aise la vaste étendue et les longs détours, une voiture était prête, couverte d'un parasol et attelée d'hommes, de soldats suisses ; mais le roi la laissa à la Dauphine, à Mme de Maintenon et aux autres dames, pendant que lui-même faisait la visite à pied pour se montrer infatigable. Au pavillon de l'Aurore, si richement décoré par Lebrun, les violons et les hautbois de l'Opéra le régalèrent d'un concert. A l'Orangerie, il entendit chanter à sa gloire, sur la musique de Lulli, l'idylle de Racine en l'honneur de la trêve de Ratisbonne :

« Un héros des mortels l'amour et le plaisir,
« Un roi victorieux nous a fait ce loisir, »

et cette leçon à ses ennemis :

(1) *Lettres*, 22 juillet et 1er août 1685.

« Ils ont vu de nouveau resserrer leur frontière,
  « Ils ont vu ce roc sourcilleux (Luxembourg),
  « De leur orgueil l'espérance dernière,
« De nos champs fortunés devenir la barrière. »

Le repas fut servi sur le bord du canal ; les tables étaient couvertes d'un ciel et de rideaux de damas bleu, et, à la lueur de milliers de bougies, des gondoles remplies de dames aux riches atours apparaissaient glissant sur les eaux. La nuit, en donnant une autre forme aux beautés de ces lieux, renouvela les plaisirs du jour : nouvelles symphonies, jardins embrasés par une illumination générale, nouvelles promenades à travers ces flammes charmantes, et partout et pour tous des rafraîchissements délicieux. Enfin un feu d'artifice termina la fête au moment où les spectateurs étaient à bout de forces et d'admiration.

On répéta, sans trop d'embarras, que la fête de Vaux, qui avait perdu Fouquet, n'était qu'une fête de village en comparaison de celle de Sceaux. Cependant Louis XIV n'en conçut pas d'ombrage. Si elle ne valut pas à Seignelay une recrudescence de la confiance royale, elle ne lui ôta rien de l'importance qu'il gardait encore. N'est-ce pas parce que Seignelay avait eu l'habileté de tout rapporter au roi en s'effaçant lui-même, et de n'attribuer qu'au souverain, à ses largesses, la magnificence du ministre? Il n'offrait que ce qu'il avait reçu. C'est du moins la pensée que semblait lui prêter Racine, lorsqu'il disait dans son idylle :

Chantons, bergers, et nous réjouissons,
Qu'il soit le sujet de nos fêtes.
Le calme dont nous jouissons
N'est plus sujet aux tempêtes...
De ces lieux l'éclat et les attraits,
Ces fleurs odorantes,
Ces eaux bondissantes,
Ces ombrages frais,
Sont des dons de ses mains bienfaisantes.
De ces lieux l'éclat et les attraits
Sont des fruits de ses bienfaits.

II. — Les maîtresses du roi; l'élévation des bâtards. — Disgrâce de Mme de Montespan. — Puissance de Mme de Maintenon. — Dégradation des mœurs dans la haute société. — Crimes célèbres : la Brinvilliers, la Voisin. — Fondation de Saint-Cyr.

Il ne faudrait pas prendre cet appareil de luxe pour une prospérité solide et générale. Il s'y mêlait des ombres inquiétantes, qui n'échappaient pas même aux contemporains. Une des dames si sensibles à la fête de Sceaux avait écrit quelque temps auparavant : « Jamais il ne s'est vu un hiver si terrible. Si M. le cardinal de Bouzi a trouvé des hommes morts sur le chemin de Montpellier à Lyon, les courtisans en ont trouvé plusieurs sur le chemin de Versailles, et nous autres, bourgeois, nous n'avons pu empêcher qu'il n'y en ait eu la nuit dans les rues, glacés et morts, et plusieurs pauvres et de petits enfants. C'est ainsi qu'il plaît à la Providence de faire sentir sa main de temps en temps (1). » Le froid n'était pas non plus la seule misère; nous aurons tout à l'heure à relever bien d'autres contrastes, même dans la noblesse, avec les splendeurs de la cour. Mais auparavant étudions la ruine des mœurs que l'entrain du faste précipitait en la dissimulant; revenons encore aux maîtresses et aux bâtards du roi; ce sera à peu près pour la dernière fois, Dieu merci.

Quoique La Vallière eût été rappelée à la cour et

(1) Sévigné, 1er mars 1684.

réconciliée en apparence avec sa rivale, les honneurs comme l'amour étaient désormais pour Mme de Montespan. Par un reste de pudeur, ses enfants avaient été cachés quelque temps dans l'obscurité. Mme Scarron, que la société de la maréchale d'Albret avait fait connaître à la mère, avait été priée par le roi de se charger de cette garde et de ce secret (1). Elle s'était confinée avec eux, à Paris, dans une maison de la rue de Vaugirard, au grand étonnement de ses amis qui ne savaient rien de ses occupations et s'étonnaient de cette retraite (2). Mais cette timidité contrariait trop vivement les projets d'une courtisane qui fondait sur l'élévation de ses enfants son importance personnelle. Mme de Montespan désirait quelque occasion, même un malheur, qui les fît connaître et révélât leur naissance. Un jour que leur maison avait été menacée d'incendie, la fidèle gardienne lui ayant fait demander ce qu'il faudrait faire en pareil cas, elle répondit : « J'en serais bien aise, ce serait une marque de bonheur pour ces enfants. » Elle eut bientôt, même sans accident, satisfaction complète. En décembre 1673, Louis XIV envoya au parlement des lettres-patentes pour reconnaître et légitimer des bâtards doublement adultérins, dont il ne pouvait nommer la mère. Il y avouait sa *ten-*

(1) *Souvenirs* de Mme de Caylus.

(2) Sévigné, 26 décembre 1672 : « Pour Mme Scarron, c'est une chose étonnante que sa vie; aucun mortel n'a commerce avec elle. J'ai reçu une de ses lettres; mais je me garde bien de m'en vanter, de peur des questions infinies que cela attire. »

dresse naturelle pour ses enfants, et beaucoup d'autres raisons qui augmentaient considérablement en lui ces sentiments. Dans l'espoir qu'ils répondraient *à la grandeur de leur naissance* et à ses soins, il entendait et voulait qu'ils fussent nommés : Louis-Auguste, *duc du Maine,* Louis-César, *comte du Vexin,* et Louise-Françoise, *Mademoiselle de Nantes,* qu'il leur fût loisible de tenir et posséder dans le royaume toutes charges, états, dignités et bénéfices, *tout ainsi que s'ils étaient nés en vrai et loyal mariage,* et de jouir de tous et semblables droits, facultés et priviléges, dont les enfants naturels et légitimés des rois ses prédécesseurs avaient accoutumé de jouir et user dans son royaume (1). Après cette résolution, on commença à tirer ces petits princes de leur cachette; on les amena au père et à la mère; on les laissa voir dans un carrosse, et bientôt on s'enhardit à les conduire chez la reine (2). Dès lors tout danger de concurrence sembla disparu pour la favorite. La Vallière, éclairée enfin sur la honte de son état par ces triomphes d'une rivale, et par les affronts que les deux amants lui prodiguaient, céda aux conseils du maréchal de Bellefonds et aux instructions de Bossuet. Elle se retira chez les carmélites (avril 1674) pour y accomplir cette pénitence simple et sincère qui l'a purifiée devant la conscience publique.

(1) Isambert, *Anciennes Lois françaises,* tome XIX.

(2) Sévigné, janvier 1674 : « On ne voit pas encore ces petits princes; l'aîné a été trois jours avec père et mère... On a vu sourde-

Il y eut pourtant une crise pour Mme de Montespan, lorsque, en 1675, Bossuet et Montausier, à l'occasion des Pâques, obtinrent de Louis XIV la promesse de ne plus voir cette femme. Elle en ressentit un grand dépit et une rancune furibonde contre Bossuet. Retirée à Paris, elle aurait bien voulu trouver, par elle-même ou par ses amis, quelque accusation contre les mœurs de l'évêque qu'elle haïssait comme son persécuteur. Mais le roi, par une illusion funeste, malgré la sincérité de sa promesse, se laissa dire qu'il n'était pas juste de flétrir sa complice par une disgrâce publique, ni de lui ôter sa place à la cour et les honneurs extérieurs dont il l'avait pourvue. Pendant l'expédition de Limbourg, on le voit, au milieu même des camps, occupé d'elle et de ses désirs. Il lui fait acheter des orangers par Colbert (1); il demande que la fille de Colbert, duchesse de Chevreuse, la reçoive à Dampierre, et l'*amuse* (2); il recommande à Colbert de faire *tout ce que Mme de Montespan voudra* (3). En même temps on continuait à bâtir pour elle le château de Clagny, promis et commandé l'année précédente. Elle-même, après les premières fureurs, rassurée par ces bienveillances, revenait à Clagny pour

ment M. le duc du Maine, mais non pas encore chez la reine. Il était en carrosse, et ne voit que père et mère seulement. »

(1) *Œuvres de Louis XIV* : lettre à Colbert, du camp de Gembloux, 28 mai 1675.

(2) *Œuvres de Louis XIV* : à Colbert, du camp de Latine, 8 juin.

(3) *Ibid.*, du camp de Latine, 5 juin.

jouir des ouvrages et des enchantements entrepris pour elle; on eût cru voir Didon faisant bâtir Carthage (1). La reine, comme pour la consoler et l'encourager au bien par des marques de confiance, venait la voir et l'emmenait à Trianon. Enfin le roi donna ordre de tenir prêt pour elle son appartement à la cour; et, à son retour des Pays-Bas, Bossuet venant réclamer l'exécution de l'engagement de Pâques, il signifia, malgré cette ferme leçon, que ses ordres auraient leur cours. Que pouvait-il advenir de pareilles témérités? En vain le roi avait l'intention de s'en tenir à la *pure* amitié; en vain il répéta par deux fois à la reine et à son curé que sa résolution n'avait pas changé et qu'on pouvait se fier à sa parole. En vain M[me] de Richelieu, dame d'honneur, répondait que tout serait pour le mieux. *On* en fit bientôt *assez pour fâcher le curé et tout le monde*, c'est-à-dire le petit nombre qui met la vertu et l'honneur avant l'ambition; car la multitude des courtisans, comprenant bien où était la puissance, loin de paraître fâchée, afflua de nouveau autour de la favorite.

Cette *royauté* rétablie se manifesta et fut reconnue par toute la France. A Clagny s'éleva un *palais d'Armide ou d'Apollidon*, avec des bois d'orangers et des palissades toutes fleuries de tubéreuses, de jasmins et d'œillets, chef-d'œuvre de Lenôtre, et *la plus belle, la plus surprenante et la plus enchantée nouveauté qui*

(1) Sévigné, 14 juin 1675.

se puisse imaginer. La dépense de ce château monta à plus de deux millions, somme supérieure à celle de l'hôtel des Invalides pendant douze ans (1). A la cour on se pressait au jeu de l'amie du roi, dans ses salons, dans sa ruelle. Un jour on la vit, pendant le jeu, appuyer sa tête sur l'épaule du roi, comme pour dire : Je suis mieux que jamais (1676). « Ah! « ma fille, écrivait Sévigné, quel triomphe à Ver« sailles, quel orgueil redoublé, quel solide éta« blissement, quelle duchesse de Valentinois, quel « ragoût même par les distractions et par l'ab« sence, quelle reprise de possession! Elle était au « lit, parée, coiffée; elle se reposait pour la *mé« dianoche* (1677). » Dans ses voyages, c'était une souveraine par le déploiement de son cortége, par ses libéralités, par les honneurs que les autorités lui offraient. Dans un voyage à Bourbon, elle allait en calèche à six chevaux, suivie d'un carrosse attelé de même, de deux fourgons, de six mulets, de dix ou douze hommes à cheval, sans compter les officiers : un train de quarante-cinq personnes. Elle partait de Moulins dans un bateau peint et doré, doublé de damas rouge, avec mille chiffres, mille banderoles de France et de Navarre; l'intendant s'était permis cette dépense sans pouvoir la payer comptant (2).

Cette effronterie ne soulevait aucun blâme exté-

(1) Voir les *Comptes* de Colbert : Collection Clément.
(2) Sévigné, *Lettres*, 1676, 1677.

rieur. Qui aurait osé hasarder une représentation là où Bossuet avait échoué? On s'empressait bien plutôt à des hommages dont la faveur royale pouvait être le prix. Mme de Sévigné elle-même, tout en se moquant à l'aise dans ses lettres intimes, figurait en public parmi les flatteurs : « Je fus une heure dans cette chambre, écrivait-elle à sa fille, je fis vos compliments; elle (Montespan) répondit des douceurs, des louanges. » Plus loin, on la voit mettre en circulation, sans blâme, de petits vers qui célébraient le bonheur du roi en amour comme en guerre (1). Les poëtes, sensibles à la protection intéressée qui s'étendait sur eux, apportaient leur contingent. Racine vantait l'esprit du duc du Maine, et composait les compliments de l'enfant à la mère (2). Le sévère Boileau lui-même célébrait

(1) Elle envoie à Bussy, 18 mars 1673, un petit couplet de chanson, sur l'air de la *Bergère Célimène*, qu'elle trouve beau et juste pour le roi :

Nous verrons toute la terre
Assujettie à ses lois;
Pour l'amour ou pour la guerre
Dès qu'il daigne faire un choix,
Un dieu lui prête son tonnerre,
Un autre dieu son carquois

(2) Madrigal de Racine, à la tête d'un petit ouvrage de M. le duc du Maine, presque encore enfant.

Ne pensez pas, messieurs les beaux esprits,
Que je veuille par mes écrits
Prendre une place au temple de mémoire.
Vous savez de qui je suis fils ;
Il me faut donc une autre gloire
Et des lauriers d'un plus grand prix.

Voir aussi l'*Épître dédicatoire* à Mme de Montespan, où c'est Mme de Maintenon qui parle.

le *feu des yeux de la mère* en l'honneur du fils (1). La Fontaine, ce satirique impitoyable des mauvaises mœurs qu'il impute si aisément au clergé et aux moines, loin d'éprouver aucune indignation contre la corruption de la cour, n'a que de l'admiration pour *Olympe* : c'est le nom allégorique qu'il substitue à Montespan. Il ne veut bâtir des temples que pour elle; il voudrait étendre davantage son éloge, mais, dit-il,

> Il faut réserver à d'autres cet emploi,
> Et d'un plus grand maître que moi
> Votre louange est le partage;

il lui dédie au moins la seconde partie de ses Fables, bien assuré que, sous de tels auspices, son œuvre passera à la postérité. Finissons par une complaisance que nous appellerons la plus triste de toutes, parce qu'elle est l'abaissement d'un grand ministre, le sacrifice de la morale et même de la justice au besoin de conserver la faveur du maître, l'asservissement du génie aux passions les plus coupables. En 1678, le marquis de Montespan, le mari outragé, vint à Paris solliciter pour un procès. Sa présence

(1) Vers pour mettre au bas d'un portrait de Monseigneur le duc du Maine dont on avait imprimé un petit volume de lettres :

> Quel est cet Apollon nouveau
> Qui presqu'au sortir du berceau
> Vient régner sur notre Parnasse ?
> Qu'il est brillant, qu'il a de grâce !
> Du plus grand des héros je reconnais le fils.
> Il est déjà tout plein de l'esprit de son père,
> Et le feu des yeux de sa mère
> A passé jusqu'en ses écrits.

inquiétait le roi, qui recommanda à Colbert d'éloigner cet importun. Colbert accepta l'emploi, et offrit de mettre les magistrats de moitié dans cette iniquité. « Il y a trois ou quatre ans, écrivit-il au roi, que Votre Majesté m'ordonna de tenir la main à ce qu'un procès qu'il (Montespan) avait à Paris fût jugé, pour lui ôter cette raison ou ce prétexte de rester à Paris. J'exécutai l'ordre de Votre Majesté, et il se retira comme je crois. Si Votre Majesté estimait aujourd'hui nécessaire de faire cette diligence auprès du sieur de Novion (premier président), peut-être qu'il se retirerait ensuite. » Le roi accepta ; mais, comme l'affaire tardait trop à son gré, il écrivit de nouveau à Colbert pour hâter la conclusion : « Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets. C'est un fou que vous me ferez le plaisir de faire suivre de près, et, pour que le prétexte de rester à Paris ne dure pas, voyez Novion afin qu'on se hâte au parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme ; comme il en est capable et que les suites seraient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne paraisse pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt (1). » Les deux lettres sont authentiques ; elles figurent à leurs dates dans la collection des *Œuvres de Louis XIV*. Lequel du roi ou du ministre est ici le plus digne des sévérités de la morale et de l'histoire?

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V : lettre de Colbert, 24 mai 1678 ; lettre du roi, 15 juin 1678.

Ce n'est pas que le ciel fût toujours sans nuage aux yeux de cette reine d'aventure. La conscience du bien mal acquis la tenait en défiance de sa conservation. Le même caprice, qui l'avait élevée si haut, pouvait tout aussi vite, en la rejetant plus bas que son premier état, la livrer à la dérision de ses flatteurs. Or de temps en temps il apparaissait quelques essais de concurrence. Une demoiselle de Ludre, en qui la cour reconnaissait l'*Isis* de Quinault, déroba sans doute à la *Junon* avouée quelques tendresses de *Jupiter*. Une dame de Soubise, dont la famille devint riche, dont les enfants furent traités comme des princes, ne pouvait pas devoir tant d'avantages à la libéralité gratuite du donateur (1). Dès qu'elle changeait de pendants d'oreilles, c'était pour Montespan le signe d'un rendez-vous à son détriment; elle faisait alors suivre l'amant soupçonné pour le prendre en flagrant délit (2). Ludre surtout fut sa grande inquiétude : il lui répugnait fort de descendre au-dessous de ce *haillon*, comme elle l'appelait; de là des larmes, des injures, des chagrins affectés, des

(1) Mme de Caylus, aussi bien que Saint-Simon, attribue aux complaisances calculées de Mme de Soubise l'élévation de sa famille. Avant les faveurs du roi, le mari n'avait pas 6,000 livres de rente; depuis, il eut de quoi acheter la maison des Guise. Dame d'honneur de fait, avec l'argent mais sans le titre, elle reçut un peu plus tard une augmentation annuelle de revenu qui monta à 15,000 livres. Ses enfants furent traités comme des princes, par ordre du roi. Quand son fils, l'abbé de Soubise, soutint ses thèses en Sorbonne, il répondit couvert et fut appelé *serenissimus princeps*, par ordre du roi. Dangeau, *Journal*, janvier 1683.

(2) *Mémoires* de Mme de Caylus.

bouderies, des reproches à l'infidèle. Néanmoins ni les inconstances furtives et passagères, dont elle s'irritait, n'étaient capables de la pousser à la retraite, ni ses dépits et ses prétentions ne lassaient encore celui qu'elle ramenait toujours par sa beauté. Après l'éloignement définitif de la demoiselle de Ludre, il y eut entre les deux complices recrudescence d'amour en public, comme pour mieux affirmer la réconciliation. « L'empressement des premières « années s'y retrouve, dit un témoin oculaire, toutes « les contraintes sont bannies, ils en sont aux « regards; il ne s'est jamais vu d'amour reprendre « terre comme celui-là (1). » Les conséquences ne tardèrent pas à faire voir ce qu'il fallait penser de la *pure amitié* promise si solennellement. En 1676, après son retour, la favorite avait obtenu la reconnaissance d'un quatrième enfant, une fille, sous le nom de *Mademoiselle de Tours*. En 1677, elle accrut sa dynastie d'une autre fille, qui devait être un jour duchesse d'Orléans, et, en 1678, d'un fils qui fut le comte de Toulouse. A ce propos, on rapporte un mot heureux de la reine, qui n'était pas si sotte. En voyant ces enfants qu'on osait lui présenter, elle dit : « Mme de Richelieu avait répondu que tout irait bien, voilà les fruits de cette caution (2). »

(1) Sévigné, 2 et 30 juillet 1677.

(2) *Mémoires* de Mlle de Montpensier. Elle ajoute : « On trouva cela fort plaisant. La reine disait souvent de ces plaisanteries; si elle avait été aussi à la mode que Madame la Dauphine le fut d'abord, on en aurait fait plus de cas et on lui aurait trouvé de l'esprit. »

Ce n'est pas que le ciel fû .ent de théâtre.
aux yeux de cette reine d' ù la guerre finis-
du bien mal acquis la te (1679). Montespan
servation. Le même ca elle-ci était plus jeune.
pouvait tout aussi v aux pieds, et on ne pou-
premier état, la merveilleux, » a dit la Palatine
Or de temps comme un ange, dit un autre (1).
de concur comme un panier. » La beauté, et cet
la cour légance qui ajoute un surcroît de pouvoir
dout beauté, l'emportèrent sur l'insignifiance de son
Ju il. Le roi la vit, chez le duc de Noailles, au
milieu d'une de ces fêtes enivrantes, toujours si fatales
aux mœurs, à la lumière de grottes souterraines,
chef-d'œuvre de magnificence (2), et resplendissant elle-même d'un ornement improvisé dans ses cheveux, qui a conservé son nom. Dès lors elle régna. Elle apparut à la cour comme une divinité, distribuant royalement des cadeaux à sa devancière et à tous les enfants, *six mille pistoles d'étrennes* (janvier 1680). Le roi l'emmena au-devant de la jeune Dauphine arrivant de Bavière; il lui donna à cette occasion un carrosse à huit chevaux, avec plusieurs charriots et fourgons, et une multitude de gens habillés de gris, une gratification de dix mille louis, et un service de campagne en vermeil doré. Il lui per-

(1) *Mémoires* de Choisy.

(2) C'était au château de Sainte-Geneviève, à l'est et en face de Montlhéry, dans la direction de Corbeil. Ces grottes existent encore aujourd'hui, à l'état de ruine, au milieu d'une propriété négligée qui est une ruine elle-même.

'es fêtes qui suivirent, d'entrer au milieu
regarder ni à droite ni à gauche, et de
s saluer la reine. Un mois après
sait duchesse avec vingt mille écus
ait à une de ses sœurs l'abbaye
ne pluie d'or si abondante la fit com-
anaé.

On comprend le dépit de Mme de Montespan. Mais qui aurait la naïveté d'y compatir? Dans l'impatience de rétablir sa domination, elle recourait à toutes les ruses. Tantôt elle espérait plaire à l'infidèle en se faisant la servante de l'infidélité; elle parait de ses propres mains sa rivale, pour les bals de la cour. Tantôt, c'étaient des larmes de rage, des cris, des querelles; il y eut un jour une brouillerie extrême entre elle et le roi, que Colbert eut beaucoup de peine à accommoder. Vaines bassesses, vaines manœuvres! La disparition même de celle qu'elle haïssait ne devait pas lui profiter. La belle Fontanges fut atteinte, à la suite d'une couche, d'une maladie grave, dont Sévigné rit un peu cavalièrement : « elle vit *ses prospérités troublées* par ce contre-temps, » elle pleura bientôt l'amour du roi perdu; et de traitement en traitement, réduite *aux Invalides*, elle se retira au couvent de Chelles, pour se préparer au voyage de l'Éternité. Elle mourut (1681) sans susciter d'autres regrets que des ironies telles que celle-ci : *La belle Fontanges est morte, sic transit gloria mundi*. La place était vacante, elle ne fut pas rendue à l'ancienne titulaire. Une influence qui, depuis

quelque temps déjà, l'inquiétait furieusement, prévint le choix d'une nouvelle maîtresse et le retour de la disgraciée.

Mme Scarron s'était chargée d'élever les enfants du roi et de Mme de Montespan. Celle-ci, croyant avoir fait la fortune de la gouvernante, entendait bien trouver en elle soumission et reconnaissance. On ne conteste même pas qu'au début le roi n'aimait pas Mme Scarron, qu'il l'appelait un bel esprit *précieux*, et n'accordait qu'à regret pour elle les récompenses demandées par la favorite (1). Mais Mme Scarron n'avait pas tardé à faire sentir qu'elle était au service du roi, et non de sa maîtresse, et que, comme elle n'avait pris ses fonctions que par l'ordre du roi, elle n'obéirait et ne rendrait compte qu'à lui. C'est ce qui se répétait à la cour dès 1675; les lettres de Mme de Sévigné sont aussi explicites à cet égard que les *Souvenirs* de Mme de Caylus. Les soins prodigués aux enfants, et particulièrement aux infirmités du duc du Maine, furent très-sensibles à Louis XIV. Il donna à la gouvernante le domaine de Maintenon, dont elle prit dès lors le titre, et lui prêta Lenôtre pour *ajuster cette belle et laide terre* (1676). Mme de Maintenon eut bien vite sa petite cour; elle reçut les hommages de Louvois, des dames d'honneur, et des *femmes de chambre de sa voisine* (2), triomphe dont elle devait bien rire, disaient quelques témoins.

(1) *Souvenirs* de Mme de Caylus, nièce de Mme de Maintenon.
(2) Voir le joli récit de Mme de Sévigné, mai 1676.

si elle n'était pas changée. Mme de Montespan en conçut une jalousie, qui devint la *plus belle haine* du siècle, se produisit souvent en disputes très-vives (1), mais resta impuissante contre la bienveillance du roi. En 1679, alors que se déclarait la déroute de Montespan par la faveur de Fontanges, Mme de Maintenon avait ouvertement la confiance du roi et de la reine, ce qui lui valut, au mariage du Dauphin, le titre de dame d'atours de la Dauphine (1680) et la délivra de toute dépendance vis-à-vis de Mme de Montespan. On remarqua avec étonnement, et non sans jalousie, que le roi allait volontiers passer deux heures de l'après-midi chez la Dauphine où il trouvait Mme de Maintenon, et souvent dans la chambre de cette dernière. Il y causait, disait-on, *avec une amitié et un air libre et naturel, qui rendait cette place la plus désirable du monde*. Quelquefois les conversations duraient de six à dix heures du soir. On n'abordait plus la dame sans crainte et sans respect; les ministres lui rendaient la cour qu'ils recevaient des autres; et déjà, en jouant sur son nom, on l'appelait Mme de *Maintenant* (2).

Quel était donc le sujet de ces conversations? Selon Sévigné, le roi était charmé de ne plus subir les sarcasmes ou les épigrammes contre tout le monde, qui étaient l'esprit de la Montespan, ni les difficultés altières d'une maîtresse impérieuse et avide. Sa

(1) Lettres de Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin.
(2) Voir les *Lettres* de Sévigné, pour toute l'année 1680.

nouvelle société lui faisait connaître un pays tout nouveau, celui de l'amitié et de la conversation, sans chicane et sans contrainte. Selon Mme de Caylus, cette familiarité avait encore un autre objet plus honorable. Mme de Maintenon travaillait à retirer le roi du désordre, à lui en inspirer le dégoût, à lui faire comprendre le charme de la régularité. On raconte même qu'un jour, assistant d'une fenêtre à une revue de mousquetaires, elle osa lui dire : « Que feriez-vous, sire, si on vous apprenait qu'un de ces jeunes gens vit publiquement avec la femme d'un autre comme si c'était la sienne? » Il n'y a aucune témérité à rapporter à ces conseils un retour du roi vers la reine, qui fut remarqué précisément à cette époque. « La reine est fort bien en cour, » disait-on à la fin d'un voyage en Flandre, où le roi l'avait rétablie dans son importance naturelle (1). En retour de sa complaisance, de son activité à suivre son mari partout où il lui plaisait de la conduire, l'épouse légitime avait enfin recouvré les *douceurs* dont elle n'avait plus l'habitude. Nous ne savons quel commentateur mal inspiré a voulu ne voir ici, dans l'influence de Mme de Maintenon, qu'une manœuvre de jalousie contre la Montespan, et un moyen de se préparer à elle-même un mariage avec le roi, lorsque à cette époque, ni l'âge, ni la santé de la reine ne permettaient de prévoir sa mort prématurée.

(1) Ce voyage est d'août 1680; c'était le temps où Mlle de Fontanges, par suite de la maladie dont elle ne guérit pas, était déjà en retraite.

La place reprise, la reine la conserva jusqu'à sa mort. Montespan elle-même l'attestait par ses plaintes, lorsqu'elle fixait avec aigreur, à la naissance du comte de Toulouse, la fin de ses amours. Mme de Maintenon, loin de troubler un accord qui était son ouvrage, se réjouissait au contraire de voir la « famille royale vivre dans une union tout à fait édifiante (1). » Ses ennemis, au lieu de provocations coupables, lui reprochent bien plutôt d'avoir cherché, dans l'inflexibilité d'une vertu calculée, la garantie de son élévation. Elle-même écrivait noblement en réponse à quelques mauvais soupçons : « Ceux qui le disent ne connaissent ni mon aversion pour ces sortes de commerce, ni l'éloignement que je voudrais en inspirer au roi (2). » La reine enfin la vengea de ces calomnies par un acte manifeste de reconnaissance ; elle donna son portrait à celle qui lui avait rendu son époux, « faveur infinie, dit « la donataire, et la plus agréable qu'elle eût jamais « reçue depuis qu'elle était à la cour (3). » Tout à coup cette princesse mourut (septembre 1683), par l'ignorance d'un chirurgien, d'une maladie mal comprise. Le roi, dans l'éloge qu'il lui accorda, sembla se condamner lui-même : « Voilà, dit-il, le seul chagrin que cette femme m'ait donné ; » c'était, en prenant tous les torts pour lui, annoncer la

(1) Lettre de Mme de Maintenon à la comtesse de Saint-Géran, novembre 1682.

(2) Maintenon à Saint-Géran, août 1682.

(3) Maintenon à Saint-Géran, novembre 1682.

volonté de les réparer. Il se décida à n'avoir plus d'autre intimité, d'autre amour que Mme de Maintenon. « Après la mort de la reine, raconte Mme de « Caylus, il y eut un voyage de la cour à Fontai- « nebleau. Pendant ce voyage, je vis tant d'agitation « dans l'esprit de Mme de Maintenon, que j'ai jugé « depuis, en la rappelant à ma mémoire, qu'elle était « causée par une incertitude violente de son état, de « ses pensées, de ses craintes et de ses espérances; « son cœur n'était pas libre et son esprit fort agité. « Pour cacher ses divers mouvements et justifier « les larmes que son domestique et moi lui voyions « répandre, elle se plaignait de vapeurs, et elle « allait, disait-elle, chercher à respirer dans la « forêt avec Mme de Montchevreuil, quelquefois à « des heures indues. Enfin les vapeurs passèrent, « le calme succéda à l'agitation, et ce fut à la fin « de ce même voyage (1). »

Quels combats avait-elle rendus? Était-ce la vertu aux prises avec des tentations coupables, ou la prudence inquiète devant la perspective d'une position éminente et pleine de périls? Ce qui est décisif pour sa vertu, c'est ce que tout le monde sait et croit fermement, ce que personne n'a jamais contesté; c'est que, moins d'un an après la mort de la reine, Louis XIV épousa secrètement Mme de Maintenon (2). Peu de confidents furent mis directement dans le

(1) *Souvenirs* de Caylus.

(2) Un historien de Mme de Maintenon, Théophile Lavallée, fixe la

secret : on cite Harlay, archevêque de Paris; Montchevreuil et sa femme; Bontemps, valet de chambre du roi, et Mlle Babbien, femme de chambre, dont les sentiments étaient fort au-dessus de son état (1). Mais tout le monde pénétra immédiatement un mystère, qui, sans s'expliquer, ne demandait qu'à être compris; on reconnut à des signes bien clairs que, si Mme de Maintenon n'était pas une reine déclarée, elle était une épouse honorée et véritablement aimée. « La place de Mme de Maintenon, disait-on au bout de quelques semaines, est unique dans le monde, il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais (2). » Les courtisans trouvèrent bien le moyen de montrer qu'ils savaient tout et d'approuver sans le dire (3). La démonstration la plus significative fut la conduite irréprochable que le roi garda désormais. A l'âge de quarante-six ans, qui n'est pas pour les libertins l'époque de la retraite, dans la force des passions surexcitées encore par une longue habitude, dans tout le développement d'une puissance à laquelle rien ne résistait, il sut s'imposer à lui-même la continence, selon son état, et

date de ce mariage au mois de juin 1684. Cette époque concorde assez bien avec ce que disait Mme de Sévigné au mois de septembre, et avec l'anecdote que nous tirons plus bas du *Journal* de Dangeau.

(1) *Souvenirs* de Caylus.

(2) Sévigné, 27 septembre 1684.

(3) *Journal* de Dangeau, 12 août 1684 : « Une comtesse ayant perdu un procès contre son mari, le roi dit à son souper que tout d'une voix on avait décidé dans le conseil que les secondes noces n'étaient pas heureuses; un conseiller lui dit : *Sire, ce n'est que pour les particuliers.* »

demeurer fidèle à une femme plus âgée que lui, dont les qualités morales le charmaient encore plus que sa beauté qui commençait à vieillir. Ne lui refusons pas la part de mérite qui lui appartient dans une conversion trop blâmée par les libertins pour n'être pas honorable. Mais sachons gré avant tout à celle qui a su régler cette volonté et exercer cet empire aussi salutaire pour l'homme que pour la société. Elle avait évidemment entrepris cette œuvre avant de pouvoir en espérer pour elle-même de si grands avantages, et, s'il s'est mêlé un jour quelque ambition personnelle à ses motifs, elle n'a du moins sacrifié à ce sentiment rien de l'honneur et du devoir (1).

Cependant, cette réforme s'arrêta à la moitié du chemin. Si elle supprima la cause de nouveaux scandales, elle n'effaça pas les traces ni l'effet des anciens. Tout en renonçant à la possession de madame de Montespan, le roi souffrait cette femme à la cour, dans ses fonctions de palais, dans les fêtes, dans les voyages. Il lui rendait même visite après souper,

(1) L'affection réelle de Louis XIV pour Mme de Maintenon a duré jusqu'à sa mort, comme le prouvent les paroles qu'il lui adressa à ce moment suprême. Voici une lettre sans date, mais qui paraît se rapporter à l'époque du siége de Mons, en 1691 : « Je profite, dit-il, du départ de Montchevreuil pour vous assurer d'une vérité qui me plaît trop pour me lasser de la dire : c'est que je vous chéris toujours et que je vous considère à un point que je ne peux exprimer; et qu'enfin, quelque amitié que vous ayez pour moi, j'en ai encore plus pour vous, étant, de tout mon cœur, tout à fait à vous. » *Œuvres de Louis XIV*, tome VI.

ou lui envoyait des gâteaux de sa table. Il se laissait offrir par elle des cadeaux, des étrennes. Dangeau admire en ce genre, au 31 décembre 1684, un livre relié d'or et composé des miniatures de toutes les villes de Hollande prises par le roi, avec des explications par Racine et Boileau, et un éloge historique de Sa Majesté. Ce caprice coûtait 4,000 pistoles prélevées sur le prix des anciens adultères. Quelques jours après (1), le roi mit le dernier sceau à cette fortune mal acquise en concédant à madame de Montespan la propriété de Clagny et de Glatigny dont elle n'avait jusque-là que la jouissance. Une déclaration, enregistrée à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides, rendit cette propriété reversible sur le duc du Maine et sa postérité, et, à leur défaut, sur le comte de Toulouse et sa postérité. Qu'il y ait obligation pour le séducteur d'assurer à la femme qu'il a perdue, et à ses enfants, l'existence que, par sa faute, ils sont hors d'état de se donner, la morale chrétienne, loin de le contester, le prescrit formellement. Mais cette justice doit être secrète quand elle le peut, et modeste surtout, quand elle est contrainte de paraître en public ; autrement, c'est une insolence au lieu d'une amende honorable, et un scandale au lieu d'une réparation. Ce scandale est une des taches de la vie de Louis XIV. Il s'est obstiné jusqu'au dernier soupir à couvrir d'or et de dignités ses enfants

(1) Dangeau, 5 avril 1685. Il rapporte la donation et l'enregistrement aux premiers jours de l'année.

naturels, comme pour ne pas reconnaître le vice de leur naissance, et proclamer que les fruits de sa passion étaient les enfants de son choix.

On a vu déjà, à propos des embarras publics (V. 1675, pendant la guerre de Hollande), comment il avait monté la maison des enfants de La Vallière. Sa fille, Mademoiselle de Blois, n'avait pas encore quinze ans qu'il songea à la marier (1679). Il voulait pour elle le rang de princesse du sang : il trouva autour de lui une triste servilité à seconder ce désir. Le grand Condé, « ce héros incomparable, regardait « une alliance de ce genre comme un avantage in« comparable pour sa maison, » comme le moyen d'effacer tout à fait de l'esprit du roi les souvenirs fâcheux de son passé (1). Il contribua à marier la bâtarde de son maître avec son neveu, le prince de Conti. Sa joie en était si grande, qu'elle devint la *nouvelle du jour*, et, pour la témoigner, il dépouilla son air grognon, sa barbe sale, sa tenue négligée, et se revêtit de diamants jusqu'à la garde de son épée. Il faut lire l'inimitable portrait, par Sévigné, de ce *lion* qui, les pattes croisées, se laisse raser, poudrer, friser, pour être le *prodige de la noce* (2). Nous le ver-

(1) *Souvenirs* de Mme de Caylus.

(2) Sévigné, 17 janvier 1680 : « Je vous dirai une très-grande nouvelle, c'est que Monsieur le Prince fit faire hier sa barbe : il était rasé. Ce n'est pas une illusion ni une de ces choses qu'on dit en l'air; c'est une vérité, toute la cour en fut témoin; et Mme de Langeron, prenant son temps, qu'il avait les pattes croisées comme le lion, lui fit mettre un justaucorps avec des boutonnières de diamants; un valet de chambre, abusant de sa patience, le frisa, lui mit de la

rons tout à l'heure descendre encore plus bas. Le roi maria sa fille, continue le même témoin, comme si elle eût été celle de la reine, comme s'il l'eût mariée au roi d'Espagne. Il lui donna une dot de cinq cent mille écus d'or bien payés. La cérémonie se fit *à la face du soleil*, dans la chapelle de Saint-Germain. Les festins, la comédie, rien ne manqua au bruit et à l'éclat de ce premier triomphe des bâtards ; le soir les chemises furent données par le roi et la reine. Toute la cour était en liesse : la *sainte carmélite* seule, à qui Monsieur le Prince, Monsieur le Duc et bien d'autres allèrent porter leurs compliments, *accommoda son style à son voile noir*, et concilia ses sentiments de mère avec ceux d'épouse de Jésus-Christ.

La voie était ouverte pour les enfants de Montespan, à la grande joie de la mère. Leurs commencements, d'ailleurs, leur annonçaient cette bonne fortune. Dès l'âge de quatre ans (1674), le duc du Maine avait été nommé colonel-général des Suisses, au détriment de la maison de Soissons, qui ne vit pas sans rancune ce titre lui échapper; le prince Eugène produisait encore, en 1708, ce grief contre Louis XIV (1). A ce titre étaient attachés de gros appointements que Louvois eut ordre d'accumuler d'année en année

poudre, et le réduisit enfin à être l'homme de la cour de la meilleure mine, et une tête qui effaçait toutes les perruques... J'oubliais le meilleur, c'est que l'épée de Monsieur le Prince était garnie de diamants....

(1) Voir, dans Saint-Simon, la conversation d'Eugène avec Boufflers après la prise de Lille.

pour former un capital magnifique dont on acheta les terres de Magny et d'Aumale. En 1681, on extorqua à Mademoiselle de Montpensier, pour le même duc du Maine, les seigneuries d'Eu et de Dombes. Cette pauvre vieille fille pleurait toujours Lauzun enfermé à Pignerol. Montespan lui donna à entendre que, si elle voulait être consolée, il fallait faire quelque chose pour le roi : « Cela me fit aviser, dit-elle, qu'on pensait à mon bien. » Dans cet espoir, elle abandonna les deux seigneuries, et elle obtint, non sans délai, la liberté de Lauzun, et même la permission de l'épouser, pourvu que ce fût secrètement et sans aucune marque ou reconnaissance extérieure (1). L'enfant chéri croissait aussi en dignités comme en richesses. Déclaré à six ans (1676) capable de posséder toutes charges, il fut nommé, en 1682, gouverneur général du Languedoc, en 1686 chevalier des ordres, en 1688 général des galères.

Les autres arrivèrent successivement selon leur âge; le comte du Vexin avait déjà les deux abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis que la mort lui enleva à dix ans. Les deux derniers furent reconnus et légitimés en 1681, la fille sous le nom

(1) *Mémoires* de Mlle de Montpensier. On pressa vivement la donation; on menaça même de mettre à la Bastille celui qui servait d'intermédiaire si la donation ne se faisait pas... La chose faite, Mme de Montespan déclara que le roi ne souffrirait jamais que Mademoiselle épousât publiquement Lauzun, ni qu'on l'appelât M. de Montpensier. Il le ferait duc, et le mariage pourrait avoir lieu secrètement; le roi ne ferait pas semblant de le savoir; il gronderait ceux qui le lui diraient.

de Mademoiselle de Blois, titre vacant par le mariage de la princesse de Conti, le fils sous le nom de comte de Toulouse. En même temps des déclarations royales (1) donnaient à tous les légitimés le nom de Bourbon, et les constituaient héritiers les uns des autres dans tous les biens qu'ils devaient à la libéralité du roi, et dans ceux qu'ils pourraient acquérir d'ailleurs. Le comte de Toulouse n'avait encore que cinq ans lorsque mourut, de corruption précoce, le comte de Vermandois, fils de La Vallière. Le comte de Toulouse en hérita aussitôt la dignité d'amiral de France (1683) en attendant qu'il devînt, à onze ans, gouverneur de Guienne. Mais le plus grand honneur de cette époque fut pour sa sœur aînée, Mademoiselle de Nantes.

Le grand Condé avait enhardi le roi à introduire ses filles naturelles dans la famille royale. On affirme même que, sans ses instances et celles de son fils, le roi n'aurait jamais osé élever si haut ses bâtards (2). Mais le mariage de son neveu ne le rapprochait pas assez lui-même de la personne du roi. Il aspirait à une alliance semblable pour sa propre descendance. En 1685, il fut heureux de conclure le mariage de son petit-fils le duc de Bourbon avec Mademoiselle de Nantes, et de mêler à jamais le sang de Montespan à celui de Condé. L'établissement fut magnifique : le duc de Bourbon recevait de son père

(1) Déclarations de janvier 1680 et de février 1681.
(2) *Mémoires* de Caylus.

cinquante mille livres de rente, et de sa mère l'assurance de quatre cent mille livres après sa mort. Le roi dota sa fille de cent mille livres de pension, et d'un million en argent dont deux cent mille francs en meubles, et les huit cent autres mille substitués et reversibles, en cas de non-postérité, sur les deux frères Maine et Toulouse. Il y joignit une parure de perles et de diamants, et une autre de diamants et d'émeraudes, qui valaient ensemble cent mille écus (1). Le grand appartement du roi, à Versailles, fut le théâtre de la noce; les illuminations et la magnificence y furent dignes du savoir-faire du roi. Le grand Condé et son fils y parurent triomphants. « Ils n'oubliaient rien pour témoigner leur joie, comme ils n'avaient rien oublié pour faire réussir ce mariage (2). » Bossuet lui-même a constaté, dans la fameuse oraison funèbre, quel prix le héros attachait à ce nouveau lien de sa famille avec la personne du roi (3).

Ce serait trop présumer de l'humanité que de croire qu'une morale si facile restât sans effet au dehors et sur les particuliers. Il y avait, à côté de

(1) Dangeau, *Journal*, 24 mai 1685.

(2) *Souvenirs* de Mme de Caylus.

(3) *Oraison funèbre* du grand Condé. Il s'agit de la maladie (la petite vérole) dont fut atteinte la duchesse de Bourbon en 1686. « Quels furent les sentiments du prince de Condé, lorsqu'il se vit menacé de perdre ce nouveau lien de sa famille avec la personne du roi? C'est donc dans cette occasion que devait mourir ce héros : celui que tant de siéges et de batailles n'ont pu enlever, va périr par la tendresse. »

la cour, une autre dynastie de bâtards royaux, issus de Henri IV, les Vendôme, petits-cousins du roi, dont les désordres pouvaient s'abriter de son exemple. Deux fils du duc de Mercœur et de Laure Mancini, Louis, duc de Vendôme, destiné à une certaine gloire militaire, et Philippe, grand prieur de Malte pour la province de France au Temple de Paris, avaient une compagnie joyeuse qui est restée célèbre sous le nom de *Cabale du Temple.* On y comptait le marquis de Lafare, que nous connaissons par sa disgrâce méritée, et l'abbé de Chaulieu, un de ces intrus, un de ces *masques*, qui n'étaient de l'Église que pour s'approprier ses biens, qui ne revêtaient l'habit ecclésiastique que pour le déshonorer. Chaulieu, le factotum des deux frères, n'était ni prêtre ni moine; mais, selon la coutume d'alors, et par la faveur du grand prieur, il était abbé d'Aumale, prieur de Saint-Georges dans l'île d'Oléron, de Pourrières, de Saint-Étienne, etc.; ces bénéfices lui rapportaient trente mille livres de rente. Faiseur de petits vers assez faciles, il célébrait habituellement l'amour, la volupté, l'obscénité (1). Voltaire l'en a récompensé par le surnom d'*Anacréon du Temple.* Épicurien déclaré, il ne croyait aux enfers que *pour les voir en beau* (2). Grand ami des soupers, il en perdait quelquefois le temps d'écrire à ses amis; mais à d'autres moments il appelait ses amis à la même table que

(1) Voir, dans les œuvres de Chaulieu, *la Bergère surprise.*
(2) Épître de Chaulieu au chevalier de Bouillon.

c'étaient, disait-elle, des relations hors mariage. Ainsi, elle aimait mieux passer pour concubine que de se reconnaître épouse, comme le mettait éloquemment en vue l'avocat général Denis Talon. Le procès fut perdu. Il fallut reconnaître le mari et l'enfant, et, comme réparation à la pudeur publique, payer cent francs d'aumônes. Bussy *bondissait dans les nues, sa fille était forcenée dans son lit* (1). Mais le plus regrettable de cette triste histoire, c'est que Mme de Sévigné, qui riait de l'échec une fois reçu, était intervenue elle-même avec les autres parents pour appuyer la demande en nullité.

Un signe de décadence encore plus inquiétant apparaissait dans les crimes célèbres de cette époque, dont la surprise et l'épouvante se mêlaient aux préoccupations de la guerre ou aux joies de la victoire. Ces crimes se rattachaient, par leurs motifs, aux mauvaises mœurs, comme une conséquence à son principe, et leurs ramifications révélaient les progrès du mal dans les classes distinguées. Il y avait eu le procès de la Brinvilliers pendant la guerre de Hollande; il y eut après la paix de Nimègue le procès de la Voisin.

La marquise de Brinvilliers, fille du lieutenant civil d'Aubray, tenait par elle-même et par son mari à de bonnes familles et à toute la *robe*. En dépit de ces gages d'honnêteté, elle était, de son propre aveu, pervertie à l'âge de sept ans, et, dès qu'elle

(1) Sévigné, juin 1684.

fut mariée, elle trahit la foi conjugale. Son complice était un aventurier, bâtard non avoué d'une famille illustre, Gaudin de Sainte-Croix. D'Aubray, pour rompre cette liaison, fit enfermer Sainte-Croix à la Bastille; mais, au lieu de s'amender, le prisonnier se perfectionna, en prison même, dans la science du crime. Il apprit d'un compagnon de captivité, l'Italien Exili, l'art abominable de cette *vénéneuse Italie*, comme on disait déjà au XVe siècle. Rendu à la liberté, il communiqua son savoir à sa maîtresse, et dès lors ils travaillèrent ensemble à s'en assurer les profits. Sainte-Croix composait les poisons, la marquise les essayait, soit sur les malades de l'Hôtel-Dieu, soit sur des commensaux, au moyen de certaines tourtes de pigeonneaux, soit quelquefois sur elle-même, elle l'a écrit du moins, afin de mieux constater l'effet des contre-poisons. Deux passions, la cupidité et la haine, paraissent avoir été ses principaux mobiles. Selon le fils d'un apothicaire, témoin au procès, un jour, en état d'ivresse, elle avait dit en montrant une cassette : « Il y a là-dedans bien « des successions; » et une autre fois : « Quand un « homme déplaît, il faut lui donner un coup de « pistolet dans un bouillon. » En quatre ans, de 1666 à 1670, elle avait empoisonné ses deux frères, une sœur et son père. Rien de plus affreux ni de plus célèbre que ce parricide; elle mit huit mois à tuer son père, sans jamais s'émouvoir ni de ces résistances de la nature, ni des marques d'affection que sa victime lui prodiguait en retour de ses soins

hypocrites ; elle ne répondait à ces douceurs qu'en doublant toujours la dose. Elle paraît aussi avoir plusieurs fois attenté à la vie de son mari ; mais Sainte-Croix, qui craignait d'avoir ensuite à épouser une si méchante femme, donnait des contre-poisons, et le mari échappa. On ne commença à soupçonner ces horreurs qu'en 1672. Sainte-Croix mourut subitement des émanations foudroyantes d'un poison qu'il préparait. Les scellés ayant été mis sur ses meubles, la marquise se trahit elle-même par une inquiétude empressée, elle réclama une cassette qui se trouvait chez lui, disant qu'il ne fallait pas l'ouvrir, mais la lui renvoyer intacte, parce que le contenu n'appartenait qu'à elle seule. Sur cette indication, on ouvrit la cassette au lieu de la lui renvoyer, et on y trouva, avec une grande provision de poisons, la promesse de 30,000 livres faite par elle à Sainte-Croix huit jours après la mort de son père. Elle parvint alors à se sauver en Angleterre ; mais un laquais, soupçonné de complicité, ayant avoué qu'il avait servi d'instrument à Sainte-Croix pour empoisonner les frères de la marquise, il fut lui-même roué vif (1673) et elle condamnée à mort par contumace. On réussit enfin à s'emparer de sa personne. Elle était revenue d'Angleterre à Liége. Un agent habile (Desgrais) se présenta chez elle, gagna sa confiance, d'abord sous l'habit ecclésiastique, ensuite par des déclarations d'amour, s'empara de tous ses papiers et se la fit livrer par les autorités du pays (1676). Entre ses papiers, il y avait une confession en seize pages, écrite

de sa main, où elle avouait ses débordements depuis l'âge de sept ans, et l'empoisonnement de son père, de ses frères, d'un de ses enfants. Quoiqu'elle ait ensuite essayé, tout en reconnaissant son écriture, de renier la confession même comme un accès de fièvre chaude, elle la confirma bientôt dans son procès par des aveux formels, et en *contant sa vie encore plus épouvantable qu'on ne pensait* (1).

Ce qui rattache cette noire tragédie à l'histoire publique, ce n'est pas seulement la luxure à la mode mêlée à ces crimes : « *toujours l'amour et les confidences* », comme on disait à propos des aveux de la Brinvilliers; c'est surtout l'opinion générale qui croyait à de nombreux complices. Dès que la criminelle fut arrêtée, le roi fit députer un conseiller de la Grand'Chambre pour l'interroger à Rocroi. On ne voulait pas attendre qu'elle fût arrivée à Paris, où toute la robe était alliée à cette scélérate (2). Le roi se préoccupait encore de ces connivences, après la prise de Bouchain; pendant qu'il avait à surveiller le prince d'Orange, il écrivait de Flandre à Colbert : « Sur l'affaire de Mme de Brinvilliers, je crois qu'il est important que vous disiez au président et au procureur général que je m'attends qu'ils feront tout ce que des gens de bien comme eux doivent faire pour déconcerter tous ceux, de quelque qua-

(1) Richer, *Causes célèbres*. Lettres de Sévigné, d'avril à juillet 1676.

(2) Lettre de Corbinelli, 13 avril 1676.

lité qu'ils soient, qui sont mêlés dans un si vilain commerce. Mandez-moi tout ce que vous pourrez apprendre. On prétend qu'il y a de fortes sollicitations et beaucoup d'argent répandu (1). » Les soupçons tinrent longtemps; ils trouvaient de quoi se justifier dans la conduite même du procès; les procédures semblaient être trop douces, et dénoncer le besoin de ne pas découvrir tous les coupables. « Jamais tant de crimes, disait-on, n'ont été traités si doucement; elle n'a pas eu la question. On avait si peur qu'elle ne parlât, qu'on lui faisait entrevoir une grâce, et si bien entrevoir, qu'elle ne croyait pas mourir (2). » On interpréta de la même façon l'acquittement de son ami ou amant Penautier. Cet homme, successivement trésorier général des États de Languedoc, et receveur général du clergé, avait été arrêté sur une lettre de la Brinvilliers, qui le priait de tout faire pour la sauver. Il s'était acquis beaucoup d'amis dans ses deux emplois; il était recherché pour sa bonne table, où il y avait presse. Un moment on le crut sérieusement compromis; mais bientôt on parla de ses protecteurs, parmi lesquels on mêlait Colbert. On sut qu'il avait répandu cent mille écus pour favoriser toutes choses; une dépense à se ruiner, disait-on plaisamment, et à supprimer sa table. Mais comme *l'innocence ne fait guère de telles profusions*, quand on le vit en liberté,

(1) *Œuvres de Louis XIV*, tome V, lettre à Colbert, 28 juin 1676.
(2) Sévigné, 29 juillet 1676.

on attribua son bonheur à ses protections; on ne le tint pas pour justifié.

Le supplice de la Brinvilliers n'étouffa pas le souvenir de ses forfaits. Ils avaient ranimé l'émotion suscitée quelques années plus tôt par la mort de la duchesse d'Orléans; ils entretinrent dans les esprits une vague inquiétude du danger, une crainte perpétuelle de la *poudre de succession*, l'habitude d'imputer à crime toute mort subite; ils provoquèrent une vigilance qui découvrit trois ans plus tard les machinations de la Voisin.

La veuve Monvoisin, vulgairement appelée la *Voisin*, dégoûtée de la profession peu lucrative d'accoucheuse, s'était tournée vers la divination et le sortilége, en compagnie de la Vigoureux et d'un malheureux prêtre appelé Lesage. Elle tirait les cartes, et exploitait toutes les crédulités humaines. Par ses recettes et pactes magiques ou diaboliques, elle réconciliait les amants, faisait retrouver les objets perdus, indiquait les trésors cachés, donnait le secret de conserver la fraîcheur de la jeunesse, de gagner au jeu, etc. Elle paraît aussi avoir pratiqué l'avortement au service des femmes de haute condition, et joignait enfin à ses autres industries le commerce des poisons. Elle fit fortune; elle eut maison, laquais, un grand train qui éveilla les soupçons de la police. Elle fut arrêtée en 1679 avec ses complices. Comme l'horreur du poison était toujours présente à tous les esprits, dans l'espoir d'extirper enfin le danger, le roi établit à l'Arsenal une chambre de

justice spéciale, qu'on appela la *Chambre ardente* (janvier 1680). C'était le nom de certains tribunaux extraordinaires, où, les tentures noires interceptant la lumière du jour, tout se passait à la lueur des flambeaux. La Voisin, sommée de déclarer quelles personnes fréquentaient sa maison, crut se sauver en donnant un grand nombre de noms illustres de la cour; elle leur infligea ainsi une flétrissure dont ils ne sont jamais entièrement purgés. Elle nomma la comtesse de Soissons, le maréchal de Luxembourg, la princesse de Tingry, la duchesse de Bouillon, nièce de Mazarin et de Turenne, la duchesse de Foix, une dame de Polignac, plusieurs femmes de magistrats, etc. Le roi ordonna de poursuivre, d'arrêter les inculpés, et il signifia lui-même au maréchal de Luxembourg d'aller se constituer prisonnier à la Bastille, lui disant que, s'il était innocent, il n'avait rien à craindre des juges intègres à qui la conduite de l'affaire était remise.

La comtesse de Soissons était accusée d'avoir empoisonné son mari, et d'avoir demandé à la Voisin le moyen de faire revenir à elle un amant qui l'avait quittée, c'est-à-dire le roi, menaçant de faire repentir l'infidèle s'il ne venait à résipiscence. On imputait à la marquise d'Alluye d'avoir empoisonné son beau-père, à la princesse de Tingry d'avoir fait périr dans le four de la Voisin les enfants qu'elle avait eus du maréchal de Luxembourg, à Luxembourg d'avoir, par lui-même ou par son intendant, fait des conjurations pour retrouver des

papiers perdus ou suborner des filles, à la duchesse de Bouillon d'avoir demandé un poison pour se défaire d'un vieux mari ennuyeux et lui substituer un jeune homme qui était le duc de Vendôme, à la dame de Polignac d'avoir tué un valet de chambre, maître de son secret, et ce secret était un filtre pour se faire aimer du roi. Une lettre de la duchesse de Foix établissait qu'elle avait cru trouver dans une poudre vendue par la Voisin un excitant pour se faire pousser de la gorge; elle se plaignait de l'inefficacité de la recette.

On peut sourire de ce dernier détail; on peut même, à voir les acquittements qui suivirent faute de preuves formelles, taxer de témérité le bruit qui se fit d'abord autour de ces accusations. Cependant la tenue de plusieurs de ces accusés ne témoignait pas de la tranquillité de leur conscience. *La Tingry n'est pas gaillarde*, disait-on. Luxembourg, à la Bastille, paraissait peu rassuré; si après quatorze mois de captivité il sortit non convaincu, il n'était pas non plus nettement justifié; la culpabilité de son intendant, qui fut expédié aux galères, ne démontrait pas absolument l'innocence du maître; sa rentrée à la cour fut un sujet de surprise. La duchesse de Bouillon brava la *chambre ardente* par son ton à la fois fier et moqueur; mais ses arguments n'étaient pas péremptoires : elle se défendait d'avoir voulu empoisonner son mari, par cette raison que ce mari l'accompagnait à l'audience; on aurait pu lui répondre que ce pauvre marquis de Brin-

villiers en avait fait autant pour la défense de son empoisonneuse. La comtesse de Soissons s'avoua coupable en prenant la fuite, en quittant la France pour toujours. Elle se mit en sûreté, grâce à une faiblesse de Louis XIV, qui, en souvenir de leurs anciennes relations, voulut bien lui épargner la honte d'une conviction judiciaire. « J'ai bien voulu, dit-il lui-même, que M[me] la comtesse se soit sauvée; peut-être en rendrai-je compte à Dieu et à mes peuples. » Le compte commença à se rendre deux ans après, lorsque Eugène de Savoie, dernier fils d'Olympe Mancini, s'échappa du royaume pour aller rejoindre sa mère, et porter à l'ennemi son génie et son épée contre la France.

La Voisin, brûlée le 21 février 1680, ne fut pas la seule convaincue. Outre divers misérables, ses instruments, qui subirent le feu, la potence ou les galères, plus d'une femme de bonne condition, qui sortit du procès la vie sauve, n'en retira pas son honneur intact. Des admonestations, des condamnations à l'aumône ou au bannissement prouvèrent assez haut ce que valaient leurs mœurs. Il reste surtout contre toutes celles qui figurèrent dans ces débats un grief que rien ne peut détruire. Elles fréquentaient, elles consultaient la Voisin. Qu'allaient-elles faire dans ce repaire? Que demandaient-elles à ces poisons, à ces prestiges, à ces maléfices impies, dont le mystère et l'effet espéré ne pouvaient laisser d'illusion à personne? Évidemment elles cherchaient par des moyens coupables des satisfactions

honteuses; elles se disputaient les succès d'amour et les bénéfices d'argent qui en étaient la conséquence, et surtout l'amour et l'argent de Louis XIV. Avons-nous tort de dire que la galanterie ardente du siècle devenait un apprentissage et une propagande de crimes?

Toutefois, il ne serait pas équitable de nous arrêter ici, sans dire le bien à côté du mal. Ce XVIIe siècle était si fécond en contrastes de bonnes et de mauvaises pensées, d'aspirations salutaires et d'entrainements malheureux, que les premières faisaient encore contre-poids aux secondes. Remarquons d'abord que le roi, malgré ses défaillances personnelles, ne transigeait pas sur les principes. Sauf l'impunité laissée, mais non les honneurs rendus, à la comtesse de Soissons, il avait entendu ne soustraire personne à l'action de la justice. Luxembourg sortit de la Bastille parce que les commissaires étaient impuissants à le condamner, mais le roi le laissa longtemps sans emploi; on serait même tenté de dire : trop longtemps pour le succès des guerres. La duchesse de Bouillon, triomphante de n'avoir pas été convaincue, colportait avec affectation ses réponses insolentes et se glorifiait d'avoir nargué ses juges; elle fut, de ce chef seul, envoyée par lettre de cachet à Nérac, près des Pyrénées. La noblesse apprenait ainsi que mal vivre n'était pas encore un gage de la faveur du roi; et dans le temps même où la complicité avec la Voisin compromettait tant de noms illustres, une femme, la même qui

entreprenait la réforme du roi, poursuivait le projet de purifier la noblesse par l'éducation des femmes. Mme de Maintenon préparait la fondation de Saint-Cyr, et allait mettre Louis XIV de moitié dans une des œuvres qui ont le plus honoré son règne.

Mme de Maintenon n'oubliait pas qu'elle avait été Mlle d'Aubigné; elle comprenait, par ses souvenirs, tout ce que la pauvreté apporte de dangers à une jeune fille noble, que l'instinct de sa naissance pousse à la grandeur et au luxe, et que cet amour du luxe rend plus faible devant les séductions de la perversité. Depuis qu'elle était marquise et riche par les dons du roi, elle se plaisait à recueillir des jeunes filles de cette classe dont elle payait la pension d'abord à Montmorency, ensuite à Rueil où elle commença un établissement (1679). La bonne pensée et les premiers succès de cette fondation touchèrent le roi; il donna, pour l'étendre et la consolider, la maison de Noisy dans le parc de Versailles, et se chargea des pensions (1683). Noisy devint, par ses accroissements, le lieu favori de la fondatrice, elle en oublia Maintenon (1). Dès la seconde année (octobre 1684), elle annonçait à son frère qu'elle aurait bientôt cent demoiselles à gouverner, et au mois d'avril suivant (1685) elle décrivait avec joie le bel ordre de leur maison, et leur multitude qui lui faisait

(1) Lettre à d'Aubigné, 18 juillet 1684 : « La manufacture et Noisy sont mes endroits favoris. Quant à Maintenon, il est un peu abandonné. »

cortége : « Jugez de mon plaisir, écrivait-elle, quand « je reviens le long de l'avenue, suivie de cent vingt-« quatre demoiselles qui y sont présentement (1). » Il fut bientôt évident que Noisy ne suffirait pas aux demandes d'admission qui affluaient de toutes parts. Pour y pourvoir, le roi, au milieu des travaux les plus dispendieux de Versailles, fit élever au village de Saint-Cyr, comme annexe de son palais, mais annexe irréprochable, une vaste et magnifique maison, capable de répondre à tous les besoins d'un personnel nombreux, élèves et maîtresses. Mme de Maintenon se réjouit, dans ses confidences, de la rapidité incroyable des constructions. Du 15 mars au 9 juin 1685, tous les corps de logis étaient élevés, le réfectoire presque terminé, l'appartement de la supérieure prêt à couvrir (2). Le 30 juin 1686 un édit du roi annonçait la fondation, au village de Saint-Cyr, d'une communauté de dames professes et converses pour l'éducation de deux cent cinquante demoiselles, qui n'y seraient reçues que sur un brevet du roi (3). Le 27 juillet, la transmigration commença de Noisy à Saint-Cyr. Une médaille consacra la gloire de cette création. Le roi avait déclaré qu'une pareille institution méritait bien, autant que ses autres exploits, d'être célébrée par Racine et Boileau, ses historiographes, membres tout-puissants de l'Aca-

(1) Lettre au même, 13 août 1684.
(2) Lettres au même, 7 avril, 9 juin 1685.
(3) Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XX.

démie des médailles. Mme de Maintenon, toujours discrète, demanda et obtint de n'être pas nommée dans la médaille (1).

L'histoire métallique, dans l'explication de cette médaille, réclame la reconnaissance de la noblesse pour l'affection du roi, déjà si visible dans la création des compagnies de cadets, et non moins remarquable dans l'établissement d'une communauté pour l'éducation de jeunes demoiselles *qui n'ont pas un bien proportionné à leur naissance*. Elle évalue à plus de deux cent mille livres le revenu attaché à la maison de Saint-Cyr pour l'entretien et l'établissement des demoiselles. Elle finit par signaler le but moral de l'institution qui est de former ces jeunes filles à la pratique du devoir. « On leur enseigne tout ce qui peut convenir à leur qualité et à leur sexe, afin qu'en sortant de cette maison ou pour s'établir dans le monde, ou pour embrasser la vie religieuse, elles portent partout des exemples de modestie et de vertu (2). »

Saint-Cyr grandit et s'affermit sans retard. Au lieu des deux cent cinquante pensionnaires comptées dans l'édit du roi, on en voit figurer trois cents dans la médaille (3); et Mme de Maintenon atteste ce nombre dans ses lettres (4). La communauté chargée de l'éducation des enfants s'organisa par de sages con-

(1) Lettres de Maintenon, octobre 1686.
(2) *Histoire métallique.*
(3) CCC puellæ nobiles Sancyrianæ.
(4) Mme de Maintenon à Mme de Brinon.

stitutions prudemment élaborées sous l'œil de la fondatrice; elle reçut en même temps un gage de l'attachement personnel du roi dans le nom de *Dames de Saint-Louis* qu'il leur attribua. Mme de Maintenon trouvait ce nom un peu ambitieux de la part de ces dames, un peu orgueilleux de la part du roi; elle refusait d'abord de croire qu'il voulût *se canoniser lui-même;* mais dès qu'il connut leur désir, il y vit un hommage, et il y fut si sensible, qu'il leur donna volontiers, sinon son nom propre, au moins celui de son patron. Le revenu ne tarda pas non plus à se consolider par la réunion de la mense abbatiale de Saint-Denis à Saint-Cyr; ce fut au moins une manière d'assurer à une commende un emploi moral et honnête, et de ne plus abandonner aux caprices d'un commendataire le bien des moines, tout en ne rétablissant pas un abbé régulier. Une dernière consécration devait, huit ans plus tard, compléter ces faveurs, par des lettres-patentes qui changèrent la communauté, de séculière qu'elle était, en institut régulier de Saint-Augustin et portèrent le nombre des dames et sœurs converses à quatre-vingts (1). Mais le véritable secret de la prospérité de Saint-Cyr est dans la vigilance, l'activité, la délicatesse de cœur, la largeur d'esprit de Mme de Maintenon.

Qui n'a pas étudié Mme de Maintenon à Saint-Cyr ne la connaît pas tout entière. C'est là qu'elle révèle tout ce qu'elle a de cœur, qu'elle dépense sans re-

(1) Lettres-patentes du 3 mars 1694.

gret toute sa vie. Au début, elle ne se préoccupe que d'assurer l'existence de cette maison, et pour la maison même. « Saint-Cyr, écrit-elle (octobre 1687), est bien éprouvé dans la personne de ses supérieurs : le roi a contre lui toute l'Europe; je suis dans l'affliction, la supérieure est dans le trouble, et vous (l'abbé Gobelin), vous êtes malade. La maison n'est fondée ni pour elle ni pour vous, ni pour moi. Mettons-la en état de se passer de nous. » Elle appelle les conseils de tous ceux qu'elle croit capables de la seconder; mais elle ne s'assujettit à aucun par prévention ou amitié, et s'efforce de profiter de tous les avis en les tempérant les uns par les autres. Elle veut que Racine et Boileau soient entendus sur la rédaction des constitutions; mais elle ne veut pas que, pour la pureté du langage, on gâte les pensées et les expressions de la supérieure. « Vous savez, dit-elle, que dans tout ce que les femmes écrivent, il y a toujours mille fautes contre la grammaire, mais, avec votre permission, un agrément qui est rare dans les écrits des hommes. » S'agit-il du choix des religieuses, elle prescrit de ne pas exiger une perfection trop souvent impossible, de ne pas s'effrayer de certaines imperfections inhérentes à l'humanité, de se contenter de la vraie piété, de l'esprit droit, du goût pour l'institut, de l'attachement aux règles, de l'esprit de société : « Voilà, dit-elle, le principal pour une dame de Saint-Louis; car, pour l'humeur un peu prompte, comptez que nous avons les vices et les vertus de

notre tempérament. » C'est surtout dans la manière de traiter les élèves qu'elle excelle en sagesse. Elle n'entend pas que l'éducation des enfants soit subordonnée aux règles des religieuses ; mais, au contraire, que les règles des religieuses soient subordonnées aux besoins de l'éducation. « On ne peut jamais, chez vous, dit-elle, séparer les constitutions des religieuses de l'éducation des demoiselles ; il est dit partout que l'établissement est fait pour elles ; on ne vous y a ajoutées que pour leur servir de mères et de maîtresses, et l'on ne vous a imposé des vœux que pour fixer votre tendresse et votre zèle. » Par le même principe, elle s'oppose à ce qu'on surcharge les enfants de pratiques religieuses. Saint-Cyr n'est pas un cloître, mais une école ; elle trouve que les demoiselles sont trop longtemps à l'église pour des enfants, qu'elles sont tuées à porter des chapes, que les processions ne conviennent que dans les paroisses, et non dans les chapelles ; et elle tient si fort à cette sage modération, qu'elle n'hésite pas à faire partir de Saint-Cyr Mme de Brinon, la première supérieure, quoiqu'elle soit son amie, parce qu'elle ne comprend pas que les enfants ne sont pas faites pour la vie monastique. Elle préside avec la même intelligence à l'instruction ; les élèves auront toute la culture d'esprit qui convient à leur état, mais qu'on se garde bien d'en faire des pédantes ; que, sous prétexte de les réformer, on ne leur ôte pas le bon sens ; qu'on leur donne le goût de la vie réelle, des

occupations de la famille. « N'en faites pas, dit-elle, des rhétoriciennes, ne leur inspirez pas le goût de la conversation ; elles s'ennuieraient à périr dans leurs familles (1). »

Voilà, tirés de ses lettres, quelques traits de sa vie de chaque jour, pris sur le vif. Saint-Cyr était son grand amour ici-bas. Quand elle était à Saint-Cyr, elle n'avait d'autre pensée, d'autre emploi que de s'y consacrer tout entière ; quand elle n'y était pas, elle semblait regretter une liberté qui la rendait à ses autres relations. Elle écrivait de Fontainebleau : « Il faut vous répondre d'ici où j'ai moins d'affaires qu'à Versailles, parce que je n'ai pas Saint-Cyr. » *Dieu, le roi, Saint-Cyr*, c'était en quelque sorte sa devise officielle ; mais, au fond de son cœur, Saint-Cyr remontait au moins d'un degré. « Le roi prend tout mon temps, je donne le reste à Saint-Cyr, à Saint-Cyr à qui je le voudrais tout donner. Cette maison est d'un si grand détail, qu'en y faisant ce que je puis, je n'y fais pas la moitié de ce que je veux et de ce que je dois vouloir ; » heureuse, en effet, si elle avait pu, par l'exemple et l'influence de ses élèves, opérer cette réforme des mœurs, qui était son vœu le plus ardent, et qui aurait été le salut de la société !

(1) Toute cette page est tirée des lettres de Maintenon en 1686, 1687, 1688. La dernière citation seule est de 1695

III. — Ruine des fortunes. — Le jeu, vente des propriétés. — Gêne publique. — Derniers efforts de Colbert pour rétablir les finances; représentations énergiques à Louis XIV. — Comptes des dépenses après la Paix de Nimègue.

Avec la perte des mœurs, le faste de la cour et de ses imitateurs entraînait celle des fortunes. Nous avons tout à l'heure signalé une des causes de cette ruine, dans cette fureur du jeu qui faisait comme une partie essentielle des fêtes et des soirées du roi. Un jour la reine en avait oublié la messe, et perdu 20,000 écus avant midi (1675). Le roi lui-même, ému de ces extravagances, en exprima sa mauvaise humeur : « Madame, disait-il, supputons combien c'est par an. » A l'époque de la paix de Nimègue, le mal avait encore augmenté, la bassette faisait fureur ; on y perdait fort bien 100,000 pistoles en un soir. *Monsieur* en était réduit à mettre ses pierreries en gage. Le roi, fâché de ces excès, montrait quelque bonne volonté de les réprimer. Par Colbert et Seignelay, aidés de La Reynie, il interdit les académies de jeu et la bassette chez les particuliers (1678). Il parla lui-même très-sévèrement au comte d'Harcourt et au duc de Ventadour des jeux de hoca qui se tenaient chez eux. Il fit admonester le sieur de Bragelonne, le prince de Monaco, la comtesse de Poitiers (1). Mais la passion se ranimait toujours.

(1) Depping, *Correspondance administrative*. Lettres de Seignelay et de Colbert à La Reynie, 1678.

En 1681, Seignelay écrivait encore à La Reynie : « Sa Majesté a été informée que l'on recommence fort, à Paris, à jouer à la bassette. Elle veut que vous teniez la main à ce que les défenses qui ont été faites de ce jeu soient exécutées. » Vains efforts ! Si la surveillance supprimait un moment la publicité, le vice se réfugiait dans les tripots clandestins. En 1683, Colbert surprenait un jeu tenu par un prêtre, vicaire de la Sainte-Chapelle, qui avait loué, pour la bassette, deux chambres chez un boulanger de la rue de Harlay (1).

Entre les familles déjà connues pour le mauvais état de leurs affaires, on distinguait la maison de Vendôme. Le jeune duc de Vendôme réclamant un jour du roi la permission d'aller enfin exercer ses fonctions de gouverneur de Provence, le roi lui avait répondu : « Monsieur, quand vous saurez bien gouverner vos affaires, je vous donnerai le soin des miennes (1676). » Un tel avis n'avait pas corrigé le prodigue. Comme il aimait la magnificence, comme il lui fallait, dans son château d'Anet, la musique de Lulli, et tous les danseurs et danseuses de l'Opéra, des tables largement servies pour de nombreux invités, et qu'une seule de ces fêtes, au dire de ses amis (2), lui coûtait 100,000 livres, il en arrivait à la nécessité de vendre ses biens. C'est ainsi qu'il céda au roi son hôtel de Paris pour en

(1) Depping, Lettre de Colbert à La Reynie.
(2) *Mémoires* de Lafare, 1686.

faire la place des Conquêtes. Le roi paya six cent mille livres aux créanciers du vendeur, et ne lui remit à lui-même que six mille louis de pot de vin. Il fallut également abandonner la terre de Penthièvre; elle valait un million et demi; le duc de Vendôme reçut en argent, du prince de Conti, onze cent mille francs, et s'accommoda pour le reste de quelques petites terres que lui transmit l'acheteur (1).

Ailleurs, c'était le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, que nous connaissons par les révoltes de ses administrés et par ses grands festins. Le moment était venu de se rendre compte, et aussi la nécessité de liquider. « M. de Chaulnes, écrit Dangeau, « vient de vendre une terre au prince de Bournon- « ville, une à Berthelot l'aîné, Reyneval à M. de « Ruvigny, Magny à M. le duc du Maine, et quelques « rentes sur la maison de ville (1). » Il retirait de ces aliénations un peu plus de 1,500,000 livres; mais ses dettes montaient environ à 1,700,000 livres; c'était un excédant de passif de 180,000 livres. Il est vrai qu'il conservait la terre de Pecquigny et le duché de Chaulnes, qui représentaient ensemble à peu près 1,200,000 livres. Mais sa femme avait à exercer sur ces biens la reprise de sa dot, soit 700,000 livres. En défalquant cette somme, et celle qui était nécessaire pour couvrir l'excédant du passif; à combien donc se réduisait la fortune personnelle du duc de Chaulnes?

(1) *Journal* de Dangeau, 7 mars 1685.
(2) Dangeau, *Journal*, 29 avril 1685.

A un rang inférieur de naissance et de fortune, mais par le besoin d'imiter les exemples d'en haut, la même pénurie frappait les gentilshommes. Nous connaissons assez bien la situation des Grignan, et leurs efforts pour exercer une petite vice-royauté en Provence. Ils ne profitaient guère des conseils de prudence et de modération de leur mère, quoiqu'elle les renouvelât sous toutes les formes. Un jour elle leur contait l'éloquence d'un Père Morel, de l'Oratoire, très-exact en morale : « Je voudrais, disait-elle, que M. de Grignan eût entendu ce Père; il ne croit pas qu'on puisse, sans péché, donner à ses plaisirs quand on a des créanciers; ces dépenses lui paraissent des vols qui nous empêchent de faire justice. » La leçon était plus piquante qu'elle ne fut efficace. Déjà Grignan avait vendu un de ses châteaux. Ensuite les visites reçues, le service des tables doublé, et le jeu par-dessus, *toutes ces petites pluies qui mouillent fort bien*, les avaient pénétrés profondément. En 1680, ils en étaient réduits à compter sur un *bon mariage* pour tout payer, c'est-à-dire pour assurer l'existence de leur fils. En 1684, la dépense avait été si excessive, que Mme de Grignan venait auprès du roi solliciter une gratification, et remportait douze mille livres avec la promesse de quelque chose de plus. En 1685, elle revenait courtiser Seignelay, elle se félicitait de dîner à Sceaux : « Vous avez, lui écrivait sa mère, un ami riche qui vous donne des repas, ménagez bien cette bonne fortune. » Elle parut à Marly, à Versailles, pour

solliciter, en faveur de son fils, la survivance du gouvernement dont son mari était pourvu ; affaire capitale pour sa maison, disait-on, le meilleur moyen de rétablir la considération d'une famille compromise par l'affaiblissement de sa fortune propre. En présence de toutes ces gènes, Louis XIV jugeait bien la situation, et il a pu dire ce mot qui lui est attribué : « Le plus heureux homme de France est un gentilhomme de province, qui a trois mille livres de rente, qui vit dans ses terres et qui ne m'a jamais vu. »

Mais lui-même il n'avait pas mieux calculé que ses courtisans, et ses embarras commençaient à lui apparaître quoi qu'il en eût. Il convient donc de lui faire son aussi compte. Ce sera tout à la fois le bilan des grandeurs et des misères du règne, et la transition naturelle entre une époque d'orgueil et de gloire, et celle d'affaiblissement et d'humiliation.

En 1680, Colbert, dans un exposé de l'état des finances, montrait au roi que toutes les améliorations accomplies dans l'intérêt public n'avaient pas profité aux populations ; que la dépense excédait la recette, et qu'une réforme de ce côté était indispensable : « Nonobstant tout ce qui a été fait, disait-il, « il faut toujours avouer que les peuples sont fort « chargés, et que, depuis le commencement de la « monarchie, ils n'ont jamais porté la moitié des « impositions qu'ils portent, c'est-à-dire que les re- « venus de l'État n'avaient jamais été à quarante « millions, et qu'ils montent à présent à quatre-

« vingts et plus. Il n'y a plus d'affaires extraordi-
« naires à faire, parce qu'elles aboutissaient toutes
« à de nouvelles impositions sur les peuples. » Il prouvait par des chiffres que la dépense de la présente année, tout en empruntant seize millions sur l'année suivante, dépasserait encore la recette de quatre millions et demi ; et, fort de cet argument, il ne craignait pas de s'attaquer à l'exagération de la dépense. Il faut le citer textuellement ; son style peu oratoire, mais éloquent par la raison, vaut mieux que les commentaires : « A l'égard de la dépense,
« quoique cela ne me regarde en rien, je supplie
« seulement Votre Majesté de me permettre de lui
« dire qu'en guerre et en paix, elle n'a jamais con-
« sulté ses finances pour résoudre ses dépenses, ce
« qui est si extraordinaire qu'assurément il n'y en
« a pas d'exemple. Et si elle voulait bien se faire
« représenter et comparer les temps et années pas-
« sés, depuis vingt ans que j'ai l'honneur de la ser-
« vir, elle trouverait que, quoique les recettes aient
« beaucoup augmenté, les dépenses ont excédé de
« beaucoup les recettes, et peut-être cela convierait
« Votre Majesté à modérer et retrancher les exces-
« sives.... Je sais bien que le personnage que je fais
« en ceci n'est pas agréable ; mais, dans le service
« de Votre Majesté, les fonctions sont différentes :
« les unes n'ont jamais que des agréments dont les
« dépenses sont le fondement; celle dont Votre
« Majesté m'honore a ce malheur qu'elle ne puisse
« rien produire d'agréable, puisque les propositions

« de dépenses n'ont pas de bornes ; mais il faut se « consoler en travaillant toujours à bien faire (1). »

Colbert entrevoyait la disgrâce. Les contemporains ont eux-mêmes constaté la mauvaise humeur que Louis XIV ressentit d'abord de cette contradiction. « Mansard, disait le roi à son architecte, je « ne veux plus bâtir, on me donne trop de dé« goût (2). » Cependant, il se garda bien de se priver des services de son ministre. Colbert continua, avec son application ordinaire, à concilier, autant qu'il était possible, deux choses contradictoires : le soulagement du peuple et la rentrée régulière des revenus royaux. Par ses circulaires aux intendants, il posait comme bases d'améliorations incontestables : liquider les dettes des communautés, empêcher la saisie des bestiaux, examiner la conduite des commis et employés à la levée des droits des fermes, diminuer les frais qui accroissaient la charge des tailles, réunir dans les principaux lieux de chaque élection une bonne partie des collecteurs et principaux habitants, et s'informer avec soin de tout ce qui se passait dans la réception des commissaires, nomination des collecteurs, imposition et recette, écouter toutes les plaintes suscitées par l'inégalité des impositions dans les rôles des tailles. « Si ces « ordres, ajoute-t-il, vous ont été donnés, même

(1) Collection Clément, tome II : Mémoire pour rendre compte au roi de l'état de ses finances.

(2) Racine, Fragments historiques.

« pendant la guerre, vous pouvez juger combien Sa « Majesté désire à présent le soulagement, puis« qu'elle a bien voulu donner la paix dans le cours « de ses conquêtes (1). »

Si les communautés n'avaient pas encore liquidé leurs dettes, la faute en était aux maires et échevins qui les entraînaient à des emprunts ou à des dépenses dont ils profitaient. Ces magistrats municipaux, assez mal traités par l'opinion, comme le montrent les vers de La Fontaine (2), étaient soupçonnés de détourner pour eux jusqu'à l'argent du logement des troupes payé par le roi (3). Un intendant écrivait : « Les communautés n'ont pas de « plus grands ennemis que leurs consuls et leurs « officiers ; ils les pillent par toutes les voies qu'ils « peuvent imaginer. Je travaille autant que je puis « pour arrêter l'avidité de ces mangeurs de com« munautés (4). » Pour restreindre et guérir, s'il se pouvait, la lèpre des dettes, Colbert, dès 1680,

(1) Circulaires aux intendants, 1er juin 1680 et 2 janvier 1682.

(2) La Fontaine, *le Chien qui porte à son cou le dîner de son maître*, VIII, 7 :

> Je crois voir en ceci l'image d'une ville
> Où l'on met les deniers à la merci des gens.
> Echevins, prévôt des marchands
> Tout fait sa main : le plus habile
> Donne aux autres l'exemple, et c'est un passe-temps
> De leur voir nettoyer un monceau de pistoles....

(3) Colbert aux intendants, 1679 : « Depuis dix ans... les maires et échevins ont retenu et distribué entre eux les fonds qui leur avaient été remis pour le remboursement des habitants. Il n'y a pas de vol plus manifeste que celui-là, et qui mérite plus d'être puni. »

(4) L'intendant du Dauphiné à Colbert, 1679.

pressa les intendants de lui venir en aide, en empêchant les communautés de contracter de nouvelles dettes, en restreignant les cas d'emprunts légitimes, en veillant au remboursement régulier. De ces efforts sortit (avril 1683), une déclaration qui réglait souverainement l'administration communale et l'emploi des fonds communs (1). L'état des revenus de chaque communauté, dressé tous les ans, et un fonds réglé pour l'entretien et la réparation des ponts, pavés, murailles et autres dépenses nécessaires, le tout arrêté par l'intendant ou le conseil du roi si les sommes montaient trop haut. Défense aux maires, échevins, consuls, jurats et autres, d'excéder ni divertir à d'autres usages les sommes destinées pour lesdites dépenses. Si les revenus patrimoniaux des communautés n'y suffisent pas, les habitants assemblés voteront sur eux-mêmes une contribution extraordinaire. En cas de peste, de logement de troupes ou de réédification des nefs d'églises, permission d'aliéner quelques parties de leurs biens ou d'emprunter; mais cette faculté restreinte aux villes et bourgs fermés. Les habitants de toutes autres communautés ou paroisses ne pourront faire aucun emprunt, vente ni aliénation de leurs biens.

Il poursuivit avec la même persévérance les fraudes, les cupidités qui grevaient les peuples ou

(1) Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XIX. Collection Clément.

diminuaient leurs ressources. Pour supprimer les abus en matière de monnaie, il défendit « de passer « dans le commerce les espèces légères, comme si « elles étaient de poids; » il ne tarda pas à les décrier avec les monnaies étrangères, en promettant d'en rendre la valeur réelle, poids pour poids, aux hôtels royaux des monnaies. Il fut sur ce point inflexible aux réclamations (1). Une ordonnance sur le fait des gabelles (1680) promit de réduire à une seule forme, à un seul payement, les droits divers dont se composait cet impôt, afin de ne plus laisser les peuples exposés à la discrétion et aux interprétations des commis et des employés. Une autre (1681) accomplit cette réforme pour les cinq grosses fermes. On le voit encore poursuivre toutes les inventions fiscales qui ne profitaient qu'à leurs inventeurs, c'est-à-dire aux agents du fisc. « Vos commis, écrit-il aux fermiers généraux, contraignent les habitants, pour avoir la liberté de porter leurs denrées et petites marchandises d'un marché à l'autre, de prendre des certificats sur papier timbré et des congés qui leur coûtent cinq sols. Comme c'est une pure vexation qui ne peut être introduite que pour tirer

(1) Lettres de Colbert à Foucault, 3 mars 1679. « Ceux qui sont chargés des affaires du roi ne recevront aucunes espèces qu'après les avoir pesées; tous les peuples dès lors feront de même, et cela remédiera déjà à l'un des principaux abus. » Au même, 20 avril 1679, après le décret des monnaies : « Sa Majesté a passé par-dessus les plaintes, parce que comme elle établit partout des monnaies et des changes, ses sujets n'auront d'autre peine que de porter leurs espèces dans ces lieux-là. »

les cinq sols, ne manquez pas de leur ordonner de changer de conduite. »

Cependant il n'arrivait pas au soulagement tant cherché. On n'y parvient pas en effet en retranchant des abus partiels, si impopulaires qu'ils soient, parce qu'ils ne sont que des accidents du mal, et non le mal lui-même. Il aurait fallu aller au fond, remanier notablement les impôts les plus onéreux. Or c'était ce que la nécessité d'avoir toujours des rentrées abondantes ne permettait pas à Colbert. Il maintenait la ferme du tabac, établie d'abord pour les besoins de la guerre, malgré la conclusion de la paix; il pressait vivement les intendants d'en augmenter les profits, tenant pour maxime fondamentale qu'il n'y avait pas en France une seule ferme qui ne pût recevoir de l'augmentation (1). Si quelque intendant intercédait pour ses administrés en vue de diminution de charges, il le recevait mal, lui faisait honte de sa naïveté : « Il ne faut pas condescendre, disait-il, aux misères affectées qui ne sont que trop communes dans les provinces (2). » En maintenant la Bretagne, selon le privilége antique et national de cette province, dans l'exemption des gabelles, il prenait des mesures de rigueur contre les faux-sauniers, c'est-à-dire les habitants du Maine, de l'Anjou, de la Normandie, qui allaient en Bretagne acheter du sel à bas prix pour le revendre en fraude

(1) Lettre à Foucault, 1679, circulaire aux intendants, 1680.
(2) Colbert à l'intendant de Riom, 1680.

des droits; les galères, la peine de mort en cas de récidive, furent édictées contre les attroupements des faux-sauniers (1). Des résistances contre les droits d'aides en Bourgogne le trouvèrent impitoyable; il dompta les coupables par des troupes d'infanterie et de cavalerie, espérant bien « qu'après cette exécution les peuples seraient plus sages (2). » Ce qui lui coûta le plus évidemment, ce fut la nécessité d'augmenter la taille, qu'il s'était toujours appliqué à diminuer. En 1682, il la releva de deux sols par livre. Il essaya d'atténuer cette rigueur en publiant que le roi n'y avait consenti qu'à regret : « Jamais, écrivait-il aux intendants, la bonté que Sa Majesté a pour ses peuples n'a paru si grande que par la peine qu'elle a eue d'ordonner cette augmentation; » il sentait bien lui-même que ce serait là une consolation de peu d'effet. Dans cette dernière époque de sa vie, il n'obtint qu'un succès réel : il remboursa les emprunts contractés pendant la guerre de Hollande, et réduisit la dette au chiffre de huit millions d'intérêts qu'elle présentait en 1672.

Aussi revenait-il de temps en temps à la charge auprès du roi pour lui insinuer la modération dans les dépenses par l'exposé du véritable état des choses. Le dernier compte rendu de Colbert (1683), annoté par Louis XIV, semble une espèce de dialogue où se révèlent assez nettement les intentions

(1) Édit et déclaration de février et mars 1681.
(2) Colbert à l'intendant de Bourgogne, 9 janvier 1681.

du ministre et la contrariété du roi. *Colbert* expose que, tout bien compté, les payements ordonnés excèdent les recettes de 3,600,000 livres. *Louis XIV* répond : « La dépense me fait beaucoup de peine, mais il y en a de nécessaires. » *Colbert* dit : « Toutes les affaires de finances ont leur cours ordinaire ; les intendants visitent les généralités, et en rendent compte par toutes leurs lettres qui sont pleines de beaucoup de misères des peuples. » *Louis XIV* répond : « La misère me fait grand'peine. Il faudra faire ce qu'on pourra pour soulager les peuples : je souhaite de le pouvoir bientôt. »

Si ce souhait était sincère, on sent qu'il était embarrassé de bien des restrictions. Pour le rendre réalisable, il aurait fallu, comme disait Colbert, réduire la dépense aux proportions des ressources. Or, c'était le temps où l'argent s'engouffrait dans la machine de Marly, l'achèvement de Versailles et le château de Marly même. On n'en retrancha rien, pas même les frais accessoires, puisque, à ce moment même, Colbert avait à pourvoir aux *offices* de la reine à Chambord (1). L'entrain était si irrésistible que, un peu plus tard, nous voyons Louis XIV vouloir et ne pas pouvoir l'arrêter. En 1685, il avait dépensé quinze millions pour les bâtiments et deux millions en achat de diamants. Il en fut si frappé, qu'il se détermina à se restreindre. « Le roi, dit Dan-« geau, 2 janvier 1686, a fort diminué le fonds des

(1) Voir ces pièces, collection Clément.

« dépenses pour les bâtiments. Il lui en a coûté « l'an dernier plus de quinze millions, il n'en veut « dépenser celle-ci que *quatre* tout au plus, tant « pour les bâtiments que pour la conduite de la « rivière d'Eure. » Il eut beau faire, ses chers bâtiments l'emportèrent sur toutes ses résolutions ; il y jeta encore, en 1686, près de *huit* millions ; l'excédant fut trouvé aux dépens de la marine, qu'il diminua de quatre millions (1).

Un tableau abrégé des grandes dépenses de cette époque achèvera d'éclairer la situation. Il ne s'agit pas ici de ces déclamations inventées dans la suite par une haine encore plus extravagante que n'avait été l'adulation. On ne peut plus croire que Versailles a coûté plus de quatre milliards, ni même, comme disait Mirabeau, plus de 1,200 millions. Il n'est pas vrai davantage qu'une grande partie de ces frais n'ait pas été soldée, et que, pour dérober à la postérité le secret de ces profusions criminelles, le grand roi ait fait détruire, avec tous les comptes, les preuves de son imprévoyance et de sa banqueroute. Les comptes existent, les archives du département des bâtiments sont intactes; et, dans notre siècle, elles ont été compulsées, vérifiées, mises en lumière par des chercheurs irrécusables (2). Il en résulte clairement que Versailles, avec ses dépendances, c'est-à-dire Trianon, la machine de Marly et les

(1) *Journal* de Dangeau, 2 et 4 janvier 1686.
(2) Entre autres Guillaumot, au commencement de ce siècle.

travaux de la rivière d'Eure, a coûté, *dans l'ensemble du règne*, 89 millions de la monnaie d'alors, et que les autres entreprises, entre lesquelles il importe de n'oublier ni les Invalides, ni le canal de Languedoc, ni les pensions aux gens de lettres, ont absorbé environ 60 autres millions (1). Il est vrai que l'argent, plus rare au XVIIe siècle que de nos jours, avait une valeur réelle plus haute que ces chiffres ne semblent l'indiquer. Ainsi les revenus de l'État qui, dans les derniers temps de l'administration de Colbert, atteignaient en moyenne annuelle 100 millions, vaudraient aujourd'hui plus de 500 millions; et les 89 millions de Versailles, d'après des calculs récents (2), se traduiraient dans notre monnaie actuelle par une valeur de 449 millions. La profusion reste donc bien au-dessous des griefs de la passion politique; toutefois elle est encore considérable, surtout par son élévation subite dans une période relativement courte. On en jugera par le tableau suivant, dont nous empruntons les éléments aux *Mémoires curieux des bâtiments du roi* (3). Qu'avaient coûté les bâtiments avant la paix de Nimègue, de 1660 à 1678? Que coûtèrent-ils, en douze ans, de 1678 à 1690?

(1) Guillaumot, évaluant ces dépenses par la valeur de l'argent au commencement du XIXe siècle, compte pour Versailles 187 millions, et pour le reste 120 millions, ce qui n'est pas une contradiction.

(2) Pierre Clément.

(3) Comptes des bâtiments du roi : Bibliothèque nationale, fonds Saint-Martin, V. 92. Annexés à la Collection Clément.

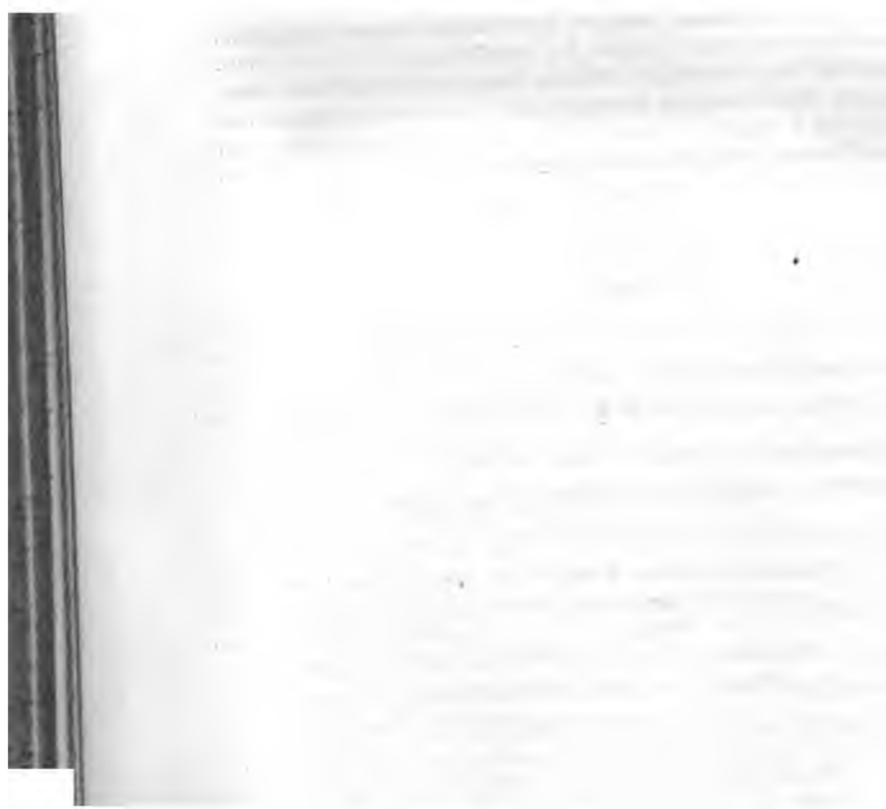
	Avant la paix de Nimègue.	Après la paix de Nimègue.
	—	—
Le Louvre	10,608,279	» » »
Fontainebleau. . .	910,574	1,863,574
Chambord.	231,257	894,441
Saint-Germain. . .	3,001,337	3,454,224
Versailles.	22,173,653	61,598,411
Marly.	» » »	4,501,279
Place Vendôme. . .	» » »	2,062,699
Total. . . .	36,925,100	74,374,631

Ainsi, en douze ans, la dépense des dix-huit premières années avait été plus que doublée. La dépense de Versailles seul (61 millions) représente les quatre cinquièmes de la dépense totale de cette période. Ajoutons que dans la dépense totale de Versailles *pour tout le règne* (89 *millions*), il faut distinguer d'une part les travaux de construction, d'ornementation, les objets d'art, et de l'autre les travaux hydrauliques; que les travaux hydrauliques ont absorbé 39 millions (ou 195 millions de notre monnaie actuelle), et que sur ces 39 millions il faut compter pour 22 les travaux de la rivière d'Eure et l'aqueduc de Maintenon, qui ont dû être abandonnés sans avoir jamais profité. Cette énormité financière, cette perte sèche, tombait sur la France au moment où huit ans d'orgueil, de prétentions arrogantes, de domination arbitraire, susci-

taient contre elle une seconde coalition européenne plus redoutable que la première.

N. B. L'ensemble de la période de 1672 à 1688 est complété par le chapitre XXIX, qui comprend les excès de pouvoir de Louis XIV au dehors et au dedans et les causes de la seconde coalition : Chambres de réunion, prise de Luxembourg, trêve de Ratisbonne, démêlés avec le pape Innocent XI, révocation de l'Édit de Nantes, question de la succession Palatine, querelle des franchises, intervention dans les affaires de Jacques II. — Le défaut d'espace nous contraint à reporter ce chapitre sur le volume V. Mais la rédaction de ce volume étant fort avancée, nous croyons pouvoir sans témérité en promettre une publication prochaine.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME



TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME

CHAPITRE XXI. — Préliminaires de la guerre de Hollande. Expédition de Candie. Efforts de la Triple-Alliance pour acquérir de nouvelles adhésions. Efforts de la France pour rompre la Triple-Alliance. Alliance secrète de Louis XIV avec l'Angleterre (1670). Occupation de la Lorraine (1670). Négociations heureuses de la France avec les princes d'Allemagne, l'Empereur, la Suède. Querelles avec la Hollande; guerre de tarifs (1671). La guerre déclarée à la Hollande par l'Angleterre et par la France (1672). 1-51

CHAPITRE XXII. — Guerre de Hollande. Années 1672 et 1673. 53-138

I. Comparaison des forces de la France et de la Hollande. Alarmes de l'opinion en France. Prise des villes du duché de Clèves. Passage du Rhin. Conquête de trois provinces. L'inondation. Négociations pour la paix. Rétablissement du stathoudérat en Hollande. Les Hollandais rejettent les propositions de Louis XIV. Suspension des hostilités. . 53-82

II. Portrait de Guillaume III. Massacre des frères de Witt. Dispositions hostiles des Allemands pour la France; défaite de l'électeur de Brandebourg par Turenne. Opposition du Parlement d'Angleterre à la France; congrès de Cologne. Louis XIV prend Maestricht, Trèves, et assujettit les villes libres d'Alsace. Alliance définitive de l'Empereur, de l'Espagne et du duc de Lorraine contre la France. Campagne de Turenne et de Montecuculli sur le Rhin; perte de Naerden et de Bonn. Paix entre l'Angleterre et la Hollande; éva-

cuation des villes hollandaises par les Français. L'Europe coalisée contre la France. 83-129

III. Embarras intérieurs de Louis XIV; surcharges financières; murmures publics. Nouveaux impôts; commencements de résistances sévèrement contenues par Colbert. Les mécontentements intérieurs sujet d'espérances pour l'ennemi. 130-138

CHAPITRE XXIII. — La guerre de Hollande changée en coalition européenne contre la France. Victoires et conquêtes des Français en 1674. Leur supériorité compromise en 1675. . . . 139-214

I. Résistance de Louis XIV à la coalition. Conquête de la Franche-Comté. Expédition de Turenne contre les Impériaux en Allemagne. Bataille de Senef. Expédition de Sicile. Délivrance de l'Alsace par Turenne. 139-180

II. Année 1675. La supériorité française compromise. Révoltes en Guienne et en Bretagne. Lettre de Bossuet au roi. Campagne de 1675. Succès du roi dans les Pays-Bas. Déroute des Suédois. Mort de Turenne; bataille de Konz-Saarbruck. Nouvelle invasion des Allemands en Alsace; perte de Trèves. Fin de la crise par la retraite des Allemands. . 181-214

CHAPITRE XXIV. — Dernière période de la guerre de Hollande; 1676, 1677, 1678. Paix de Nimègue. 215-308

I. Alliance des Hollandais avec Brandebourg et l'Espagne. Nouveaux traités de Louis XIV avec Charles II d'Angleterre. Victoires navales sur les Hollandais; mort de Ruyter. Première conquête des villes de l'Escaut. Siége inutile de Maestricht par le prince d'Orange. Perte de Philipsbourg. Ruine de la Suède. Ouverture du congrès de Nimègue. 215-244

II. Année 1677. Les Hollandais favorables à la paix. Neutralité de l'Angleterre maintenue. Campagne de Flandre; prise de Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer. Campagne inutile du duc de Lorraine sur la Moselle. Siége inutile de Charleroi par le prince d'Orange. Les mécontents de Hongrie soutenus par la Pologne et par la France. Campagne heureuse des Français sur le Rhin. Prise de Fribourg. Difficultés pour la paix. 245-272

III. Mariage du prince d'Orange. Année 1678. L'Angleterre sur le point de rompre avec la France. Évacuation de la Sicile

par les Français. Préparatifs de Colbert pour la guerre maritime. Prise de Gand et d'Ypres par Louis XIV. Déclaration des conditions de la paix par Louis XIV. Avancement des négociations. Incident relatif à la Suède. Premier traité de Nimègue entre la France et les Hollandais; bataille de Mons. Second traité de Nimègue entre la France et l'Espagne. Épuisement de l'Empereur par la guerre de Brisgau et celle de Hongrie. Troisième traité de Nimègue entre la France et l'Empereur. Le Brandebourg et le Danemark contraints de rendre ce qu'ils ont pris à la Suède. Triomphe complet de Louis XIV sur la coalition. 273-308

Chapitre XXV. — Histoire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et à la suite de la paix de Nimègue, première partie. Affermissement du pouvoir absolu. Complément des institutions civiles : bienfaisance, commerce, industrie, travaux publics; inauguration du canal de Languedoc 309-364

I. Silence imposé définitivement aux parlements; Ordonnance de 1673, contre le droit de remontrances; griefs fondés contre les cours de justice. Extension du pouvoir du roi sur l'Église; déclaration de 1673 relative au droit de Régale; distribution arbitraire des bénéfices. Mesures d'ordre public; sévérités contre les seigneurs de provinces; édit contre les duels. Importance des ministres. 309-337

II. Établissements de bienfaisance; les hôpitaux dans les villes. L'industrie et le commerce continués pendant la guerre; nouvelle impulsion après la paix. Points de Flandre. Manufacture de Louviers; faveur de Van-Robais. Travaux de communication; principes de Colbert sur cette matière; perfectionnement des chemins. Navigation intérieure, projet de nouveaux canaux, canal du Loing. Inauguration du canal du Languedoc. 338-364

Chapitre XXVI. — Histoire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et à la suite de la paix de Nimègue; deuxième partie. Complément des institutions militaires et des établissements maritimes. 365-412

I. Organisation des ingénieurs. Corps spéciaux. Progrès de l'armement; la baïonnette. Écoles de cadets. La discipline imposée à la noblesse. Grand développement des fortifications. 365-381

II. Complément des institutions maritimes. Achèvement des ports. Affermissement de la discipline. Remercîment de Louis XIV à Colbert. *Ordonnance de la marine*. Gardes de marine. Colonies. *Code noir*. 382-412

CHAPITRE XXVII. — Histoire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et à la suite de la paix de Nimègue; troisième partie. Grand éclat des lettres de 1672 à 1688. Progrès de l'Académie des sciences. Splendeur des bâtiments 413-540

I. Action de Louis XIV et de Colbert sur les études. Fin du théâtre de Racine; opéras de Quinault. Domination de Boileau. Popularité de La Fontaine. Le roman français; la princesse de Clèves. Histoire et éloquence; Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*. Philosophie : Malebranche et La Bruyère. Résistance des esprits médiocres. Commencement de la querelle des Anciens et des Modernes. 413-475

II. Les érudits. Collections de Baluze. *Diplomatique* de Mabillon. *Démonstration évangélique* de Huet. *Glossaires* de Ducange. Les Dacier. Progrès de l'Académie des sciences. Anatomie. Applications pratiques des sciences. La carte de France 476-505

III. Les artistes. Grands bâtiments. Achèvement de Versailles, Marly, la place Vendôme. Aqueduc de Maintenon. 506-540

CHAPITRE XXVIII. — Histoire intérieure de la France pendant la guerre de Hollande et après la paix de Nimègue; quatrième partie. Les plaisirs, les mœurs du roi et des grands. La ruine des finances 541-617

I. Les fêtes de Louis XIV après la seconde conquête de la Franche-Comté. Les réceptions ordinaires à Versailles. Les voyages aux maisons royales. Les loteries. La fête de Sceaux. 541-554

II. Les maîtresses du roi, l'élévation des bâtards. Disgrâce de M[me] de Montespan. Puissance de M[me] de Maintenon. Dégradation des mœurs dans la haute société. Crimes célèbres : la Brinvilliers, la Voisin. Fondation de Saint-Cyr. 555-600

III. Ruine des fortunes. Le jeu. Vente des propriétés. Gêne publique. Derniers efforts de Colbert pour rétablir les finances; représentations énergiques à Louis XIV. Compte des dépenses après la paix de Nimègue. 601-617

2333.74. — Boulogne (Seine). Imprimerie JULES BOYER et C[ie].





